Les celtes depuis l'époque de la Tène et la Civilisation celtique / par Henri Hubert

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Hubert, Henri (1872-1927). Les celtes depuis l'époque de la Tène et la Civilisation celtique / par Henri Hubert.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

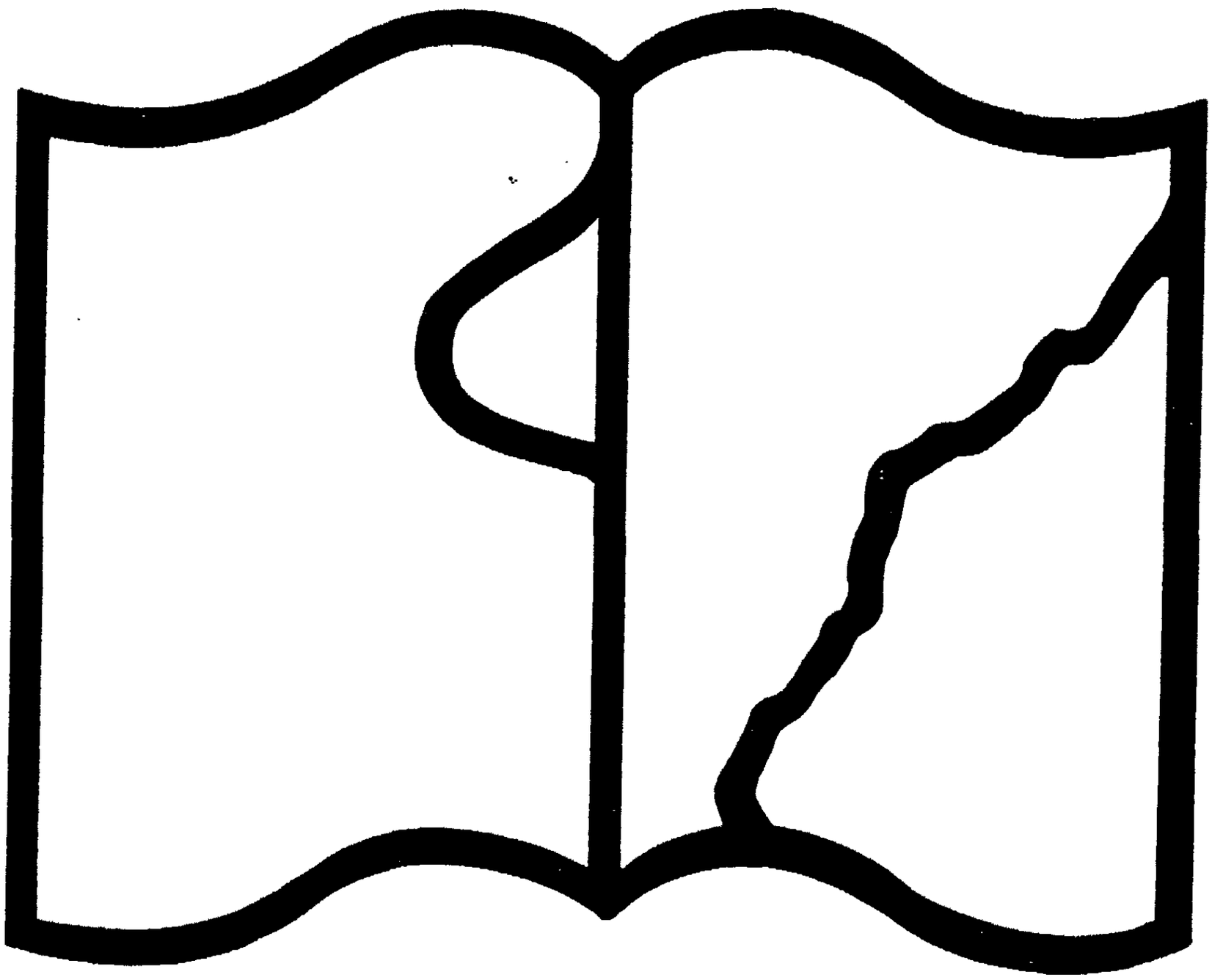
8° G 11125 (21 bis)

Paris
1932

Hubert, Henri

Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique

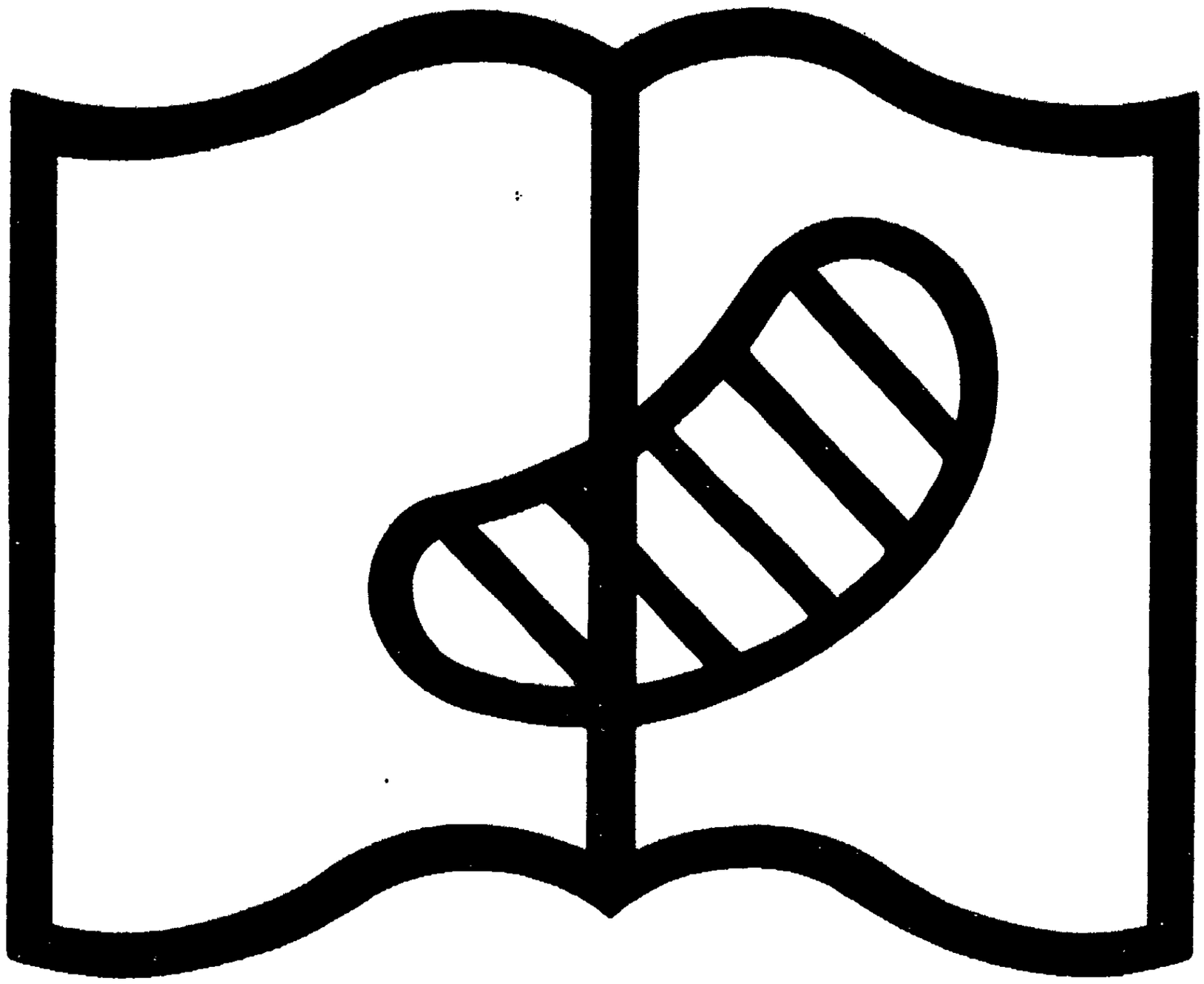
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Symbole applicable pour tout, ou partie des documents microfilmés

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Original illisible

NF Z 43-120-10

1140

BIBLIOTHÈQUE DE SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

Dirigée par HENRI BERR

DIRECTEUR DU CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHÈSE

LES CELTES

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA TÈNE

ET

LA CIVILISATION CELTIQUE

Avec 3 Cartes hors texte.

PAR

HENRI HUBERT

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES,
CONSERVATEUR ADJOINT AU MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES

LA RENAISSANCE DU LIVRE

78, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

SÉRIE COMPLÉMENTAIRE

La Science dans l'Antiquité, par ABEL REY.

* Tome 1. — La Science orientale avant les Grecs. 5e mille.
Tome 2. — La Science hellénique.
Tome 3. — La Science hellénistique.

* Volume paru.

LES CELTES

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA TÈNE

ET

LA CIVILISATION CELTIQUE

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

SYNTHÈSE COLLECTIVE

XXI bis

D
02624 18 3-33
A.

PREMIÈRE SECTION

IV. — LE MONDE ANTIQUE.

ROME ET LA CIVILISATION ROMAINE

VI *bis*

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

SYNTHÈSE COLLECTIVE

Dirigée par HENRI BERR

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

LES CELTES

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA TÈNE

ET

LA CIVILISATION CELTIQUE

Avec 3 Cartes hors texte.

PAR

HENRI HUBERT

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

CONSERVATEUR ADJOINT AU MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES

LA RENAISSANCE DU LIVRE

78, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 78, PARIS

1932

PUBLIÉ ET MIS A JOUR

PAR

Marcel MAUSS

Professeur au Collège de France,
Directeur à l'École des Hautes Études.

Raymond LANTIER

Conservateur adjoint au Musée des Antiquités nationales.

Jean MARX

Directeur à l'École des Hautes Études.

Copyright by "La Renaissance du Livre" 1932.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés pour tous pays y compris la Russie (U.R.S.S.).

ERRATUM

Le présent erratum des deux volumes d'H. Hubert ne corrige que les fautes les plus graves que nous avons laissé échapper à notre vigilance ou aux soins de l'imprimeur.

Nous espérons faire disparaître dans un prochain tirage sinon toutes les fautes, — ce qui est une impossibilité mathématique, surtout pour de simples collaborateurs, — du moins un très grand nombre que nous avons notées.

Pour le moment il faut enlever les plus grosses taches ; celles qui risqueraient de diminuer l'autorité d'une œuvre si bien accueillie du public. Il s'agit de ne pas prêter le flanc à des critiques auxquelles Hubert — le savant le plus scrupuleux et le plus méticuleux — ne se fût jamais exposé.

Nous sentons grandement notre responsabilité sur ce point.

Nous nous sentons légèrement soulagés d'avoir pu y parer. Et nous remercions M. Berr, le directeur de cette Collection, et les éditeurs d'avoir bien voulu encarter cette liste d'*errata*, dans le deuxième volume des « Celtes ».

Cette liste a été constituée par les soins non seulement des trois collaborateurs responsables de la publication, mais aussi avec l'aide de M^lle^ Sjoestedt, et surtout celle de M. J. Vendryès, pour le volume I.

Nous avons essayé, dans l'Index des auteurs du volume II, d'arriver à la plus grande correction que nous pouvions attendre.

Nous ne publions donc pas d'erratum, pour l'Index des ouvrages du volume I, et prions simplement les lecteurs des deux volumes de se servir de l'Index du volume II.

Marcel Mauss.

ERRATUM

VOLUME I (N° 21)

P. 8, n. 2, l. 2, lire : Xén., *Cyr.* 2.

P. 12, n. 1, lire : *Le songe de Maxen Wledig.*

P. 27, l. 1 et n. 1, lire : *Tochmarc Emire.*

P. 27, n. 3, l. 3, lire : WHITLEY STOKES et supprimer W. H. SLAKS p. 395, et la mention de l'ouvrage p. 377, qui est l'un de ceux publiés sous le n° **CCXXXVI.**

P. 48, dernière ligne : lire, Velioca9i.

P. 50, n. 2, lire : *maglo* au lieu de magio.

P. 56, n. 1, 2, p. 57, n. 1, corriger : PHILIPON.

P. 71, au lieu de (2) MEILLET, lire : (3) MEILLET.

P. 82, l. 8, dire : des notions de la civilisation.

P. 84, n. 1, lire : BERNEKER. (De même à l'Index, p. 376 et 389.)

P. 117, inscrire : 4, sous le casque bas gauche.

P. 138, n. 5, avant-dernière ligne, lire : Déchelette.

P. 160, n. 3; p. 161, n. 1 et ailleurs, lire : EOIN au lieu de EOINN MAC NEILL.

P. 164, l. 4, supprimer la parenthèse après *Mogiancus*.

P. 164, n. 1, lire : KRETSCHMER au lieu de KRIETSCHNER ; de même p. 392, au lieu de KRETSCHNER.

P. 180, l. 7, lire : *pennos* au lieu de *hennos*.

— l. 20, lire : *Ilafar* au lieu de *Ilagar*.

— l. 25, lire : *glan* vx. gall.

P. 181, n. 2, lire : l'irlandais *muin*, nuque ; gallois *mynci*, collier (v. plus haut, p. 46).

P. 187, l. 14, lire : *Tigurini*.

P. 190, l. 8, lire : moyen breton *reun*, irl. *roen* au lieu de : le breton *run*, moyen breton *rain*.

P. 190, l. 9 : en irlandais *roen*, au lieu de *roon*.

— l. 12, lire : *rann*, au lieu de : breton *rannoen*.

P. 195, légende de la carte, lire : *Ursprung*... etc. *in vor*... etc. », *Mannus Bibliothek*, Nr. 6, etc..

P. 200, lire : de la Tène s'est différenciée de la civilisation de Hallstatt.

P. 207, n. 5, lire : de supériorité est en *ios*.

P. 208, n. 1, lire : celtique, au lieu de attique.

— n. 4, lire : POKORNY ; lire : HROZNY au lieu de HUZNY et corriger à l'Index.

P. 234, 236, etc., lire : *Leabhar na Gabhala*.

P. 235, l. 7, lire : *Sen Mag*.

— l. 21 : lire : *Galiain*, au lieu de *Galicoin ;* orthographié correctement p. 25 et 26, incorrectement à l'Index ; 390 ; à la table, p. 402, et p. 240, 253, 271, 272, 273, 275, 277, 291, etc.

— l. 6 du bas, lire : *Manannan*.

P. 237, n. 1, l. 3, lire : *Cruaich*, au lieu de *Cruaidh*.

ERRATUM

P. 239, légende, lire : 00 au lieu de 000.

P. 238, l. 18, lire : Eoin Mac Neill, au lieu de Eoinn Mac Neill; de même p. 383, Ind x.

P. 241, n. 3, au lieu de *Colr Anmann*, etc., lire : Eoin Mac Neill, *Duanaire Finn*, I, p. LVI.

P. 242, n. 1, lire : *Duanaire Finn*, I, p. XXXVII.

P. 243, l. 7, lire : Ἰέρνη (Strabon).

— n. 1, lire : SKENE, **CCLXXXVII**, etc.

P. 244, l. 1, lire : *Connacht*.

P. 246, l. 22, lire : perte du *p* radical.

P. 247, l. 6 fin, lire : ces.

P. 248, l. 14, lire : *Cruithni*, au lieu de *Cruithnii*.

P. 249, l. 1, lire : *pryd*.

— l. 11, lire : *Britanni*.

P. 252, l. 2 du bas, supprimer l'astérisque.

P. 253, l. 7, lire : *Isca*

— l. 9, lire : Abergavenny.

— l. 10, lire : n'étaient-ils pas très.

— n. 3, lire : Windisch.

P. 254, n. 2, lire : *Tigernach*, de même au Lexique, p. 305.

— *ib.*, lire, Lages au lieu de Lyon.

P. 255, l. 5 du bas, lire : Pean Fahel.

— l. 7 du bas, insérer : (5) après *Epidi* (et supprimer cet appel l. 9 du bas).

P. 256, l. 5, lire : « choix supérieur », au lieu de : choix, supérieur.

P. 258, l. 1, lire : Kymry.

P. 260, légende de la carte, lire : *Belgae of Gaul*.

P. 267, n. 3, lire : Galæus.

P. 271, la n. (4) doit prendre la place et l'appel de la note (5) et à la fin de cette note : X, 29-30 doit disparaître.

P. 272, fin du 2e alinéa, ajouter : l'irlandais *Air Echdi*.

— n. 4 fin, lire : les *Galiain*; les *Coriondi*, *Cuirenzige* seraient en germanique * Hariandiz; les *Cauci* seraient des *Chauci*, *Chauchi* transformés en *Ui Cuaich*.

P. 273, n. 2, lire : Loingsech.

— n. 3, lire *Cairbre*, au lieu de Cairbu, et *Luaighni*.

— n. 6, lire : *Duanaire Finn*, I, p. XXXI.

P. 274, l. 22, lire : la Cornouailles.

— n. 5, lire : des formations politiques, au lieu des tribus.

P. 275, l. 15 : lire : il serait devenu Setéta.

— lire : la *Tuath* — [*Tuath* est féminin, à corriger ici et là dans ce livre].

P. 276, l. 2, lire : *Longes*.

P. 277, l. 8, lire : *Cuailnge*.

— l. 18, lire : *Ui Tarsigh*.

— l. 3 et 6 du bas, lire : Eoghanacht, au lieu de Eagannacht.

ERRATUM

P. 278, l. 8 du bas, lire : en gallois *boly*, (*bola*, *bol*), etc.
— l. 4 du bas, lire : *Colum Cille*.
— l. 3 du bas, lire : *mbalggaib*, au lieu de *imbalggaib*.
— n. 4, lire : *l. l.*, Fragment 8[ba] = *Fir bolgg*, *ibid.*, 131[a] 1.
P. 284, l. 21, lire : *nant*.
P. 286, l. 3, lire : *pump* ou *pimp*.
P. 288, n. 4, lire : [*p*] *e* [*c*] *u*-[*p*] *ati*.
P. 289, n. 4, lire : versant ; racine *sek*, couper, etc.
n. 6, lire : KOYI ou *Koui*, dans... etc.
P. 298, 315, 316, etc., lire : palafitte au féminin.
P. 300, n. 2, lire : LINDENSCHMIDT.
P. 314, l. 12, lire : de Pertuis.
P. 316, n. 4, lire : *Klimatverschlechterung* ; GERLAND's, etc.
P. 333, légende de fig., lire : *Naturhistorisches Museum*.
P. 339, l. 4 et n. 2, lire : Bastrès et Ossun.
P. 343, l. 6, lire : Zimmer.
l. 8, lire : Roz-an-Tremen, de même n. 2.
P. 357, n. 1, lire : *Superstamarici*.
P. 358, n. 2 du bas, lire : *Caesarobriga*.
n. 4, lire : *Penbre* au lieu de Penfie.
P. 359, l. 3, lire : *Deobriga*.
l. 4 du bas lire : *Autrigones*.
H. 360, l. 4, lire : *Gallica Flavia*.

Dans l'Index, corriger entre autres BERNEKER, *BOÏENS*, *Galiain*, HROZNY, KRETSCHMER, LINDENSCHMIDT, NEILL (EOIN MAC), SKENE, 243, 250, (et supprimer la répétition), W. H. SLAKS (et reporter à STOKES), WINDISCH, *ZIGNAGO*.

VOLUME II (N° 21 bis)

P. 5, n. 4, rétablir : 4.
P. 13, l. 11, 12 et n. 4, lire : *Ambicatus*.
P. 14, l. 12, lire : *Helicon*.
P. 15, n. 8, lire : Crotone.
P. 23, l. 7, lire : *Centrones*, de même p. 147.
P. 32, l. 7, lire : Druteos, et à la n. 3, ajouter : Cf. vol. **XXI** (Tome 1), p. 47, n. 3.
P. 48 n. 3, lire : du Sperchios.
P. 54, l. 7 du bas, lire : Leonnorios.
P. 55, n. 2, lire : Durrbach.
P. 61, n. 2, lire : φρούρια
P. 86, l. 00, lire : Viridomar.
P. 90, l. 4 du bas : La Κοπίς.
P. 94, n. 3, lire : sur les fouilles.

ERRATUM

P. 99, l. 6, lire : Ariminum.
P. 112, l. 12, lire : ἂν γνησίους.
P. 113, l. 6, lire : la Rhön.
l. 13 : elle a aussi.
P. 118, n. 4 (p. 119), lire : *Garmani*.
P. 119, n. 6, lire : *Tectosagos*.
P. 126, l. 9, lire : De même que les Galates ont pris etc.
P. 129, l. 14, lire : *Ambarri*.
P. 135, l. 1, lire : Vaud au lieu de Genève.
P. 148, n. 1 et 2 à intervertir en changeant entre eux les appels (1) et (2).
P. 150, n., lire : Str., IV, 6, 8 ; I, 11 ; I, 7.
P. 161, l. 3, lire : Rutènes.
P. 163, n. 1, lire : plus haut, vol. XXI, p. 323.
P. 188, l. 2, lire : que nous avons montrée.
P. 212, l. 6, lire : ses classes d'intellectuels.
P. 215, l. 9, lire : Eoghanacht.
P. 225, l. 7, lire : la *Tain*.
P. 226, l. 10 et l. 15, lire : Tolistoages.
P. 228, l. 25, lire : (irlandais *treb*).
l. 25, lire : des *Atrebates*.
P. 232, n. 2, lire : *De Conquestu*.
P. 234, l. 6, lire : Eochaid.
P. 236, l. 2 et suivantes, lire : Kulhwch ; de même p. 324, l. 3, du bas.
P. 244, l. 2, lire : *aile*.
P. 254, l. 4 du bas, lire : Kymry (comme au 1er vol.).
P. 263, l. 2 du bas, et 264, l. 15, lire : *enechlann*.
P. 267, l. 4 du bas, lire : Cairbre, au lieu de Cairbel.
l. 1 du bas, lire Nitobriges.
P. 277, l. 12, et 279, l. 4, lire : Diviciacus.
P. 279, n. 1, lire : Cés., VI, 14.
Tain, I, 47, 23 ; *ib*, 93.
Tain *L. na h Uidre*, p.... etc. ; *ib*., 64, etc.
P. 282, l. 4, lire : (*cainte*).
P. 286, l. 5 du bas, lire : Eogan.
P. 290, l. 2 du bas, lire : Bri Leith, au lieu de Bregleita.
P. 292, l. 14, lire : *Imbolg* au lieu de *Imbale*.
P. 294, n. 1, lire : Muircetach.
P. 300, n. 1, lire : Cf. *infra*, p. 324.
P. 301, l. 16, lire : la lieue gauloise.
P. 319, l. 23, lire : *Leabhar na Gabhala*; de même ailleurs.
P. 320, l. 5, 18, lire : *Senchan*.
l. 8, lire : *Muirgen*.
P. 324, l. 2 de la n. de 323, lire : Leinster.
P. 328, l. 16 et l. 21, lire : *Briccriu* ; de même p. 320.

AVANT-PROPOS

LE GÉNIE CELTIQUE

Nous avons, précédemment, expliqué et justifié la coupure qui a été pratiquée dans le travail de Hubert sur les Celtes.

Avec le présent volume nous voici à la période de la Tène. Il débute en retraçant une expansion nouvelle, puis un recul, l'épanouissement, puis la décadence du monde celtique.

C'est vers 500 qu'apparaît la civilisation de la Tène, avec un accroissement de la population, — qui descend des hauteurs dans les plaines, — avec un progrès technique et un développement de prospérité qui provoquent les grandes expéditions historiques. Les mouvements qui se produisent alors sont différents de ceux dont il a été question au tome XXI, et sur lesquels on avait peu de données directes : de témoignages précis il ressort que les opérations, maintenant, prennent parfois un caractère « coordonné, concerté et, pour ainsi dire, politique » (p. 22), qui est une grande nouveauté chez les Celtes. Sur toute la périphérie de la Celtique cette activité se manifeste : d'abord en Italie, dans la vallée du Danube, en Angleterre, puis dans l'Orient européen et jusqu'en Asie Mineure, dans le Sud-Ouest français et jusqu'en Espagne. Ils créent des établissements où, plus ou moins, les occupants antérieurs se mêlent à eux, où, plus ou moins, ils apportent et reçoivent. Mais ce que reçoivent les groupes avancés, — en Italie, par exemple, la notion d'une vie politique ; en Grèce, une culture intellectuelle et morale, —

l'ensemble du monde celtique, à des degrés divers, sans doute, en va bénéficier. Les Celtes « entrent dans l'histoire universelle » (p. 39). Il y aura encore des interventions d' « éléments instables et turbulents », des irruptions brusques de bandes barbares, de « grandes compagnies » : la vigueur, le courage, l' « humeur vagabonde » des Celtes feront d'un certain nombre d'entre eux des mercenaires recherchés, des condottières dispersés à travers les peuples. « Le service mercenaire était une véritable industrie celtique, et qui payait bien » (pp. 73, 79, 107). Mais la masse est fixée, les Celtes sont mêlés à la politique et à l'économie du monde. A la fois initiateurs et récepteurs, ils sont agents d'unification humaine et de progrès. Il y a, sans doute, la Celtique gauloise et la Celtique bretonne, la Celtique danubienne, les Celtiques de Germanie et d'Italie : il s'est constitué, cependant, une civilisation celtique, relativement homogène et relativement originale.

A partir de la fin du IIIe siècle les Celtes sont partout en conflit avec Rome : leur civilisation s'affronte à une civilisation différente, et à certains égards supérieure, tandis qu'ils vont subir la poussée d'un groupe de civilisation moins avancée, les Germains, avec lequel - nous le savons — ils ont une « intimité » réelle (p. 111). Plus s'exercera en Germanie l'influence civilisatrice et politique des Celtes, plus ils seront pressés — pour être, à la longue, refoulés — par leurs voisins. Il y eut un double processus, « processus d'assimilation de la Germanie, d'une part, mais de l'autre, en raison même de cette assimilation, processus de pénétration des Germains en Celtique » (p. 123). Les Cimbres, les Teutons, les Suèves étaient des Germains celtisés et plus ou moins mélangés de Celtes.

Peu à peu, les Celtes se tassent, se replient sur eux-mêmes. A l'ouest, le Rhin devient frontière. Les peuples principaux et les sous-groupes, au cours de leur mouvante histoire, se sont dispersés, rejoints, entremêlés, dépassés. Maintenant,

ils sont en place, à peu près définitivement. La Celtique, dès lors, a pris — selon une formule frappante de Hubert — « le dernier visage que lui ait connu l'antiquité, son visage de mort ». A ce moment, « ses traits apparaissent en pleine lumière, et cela grâce à son vainqueur » (p. 142). Les Romains, César surtout, nous aident singulièrement à nous la représenter.

Hubert, dans la partie de son œuvre où il veut préciser les traits de la civilisation celtique, commence par étudier la structure sociale des Celtes. Sociologue, il compare les sociétés celtiques entre elles ; il les compare aux autres sociétés indo-européennes et relève les caractères communs ; il cherche chez elles les survivances d'organisations primitives et antérieures aux sociétés indo-européennes, les traces de la vie du clan (pp. 229, 239, 243) : les sources galloise et irlandaise, dont il justifie l'emploi, lui fournissent de précieuses indications. Il est préoccupé, en somme, de l'évolution de la société *; et, s'il tire parti, pour l'étude des Celtes, de ses connaissances sociologiques générales, il apporte, en revanche, à la sociologie des données et des confirmations intéressantes.*

Ce faisant, Hubert suivait son inclination naturelle : il appliquait et fortifiait le savoir né de sa large curiosité. Mais il se conformait aussi à notre programme. Un des caractères de la synthèse que constitue l'Évolution de l'Humanité, *c'est d'associer intimement la sociologie et l'histoire. Non seulement, à propos de chaque groupe humain, nous faisons la part qui lui revient à l'étude des institutions, mais nous nous préoccupons de déterminer le rôle de la société en tant que société, de préciser les rapports du social et de l'individuel. Cela, nos lecteurs le savent ; et ils savent aussi que, soit par*

leur sujet, soit par suite des tendances de leur auteur, certains volumes nous donnent, plus que d'aulres, l'occasion d'intégrer le social dans l'histoire et de réfléchir sur des problèmes de nature théorique.

Le livre de Hubert, dans son apport à l'élude des sociétés celtiques et, en général, de la société, soulève quelques questions d'un très vif intérêt.

Bien qu'il parle, ici et là, de « nations » celtiques et qu'il puisse sembler, en un passage, attribuer aux Celtes une conscience nationale (1), *il marque nettement, en plusieurs endroits, la distinction de la société et de la nation. Il n'y a pas eu plus de nation celtique que de nation grecque* (2). *Les Celtes ne sont pas plus une nation qu'ils ne sont une race* (3) : *ils sont « un groupe de peuples, plus exactement parlant, un groupe de sociétés » (t. XXI, p. 40). Comme la grande Celtique a manqué la chance de devenir une sorte de grande confédération, la petite qu'était la Gaule « a manqué avec Vercingétorix l'occasion d'être, à côté de la République romaine, le prototype de nos grandes nations » (p. 177). Or, — et voici le point capital, — c'est parce que la Gaule « n'avait pas alors acquis* le minimum d'une structure d'État sans laquelle ne saurait se constituer une nation » (ibid.) (4). *Une société peut avoir toutes sortes d'aptitudes à former une nation, sans être une nation effectivement, si elle n'est pas, tout à la fois, enracinée fortement à un sol et nettement constituée en* État. *Et, quelle que soit l'envergure d'une société, ou d'un ensemble de sociétés qui ont une même civili-*

(1) « *S'il y avait déjà nation, c'est qu'il y avait ce qui fait l'unité profonde d'une nation : idéal commun, mêmes façons de penser et de sentir, en un mot tout ce que les nations expriment par des symboles et ce qu'elles ont de plus intime dans leur civilisation* » *t. XXI, p. 18.*

(2) *Voir* JARDÉ, *t. X, 4e partie. Cf.* C. JULLIAN, Histoire de la Gaule, *t. I. chap. IX.*

(3) *Voir t. XXI, Avant-propos, p. x.*

(4) « *Dans la société celtique, l'Etat reste en général rudimentaire et presque indifférencié... Les sociétés celtiques sont à l'état tribal et n'ont qu'un droit privé* » *p. 236.*

sation, il ne faut pas non plus parler d'empire — nous l'avons dit (1) *— quand un pouvoir central ne s'est pas affirmé, quand n'existe pas l'État unificateur.*

De civilisation celtique, au contraire, on peut parler, puisque les sociétés diverses des Celtes ont eu une « solidarité » réelle, un air de famille, une langue commune, — et nous savons que les langues sont parmi les phénomènes de civilisation les plus typiques (p. 224 ; t. XXI, p. 37). Mais, dans l'ensemble de ces phénomènes, il y a une distinction à faire, — à laquelle nous tenons. Et, bien que l'étude de la civilisation et celle de la société semblent coïncider, tout ce qui constitue la civilisation — et qui se passe dans *la société — n'est pas proprement et essentiellement social.*

Avec la conception à la mode de la sociologie, — qui est ethnographique, — avec la conception actuelle de l'histoire, — qui est, en un certain sens, synthétique, — le mot de civilisation est de plus en plus employé, de façon large et parfois assez vague. Rien, sans doute, ne s'oppose à ce que, dans la description et pour la définition des groupes ethniques, on utilise, tout ensemble et au même titre, les institutions politiques et économiques, les techniques, les religions, les arts ; rien ne s'oppose à ce que, sous ce terme de civilisation, on recueille les manifestations les plus diverses de l'activité humaine. A tout autre point de vue que celui de la causalité scientifique, de la synthèse du second degré, il n'est pas indispensable de serrer de plus près les indications si précieuses que Hubert a présentées dans la troisième partie de ce volume, intitulée Civilisation, *sous les rubriques :* Structure sociale, Cadre de la vie sociale, Activités sociales. *Mais pour l'explication foncière, il est possible et légitime de préciser davantage.*

Hubert ne le nierait pas ; et l'on trouve chez lui, çà et là, de quoi pousser l'explication plus à fond. Quand il dit, par

(1) *Tome XXI, Avant-propos, p.* XIX.

exemple : « Tout groupe d'hommes vivant ensemble forme une unité physique, sociologique et morale *» (t. XXI, p. 25), il y a là une discrimination intéressante. Et quand il dit, ailleurs, que l'amour des Celtes pour les* idées générales *a contribué à faire des civilisations anciennes, mûres et hautes,* la *civilisation (t. XXI, p. 18), il marque nettement la part du facteur* logique, *distinct du facteur social.*

Ce qui frappe chez les Celtes, c'est précisément que leur rôle dans l'histoire a été plus logique — et civilisateur, au sens restreint de ce terme — que social — au sens propre et rigoureux du mot (1). *S'ils apparaissent comme « de médiocres citoyens », s'ils ont échoué dans leurs créations politiques, faute d'avoir eu la notion de l'État et le sens suffisant de la discipline, ils prennent leur revanche et leur importance dans l'histoire par la valeur de l'individu et le développement de la personnalité (pp. 12, 330, 334). Longtemps, chez eux, le régime tribal a duré ; peu à peu, au contact de la terre, il est devenu aristocratique, féodal ; puis, dans la vie urbaine, une bourgeoisie s'est formée. Comme partout où l'organisation sociale n'a pas été lourde, oppressive, centralisatrice, niveleuse, la conscience, ici, a pu grandir et l'activité de l'esprit s'exercer* (2). *Les Celtes ont été tout à la fois des « inventeurs » (p. 315) et de souples assimilateurs.*

« Amoureux de tout ce qui n'était pas celtique » (p. 168), « curieux de civilisation » (p. 12), ils se mettaient, avec une rapidité surprenante, à l'unisson des peuples plus civilisés auxquels ils se mêlaient ou s'affrontaient (p. 66) (3). *« L'étranger méditerranéen a toujours eu pour eux un attrait particulier » (p. 168). Aussi, dans leur mobilité de*

(1) *Voir t. XXI, p. 20.*

(2) *Cf. t. X,* La formation du peuple grec, *Avant-propos, p. VII ; t. XXVII,* Israël, *p. X.*

(3) *Cf. t. XVI,* L'Italie primitive, *t. XXIV,* La Perse antique, *Avant-propos.*

corps et d'esprit, ont-ils fait office d'intermédiaires de civilisation : ils ont été, en Europe, « porteurs du flambeau » (p. 75 ; t. XXI, p. 20).

Mais, si récepteurs que fussent les Celtes, ils avaient leur originalité, un idéal commun, une « âme de peuple », peut-on dire, sans donner à ce mot — bien entendu — une valeur métaphysique. Camille Jullian a fait cette réflexion que l'unité celtique était « du domaine des poètes plus que de celui des politiques » (1) : elle a été, en effet, une œuvre de l'esprit, l'œuvre des poètes — et des druides.

Le druidisme est le principal élément de cohésion, le « ciment » de la société celtique (p. 271). Les druides n'ont rien du roi-prêtre ; leur rôle est plus spécifiquement spirituel : hommes de Dieu, dépositaires de sagesse et de science, directeurs de conscience, éducateurs de la jeunesse et, d'une façon générale, de leur peuple (2). Leur doctrine est orientée vers la nature, par des rites agraires, mais bien plus encore vers l'homme, par la préoccupation morale. Avec un idéal de vie haute et virile, tout à la fois ils méprisent la mort et ils aspirent à l'immortalité de l'âme. « Adorer les dieux, ne rien faire de bas, exercer son courage », cette formule druidique, que Hubert emprunte à Diogène Laerce, est admirable (3). Certains éléments du druidisme viennent du tréfonds indo-européen, s'apparentent à la doctrine des brahmanes, des mages, des Orphiques (4) : mais bien celtique est l'accent de cette religion — profondément humaine par la hantise de la mort et le culte des héros.

* * *

Hubert suit le celtisme, après son effondrement, dans ses

(1) C. JULLIAN, Histoire de la Gaule, *t. I, p. 381.*
(2) *Cf.* ALBERT BAYET, La Morale des Gaulois, *pp. 163-164.*
(3) *T. XXI, p. 18 ; cf., ici, p. 329.*
(4) *Voir t. XI, XXIV, XXVI.*

survivances diverses. Il le montre qui persiste avec sa langue à l'extrême Ouest européen, qui se complaît dans ses légendes et les fixe, qui, en Irlande, aboutit sur le tard — au XX^e^ siècle — à former une nation autonome.

Mais la survivance essentielle du celtisme, c'est dans la Gaule romanisée, dans la France de toujours, qu'il la recueille et la fait apparaître. Nous ne cachons pas que cet historien, soucieux de science objective, semble avoir une sorte de tendresse pour le génie celtique. Nous ne pensons pas qu'elle le trompe ; mais elle imprègne d'émotion bien des pages de son livre, celles, en particulier, qui illustrent l'action du celtisme dans l'histoire de la nation française.

Les Celtes ont fait notre France. C'est d'eux que date l'appropriation du sol, le choix judicieux des lieux d'habitation et des routes. Et surtout, dans ce cadre, ils ont introduit leur âme de peuple. La Gaule, pour que se formât une véritable conscience nationale, n'avait besoin que d'une forte organisation d'État. Nous avons vu, par ailleurs, naître et grandir, avec Rome, un merveilleux agent d'unification, de discipline sociale, d'administration à la fois vigoureuse et souple (1). *Par le sentiment obscur de ce qui leur manquait, les Celtes ont accueilli la domination romaine avec une facilité surprenante. C'est que, selon une pénétrante remarque de Renouvier, « ce n'est pas tant l'indépendance qui leur plaît que de ne dépendre que de ce qui leur plaît »* (2). *Aussi, là où il y avait une supériorité évidente,*

(1) *T. XVI et XVIII ; cf., ici, pp. 82, 185.*

(2) Introduction à la Philosophie analytique de l'Histoire, *p. 390.* « *Leur dévouement à Julius Cæsar, qui les a battus dix ans, fait suite à leur dévouement à Vercingétorix, qui défendait leur indépendance... Ils ont accepté des Druides une sorte de papauté... De Rome enfin, c'est-à-dire de l'Empire, ils ont aussitôt goûté la savante administration et le droit puissamment formulé, au point de se poser les continuateurs et, au besoin, les suppléants des derniers Romains. C'est, en effet, ce qu'ils sont devenus, et, parmi les modernes, le principe de l'État fort les a eus longtemps pour représentants.* »

les Gaulois ont-ils vu volontiers « l'ami et le directeur » (1). *Ils ont cédé, et ils ont résisté en même temps. Ils ont accepté l'autorité et la culture romaines, mais ils ont gardé leur âme cellique, ou l'essentiel de leur âme. « Les Gallo-Romains sont restés pour la plupart des Celtes déguisés » (t. XXI, p. 18).*

Comme le fera Chapot, dans le Monde romain, *en étudiant la Gaule romaine, Hubert, ici, en étudiant la Cellique gauloise, trouve les assises intellectuelles et morales de la France. Sans doute, les Romains, si tolérants qu'ils fussent, semblent avoir pourchassé le druidisme : mais la romanisation, en partie subie, en partie voulue, a laissé subsister, et dans la civilisation gallo-romaine a développé, certains caractères du celtisme, certaines qualités de l'esprit qui sont partie intégrante du génie de la France : don d'observation, justesse, mesure, souplesse.*

Si l'art plastique, en Gaule, n'a pas pris grand essor, l'art décoratif y a répandu sur toutes choses ce sentiment délicat du beau, qu'on appelle le goût.

Adoptée par les Gaulois, la langue latine n'a pas seulement retenu des éléments celtiques : elle s'est intimement transformée — en devenant analytique. Les hommes qui lui ont donné un caractère nouveau apparaissent « grands causeurs » ; ils étaient doués pour l'éloquence et pour la poésie, — pour une éloquence d'action et pour une poésie volontiers dramatique ou gnomique.

De la littérature des Celtes, longtemps populaire, orale, on s'est fait, d'abord, — à la suite d'un article célèbre de Renan sur la poésie des races celtiques (2), — *une idée assez inexacte : on la croyait élégiaque et toute féminisée. Cette conception ne se justifiait que par l'état des études celtiques.*

(1) *Sur les rapports des Celtes et de Rome, voir pp. 103, 116, 177. Voir aussi* A. Bayet, *ouvr. cité, p. xi.*

(2) Revue des Deux Mondes, *1er février 1854.*

Depuis, les travaux des Gaidoz, d'Arbois de Jubainville, Loth, Ernault, Le Braz, Dottin ont fait apparaître une poésie « toute gonflée de sève héroïque », qui exprime « des natures véhémentes, passionnées, presque brutales, avides d'action, ivres de mouvement et de bruit » (1). *Sans doute, les Celtes ont fait à la femme une place très large — dans la vie et dans le lyrisme. Mais le romanesque et le merveilleux, les jeux de l'amour et de la fatalité, ces thèmes qui enveloppent l'aventure des héros bretons, — Arthur, Tristan et Yseut, Perceval..., — ne doivent pas cacher tout un côté de virile poésie, — ou encore d'observation humoristique.*

Quand les Celtes de Gaule eurent abandonné leur tradition épique, « séduits par la civilisation plus raffinée que leur apportaient les Romains », ils en ont gardé l'esprit ; et c'est, d'après Hubert, cet esprit qui anime l'œuvre de nos chroniqueurs, qui leur donne un caractère dramatique. Depuis Grégoire de Tours, en passant par les moines de Saint-Denis, ceux-ci ont fait de l'histoire de France « la plus belle narration historique du monde ». Et l'histoire vécue, comme l'histoire écrite, « l'histoire de ce peuple indestructible de paysans, de guerriers et d'artistes, avec ses gloires et ses tumultes, ses espoirs et ses élans, ses discordes et ses renaissances, n'est-ce pas l'histoire d'une nation dont le sang et l'ossature ont été constitués essentiellement par l'apport celtique » ? (t. XXI, p. 19 ; t. XXI bis, pp. 325, 334).

***

On ne saurait trop insister sur la portée de l'œuvre qu'a réalisée Hubert dans cette étude de la Celtique, — que com-

(1) Anatole Le Braz, Le Drame dans l'épopée celtique, *dans la* Rev. des Deux Mondes, *1er juillet 1904.* « *Peuple à la fois violent et sensible, imaginatif et batailleur, avide d'idéal et d'action* » Dottin, La Littérature gaëlique de l'Irlande, *dans la* Rev. de Synth. hist., *t. III, p. 63.*

plétera celle de la Germanie. Elle aide à comprendre la France. Elle est riche de doctrine, sans que jamais s'étale le souci de généraliser. Elle fait saisir comment les hommes, par delà les sociétés, créent des nations, comment ils viennent au sentiment, puis à la notion de patrie. Patria nostra, *ce sera bientôt « douce France ». Peut-être les malheurs du IIIe siècle, « par la souffrance du pays », ont-ils contribué à l'éducation nationale du peuple de la Gaule. « Ils lui avaient donné ces rides vénérables que les hommes ont toujours aimé voir au visage de la mère-patrie » (p. 185). Phrase exquise où Hubert s'exprime tout entier : l'historien, le penseur, l'écrivain.*

HENRI BERR.

LES CELTES
DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA TÈNE
ET
LA CIVILISATION CELTIQUE

PREMIÈRE PARTIE

L'EXPANSION DES CELTES A L'ÉPOQUE DE LA TÈNE

CHAPITRE PREMIER

LES CELTES EN ITALIE

I

La civilisation de la Tène. Élargissement des établissements gaulois en Gaule.

Les faits d'expansion nouvelle qui ont été signalés dans les derniers chapitres du volume précédent, *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de La Tène*, sont les contre-coups dans l'histoire générale de ce qui s'est passé à l'intérieur de la Gaule et des domaines celtiques allemands depuis la date des premiers établissements celtiques en Aquitaine et en Espagne et des premières expéditions celtiques en Italie, c'est-à-dire depuis 550. Ces événements ont un indice archéologique : c'est le passage de la civilisation dite de Hallstatt à la civilisation dite de La Tène (1). Dans toute

(1) Voir t. XXI, ch. IV, 1.

la région située en deçà des Alpes et du Plateau central, le changement se produisit en moins de cent ans. De la Provence (1) à la Thuringe (2) la civilisation de la première période de La Tène est représentée. Elle débute vers 500. La diffusion des modes nouvelles frappe moins par sa rapidité que par sa généralité. Partout les Celtes se mirent à l'unisson des initiateurs de la mode. C'est un témoignage à noter de l'unité et de la continuité du monde celtique que nous retraçons. Mais il ne s'agit pas seulement de changement de mode en matière de costume, d'armement, de céramique ou d'art : le changement atteignit les rites funéraires avec la même généralité. D'autre part, l'aire d'extension de la civilisation de La Tène déborde un peu partout celle de la civilisation hallstattienne. Les établissements se serrent, les lacunes se comblent. La population celtique apparaît à la fois plus nombreuse et, d'une façon générale, plus dense. Il y eut certainement des colonisations à l'intérieur, des déplacements de population, peut-être des bousculades, des troubles. Mais au total un accroissement de puissance qui eut pour résultat les expéditions colonisatrices de Bretagne, d'Italie, plus tard de la vallée du Danube et enfin encore d'Espagne.

La civilisation de La Tène, au point de vue technologique (3), fait suite sans intermédiaire à la civilisation de Hallstatt dernière période. Elle en développe les données. En tout cas elle la suppose immédiatement. Nous l'avons déjà vu : l'épée de La Tène est un poignard à antennes allongé ; la fibule de La Tène est une fibule de La Certosa, à queue repliée dont l'extrémité se plie vers l'arc ; les bracelets et les torques se ressemblent d'abord à une nuance près ; la céramique continue, avec des particularités provinciales, les modèles halstat-

(1) Déchelette, II, 3, p. 999 ; cf. p. 1055, fig. 435, 6 (Gard).
(2) Schumacher, CCCCIX, I, p. 120.
(3) Sur les changements apportés dans la civilisation matérielle, voir le chapitre V du tome XXI.

tiens. La principale différence vient de l'imitation des objets et des décors grecs, grâce aux relations qui s'établissent soit du côté de Marseille, soit par la vallée du Danube. Le problème posé par ces changements est exclusivement de l'ordre simple des problèmes se rapportant à l'histoire progressive des civilisations. Il en est, je crois, autrement pour le rituel funéraire. Les changements s'opèrent de façon singulière.

A la fin de l'époque de Hallstatt, la pratique de l'incinération dans le monde celtique est presque régulière. D'autre part, les cendres des morts sont placées dans des tumulus du même genre que ceux des inhumations antérieures. Au contraire, on peut dire que pour une période de plus de 200 ans, commençant en 500 environ avant Jésus-Christ, le rite de l'incinération fut à peu près abandonné, et cela avec assez de brusquerie, semble-t-il. Le changement ne fut pas absolument subit ni tout à fait général. On a trouvé des sépultures à incinération de La Tène I dans la Haute-Marne et la Haute-Saône et surtout dans la vallée du Rhin. Mais elles sont exceptionnelles et l'on peut croire que l'exception confirme la règle. Elle montre que l'abandon du rite antérieur s'est fait dans la même société et que, la règle nouvelle n'ayant pas prévalu d'un coup, l'adoption n'en était pas indifférente.

D'autre part, l'usage des tumulus tomba en désuétude dans l'ensemble du monde celtique. La tombe typique de l'époque de La Tène est une fosse rectangulaire, dans laquelle le mort est déposé avec ou sans cercueil (1). A ce point de vue, le changement fut également brusque sur quelques points, mais il ne fut pas général.

Dans les anciens établissements hallstattiens, les Celtes continuèrent à construire des tumulus à l'époque de La Tène. En Allemagne (2), toutes les tombes qui peuvent se dater entre 500 et 400 sont des tumulus; une partie des tombes qui datent

(1) Déchelette, II, 3, p. 1030 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 1063 et suiv.

de 400 à 300 en sont également. En Suisse (1), cette mode dura encore une centaine d'années, jusque vers 400. En Alsace (2), en Lorraine (3), dans la Haute-Marne (4), en Bourgogne et en Franche-Comté (5), l'immense majorité des tombes de La Tène a été trouvée sous des tumulus.

Mais encore faut-il distinguer. D'une part, les Celtes des pays à tumulus ont utilisé les tumulus anciens pour y creuser des tombes nouvelles; d'autre part, on connaît un certain nombre de tumulus qui ont été délibérément construits pour recouvrir plusieurs sépultures. Chaque tumulus a donc pu devenir un petit cimetière. Mais il n'en est pas moins vrai que des tumulus ont été construits à l'époque de La Tène, dans ces régions, pour recouvrir au moins une sépulture principale. En somme, la construction a duré dans certaines parties du territoire celtique jusqu'à la troisième période de La Tène, c'est-à-dire jusqu'au 1er siècle.

Là où les tumulus hallstattiens étaient rares, les tombes de La Tène sont régulièrement des tombes plates. Tel est le cas du département de la Marne, où les cimetières de l'époque de La Tène sont si nombreux (6).

Mais là encore une observation s'impose. On a remarqué dans les cimetières de la Marne et de l'Aisne des tertres qui sont des tumulus, apparemment vides; le cimetière de Nanteuil, dans l'Aisne, était en partie constitué par un vaste tumulus à la façon des tumulus à tombes multiples de Bourgogne; enfin des noms de lieux comme Les Buttes, La Motte, La Motelle, La Tomelle, coïncidant avec des cimetières gaulois, font supposer des tumulus disparus. D'autre part, des tombes comme la tombe à char de Berru (7), et des groupes

(1) *Ibid.*, 1082 et suiv.; GRUAZ et VIOLLIER, **XVII**, 1914, p. 257 et suiv.; 1915, p. 1 et suiv. (cimetière gaulois de Saint-Sulpice, Vaud).
(2) DÉCHELETTE, II, 3, p. 1069-1070. — (3) *Ibid.*, p. 1042.
(4) *Ibid.*, p. 1041-1042. — (5) *Ibid.*, p. 1043 et suiv.
(6) Cartes des nécropoles de l'époque de La Tène dans le département de la Marne : *Ibid.*, II, 3, p. 1018, fig. 423.
(7) DÉCHELETTE, *Ibid.*, p. 1026, fig. 426.

de tombes sont entourées d'un fossé circulaire. Enceinte circulaire, tumulus alternent encore dans d'autres régions, en Angleterre par exemple, et s'équivalent. Il est à noter que, sur deux points, la mode du tumulus prévalut : en Angleterre (1) et dans la basse vallée du Rhône (2) où de nouveaux établissements celtiques datent de La Tène. Dans l'un et dans l'autre cas on peut supposer que l'origine des établissements est antérieure au temps où la mode de la tombe plate commençait à prévaloir. En Angleterre, d'ailleurs, il est vraisemblable que les tumulus de La Tène continuent purement et simplement les *round-barrows* des précédents occupants. Il y eut donc au moins une période d'hésitation qui se prolongea davantage ou même indéfiniment là où les tumulus étaient nombreux.

Nous avons déjà vu un groupe de Celtes remplacer ses tumulus par des cimetières de tombes plates. C'est celui qui a occupé l'Aquitaine et l'Espagne (3). C'est un fait comparable que nous venons de constater dans l'ensemble de la Celtique et qui peut s'être produit de la même façon. Nous sommes disposés à croire que les tombes plates sont des tombes réduites à leur plus simple expression par des communautés plus denses que les sociétés hallstattiennes, plus soucieuses de ne pas éparpiller leurs cimetières et de ménager la place. Ce sont des préoccupations qui comptent dans l'histoire des rites funéraires (4).

Restent en tout cas quelques nouveautés, la fosse rectangu·

(1) *Ibid.*, p. 1102 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 1056.
(3) Voir t. XXI, p. 346 et suiv.
( ) Déchelette (*Ibid.*, II, 3, 1015) attribue la suppression des tumulus au désir de cacher la tombe, de la dissimuler, pour la protéger, aux yeux des étrangers au milieu desquels les Celtes s'avançaient. On ne doit pas oublier, cependant, que les tombes plates de La Tène sont groupées en cimetières. Si elles avaient été complètement dissimulées, ces tombes se recouvriraient ou se recouperaient. Le fait arrive, mais il est rare. Il faut en conclure que les tombes devaient avoir des indices extérieurs, des monuments peut-être, petit tertre, poteau de bois, etc.

laire, le cercueil et surtout l'orientation. Dans les cimetières de tombes plates les morts sont orientés est-ouest, la tête à l'ouest, et cela d'autant plus régulièrement que le cimetière est plus ancien.

Ces nouveautés supposent des idées. Il est hors de question de se figurer un cataclysme d'où aurait résulté une substitution universelle de peuples nouveaux aux peuples anciens. La diffusion de ces idées peut résulter d'une propagande. Plus d'une fois il faut recourir à pareille hypothèse pour expliquer la généralisation de faits où se révèle la vie morale des peuples préhistoriques. Mais comment s'est faite la propagande, qui l'a appuyée? Il me paraît nécessaire de recourir à l'imitation par les uns, à l'autorité des autres ou à la prépondérance d'éléments nouveaux d'autre part, en tout cas à des conditions démographiques et sociales nouvelles.

A chacun des changements d'aspect des civilisations préhistoriques ont correspondu des mouvements de population de plus ou moins grande importance. Il en a été de même au commencement de l'époque de La Tène. L'arrivée de populations nouvelles apparaît clairement sur quelques points.

Tel est notre département de la Marne (1). Si l'on s'en tient aux seules découvertes archéologiques, il apparaît à peine peuplé à l'âge du bronze et presque complètement dépeuplé à l'époque de Hallstatt. Au contraire, il était couvert à l'époque de La Tène d'une population fort serrée. On n'y a compté pas moins de 191 cimetières gaulois. Dans une vingtaine d'années environ, plus de cent sépultures environ ont été fouillées. Dans le cimetière des Crones, à Bergères-les-Vertus, on en a ouvert plus de 1000. Ce grand nombre de cimetières représente une population nombreuse et un peuplement tout nouveau. Car il n'est pas à croire que les tumulus hall-

(1) DÉCHELETTE, II, 3, p. 1020, et appendice V.

stattiens aient régulièrement échappé dans ce département où la recherche des tombes est presque un sport.

Une autre région, celle-là peuplée à l'époque de Hallstatt, mais faiblement, a reçu à l'époque de La Tène une population assez considérable et tout autrement groupée, c'est la Suisse (1). Les tombes de La Tène s'y répartissent en deux groupes. Un groupe oriental s'étend de Bâle aux lacs de Zurich et des Quatre-Cantons. Près de Bâle se trouve un cimetière important, celui de Muttenz. Les vallées de la Glatt, de la Limmatt et de la Reuss sont garnies de cimetières celtiques. Un pays où l'Aar reçoit encore quelques petits affluents sépare ce groupe du groupe occidental qui s'étend des environs de Berne jusqu'au lac de Genève. Le centre du premier groupe est Zurich ; le centre du deuxième est Berne ; dans le seul district de Berne, aux environs immédiats de la ville on connaît dix-huit cimetières de l'époque de La Tène. Les tumulus hallstattiens se présentaient par tout petits groupes, correspondant à une population qui se déplaçait facilement. Les cimetières de La Tène correspondent à une population fixée. Il en est où plus de 200 tombes ont été ouvertes. Entre ces deux établissements, les anciens groupements de la population hallstattienne ne paraissent pas avoir été touchés. Nous verrons plus tard dans quelle mesure il faut y supposer des infiltrations d'éléments nouveaux.

On peut se figurer des groupes se frayant leur route au travers des établissements anciens. On a trouvé en Haute-Saône (2) un petit cimetière marnien qui représente probablement la fixation d'une petite colonie de nouveaux venus. Plus au sud, dans le Dauphiné et dans les Alpes (3), des cimetières ou des tombes isolées du type de la Marne repré-

(1) Viollier, CCCCXCII, p. 59 et suiv.
(2) Déchelette, II, 3, p. 1046 (cimetière de Mercey).
(3) E. Chantre, *Bull. anthr. et biolog. de Lyon*, 1913-1917, p. 17 et suiv. (cimetière de Genas, Isère) ; H. Muller, CXLVI, 1920, p. 16 et suiv. (cimetière de Pariset, près de La Tour-sans-Venin, Isère).

sentent des établissements récents dont rien ne permet d'apprécier la densité. En Provence (1), à défaut de ces sépultures de type nouveau ce sont les objets de la première époque de La Tène trouvés dans les enceintes fortifiées, les fibules en particulier, qui signalent l'avancée dans un domaine nouveau de population celtique.

Vers l'Ouest, à part la Normandie (2), quelques points de la Bretagne (3), quelques points du Berry (4), le hasard qui guide les découvertes archéologiques a été très défavorable aux Gaulois. La carte archéologique des cimetières est à peu près blanche (5). Les quelques épées trouvées dans les dragages ne la rempliraient pas. Et pourtant il faut supposer à cette époque des Celtes établis partout entre la Seine et la Garonne. Ce vide de la carte permet toutes les conjectures. On peut supposer toutefois que les établissements se sont développés graduellement et que les plus éloignés n'appartiennent pas à la phase ancienne de la civilisation de La Tène.

Ce n'est pas l'accroissement normal des anciens occupants celtiques de la Lorraine et de l'Alsace, de la Bourgogne et de la Franche-Comté qui aurait pu suffire à la fondation des nouveaux établissements de Champagne, de Suisse, du Dauphiné et de Provence, sans parler des autres. On est donc obligé d'imaginer quelque chose d'analogue à ce que nous avons proposé pour expliquer le peuplement hallstattien, une sorte de glissement des tribus celtiques de la vallée du Rhin ou d'au delà; ou, à la rigueur, un essaimage. On a d'autre part peine à concevoir que l'évolution des modes hallstattiennes d'où sont issues les modes caractéristiques de la civilisation de La Tène ne se soit pas produite dans le domaine allemand

(1) VASSEUR, XI, XIII, 3, 1903 (Le Baou-Roux); cf. DÉCHELETTE, II, 3, p. 1001. Les enceintes de Provence furent occupées depuis 600 avant notre ère et désertées vers 125 av. J.-C. Cf. JUSTIN, 48, 4.
(2) DÉCHELETTE, p. 060. — (3) *Ibid.*, p. 945-946, 1060.
(4) *Ibid.*, p. 1049-1050.
(5) *Ibid.*, carte n° 3 (sépultures et nécropoles de La Tène en France).

des Celtes. Or les formes de transition y abondent. Elles sont rares chez nous. C'est en Allemagne que la civilisation de La Tène apparaît le plus anciennement et qu'elle est le plus anciennement riche. Nous croyons donc que, d'une façon générale, elle a son origine en Allemagne et que d'Allemagne sont parties entre 500 et 400 les bandes qui ont peuplé la Suisse, d'une part, la Champagne, de l'autre, et tous les prolongements que nous pouvons supposer à cette colonisation. D'où sont-elles parties? Probablement de plus d'un point de la Celtique allemande (1). La question se posera ultérieurement.

Enfin, bien que les rites funéraires des Gaulois de cette époque soient ceux d'une population militaire qui envoie ses hommes dans l'autre monde en tenue de combat ou tout au moins de parade, je ne puis m'empêcher de constater le caractère pacifique des nouveaux établissements celtiques.

Il faut se représenter la population de la Champagne dispersée en gros villages ouverts, qui nécessairement devaient être des villages de culture. La Champagne n'avait pas attiré les pasteurs hallstattiens. Nous croirions volontiers que, parmi les progrès faits par la civilisation des Celtes à l'époque de La Tène, il y en eut en agriculture et que ceux qui furent retenus par la Champagne savaient utiliser les pentes sèches de ses coteaux, à plus forte raison les plateaux plus riches de l'Aisne à la terre lourde, où on les trouve également établis. Nous supposons que la charrue (2), une bonne charrue, dont le nom gaulois a prévalu dans la Gaule romaine, la *carruca*, une charrue avec un coutre et probablement des roues, est l'invention qui a permis la culture de ces terrains. Je me représente le paysage qu'ils ont créé en Champagne et dans l'Aisne sur le modèle de la partie du pays qui n'a pas été conquise par le vignoble, avec des champs labourés à la charrue et dévalant

(1) Rademacher, dans Ebert, CCCXXIV, s. v. *Kelten*, VI, p. 285-286.
(2) Déchelette, II, 3, p. 1378 et suiv.; Dottin, CCCXXII, p. 192 et suiv. Reinecke, LXVII, 1919, p. 17 et suiv.

le long des pentes (1). Leurs établissements de Suisse présentaient le même caractère et ont eu le même paysage. Ils l'ont encore aujourd'hui ; le contraste des pentes labourées et des plateaux de pâturages dans les environs de Berne et du lac de Thun est des plus singuliers et des plus énigmatiques. C'est un spectacle qui fait supposer des peuples juxtaposés, d'économies différentes. Mais c'est, à notre avis, un spectacle préhistorique.

Nous avons déjà appelé l'attention sur le grand nombre des noms gaulois en *-magus* et en *-ialum* dans la Gaule proprement dite. Ils désignent des établissements de plaines, marchés ou exploitations agricoles (2).

Mais d'ailleurs, à part l'Allemagne et la Provence, où des raisons particulières et le contact de voisins turbulents obligeaient les Gaulois à se tenir sur leurs gardes, il n'y a pas de forteresses des premières périodes de La Tène. Les forteresses hallstattiennes ont été abandonnées, les *oppida* gaulois ne sont pas encore construits. Par exemple, en Franche-Comté, l'occupation du camp de Château-sur-Salins (3), qui était un remarquable emplacement de forteresse, paraît avoir été interrompue à l'époque de La Tène I.

C'est une image inattendue que celle d'une Gaule pacifique à la veille des campagnes d'Italie et de Grèce, mais elle s'impose.

Qu'il n'y ait pas eu de bousculades, on se garderait bien de le prétendre ; qu'il n'y ait pas eu de déplacements ou fluctuations de frontières, c'est à peu près invraisemblable ; qu'il n'y ait pas eu de petites guerres, c'est impossible ; et l'on en trouverait le témoignage dans l'étude même des cimetières de la Marne. Mais les Gaulois de Gaule n'ont pas vécu sous un régime constant de violences et de luttes. Leurs sociétés se sont développées, ont prospéré et multiplié dans la paix, leurs

(1) H. Müller-Brauel, **LXXXV**, 1928, p. 184 et suiv.
(2) Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 238 et suiv.
(3) Piroutet, **CXXXIX**, 1928, 2, p. 266 et suiv.

nations et leurs tribus ont eu généralement entre elles les relations de droit des gens et les relations politiques que permettait l'organisation des sociétés celtiques. C'est d'ailleurs ainsi qu'ils ont pu, dans la surabondance de leurs hommes et dans l'accord de leurs tribus, faire les grandes expéditions où nous arrivons maintenant.

II

La grande invasion gauloise en Italie.

La civilisation de La Tène s'est répandue en France entre 500 et 400. C'est précisément vers cette dernière date que doit se placer la grande invasion celtique en Italie, qui inaugure les grandes expéditions historiques des Celtes.

Tous les historiens anciens s'accordent pour se représenter la descente des Celtes en Italie comme une invasion faite en masse par un peuple qui était une grande armée, aboutissant rapidement à l'extermination des premiers possesseurs du pays et à la fondation d'une très importante colonie. Ils ont en partie tort. A la base de leurs récits est sans doute une version de circonstance qui remonte probablement à Timagène (1). Mais, outre que Timagène était un historien généralement bien documenté, il nous est vraisemblablement arrivé dans le récit des premières guerres gauloises de bons éléments de tradition, auxquels les Celtes eux-mêmes ne sont pas étrangers. Des historiens gaulois comme Cornelius Nepos, qui était un Insubre, et Trogue Pompée, qui était un Voconce, peuvent avoir la responsabilité de leur transmission. Cette histoire, où les deux partis auraient collaboré, croyons-nous, est sans doute plus épique et héroïque qu'historique.

Mais à tout prendre, l'exactitude du détail anecdotique

(1) Niese, dans Pauly-Wissowa, CCCLXVIII, VII, col. 613; Hirschfeld, CXLVII, 1894, p. 331; d'Arbois, CCXLVIII, XII, p. 51; Mollenhoff, CCCLXII, II, p. 613 Jullian, CCCXLVII, I, p. 281.

importe peu. L'histoire des premières guerres gauloises paraît bâtie sur un fonds de chronologie assez sûr avec des matériaux un peu fabuleux, de très grande valeur néanmoins, à peu près comme toute la partie de l'histoire ancienne qui n'a pas été écrite par des contemporains. Elle a, dans son ensemble, fort bien résisté à la critique. L'archéologie la complète sans la corriger.

Elle a pour nous cet intérêt capital qu'elle nous donne les premiers renseignements un peu détaillés que nous ayons sur la formation d'un établissement celtique et qu'ils paraissent de bonne qualité. C'est une confédération factice de tribus venues de divers points, les unes d'ancienne, les autres de nouvelle formation, où peuvent se glisser des unités étrangères. Elles avancent. Les unes se fixent tout de suite. Les autres hésitent et cherchent plus longtemps leurs demeures. Elles circulent ; elles combattent, négocient, politiquent. D'autres les suivent, appelées ou tentées par elles. Finalement un tassement se produit. Les angles et les contours s'émoussent. Nos Gaulois, curieux de civilisation, s'assimilent à leur milieu nouveau. Ils prospèrent dans la paix, mais leurs formations politiques s'effritent et finalement croulent.

Tous les historiens, sauf Tite-Live (1), ramassent les événements et les placent entre 396 et 386 avant Jésus-Christ (2). Mais le récit de Tite-Live ne diffère pas substantiellement des autres. De la première invasion il ne donne que la date et, somme toute, n'en tient pas compte. Un certain nombre de concordances chronologiques ont été établies : première année de la 98e Olympiade et archontat de Pyrgion à Athènes, soit 388/7 (3) ; archontat de Théodote, paix d'Antalcidas, siège de Rheggion et deuxième année de la 98e Olympiade, soit

(1) Voir t. XXI, p. 332.
(2) Homo, CCCXLI, p. 201 et suiv.; Grenier, DXXIX, p. 64 et suiv.; Ed. Meyer, CCCLIV, V, p. 151 et suiv.
(3) Den., I, 74; App., *Celtica*, 2, 1.

387/6 (1). Cornelius Nepos (2) faisait concorder l'entrée des Gaulois en Italie avec la prise de Veies par Camille, soit 396. Dans la chronologie romaine, l'incertitude de la date particulière vient de la façon dont les dictateurs ont pu troubler le compte desconsulats (3). Enfin convenons de fixer à l'année 387/386 la prise de Rome.

Ce que Tite-Live ajoute de plus notable à ses confrères, c'est l'idée d'une sorte de plan politique, d'où serait née l'expédition. Le *Celticum* formait une confédération à la tête de laquelle était placé le roi des Bituriges, qui se nommait alors Ambigatus (4). La population excédait les limites normales des tribus agricoles et fixées au sol (5). Ambigatus résolut d'envoyer deux colonies sous les ordres de ses neveux en ligne féminine (6), ses héritiers, Sigovèse et Bellovèse. Il les fit assez fortes pour briser toute résistance (7). Trogue-Pompée avait comparé l'expédition gauloise à un *ver sacrum* (8), c'est-à-dire à une de ces émigrations religieuses pratiquées par les Italiotes.

Cette différence mise à part, les faits sont présentés par la généralité des historiens (9) à peu près de la même façon. Les Insubres, Boïens et Sénons détruisent une grande ville étrusque, Melpum, peut-être Melzo à l'ouest de Milan. Ils

(1) Pol., I, 6; Diod., XIV, 113, 1; Just., VI, 6, 5.

(2) Plin., *N.H.*, III, 125; Unger, *Rœmisch-griechische Synchronismen vor Pyrrhos*, extrait de XXI, 1876, 1.

(3) O. Leuze, CCCLI, *passim*.

(4) Tit., V, 34. La Gaule d'Ambigatus, avec son roi suprême, fourni par une des nations confédérées, est constituée comme l'Irlande du temps de saint Patrick.

(5) Le développement de la famille celtique, telle que nous la connaissons en Irlande et dans le Pays de Galles, aboutit à exclure un certain nombre d'individus du bien de famille initial. D'où nécessité de partages périodiques entre familles ou d'exodes.

(6) Tit., *o. l.*; *sororis filios*.

(7) Tit., *o. l.* : : *ne qua gens arcere advenientes possel*.

(8) Just., XXIV, 4.

(9) Plut., *Cam.*, 15; Den., XIII, 14 et suiv.; Pol., II, 17 et suiv.; Plin., II, 125; XII, 5; Caton, p. 36; Aulu-Gelle, XVII, 13, 4; App., *Celtica*, II, 1; *Historia romana*, IV, 2; Diod., XIV, 113, 1; Just., XX, 5.

fondent Milan et un certain nombre d'autres villes. Poursuivant leurs succès contre les Étrusques, ils viennent attaquer *Clusium*, Chiusi. Les Romains s'inquiètent, négocient, envoient une armée de secours qui se fait battre sur l'Allia. Rome est prise, puis sauvée par les oies du Capitole et par Camille. Selon les uns, les Gaulois furent exterminés jusqu'au dernier ; selon les autres, ils se retirèrent assez tranquillement vers leurs établissements de Romagne, rappelés par une incursion des Vénètes (1). On a prêté aux Gaulois des indicateurs : tantôt c'est un noble de Clusium, Arruns (2), qui veut se venger de sa femme et de son pupille Lucumon, tantôt c'est le forgeron helvète Elicon (3), qui travaillait à Rome (cette histoire est plus significative). Dans tous les cas c'est la richesse de l'Italie, ce sont les fruits, ce sont les figues, c'est le vin qui attirent les Barbares de leurs contrées déshéritées. Ceux qui les appellent leur apportent des échantillons de ces biens délectables. Ce dont tous les historiens nous ont gardé le fidèle témoignage, c'est la terreur semée dans les populations italiennes par l'approche des Gaulois (4). Ces barbares à l'aspect étrange et qui venaient de si loin furent pour l'Italie du IVe siècle avant Jésus-Christ ce qu'a été le « fléau de Dieu » pour la Gaule du Ve siècle après Jésus-Christ, une calamité inéluctable, irrésistible et divine. On a parlé de 300 000 hommes pour l'armée descendue en Italie, d'une trentaine de mille hommes pour l'armée victorieuse à l'Allia. C'étaient des armées formidables pour l'Étrurie et pour le Latium, qui n'étaient habitués qu'à des guerres de ville à ville. La bataille de l'Allia, l'*Alliensis clades*, fut une panique, dont les Romains ont rougi jusqu'à la fin de l'empire. Le cri de guerre des Gaulois qui surgirent de partout avant que les troupes n'entrassent au contact paraît

(1) Pol., II, 18, 3.
(2) Tit., V, 35 ; Plut., *l. l.* ; Den., *l. l.* — (3) Plin., XII, 5.
(4) Tit., V, 35, 4 ; 36, 2 ; 37, 2 ; 38, 6 ; 39, 1.

avoir provoqué une folle débandade. Quant au déménagement de Rome, dont Tite-Live nous donne une image singulièrement objective, il ne fut honorable que pour quelques-uns. Les Gaulois étaient en tout cas de rudes adversaires. Ils étaient dans la première fureur de leur élan. Ils avançaient en ravageant. Ils brûlaient les villes (1). Sans doute ils avaient un droit des gens et l'habitude de négocier. On nous dit, en effet, qu'ils négocièrent (2). Mais il est facile de croire que les tractations donnèrent lieu à d'irrémédiables malentendus. Les Gaulois, étant forts et mal compris, étaient susceptibles. Ils paraissent avoir aussi manqué de patience.

La délivrance de Rome n'en finit pas avec leurs attaques. Ils revinrent dans la vallée du Tibre et jusqu'à Rome, en 367 (3), en 361-360 (4), en 350-349 (5). Ils descendirent en Campanie en 360 et en 349. En 367 et en 349, ils allèrent jusqu'en Apulie (6). La chronologie de ces expéditions est incertaine. L'importance relative de ces raids ne l'est pas moins. Il en reste en tout cas un témoignage archéologique, c'est un petit cimetière à Canossa di Puglia (7). Ils allèrent du même coup beaucoup plus loin, jusqu'en Grèce, où Denys I de Syracuse en envoya une bande qui était à son service (8).

Au sud de l'Apennin ces expéditions gauloises ne furent que des raids qui commencèrent à se prolonger en expéditions de mercenaires. Elles n'eurent pas les rapides succès remportés dans la plaine du Pô. A vrai dire, au nord de l'Apennin, les Gaulois n'avaient eu affaire qu'aux Étrusques, dont l'établis-

(1) Par exemple, Mazarbotto (MONTELIUS, **DXXXIV**, p. 510; GRENIER, **DXXIX**, p. 99). M. von Duhn (EBERT, CC **XX V**, s. v. *Kelten*, VI, p. 207) paraît nier que la ville ait été détruite; il a tort, à mon sens. Sans doute, elle fut partiellement réoccupée par les Gaulois.

(2) TIT., V, 35.

(3) *Ibid.*, IV, 42, 8; VII, 1, 3; POL., II, 18, 6, 7. — (4) *Ibid.*, VII, 11, 1; 12, 8.

(5) *Ibid.*, VII, 26, 9. Cf. HOMO, **CXL**, p. 206.

(6) *Ibid.*, *l. l.*; DIOD., XIV, 117, 7. — (7) *Prahist. Blatt.*, 1898, p. 49-56.

(8) E. CAVAIGNAC, **CXL**, 1924, p. 359 et suiv. Les premières relations de Denys et des Gaulois dateraient de 379 (siège de Cortone).

sement n'était en somme qu'une assez jeune colonie. Les places fortes étaient rares. Au sud de l'Apennin, tant en Étrurie que dans le Latium et en Ombrie, les Gaulois se trouvèrent au milieu d'une infinité de petites cités très antiques, toutes fortifiées et perchées en de bonnes positions. Mais la force de leurs murailles n'était que l'instrument de leur résistance. La raison de cette résistance victorieuse est que c'étaient des corps politiques qui ne voulaient pas céder dans une lutte engagée *pro aris et focis* et qui ne voulaient pas mourir. Le pire désastre paraît avoir été celui de Rome, et Rome s'était immédiatement reformée avec son armée en dehors de son sol ravagé. Tite-Live, dans ces chapitres du livre V qu'il consacre à la ruée gauloise, nous fait comprendre avec une intelligence, une lucidité, une puissance d'évocation de grand historien, que les Gaulois n'étaient pas alors capables de dompter cette volonté de vivre et de vaincre incarnée dans des corps politiques très supérieurs à ceux qu'ils formaient. D'autre part, ils firent l'expérience de toutes les armées conquérantes en pays plantureux et chauds. D'abord ils se laissèrent aller. Ils maraudent. L'historien nous les montre gorgés de victuailles et de vin, plus imprudents et plus insouciants encore que de coutume après de trop faciles succès et vautrés à l'aventure où la nuit les trouve. Puis vient la peste, lisez la dysenterie. Ils sont campés au milieu des ruines de Rome, dans la poussière des incendies ; c'est l'été ; ils ont chaud et sont des gens du Nord. La maladie gagne chez eux comme une épizootie, *vulgatis velut in pecua morbis*. Les cadavres s'amoncellent et ils sont obligés de les brûler par tas (ils inhumaient leurs morts à l'habitude). Avec la peste vient la famine. Les Gaulois ne sont pas plus organisés que les Italiotes pour mener de grandes armées, mais au moins ceux-ci savent en conduire de petites. Ils n'ont pas d'intendance et ils ont ruiné le pays. Enfin ils ignorent la fortification de campagne et le service de sécurité. Ils se laissent surprendre.

Néanmoins l'effet de la terreur subsiste. Jusqu'en 349 les Romains restent sur la défensive. A partir de cette date, semble-t-il, ils s'enhardissent et font front. Les Gaulois en furent tellement surpris, dit Polybe, à la première rencontre, qu'ils s'arrêtèrent et se dispersèrent (1). Même, vers 335, la paix aurait été conclue (2).

Somme toute, si les incursions gauloises allèrent jusqu'au bout de l'Italie, la conquête gauloise s'arrête à l'Apennin. Mais comment se développe-t-elle ? Est-il exact que les Gaulois soient arrivés en trombe, et par où sont-ils arrivés ? C'est la question que nous allons traiter d'abord. Après quoi nous nous demanderons comment les Gaulois se sont comportés en Italie, quels sont leurs rapports généraux avec leurs voisins, ce qu'y est devenue leur civilisation.

III

Comment se fit l'invasion ?

Elle se fit, selon Tite-Live (3), en plusieurs bandes qui passèrent les Alpes successivement ou par des voies différentes.

Bellovèse, qui, selon lui, aurait dirigé toute l'entreprise, n'avait avec lui que les Insubres (4). Ils arrivèrent les premiers. Leur mouvement opéré, le corps des Cénomans, sous la conduite d'un chef nommé Elitovius (5), les aurait suivis par le même col ; Bellovèse les aurait aidés à la descente. Tite-Live signale ensuite, en termes vagues, un mouvement des *Libui* et des *Salluvii* (6), dont on peut douter qu'ils fussent venus dès lors. Les Boïens et les Lingons passèrent ensemble par les Alpes Pennines, c'est-à-dire par le Simplon ou le Saint-Gothard ; dépassant les deux premiers corps, ils auraient

(1) Pol., II, 18, 7. — (2) *Ibid.*, XIX, 1 : paix de trente ans.
(3) Tit., V, 34, 35. Cf. Homo, CCCXLI, p. 199 et suiv. ; Jullian CCCXLVII, I, p. 289 et suiv.
(4) *Id.*, V, 34, 9. — (5) *Id.*, V, 35, 1. — (6) *Id.*, V, 35, 2.

bousculé de l'autre côté du Pô les Étrusques et les Ombriens. Les Sénons seraient arrivés les derniers et, dépassant de la même façon les corps de tête, auraient fourni cette armée d'une trentaine de mille hommes qui avait franchi l'Apennin et pris Rome. Tite-Live ne l'affirme pas ; il le croit, dit-il (1).

Le transfert à travers les Alpes, sans ravitaillement savamment échelonné, d'une masse d'hommes capable de former un corps de nation, avec femmes et enfants, avec des troupeaux, une charrerie importante, un train indéfini de petits chariots très primitifs et d'animaux porteurs, était une opération de la plus grande difficulté. Elle demandait un minimum d'organisation, s'il s'est agi, comme l'histoire en témoigne, d'un mouvement concerté. Ce minimum, c'était le fractionnement de la troupe en corps distincts, le groupement par tribus d'origine étant le principe le plus naturel de leur formation. Le récit de Tite-Live est donc parfaitement vraisemblable. Il fallut aussi des reconnaissances, des guides, des suppléments de ravitaillement, de l'aide de toutes sortes, des négociations ou des combats avec les indigènes, toutes causes de lenteur et de retards, et même, si l'on élimine l'hypothèse d'établissements temporaires, de défrichement et mise en culture provisoire de terres occupées. L'écoulement des colonnes gauloises demanda un temps assez long et l'on doit supposer entre leurs éléments de larges intervalles.

Mais de quel ordre de grandeur? L'intervalle limite est celui qui sépare l'invasion des Ve-VIe siècles de l'invasion du IVe.

Il est tout à fait remarquable que les cimetières gaulois du IVe siècle en Cisalpine se trouvent tous au sud du Pô, les plus anciens autour de Bologne (2). Les cimetières du nord du Pô, formant deux groupes principaux, l'un à l'ouest du Tessin (3), dans la province de Novare, l'autre autour de Côme,

(1) *Id.*, V, 35, 2, 3.
(2) DÉCHELETTE, II, 3, p. 1087. — (3) ULRICH, DXLI.

datent du IIIe au Ier siècle (1). Les morts y ont été incinérés et leurs tombes ressemblent aux tombes contemporaines des vallées alpestres, mais aussi à celles de Golasecca. Les choses se présentent donc à cet égard comme si les Gaulois du IVe siècle s'étaient rapidement portés sur Bologne, laissant à leurs prédécesseurs, venus un ou deux siècles plus tôt, la Lombardie. Ceux-ci d'ailleurs leur auraient ouvert les portes de l'Italie. En réalité, l'établissement qu'ils avaient formé n'existait plus. Les premiers cimetières gaulois de la Transpadane ont été bouleversés par la construction des villes ou par la culture (*Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris*). Quelques objets isolés (2) attestent suffisamment que ce pays fut occupé par les Gaulois en même temps que la Cispadane ou même avant. L'espacement des colonnes de Bellovèse fut donc de peu d'années ou de quelques mois. Tout au plus peut-on supposer, si l'on ne veut s'accommoder du vide de la carte archéologique, que les Insubres et les Cénomans sont arrivés après les Boïens et les Sénons avec les renforts qui descendirent pendant longtemps encore de la Celtique.

Mais cela même est difficile à croire et l'ordre de marche des cinq nations gauloises (*Libui* et *Salluvii* mis à part) est également vraisemblable. Il résulte de leur position. Les premiers venus se sont arrêtés sans doute dès qu'ils ont pu. La descente dans les grandes vallées qui s'élargissent vers le Pô est enchanteresse et devait l'être alors; le pays avait été mis en culture par les gens des terramares et des palafittes; les avant-gardes s'arrêtèrent. Les suivants ont dû aller plus loin. Ceux qui se trouvent au bout de la ligne sont évidemment les derniers venus. Ainsi les Insubres, après le premier heurt avec les Étrusques, se sont établis au sud du lac de Côme, entre le Tessin et l'Adda, occupant les provinces de Côme et de

(1) *Id.*, p. 1093 et suiv.; p. 1097; VON DUHN, dans EBERT, CCCXXIV, s. v. *Kelten*, VI, p. 286; s. v. *Bologna*, II, p. 112.
(2) MONTELIUS, DXXXV, I, p. 63-64.

Milan ; les Cénomans, à leur suite, entre l'Adda et l'Adige, au sud des lacs d'Iseo et de Garde, autour de Brescia et jusqu'à Vérone. Dans cette direction les Celtes furent arrêtés par les Vénètes, qu'ils ne délogèrent pas et avec lesquels ils devaient compter. Les Boïens occupèrent au nord du Pô, entre le Tessin et l'Adda, la région de Lodi. Ils y fondèrent, dit-on, une ville qui fut Lodi (*Laus Pompeja*). Mais, s'y trouvant à l'étroit, ils franchirent le Pô avec les Lingons, et peuplèrent la plaine au pied de l'Apennin entre Parme et Bologne, tandis que les Lingons occupaient toute la Basse-Émilie. Les Sénons, prolongeant la chaîne des Cisalpins, ont occupé la côte de Romagne depuis l'*Utens* (Montone) jusqu'à l'*Alsis* (Esino) aux abords d'Ancône, dit Tite-Live ; mais ils sont allés un peu plus loin jusqu'à la vallée du Chienti (1).

Il faut croire qu'ils ne se fixèrent pas tout de suite. En effet, le Périple de Scylax (2), écrit vers 350, qui signale un à un tous les peuples des côtes de la Méditerranée, mentionne bien les Gaulois aux bords de l'Adriatique, plus exactement les débris de l'expédition contre Rome (ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας), mais seulement sur une petite étendue (ἐπὶ στενῶν). Ils n'auraient occupé que les boucles du Pô, leur domaine étant limité au sud par celui des Étrusques qui s'étendait jusqu'à *Spina*, une ancienne colonie grecque sur la boucle méridionale du Pô, au nord par celui des Vénètes qui s'étendait jusqu'à *Adria*, autre colonie grecque à quelques kilomètres au nord de la bouche septentrionale du fleuve. Les boucles du Pô paraissent avoir appartenu au domaine des Lingons. Une interprétation

(1) Tit., V, 35, 2, 3. — En ce qui concerne les Sénons, Tite-Live n'est pas tout à fait exact, mais la rectification qu'il appelle est minime. Le domaine de ces populations s'étendait au sud d'Ancône. Dans ces dernières années, on a, en effet, découvert des tombes gauloises, dans la région de Filottrano et d'Osimo : tombeau de San Genesio, près de Tolentino. Von Duhn, dans Ebert, CCCXXI, s. v. *Kelten*, VI, p. 292. Cette observation permet d'apprécier le degré de confiance qu'on nous pouvons avoir dans les renseignements qui nous sont fournis par les historiens anciens.

(2) Scylax, 18.

trop précise du texte y ferait chercher des Sénons, puisque ce sont ceux-ci qui paraissent avoir fait l'expédition contre Rome. Mais, selon l'auteur du Périple, la côte de l'Adriatique entre Ancône et Spina aurait encore, vers 350, appartenu aux Étrusques et non pas aux Sénons. Ces expéditions qui se succèdent sans cesse entre 390 et 350 donnent à penser que les Sénons ne se sont pas fixés définitivement avant 350. On peut supposer d'autre part qu'ils n'ont pas occupé la côte, mais qu'ils ont occupé les terrasses de l'Apennin. C'est en effet là qu'on a trouvé des établissements gaulois et non pas sur la côte. Dans ce cas, les Instructions nautiques que constitue le Périple de Scylax pourraient les avoir ignorés si l'on suppose qu'Ancône et Spina fussent restées entre les mains des Étrusques.

Cette même date de 350 est la date approximative à laquelle s'arrêtent les séries de poteries grecques trouvées dans le cimetière étrusque de Bologne (La Certosa) (1). Il en résulte que les Étrusques s'étaient maintenus dans la ville, en relation constante avec les colonies grecques des bouches du Pô, observés par les Gaulois établis dans la banlieue et aux environs. D'une façon générale, les villes là aussi paraissent avoir résisté. Côme attribuée aux Insubres et Bergame aux Cénomans ne leur ont obéi que plus tard. Mantoue est restée jusqu'à la fin une enclave étrusque.

Ainsi, de Côme à Ancône et de Milan à Vérone, les cinq grands peuples en question se sont constitué un domaine d'un seul tenant. Ils l'avaient trouvé tout fait, car il coïncide en majeure partie avec la Circumpadane étrusque. Les Étrusques battus, l'organisation politique de leur province avait craqué. Les cinq nations ont pris leur suite et se sont plus ou moins rapidement substituées à eux. Le fait est à considérer, car il confirme la cohésion du groupe qu'elles formaient ainsi que

(1) GRENIER, **DXXIX**, p. 160 et suiv., 320 c. suiv.; du même, **CCCLXXVIII**, p. 72.

le caractère coordonné, concerté et pour ainsi dire politique qui est prêté par les historiens à leurs premières opérations.

Mais il y eut en Cisalpine d'autres peuples gaulois : *Libui* et *Salluvii*, mentionnés par Tite-Live (1). Polybe (2) ajoute les *Libici* et les *Laevi* au nord du Pô, les *Ananes*, *Anares* ou *Anamares* (3), au sud, à l'ouest des Boïens. Les deux derniers ne sont peut-être pas Gaulois. Il n'en est pas de même des deux autres.

Libui et *Libici* sont probablement identiques et avaient pour centre Verceil ; sur leur territoire se trouvait un *Rigomagus* (Trino). Il résulte d'un assez obscur passage de Pline (4) qui a pour source les *Origines* de Caton, que c'était une sous-tribu des *Salluvii*. Les *Salluvii*, désignés également sous le nom de *Salassi* (5), devaient parler une langue celtique, puisque leur capitale était *Eporedia*, dont le nom est indubitablement gaulois. C'est vraisemblablement une fraction des Salyes, de Provence, auxquels les ethnographes anciens ont attaché l'étiquette de celto-ligures. Entre les Libici et les Insubres étaient les *Vertamocori* de Novare, qualifiés de Ligures par Caton et de Gaulois par Pline (6). C'étaient, dit celui-ci, un *pagus*, c est-à-dire une sous-tribu des Voconces du Dauphiné. Au nord des *Vertamocori*, les *Lepontii*, établis dans le val d'Ossola et le val Leventina, étaient un peuple de Gaulois (7). Au débouché de chacune des deux vallées nous avons deux grands cimetières correspondant à leurs deux établissements principaux, celui d'Ornavasso (8) et celui de Giubiasco (9). Ce sont des cimetières à civilisation de La Tène. Dans celui d'Ornavasso on a trouvé un certain nombre de

(1) Tit., V, 35,2. — (2) Pol., II, 17,4. — (3) Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 267.
(4) Plin., III, 134 ; Cat., frg. 27 ; Str., IV, 6, 8, en fait des Rhètes. Cf. E. Meyer, CCCLIV, IV, p. 150.
(5) Holder, CCVII, s. v.
(6) Plin., III, 124 ; cf. d'Arbois, CXL, XI, p. 154. — (7) Plin., III, 134.
(8) Binachetti, dans XXVIII, VI, 1895 ; Von Duhn dans Ebert, CCCXXIV, VI, p. 292 et suiv.
(9) Viollier, dans CLXXX, p. 229 et suiv.

poteries à grafittes qui, dans la mesure où ils sont intelligibles, paraissent bien celtiques.

Les Lepontii doivent être probablement rattachés aux gens du Valais. Les Vertamocori et les Salluvii sont parents des Gaulois du Dauphiné et de la Provence. Une série de peuples gaulois, occupant les vallées alpestres, faisaient la liaison : c'étaient les *Ceutrones*, dans la haute vallée de l'Isère, les *Medulli* dans la Maurienne, les *Caturiges* dans la haute vallée de la Durance. Ceux-ci avaient eu en Italie un établissement éphémère.

Les tribus gauloises du Piémont paraissent former un groupe distinct de cinq grandes nations établies en Lombardie et en Emilie, moins compact et plus récent. Ce sont les avant-postes italiens des tribus alpestres ou de celles qui se sont avancées jusqu'au pied des Alpes dans la vallée du Rhône et qui s'y sont fixées. Juste après la prise de Rome, Polybe (1) mentionne des raids fréquents de Transalpins, qui préoccupent les Cisalpins, dont la fortune les avait tentés. L'arrivée des tribus piémontaises peut correspondre à ces expéditions.

Les Insubres, Cénomans, Boïens, Lingons et Sénons venaient tout droit de beaucoup plus loin, des bords du Rhin, nous dit Appien, en tout cas de l'intérieur de la Celtique (2).

Tite-Live (3) nous donne la liste des peuples parmi lesquels Bellovèse recruta son armée, Bituriges, Arvernes, Sénons, Éduens, Ambarres, Carnutes et Aulerques, qui paraissent pour la première fois dans l'histoire. L'hypercritique s'y est attaquée, mais à tort (4). Cette liste est un document de la plus haute importance parce qu'elle représente un groupement fondamental des peuples gaulois. Elle indique quelle était celle de leurs fractions intéressée par le grand mouvement d'expansion qui se produisait alors, soit vers la Bretagne, soit vers le Sud-Est.

(1) Pol., II, 18-19.
(2) App., *Celt.*, 1, 2, 390. Cf. Prop., X, 10, 19. — (3) Tit., V, 34.
(4) D'Arbois (CCXCIX, p. 139 et suiv.) et A. Bertrand (CCCII), p. 20) font des Celtes italiens une colonie des Celtes du Danube.

Les Insubres sont des Éduens ; les Cénomans sont des Aulerques ; les Sénons d'Italie sont sans doute identiques aux Sénons de Gaule. Dans l'établissement italien ne figurent ni les Bituriges, ni les Arvernes, ni les Ambarres, ni les Carnutes, mais par contre les Lingons, plus tard voisins en Gaule des Sénons et des Éduens, et les Boïens, l'un des plus dispersés des peuples celtiques mais dont le groupe principal paraît s'être toujours tenu dans ce qui nous paraît être le domaine initial des Celtes à l'est des Volques. Les deux listes ne concordent donc pas complètement ; il ne faut pas s'en émouvoir.

Nous rechercherons plus tard où pouvaient se trouver alors les peuples de la première liste. Il faut noter que ni l'une ni l'autre ne comportent le nom de ceux qui furent les plus proches voisins de l'Italie : Helvètes et Séquanes. Ceux-ci devaient avoir à s'occuper dans leurs possessions anciennes ou nouvelles de Suisse et de Franche-Comté. Peut-être se trouvent-ils par rapport aux envahisseurs de l'Italie dans la même situation que les Insubres par rapport aux Sénons. Établis les premiers, ils se sont laissé dépasser.

Par où l'invasion avait-elle passé ? Il y a deux opinions qui invoquent toutes deux le texte de Tite-Live, dont le mauvais état donne dans une même phrase la formule de leur antithèse (1). Les Gaulois seraient passés chez les Ligures de Turin (Taurini) et par les Alpes Juliennes (*saltusque Juliæ Alpis*). L'opinion de Tite-Live n'est pas douteuse, car les phrases précédentes mettent les Gaulois en contact avec les Marseillais. Au surplus, le passage par les Alpes Juliennes n'est pas vraisemblable ; la route était en effet barrée par les Vénètes, que les Gaulois n'ont pas entamés. Une heureuse conjecture a substitué au nom de l'Alpe Julienne celui de la Doire (*Duria*) (2). Mais la position géographique des Gaulois éclaire le problème. Les Insubres établis au sud du lac Majeur et du

(1) Von Duhn, dans Ebert, CCCXIV, VI, p. 285, 292.
(2) Jullian, CCCXLVII, I, p. 289, n. 5, p. 291, n. 4.

lac de Côme ne sont pas passés par le mont Cenis et le val d'Aoste. Ils ont traversé les Alpes soit au Gothard, en descendant sur le lac Majeur, soit à la Maloja, en descendant sur le lac de Côme. Ils se sont arrêtés au débouché des vallées alpestres entre le Tessin et l'Oglio. Les suivants s'y sont ralliés et en sont partis; ceux qui ont traversé les Alpes Pennines sont passés sans doute au Simplon qui les menait au même point par le val d'Ossola. Les Celtes pouvaient venir de la Bavière; la vallée du Rhin et l'Engadine, qui mènent l'une au Gothard, l'autre à la Maloja, étaient les routes naturelles vers la crête des Alpes pour un peuple venu de l'Allemagne du Sud. Les Boïens et les Lingons, qui ont passé les Alpes Pennines, sont venus de la même région en contournant l'Oberland bernois.

Ils n'ont traversé que plus tard, nous l'avons montré, croyons-nous, les Ligures interposés entre leur établissement de Lombardie et les Alpes françaises. Ils ne paraissent pas avoir jamais traversé les peuples qui bordaient leurs établissements au nord-est.

IV

L'établissement des Gaulois dans la vallée du Pô. Sa solidité.

Les peuples gaulois de la Cisalpine sont donc des fractions de quelques grandes tribus gauloises dont les établissements sont répartis en d'autres points du domaine celtique. L'invasion n'a été faite ni par des nations ou tribus complètes, ni par des groupements de circonstance, purement militaires et sans liens politiques. Ces fractions de tribus sont devenues des tribus. Mais les éléments divers de l'organisation politique des Celtes étaient parfaitement homologues et ne différaient qu'en grandeur (1). Plus ou moins étroitement associés dans leur entre-

(1) Sur les divisions de la tribu, cf. Czarnowski, CCCCXXIII, p. 231 et suiv.

prise de conquête, le but atteint, ils ont retrouvé immédiatement leur liberté d'allure. C'est ainsi que les Sénons opèrent seuls contre l'Étrurie et Rome.

Comment ces fractions de tribus étaient-elles constituées? C'est une question. Mais nous n'y pouvons pas répondre complètement. Étaient-ce des groupements factices recrutés dans chacune d'elles ? Étaient-ce des sous-tribus ou des clans? C'étaient probablement des groupements tout faits. Les Insubres et les Cénomans sont en effet soit des sous-tribus, soit des fractions de sous-tribus des Éduens et des Aulerques. Les Cénomans étaient restés groupés avec les contingents d'un peuple qui paraît avoir fait partie de leur confédération, les *Andecavi*; c'est ainsi qu'il faut interpréter l'existence d'un village d'*Andes* (1) sur leur territoire, dans les environs immédiats de Mantoue.

Une autre question est de savoir quelle était l'importance des fractions. Nous pouvons nous en faire une idée approximative. On se souvient que les historiens anciens estimaient à une trentaine de mille hommes les vainqueurs de l'Allia. C'est un chiffre tout à fait vraisemblable. Il était nécessaire et suffisant pour produire l'effet de masse irrésistible dont j'ai essayé de donner l'idée. Il faut appliquer à ce chiffre un coefficient qui peut être au moins sept pour représenter les femmes, les enfants, les vieillards, les malades et les éclopés, les esclaves. Cette opération nous amènerait à évaluer les Sénons au nombre d'environ 200 000 personnes. La masse des Boïens était du même ordre. Pline, citant toujours les *Origines* de Caton, nous apprend qu'ils comptaient cent douze tribus (2), au moment sans doute où le pays tomba sous la domination romaine. Il faut lire cent douze clans, cent douze groupements

(1) D'autre part, les Cénomans paraissent avoir gardé de part et d'autre des habitudes ou des règles communes de toponymie. Le nom de *Tridentum*, Trente, est à rapprocher du nom de *Tridentus*, Trans en Mayenne. D'ARBOIS, CCCI, 2, p. 324.

(2) DOTTIN, CCCXXII, p. 306.

à la fois sociaux et territoriaux, qui devaient avoir chacun une certaine masse. Le renseignement, en effet, est destiné à nous donner une idée avantageuse de la grandeur du peuple boïen. Des populations de cette importance étaient capables d'occuper effectivement le pays et il faut prendre presque à la lettre les historiens qui nous disent qu'ils chassèrent les Étrusques et les Ombriens. Que quelques colons, une quantité d'esclaves, peut-être quelques groupes soumis et associés (1) aient subsisté, c'est encore probable, mais il est bien plus évident qu'une occupation celtique s'est substituée à une occupation étrusque et ombrienne, qu'elle a formé une nouvelle colonie gauloise.

Il est tout à fait remarquable là aussi que la conquête italienne des Celtes soit un établissement de plaine. Rien ne montre mieux qu'il y avait quelque chose de changé dans la civilisation des Celtes depuis l'époque de Hallstatt. Les Hallstattiens recherchaient les hauteurs. Les Gaulois de l'époque de La Tène cherchent les plateaux et les plaines de labour. Les Sénons étaient les plus mal partagés (2), puisqu'il ne leur restait que les pentes d'ailleurs commodes de l'Apennin. Peut-être est-ce la raison qui les poussa à chercher au delà des crêtes, qui les bloquaient, des terres plus avantageuses. N'ayant pas réussi, ils se contentèren de leur lot et y prospérèrent. Nous ne pouvons donc pas nous représenter les colons gaulois de Cisalpine sous les traits que leur a donnés Polybe, nomades et pasteurs, et qui appartiennent à un autre lot de Celtes. Ils sont fixés au sol qu'ils ont conquis. Ils l'ont réellement colonisé et en cultivateurs (3).

On dit qu'ils ont fondé des villes, Milan, Brescia (*Brixia*), Bergame (*Bergomun*), Côme, Vicence, Modène (*Mutina*) (4),

(1) Par exemple, les *Comenses* (Côme), *Ausuciates* (Ausuccio), *Gallianates* (Galliano), etc. Cf. NIESSEN, DXXXVII, 11, 1, p. 185, 188, 189.
(2) DIOD., XIV, 113, 3. Cf. JULLIAN, CCCXLVI,1, p. 247.
(3) DIOD., V, 40, 4-5 ; DEN., XIII, 11.
(4) JUST., XX, 5, 8. Milan : TIT., XXXIV, 9; Côme, Bergame : PLIN., *H.N.*,

probablement la future Lodi et Sinigaglia (*Sena Gallica*). Une partie de ces villes existaient sans doute avant leur arrivée, c'est le cas de Côme, de Brescia, de Bergame, de Bologne. Pour celle-ci ils ont pris la peine de lui donner un nom gaulois, *Bononia*. Pour d'autres, ils ont conservé les vieux noms qui remontaient aux Ligures (1).

A plus forte raison ils n'ont pas celtisé le pays jusqu'à donner des noms à ses rivières; ils ont gardé les noms anciens (2). Mais cependant le nom du *Reno* est celtique. On a voulu reconnaître un nom celtique dans le nom du lac de Garde, *Benacus*; ce serait le lac aux pointes, *benn*, irl. = pointe. (3). Mais l'étymologie est douteuse. Enfin, dans la toponomastique du pays subsistent aujourd'hui nombre de noms à désinence *-asco*, *-usco*, qui sont ligures et datent les uns d'avant l'occupation gauloise, les autres d'après sans doute; mais le mécanisme de leur formation s'était conservé (4).

Les Gaulois de la Cisalpine ont laissé derrière eux des inscriptions funéraires, graffittes sur des poteries, marques de fabrication, en nombre important pour un peuple qui n'avait pas encore à son arrivée l'usage de l'écriture (5). Par un hasard étrange, de beaucoup le plus grand nombre se sont trouvées dans la Transpadane et sur le pourtour des pays gaulois. Elles paraissent postérieures à la floraison de la Gaule Cisalpine.

Les restes archéologiques, dont la masse connue s'accroît sans cesse, sont répartis avec la même inégalité. Rien ne

III, 124-125; Vérone aurait été fondée par Brescia : CATULLE, 67, 32; son nom peut être celtique. Cf. NIESSEN, I, p. 204 : *contra*, PHILIPON, **CCCLXIX**, p. 138; Parme : MART., V, 18, 7... *Gallica Parma*.

(1) PLIN., III. 17. — (2) PHILIPON, *op. cit.*, p. 189; cf. 189 (*Ticinus*).

(3) POKORNY, **CCCXIV**, V, dans EBERT, p. 297, s. v. *Kelten*.

(4) D'ARBOIS, CCCI, II, p. 46, 63.

(5) J. RHYS, **VI**, 59-75; STOKES, **CCXXXVIII**, XI, p. 112-118. Parmi les inscriptions publiées comme celtiques, beaucoup n'ont de celtique que quelques noms propres. D'autres sont franchement celtiques, notamment celles de Briona, près de Novare, et de Brescia. La première contient d'ailleurs des noms latins (*Legatus*, *Quintus*), la seconde est moitié latine, moitié celtique.

demeure des villes bouleversées par la construction des villes romaines qu'elles sont devenues. Les cimetières représentent des établissements riches mais dispersés (1). Ils confirment l'histoire, qui complète leur témoignage.

Somme toute, les Gaulois ont fait dans la partie centrale de la vallée du Pô un établissement compact et durable. Ils s'y sont enracinés assez profondément pour modifier à jamais la physionomie du pays.

La tradition historique voulait que les Étrusques battus se fussent retirés dans les Préalpes euganéennes qui dominent Vérone et seraient devenus les Rètes, du nom de leur chef *Raetus* (2). Les Cénomans avaient poussé de ce côté. Justin leur attribue la fondation de Trente; *Tridentum* en effet est gaulois (3). Au nord de Trente, dans le Val di Non, le Nonsberg, la petite ville de Cavareno porte un nom gaulois (4). Le nom du pays rappelle celui du petit peuple des *Anauni*, qui était une des divisions du groupe dont Trente était le centre. Leur nom paraît bien gaulois (5). Près de là, dans la vallée, un cimetière gaulois a été fouillé à Mechel-in-Nonsberg (6). Mais les pentes des Alpes au nord de la Cisalpine restèrent de ce côté aux mains des Rhètes et des Euganéens (7). Quelle qu'ait été leur identité, il y avait parmi ces derniers des Ligures avérés : les *Trumpilini*, qui ont laissé leur nom au val Trompia, et rappellent singulièrement les *Trumpilini* des Alpes-Maritimes, dont le monument de la Turbie atteste à la fois l'existence et la défaite ; les *Ligures Stoeni*, qui ont

(1) Voir plus haut, p. 18. — (2) Just., XX, 5, 9. — (3) Voir p. 28, n. 1.
(4) *Cau ros*, héros; irl. *caur*, géant.
(5) Ptol., II, 1, 32; *CIL*, V, p. 537. **anavo-*, cf. gall. *anau*, harmonie. D'Arbois, CCCI, II, p. 159.
(6) Much, CCCLXI, LXV, 149: plus à l'est, un autre cimetière dans le Val-Sugane (Von Duhn. Ebert, s. v. *Kelten*, I, p. 295). Du côté des Venètes, le dernier cimetière gaulois est celui de Pavigliano Vennese (CXII, 1880, p. 236 et suiv.).
(7) D'Arbois, CCXCIX, p. 143. Cf. *Trumpilini*, inscription de la Turbie, I, V, 7817 : *Stœni*, Plin., III, 134; I, p. 460 (117 av. J.-C.); cf. Holder, CCVII, s. v. *Stœni*.

laissé leur nom au bourg de Stenico, dans la haute vallée de la Sarca.

Le pourtour occidental du domaine gaulois en Italie présente un semblable spectacle. L'ethnographie de la région devait être si embrouillée que les auteurs anciens s'y sont trompés sans cesse. Caton paraît avoir fait un effort sérieux dans ses *Origines* pour établir avec les documents dont il disposait l'identité des peuples de la région. Il est arrivé à désigner comme ligure le peuple des *Vertamocori* et celui des *Salluvii* dont nous avons donné de bonnes raisons pour les croire celtiques (1). Les peuples gaulois du nord du Piémont n'étaient évidemment pas comparables aux peuples compacts de la Lombardie et de l'Émilie. Qu'on se les figure entremêlés de Ligures, villages gaulois voisinant avec villages ligures, et qu'on ajoute des intermariages entre les deux. L'ethnographie des régions de montagnes présente toujours les mêmes enchevêtrements. La Suisse en est la preuve et mieux encore le haut Piémont, avec son histoire, avec son dialecte, ses villages français des pentes italiennes du Cervin séparés de la Suisse romande par une large bande de Suisses allemands.

Ainsi l'on arrive à comprendre que des gens comme les *Bagicuni* des environs de Cueno que tous les historiens s'accordent à nous donner comme ligures aient pu être considérés comme issus des Caturiges (2), qui étaient gaulois. Il s'est produit des associations multiformes dont on ne saurait déterminer les règles. Mais, en somme, le Ligure dominait, plus exactement encadrait. Plus tard les peuples gaulois de la montagne, Ceutrons, Medulli, Caturiges, ont été compris dans le royaume ligure de Cottius (3). Mais politiquement encadrées par les Ligures, les colonies celtiques du Piémont gardèrent fidèle-

(1) PLIN., III, 124.
(2) PLIN., III, 47, 135; PTOL., III, 1, 31. Cf. D'ARBOIS, CXL, XI, p. 154.
(3) MÜLLENHOFF, CCCLXII, II, p. 210.

ment leur langue attestée par des inscriptions (1), dont quelques-unes au moins ne sont pas fort anciennes, et certains traits de leur civilisation bien après que les Romains eurent démoli l'organisation gauloise du Milanais et de l'Émilie. Ils les imposèrent même à leurs voisins. Bref, il ne semble pas qu'il y ait eu du côté des Ligures conquête ou tentative de conquête. Il y eut certainement association, quelles qu'en aient été les causes.

Au nord des Insubres, dans la région de Côme, des formations analogues s'organisèrent, régnant jusqu'au contact des Ligures de la région euganéenne. On a fouillé dans cette région un certain nombre de cimetières et de tombes isolées, à Introbbio, Civiglio, Soldo, Legnano, Esino, Pianezzo (2), que les archéologues qualifient volontiers de Gallo-Ligures, peut-être parce que la plupart des tombes sont à incinérations. Là encore on a trouvé des stèles funéraires à Rondineto, Algate, Civiglio, Cernusco Asinario, des grafittes sur des fonds de vases comme à Ornavasso et à Giubiasco, où se lisent des noms celtiques. Mais l'ensemble de ces inscriptions que l'on appelle lépontiennes n'est probablement pas celtique ; elles appartiennent à un dialecte qui a quelque chose de l'italique, qui est peut-être du ligure, ou peut-être se tient par rapport à l'italique et au celtique dans la position du macédonien par rapport au grec (3).

Au sud du Pô les Ligures s'étendaient jusqu'à l'Étrurie. Rien ne rappelle après la Grande Invasion la petite colonie qui a laissé derrière elle les stèles de la Vara. Cependant la limite pouvait être indécise. Il y avait chez les Anares une

(1) Inscriptions de Briona et inscriptions d'Ornavasso (RHYS, VI, p. 47).

(2) MONTELIUS, **DXXXIV**, pl. 63-65 ; CASTELFRANCO, **LIII**, 1886, p. 184 ; A. MAGNI, *Rev. archeol. della prov. di Como*, 1907, p. 3 et suiv. (cimetière liguro-gaulois de Pianezzo).

(3) H. PEDERSEN, **CXVI**, 1921, p. 38-54 ; cf. VENDRYÈS, **CXL**, 1923, 491 ; VON DUHN, dans EBERT, **CCCXXIII**, s. v. *Kelten*, VI, p. 287. En revanche, M. Pokorny affirme que ces inscriptions sont celtiques (*Ibid.*, 136-138). Cf. PHILIPON, **CCCLXIX**, p. 136-138.

ville de *Comillomagus*, aujourd'hui Broni (1). C'est bien une ville de nom gaulois. Mais le plus occidental des cimetières à civilisation gauloise qui soit encore connu a été fouillé à Saliceto di San Giuliano, à 7 kilomètres de Modène (2).

V

Civilisation.

Dans la vallée du Tibre, à Todi, au sud de Pérouse, a été trouvée une inscription funéraire en latin et en celtique en l'honneur d'un certain Ategnatos, fils de Drutos (3). C'est la plus méridionale des inscriptions celtiques et, dépassant de beaucoup vers le nord le domaine latin, elle était en pleine Ombrie. Le domaine celtique ne s'est certainement pas étendu jusque-là (4). Elle témoigne peut-être d'une expédition celtique, comme les tombes de Canossa, ou simplement du fait qu'une famille gauloise était venue se fixer là à une date qui paraît ancienne et antérieure aux empiétements de Rome, unifiant l'Italie sur les conquêtes des Gaulois. Mais pourquoi l'inscription est-elle bilingue et surtout en latin? Elle nous ouvre un aperçu sur le genre de société que formèrent là les envahisseurs avec les autochtones. On restait sur ses positions, on gardait sa langue, mais on ne s'ignorait pas et l'on ne se renfermait pas. Ce n'est pas tout à fait l'image farouche des guerres gauloises que nous donne Tite-Live. D'ailleurs, à travers cette image même on peut apercevoir quelques traits de politique et de vie sociale qui la corrigent.

La même observation s'impose à l'examen des tombes des Sénons (5) trouvées à Montefortino, Filottrano, Ripa Bianca et autres lieux. Elles ont surpris par leur richesse. L'or y abonde, sous deux formes, parures purement gauloises ou

(1) Nissen, **DXXXVII**, II, 1, p. 271.
(2) **LIII**, 1876, p. 30; 1886, p. 159; 1888, p. 40.
(3) Dottin, **CXCVI**, p. 153, n° 17 *bis*. — (4) Cf. d'Arbois, **CCXCIX**, p. 4.
(5) Voir plus haut, p. 18; Déchelette, p. 1088, 1181.

parures étrusques. Les bijoux gaulois sont des anneaux et des torques à tampons qui rappellent ceux de la vallée du Rhin. Les bijoux étrusques sont des couronnes de feuillage d'or, des colliers avec des pendants ovoïdes ou en forme d'amphore, qui sont bien connus, des bracelets à extrémités en têtes de serpents. On a dit que, si les Sénons avaient rapporté chez eux les 1 000 livres d'or de la rançon du Capitole, les femmes et les filles de leurs chefs devaient être richement parées. Mais les bijoux n'étaient pas seuls à attester leur richesse. C'étaient des pyxides d'ivoire, des vases de bronze aux anses et aux pieds richement ornés, des vases peints attiques. Le tout attestait un goût aussi raffiné que celui des contemporains de la Campanie et de l'Étrurie. D'autre part, les Sénons avaient emprunté à ceux-ci l'usage de déposer dans leurs tombes des ustensiles de cuisine et d'éclairage, des broches, des lampadaires, dont se passaient l'immense majorité des Gaulois. Les hommes emportaient avec eux des strigiles, qui prouvent qu'ils avaient adopté la mode du massage à l'huile. Ils avaient gardé leurs épées et leurs lances. Mais leurs casques étaient italiques et, semble-t-il, ils étaient en train d'abandonner, sous l'influence de leurs voisins, le char de guerre avec lequel ils étaient descendus en Italie. Bref, ils s'étaient mis ou ils se mettaient à l'unisson des peuples qui les entouraient, avaient adopté leurs mœurs, parce qu'ils conversaient avec eux, et n'avaient pas mis cinquante ans à cesser de faire, dans leur nouvelle colonie, figure de barbares et d'épouvantails. La première génération de Gaulois nés en Italie était sans doute aussi italienne que gauloise.

Les cimetières gaulois des environs de Bologne témoignent eux aussi de si larges emprunts à la civilisation des vaincus que l'on peut se demander si les Gaulois étaient là en assiégeants ou en voisins et en associés (1).

(1) Voir plus haut, p. 18. Cf. Von Duhn, dans Ebert, **CCCXXIV**, s. v. *Kelten*.

Aussi bien eurent-ils, dans la suite de guerres que nous avons l'habitude de nous figurer, de longues périodes de paix. Polybe mentionne une période de trente ans entre 329 et 299, une période de douze ans entre 347 et 335 (1). Les archéologues d'Ancône ont été conduits à la recherche des tombes gauloises par des découvertes d'établissements ouverts répartis sur les gradins de la Marche (2).

On constate les mêmes rapprochements du côté des Vénètes d'Este. Les Gaulois n'en étaient pas loin; ils y venaient sans doute, mais paisiblement; ils s'y engageaient comme mercenaires, ils y venaient en visiteurs; ils faisaient peut-être leurs dévotions dans ses temples; en tout cas, ils étaient connus et l'on s'occupait d'eux. Dans les déblais du temple de la déesse Rehtra, parmi les statuettes votives, les *ex-voto*, figure une statuette représentant un guerrier gaulois avec un ceinturon et une épée de La Tène pendue à droite; une autre statuette figure un autre Gaulois avec un poignard ou une courte épée passée à droite dans son ceinturon; ce sont des ex-voto qui peuvent avoir été consacrés par des visiteurs gaulois. Un fragment de plaque estampée représente un cavalier muni d'un bouclier de La Tène. On a trouvé enfin dans le même milieu des fibules de la Tène Ic (3).

Il y avait à Este des individus de nom celtique. Un de ces noms est reconnaissable dans sa transcription vénète : Vercon-zarna (4). Si l'on suppose que le *z* étrusque équivaut au *d* gaulois (5), le mot, en Vercondarna, se rapproche d'une famille à laquelle appartiennent dans l'onomastique celtique les noms Vercondaridubnus, Tarcondarius, etc. Il est composé de la préposition *Ver-* (= ὑπερ) et d'un adjectif (6) appa-

(1) Pol., II, 19.
(2) Déchelette, II, 3, p. 1091, n. 2.
(3) Montelius, DXXXIV, pl. 61, 4; 60, 5.
(4) Rhys, CCXXX, 38. — (5) Voir t. XXI, p. 324.
(6) Suffixe *n* : Dottin, CXCVI, III; cf. Marstrander, CLXX, 1910, p. 578.

renté au substantif gallois *cyndared*, rage, et à l'adjectif *cyndeirinag*, enragé. *Vercondarna* est un nom féminin, malgré son sens très belliqueux. Ce mot nous raconte vraisemblablement une histoire de mariages mixtes entre Vénètes et Gauloises auxquels auraient répondu des mariages entre Gaulois et Vénètes, et cela assez exactement à la date où nous sommes arrêtés (1).

Des échanges de civilisation auxquels se prêtaient les rapprochements, les Gaulois ont été les principaux, mais ils n'ont pas été les seuls bénéficiaires.

Dans le bagage commun de l'italique et du celtique, il n'y a pas seulement le reste d'un vieux fonds indivis, mais il y a des emprunts. Il y en a d'anciens et qui paraissent dater du temps où les Italiotes et en particulier les Latins se sont retrouvés en face des Celtes. De plus, ils ont été faits par les Latins aux Gaulois.

Il est admis aujourd'hui que le mot latin *gladius*, l'épée, est d'origine celtique (2). Les grammairiens latins savaient qu'il avait eu la forme *cladius* et, en conséquence, le faisaient venir de *clades* (3). Il vient d'un mot qui devait être en gaulois **kladios*, qui est représenté par le gallois *cleddyf*, dont dérive l'irlandais *claideb*. Les historiens anciens nous apprennent que les Romains ont emprunté plus tard l'épée des Celtibères qui avait l'avantage de s'employer également d'estoc et de taille. Mais il est difficile de faire descendre l'emprunt du mot *gladius* jusqu'au temps où les armées romaines opérèrent en Espagne. D'autre part, le mot hypothétique **kladios* ne paraît pas fait pour désigner une arme qui donne des coups de pointe. A la même racine se rattache le grec κλάδος qui signifie bâton, le vieux slave *kladivo* qui signifie marteau, peut-être

(1) Il est resté des noms gaulois en Vénétie : I, V, 8740, à Concordia, près Portoginaro, au nord-est de Venise, = ILATEVTA, cf. gall. Elltud. RHYS, CCXXX, p. 15.

(2) VENDRYES, dans CLXXXIII, p. 309. Le *kl* du mot celtique est devenu *gl* en latin ; il y a d'autres exemples de cette mutation, c'est le mot *gloria*, qui vient d'une forme *klouesia* et est parent du grec κλέος (κλέϝος). Cf. κυβερνᾶν, *gubernare*. La transformation était opérée au IIe siècle : *Miles gloriosus*.

(3) VARR.

le grec κόλαφος, qui signifie soufflet. La racine *Kela* ou *Kla* paraît avoir signifié frapper pour fendre et non pas pour percer. Le mot s'applique bien à l'arme que l'épée de La Tène tendait à devenir. Issue du poignard, elle évoluait en arme destinée à donner de grands coups de tranchant. Malgré la mauvaise opinion que Tite-Live et Polybe ont donnée des armes gauloises (1), il est probable que, si les troupes romaines étaient mieux organisées et mieux commandées que les troupes gauloises, elles avaient un moins bon armement et ne se sont pas fait faute de le changer (2).

Les Gaulois avaient également un meilleur bouclier que les troupes italiques et qui les couvrait mieux. Il est probable que les Latins l'ont emprunté et qu'ils ont emprunté en même temps le mot *scutum* (3). On a essayé d'expliquer celui-ci soit par *obscurus*, soit par *cutis*; il couvre et cache, ou il est fait en peau. Le gallois et l'irlandais ont respectivement les mot *ysgwyd* et *sciath* qui désignent à la fois le bouclier et l'épaule. La dérivation sémantique du sens est tout à fait claire en celtique, elle manque en latin. Il est à noter que le mot *scutum* désigne spécialement un bouclier grand et haut. Tite-Live oppose le *scutum* celtique de l'infanterie lourde des Celtibères à la *caitra* ibérique, bouclier rond, de leur infantere légère (4). Cette opposition est répétée. L'origine celtique du mot *scutum* est donc probable. Le grand bouclier de l'infanterie romaine est assez voisin du bouclier de La Tène. Or c'est à Camille que l'innovation est attribuée (5).

(1) POL., II, 33; TIT., XXII, 46; S. REINACH, **XV**, 1906, p. 344.

(2) Le mot *lancea* est un emprunt avoué : DIODORE, V, 30; AULU-GELLE, XV, 31, d'après VARRON, serait d'origine hispanique. Cf. DÉCHELETTE, II, 3, p. 1150. Moyen irl., *do-lecim*, je jette; a été comparé à irl. *laigen*, gall. *Lain*. WALDE, **CCXLIII**, s. v. Le mot convient au javelot tout en fer trouvé dans les sépultures pyrénéennes et de Hallstatt. Cf. A.-J. REINACH, **CXXXVIII**, 1907, I, p. 243, 426. II, p. 125, 225, 226.

(3) WALDE, **CCXLIII** s. v. — (4) TIT., VIII, 8.

(5) PLUT., *Cam.*, 40. Cf. DENYS D'HALICARNASSE, XIV, 9; POL., VII, 7, 2. Voir REINECKE, **CCCCVI**, p. 10.

Un troisième emprunt, d'une autre nature, est le mot *uates* (1). C'est un mot isolé en latin. Son exacte ressemblance avec l'irlandais *faith* (2), qui a exactement le même sens, l'emploi qu'en a fait César pour désigner les personnages qui jouaient en Gaule exactement le rôle du *faith* en Irlande, l'emploi par Strabon de la transcription οὐάτεις avec le même sens, dénoncent l'emprunt et indiquent que le mot a gardé son sens spécial. A lire dans Tite-Live ou dans Justin le récit des guerres gauloises, on s'aperçoit que les barbares sont apparus aux Latins, qui pourtant étaient gens dévots et fort adonnés aux pratiques divinatoires, comme superstitieux à l'extrême. Supposons que les Gaulois de la Cisalpine aient eu les deux castes ou collèges des druides et des *vates*, et que ceux-ci aient eu le même rôle, social, politique, religieux que dans l'épopée irlandaise, se mêlant à tous les événements, toujours prêts à chanter un poème de circonstance, satire, chant de guerre, prédiction, ou à interpréter en vers inspirés toutes les circonstances qui inquiètent l'attention de leur clientèle, la présence du poète inspiré dans les rangs de leurs adversaires avait pu certainement paraître nouvelle aux Romains. Si le nom des *uates* vient bien du celtique, c'est qu'ils étaient en Cisalpine. C'est un intéressant témoignage sur l'histoire du druidisme, car le mot doit avoir été emprunté assez tôt pour avoir passé dans l'usage commun. Il ne peut avoir été emprunté qu'en Italie ou en Espagne, et on inclinerait pour l'Italie. Les Celtes ont été et sont encore de grands versificateurs, de grands amateurs de chansons et de vers. Ils l'étaient certainement déjà.

Les Romains ont-ils bénéficié de l'imagination des poètes gaulois, c'est fort possible. L'histoire des guerres gauloises, — dont Tite-Live, historien de génie et doué de l'esprit de divination, a fait un monument historique assez remarquable, — est quelque chose de bien singulier, d'assez fabuleux et de très

(1) WALDE, CCXLIII, s. v.; STR., IV, 4, 4.
(2) DOTTIN, CXCVI, p. 115.

épique. M. Jullian a suggéré que la tradition était en partie faite d'épopées celtiques (1). L'histoire bien connue de Valerius Corvus (2), secouru dans un combat singulier avec un chef gaulois par un corbeau qui déchire la figure du Celte et lui cache par ses ailes la vue de son adversaire, est un exemple probant. C'est dans l'histoire et la littérature romaine un thème complètement isolé. Or il correspond à un épisode fameux de la grande épopée irlandaise de l'Ulster, la *Táin Bó Cuailnge* (3), où la déesse Morrigu attaque Cuchulainn, qu'elle aime et qui la dédaigne, sous la forme d'un corbeau. Le corbeau n'est pas une métamorphose de circonstance, c'est l'animal représentatif de la bataille, de ses déesses et de ses dieux. L'histoire de Valerius Corvus est venue de la tradition de famille de la gens Valeria à Fabius Pictor, puis à Tite-Live ; mais comment y est-elle entrée ? Il faut que quelque Valerius ait fréquenté des Gaulois ou, de toute façon, qu'une sorte de tradition internationale de ces guerres héroïques ait tendu à se constituer.

Ces faits discontinus suggèrent une image du petit monde où les Gaulois d'Italie faisaient leur partie, et donnent une idée de ce qu'ils lui avaient apporté et de ce qu'ils lui avaient pris. Mais la principale nouveauté qui se produisit alors dans les sociétés celtiques d'Italie est d'un autre ordre. Les petites villes italiennes d'Étrurie, d'Ombrie, du Samnium, du Latium, de Campanie étaient des sociétés politiques fort développées. Elles avaient une politique intérieure, une politique de partis, avec des préoccupations constitutionnelles des plus curieuses, des plus conscientes aussi : les mê-

(1) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 294.

(2) TIT., VII, 28 (campagne de 345); DION CASSIUS, frg. 34. L'interprétation ci-dessus a été présentée à ma conférence de l'École des Hautes-Études.

(3) Pareil épisode est représenté sur une des faces décorées d'un vase étrusque en albâtre du Musée de Florence, parmi des scènes de la guerre de Troie, où il est étranger à la tradition iliaque. MILANI, DXXXIII, II.

mes que celles des cités grecques, mais qui avaient été cultivées tout particulièrement en Italie dans les colonies grecques du Sud par Pythagore et son école. Elles avaient aussi une politique extérieure avec un programme, de longs desseins, des systèmes d'alliances, et même des systèmes contradictoires. Les Gaulois tout à coup s'y sont trouvés mêlés. Lorsque l'on passe de l'histoire d'Ambigatus au chapitre XIX du livre II de Polybe où il résume les faits qui se sont passés à partir de 299, on change de monde. On passe du monde de la tribu au monde de l'État. En 390 les Gaulois attaquent indistinctement Étrusques et Latins. Ils poussent aveuglément devant eux et font contre eux l'union dans le péril commun. Cent ans après, la plupart d'entre eux ont choisi leur adversaire. C'est Rome. Ils entrent en alliance avec ses ennemis. Ils sont probablement plus menés qu'ils ne mènent. Mais ils manœuvrent. Ils font de la politique, ils ont une politique.

Les Gaulois sont entrés en se mêlant aux Cités italiennes dans l'histoire universelle. Ils n'en sont plus sortis. Nous les verrons encore une ou deux fois jouer leur rôle de hordes barbares fonçant à la conquête des terres plantureuses. Mais ils ont appris à jouer leur partie à la façon des cités méditerranéennes et, de proche en proche, ils s'y sont mis tous.

L'établissement d'une importante colonie gauloise en Italie eut sur l'ensemble du monde celtique une autre influence que d'attirer périodiquement de nouvelles bandes d'envahisseurs. En ce qui concerne le matériel de la civilisation, il s'est produit de toute évidence, entre le début de l'époque de La Tène et sa dernière phase, des acquisitions de techniques, celle de la verrerie, par exemple, une multiplication de l'outillage, une transformation des habitudes de vie, des méthodes de construction, des plans d'habitation, du confort domestique, où l'imitation des Italiotes et des Grecs a été certainement l'agent principal. La civilisation de La Tène a subi les contre-coups de l'économie du monde. Mais l'état actuel de nos connaissances archéo-

logiques ne nous permet pas de suivre, dans le détail, la marche de ces faits.

VI

Les premiers établissements gaulois dans les Alpes orientales et le bassin moyen du Danube.

La masse celtique s'est étendue à la même époque dans d'autres directions que celle de l'Italie. Si les Gaulois n'y sont pas arrivés par la vallée du Danube, il ne s'ensuit pas qu'ils n'aient pas progressé de ce dernier côté. Ils y étaient venus dès le début du v[e] siècle. Quand les Romains eurent à s'occuper de ce qui se passait au delà des Alpes, ils y trouvèrent des Celtes dans la Norique (Autriche) et la Pannonie (Hongrie occidentale) (1). Les Carni établis sur les Alpes entre la Drave et l'Adriatique d'une part, le Tagliamento et l'Istrie de l'autre, étaient des Celtes (2). En arrière, toute une Celtique nouvelle s'étendait jusqu'à la mer Noire. Mais quand ces établissements commencèrent-ils ?

La tradition apportée par Tite-Live comporte une expédition symétrique à celle de Bellovèse conduite par son cousin Sigovèse dans les parages de la Forêt Hercynienne, depuis longtemps occupée par les Celtes, mais que certes ils ont dépassée. Le résumé de Justin est plus topique et plus précis (3). Une partie du *ver sacrum* gaulois se serait dirigée vers l'Illyrie *ducibus avibus*, conduite par les oiseaux, « car les Gaulois excellent entre tous dans l'art augural ». L'expédition s'établit en Pannonie, « elle eut diverses guerres avec ses voisins qui durèrent longtemps ; enfin elle gagna la Grèce et la Macédoine, renversant tout devant elle ». Excellent résumé des faits, à cela près qu'il ne marque pas un temps entre les guerres illyriennes des Gaulois et la ruée sur Delphes.

(1) Voir t. XXI, p. 333 et suiv.
(2) I, 1, p. 460 ; Holder, CCVII, s. v. — (3) Just., XXIV, 4.

Mais longtemps encore les Rhètes d'une part, les Vénètes de l'autre restèrent cantonnés dans les Alpes centrales et dans l'angle nord-est de l'Italie, formant une ligne large et continue entre les Celtes de la Cisalpine et ceux de la vallée du Danube, entamée du côté de l'Italie, mais non pas percée par l'enclave du Trentin. En 350, il n'est pas encore question des *Carni* entre les Vénètes et l'Istrie. Les Vénètes confinent aux Ἴστροι, et ceux-ci vont jusqu'au Danube (1).

Mais vers le même temps déjà les Gaulois se sont heurtés au peuple illyrien des Ardiaei ou Vardaei qui touchait à la côte dalmate en face des îles de Pharos et de Cercyra Nigra (Lesina et Carzola) jusque vers l'embouchure de la Narenta, le *Naron*. L'affaire a été racontée par Théopompe, qui est mort en 306 (2).

Plus sérieuse et de plus de conséquence fut leur rencontre avec les Antariates (3). C'était alors, semble-t-il, le peuple maître des Illyriens. Au temps du périple de Scylax les Antariates descendaient sur la côte dalmate à l'embouchure de la Narenta (4). Ils étaient en lutte perpétuelle avec les Vardaei pour la possession des salines de la haute vallée du fleuve. Vers l'intérieur de la péninsule ils s'étendaient jusqu'à la Bulgarie, car ils avaient délogé les Triballes de la vallée de la Morawa. Jusqu'où s'étendaient-ils vers le Nord à cette date, il est difficile de le dire. Leur héros éponyme Antaricus, fils d'Illyrios, était père de Pannonios (5). C'était en tout cas un fort grand peuple, qui paraît avoir été alors au plus haut de sa puissance militaire. Ils l'avaient tournée contre les Macédoniens. En 393,

(1) Ps. Scylax, p. 20.

(2) Théopompe, frg. 41; Athénée, X, 60; d'Arbois, CCCI, I, p. 305; du même, CCXCIX, p. 118; Schulten, DXIX, p. 93.

(3) Ou *Autariates*. *Antariates* paraît plus correct : la particule *an-* est un formatif de noms ethniques en albanais ; or, les Albanais paraissent bien être les descendants directs des anciens Illyriens. Les Antariates sont les hommes de la Tara, affluent de la Drina, qui sépare le Monténégro de l'ancien sandjak de Novibazar. Leur métropole était Tariona (Plin., III, 26). Cf. Fischer, CLXIX, 1911, p 3; Fr. Baron Nopsca, *Ibid.*, p. 913; d'Arbois, CCXCIX, p. 118; Str., VIII, 5, 11.

(4) Ps. Scylax, 25. — (5) D'Arbois, CCCI, I, p. 303; Dottin, p. 152.

les Illyriens, c'est-à-dire les Antariates, avaient détrôné Amyntos II, père de Philippe, puis l'avaient contraint à leur payer tribut. En 359, le roi des Illyriens, Bardulis, battit à plate couture l'armée de Perdiccas III, frère de Philippe, qui perdit la vie dans la bataille. Philippe, devenu roi, fit un effort énergique, chassa les garnisons illyriennes des villes de Macédoine et battit les Antariates. Il est probable que les Celtes se trouvèrent alors dans l'horizon de sa politique (1), mais qu'ils n'y entrèrent pas gratuitement, raison évidente de l'abondance des monnaies de Philippe chez les Celtes du Danube. Les Illyriens battus s'agitèrent de nouveau après l'avènement d'Alexandre, en 335. On peut penser que les Celtes, dont les ambassadeurs parurent à sa cour dans son expédition du Danube, occupèrent les Antariates pendant qu'il s'en prenait aux Thraces. L'historien de ces événements, Appien, — qui utilisait les « mémoires » d'un témoin oculaire qui n'était autre que Ptolémée, fils de Lagos, — nous dit que ces Celtes étaient les Celtes de l'Adriatique, καὶ τῶν περὶ τὸν Ἀδρίαν (2). Seraient-ce les Celtes d'Italie ? Ceux-ci sont dépourvus de monnaies macédoniennes. Arrivaient-ils sur l'Adriatique au nord des Vénètes ? L'expression manque de précision et témoigne seulement sans doute de la grande place qu'avaient dans le monde d'alors les Celtes d'Italie. Des ambassadeurs celtes traversèrent l'Asie en 324 pour aller faire leur cour à Philippe, à Babylone (3). Les Macédoniens s'inquiétant des Antariates, les Celtes les tenaient en respect à leur profit. Or, tout à coup, en 310, les Antariates, pris de panique, se mettent à fuir en masses (4). La chose parut si extraordinaire que les historiens recourent pour l'expliquer à des prodiges ridicules. Il s'agissait d'une invasion de Celtes conduite par un chef nommé Molistomos, mais faite en nombre. Les Antariates en fuite se heurtèrent aux Macédoniens. Cas-

(1) D'Arbois, CCCI, II, p. 314. — (2) Voir t. XXI, p. 9.
(3) Diod., XVII, 113, 2; Arr., *Anab.*, VII, 15, 4.
(4) App., *Illyr.*, 4. Tomascek, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Autariatai*.

sandre en fixa une vingtaine de mille à sa frontière, comme colons militaires (1). D'autres s'établirent chez les Vénètes et chez les autres peuples de la côte dalmate.

Ce fait donne à penser que l'attaque des Celtes contre les Antariates prit à un certain moment le caractère d'un brusque cataclysme et que les positions initiales des peuples en présence n'avaient pas été sensiblement altérées jusque-là. L'établissement italien des Celtes était resté longtemps fort avancé en dehors des frontières celtiques, flanqué à droite et à gauche par des Ligures et des Illyriens. Au nord des Illyriens, d'autres Celtes s'étaient avancés par le Danube, infiltrés au milieu des populations illyriennes. Mais ils n'apparaissent nombreux et irrésistibles qu'à la fin du IVe siècle. Telle est, si l'on s'en tient aux historiens, la situation du domaine celtique vers le sud-est de l'Europe au cours du IVe siècle.

L'examen des faits archéologiques ne contredit pas cette façon de voir.

Il ne saurait être question que les Celtes fussent arrivés dans la moyenne vallée du Danube à l'époque de Hallstatt (2). Les casques de Negau sont isolés, ou plutôt, l'inscription mise à part, ils ne forment ensemble qu'avec des objets qui ne sont pas celtiques (3). La civilisation celtique et, avec elle, les Celtes y ont gagné du terrain à la première époque de La Tène, mais plus probablement à la fin de cette époque qu'au début (4).

Les trouvailles de l'époque de La Tène en Haute et Basse-Autriche sont malheureusement rares et ne fournissent pas la réponse cherchée (5). Par contre, la nécropole même de Hallstatt a fourni un objet unique, mais d'une importance considérable. C'est une épée de La Tène à fourreau de bronze

(1) DIOD., XX, 19. — (2) Cf. HOERNES, CXXX, 1888, p. 333.
(3) Voir t. XXI. p. 333 et suiv. Cf. REINECKE, CCCCVI, p. 5-6.
(4) REINECKE, CCCCVI. p. 9. — La civilisation de La Tène s'est étendue jusqu'à la Transylvanie, peut-être dès l'époque de La Tène I (*Ibid.*, n. 27).
(5) DÉCHELETTE, II, 3, p. 1081; P. REINECKE, CCCXCIX, V, p. 284, n. 1.

gravé (1). La bouterolle est une bouterolle de La Tène I, mais sans à-jour ; la compartimentation de la plaque ornée fait songer aux barrettes qui consolident les fourreaux de La Tène II. Sur la partie centrale du fourreau (2) sont gravés trois fantassins, la pique sur l'épaule, sans casques et couverts par le grand bouclier ovale à nervure centrale des Gaulois ; derrière les fantassins s'avancent quatre cavaliers, la lance en arrêt, cuirassés, semble-t-il, et coiffés d'une calotte protectrice. Le deuxième paraît avoir frappé de sa lance un fantassin couché sur le dos. De part et d'autre une même scène se répète : deux personnages vêtus d'un habit à longues basques et de chausses collantes rayées tiennent dans leur main une roue ; à la bouterolle un anguipède lutte avec un homme renversé. Ce monument est unique et l'art qu'il représente fort différent de l'art décoratif de La Tène. Le costume des personnages est inédit. Par contre, le défilé des guerriers rappelle ceux des situles italiques ou vénètes. La roue, solaire sans doute, accostée par ses deux hérauts, rappelle un motif familier à l'art villanovien. En somme, l'épée de Hallstatt symbolise moins la substitution de la civilisation celtique à la civilisation illyrienne que les mélanges de civilisation qui peuvent s'être produits à leur contact.

On connaît en Carinthie et dans la vallée de l'Isonzo un certain nombre de cimetières qui contiennent des objets celtiques (3), ceux de Watsch, de Sanct-Michael près d'Adelsberg, de Nassenfus, de Vital, près Prozoz, en Croatie, d'Idria près de Bača (province de Gorizia). Les objets celtiques sont isolés, comme à Watsch, ou récents et de La Tène II comme à Sanct-Michael. Ils sont mêlés avec des fibules de La Certosa et même avec des fibules villanoviennes survivantes.

Le cimetière d'Idria pourrait avoir succédé au cimetière voisin de Santa Lucia (4). Celui-ci a cessé tout à coup de se

(1) LINDENSCHMIDT, CCCXCIX, IV, pl. 32 ; DÉCHELETTE, II, 2, p. 770.
(2) Voir t. XXI, p. 142, fig. 21. — (3) DÉCHELETTE, II, 3, p. 1098.
(4) SZOMBATHY, CIV, I, p. 318 ; G. CUMIN, 1915, p. 219.

remplir quand celui d'Idria devient important. La bourgade indigène correspondant au cimetière de Santa Lucia a sans doute été détruite. La population a fui. Des étrangers sont venus qui ont pris leur résidence ailleurs. Mais étaient-ce des Celtes ? On a trouvé des inscriptions dans le cimetière d'Idria et elles ne sont pas celtiques. Nous ne saurions tirer argument de ces faits pour établir que les Celtes ont commencé à s'avancer dans le Frioul au moment où ils formaient au nord de la Bosnie le rassemblement qui a provoqué l'exode des Antariates.

La même activité régnait alors sur toute la périphérie de la Celtique. La Bretagne achevait son peuplement celtique. De nouvelles tribus de Gaulois s'acheminaient vers la Garonne où les Ibères les tenaient en échec. Nous étudierons plus loin, d'ensemble, pour une période plus longue, ce qui se passait du côté germanique.

CHAPITRE II

LES CELTES DANS LE DOMAINE ORIENTAL

I

Les Gaulois dans la péninsule des Balkans.

Nous sommes parvenus aux environs de l'année 300. A cette date se place dans l'évolution de la civilisation de La Tène un tournant remarqué depuis longtemps par les archéologues et qu'ils ont noté en numérotant une nouvelle période, la deuxième période de La Tène, La Tène II. Nous allons assister de nouveau sur toute la périphérie de la Celtique à des mouvements analogues à ceux qui ont porté les Celtes au VI^e^ siècle dans les Iles Britanniques, en Espagne, en Italie, à la fin du V^e^ en Provence, en Italie, dans la vallée du Danube et de nouveau en Angleterre. Ils vont s'étendre et pérégriner en Orient, s'installer fortement dans la vallée du Danube; de nouvelles bandes descendent en Italie et en Espagne, d'autres gagneront l'Angleterre et l'Irlande. Un nouveau groupe de tribus celtiques participe à ces expéditions ou les dirige.

Les Antariates mis hors de cause, les vainqueurs campèrent à leur place, probablement dans la vallée de la Morawa d'où ils menacèrent à la fois la Thrace, la Macédoine et la Grèce, car ils ne se fixèrent pas du premier coup; ils étaient en mouvement et recevaient sans doute des contingents nouveaux, peut-être les appelaient-ils? (1). Ces grands mouvements de tribus ne s'arrêtent jamais tout d'un coup. Au surplus, si les Gaulois cher-

(1) Propagande de Brennus pour l'expédition de 279 : Paus., X, 19; Polyen, *Strat.*, VII, 35; A. Thierry, CCCLXXXVIII, I, p. 226.

chaient un établissement, ils savaient trouver mieux que l'actuelle Serbie.

En 298 une bande s'avança jusqu'en Bulgarie, Elle se heurta aux Macédoniens et fut battue par Cassandre sur les pentes de l'Hæmus (1). Un peu plus tard, une deuxième, conduite par un certain Cambaulès, paraît avoir atteint la Thrace (2). En 281 la mort de Lysimaque et de Seleucos, la prolongation de la guerre dynastique et la désorganisation du royaume de Macédoine qui s'ensuivit, affaiblit l'obstacle qui retenait encore les Gaulois. Ils surent s'en apercevoir et mettre l'occasion à profit.

On nous dit qu'ils se remirent en marche en 260, en trois armées (3). L'armée de l'Est, commandée par Kerethrios, attaqua les Triballes du côté de la Bulgarie. L'armée de l'Ouest, traversant l'Illyrie, dut aborder la Macédoine dans la région de Monastir ; elle était précédée par des négociateurs (4). Ptolémée Kéraunos qui, après avoir trahi et tué Seleukos, se trouvait alors roi de Macédoine, refusa de les entendre. Il fut battu à plate couture et tué. Cette armée était commandée par un chef nommé Bolgios, dont le nom est à retenir (5). La tradition historique, qui date des événements mêmes, avait noté qu'il avait couronné sa victoire par un sacrifice de prisonniers (6). L'armée macédonienne était dispersée; l'État décapité paraissait détruit. Les Gaulois parcoururent le pays en pillant. Peu à peu les Macédoniens se rallièrent (7) et par une petite guerre bien conduite les amenèrent à se retirer au delà des montagnes.

(1) Jouguet, **DXLIV**, p. 206. — (2) Paus., X, 19.

(3) Jouguet, **DXLIV**, p. 208; A. Thierry, **CCCLXXXVIII**, I, p. 221 et suiv. ; Stählin, **DLIV**, p. 2 ; Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 300 ; Dottin, **CCCXXII**, p. 316; Justin, XXIV, 5-8 ; Paus., I, 4 ; X, 19; Diod., XXII, 9. Les récits de ces écrivains dérivent de sources communes, parmi lesquelles il faut compter l'histoire de Jérôme de Cardie, contemporain des événements; cf. d'Arbois, **CCXLVIII**, XII, p. 81 et suiv.; Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 301, n. 5. Y eut-il une tradition gauloise? *Ibid.*; F.-P. Garofalo, **CXXXV**, XI I, p. 456.

(4) Just., XXIV, 5, 1. — (5) Voir plus bas, p. 80. —(6) Diod., XXXI, 13.

(7) Sosthène : Just., XXIV, 5, 12-13.

L'armée du centre, commandée par Brennus et Acichorius (1), s'était dirigée sur la Péonie et dut guerroyer toute l'année contre les montagnards de l'Hæmus. Elle ne descendit en Macédoine que l'année suivante après s'être sérieusement renforcée, même de contingents illyriens (2). Grosse armée, évaluée par les historiens à 150 000 hommes de pied et 15 000 ou 20 000 cavaliers, accompagnés chacun de deux valets à cheval: ce groupe de trois hommes s'appelait *trimarkisia*. Le fait encore est à noter, c'est l'apparition de la cavalerie dans les troupes gauloises. Cette armée paraît assez bien ordonnée et savamment conduite (3). Depuis tantôt quatre-vingts ans que les Gaulois avaient servi à côté des troupes grecques comme mercenaires (4) ils avaient appris quelque chose et gagné de l'expérience. L'armée de Brennus pouvait avoir rallié d'anciens mercenaires instruits. En tout cas elle a laissé derrière elle un renom de savoir-faire et de redoutable ingéniosité (5). Brennus écrasa l'armée macédonienne reconstituée, puis il descendit en Grèce par la Thessalie. Il se heurta aux Thermopyles à la résistance d'une armée surtout athénienne (6). Tandis qu'un corps de troupes détaché sur l'Étolie mettait à sac la ville de Callion avec une effroyable sauvagerie (7), le gros de l'armée réussit à tourner la position et par les défilés du Parnasse atteignit Delphes. Les Étoliens et les Phocidiens vinrent au secours du dieu. Les Gaulois durent se replier sur la Thessalie.

Les Phocidiens devaient quelque chose à Apollon, car ils avaient déjà pillé Delphes, quelque soixante-dix ans aupara-

(1) Diodore l'appelle Cichorios.
(2) App., *Illyr.*, 4, en particulier les Antariates.
(3) En particulier le passage de Sperchios : Paus., *l. l.*
(4) Jullian, CCCXLVII, I, p. 324 et suiv.
(5) Polyen, *Strat.*, IV, 8 ; VII, 35, 42.
(6) Paus., I, 3, 4 ; X, 19. Le bouclier du jeune Cydias, cf. d'Arbois, CCCI, II, p. 398.
(7) Les Oatriens vinrent au secours de Callion et furent complètement défaits : Pausanias, X, 22, 6 ; Cavaignac, CCCX, III, p. 44.

vant, au cours de la seconde guerre sacrée et en avaient tiré des sommes considérables. Ils n'avaient donc pas laissé grand'chose à prendre aux Gaulois, sinon les statues. Néanmoins l'or de Delphes est resté légendaire (1). La grande armée gauloise comprenait des Tectosages et le bruit s'était répandu que ce trésor avait pris le chemin de Toulouse, chez d'autres Tectosages parvenus là-bas de la même région d'origine. Une rumeur de scandale courait autour de ce pillage et de cet or problématique et maudit.

La légende s'est emparée du sacrilège et elle a fait à Brennus une irrémédiable réputation d'impiété (2) qui l'égale à l'autre Brennus, celui de Rome et du Capitole. L'art y a aidé. De cette campagne de Brennus il y eut des monuments commémoratifs. Il y en eut d'abord de la bataille des Thermopyles à laquelle fut consacrée une peinture murale au Bouleuterion d'Athènes (3). Mais il y en eut aussi du sac de Delphes qui a été représenté dans divers sanctuaires d'Apollon, en Grèce et en Italie, à Délos, à Rome même, où, selon Properce (4), une des portes plaquée d'ivoire du temple du Palatin représentait *dejectos Parnassi vertice Gallos*, « les Gaulois précipités du sommet du Parnasse », en pendant à l'aventure des Niobides. C'était un des triomphes d'Apollon. Ce ou ces monuments commémoratifs ont fourni des motifs aux arts mineurs de la Grèce ou d'Alexandrie. On représentait un Gaulois posant le pied sur la tête coupée de la Pythie (5), des Gaulois se détachant sur un fond de colonnades avec des gestes violents (6).

Il est certain que les Grecs ont vu les Gaulois en beauté. La figure de Brennus, en particulier, a bénéficié de leur indulgence esthétique. On disait que Brennus avait été frappé de trois

(1) Just., XXXII. 3. — (2) Diod., XXII, 10.
(3) Paus., I, 3, 4; A.-J. Reinach, dans CRAI, 21, p. 192. — (4) Prop., II, 31, 3.
(5) Médaillon de Capoue, CXXXVIII, 1889, 1, p. 198.
(6) Fond de *poculum* de la fabrique de Calès (CXXXVIII, 1889, 1, p. 198).

blessures de la main même d'Apollon. Il donna l'ordre de la retraite et eut la force de conduire sa troupe à travers les défilés du Parnasse rejoindre l'arrière-garde d'Acichorios demeuré à Héraclée. Il aurait pu guérir : mais il se sentait condamné et voulut mourir. Il s'enivra et se tua. Un merveilleux petit bronze du musée de Naples, qui est une réplique, représente apparemment le suicide de Brennus (1).

Bien que l'attaque de Delphes n'ait pas été longue, la Grèce centrale fut assez troublée pour que la célébration des Panathénées ait été suspendue en 278 (2). L'armée gauloise se retira en plus ou moins bon ordre (3). Nous en retrouvons un corps en Thrace, dans la banlieue de Byzance, qui prit par surprise Lysimacheia (4), à la base de la presqu'île de Gallipoli. Antigone Gonatas vint en déloger les Gaulois dans une bataille légendaire où il les surprit pillant son camp qu'il leur avait abandonné (5). La chose se passait en 277.

Après cette victoire il paraît avoir pris à son service la troupe de Kiderios et peut-être les débris des vaincus qui l'aidèrent à s'emparer de la Macédoine. Il en avait encore en 274 quand il fut battu par Pyrrhus, qui se fit une gloire d'en avoir triomphé (6). En 265 une troupe de Gaulois, mal payés, se révoltèrent à Mégare et il les fit passer au fil de l'épée (7). Mais Pyrrhus en avait également à son service d'autres qu'il laissa violer à Égée les tombeaux des anciens rois de Macédoine (8) ; il en avait à l'attaque de Sparte : il en avait encore à Argos

(1) A.-J. Reinach, **CVII**, 21, pl. XVIII (= Bienkowski, **CCCIX**, fig. 117).
(2) Du même, *l. l.*, p. 187.
(3) D'après Justin, XXIV, 8, il n'en serait pas resté. Il dut en rester au moins assez pour porter à Toulouse l'or de Delphes.
(4) Tit., XXXVIII, 16; Just., XXV, 2; Stähelin, **DLIV**, 5. D'après Tite-Live, il s'agirait du corps de Leonnorios et de Loutarios; voir plus loin, p. 51. D'après Justin, de troupes restées à la garde du pays. Pol., V, 46.
(5) A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 37 : Just., XXV, 2; Tit., XXVIII, 16. Galatomachie peinte à Athènes : A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 187.
(6) Plut., *in Pyrrhum*, 26; Paus., I, 13; Just., XXV, 3.
(7) Trogue Pompée, *Prol.*, XXVI.
(8) Plut., *Ibid.*; Diod., XXII, 12.

auprès de lui quand il périt. Jusqu'à la fin de ces guerres de la succession macédonienne des bandes gauloises semèrent leurs morts en Grèce (1) au profit de tous les partis. Il n'en est pas resté une tombe. Nous retrouverons plus loin l'épopée des mercenaires.

Une bonne partie de l'armée de Brennus revint à son point de départ, sous la conduite d'un chef dont le nom nous est parvenu estropié sous la forme Bathanattos (2) et s'établit à demeure au nord de la Macédoine depuis le Schar-Dagh, le mont Scordus, jusqu'au Danube (3). C'étaient sans doute des bandes composites. Elles se donnèrent un nom tiré de la toponymie locale, ce furent les *Scordisci*. Sur les bords du Danube, ils fondèrent ou adoptèrent une capitale, ce fut Belgrade, *Singidunum* (4).

Parmi les peuples illyriens de la côte d'Épire, en face de Corcyre, les géographes anciens signalent un peuple d'*Hylloi* qui est désigné par l'*Etymologicum magnum* comme un peuple celtique (5). C'est peut-être tout au moins un peuple celtisé par ses voisins Scordisques.

Du côté de l'Est la fondation de l'État des Scordisques s'était faite aux dépens des Triballes qu'ils délogèrent au moins en partie (6).

Les fouilles de Bosnie et d'Herzégovine ont révélé les traces, encore trop peu nombreuses, du passage des Celtes et d'établissements celtiques dans ces nouvelles provinces du royaume yougoslave (7). Nous ne savons rien de la Serbie proprement dite.

(1) Just., XXVI, 2.
(2) Ath., VI, 234 B. Le nom de Bathanattos serait devenu un nom de famille.
(3) Just., XXXII, 3, 7. Il ne saurait être question d'un retour vers leur pays des Tectosages de Toulouse.
(4) Ptol., III, 9, 3.
(5) *Etymologicum magnum*, 776, 39; Scylax, 23; Scymnus de Chios, 404.
(6) App., *Illyr.*, 3; Niese, CCCLX XII, p. 618; Jullian, CCCXLVII, I, p. 303.
(7) Patsch, CV, IX, 1904, p. 211.

Une autre bande ayant également appartenu à l'armée de Brennus se retira sur les pentes de l'Hæmus sous la conduite d'un chef nommé Comantorios (1). Elle prit peu à peu la haute main sur les tribus thraces du voisinage et fonda un royaume celtique de Thrace qui dura jusqu'en 193 avant Jésus-Christ. Sa capitale était Tyle ou Tylis, dont l'emplacement est difficile à fixer. Le peuple s'étendit : au sud de l'Hæmus, dans le bassin d'Andrinople ; au nord, sans doute jusqu'au Danube.

La présence des Gaulois de l'Hæmus inquiéta d'abord les Byzantins (2). Mais ils se montrèrent si bons voisins qu'ils ne tardèrent pas à les rassurer. Ils s'hellénisèrent frappèrent des monnaies, et fort belles au type d'Alexandre. Nous en avons qui portent le nom d'un de leurs rois, Kauaros (3). Bref, ils vécurent à la façon des États hellénistiques contemporains et s'humanisèrent si bien qu'ils finirent par succomber en 193 aux coups des Thraces (4).

De leur civilisation celtique rien n'est resté.

Ainsi les envahisseurs des Balkans qui n'avaient pas trouvé de place dans les terres surpeuplées et semées de villes de l'Hellade s'étaient taillé des domaines au nord de la Péninsule, au milieu de gens moins fixés au sol, et qui l'occupaient moins complètement, dans les plaines plus larges de la Morawa, de la Maritza, enfin du Danube. Le Bas-Danube au delà des Portes de Fer est jalonné de villes à noms gaulois : *Bononia* (Vidin), *Ratraria* (Artscher), *Durostorum* (Silistrie), *Noviodunum* (Isaktcha ?), dans la Dobroudja, postes avancés de l'État des Scordisques ou du royaume celtique de Thrace.

Les troupes qui avaient formé le noyau de ces tribus avaient

(1) Pol., IV, 46; Trog., *Prol.*, 25; d'Arbois, CCXCI[illegible], p. 5; Jullian, CCC[illegible] XVII, 1, p 303, n. 2; Just., XXXII, 3, 6.

(2) Lourdement imposés par Comantorios, le tribut subsista, réduit, jusqu'au temps de Cauaros : Pol., *l. l.*

(3) Blanchet, C[illegible]CVI, p. 466; [illegible]orrer, D[illegible]LIII; Cauaros : Pol., IV, 52, [illegible]219).

(4) *Ibid.*, VIII, 24.

été fort réduites. On peut leur supposer des appoints qui n'avaient pas dû les grossir outre mesure en éléments celtiques; mais il restait autour d'elles des Illyriens et des Thraces, même des États illyriens et des États thraces (1), et ce sont des États de Celto-Illyriens et de Celto-Thraces qu'ils ont formés (2). Je ne me représente pas très bien les Scordisques. Mais je me représente l'État de l'Hæmus sur le modèle des premiers États turcs qui se sont taillés dans l'empire arabe, autour d'une bande de janissaires. Ces États valaient ce que valaient leurs chefs: ils tenaient au prestige du chef. Le royaume de Thrace paraît avoir eu au moins un chef excellent : ce roi Kauaros mentionné plus haut.

Mais plus clairsemée encore une aire de noms et d'établissements celtiques contourne la mer Noire par le nord. Au nord du Danube, dans l'angle formé par le fleuve et le Sereth, Ptolémée (3) signale un peuple de *Britolagai*, qui paraît celtique. Le nom de la ville d'*Aliobrix* l'est sans doute également. Plus au nord, sur le Dniester (*Tyras*) il y avait un *Camodunum* (Zaleszczyki, Galicie). Pausanias (4) parle d'un peuple gaulois, les *Kabaroi*, remarquable par sa grande taille, qui habitait à l'extrême nord, à la limite du désert glacé. Si le renseignement de Pausanias mérite de retenir notre attention, c'est par là qu'il faut les placer.

Un témoignage de l'activité des Celtes de cette région est donné par une inscription d'Olbia (5) datant du IIIe siècle et d'un temps où la ville était purement hellénique, en l'honneur d'un citoyen nommé Protogenes, qui avait brillamment servi la cité menacée par les Galates. Ceux-ci étaient venus l'assaillir en plein hiver avec l'aide d'un peuple nouveau, les

(1) Nom celtique parmi les noms des rois thraces : FORRER, D 21 III, p. 203.
(2) JULLIAN, CCXLVI, 1, 249, n. 3; STRABON, V I, 1, 1. L'Ister sert de limite septentrionale aux populations illyriennes et thraces, avec un certain nombre de tribus étrangères, celtiques et autres.
(3) PTOL., 3, 10, 7. — (4) I, 35, 5.
(5) DITTEMBERGER, IV, 226, c. 103 et suiv.

Skires. C'était un peuple germanique qui au premier siècle de l'empire romain habitait sur la Basse-Vistule.

Au surplus on a trouvé des objets gaulois de La Tène dans la Russie méridionale, par exemple dans le cimetière de Jarubinetz, sur le Dniéper (gouvernement de Kief) (1); il est vrai, tout à fait récents et qui pourraient avoir été apportés par des Germains pourvus d'objets gaulois. Tous ces faits sont les témoins de la progression soit du royaume celtique de Thrace et des groupements qui avaient circulé sur son territoire en quête d'établissements, soit des Boïens de Bohême dont nous avons déjà vu quelle était l'humeur vagabonde. Qu'il s'agisse des uns ou des autres, les Celtes sont allés jusqu'à la la mer d'Azov, la Μαιῶτις. Les géographes anciens ont fixé là l'extrême limite de la Celtique (2).

II

Les Galates en Asie Mineure.

En 278, le roi de Bithynie, Nicomède, probablement par l'entremise d'Antigone Gonatas, appela en Asie Mineure un corps de Celtes qui comprenait peut-être une partie des vaincus de Lysimacheia (3). Ce corps était commandé par un chef nommé Léonnorios. Il opérait habituellement avec un autre corps, conduit par un certain Loutarios. Tous deux se seraient détachés de l'armée de Brennus avant sa descente en Grèce pour renouveler en Thrace les pillages d'Acichorios. Loutarios saisit des bateaux et vint rejoindre son collègue de l'autre côté de l'Hellespont (4). Un traité fut conclu (5) et pendant quelque temps les Galates, car c'est ainsi qu'il convient de les nommer

(1) Déchelette, II, 3, p 1082. — (2) Plut., *Mar.*, XI.
(3) Stählin, *Galatia*, dans Cl XVIII; A. Thierry, CCCI XXXV I, I, p 255 et suiv. 379 et suiv.; Jouguet, D LI , p. 213; Jullian, CC LVIII, I, p. 303; d'Arbois, *Celtes*, CCXCIX, p. 195.
(4) Tit., XXXVIII, 16. Cf. Just., XXV, 2.
(5) Memnon, 20 et suiv.

dorénavant, rendirent de bons et appréciés services soit à Nicomède, soit aux villes grecques ses alliées, dont ils écartaient Antiochus le Séleucide qui les menaçait de loin (1).

Les deux corps formaient un groupe d'une vingtaine de mille personnes dont 10 000 hommes armés. C'était une bande difficile à tenir pour un roitelet d'Asie. Elle échappa à Nicomède et se mit à travailler pour son compte, menaçant, ravageant, négociant pour prélever des tribus sur les villes terrorisées (2). On les trouve à Troie (3), à Éphèse, à Milet. On parlait encore au temps de saint Jérôme des *virgines milesiae*, qui s'étaient tuées pour échapper aux outrages et qui plaignaient leurs destins dans une des plus belles épitaphes de l'Anthologie palatine (4). Ici encore les dieux s'étaient montrés, le fleuve Marsyas à Cilinos (5), Hercule, Hermès et Apollon à Thimisonion de Phrygie; ils avaient indiqué une caverne où les habitants s'étaient réfugiés (6).

Là comme ailleurs les Gaulois cherchaient à s'établir. Quand et comment ils y parvinrent, nous nous le représentons fort mal. Tite-Live raconte qu'ils se partagèrent l'Asie (7). Une des tribus s'attribua l'Hellespont; une deuxième l'Éolide et l'Ionie; une troisième le sud de l'Asie Mineure jusqu'au Taurus; enfin, ils s'étaient établis sur le fleuve Halys, au centre de la Péninsule, pour menacer la Syrie et lui imposer tribut. Tite-Live et les autres ont manqué dans cette histoire d'Asie d'objectivité, de sens des proportions et surtout d'une bonne carte d'Asie Mineure. La terreur des contemporains, exagérant le nombre et la puissance des ravageurs, a troublé

(1) *Ibid.*, 11. Cf. A. THIERRY, CCCLXXXVII, I, p. 260.
(2) Voir encore Ps. PLUT., *Parall. min.*, 15, 3096 (d'après les *Galatiques* de Clitophon); STR., XII, 5, 1; XIII, 1, 27: DURRBACH, V, 31.
(3) CALLIMAQUE, *Hymne à Diane*, V, 257.
(4) Anthologie palatine, VII, 492; PAUS., X, 22, 4; SAINT JÉRÔME, *Contre Jovinien*, I, 41.
(5) PAUS., X, 30, 9. — (6) *Ibid.*, X, 32, 4 et 5. — (7) TIT., *l. l.*; cf. JUST., *l. l.*

l'esprit des historiens. Si féconds qu'on les suppose (1), les 20 000 Gaulois et Gauloises de Leonnorios et de Loutarios ne formaient encore, quelques années après l'invasion, qu'une toute petite armée, qui ne pouvait pas tenir un si grand pays et qui se perdait en se dispersant.

Antiochus Soter leur infligea vers 270 une éclatante défaite (2). La cavalerie gauloise aurait été écrasée par les éléphants de l'armée syrienne. Cette bataille d'éléphants eut également son apothéose plus tard. Ce fut une peinture (3). L'original devait voisiner à Pergame avec les autres Galatomachies.

Ce fut probab'ement Antiochus Soter qui fixa les Galates à cheval sur l'Halys et sur le plateau phrygien; car c'était lui qui en était le maître légitime. C'était la partie la moins peuplée de l'Asie Mineure, la plus pauvre, la moins désirable; les Galates durent s'en contenter plutôt qu'ils ne la choisirent. Leur établissement sur le plateau d'Asie Mineure a été comparé, non sans juste raison, à leur établissement sur le plateau d'Ibérie.

Ils mirent quelque temps à s'assagir et les villes grecques durent longtemps payer des *Galatika*. Au surplus, la réelle force militaire qu'ils formaient était sollicitée tantôt par l'un, tantôt par l'autre de leurs voisins. Ils faisaient partie du jeu politique de l'Asie. Leur histoire se mêle à celle des États hellénistiques et cesse à proprement parler d'appartenir à l'histoire générale des Celtes. Ils prennent parti pour la succession de Bithynie: ils guerroient contre les rois du Pont et contre les gens d'Héraclée; ils participent à la guerre entre Séleucus II Callinique et son compétiteur Antiochus Hiérax, du côté d'Antiochus. Cette guerre les mit en contact avec

(1) JUST., *l. l.* : *tantæ fecunditatis inventus fuit.*

(2) Célébrée en vers par Simonide de Magnésie (SUIDAS, s. v.); paraphrase dans LUCIEN, *Zeuxis ou Antiochus*, 9-12.

(3) A.-J. REINACH, CVII, XXI, p. 185. Des statuettes représentant de petits éléphants de combat en terre cuite dériveraient de ce monument.

l'ennemi qui en eut raison, le petit royaume de Pergame. Vainqueurs de Séleucus à Ancyre, ils furent battus en 241, près des sources du Caïque, par Attale, roi de Pergame, qui tenait pour Séleucus. Cette victoire fut la confirmation du pouvoir d'Attale qui y gagna le titre de roi. Entre 240 et 230, il battit encore quatre fois l'une des tribus gauloises, la plus occidentale, celle des Tolistoages. Ces défaites furent définitives. Les Gaulois d'Asie furent concentrés dans leur domaine; ils n'en sortirent plus guère; ils n'y furent pas toujours indépendants, mais ils y sont restés.

Ces victoires furent exaltées magnifiquement. Il fallait d'ailleurs parer l'acropole de la jeune capitale. Attale et son successeur Eumène y ont élevé des monuments commémoratifs qui devaient former un ensemble (1). On a retrouvé dans les fouilles de Pergame des bases de statues de bronze où on lit plusieurs fois le nom du sculpteur Epigonos. Pline mentionne trois autres artistes : Phyromakos, Stratonikos et Antigonos. Ces hommes ont fait une œuvre dont les débris sont magnifiques. Ils ont fort bien traité les Gaulois en les idéalisant juste assez. De ces statues en marbre de Pergame restent à coup sûr deux belles copies en marbre : le Gaulois mourant du Capitole et le groupe Ludovisi : Gaulois se perçant de son épée après avoir tué sa compagne. Ce sont bien des figures de Gaulois reconnaissables à quelque trait de costume, à leur parure, à leurs armes, à leur type, sourcils proéminents, base du nez renfoncée, cheveux durs et rebelles. Mais ce sont aussi de fort nobles œuvres. Il ne manquait à ces monuments ni l'émotion, ni la sympathie; le chef-d'œuvre d'Epigonos, suivant Pline, était une mère morte caressée par son enfant. Les

(1) S. Reinach, CCCLXXV, p. 6 et suiv. A.-J. Reinach, *l. l.*; Plin., 34, 84. La Thusnelda de Florence a été parfois considérée comme provenant du premier monument. Cf. Kossinna, CCCXLV, 217, pl. XLV 1. — Une nouvelle statue, découverte en Asie Mineure, dans les murs d'Halicarnasse, paraît indépendante; c'est un personnage accroupi, vêtu de laine épaisse, avec un pantalon étroit, une ceinture apparemment métallique et un bonnet : G. Karo, CII, p. 1920, 160, pl. IV.

monuments du vainqueur ont été certainement une contribution à la gloire du vaincu.

Attale I avait consacré sur l'Acropole d'Athènes un autre monument formé de groupes représentant quatre sujets, une Gigantomachie, une Amazonomachie, la bataille de Marathon et la défaite des Gaulois en Mysie. On connaît six statues de demi-grandeur dispersées entre le Louvre, le musée de Venise et celui de Naples qui ont appartenu à la Gigantomachie (1).

Il y avait également à Pergame des peintures (2). Une partie des petits objets qui représentent des Gaulois dérivent de ces illustres monuments.

Ce que nous savons de l'État des Galates nous donne le premier exemple que nous rencontrions sur notre chemin de l'organisation d'un État celtique.

Il y avait au départ deux corps et dix-sept chefs de bandes (3). Nous nous trouvons bientôt en présence de trois peuples formant douze groupements, quatre par peuple : les Tectosages, les Tolistoagi, ou Tolistobogi ou Tolistoboii (4), enfin les Trocmi ou Trogmi. Les Tectosages sont probablement des Volques ; il est fort douteux que les Tolistoages-Tolistoboïens soient des Boïens ; les Trokmes ne se rencontrent pas ailleurs et leur nom ne s'explique pas. Les douze subdivisions sont des sous-tribus, analogues aux *pagi*, que nous trouverons en Gaule. On connaît quelques-uns de leurs noms : *Teutobodiaci*, chez les Tectosages ; *Voturi*, *Ambituti* et *Tósiôpes* chez les Tolistoboïens (5). Les historiens ont été trompés par le titre de tétrarque porté par des chefs soit de tribus, soit de sous-tribus. Les trois peuples, avec leurs quatre subdivisions,

(1) Le sarcophage de la Vigna Ammendola donne une idée de ce que pouvait être ce monument. S. REINACH, CLXXII., I, p. 36 (= BIENKOWSKY, CCCV, pl. IV).

(2) Cf. CXXXV, 1913, p. 392 ; S. REINACH, CCCLXXVI, p. 149, n. 4. Attalos et Nikè devant un trophée d'armes gauloises, sur une fresque de Naples.

(3) MEMMNON, 19 ; TIT., XXXVIII, 16. — (4) STÄHELIN, DLIV, p. 42, n. 3.

(5) PLIN., V, 146.

formaient chacun une tétrarchie avec proto-tétrarques (1). C'est un type d'articulation dont l'Irlande fournira l'exemple classique. Chaque sous-tribu était un quart de tétrarchie; elle avait à sa tête un roi, *regulus* ou βασιλεύς; il était assisté par un conseil de nobles, quelquefois nommés eux aussi *reguli*. L'Irlande présentera également la même superposition de royautés. Chaque sous-tribu avait en outre un juge (δικαστής) et un στρατοφύλαξ, c'est-à-dire un chef militaire, avec deux lieutenants. Les constitutions celtiques offriront des exemples de la même distinction des fonctions judiciaires, militaires et royales. Comment était gouvernée la tribu, la *gens*, *populus* ou *civitas*? on l'ignore, mais l'absence de renseignements paraît indiquer qu'elle n'avait de chefs que temporaires et par l'accord de ses subdivisions. Mais les trois peuples formaient une fédération, ce qui a été exactement traduit, sous l'empire romain, par l'expression κοῖνον Γαλατῶν, *the commonwealth* des Galates. Il était administré par un sénat formé par les douze tétrarques et par une assemblée de trois cents délégués, c'est-à-dire vingt-cinq délégués par sous-tribu, qui se réunissaient au sanctuaire commun des Galates, dans un endroit nommé Drunemeton (2). Les pouvoirs de cette assemblée paraissent avoir été surtout des pouvoirs judiciaires. La politique générale des peuples confédérés restait apparemment indépendante; on les voit toujours évoluer à part.

Il y a quelque chose d'artificiel dans la régularité de cette construction et dans son ordre numérique, et il est probable en effet que les Galates formés de débris de bandes militaires fort éprouvées par l'équipée de Brennus et par une suite de guerres, n'avaient pas figure de nations organisées quand ils sont arrivés en Asie Mineure, et qu'ils se sont reconstitués, comme les Scordisques, et sur le plan idéal de la tribu gauloise; par bonne fortune nous connaissons cette fois-ci leur

(1) Stähelin, **DLIV**, p. 43; du même, *Galatia*, **CCCLXVII**, p. 527.
(2) D'Arbois, **CCXCIX**, 203; Stähelin, **DLIV**, p. 43, n. 8.

ouvrage. Le plan, à vrai dire, n'a pas bougé parce que la communauté des Galates est restée fermée. En voici une preuve. Une autre bande de Gaulois, des Ἀγγόσαγες, ont été appelés de Thrace en 218 par Attale de Pergame, qui essaya ensuite de s'en débarrasser. Ils se révoltèrent et allèrent s'établir sur l'Hellespont où Prusias I de Bithynie les défit en 217. Ils ne se sont pas rapprochés des Galates de Phrygie (1).

Les trois peuples étaient disposés l'un derrière l'autre, de l'ouest à l'est. Les Tolistoboïens occupaient, à l'ouest, la haute vallée du Sangarios. Pessinonte était leur capitale et Gordion était probablement dans leur lot. Les Tectosages venaient derrière eux et avaient pour capitale Tavium. Les Trokmes étaient à cheval sur l'Halys et arrivaient, à l'ouest, jusqu'à Ancyre. C'étaient eux qui avaient le pays le plus grand et le moins habité.

Les Galates se sont apparemment juxtaposés à la population phrygienne sans la déplacer; nous nous représentons mal par quel procédé d'endosmose (2).

L'adaptation de la nouvelle et de l'ancienne population fut probablement pacifique. Rien n'indique qu'elle ne le fut pas; quelques faits indiquent le contraire (3), mais sans donner à penser que les rapports aient été toujours cordiaux et que la domination des Galates ait été toujours supportée patiemment. Ils formaient une minorité étrangère campée au milieu d'éléments grecs et phrygiens nombreux et denses qui gardaient leur autonomie (4). Les grands centres ne furent pas touchés. Il ne s'en créa pas beaucoup d'autres. Trois villes ou quatre seulement portent des noms sûrement nouveaux et au moins

(1) Pol., V, 111, 2. — Cf. Rogosages, servant dans l'armée d'Antiochus III, en 220 av. J.-C., contre Molon, satrape de Médie : Pol., V, 53, 3.

(2) On a supposé qu'ils étaient en cantonnement, comme Arioviste chez les Séquanes : Ramsay, LVII, XXII, p. 341.

(3) A. Thierry, CCCL XXVII, , p. 981; Stählin, DLIV, p. 47.

(4) Plin., V, 22; 175 cantons au total. Intermariages : Tit., XXXVIII, 17, 9; Ollis, 545.

en partie gaulois : Tolistothora au sud du pays des Tolistoboïens, Pitobriga au nord du pays des Tectosages, Eccobriga chez les Trokmes (1). Qu'étaient ces villes? Ressemblaient-elles aux camps de refuge où l'histoire nous les montre enfermant leurs femmes et leurs enfants? Où vivaient les Galates (2) ? Demi-mobilisés et souvent en campagne, pendant très longtemps encore ils restèrent une armée. La situation des Galates en Galatie a dû être analogue à celle des Francs en Gaule et des Mongols en Chine.

III

Mercenaires gaulois en Égypte. – La civilisation des Galates.

Antigone Gonatas, qui avait mis des Gaulois à la disposition de Nicomède de Bithynie, en mit également un corps à la disposition de Ptolémée II Philadelphe en 277-276 (3). Ptolémée était en guerre avec son frère Magas. Il fut vainqueur. Mais la révolte d'un corps de 4 000 Gaulois l'empêcha de poursuivre son succès. Pausanias parle d'un complot pour s'emparer de l'Égypte (4). Quelle merveilleuse aventure en épilogue au sac de Delphes ! Mais si désorganisés que l'on suppose les grands royaumes des Diadoques, c'étaient de trop gros morceaux pour une petite bande de janissaires, et si fous que pussent être les Gaulois, leur exaltation n'allait peut-être pas jusqu'à ces extrémités. Plus modeste, le scholiaste de Callimaque qui a commémoré leur échec (5) parle d'une tentative, plus vraisemblable, pour mettre au pillage les trésors de

(1) Il faut y ajouter probablement *Troknades* (= *Trikomia*, cf. I, 111, suppl. ., 69 7), probablement enlevé aux Galates ; *Pelon* (cf. *pau*, gall., pays habité), *Boulion* (*blwgh*, gall., colre, χαλκουλάκτον, Str., XII, 567), et peut-être même *Tavium* (*taw*, gall., repos).

(2) a masse de la population galate vivait dans des villages (Tit., XXV II, 18) et les chefs dans le φρούρια, dont quelques-uns étaient les anciennes villes (Stähelin, D .. V, 46).

(3) A.-J. Reinach, CVII, VIII, p. 37 ; du même, CXXXIV, 1910, p. 33.

(4) Paus., ., 7, 2. — (5) Callimaque, *Hymne à Délos*, 185-.88.

Ptolémée. Les Égyptiens enfermèrent les Gaulois dans une île de la branche Sebennytique. Ils y périrent tous, soit par la famine ou par une espèce de suicide rituel dont nous aurons encore d'autres exemples. En mémoire de cet événement, Ptolémée avait un bouclier gaulois sur ses monnaies. Le succès parut d'importance et mériter un monument. Il en reste un et peut-être trois morceaux superbes. Le premier est une tête de Gaulois avec une expression pathétique de douleur crispée qui se trouve au musée du Caire (1). Les autres ont été trouvés à Délos (2). C'est une tête plus jeune également douloureuse, et le merveilleux corps acéphale d'un guerrier succombant (3). Le monument devait représenter la scène du suicide, illustration magnifique de l'épopée des mercenaires gaulois (4).

Ptolémée II, à la fin de son règne, puis Ptolémée III enrôlèrent de nouveaux mercenaires. Sous Ptolémée IV, il y en a d'établis en Égypte, c'étaient les κάτοικοι, ils avaient des descendants ἐπίγονοι (5). Quelques-unes de leurs tombes avec des stèles peintes ont été trouvées dans le cimetière d'Hadra (6), au sud-est d'Alexandrie. On leva parmi eux un corps de 4000 hommes qui figura à la bataille de Raphia dans la campagne de Cœlesyrie, avec 10000 Gaulois de Thrace.

Il y avait aussi des Gaulois dans l'armée des Séleucides. Il y en eut qui firent campagne contre les Macchabées. Il n'était pas de prince d'Orient qui crût pouvoir se passer de son corps de Gaulois (7).

(1) A.-J. Reinach, II, pl. VII. — (2) *Ibid.*, p. 99-101.

(3) S. Reinach, CCC XXVII, II, p. 199; CXXXIX, 1900, p. 2, 465. Sur les petits monuments dérivés de ces grandes œuvres ou sur les petits monuments alexandrins représentant des Gaulois d'Égypte, voir A.-J. Reinach, CVII, XVIII, p. 102 et suiv.

(4) Suicides collectifs des Gaulois, voir Just., XXVI, 2.

(5) Pol., V, 65. — (6) A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 41 et suiv.

(7) A. Thierry, CCCLXXXVII, I, p. 219. Il dut y avoir des Sénons parmi ces mercenaires et peut-être des Sénons d'Italie. Cf. Étienne de Byzance; cf. Domaszewski, p. 214.

Des Gaulois figuraient dans l'armée des Lagides qui fit le siège d'Abydos, en 186-185, lors de la répression de la révolte de la Haute-Égypte. Voici l'inscription qu'ils ont laissée sur les murs du temple de Séti Ier, dans la petite chapelle d'Horus (1) :

Τῶν Γαλατῶν	Nous, du corps des Galates,
Θόας Καλλίστρατος	Thoas, Callistratos,
Ἀχάννων	Akannon,
Ἀπολλώνιος	Apollonios,
ἤλθομεν	nous sommes venus
καὶ ἀλώπικα	et un renard
ἐλάβομεν ὧδε.	nous avons pris ici.

Monument plus émouvant dans son extrême simplicité griffonnée sur les murs de la vieille chapelle déserte et ensablée un soir que, leur ennui curieux les conduisant, ils y ont croisé un chacal qu'ils ont pris pour un renard, cette petite inscription évoque devant l'imagination la belle aventure de ces hommes simples, dont les pères sont venus des bords du Rhin troubler en Grèce l'ordre des choses sacrées et qui, eux, depuis lors, traînèrent leurs lourdes semelles à clous dans toutes les campagnes d'Orient.

Mais cette inscription appelle encore quelques reflexions.

Ces Galates savaient écrire, ce qui n'est pas indifférent ; mais ils n'ont pas songé à écrire en gaulois ; ils écrivirent en grec. Leur grec est fort direct et sans aucune subtilité ; mais c'est du grec et l'orthographe est correcte à faire rougir nos soldats qui commémorent sur les murs des monuments lointains les simples distractions de la vie militaire. Le grec était la langue des troupes de Gaulois. Je ne sache pas qu'elles aient eu jamais d'officiers grecs (2) : ce n'est donc pas ques-

(1) A.-J. Reinach, CXXXIV, 1910, p. 55 et suiv. : Dittemberger, IV, 757.

(2) Il y eut, au contraire, des chefs gaulois a la tête de troupes d'autres races : Pol., V, 79, 11 ; 82, 11 : le chef galate Lysimachos commanda le corps des Kardaces à la bataille de Raphia.

tion militaire, c'est question de civilisation. Le grec était également la langue officielle des Gaulois d'Asie Mineure. Ils ne nous ont pas laissé une seule inscription en celtique. Toutes les inscriptions étaient grecques.

Toutefois il convient d'ajouter qu'ils n'avaient pas, au moins généralement, oublié leur langue. Strabon l'atteste (1). Il est question dans Lucien (2), au IIe siècle après l'ère chrétienne, d'un sorcier de Paphlagonie qui pouvait répondre en celtique à ceux qui lui demandaient des consultations. Plus tard, au IVe siècle, saint Jérôme (3), tout en attestant que les Galates se servaient du grec, convient qu'ils avaient gardé un dialecte celtique. Aussi bien les Galates d'Asie Mineure ont-ils laissé au grec quelques mots celtiques, λεπούσματα ou λεπούσματα, sorte de cuirasse ; le nom d'une soupe, ἔμβαικτον ; celui du chêne à kermès, ὀς ; le mot τασκός, pieu ; le mot κάρνυξ, trompette, etc.

D'autre part, aucun des Gaulois d'Abydos ne portait un nom celtique et plusieurs des Galates du cimetière d'Hadra portent également des noms grecs (4). La chose s'expliquerait aisément si les corps de Galates s'étaient recrutés comme plus tard les corps auxiliaires de l'armée romaine, désignés par des noms ethniques, selon l'origine de leur formation, mais complétés un peu partout. Rien ne le fait croire en réalité. Les Gaulois en pays grec ont pris ou ont donné à leurs enfants des surnoms, des noms grecs, par fantaisie personnelle ou par suite des intermariages (5). En Galatie même, des noms comme Ἀπατούριος, Λυσίμαχος, apparaissent dès les événements de 223-218 (6).

(1) STR., XII, 567. — (2) LUCIEN, *Alexandre*, 37.

(3) SAINT JÉRÔME, *Prol.*, II, *in epistulam ad Galatas* (MIGNE, *Patr. lat.*, XXVI, 382).

(4) Et tous les noms passés directement en grec : *gaison*, *karlamera*, *drouggos*, *karnyx*. A.-J. REINACH, *AL*, 1939, p. 65 ; DOTTIN, *CC AVII*, p. 25.

(5) Mais, même en Égypte, les mercenaires gaulois avaient avec eux des femmes gauloises, de nom gaulois (Boudoris).

(6) POL., V, 79 Toutefois, les noms celtiques ont subsisté : Gaulotus, Cambolomarus, Epossognatus, Toredorix, Adiatorix, Bogodiatarus, Deijotarus, voir la liste de STÄHELIN, *DLV*, p. 109 ; Bitorix, *CAXAIV*, 1912, 2, 290.

Les Gaulois d'Asie et les mercenaires avaient conservé leurs armes (1), au moins les principales, certaines particularités de leur armement et certains usages militaires. C'étaient les indices de leurs corps. Ils portaient le grand bouclier, à arête centrale (c'est ce qu'ils ont gardé le plus fidèlement) ; le casque pourvu ou non de cornes, imité du casque italique et qui leur venait de Cisalpine ; l'épée, portée à droite, la longue épée de la Tène II (2), en concurrence d'ailleurs avec des épées grecques ou asiatiques ; divers types de javelots. Bien qu'ils eussent des cuirasses, représentées par les trophées, les historiens nous les montrent aimant à combattre nus. Quelques-uns des cavaliers peints sur les stèles du cimetière d'Hadra sont figurés avec leurs écuyers ; la τριμαρχισια subsistait donc dans la cavalerie mercenaire. Les corps de troupes étaient régulièrement suivis de femmes et d'enfants, marchant avec les bagages (3), comme nos compagnies sénégalaises.

On a vu que ceux qui formaient des corps politiques avaient gardé curieusement leur organisation nationale. Si l'on en croit les anecdotiers anciens, ils sont restés fidèles à leur caractère ethnique et même à leurs manières de vivre. Plutarque dépeint les Gaulois au bain avec leurs enfants, vidant des marmites de *porridge* (4). Le festin d'un an offert aux Galates par un noble nommé Ariamnès (5), qui ne portait déjà plus un nom gaulois, rappelle les festins de Luern, roi des Arvernes, ou, dans la littérature celtique, le festin dressé par Briccriu pour les premiers d'Ulster. C'est un *potlatch*, comme on dit au Nord-Ouest Américain, ce n'est pas un festin de satrapes. Au milieu des populations sédentaires de l'Asie à civilisation urbaine, les Galates paraissent d'une manière

(1) P. Couissin, **CXXXIX**, 1927, I, p. 138.
(2) Statuette trouvée à Caere (musée de Berlin) : *Ibid.*, p. 148-157 ; statuette de Panticapée (British Museum) : A.-J. Reinach, CVII, XVIII, p. 97 ; Diod., XVI, 94, 9 (l'épée gauloise qui sert à l'assassin de Philippe).
(3) Just., XXVI 2; Pol., V, 78. — (4) Plut., *Symp.*, VIII ; *Quæst.*, 9.
(5) Ath., IV, 34.

générale peu fixés au sol : les grandes richesses sont pastorales (1). Mais les fouilles de Galatie n'ont donné que l'espoir de trouver quelques objets mobiliers d'origine gauloise : un bracelet de verre bleu dans un tumulus, un peu de céramique à Gordium, et c'est tout (2). Pour les techniques et le mobilier comme pour le langage et les usages de la vie quotidienne, les Galates ont emprunté largement aux gens au milieu desquels ils vivaient au point de se confondre avec eux avec une surprenante rapidité. Ils ont adopté leur religion. Plutarque a raconté deux fois l'histoire d'une belle Gauloise, Kamina, qui était prêtresse de l'Artémis phrygienne (3). Pessinonte avait un prêtre-roi celtique. Le premier d'entre eux est mentionné par des inscriptions de 153 et de 139 (4).

Outre les techniques et les arts de la vie matérielle, la Grèce ou le monde hellénique avait quelque chose à enseigner à ses hôtes, qui était nouveau, c'était sinon sa culture morale, du moins sa culture de l'âme. Depuis tantôt trois siècles tous les Grecs étaient cultivés par l'école des rhéteurs ou des philosophes qui leur apprenaient à raisonner et à se raisonner, à analyser les mobiles des actions humaines et à en interpréter les règles. Ils n'étaient, tant s'en faut, ni plus moraux, ni plus justes que les autres hommes ; mais il y avait en Grèce des hommes plus conscients et des consciences plus éclairées qu'ailleurs. La culture grecque greffée sur les bons instincts des Gaulois et sur leur solide moralité a donné d'excellents produits. Plutarque nous raconte les histoires de nobles dames, qui n'étaient pas seulement de belles personnes, mais qui étaient exemplaires. Parmi les hommes, dans la liste

(1) STR., XII, 6, 1 (les trois cents troupeaux d'Amyntas en Lycaonie).

(2) A.-J. REINACH, CXL, 1909, p. 66; R. ZAHN. XXX, 1907, p. 87 ; XX, 1907, p. 500; STÄHELIN, *Galatia, in* CCCLXVIII, p. 534; EBERT, CCCXXI , IV, p. 284.

(3) PLUT., *Amat.*, 22, p. 768; *De mulierum virtutibus*, 20, p. 257 ; POLYEN, *Stratag.*, VIII, 39.

(4) DITTENBERGER, IV, n° 315 (I, p. 484).

nombreuse des chefs dont nous ne savons pas grand'chose, se détachent deux figures, celles de Kauaros, roi de Thrace, et celle d'Ortiagon, l'un des quatre rois des Tolistoages qui eurent affaire aux Romains, quelques années après la date où je me suis arrêté. Ils nous apparaissent par malheur seulement à travers les résumés des livres détruits de Polybe. Mais les résumés en disent assez. Polybe avait connu Ortiagon. Il s'était entretenu à Sardes avec sa femme Chiomara, qui avait eu, au cours de la campagne, une aventure à laquelle elle n'avait certainement rien enlevé de son caractère tragique : c'était une héroïne de naissance et d'éducation (1). Ortiagon inspira sans doute à Polybe le même enthousiasme. Il ambitionnait, nous dit le résumé, la royauté de la Galatie tout entière. « Il y était bien préparé de nature et par exercice : il était en effet libéral et magnifique, plein de bonne grâce dans les relations et fort intelligent. D'autre part, ce que les Galates tiennent en estime constante, il était courageux et, à la guerre, efficace (δυναμικὸς). » C'était donc un homme de valeur, bien doué et de bonne éducation, de grandes manières et d'une intelligence avertie. Il paraît tel dans l'histoire. Pour Kauaros, Polybe nous le montre exerçant avec succès le rôle d'arbitre entre Byzance et le roi de Bithynie. Il était donc à la fois diplomate et juste. Le résumé nous dit qu'il avait une nature royale, de la grandeur d'âme (2). Son philhellénisme s'était exercé au profit des commerçants grecs de la mer Noire. Il suit de là qu'il avait une politique économique et qu'il maintenait dans ses États qui s'étendaient jusqu'à la mer Noire une bonne police.

De l'hellénisation des Galates, le monde celtique ne paraît avoir beaucoup profité, non pas tant parce qu'ils en étaient coupés par les États de l'Ouest de l'Asie Mineure, que parce

(1) Plut., *De mulierum virtutibus*, 22, p. 258; Pol., XXI, 38; Tit., XXXVIII, 21.
(2) Pol., IV 52, 1; *Id.*, VIII, 21.

qu'ils regardaient d'un autre côté. Nous en avons une preuve péremptoire.

Un des effets de l'hellénisation des Gaulois fut de les faire pénétrer dans un monde qui depuis longtemps se servait de monnaies. Certes les Celtes de l'Occident avaient pu connaître, depuis assez peu de temps d'ailleurs, la monnaie par Marseille et ses colonies. Mais celles-ci étaient sur la frange de la Celtique et il ne semble pas que, par les imitations, les monnaies de Marseille s'y soient répandues si vite. Les Gaulois d'Italie avaient également vu des monnaies. On a trouvé l'as romain en milieu celtique. Mais l'Italie était mal pourvue de numéraire à cette date. Les Gaulois d'Orient eurent tout d'un coup entre les mains d'assez grandes masses de monnaies. Ce furent les tributs des villes et le prix des engagements. Byzance, par exemple, paya un tribut annuel de 80 talents, pour lequel Héraclée lui fit un prêt de 4 000 pièces d'or. Les troupes gauloises engagées par Antigone Gonatas reçurent une pièce d'or par homme (1). Les Gaulois eurent donc de la monnaie et ils en firent en copiant les monnaies dont ils disposaient. C'étaient des monnaies macédoniennes et des monnaies de quelques villes, comme Thasos (2) et Larissa.

Or les monnaies des Galates ne sont pas des monnaies macédoniennes, ce sont des monnaies imitées des pièces de Tarse (3). Les pièces de Tarcanos de Tarse, qui avaient à l'avers une tête de femme et au revers un guerrier casqué, furent copiées en Galatie. D'autres pièces galates sont copiées sur les pièces d'Euthydème de Bactriane, portant à l'avers un portrait, au revers un Héraclès assis. La diffusion des premières s'explique peut-être par les relations commerciales de la Galatie. Le choix des modèles a peut-être été imposé par les mercenaires.

Aussi féconde que je suppose avoir été pour la civilisation

(1) Cf. POLYEN, IV, 6. — (2) FORRER, DXLIII, p. 226 et suiv.
(3) *Ibid.* p. 238-239.

de l'ensemble de la Celtique la colonisation de l'Italie du Nord, aussi stérile je suppose la colonisation de l'Asie Mineure. Cette colonie fut perdue pour le monde celtique. Il n'en a pas été de même pour celle du Danube.

IV

La Celtique danubienne.

Pour les historiens anciens, la Celtique danubienne est encore un monde inconnu au temps où nous nous plaçons pour l'observer. Quelques noms propres, un petit nombre de faits archéologiques, rares, mais précieux, peuvent aider à se représenter cet inconnu non sans conjectures.

Derrière les armées et les bandes vagabondes dont nous avons suivi l'expansion, la moyenne vallée du Danube se peuplait et s'organisait en pays celtique. Au nord-ouest des Scordisques s'étaient formés deux groupements principaux. Celui des *Taurisci* (1) avait constitué son territoire aux dépens de l'ancien domaine des Vénètes dans la Haute-Autriche, la Carinthie et la Syrie. Il avait pris son nom, comme les Scordisques, de la montagne sur les pentes de laquelle il s'était établi, le Taurus, les Tauern d'aujourd'hui. Le pays s'est appelé plus tard le Norique, du nom de sa capitale, Noreia. Au groupement appartenaient les *Ambidravi* (2) qui habitaient des deux côtés de la haute Drave, en Styrie et en Carinthie, et les *Ambisontes* (3) fixés de l'autre côté des Tauern, sur les deux rives de l'Isontia, la Salzbach.

L'autre groupement était celui des Pannoniens, établi dans le domaine septentrional des Antariates (4), en Basse-Autriche, dans la Hongrie orientale et en Croatie. A ce groupe se

(1) D'Arbois, CCXCIX, 129. — (2) *Ibid.*
(3) Plin., III, 137 ; cf. I, V, 7877 ; Ptol., II, 13, 2.
(4) Voir plus haut, p. 41.

rattachaient les *Osi* (1) cantonnés sur la rive gauche du Danube et les *Aravisci* (2) établis de l'autre côté, depuis la station de Carpi ou Κάρπις (3) au coude du fleuve jusqu'à la rencontre des Scordisques, dont le domaine s'étendait entre le mont Scordus et le Danube.

A part les *Aravisci*, sur l'origine desquels un doute subsiste (4) et qui pourraient être venus avec les Boïens lors de leur expédition dans le Norique, il s'agit bien de peuples celtiques, tout au moins de bandes où l'élément celtique dominait. Trente ans avant le temps où César écrivait son *De bello gallico*, un historien latin, Sempronius Asellio, notait que Noreia était en Gaule (5). Il s'était en effet formé une grande Celtique danubienne entre la Celtique de Germanie et la Celtique d'Italie. Un grand nombre de noms de villes et de bourgades jalonnent la carte de noms celtiques, les uns anciens, les autres formés plus tard, même au temps de l'Empire romain, suivant des habitudes onomastiques qui survivent aux langues (6) : *Noreia* est un nom celtique, bâti sur un thème *noro* qui figure dans les noms propres *Noromertus*, en Bretagne, et *Norus*, nom de potier. En Carinthie (7), *Matucaium*, Treibach, est également celtique (*math*, cochon ; *caion*, enclos), et de même en Haute-Autriche *Gabromagus* (la plaine des chèvres), Windisch-Garstein, *Lauriacus*, Lorsch ; dans la province de Salzburg, *Graviacae*, sous-entendu *villa*, Tamsweg ; *Cucullae*, Kuchel, la ville des capuchons ; *Masciacus*, à l'est d'Innsbruck. En Pannonie (8), *Vindobona*, Vienne ;

(1) Ou *Onsi*. PTOL., II, II, 10 ; RITTERLING, **LXVII**, 1917, p. 132.
(2) PTOL., XI, 15, 2 ; TAC., *Germ.*, 28 ; PLIN., III, 148 (*Eravisci*) ; cf. TOMASCHEK, dans **CCCXXIV**, II, p. 200.
(3) KAUFFMANN, **CCCXLVIII**, p. 221.
(4) Leurs monnaies sont exclusivement des monnaies romaines du 1er siècle, ce qui ferait penser qu'ils sont venus plus tard. FORRER, **DXLIII**, p. 120.
(5) Schol. VIRG., *Georg.*, III, 47. Cf. D'ARBOIS, **CCXCIX**, p. 140.
(6) Voir D'ARBOIS, *Ibid.*, p. 121 et suiv. ; KAUFFMANN, **CCCXLVIII**, p. 219.
(7) D'ARBOIS, *Ibid.*, p. 131 ; VON GRIENBERGER, **LXXXI**, XL, p. 135-139.
(8) VON DUHN, *in* EBERT, **CCCXXIV**, VI, p. 289.

Carnuntum, Pchönell ; *Brigetio*, O'Szony ; *Cornacum*, Sosin ; chez les Scordisques, *Singidunum*, Belgrade ; *Capedunum*, Bonostov (?) ; *Viminacium*, Kostolatz, relèvent encore de l'onomastique gauloise. Les inscriptions latines du pays, spécialement en Pannonie (1), présentent des noms propres celtiques fort nombreux : *Enigenus*, fils de l'Inn ; *Broccus*, le blaireau (irl. *brocc* ; gall. *broch*) en Carniole ; *Assedomarus*, *Excingomarus*, *Nertomarus*, *Ategnatus*, *Devognata*, en Styrie ; *Iantumara*, dans la province de Salzburg ; *Ritumara*, *Ateboduus*, en Carinthie ; *Atepomarus*, *Drogimarus*, en Autriche ; *Retimarus*, en Hongrie. Les inscriptions mentionnent encore des Teutates à Sekken, en Styrie, un Belinus à Klagenfurth, en Carinthie.

Il est permis de se représenter cette grande Celtique danubienne comme une espèce de Macédoine où dominait l'élément celtique. Ce que Strabon rapporte du pays des Iapodes (2) est à ce sujet très significatif : ils habitaient au sud de la Pannonie entre le Danube et l'Adriatique ; les noms de leurs villes, *Metullum*, *Vendon*, *Monetium*, sont peut-être celtiques ; leurs armes, dit Strabon, sont celles des Celtes et ils sont tatoués à la façon des autres Illyriens et des Thraces. C'est une civilisation et un peuple mixtes. On peut en dire autant des Taurisques et des Pannoniens, chez lesquels subsistaient l'élément vénète et l'élément illyrien. Le nom même de ceux-ci est un ethnique illyrien et, si l'on en croit Tacite (3), le mélange qu'ils formaient ne parlait pas une langue qui fût le Celtique.

Etant donné ce que l'on connaît déjà des habitudes des Celtes à cette époque, nous pouvons supposer que la plus grande partie du pays nouvellement conquis par eux n'était pas faite pour les tenter. Ils ont occupé vraisemblablement les fonds de vallées et les premières pentes labourables : ils ont recherché

(1) Scholer, CLI, 10, 1923, p. 10. — (2) Str., VII, 5, 4. — (3) *Germ.*, 43.

la rive du Danube où leurs établissements sont nombreux jusqu'à Pesth. Mais ces établissements sont des villes, des points de passage, entre lesquels les rives, trop basses, ont été sans doute délaissées. Reportons-nous à la carte : l'Autriche et ses anciennes provinces méridionales avec leurs montagnes et leurs multiples vallées, n'offraient aux Gaulois qu'un habitat trop morcelé ; de même la Hongrie, pour d'autres raisons, qui apparaissent dans le fait que la rive du fleuve dans toute sa longueur est occupée dans cette partie du cours par le peuple des Aravisques, de celticité douteuse. Entre les exploitations celtiques restaient les indigènes.

Il n'est pas jusqu'à l'examen des noms portés par ces populations gauloises qui ne montre leur formation sur place au moyen d'éléments dissociés. Il faut se figurer avec les historiens anciens un reflux des grandes expéditions en Grèce, un afflux ancien et constant d'émigrants partis de Bavière ou de Bohême, bref une suite de faits assez compliqués, fort différents d'une conquête systématique faite par un peuple organisé. A plus forte raison, les peuples gaulois, disséminés de la côte ouest de l'Adriatique à la mer Noire, de la mer Égée à la mer d'Azow, se présentent comme un semis de groupements discontinus au milieu des Illyriens, des Thraces et des Scythes.

Les découvertes archéologiques ajoutent quelque chose à ce tableau. On a trouvé un certain nombre de cimetières de la deuxième époque de La Tène en Autriche et dans ses anciennes provinces (1). La civilisation de la même période est fort bien représentée au musée de Buda-Pesth par des trouvailles faites dans la partie occidentale de la Hongrie. Mais cette culture a dépassé de beaucoup le Danube. On a fouillé un cimetière de La Tène II à Apatrida (Cojocna), dans l'ancien comi-

(1) Sur la civilisation de La Tène en Autriche, voir R. PITTIONI, *La Tène in Niederösterreich*, fasc. V des *Materialen zur Urgeschichte Œsterreichs*, Vienne, 1930.

tat de Kolozswar (1). Il y a au musée de Cluj (Kolozswar) une sépulture à char avec fibules de La Tène II, trouvée à Balsa, près de Szaboles (2). Entre Danube et Theiss, on a mis au jour des restes de civilisation celtique (3). S'agit-il de Gaulois disséminés, égarés loin de leur pays; s'agit-il d'emprunts faits à cette culture par les Daces ? Les tombes d'Apatrida sont indiscernables des autres tombes celtiques. On peut supposer sans invraisemblance qu'il y avait là un petit groupe de Celtes qui s'est perdu au milieu des Daces et que l'histoire a oublié.

Un fait est certain, c'est que la civilisation des Celtes du Danube s'est imposée aux Daces, comme elle s'est imposée aux Illyriens et aux Rhètes. Il serait étrange que les restes des Celtes aient seuls subsisté et que ceux de leurs voisins aient disparu ou que la survivance des modes indigènes ne soit représentée que par des objets de date ancienne. Il n'en est sûrement rien. En tout cas, les Daces, tributaires de la civilisation scythe avant la descente des Celtes dans la vallée du Danube, sont devenus tributaires de la civilisation celtique quand celle-ci les a touchés. C'est ce qui résulte de la succession des faits archéologiques en Dacie (4).

Le peu que nous savons de ces établissements montre un peuple fixé et qui, au moins pour un temps, a renoncé aux aventures. On a cependant encore à enregistrer quelques expéditions des Celtes du Danube: à la fin du IIe siècle, ils semblent de nouveau avoir envahi la Macédoine et la Thessalie (5); en 110, les Scordisques et les Thraces ont menacé Delphes. Les campagnes balkaniques de la République romaine ont évi-

(1) K. Itsvan, **CLVI**, II, 1911, p. 35 et suiv. — (2) Déchelette, II, 3, p. 1082.
(3) L. Rödiger, **XXI**, 1904, p. 351 (tombe d'Hodsagh). Voir, pour l'archéologie de La Tène, en Hongrie, F. de Pulszky, **CXXXIX**, 1879, p. 168-172, 211-222, 265-275; Reinecke, **LXXXIV**, II, 1907, p. 45.
(4) Sur les Celtes dans la vallée du Danube et leur civilisation, cf. Parvan, **DXLVIII**, p. 459 et suiv.; du même, **DXLVII**, *passim*.
(5) Forrer, **DXLIII**, p. 142.

demment réveillé ce qu'il y avait d'éléments instables et turbulents parmi eux. Mais ce sont là des accidents et il serait inexact de considérer ces populations, qui certes avaient leurs brigands (1), comme un ramassis de pillards. Un passage de Tite-Live (2) permet de porter sur elles un jugement plus équitable. Dans la région de Pella, en Macédoine, l'historien signale la présence de Celtes et d'Illyriens, « cultivateurs infatigables »; cette toute petite phrase qui montre, par parenthèse, l'existence de colons gaulois en dehors des formations politiques gauloises, choisit entre tous les caractères un trait qui les distinguait et les recommandait à l'estime des Grecs et des Latins : c'étaient des agriculteurs travailleurs et capables. Tels nous les avons vus déjà, tels nous les retrouverons ici, mais plus particulièrement chez eux, dans le Norique par exemple. C'était un pays riche et pacifique, soucieux de bons rapports avec ses voisins, voué aux soins de son agriculture et de son commerce (3), pays de métallurgie au surplus et qui produisait un fer estimé (4).

Les Scordisques ont laissé la réputation de gens plus rudes, plus fidèles aux vieilles pratiques des Celtes (5), plus prompts aussi à reprendre les armes. Ce qu'on a rapporté de leur goût pour l'argent, semble indiquer qu'ils ont exploité les mines de la Drina (6). Ils en ont tiré le métal qui commence à se répandre chez les Celtes (7) et reste dans la région sous la forme d'objets variés. L'histoire politique les montre tantôt alliés de Mithridate, tantôt unis aux Daces (8), dans ce

(1) Orose, V, 23, 17-18; cf. **XXXX**, 1896, p. 483.
(2) Tit., XLV, 30, 5 : *permultos Gallos et Illyrios, impigros cultores.*
(3) Str., IV, 6, 10, 12; VI, 2, 2; 5, 2; 9, 21; Plin., XXXIX, 55, 1-4; XLIII, 5, 2-9.
(4) Mines de Noreia, près de Hallstatt. Rice Holmes, **CCCCXXXIII**, p. 231.
(5) Sacrifices humains. Ammien, XXVII, 4. D'Arbois, **CCXCIX**, p. 166.
(6) Reinecke, **CCCCVI**, p. 18 (trésors d'argenterie); Parvan, **DXLVIII**, 359 (liste des trouvailles d'argenterie).
(7) Drexel, **LXXII**, 1915, p. 21. — (8) *Ibid.*, p. 23.

rôle qu'ils doivent avoir joué constamment, celui d'intermédiaires de civilisation. Les témoins archéologiques de ces échanges sont rares : trois petites plaques d'argent travaillées au repoussé. La première, que l'on dit avoir été découverte à Ruremonde, dans le Limbourg (1), représente, assez grossièrement modelé dans le style du vase de Gundestrup, un personnage étranglant un lion ; tout autour galopent des animaux et au-dessus de l'homme, deux lions attaquant un bélier sont surmontés de deux chiens affrontés de part et d'autre d'une tête de taureau. Les deux autres plaques, qui viennent d'Asie Mineure (2), ont la même disposition : au milieu, un loup ou un lion s'élance sur un chevreau ; au-dessus, le même animal est attaqué par deux carnassiers ailés ; au-dessous, deux griffons flanquent une tête de bœuf ; les fonds sont garnis de spirales et de pointillés figurant des feuillages. Elles portent une inscription, la même sur les deux sans doute, mais une seule l'a conservée entière : ΝΑΟΣ ΑΡΤΕΜΙΔ ΕΧ ΤΩΝ ΤΟΥ ΒΑ ΜΙΘΡΑΤ..., « Temple d'Artémis, des dons du roi Mithridate ». On peut supposer que l'Artémis est celle de Comana et il n'est pas interdit de penser que Mithridate est Mithridate Eupator, l'allié des Scordisques (3). En tout cas, ces deux médaillons sont d'un tout autre style que celui de Ruremonde, plus habiles, plus corrects et plus gras. Mais celui-ci est imité d'un modèle analogue. C'est une contrefaçon qui a pu être faite dans un peuple producteur d'argent en relations avec le Pont, où ses hommes d'armes allaient servir, échangeant des cadeaux avec les rois du Pont ou commerçant avec les Scythes, mais capable d'en recevoir des modèles (4). Tels étaient les Scordisques.

L'art des médailleurs pontiques (5), qui fait songer à l'art

(1) *Ibid.* ; S. Reinach, CCCLXXVII, II, p. 433.
(2) A. Odobesco, DXLVI, I, p. 513, dans S. Reinach, *l. l.*, V, p. 239.
(3) App., *Mithr.*, III, p. 107.
(4) Rapports avec la Scythie, Parvan, DXCVII, p. 606-629. Influences gréco-iraniennes, *Ibid.*, p. 550-561.
(5) Rostowzev, CLXXXVII, I, p. 257.

très ancien des Hittites, rappelle plus justement celui des Scythes. Le royaume du Pont et la Russie méridionale étaient intimement unis en civilisation comme en politique. Ce serait une des étapes que l'influence du goût scythique aurait faite pour atteindre les pays celtiques. Les Celtes du Danube en auraient été en tout cas les intermédiaires. Déchelette (1) pensait que l'usage de porter les torques comme insigne du chef, était arrivé aux Gaulois de la Scythie. Cependant, si les torques du midi de la France peuvent avoir la même origine (2), il est bien douteux que les Gaulois aient attendu leur installation dans la vallée du Danube, au contact des Scythes, pour porter la braie (3).

Toutes proportions gardées, les Gaulois ont joué dans la vallée du Danube le même rôle que les Grecs autour de la mer Égée et en Asie Mineure. L'ethnographie en fut des plus composites, les civilisations étant fort diverses d'origine et de profondeur. Les Grecs ont fait un monde unique de ce monde bariolé ; les Celtes en ont fait autant, à la langue près, dans la vallée du Danube. Dans la culture de ces royaumes il y avait également un élément particulier qui n'apparaît d'ailleurs que dans des monuments fort rares. Ils devaient à leurs relations avec l'Asie Mineure et la Scythie certaines formes nouvelles d'art et ils ont transmis au reste de la Celtique un certain nombre de ces emprunts.

Ils devaient aux Grecs et ils nous ont fait parvenir quelque

(1) CCCXVIII, II, 3, p. 1310.

(2) Les torques découverts à Lasgraïsses (Tarn) et à Aurillac (Cantal) (DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 3, p. 1342-1344), sont à rapprocher (O. COSTA DE BEAUREGARD, Autun, LX, 1907, p. 824) d'objets semblables recueillis en Hongrie, Bohême et régions voisines (torques d'Hercez-Marok, comitat de Baranya). MM. Read et Smith attribuent également une origine orientale à un torques de bronze orné de têtes d'animaux découvert à Vieille-Toulouse (CCCLXXXIV, p. 55).

(3) C'était un costume commun aux peuples du Nord et qu'ils avaient depuis l'âge du bronze. Mais on ne peut s'empêcher de le comparer au costume des archers scythes d'Athènes (soldat de Rhesos, sur un vase de la basse Italie au musée de Naples), celui que portent les guerriers figurés sur le fourreau d'Hallstatt (DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 2, p. 770).

chose de plus important, la monnaie (1). Les pièces d'or ou d'argent qu'ils ont reçues sont pour la plupart d'origine macédonienne ; elles sont datées par les règnes de leurs émetteurs et ainsi, pour l'histoire de la Celtique danubienne, constituent une source nouvelle de documents.

Les plus anciennes sont des statères d'or et des tétradrachmes de Philippe II de Macédoine (359-336) (2), des monnaies d'argent d'Alexandre (336-332) (3), puis de Philippe Anthidie (4), de Lysimaque († 281) (5), enfin des monnaies des rois de Péonie, Patraos (340-335) (6) et Audoleon (315-306) (7), qui étaient du même type que les macédoniennes.

Il est évident que les Celtes danubiens reçurent les pièces de Philippe dès le début de son règne, vers 350 (8), et qu'ils les copièrent avant d'être assez largement pourvus d'autres modèles ayant cours, c'est-à-dire au plus tard dès le règne d'Alexandre. Ils eurent donc avec les Macédoniens des relations entraînant entre leurs mains un afflux de numéraire, bien avant leur établissement dans le pays des Antariates, soit que les services rendus à la politique macédonienne à l'égard des Illyriens n'aient pas été gratuits, soit qu'ils aient exporté en Macédoine. Ces modèles restèrent populaires dans la région du Danube, peut-être par suite de l'écoulement de pièces démonétisées, et les Celtes y restèrent fidèles jusqu'à la formation de la province romaine.

Tout ce numéraire est en argent. Les statères d'or de Philippe et d'Alexandre, ainsi que ceux de Lysimaque, ont été importés directement dans la Celtique danubienne, mais ils ont pris également d'autres routes et semblent avoir atteint directement

(1) Voir PARVAN, **DXLXVIII**, p. 598 et suiv.; FORRER, **DLIII** ; DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, II, 3, p. 1569.

(2) Monnaies portant à l'avers un Zeus barbu lauré, au revers, un cavalier. FORRER, **DXLIII**, p 143.

(3) Tête d'Héraclès et Zeus altophore, *Ibid.*, p. 157.

(4) *Ibid.*, p. 174. — (5) *Ibid.*, p. 200, 205. — (6) *Ibid.*, p. 153 et suiv.

(7) *Ibid.*, p. 163. — (8) *Ibid.*, p. 143.

la Rhétie (1) C'est que la monnaie d'or a été dans l'antiquité grecque une espèce de monnaie internationnale, et à ce titre, elle est parvenue en Celtique par d'autres côtés.

Les Celtes danubiens gardèrent fidèlement les types, l'aloi et le poids des pièces macédoniennes. Ils eurent le même étalon. Au delà de Vienne, les grandes pièces deviennent sporadiques, le format se rapetisse à mesure que l'on s'avance vers l'ouest (2), le type se conserve en dégénérant, l'influence d'un autre monnayage et d'un autre étalon s'exercent. Le Norique est bien la limite de la Celtique danubienne plus étroitement rattachée que le reste de ce monde au monde hellénistique, intermédiaire entre lui et le reste des pays soumis à son empire. Les groupes illyriens (3), eux, ont imité les monnaies locales de Damastrum et de Pelepia Illyriæ, ceux du bas Danube et de la mer Noire les monnaies de Thasos à l'exception de toutes autres (4). Ce monnayage particulier correspond aux relations commerciales que la basse vallée du fleuve et les côtes de la mer Noire devaient avoir normalement avec la région des détroits. Ils montrent également que, dans le domaine oriental, les Celtes de l'Euxin forment une province assez distincte, tournée vers d'autres pôles que leurs compatriotes danubiens.

Des deux côtés des Alpes Juliennes, avec les Celtes du Pô et ceux du nord du Danube, les peuples gaulois communiquaient politiquement (5). Dans la région de Mortara, où elles ont été trouvées en quantités notables, les monnaies des Aravisci témoignent d'échanges commerciaux sans doute antérieurs aux documents qui les attestent (6). Sur le haut Danube, les Boïens de Bohême, qui avaient fourni tant d'hommes aux expéditions celtiques, étaient encore assez puissants pour

(1) *Ibid.*, p. 192.
(2) *Ibid.*, p. 189; BLANCHET, **CXLII**, 1902, p. 160 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 237. — (4) *Ibid.*, p. 211, 226.
(5) TIT., XXXIX, 45, 6; 55, 1-3; XLV, 5; XLV, 1-2.
(6) FORRER, **DXLIII**, p. 120.

étendre leur empire jusqu'à la Theiss (1). Dans leur manie conquérante ils troublèrent la tranquillité des peuples du Norique (2) et de l'annonie (3) qu'ils occupèrent en bonne partie. Ce fut même le seul événement historique de ces populations dont l'histoire est brève avant les entreprises des Romains. L'aire de dispersion de leurs monnaies (*Regenbogenschüsselchen*), petites coupes à l'arc-en-ciel, les plus lointains et les plus barbares dérivés en or du statère d'Alexandre, témoignent de leur humeur vagabonde (4).

V

Composition de l'expédition celtique.

A la différence de la grande armée qui envahit l'Italie (5), les troupes qui se jetèrent sur la Macédoine et la Grèce n'étaient pas, en majeure partie, groupées en tribus. C'était un ramassis de bandes recrutées on ne sait comment, mais d'éléments politiquement dissociés (6). Il est possible qu'il en fût venu de fort loin (7). Il y avait dans les bandes gauloises plus d'un aventurier qu'attiraient le pillage et les gains des mercenaires.

Mais on ne fait pas de grandes armées avec les seuls vagabonds ; les grandes compagnies de mercenaires gaulois n'ont

(1) Str., VII, 313; cf. **CLXVIII**, XLII, 1898, p. 153 et suiv.; Reinecke, **CCCXCIX**, V, IX, pl. I et p. 287; cf. **XV**, 1907, p. 397.

(2) César, BG, I, 5, raconte que les Boïens ont envahi le Norique et assiégé Noreia. Cf. Jullian, **CCCXLVI**, I, p. 299; Blanchet, **CCCV**, p. 458-463.

(3) Plin., IV, 146.

(4) Forrer, **DXLIII**, p. 214-217; Déchelette, II, 3, p. 1569.

(5) Voir plus haut, p. 11 et suiv.

(6) Un témoignage de la façon dont ces bandes étaient recrutées nous est donné par un petit roman, conservé dans un recueil d'histoires amoureuses formé par Parthénios de Nicée et qui a pour auteur Aristodemos de Nisa (D'Arbois, **CCXCIX**, p. 199). Le roman raconte les malheurs d'un Milésien nommé Xanthos, dont la femme avait été enlevée par un Gaulois. Celui-ci s'appelait Cauara et venait des environs de Marseille. Ce nom de Cauara n'était sans doute pas un nom propre, mais un ethnique; l'homme appartenait au pays des Cauari, établis plus tard aux environs d'Avignon et d'Orange.

(7) Just. (XXXII, 8, 8 et 9) donne une double origine à ces bandes danubiennes et gauloises, mais il a peut-être confondu les Tectosages de Toulouse

jamais dépassé quelques milliers d'hommes. Pour forme l'armée de Brennus, il a fallu un recrutement plus régulier puisant largement dans les groupes des tribus voisines. Il a fallu aussi, comme pour les précédentes expéditions celtiques, des entraîneurs, des tribus directrices.

Cette fois-ci ce furent les Belges. Les historiens qui attachent de l'importance à la distinction des noms de Celtes, de Galates ou de Gaulois, n'ont pas manqué d'insister sur le fait que l'appellation de Galates a prévalu à partir de cette époque (1). Mais c'est là uniquement une question de phonétique : le mot transcrit Κελτος en Espagne et aux environs de Marseille offrit aux oreilles des Grecs de la péninsule balkanique un son différent et fut transcrit Γαλάτης. Mais c'était le même nom : les mercenaires gaulois ensevelis dans le cimetière d'Hadra (2) n'ont-ils fait inscrire indifféremment Κελτος ou Γαλάτης. Galate ne signifie donc pas Belge ; cependant quelques faits indiquent leur présence dans les bandes de Galates et à leur tête.

C'est d'abord le nom du chef de l'expédition de 281, Βολγίος (3). Si Bolgios est un nom propre, il est déjà significatif : il le serait davantage si les historiens grecs avaient désigné le chef d'après la troupe. En Pannonie, Pline signale une ville appelée *Belgites* (4). Le nom des Belges est donc resté attaché à ces expéditions danubiennes et aux établissements laissés par les envahisseurs.

Les documents archéologiques, eux aussi, ont gardé le souvenir de la descente des Belges en Orient. La statuette de

avec ceux de Bavière. Le même renseignement se trouve dans STRABON, IV, I, 13, d'après TIMAGÈNE,. Sur les populations ou tribus venues du Danube, Ἀραῦσοι (STRAB., IV, I, 13), *Tolistoboii* (PLIN., V, 141 : STR., XII, 5, 1), cf. JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 299, n. 1. Ces dernières nations sont inconnues par ailleurs, et ces renseignements, s'ils ne sont pas erronés, n'apprennent rien.

(1) PAUS., I, 3, 6 ; D'ARBOIS, CCCI, I, p. 14.

(2) A.-J. REINACH, CVII, XVIII, p. 41 et suiv.

(3) D'ARBOIS, CCXCIX, p. 200.

(4) PLIN., III, 148. Il y a une Belgida, localité celtibérique de position inconnue, dans l'Espagne terraconaise.

Naples qui représente le suicide de Brennus (1); la statue de Gaulois du musée de New-York (2) et nombre de petits monuments montrent les Gaulois des armées danubiennes habillés du pantalon sac, large et flottant. Les femmes mêmes le portaient et ont été figurées dans ce costume : une statuette du British Museum représente une Gauloise gisante vêtue de braies et de la saie (3).

D'autres représentations de Gaulois, d'un caractère semi-réaliste, les peintures des stèles d'Hadra montrent des mercenaires gaulois vêtus de pantalons qui ne sont pas la braie flottante (4). Celle-ci n'était évidemment pas et n'a jamais été portée par tous les Celtes. Elle appartenait aux Gaulois du Nord et tout particulièrement aux Belges : ceux-ci, nous l'avons dit, lui devaient leur nom (5).

Enfin saint Jérôme rapporte que, de son temps, ces Galates parlaient encore le gaulois et il compare avec précision leur langage avec celui des Trévires qui étaient des Belges (6). Et cela aussi signifie peut-être quelque chose.

Qu'il y ait eu des Belges parmi les Gaulois qui envahirent les Balkans et l'Asie Mineure, aussi bien que parmi ceux qui se fixèrent dans la vallée du Danube, le fait est hors de doute, et ils paraissent en position de chefs. Le rang compense le nombre.

(1) A.-J. Reinach, **CVII**, XXI, pl. XVIII. — (2) *Ibid.*, p. 182 et fig. 6-7.
(3) A.-J. Reinach, *Ibid.*, XVIII, p. 85; Lang., *Œsterr. Jahrh.*, 1919, p. 207-280.
(4) *Ibid.*, p. 64. — (5) Voir plus loin, p. 88.
(6) Comm. in epist. ad Galatas, II, III : « *Galatas excepto sermone graeco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros, nec referre si aliqua exinde corruperint.* »

CHAPITRE III

LES CELTES DANS LE DOMAINE OCCIDENTAL ITALIE ET ESPAGNE

I

Les Belges en Italie.

A partir de la fin du IIIe siècle, tous les mouvements qui se produisent dans le monde celtique se font avec la participation des Belges. Les autres Gaulois les sollicitent pour des intérêts particuliers, s'en défendent ou les suivent. Pendant qu'ils essaient de se tailler un empire sur le Danube et en Orient, de nouvelles bandes descendent en Italie et en Espagne. Les événements politiques du second siècle vont mettre les Celtes en contact avec un grand État organisé, créateur d'ordre à sa manière, la République romaine. L'histoire de ces peuples est désormais celle de leur lutte avec Rome dans laquelle, de l'ouest à l'est de la Méditerranée, ils vont succomber, et c'est à travers les péripéties de cette histoire qu'on aperçoit celle de leur vie intérieure.

Un autre danger les menace encore. Au nord, sur la même étendue, la Celtique va subir dans le même temps les empiétements et les poussées d'hommes de moindre civilisation, d'une autre langue, formant un autre groupe et qui se sont mis en mouvement à la suite des Belges, une centaine d'années après eux. Ce sont les Germains, dont le nom est déjà apparu au cours de cette histoire, en Irlande, puis en Italie, enfin en Espagne, mais, dans ce pays, avec un sens douteux (1).

(1) Tit., X, 107 ; Pol., II, 19, 1.

Un siècle après la première invasion, la tranquillité des Gaulois de la vallée du Pô fut troublée par l'arrivée d'un fort contingent de Transalpins (1). Ils négocièrent avec eux et réussirent à les détourner contre Rome, alors engagée dans la quatrième guerre samnite (2). Les Samnites avaient pour alliés les Étrusques, auxquels les Cisalpins offrirent leur collaboration et celle des nouveaux venus qui demandaient en échange des terres et une patrie (3). Les Gaulois descendirent en Étrurie, massacrèrent une légion à Clusium, sur l'habituel chemin des invasions. En 295, ils se retrouvent face à face avec une plus grande armée romaine, à Sentinum, sur le revers oriental de l'Apennin, près de la source de l'Aesis. Malgré leur fougue et leur courage, ils furent écrasés (4).

Dix ans après, les Gaulois reparaissent, mais seuls. Ils assiègent Arretium (5), sur la route de Clusium. Une armée romaine vint au secours de la place et perdit beaucoup de prisonniers. Une ambassade envoyée pour obtenir l'échange fut mal accueillie. En 283, les Romains prennent l'offensive et envahissent le pays des Sénons (6). Ceux-ci furent écrasés. Une tradition de la famille des Livii (7) affirme que le consul M. Livius Drusus aurait retrouvé chez eux les mille livres d'or de la rançon du Capitole. Il put y faire en tout cas d'autre butin. Les Étrusques, entre temps, avaient repris les armes, et pendant que les Sénons se faisaient battre, une armée de Boïens était descendue en Étrurie. Elle dépassa Clusium et Volsinii et fut battue sur les bords du petit lac de Vadimon (lac de Bassano), tout près du Tibre, entre Volsinii et Falé-ries (8). Les Boïens firent la paix (9), et elle dura quarante-

(1) L. Homo, **CCCXLI**, p. 229 et suiv.
(2) Tit., X, 10, 10; Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 285.
(3) L. Homo, **CCCXLI**, p. 233 et suiv. Cf. d'Arbois, **CCCI**, II, p. 389.
(4) Pol., II, 19, 7-8. — (5) Tit., XXI, 20, 6.
(6) Suét., *Tib.*, 3. — (7) L. Homo, **CCCXLI**, p. 238.
(8) Pol., II, 20, 1-5. — (9) *Ibid.*, II, 19, 2.

cinq ans, laissant aux Romains le loisir d'achever la guerre samnite, de se tirer d'affaire avec Pyrrhus et de passer, sans inquiétude du côté gaulois, la première guerre punique.

On avait cru prudent de garder un pied dans le pays. La colonie de Sena Gallica (1) fut probablement fondée en 283. Les circonstances qui amenèrent, en 268, l'établissement d'une colonie à Ariminum (2), au nord du territoire sénon, nous échappent. Là s'arrêtait la *via Flaminia*, qui ne fut terminée qu'en 221. Peut-être se préparait-elle ? Les Sénons restaient cependant bien diminués dans le pays où les Romains, de leur côté, consolidaient leurs positions. C'est seulement en 232 que la *lex Flaminia* ordonna le partage de ce territoire (3). Le fait était grave. Les établissements gaulois pouvaient supporter des échancrures, des fondations de colonies dans des villes qui n'étaient guère gauloises. Mais le partage signifiait l'expulsion, et elle s'accomplit.

L'événement fut vivement ressenti, sinon par tous les autres Gaulois, du moins par les Boïens et les Insubres, qui, dès 238 ou 236, avaient commencé à faire appel à ces Transalpins (4) accueillis par eux avec une certaine inquiétude en 299. Une armée était alors arrivée dans le pays et s'était avancée jusqu'à Ariminum. La majeure partie de la population paraît ne pas les avoir reçus en frères, car un soulèvement se produisit contre les rois Boïens, Atis et Galatos (5), qui les accompagnaient. Ceux-ci furent massacrés et l'expédition avorta. Il s'agissait sans doute de partage de terres et les Gaulois n'étaient pas partageux. Mais, en 232, l'inquiétude d'un autre partage était devenue générale. On fit encore appel aux Transalpins.

Ceux-ci prirent leur temps pour préparer leur expédition. Mais ils paraissent avoir bien fait les choses et c'est une force bien armée et pesante, qu'ils envoyèrent, en 225, dans la plaine du

(1) VELLEIUS PATERCULUS, I, 14, 7. — (2) APP., *Celt.*, II; POL., II, 19, 12.
(3) POL., II, 21, 22. — (4) *Ibid.*, II, 21, 5. — (5) *Ibid.*, II, 23, 1.

Pô, conduite par les rois Concolitanus, Aneroestus (1) et Britomarus (2). L'annonce du nouveau tumulte gaulois n'avait pas été sans influer sur les négociations qui mirent fin à la première guerre punique.

L'un des consuls de l'année, L. Æmilius Papus, attendait les Gaulois à Ariminum (3). L'autre consul, C. Attilius Regulus, était occupé en Sardaigne. En Étrurie se tenait une petite armée, commandée par un préteur. Les Gaulois, avec une force de cinquante mille fantassins et de vingt mille cavaliers et charriers, ayant franchi vivement l'Apennin, descendirent encore une fois par la route centrale de l'Étrurie, parurent à nouveau devant Clusium et ménagèrent à la petite troupe du préteur une surprise (4), qui prouve que leur chef n'était pas dénué d'habileté militaire. Le retour de L. Æmilius les fit changer de route. Ils descendirent vers la côte qu'ils atteignirent à Télamon, au nord d'Orbetello (5). Toutes les forces romaines les y rejoignirent et avec elles celles de toute l'Italie. Les Gaulois, cette fois-ci, n'étaient pas encore tout à fait unanimes. Les Cénomans avaient fait bande à part. Les Romains en avaient obtenu non seulement la neutralité, mais un corps auxiliaire (6) qui marchait avec une bande de Vénètes et formait avec elle une troupe d'une vingtaine de mille hommes. Ce fut un des grands heurts des Gaulois et des Italiotes. Les Gaulois furent complètement battus, leur armée fut réellement détruite. Concolitanus fut fait prisonnier ; Aneroestus se suicida (7). En mémoire de cette bataille un temple magnifique fut élevé à Télamon. Il contenait un dépôt d'armes symbolique et des débris du champ de bataille (8). On a trouvé dans les fouilles une statuette de

(1) *Ibid.*, I, 10 = II, 4-3.
(2) Pol., II, 21, 4-6. Cf. L. Homo, **CCCXLI**, p. 335 et suiv. — (3) Pol., II, 25, 2.
(4) *Ibid.*, II, p. 27-31. Cf. Homo, **CCCXLI**, p. 336-83 et fig. 10.
(5) Pol., II, 22, 7-8 ; Dion, XII, 43. Cf. Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 326.
(6) A.-J. Reinach, **CVII**, 19, p. 174. — (7) Milani, **DXXXIII**, I, p. 125-143.
(8) Pol., II, 31, 8 ; 35, 2.

bronze représentant un chef gaulois tombé et les restes des frontons en terre cuite. L'un d'eux représentait les deux chefs des Transalpins, sous les traits d'Adraste et d'Amphiaraos, deux des Sept contre Thèbes : Adraste disparaissant dans un gouffre creusé par la foudre, Amphiaraos entraîné sur son char par une Erinnye.

L'année suivante, une armée romaine vint piller le pays des Boïens (1) qui demandèrent la paix et, ainsi que les Lingons, se soumirent. En 223, les Romains, appuyés par les Anamares, essaient de franchir le Pô vers l'embouchure de l'Adda ; d'abord battus, ils s'échappent en traitant. Ils reviennent à la charge avec l'appui des Cénomans et poursuivent les Insubres jusqu'à Milan. Ceux-ci lèvent cinquante mille hommes, font sortir du temple de leur déesse des enseignes d'or, qui devaient être le gage de leur possession. Les Romains furent vainqueurs, nous dit-on, mais ils se retirèrent.

Les Insubres en profitèrent pour faire venir, l'année suivante, une armée d'une trentaine de mille de Transalpins, conduit par un chef, nommé Virdomar, qui se disait fils du Rhin. Le choc eut lieu sur la rive droite du Pô, à Clastidium, au sud-ouest de Comillomagus. Le consul M. Claudius Marcellus aurait tué de sa main Virdomar en combat singulier. Les Gaulois poursuivis l'épée dans les reins traversèrent le Pô vers l'embouchure de l'Addua, abandonnèrent Acerrae et se retirèrent à Milan, qui à son tour fut prise par le consul. La paix fut faite. Les Insubres durent céder une partie de leur territoire et donner des otages.

Procédant comme en pays sénon, les Romains fondèrent deux colonies, l'une sur la rive droite du Pô, à Plaisance, chez les Boïens, l'autre sur la rive gauche, à Crémone, chez les Insubres. Une garnison tint Modène et commandait la route d'Ariminum à Plaisance, qui fut plus tard la *via Æmilia*.

(1) L. Homo, **CCCXLI**, p. 338-340; Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 449-450.

Malgré les renforts de Transalpins qu'ils ont reçus successivement pendant plus d'un siècle, les Cisalpins n'ont pas réussi à étendre leurs établissements, encore moins à avoir raison des Romains. Ils ont au contraire subi de la part de ceux-ci des empiétements considérables et surtout perdu leur indépendance (1). Ils sont alliés de Rome ou soumis à Rome. Ce qu'ils gardent d'autonomie est précaire. Ils vont recommencer timidement la partie avec Hannibal, pour retomber encore plus bas.

Ces nouveaux venus qui prirent part aux luttes des Cisalpins contre la République romaine sont représentés comme des Gaulois des Alpes, du Rhône ou de la région située entre le Rhône et les Alpes (2). Les contingents de 232 seraient originaires de la Gaule la plus lointaine et de la région rhénane (3). Aussi bien le Rhône et les Alpes se seraient-ils trouvés sur leur chemin et peut-être sur celui de leurs prédécesseurs.

Si l'on en croit les historiens anciens, les Cisalpins les considéraient comme des parents, descendant eux aussi des Gaulois qui avaient pris Rome (4). Ils sont désignés sous le nom de Gésates. C'était un nom dont on savait qu'il avait un sens. Polybe (5) en a proposé une étymologie : « Ils sont appelés Gésates parce que ce sont des mercenaires, c'est en effet ce que signifie le mot. » Rien ne confirme cette étymologie et rien ne l'explique. Il existe une autre interprétation de ce terme : les Gésates sont des Germains armés d'une lance ou javelot, le *gaesum* (6). Il est parfaitement exact que le nom de *gaesum* transcrive un nom gaulois, mais les Latins l'ont employé avec un faux sens. Ils ont confondu l'arme nouvelle avec d'autres jave-

(1) Pol., II, 15, 22.
(2) *Ibid.*, II, 34, 2. Cf. Jullian, CCCXLVII, I, p. 450, n. 2.
(3) *Ibid.*, II, 22; A. Bertrand (CCCIII, p. 453) a noté que Polybe paraît avoir employé de préférence, pour les désigner, le nom de Galates, mais sans rigueur.
(4) *Ibid.*, II, 22, 1 ; Oros., IV, 15, 5. Cf. CXC, 38, p. 324.
(5) Pol. II, 22, 1 ; Virg., *Æn.*, VIII, 661 et suiv.; Pollien, VII, 33, 156 ; Eusthate, II, 774; Cés., BG, III, 4, 1.
(6) Tit., IX, 36, 6; XXVIII, 45.

lots utilisés depuis longtemps par les Étrusques (1) et les troupes romaines d'infanterie légère (2). Mais ils l'ont distingué du *pilum*, ce que les archéologues modernes n'ont pas toujours évité.

D'autres documents, des textes épigraphiques, mentionnent des *Germani* et des *Rheti Gaesati* (3). C'étaient probablement des corps recrutés dans les Alpes ou en Germanie. La population des Germanies romaines était en majeure partie belge. Les *Germani Gaesati* étaient des Belges. Nous en avons la preuve.

De même qu'ils ont apporté en Italie le nom de *gaesum*, les Belges venus guerroyer en Irlande y ont introduit l'arme qui porte précisément le même nom (4). Ils sont arrivés dans ce pays avec un armement supérieur à celui des indigènes et l'idée de ces armes terribles (parmi elles était précisément une lance ou un javelot particulier) (5) est inséparable de leur souvenir.

Les Gésates étaient donc des Belges ou tout au moins comptaient parmi eux un nombre considérable de Belges (6). C'est peut-être pour cette raison que les historiens anciens, qui ont si souvent confondu les Belges et les Germains, ont fait des Gésates des *Semigermani* ou des *Germani* (7).

Les Gésates avaient au surplus d'autres particularités ethnographiques des Belges. Ils portaient comme eux le pantalon sac (8). Les historiens de la bataille de Télamon les représentent combattant nus, c'est-à-dire le torse à découvert au-dessus du pantalon (9).

Mais ce n'étaient pas les mêmes Belges que ceux des expéditions du Danube et d'Orient. Ils n'ont pas été confondus avec

(1) *Ibid.*, VIII, 8, 5. — (2) **CVIII**, VI, p. 188.
(3) **II**, VII, 1092 ; I, VIII, 2786 ; VII, 1002 ; XIII, 1041.
(4) Irl. *gaí*, *gae* ; corn. *gwaw*. — (5) J. Rhys, **CCCCL**, II, p. 205, 207.
(6) Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 315, n. 6. — (7) Voir t. XXI, p. 17.
(8) Comme le Gaulois d'Alesia et d'autres monuments représentant des Gaulois de l'époque alexandrine.
(9) Pol., II, 28, 4.

les Taurisques qui figuraient aussi dans l'armée battue à Télamon. En outre, ils avaient conservé le char de bataille, l'*essedum*, que n'avaient plus l'armée de Brennus, ni les Galates d'Asie. S'il est un trait à retenir de batailles livrées par les Gésates, c'est l'emploi de la grande et lourde épée, faite pour les coups de taille parés avec le bouclier, qui ne se pliait pas sinon au feu des bûchers funéraires, mais qui était une arme moins bonne pour le corps à corps que le *gladius* emprunté par les Romains à leurs prédécesseurs. Enfin, leurs expéditions dans le sud de la Celtique ont contribué à l'unification de la civilisation gauloise pendant le deuxième période de La Tène.

II

Les Belges en Espagne. Les Celtibères.

A la même époque de nouvelles bandes celtiques pénètrent en Espagne que l'invasion des Ibères dans le Languedoc et la vallée de la Garonne (1) avaient, pour deux siècles, séparée de la Celtique.

Pendant toute cette période, la civilisation des établissements gaulois s'y était développée d'une façon autonome (2). A la place des fibules de La Tène I qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement, on trouve en abondance des types fort curieux de transition entre les modèles hallstattiens et ceux de La Tène. La grande épée de la première période de cette civilisation manque également. Elle est remplacée jusqu'au IIIe siècle par de petites épées, dérivées du poignard à antennes. Tous ces objets se datent assez exactement par rapport aux vases grecs trouvés avec eux dans les mêmes cimetières.

A cette civilisatien archaïque succède immédiatement celle

(1) Voir t. XXI, p. 363 et suiv.

(2) Sur la civilisation posthallstattienne, cf. Bosch Gimpera, **DV**; Pericot y Garcia, **DXV**, p. 51 et suiv.; Schulten, **DXVII**, p. 187-189; Siret, **CXXXVI**, 1909.

de la seconde période de La Tène. Le groupe le plus important de découvertes archéologiques est constitué par les nécropoles castillanes d'Aguilar de Anguita, d'Arcobriga et de Luzaga, dont une partie des tombes renfermait des fibules, des épées et des umbos de boucliers de La Tène II (1). Certaines fibules et épées appartiennent à des types plus anciens. En Catalogne, en dehors de la limite ancienne des établissements celtiques, le cimetière de Cabrera de Mataro (Barcelone) (2), en Andalousie, celui de Torre de Villaricos (Almeria) (3), ont donné de nombreux vases campaniens du IIIe siècle. Mais les épées restent très rares. Les Celtes se servaient alors d'une sorte de sabre à poignée en forme de tête de cheval, désignée par les archéologues sous le nom d'épée d'Almedinilla (4). On trouve cette arme repliée, à la mode celtique, dans les tombes, comme les petites épées à antennes et celles de La Tène II. Elle figure sur le relief d'Osuna (5), entre les mains d'un guerrier muni d'un grand bouclier celtique à nervure centrale. On a cru reconnaître dans cette arme la κοπίς des Thraces et des Orientaux, importée en Espagne par les Grecs. La diffusion de ce sabre paraît plutôt s'être faite par les routes continentales de la Celtique. La κοπίς est représentée sur un cratère du IIIe siècle trouvé à Volterra (6) entre les mains d'une caricature de guerrier galate et dans le rispotiglio de Télamon (7). On a trouvé des sabres dans les sépultures de La Tène II en Illyrie et en pays germain (8). Le κοπίς est la sœur du coutelas qui remplace l'épée dans un si grand nombre de tombes gauloises (9) ; issue d'un développement des armes hallstattiennes, parallèle à celui de l'épée, elle est venue de l'Europe centrale

(1) Déchelette, LVII, 1912, p. 433; Cerralbo, DVIII.
(2) Bosch, CCCCXCIX.
(3) L. Siret, CXXXVI ; Déchelette, DIX, p. 65.
(4) Paris, DX V, II, p. 277 et suiv.
(5) Couissin, CXXXIX, 1923, 2, p. 62.
(6) Déchelette, II, 1, p. 435, fig. 178.
(7) Voir plus haut, p. 86-87. — (8) Déchelette, II, 2, 691.
(9) H. Hubert, CXL, 1925, p. 259.

en Thrace, en Grèce et en Italie. Qu'elle soit originaire des pays celtiques ou qu'elle ait été empruntée par les Celtes dans leurs expéditions d'Orient, c'est du Nord qu'elle est venue en Espagne avec les Celtes de La Tène II.

La toponymie celtique de l'Espagne laisse entrevoir une seconde couche de noms (1) qui paraît remonter à cette deuxième occupation celtique, noms de villes fortifiées terminés en *-dunum* (2). La liste de ces établissements est très courte, elle ne comprend que quatre noms : *Caladunum* (Calahorra, près de Monte Alegro, en Portugal, province de Tras-os-Montes), chez les Callaici qui étaient des Ibères ; *Estledunum* (Estola), près de Luque (Cordoue) dans le domaine des Turduli qui n'étaient pas des Gaulois ; *Sebeldunum*, en Catalogne, au sud de Gérone, chez les *Ausetani* ; enfin un *Arialdunum* dont la position n'est pas fixée. On peut ajouter encore *Berdum* dans la province de Huesca et *Verdu* dans celle de Lérida qui sont d'anciens *Virodunum*. Le nom de *Cogos*, dans la province de Gérone, rappelle celui de *Cucullæ*. Une ville des Arévaques s'appelait *Clunia*. Enfin un des chefs gaulois, tué par les Romains en 179, portait le nom de *Moenicaptus*, esclave du Mein (3).

Cette série de noms a ses répondants aux extrémités du monde celtique. La plupart de ceux terminés en *-dunum* ont été relevés au nord de la Seine et à l'est des Cévennes (4). Il y a toute une série de *Virodunum* depuis le Tarn-et-Garonne jusqu'en Allemagne. Kuchel, dans la province de Salzbourg, et Cogolo, dans le Tyrol, sont eux aussi d'anciens *Cucullæ* (5).

Ces analogies nous invitent à chercher vers le nord et l'est le point de départ d'un nouveau renfort d'envahisseurs, et parmi ceux-ci il y avait certainement des Belges. Dans l'Espagne Terraconaise se trouvait une localité nommée *Bel-*

(1) D'Arbois, **CCXCIX**, p. 185.—(2) *Ibid.*, p. 111-112.— (3) *Ibid.*, p. 16.
(4) *Ibid.*, p. 110. — (5) *Ibid.*, p. 123.

gida (1), dont on ne connaît pas l'emplacement, et *Belgica* dont le nom s'écrit également *Vellica*. Une troisième cité, *Suessatium* (2), rappelait le nom des *Suessiones* qui étaient un peuple belge.

Enfin, on retrouve en Espagne l'appellation de *Germani* (3), et cela chez les Orétans, des Celtibères d'après un renseignement de Pline l'Ancien (4). Il s'agit là encore de Belges, soit qu'ils aient porté ce nom qui est évidemment d'origine celtique, soit qu'il leur ait été donné par comparaison.

On peut essayer de se représenter comment les événements se sont passés. Des fractions de peuples celtiques qui se dirigèrent au IVe siècle vers l'Italie, se sont arrêtés ou l'ont été le long de la Garonne vers l'embouchure, Bituriges Vivisques à Bordeaux (5), puis face à la cité, sur la rive droite du fleuve, à Cenon, probablement des Sénons (6) et des Lingons à Langon (7). De l'autre côté de l'isthme pyrénéen, ce furent des Volques, Volques Tectosages au sud de Narbonne, Volques Arécomiques entre cette ville et le Rhône. Ceux-ci, qui remplacèrent en Languedoc les Ibères et les Ligures, venaient des mêmes régions que les premiers occupants celtiques de l'Aquitaine. Ils n'entrèrent pas en Espagne. Mais on peut supposer qu'ils furent suivis par des Belges qui arrivèrent à se faufiler jusqu'aux cols de Roncevaux d'une part, jusqu'en Catalogne de l'autre. Ces nouveaux venus ne durent pas être très nombreux.

L'événement se place sans doute entre 350 et 250 (8). Il se peut qu'il ait devancé de quelques années l'irruption des Gau-

(1) OROSE, V, 23, 2; DIOD., XXXI, 39; APP., Hisp., 100; II, VIII, 439.
(2) SCHULTEN, DXIX, p. 10, 106.— (3) *Ibid.*, p. 124.
(4) PLIN., III, 25.
(5) STR., XIV, 2, 1. Cf. JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 309.
(6) JULLIAN, *op. cit.*, I, p. 305. Cenon est orthographié Senon dans le cartulaire de Saint-Seurin (p. 26, 93).
(7) *Ibid.*, I, p. 305. Langon est appelé *Portus alingonis* dans les lettres de SIDOINE APOLLINAIRE (VIII, 12, 3), nom qui peut remonter à une dénomination ancienne *ad Lingones*.
(8) EPH. (FHG., I, 245, fr. 43) attribue à la Celtique la plus grande partie de l'Espagne (341 ap. J.-C.).

lois dans la péninsule des Balkans et les nouvelles expéditions d'Italie.

Dans quel état l'arrivée des Belges laissa-t-elle les établissements celtiques d'Espagne?

La péninsule était une Celtique. Elle est devenue une Ibérie et paraît avoir été désignée pour la première fois comme telle, dans la géographie grecque, vers 230, par Ératosthène (1). Les peuples de l'intérieur, d'une façon générale à partir du IVe siècle, prennent le nom de Celtibères (2), et c'est à Timée, vers 260, qu'il faudrait faire remonter cette appellation. Elle devait avoir un sens assez précis, car les *Celtici* du sud et de l'ouest l'ont conservée, alors que les *Berones* sont appelés simplement Celtes par Strabon (3).

Qu'étaient donc les Celtibères? Une formation simple. Mais de quelle nature? Dans quelles proportions les éléments celtiques y entraient-ils?

L'opinion généralement répandue qui s'appuie sur le sentiment des auteurs anciens (4) est que les Celtibères ne sont pas très différents des Celtes signalés dans la péninsule avant que n'ait prévalu cette nouvelle désignation. Ce sont les Celtes de l'Ibérie, plus ou moins mélangés d'éléments ibériques. Tel n'est pas l'avis de M. Schulten (5), qui voit dans les Celtibères des Ibères établis au pays des Celtes, puis ramenés vers les Pyrénées dès 350, sous la poussée des Ligures et des Celtes; ces Ibères auraient cherché à élargir leur habitat en Espagne et se seraient établis sur le plateau en remontant les vallées (6). Les peuples nouveaux dont les historiens donnent alors les noms, *Oretani*, *Carpetani*, *Lusitani*, *Vettones*, *Arevaci*, *Vaccaei*, *Lusones*, *Belli* et *Titti* sont des tribus ibériques et non des tribus celtiques (7). Aussi bien Polybe désigne-t il

(1) SCHULTEN, **DXIX**, I, p. 97. Cf. EPHORE, frg. 88.
(2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, p. 111. — (4) PLIN., XIV, 3, 13.
(5) SCHULTEN, **DXIX**, I, p. 19. — (6) Du même, **DXVII**, p. 80.
(7) POL. (III, 14) mentionne seulement des Celtes au sud-ouest et au nord-ouest. Au temps d'Hannibal, le centre est occupé par les Ibères seulement.

comme ibères les groupements celtibères des *Oretani*, *Carpetani* et *Vaccaei*. Les Celtes chassés de leurs possessions du plateau central se seraient retirés vers l'ouest de la péninsule ou auraient été soumis ou assimilés par les conquérants (1).

Mais pourquoi ce nom de Celtibères qui ne saurait être pris à aucun degré comme une désignation nationale ? C'est un terme ethnographique grec, formé comme le mot Libyphéniciens qui désigne évidemment des Phéniciens établis en territoire libyque (2). En fait, si l'antiquité de ces termes est fondamentale, le sens de leur formation est ambigu et ils sont faits pour l'être.

Un fait toutefois est assuré : la civilisation ibérique a gagné le plateau (3). Dans les états du Sud, au contact des colonies grecques, les Ibères ont élaboré, entre le v^e^ et le vi^e^ siècle, une civilisation dont un certain nombre d'aspects sont maintenant bien connus : villes aux murailles et aux demeures de pierre, grands sanctuaires peuplés d'un monde de statues et de figurines, céramique peinte à décor géométrique, animal ou végétal (4). Née dans l'angle sud-est de la péninsule d'où elle s'est répandue au v^e^ siècle le long de la côte orientale jusqu'au Rhône, elle apparaît au iv^e^ siècle dans la haute vallée de l'Ébre, puis, gagnant de proche en proche, elle arrive cent ans plus tard en Castille, dans l'ancien domaine des Celtes. Là, elle se répand dans la partie sud du territoire occupée par les *Oretani*. et plus au nord dans celui des *Carpetani* ; elle pénètre également dans les régions septentrionales du domaine des *Arevasci* et à l'intérieur de

(1) Il faut ajouter, pour comprendre l'argumentation de M. Schulten, que les envahisseurs celtes du v^e^ siècle n'avaient pas trouvé le pays où ils s'installaient occupé par des Ibères, mais par des Ligures. Les Ibères sont, en Espagne, des étrangers, des colonisateurs et des conquérants venus d'Afrique.

(2) SCHULTEN, DXIA, 19.

(3) BOSCH, dans XIV, VI, p. 671 ; sur les feuilles des établissements celtibériques du plateau. voir B. Taracena Aguirre, *Excavaciones en las provincias de Soria y Logroño*, XCIX, n° 103 (1929).

(4) P. PARIS, DXIV; R. LANTIER, DXI; BOSCH, DI.

quelques-uns des groupes installés sur le plateau. La pauvreté en objets ibériques du pays des *Vaccaei*, *Vettones* et *Lusitani* semble indiquer que ces populations ont été moins fortement ibérisées. La distinction par les historiens anciens de *Celtiberi citeriores*, plus proches de la côte, et de *Celtiberi ulteriores*, plus éloignés et plus sauvages, correspondrait peut-être, elle aussi, à une indication ethnographique (1).

En somme, rien ne s'oppose à admettre que les cadres ethniques aient été la plupart du temps fournis par les Ibères. Les *Oretani* et les *Carpetani* portent en effet des noms ibériques analogues à celui des *Turdetani*, par exemple, qui sont en dehors du domaine celtique. Les *Lusitani* sont probablement une fraction des *Lusones* ayant progressé vers l'ouest et, par analogie, on peut admettre une origine également ibérique aux Arevasci et aux Vaccaei (2). Mais chacun de ces peuples a laissé sur place et fait entrer dans ses rangs un nombre considérable de Celtes. La liste des noms fournis par les inscriptions des villes celtibères en témoigne. Les noms celtiques *Acco*, *Atto*, *Boutius*, *Reburrus*, etc., y sont fréquents. Ils prouvent le maintien dans le pays d'éléments celtiques qui restent groupés en familles.

Mais ils n'y étaient pas maintenus dans une position subordonnée. Les chefs, les héros de la guerre de l'indépendance celtibérienne sont des Celtes : Retogenes (Rectgenos), Caraunios, Caros, Ambon (? Ammo), Leukon, Megaravicus, Auaros. Orose (3) raconte qu'après la chute de Numance, Scipion demanda à un prince celte, nommé Thyresius, les raisons de la longue résistance de la ville. Enfin, si les *Lusitani* étaient des Ibères, leur chef Viriathe portait un nom celtique (4).

Pour expliquer cet état de choses, on peut supposer des apports faisant entrer dans les tribus ibériques ou laissant subsister à côté d'elles des familles celtiques antérieurement

(1) Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 307. — (2) Schulten, **DXIX**, I, p. 247-248.
(3) V, 8, 1. — (4) Schulten, **DXIX**, I, p. 100.

établies. On peut supposer également que la rencontre des Celtes et des Belges qui abordaient le plateau ibérique en même temps et en sens contraire aboutit à d'autres accords incorporant les moins nombreux aux plus nombreux.

L'une et l'autre de ces hypothèses valent également et rendent compte des nombreux traits de civilisation celtique (1) attestés par l'archéologie et par les auteurs anciens dans les tribus celtibères : survivances de cultes, celui d'Epona, celui des Lugoves ; observance des rites funéraires celtiques dans les cimetières de Castille ; persistance de l'armement gaulois ; mélanges des cavaliers et des fantassins dans les formations tactiques ; usage d'étendards et de trompettes ; port du *sagum* ; la bière.

Au total, s'il subsistait une part de civilisation celtique, d'États celtiques il n'en existait plus, s'il en avait jamais existé, dans le centre de la péninsule, vers le milieu du IIIe siècle. L'arrivée des Belges n'avait réussi ni à en ressusciter d'anciens, ni à en faire surgir de nouveaux.

III

Les Celtes pendant les guerres puniques.

Au moment où commencent les guerres puniques, l'équilibre ethnique de l'Espagne est ainsi constitué : au centre, sur le plateau, a pris naissance un groupe de peuples de grande valeur militaire dont les cadres étaient ibériques, mais dans lequel les Celtes tenaient une large place et de bonnes positions. La collaboration de ces deux éléments en Celtibérie n'est pas sans rappeler celle des Arabes et des Berbères en Algérie et au Maroc avant la conquête européenne.

Dans la première guerre punique, Carthage perdit ses colonies d'Espagne. L'expédition terminée, en 237, la première

(1) *Ibid.*, p. 246 et suiv.

génération des grands généraux de la famille des Barca, Hamilcar et Hasdrubal, entreprit la reconquête (1), mais avec l'idée d'élargir leurs domaines et de s'en faire une place d'armes pour la guerre qu'ils préparaient. Les premières opérations chez les Tartessiens les mirent aux prises avec des corps de Celtes (2). Après quoi, ils franchirent la Sierra Morena et attaquèrent les Celtibères dont Hannibal vint à bout en 221 (3). De Carthagène à Burgos, ils avaient soumis tout le plateau. Plus exactement sans doute, ils avaient conclu des accords avec les tribus celtibériques qui lui fournirent des mercenaires. En 218, les *Lusitani* sont nommés pour la première fois dans l'histoire comme soldats d'Hannibal (4).

La deuxième guerre punique commence. Hannibal reprend ou ouvre des négociations avec les Volques qui habitaient le versant septentrional des Pyrénées. Les envoyés du Sénat romain qui revenaient de Carthage où la guerre s'était décidée se font débarquer sur la côte du Languedoc pour négocier eux aussi. Tite-Live (5) les représente affrontant l'assemblée des Volques armés. Ils s'y entendirent reprocher tous les griefs des Gaulois d'Italie qui pouvaient avoir circulé, portés par la voix publique, mais que peut-être avaient fait valoir les émissaires d'Hannibal, agents de l'unité celtique. Les Volques restaient douteux. Ils firent le geste de s'opposer au passage de l'armée carthaginoise à Ruscino. L'accord se fit avant la bataille. Hannibal traversa tranquillement les territoires des Volques Tectosages, puis des Arécomiques. Au bord du Rhône la même incertitude recommença. Une armée de Volques ou de Salyens bordait la rive gauche. Hannibal la tourna et la mit en fuite, puis, au lieu de remonter la Durance et de passer par le Genèvre — peut-être pour dépister la surveillance de l'armée de Scipion qui avait débarqué un corps de cavalerie à l'embou-

(1) Pol., II, 1, 16. — (2) Diod., XXV, 10, 1.
(3) Schulten, **DXIX**, I, p. 99, Jullian, I, p. 460. — (4) *Ibid.*, p. 109.
(5) XXI, 20; cf. Jullian, **CCCXLVII**, I, p. 460.

chure du Rhône, — il remonta le fleuve par la rive gauche, puis l'Isère et traversa en paix le pays des Allobroges, escorté par un roi pour lequel il aurait pris parti. Il aurait profité de son passage chez ces peuples pour réparer et renouveler l'armement de ses troupes (1). En quittant leur pays, il trouva dans la Maurienne d'autres Gaulois, les *Medulli*, qui lui firent un très mauvais parti. Au Cenis, une autre nation encore, les *Ceutrones*, disputa le passage. Puis ce fut l'Italie.

Ces renseignements sur la traversée de la Gaule par Hannibal ont un intérêt capital. Ils montrent pour la première fois des peuples gaulois en Gaule et fixent leur position. Bien que contradictoires, ils sont de bonne qualité et remontent aux historiographes grecs qui accompagnaient l'expédition, entre autres à Silenos (2). Les Volques occupaient le Languedoc (3), des Pyrénées au Rhône. Entre le fleuve et la Durance, Tite-Live (4) mentionne les *Tricastini* et les Voconces. La vallée de l'Isère appartient aux Allobroges jusqu'à la Maurienne (5). Au nord du Rhône, Polybe (6) place les Ardyes qui sont vraisemblablement les Éduens. Ces positions sont définitives et il faut en conclure que, s'il s'est produit en Gaule de grands déplacements de peuples, d'abord avant les premières expéditions d'Italie, puis au moment où les Belges font leur apparition sur le pourtour de la Celtique, ces déplacements étaient en majeure partie achevés en 218. Derrière les Éduens devaient se trouver les Belges.

Il se peut que les Celtes aient manqué leur chance avec Hannibal. Celui-ci paraît avoir compté sur un tumulte celtique, mais il ne réussit pas à le soulever. Les Gaulois de Gaule se montrèrent froids ou hostiles. Ceux d'Italie, dont l'une des nations, celle des Boïens, l'avait appelé, n'eurent guère plus d'enthousiasme. Ils se décidèrent quand la partie était perdue.

Il n'y eut pas de soulèvement général. Tout ce qu'Hannibal

(1) *Ibid.*, 4, I, p. 475. — (2) *Ibid.*, p. 455. — (3) *Ibid.*, p. 459.
(4) *Ibid.*, II, p. 515. — (5) *Ibid.*, I, p. 475. — (6) *Hist.*, III, 42, 8.

put faire fut de recruter des mercenaires gaulois, dont il se servit fort habilement pour ménager ses troupes espagnoles (1). Mais les Romains en avaient également (2). Ils purent maintenir des garnisons à Modène, une petite armée d'observation en Cisalpine et conserver leurs colonies de Plaisance, de Crémone et d'Ariminium (3). A vrai dire, en 216, après Cannes, les Boïens paraissent avoir été tentés d'agir. Ils massacrèrent la petite armée du préteur L. Postumius dans la forêt Litana (4). Mais ce fut une victoire sans lendemain.

Hasdrubal, le frère cadet d'Hannibal, fut tout près de réussir ce que son aîné venait de manquer. Chargé des opérations en Espagne, il parvint à recruter des troupes dans le nord des Pyrénées (5). En 214, à la bataille de Jaen, succombèrent les chefs gaulois *Mœnicaptus* et *Vismarus* qui pouvaient être des Belges (6). Vaincu en 208, Hasdrubal échappa aux Romains qui l'attendaient aux défilés du Roussillon en passant par l'ouest de la chaîne (7) et traversa l'Aquitaine et le Languedoc en recrutant une armée nouvelle. Puis il descendit en Italie où, mieux accueilli qu'Hannibal, il fut battu avec ses Gaulois, en 207, sur les bords du Métaure (8). Deux ans après, son autre frère, Magon, renouvela sa tentative, débarqua à Gênes et pendant deux ans tint la campagne. Rejeté en Savoie, il se rembarqua, emmenant avec lui une partie de ses troupes indigènes. Hannibal en ramènera d'autres, si bien qu'à Zama, la moitié de son armée était formée de Celtes et de Ligures (9).

En Cisalpine, les Barca avaient laissé un officier carthaginois, Hamilcar, qui réussit à soulever les Cénomans, si longtemps alliés des Romains, et à prendre Plaisance. Mais il fut battu et tué, en 200, devant Crémone (10).

(1) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 492. — (2) *Ibid.*
(3) D'ARBOIS, CCXCIX, 182. — (4) *Ibid.*
(5) JULLIAN, CCCXLVI, I, p. 494 et suiv. — (6) TIT., XXIV, 42, 8.
(7) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 496. — (8) *Ibid.*, p. 498.
(9) APP., *Lib.*, 40, 44; JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 500. — (10) *Ibid.*, I, p. 501.

La guerre continua dure, sanglante, les peuples gaulois se soumirent les uns après les autres, les Cénomans en 197 (1), les Insubres en 196 (2). Les Romains leur imposèrent un *fœdus* avec de bonnes conditions. Ce furent des *civitates fœderatae*. Les Boïens durèrent jusqu'en 191. Pour eux, ce fut la destruction complète de leur organisation politique. Ils durent céder la moitié de leurs territoires et trois de leurs villes : Bologne qui fut colonisée en 189, Modène et Parme en 183. Tite-Live rapporte qu'il ne resta que des vieillards et des enfants (3). On dit aussi qu'une troupe de Boïens aurait repassé les Alpes et regagné leur première patrie (4).

Des Lingons il n'est plus question.

En 186, au nord de la Vénétie, paraît une nouvelle tribu gauloise, les *Carni* (5), venus du Norique, qui s'installe et proteste de ses intentions pacifiques. Une armée romaine fut envoyée contre elle en 183. Ils furent battus, mais ils restèrent. Cependant Aquilée reçut une colonie en 181.

Le bruit courait que Philippe de Macédoine projetait d'entraîner les Celtes en Italie. En 179, une petite troupe de trois mille Gaulois vint encore, demandant des terres (6). Ils durent partir. Ce fut jusqu'à la campagne des Cimbres la dernière descente des Celtes en Italie. Les Alpes constituaient désormais pour le peuple romain la limite de la Celtique que les Gaulois n'étaient pas autorisés à dépasser (7).

C'est peu de temps après ces événements que Polybe (8) a pu voir la Cisalpine dont il a laissé un tableau fort engageant : « Les expressions manquent, dit-il, pour dire la fertilité du pays. L'abondance du blé y est telle que, de nos jours, on a vu plus d'une fois le médine sicilien de froment ne valoir que

(1) D'Arbois, CCXC. X, p. 182. — (2) Cic., *Pro Balbo*, 32.
(3) Tit., XXXVI, 40, 5. — (4) Str., V, 1, 6 et 10; Pol., II, 35, 4.
(5) I, p. 460. — (6) Tit., XL, 53, 5, 6.
(7) *Ibid.*, XXXIX, 54, 11, 2. Proclamation du Sénat interdisant l'accès de l'Italie aux Gaulois.
(8) II, 15.

quatre oboles ; celui d'orge, deux et le métrète de vin ne pas coûter plus qu'une mesure d'orge. Le milet et le panique y poussent à foison ; un seul fait peut donner une idée de la qualité des glands que fournissent les chênes répandus de loin en loin dans la plaine (1) : on tue en Italie beaucoup de porcs soit pour la vie ordinaire, soit pour la subsistance des camps, et c'est de ces campagnes que viennent la plupart de ces animaux (2). Enfin, voici une preuve concluante du bon marché et de l'abondance de ces contrées. Les voyageurs qui s'arrêtent dans les hôtelleries ne conviennent pas du prix séparément, mais ils demandent combien on prend par tête ; le plus souvent l'hôte s'engage à fournir tout ce qui est nécessaire pour un quart d'obole (3) et il est rare que ce prix soit dépassé. Parlerai-je de l'immense population du pays, de la grandeur, de la beauté physique des habitants et de leur ardeur guerrière? »

Les Gaulois ont eu leur part dans la prospérité de cette terre hospitalière. Il n'est pas jusqu'au système d'hôtellerie qui ne puisse leur être attribué, car il y eut également des hôtelleries en Irlande (4).

Ils avaient beaucoup souffert dans les dernières guerres. Rien qu'en 197 et 196, les Insubres auraient perdu 75000 hommes. C'étaient de grosses pertes. Mais il restait cependant des Gaulois en Italie. Les fouilles d'Ornavasso (5) et de la région de Côme montrent que les Lépontiens et les Insubres sont restés distincts, avec leur civilisation, jusque sous l'Empire. Ce n'est pas à dire qu'ils aient définitivement renoncé à leur turbulence.

Les mésaventures gauloises en Italie ne sont pas tout à fait

(1) C'est un trait du paysage qui s'est effacé.
(2) Élevage des porcs encore important actuellement en Émilie.
(3) Quatre centimes.
(4) Les six Bruidne d'Irlande. Sur les auberges de Transpadane, cf. JULLIAN, CCCXLVI, I, p. 377.
(5) CXLV, 1907, 101 ; 1908, 22.

terminées. Mais les guerres gauloises le sont, car ce n'est pas une guerre gauloise que la révolte des esclaves, d'ailleurs surtout gaulois, qui embarrassa les Romains à la fin du siècle.

Ce n'est pas seulement en Italie que les Celtes reculent devant la République romaine qui, désormais, se trouve mêlée à toutes les affaires du monde méditerranéen. En Espagne comme en Orient, Celtibères ou Galates vont perdre leur indépendance.

Alors qu'Hannibal portait la guerre en Italie, une flotte commandée par Publius Scipion, consul, et son père Cneius, faisait voile vers l'Espagne. Tandis que P. Scipion revenait en Italie pour se faire battre au Tessin, Cneius continuait sa route et débarquait à Emporion (1). Il trouva d'abord des alliés parmi les Celtibères. Mais, en 212, ceux-ci avaient repris l'alliance de Carthage. Les deux Scipion qui commandaient depuis 217 furent battus séparément à quelques jours de distance et tués. Le jeune Scipion, le futur Africain, fils de Publius, rétablit rapidement les affaires en 211, et après avoir chassé Hasdrubal y prépara la campagne d'Afrique qui mit fin à la guerre.

Les campagnes des Scipion en Espagne font pendant à celle des Barca et créèrent au profit de Rome un état de choses analogue à celui qu'ils avaient institué au profit de Carthage. Mais les Romains allèrent plus loin.

En 197, ils furent amenés à aborder les positions celtibères du plateau (2) et commencèrent une lutte acharnée qui dura jusqu'en 133, avec quelques années de répit de 178 à 154. La prise de Numance (3) mit fin à la guerre. L'Espagne entière, moins les Pyrénées et les cités libres ou fédérées de la côte, fut organisée en province romaine.

On a comparé la conquête rapide de la Gaule et la longue résistance des Celtibères pour en tirer argument contre la

(1) JULLIAN, **CCCXLVII**, I, p. 510 et suiv.; HOMO, **CCCXLI**, p. 874 et suiv.
(2) SCHULTEN, **DXVII**, p. 82. — (3) Du même, **DXIX**.

Celticité. Les Gaulois ont laissé la réputation de gens qui se décourageaient vite. Les raisonnements de cette sorte qui ne tiennent compte des circonstances, ni de l'un, ni de l'autre parti, sont fertiles en erreurs historiques. D'ailleurs les Celtes paraissent avoir toujours eu une idée de la civilisation fort contraire au souci de leur indépendance nationale et qui leur faisait voir l'ami et le directeur là où se trouvaient pour d'autres les ennemis. Mais, malgré leurs hésitations, leur résistance, même en Italie, a duré plus d'un siècle.

Dans l'orient de la Méditerranée, les Romains sont amenés à intervenir en Macédoine et en Grèce. Ils vont constamment trouver sur leur route des colonies gauloises. Ils durent négocier avec celles du Norique qui tenaient à rester en paix, se garder des Celtes d'Illyrie et tenir la balance égale entre les Galates et les rois de Pergame.

Une des premières suites de la guerre punique les mit en contact avec les Galates. Hannibal, après Zama, s'était réfugié chez Antiochus le Grand, puis finalement chez Prusias. Antiochus s'était laissé tenter. Les Galates avaient pris son parti et partagèrent la défaite de Magnésie du Méandre. Le consul Manlius Vulso marcha contre eux (1). Les premiers attaqués, les Tolistoboïens, se réfugièrent sur le mont Olympe derrière une enceinte fortifiée où les Romains les bloquèrent et firent plus de quarante mille prisonniers. Les Tectosages et les Trokmes durent s'enfermer à leur tour dans une autre forteresse sur le mont Magabe. Elle fut prise d'assaut. La campagne de Manlius laissa le souvenir de pillages éhontés (2). Mais il traita en somme assez généreusement les vaincus qui furent compris dans le traité de paix général et gardèrent leurs territoires avec l'obligation de s'y confiner. Cependant il semble que le roi de Pergame eut dès lors une sorte de protectorat dont l'histoire fut assez agitée. A plusieurs reprises

(1) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 514. — (2) TIT., 45, 7.

les Galates se soulevèrent. Ils furent écrasés en 166. Mais les Romains intervinrent cette fois en leur faveur et consacrèrent leur autonomie. En 152, Attale III de Pergame laissa en mourant son royaume aux Romains. La situation changea, sans qu'il soit possible d'en préciser les conséquences, si ce n'est que les Galates furent entraînés dans les campagnes contre Mithridate (1) et qu'ils y perdirent d'abord leur indépendance. Ils réussirent en 73 à la reconquérir et jusqu'à la mort de Mithridate restèrent fidèles alliés de Rome. A la fin de la guerre, en 63, Pompée réorganisa les Galates en trois principautés dont l'une alla au fameux Dejotarus. Elle s'étendait jusqu'à la mer et englobait Trébizonde. Dejotarus ne s'en contenta pas. A la faveur des guerres civiles, il intrigua entre Pompée et César. Il dut venir se justifier à Rome devant celui-ci et fut défendu par Cicéron en 45. Sa cause fut si bien plaidée qu'il revint en Galatie monarque. La faveur des Romains étendit encore le domaine de ses successeurs Castor et Amyntas. Mais en 25 tout ce royaume fut déclaré province romaine.

Celui de Dejotarus n'était déjà plus celtique. C'était une espèce de grande satrapie n'ayant plus aucun caractère ethnique ou national. En réalité les Galates se sont fondus dans la population de l'Anatolie, comme, de l'autre côté du monde celtique, les Celtes d'Espagne dans les nations ibériques. Ce qu'ils paraissent avoir laissé de plus apparent en Asie Mineure, c'est le sang. Les voyageurs ont signalé dans le pays un assez grand nombre de types blonds dans lesquels reparaissent sans doute quelques traits physiques des Celtes.

En Thrace, dès 193, le petit royaume de Cauaros était disparu. En 171, les Romains entrent en Illyrie pour défendre la colonie d'Aquilée menacée par les Iapodes. Une armée traverse leur pays et probablement aussi celui des Scordisques

(1) Th. REINACH, **DLI**, p. 74.

pour attaquer Persée en Macédoine. Elle paraît s'y être fort mal conduite, car le consul C. Cassius trouva au retour une ambassade d'Istriens et de Iapodes venus se plaindre au Sénat. Depuis le milieu du IIe siècle, les Scordisques sont en lutte perpétuelle avec les Romains et douze expéditions furent dirigées contre eux. En 135, ils furent très sérieusement battus au sud de l'Hæmus (1) et restèrent tranquilles pour quelque temps. En 110, alliés aux Thraces, ils menacent le temple de Delphes et participent sans doute au pillage de 90. Écrasés en 83 par L. Scipion et transplantés sur le Danube, on les retrouve néanmoins, en 76-78, en Macédoine, alliés de Mithridate auquel ils fournissaient le gros de ses auxiliaires gaulois, et complotant également avec les Daces.

Sur l'Adriatique, les pirates illyro-celtes sont rejetés dans l'intérieur en 135. A partir de 129 se déroule une suite de petites expéditions contre les Iapodes qui aboutissent en 56 à un traité. Elles reprirent en 52 et ne cessèrent que par la soumission du pays. En 112 toute la Celtique danubienne, y compris le pays des Scordisques, était réduite en province romaine.

Au terme de cette histoire, il faut bien constater que les contingents belges n'ont eu de succès réels qu'en Orient. En Espagne ils se fixèrent, mais ne durèrent pas. En Italie, ils ne firent que passer. Leurs progrès au sud de la Méditerranée sont arrêtés dans la première moitié du IIIe siècle, et dès lors les établissements fondés ou renforcés par eux sont en voie de réduction. Des défaites définitives consacrent, dans la première moitié du IIe siècle, celles du IIIe. Les Celtes d'Espagne ont commencé par céder aux Ibères, ceux d'Orient aux Thraces et aux Pergaméniens. Tous, chacun à son tour, sont écrasés, ou décimés, ou soumis par les Romains. Les moins éprouvés étaient encore les Galates. Mais nous l'avons vu, la Galatie n'est

(1) JULLIAN, CCCXLVII, *1*, p. 515.

plus alors qu'un îlot perdu pour la Celtique. Le royaume de Dejotarus, et celui de ses successeurs n'étaient plus galates que de nom. Toutes ces conquêtes échappent successivement aux États et tribus Celtes. Mais partout, ils ont laissé des traces, des souches d'hommes. Et il ne semble pas que leurs conquêtes aient périclité entre leurs mains.

D'autre part, les conquérants gaulois, anciens et nouveaux, ne paraissent pas avoir démérité. Pendant ces deux siècles, ils se sont souvent et terriblement battus et ont mérité l'estime de leurs adversaires. Au reste, ils ont plus souvent combattu pour le compte d'autrui que pour le leur propre, à la façon des troupes de mercenaires qu'ils prêtaient un peu partout. Tel fut surtout le cas des Belges.

Aussi manquerait-il quelque chose à ce récit, si une fois encore n'y figuraient pas les mercenaires gaulois dont les bandes vagabondes ont élargi sans mesure la périphérie des déplacements celtiques. Dès 307, Agathocle en avait amené en Afrique (1). Elles ont ajouté à l'histoire des Celtes celle des pays héroïques et pittoresques, elles ont ramassé beaucoup d'expériences individuelles dont tout n'a peut-être pas été perdu, malgré l'immense hécatombe d'hommes qui s'y fit.

Polybe (2) a raconté l'histoire d'une bande de trois mille Gaulois engagés par les Carthaginois en Italie (263) et transportés en Sicile. Troupe difficile à tenir, ils pillèrent Agrigente et finalement trahirent. Les Romains s'en débarrassèrent comme ils purent. On les retrouve en Épire, au nombre de huit cents environ, au service de la ville de Phœnicée en guerre avec les Illyriens. Ils livrèrent la cité aux brigands. On les suit ainsi pendant trente ans.

Carthage eut à son service pendant la première guerre punique des corps plus importants de mercenaires gaulois et ce fut un de leurs chefs, Antarios, qui d'ailleurs, rapporte

(1) Diod., XX, 64, 2. — (2) II, 7, 6 ; Jullian, CCCXLVII, 1, p. 327.

Polybe, parlait fort bien le punique, qui provoqua la grande révolte des mercenaires (241-237) (1).

Le service mercenaire était une véritable industrie celtique et qui payait bien (2). La bande de dix mille cavaliers et de dix mille fantassins que Persée embaucha était commandée par un *regulus* et avait toutes les apparences d'une armée tribale. Aussi bien, il est souvent fort difficile dans les guerres gauloises de distinguer les grandes compagnies des armées belligérantes.

(1) JULLIAN, CCCXLVII, 1, p. 326. — (2) *Ibid.*, I, p. 328.

CHAPITRE IV

LES CELTES DANS LE DOMAINE OCCIDENTAL
GERMANIE ET GAULE

I

Celtes et Germains.

Dans la moyenne vallée du Danube, le développement des établissements celtiques avait été arrêté par les Gètes et les Daces. Les Boïens allèrent jusqu'à la Theiss, mais leur domination ne s'est pas étendue plus loin. Au delà, il y eut sans doute des Gaulois en Transylvanie, comme il y eut plus tard des Saxons. La civilisation celtique s'y est répandue et les Daces se sont celtisés.

Sur les rivages de la mer Noire, l'inscription d'Olbia (1) signale l'apparition des Skires, qui étaient probablement des Germains, en compagnie des Galates. Mais ils furent bientôt incorporés. Dans la même région, à la même époque, on trouve un peuple beaucoup plus important, mais d'identité douteuse, celui des Bastarnes (2). Ils sont mentionnés pour la première fois au début du IIe siècle, comme des nouveaux venus sur les bords du bas Danube. Au reste, tous ces barbares ont été employés comme auxiliaires jusqu'au moment du heurt. Philippe de Macédoine, en 182, les lance contre les Dardaniens (3). En 179, se produit une grande poussée des

(1) *C. I. G.*, 2058. Cf. **LXX**, 3, p. 441 et suiv.; **CXLIX**, 34, p. 55-61; Plin., IV, 97; Müllenhoff, **CCCLXI**, II, p. 110 et suiv.
(2) A. Bauer, **CXLIX**, CLXXXV, 2, 1918.
(3) Tit., 40, 57.

Bastarnes contre laquelle les Macédoniens ont beaucoup de mal à lutter.

Pour quelques historiens anciens, en particulier pour Polybe (1) qui est contemporain de ces événements, les Bastarnes sont des Galates (2). Ptolémée (3), au contraire, les compte parmi les Germains. L'onomastique (4) de ces populations lui donne raison. Il n'est pas impossible que les Bastarnes aient été une confédération de bandes celtiques et germaniques, comme le sera plus tard l'armée des Cimbres et des Teutons (5). Mais n'importe, associés ou non aux Celtes, les Germains ont crevé la barrière gauloise et les ont rejoints aux limites de leur expansion. Plus nettement encore que l'exemple des Skires, l'arrivée des Bastarnes témoigne de la vaste poussée germanique qui commence à s'exercer contre le monde celtique. Au nord-est de celui-ci, pendant que les Celtes essaiment au sud de l'Europe, vont se dérouler d'importants événements.

Que l'on remonte aussi haut que l'on peut, l'habitat primitif des Celtes, à l'ouest de l'Allemagne, n'atteint pas le cours de l'Elbe. Du côté de l'Occident, la frontière, toujours mobile, englobe une part croissante de la future Gaule ; au sud et au nord les limites étaient tracées par la Suisse et la mer du Nord (6). L'émigration des Goidels (7) a vidé la partie septentrionale de cette région, mais jusqu'aux premiers siècles de l'époque de la Tène les Celtes brittoniques ont conservé leur part. L'expédition de Sigovèse (8), qui aurait fait pendant

(1) Pol., 26, 9:29 et suiv.
(2) Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 104. — (3) Ptol. 1, 3, 5, 19.
(4) Les noms de chefs sont germaniques : Clondicus v. sax. Indico; Cotto, v. sax. Goddo; voire noms alémaniques, Talto (Müllenhoff, CCCXLII, II, 109). Le nom des Qvenen, l'un des peuples bastarnes, fait songer à celui des Sitones, l'une des nations de la côte baltique (*Ibid.*). Enfin, le nom des Bastarnes comporte une terminaison adjectivale commune en germanique et que présentent des noms de peuples : Viduvaivns, veuf ; en gothique, Cugerni (*Ibid.*).
(5) Voir plus bas, p. 123 et suiv. — (6) Voir t. XXI, p. 217 et suiv.
(7) Voir t. XXI, p. 215.
(8) Tit., V, 34. Voir plus haut p. 40.

à la grande invasion celtique en Italie, correspondrait à une avancée des anciennes positions de Bohême sur des emplacements plus septentrionaux ou plus orientaux, à des incursions en Allemagne ayant pour point de départ la Thuringe et assez différentes des descentes en Italie, Espagne et Orient, dans leurs caractères et leurs résultats (1).

Il est de fait qu'en Bohême, l'occupation celtique s'est élargie à partir de la première époque de La Tène. Elle est attestée au centre et au nord de ces pays par de grands cimetières de cette date. Plus au nord, en Thuringe — où d'une façon générale les crêtes du Thüringerwald avaient formé à l'âge du fer une limite de civilisations qui doit correspondre à la frontière ethnique entre Celtes et Germains — à la fin de l'époque de Hallstatt, s'est produite une avance des peuples du versant méridional (2). Au début de La Tène, les Celtes dépassent encore vers l'est les monts de Thuringe, dans la haute vallée de la Saale, les cercles de Saalfeld et de Ziegenrück. Des fibules de La Tène I se trouvent dans la vallée de l'Elbe, au débouché de la Bohême, l'atteignent et la dépassent à la hauteur du confluent de la Saale. On en a recueilli de plus espacées jusqu'à l'embouchure du fleuve et en Mecklembourg, tout près de la côte de la Baltique (3). Mais ce n'est pas dans des cimetières ou dans des tombes celtiques reconnaissables qu'elles gisent et l'on doit de cela conclure qu'en dehors des limites précédemment tracées il n'y a pas trace d'un établissement durable des Celtes, ni même d'un établissement.

Toutefois, il est hors de doute que les Celtes ont exercé chez les Germains, à la date qui nous occupe, une action poli-

(1) Ce n'est pas l'avis de M. SCHUMACHER (**LXVII**, 1918, p. 98-99) qui l'explique par une avancée des Celtes de la région de Metz sur la Thuringe.

(2) Cette avancée est signalée par la découverte, sur le versant nord, d'un groupe de tombes plates à inhumation (GÖTZE, **CCCLC I**, XXI).

(3) Cf. la carte de répartition des fibules, dressée par M. BELTZ (**CLXIX**, 1911. Cf., du même, **LXXXV**, 1913, p. 117).

tique et militaire des plus profondes, attestée par les emprunts du germanique au celtique (1) : termes de civilisation, vocabulaire politique, juridique et guerrier. D'une façon générale, les Celtes paraissent avoir été pendant de longs siècles, et en toutes choses, les éducateurs des peuples germaniques. Mais leur influence ne s'est pas exercée seulement en raison de leur voisinage et l'on peut croire qu'elle s'est imposée. Il y eut en pays germanique des *rois* celtiques, ou à la celtique, et sinon des rois ou des royaumes, on y vit des *fonctionnaires* ou des ambassadeurs celtiques. Celtes et Germains concluent des traités, échangent des serments, des otages, négocient des valeurs, contractent des mariages ou des amitiés. Ils formèrent ici et là, à un certain point de vue une société, eurent entre eux des associations politiques et leurs tribus composèrent une confédération ou des fédérations dans lesquelles l'élément celtique était prépondérant et dominant. Ces relations ne se développèrent toujours pas dans la paix, car il faut croire qu'ils firent la guerre, tantôt les uns contre les autres, tantôt coude à coude.

Une autre preuve de l'intimité des Celtes et des Germains à cette époque est fournie par les noms de peuples germaniques qui sont de forme celtique ou ressemblent à des noms celtiques germanisés. Tel est celui des *Hessi* qui paraît identique au nom des *Cassi*. Les *Burgondiones* font pendant aux *Brigantes*. Les *Remetes*, les *Triboci*, les *Marcomanni*, qui furent les voisins immédiats des Gaulois, portent des noms gaulois (2). Il n'est pourtant pas douteux que ce sont des peuples germaniques.

Il faut observer que les mots empruntés se trouvent à la fois dans les dialectes occidentaux du germanique aussi bien que dans ceux de l'Ouest et du Nord. Cette extension permet de

(1) Voir t. XXI, p. 76 et suiv.
(2) Dottin, **CCCXXII**, p. 343; Kluge, **CCXI**, I, p. 327; Müllenhoff, **CCCXLII**, II, p. 28, n. 7.

juger de l'étendue de l'action des Celtes. Elle a même dépassé la Germanie et s'est exercée à travers elle sur les Slaves et sur les Finnois.

Pour bien juger de sa profondeur, il faut se reporter aux auteurs anciens. La communauté des Celtes et des Germains et ses effets ont duré assez longtemps pour qu'ils en portent témoignage. Si les langues étaient distinctes, les hommes ne l'étaient guère. César (1) est le premier qui les distingue fortement. Posidonius (2), qui l'avait précédé, et qui fut peut-être le premier à parler expressément des Germains, insistait sur leurs ressemblances. Pour Strabon qui le suivait, les Germains étaient les Gaulois restés purs, ὡς ἀνγνησίους Γαλάτας, et c'est ce que signifiait leur nom (3). La langue différait, mais les institutions, les mœurs, le costume, les armes étaient les mêmes et le géographe grec faisait le portrait des anciens Celtes d'après les Germains de son temps.

Mais l'emprise des Celtes sur les Germains avait cessé au temps où écrivait César. Ceux-ci bordaient alors le Rhin depuis le lac de Constance, et une soixantaine d'années auparavant s'était produite la catastrophe de l'expédition des Cimbres et des Teutons. Est-il possible de marquer les étapes du recul des Celtes et la date à laquelle il a commencé?

Ce recul a été tardif et brusque. La deuxième période de La Tène est celle où l'influence celtique s'est exercée le plus loin. Il est parfaitement exact que les Germains ont suivi les Celtes sur leurs talons. Chaque place laissée vide a été occupée par eux et à chaque recul des Celtes correspond une avance germanique.

Ces mouvements commencèrent de très bonne heure. Vers 400 et probablement bien avant, les Germains avaient atteint le Rhin (4), mais ils n'étaient encore parvenus que sur le

(1) Mommsen, CCCLIX, I, 47. — (2) *Ibid.* — (3) VII, 1, 2.

(4) Le nom germanique du Rhin, *Rinos*, dérive non pas du nom celtique *Renos*, mais de *Reinos*. S'il en était autrement, l'e aurait subsisté. Le change-

cours inférieur du fleuve (1). D'autre part, la morphologie des établissements celtiques de l'Allemagne occidentale suggère l'idée d'un terrain disputé et défendu pied à pied entre la Thuringe et le Rhin. Le Thüringerwald forme une première frontière ayant sa ligne de forts. Le Rhön en constitue une deuxième ; mais il a aussi ses forteresses dont le réduit est la Steinsburg, près de Römhild (2). Plus à l'ouest, le Vogelsberg, puis le Westerwald et le Taunus ont leurs places fortes (3). Il y en a encore au sud du Mein et dans la vallée du Neckar (4).

Le grand nombre de ces forteresses surprend par contraste avec l'aspect paisible que devait présenter la Gaule à la même époque. Les Celtes n'y paraissent pas avoir eu le goût de s'enfermer dans des citadelles. Celles de l'Allemagne parlent de nécessités impérieuses.

On aimerait pouvoir se représenter la résistance des Celtes sur leurs différentes lignes de défense. Malheureusement leurs forteresses ne s'échelonnent pas chronologiquement de la Thuringe au Rhin. Au surplus, les forts se trouvent sur les hauteurs, dans les bois, comme les établissements de défense hallstattiens de Gaule. Les habitats ont changé avec les populations. Quant aux trouvailles, elles ne permettent pas de suivre les étapes du recul des Celtes. Si l'on peut, au début de l'époque de la Tène, apercevoir en Thuringe et en Saxe la limite de leurs établissements et de ceux des Germains, et si l'on peut, à la fin de cette époque, reconnaître les villages et les

ment de *ei* en *e* s'étant à la fois produit en goidélique et en brittonique, n'est certainement pas de beaucoup postérieur à la séparation des dialectes (D'ARBOIS, CCCI, II, p. 326).

(1) ARIST. (*De mirac. auscultat.*, CLXXXII) dit que le Rhin traverse le pays des Germains et se couvre de glace pendant l'hiver.

(2) A. GÖTZE, *Die vorgeschichtlichen Burgen der Rhön und die Steinsburg auf dem kleinen Gleichberge bei Römhild*, dans LXXXV, II ; du même, CCCXXXV.

(3) LXXXV, 1912, p. 115 et suiv.; LXVII, 1919, p. 23 et suiv.; 1923, p. 8; CXVIII, 1921-22, p. 212; 1916, p. 145 et suiv.

(4) SCHUMACHER, CCCCIX, p. 138 et suiv.

forts germaniques de la vallée du Rhin, il est impossible de tracer entre ces deux dates et entre ces deux positions, les frontières mouvantes intermédiaires.

On a voulu représenter les colonisations lointaines des Celtes comme des expéditions se faisant aux dépens des peuples établis en Germanie. Au lieu de concevoir une extension de leurs frontières de ce côté comme sur les autres bords de leur domaine, on préféra se figurer le réservoir d'hommes se déversant de ce côté et des vides s'ouvrant, bientôt comblés par des voisins, eux aussi doués d'esprit d'entreprise et avides de terres pour s'y étendre.

Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit. Parmi les peuples celtiques de Germanie, il y en eut deux dont les emplacements sont parfaitement connus, les Volques et les Boïens (1). Ils ont fourni des contingents à toutes les expéditions celtiques, depuis les plus anciennes sans doute. Et cependant, non seulement ils n'ont pas bougé mais les Boïens, eux, ont même étendu vers l'est leur propre frontière et l'ont maintenue fort longtemps. On peut mettre en fait que tant que les peuples celtiques n'ont pas émigré en masse, ils ont gardé leurs positions en Germanie. C'était un surplus de population, des bataillons de marche qui s'expatriaient, la portion centrale restait en place et s'étalait. Les Turones, dont une fraction, peut-être la plus grosse, s'était établie sur les bord de la Loire, sont mentionnés au temps de Ptolémée (2) dans la haute vallée du Mein, au sud des Chatti. Ils s'étaient germanisés, comme plus tard les Volques.

Deux préjugés, l'un archéologique, l'autre historique, entretiennent l'opinion très répandue que les Celtes ont abandonné une bonne partie de la Germanie dès la deuxième période de La Tène. Leur décadence aurait commencé vers 250 (3). Mais, en réalité, s'ils avaient à cette date perdu du terrain en

(1) Voir t. XXI, p. 17. — (2) PTOL., II, 11, 22.
(3) DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 3, p. 918.

Italie, ils s'y battaient encore avec d'appréciables avantages, tandis qu'en Espagne ils se maintenaient dans les tribus celtibériques et s'établissaient en Asie Mineure. Ce n'est évidemment pas à l'arrêt prochain et au recul de l'expansion celtique que l'on pense, mais à la décadence de civilisation qui se manifesterait à la deuxième période de La Tène, décadence traduisant une résistance moindre aux influences extérieures et particulièrement en Germanie.

Il est certain que la récolte archéologique de cette époque est moins brillante que celle de la première. Les mobiliers funéraires ne sont plus aussi riches. En Allemagne et en Gaule, les beaux objets grecs, les vases de céramique et les vaisseaux de bronze ont disparu. On en conclut volontiers que les communications entre le monde méditerranéen et l'intérieur de la Celtique étaient interrompues. Cette idée est fausse. La civilisation de La Tène III a bénéficié, en effet, d'une quantité d'emprunts faits aux civilisations méridionales dans les techniques, les usages domestiques, les modes de construction; ces propagations se sont produites au cours de la deuxième période ou en raison des relations nouées à cette époque. C'est d'ailleurs à cette date que la monnaie a commencé à se répandre dans le monde celtique (1) et l'on ne saurait dire que l'adoption de la monnaie et de monnaies imitées corresponde à un ralentissement des relations avec les pays qui en fournirent les modèles.

Rien n'est également moins certain que de vouloir marquer une diminution des capacités techniques et du goût des artisans celtiques à cette époque. Les belles épées à fourreau gravé, les plus belles ceintures, les plus riches bracelets à reliefs datent de La Tène II.

Il faudrait enfin être bien sûr de pouvoir faire le départ exact de tout ce qui est venu de ces deux périodes pour parler d'affai-

(1) Tit. (XXXVI, 40, 12; XXXIII, 3, 13) rapporte, à propos du triomphe sur les Boïens, en 196 et 191, que parmi le butin figurait 1 471 torques et 2 340 livres *argenti infecti factique in Gallicis vasis*.

blissement des sociétés celtiques et de dépeuplement. L'archéologie est un miroir souvent trompeur du passé ; elle n'en est même généralement qu'un miroir brisé.

Aussi bien, il n'y a pas de relations constantes entre la civilisation d'un peuple et l'extension de sa puissance politique. Lorsque les Celtes s'inclinèrent définitivement devant Rome et sa civilisation, ils n'étaient nullement en décadence. C'était un corps social fort et sain, qui a fait bénéficier de sa santé l'empire romain et s'est continué en lui.

Le second préjugé est que les Belges étaient des Germains ou des demi-Germains. Il s'ensuit qu'avec eux les Germains auraient empiété sur le domaine des Celtes cent ou deux cents ans avant la date où ils ont fait, sous leur propre nom, leur apparition dans l'histoire.

Au temps de César (1), les Belges étaient cantonnés entre la Seine et le Rhin. On a plusieurs listes des peuples qui constituaient cette nation, mais elles concordent dans leurs grandes lignes (2). C'étaient les Trévires, les Médiomatriques et les Lecques à l'Est ; à l'Ouest, les Rèmes et les Suessions avec les Catuvellauni, Meldi, Parisii, Silvanectes ; à l'Ouest encore et au Nord, les Véliocasses, les Bellovaques, les Caletes, les Ambiens, Atrebates, Morins, puis les Aduatiques, les Éburons, les Nerviens et les Ménapiens. Strabon a compté parmi eux les Armorici et, bien qu'il soit le seul de cet avis, celui-ci n'est pas négligeable. Ils formaient une masse comparable à celles que les Brittons de Gaule ont constituée. L'amplitude de leurs mouvements ajoute à l'idée qu'on peut se faire de leur nombre. De même que les Goidels et les Brittons, les Belges formaient une famille de peuples parents ou associés ; c'était un groupe où les rapports naturels étaient consolidés par des attaches politiques. Ils se distinguaient des autres par

(1) Cf., sur les Belges, RADEMACHER, *in* EBERT, CCCXXIV, s. v. *Belgen*.
(2) Cés., II, 3, 4, 11 ; IV, 19; VIII, 6; PLIN., IV, 105; PTOL., II, 9 ; STR., IV, 196, 15.

les affinités qu'ils se trouvaient avec les étrangers d'outre-Rhin.

En effet, une partie des peuples belges et parmi eux quelques-uns des plus importants se disaient Germains ou étaient déclarés comme tels par les ethnographes (1). Il y avait d'abord les Aduatiques ou les Tongres (2). Mais ceux-ci avaient été laissés en arrière par l'expédition des Cimbres. Le long de la Meuse et de la Sambre, les Éburons du Limbourg, les Condrusi du Coudroy, entre Sambre et Meuse, les Paemani, dans la vallée de la Lesse, sont compris ensemble sous la désignation de Germains (3). Il faut y joindre les Segni (4) de la haute vallée de l'Ourthe. Ces peuples, groupés autour des Trévires, se disaient leurs clients. Or, Trévires et Nerviens qui les encadrent vers le nord se prétendaient d'origine germanique et en tiraient vanité (5). Enfin les Ménapiens qui bordaient la côte de la mer du Nord sont groupés par César avec les Nerviens sous la rubrique de « Germains en deçà du Rhin », *Cisrhenani* (6). C'est une expression qui est employée à plusieurs reprises par César et toujours pour désigner les peuples du groupe belge et non pas les reliquats de l'expédition d'Arioviste (7).

C'est donc une bonne moitié des Belges que des témoignages concordants, invoquant les traditions mêmes des tribus, feraient classer parmi les Germains. Faut-il les généraliser et étendre cette classification aux Rèmes, aux Suessions, aux Bellovaques et aux autres Belges? Faut-il au contraire la restreindre et l'interpréter? On la prend plus souvent à la lettre (8). On admet qu'il y avait parmi les Belges au moins beaucoup de Germains et qu'en tout cas, ils venaient tous de

(1) Cés., II, 4; Tac., *Germ.*, 2. — (2) Tac., *Germ.*, 2.
(3) Cés., II, 4 : *uno nomine Germani appellantur.*
(4) Cés., VI, 32. — (5) Tac., *Germ.*, 28.
(6) Cés., VI, 2, 3; II, 3. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 10.
(7) Cés., V, 27, 8; VII, 63, 7; Jullian, *op. cit.*, II, p. 467.
(8) C'est le cas, par exemple, de M. Eoin Mac Neill (CCCCXLI, p. 18). Pour lui, les Belges seraient précisément le produit de cette société formée par les Celtes et les Germains à leur limite.

Germanie, d'au delà du Rhin, de la région limitée au sud par le Mein. S'il fallait en croire Pomponius Mela (1), ils seraient venus de beaucoup plus loin, c'est-à-dire de la péninsule cimbrique et des bords de la Baltique. Les Belges auraient été de ces Scythes ou Celtoscythes, signalés par Pythéas dans cette région ; leurs rivages auraient fait face à Thulé, c'est-à-dire à la Scandinavie. Mais Pomponius Mela les confond peut-être avec les Cimbres et les Teutons que Pythéas avait effectivement rencontrés dans le Jutland (2).

On peut se demander à quel moment s'est produit le déplacement de la rive droite à la rive gauche du Rhin, de ces peuples belges qui apparaissent à la deuxième période de La Tène à la limite de la Celtique. Leur prépondérance explique l'évolution nouvelle qui se manifeste alors dans la civilisation des Barbares occidentaux. Ils auraient joué pendant cette époque un rôle semblable à celui que remplirent les Gaulois brittons à La Tène et leur installation en Gaule aurait été, comme celle des Celtes du Danube, l'œuvre de leurs arrière-gardes. Mais, dans le même temps, reparaît dans le monde celtique un usage qui, pendant la première période de La Tène, semble d'une façon générale limité à la frontière probable des Germains, l'incinération. Raison nouvelle pour germaniser les Belges dont la civilisation, de l'aveu de César (3), diffère de celle de la Gaule pour se rapprocher de celle d'outre-Rhin : vie municipale moins développée, marchands plus rares et commerce embryonnaire, caractère plus rude et plus belliqueux.

En fait, les témoignages des historiens sont à la fois moins formels et moins clairs qu'il ne paraît, car le nom de *Germani* donné aux Belges ou revendiqué par eux n'a peut-être pas le sens qu'on lui prête. C'est un mot récent (4), peut-être un

(1) III, 36 et 57. Cf. JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 242.
(2) STR., I, 2, 27 XI, 6, 2 PLUT., *Mar.*, II.
(3) I, 1. Cf. JULLIAN, CCCXLVII, II, p 469.
(4) TAC. *Germ.*, 2 : *vocabulum recens et nuper additum.* — On a proposé, depuis longtemps, plusieurs étymologies du mot *Germani* : *garm, gairm,* lieu,

mot belge comme celui des Gésates (1), employé pour désigner des groupes divers ou des éléments de tribus, qui, appliqué par les Latins à la nouvelle famille des étrangers, prit un nouveau sens et fut réemployé par les historiens pour définir les Belges.

Si les Belges se réclamaient de parentés transrhénanes, ils avaient également des liens publics avec les peuples celtiques étrangers à leur confédération. Les Rèmes étaient les patrons des Carnutes (2) et les Bellovaques étaient de temps immémorial dans la foi et l'amitié des Éduens (3). Bien qu'il s'agisse là de Rèmes et de Bellovaques et non de Trévires ou de Nerviens, ces faits gardent toute leur valeur, la Belgique entière ou ses divers corps de tribus ayant à plusieurs reprises fait corps avec le reste de la Gaule.

Si, d'autre part, Éburons, Nerviens et Trévires sont Germains, leurs chefs portent des noms gaulois. Sans doute plus d'un roi germain est dans le même cas, mais il faut noter qu'il n'est jamais question de la langue de ces prétendues tribus germaniques de la Belgique. Cette omission signifie qu'elles parlaient gaulois (4), comme on pouvait le conclure des noms de lieu et des noms d'hommes qu'elles ont laissés (5).

Un texte d'Ausone (6) permet, dans une certaine mesure, de fixer la place occupée par les Belges au milieu des autres peuples gaulois. En signalant que les Volques Tectosages se disaient Belges Tectosages, le poète semble inviter à suppo-

ou *ger*, voisin, tous deux celtiques. La dernière paraît peut-être la meilleure. Elle est appuyée par une glose de Bède le Vénérable, V, 9: *Gamant (a vicina gente Brittonum)*.

(1) Voir plus haut, p. 87-88. — (2) Cés., V, 4, 5.

(3) Cés. II, 14, 2. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 442.

(4) Str. (IV, 176) rapporte que le gaulois de Belgique n'avait pas de grandes différences avec le gaulois des Éduens (Cic. *De div.*, I, 41).

(5) Nous connaissons un *Divitiacus* éduen et un *Divitiacus* suession (Cés. II, 4).

(6) *Ordo urbium nobilium*, XIII, 7-10 :

qua rapitur praeceps Rhodanus genitore Lemanno
interiusque premunt Aquitanica rura Cebennæ,
usque in Teutosagos paganaque nomina Belcas,
totum Narbo fuit.

ser entre ces deux noms une intime parenté (1). Peu importe que le mot soit écrit *Belcas* ou *Belgas* (2), leur équivalence n'est pas niable et rappelle celle des deux termes Κελτος et Γαλάτης (3). De leur commune identité, il n'est pas interdit de supposer l'existence d'un des termes génériques par lesquels se désignaient les Celtes. Une différence de prononciation aggravée par une fausse étymologie aurait attribué à ceux du nord du Mein le nom de Belges.

Bien que les Belges se soient appelés Germains, ce n'étaient donc point des Germains ; c'étaient des Gaulois originaires des pays situés au nord du Mein et aussi d'ailleurs.

Les témoignages archéologiques tendent également à démontrer l'impossibilité de grands mouvements de populations survenant en Allemagne centrale et en Gaule pendant la seconde période de La Tène (4). Dans les établisscments hallstattiens de l'Allemagne occidentale que les différents types de leurs céramiques (5) ont permis de répartir entre des tribus ou des groupes de tribus, on constate une réelle continuité du peuplement. Deux de ces groupements, les Helvètes au sud et les Trévires au nord, n'ont pas bougé à l'époque de La Tène. Au temps de César, ces derniers occupaient encore leurs territoires de la rive gauche du Rhin (6).

Il est encore un autre point sur lequel les établissements des Belges étaient déjà fixés à la deuxième période de La Tène. En Champagne et en Soissonnais, rien ne signale alors un changement dans la population. Les mêmes cimetières donnent des tombes de La Tène I et II et d'une façon générale les centres de peuplement sont restés les mêmes. Bien que les

(1) Beliæ = Volaæ, cf. PAULY, CCCLXVIII, II, p. 198.
(2) POMPONIUS MELA, 36 et 57 : *Belcæ*. — (3) Voir t. XXI, p. 25 et suiv.
(4) M. SCHUMACHER (CCCCIX, p. 196 et suiv.) a fort heureusement insisté sur la continuité du peuplement d'époque en époque dans la vallée du Rhin.
(5) Céramique de Salem, Koberstadt et Mehren. Cf. SCHUMACHER, CXVIII, 1914, p. 257 et suiv.; H. HORNING, LXVIII, 1921, p. 19 et suiv.
(6) MÜLLENHOFF, CCCXLII, II, p. 201-202.

incinérations de la troisième période aient échappé en général aux fouilleurs, on peut conclure que les Romains y ont trouvé les Gaulois là où ils étaient établis en 400 (1). On serait, d'autre part, fort embarrassé de placer sur la carte les peuples que les Belges auraient expulsés de la Champagne et du Soissonnais vers 300. Il ne faut pas oublier également qu'au temps de Pythéas, les Armorici, qui sont peut-être des Belges, étaient déjà fixés dans l'ouest de la Gaule (2).

Originaires de la moyenne vallée du Rhin et de la rive droite au nord du Mein, les Belges se seraient répandus dès le début de cette histoire sur la Belgique et le nord de la France, comme les Brittons ou les Volques du sud de l'Allemagne s'étaient étendus sur la Gaule centrale et méridionale. Ils n'étaient certes pas tous fixés en 400 (3), mais comme, aux environs de 300, ils commencent à paraître en Illyrie, en Italie, en Espagne et probablement en Grande-Bretagne, il est difficile de ne pas admettre qu'ils n'aient été définitivement établis dans le domaine gaulois que quelque cent cinquante ans plus tard. Comme leur point de départ, à la fin du IVe siècle, n'était plus sur la rive droite du Rhin, mais toute la région comprise entre la Seine et le Hartz, on est amené à supposer qu'ils s'étaient étendus dans la partie occidentale de ce vaste pays pendant que les premiers Gaulois pérégrinaient en Italie et dans la vallée du Danube. Les établissements qu'ils ont alors fondés auraient un siècle de retard sur les nécropoles des premiers Gaulois. Partis plus tard, ils se sont développés de la même façon tout autour de leur domaine, l'Allemagne comprise.

La répartition des fibules de La Tène II, dont les lieux de

(1) Dans César, toutes les fois qu'il est question des Rèmes et des Suessions, ces populations apparaissent comme des gens établis de tout temps et assez différents des peuples nouvellement fixés du nord de la Belgique. JULLIAN, CXXXIV, 1915, p. 218 et suiv.

(2) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 323.

(3) Les Ménapiens n'atteignirent les environs de Tournai qu'en 54. Auparavant, ils étaient encore à cheval sur les deux rives du Rhin.

trouvaille atteignent les vallées de l'Oder et de la basse Vistule, la région de Magdebourg et le littoral de la mer du Nord et de la Baltique (1), témoignent de l'époque où la civilisation celtique en Germanie a été la plus étendue et la plus profonde, où la pénétration réciproque des Celtes et des Germains a été la plus complète. Aussi bien, c'est à partir de cette époque que l'industrie germanique s'est mise à modifier les types d'objets et particulièrement d'armes qui lui étaient fournis par l'industrie gauloise. Les épées et les lances germaniques dérivent des épées et des lances de La Tène II et de La Tène III, et non pas de La Tène I.

Le monument le plus important de l'archéologie celtique, le vase d'argent trouvé à Gundestrup, dans le Jutland, en dehors du domaine propre des Celtes, au pays des Cimbres, date précisément de la fin de l'époque de La Tène. On s'accorde à fixer l'époque de sa fabrication autour du début du premier siècle avant notre ère (2), chez les Celtes danubiens, dans le pays des Scordisques, riches en argent (3). C'est un vase qui a été employé religieusement par les gens qui s'en sont servis chez les Cimbres, car ils l'ont abandonné dans la brousse, dans un lieu probablement interdit, où personne n'est passé avant que le chaudron ait été complètement recouvert et que la lande soit devenue tourbière. C'est un fait d'une certaine importance qu'un vase sacré fabriqué par des Celtes et couvert de représentations mythologiques celtiques ait été employé à des cérémonies religieuses par une tribu de Cimbres environ un siècle avant Jésus-Christ.

Ainsi l'influence civilisatrice et politique des Celtes en Germanie était en plein essor pendant les IIIe et IIe siècles.

Mais en examinant les faits de plus près, en se souciant moins des signes des événements que des conditions dans lesquelles ont dû se produire ceux qui ont éclaté plus tard, on

(1) Beltz, **LXXXV**, 1913, p. 117 et suiv.
(2) Fr. Drexel, **LXXII**, 1915, p. 1 et suiv. — (3) Voir plus haut, p. 74.

est amené à envisager la formation de deux processus contraires : processus d'assimilation de la Germanie d'une part, mais de l'autre, en raison même de cette assimilation, processus de pénétration des Germains en Celtique. Il s'est alors passé ce qui adviendra sous l'Empire romain. Les Celtes eurent des auxiliaires dont certains se fixèrent chez eux et, d'autant plus occupés sur la périphérie de leurs domaines, ils y gaspillèrent les réserves d'hommes qui avaient nourri leurs expéditions. Si bien que, un beau jour, un groupe de peuples germaniques se mettant à s'agiter, comme s'étaient remués les Belges, entraîna avec lui les tribus celtiques de la rive droite du Rhin dans de nouvelles aventures qui devaient les mener au delà de la Celtique. C'est alors et alors seulement que la rive droite du Rhin fut abandonnée par les Celtes aux Germains. Mais le charme n'était pas rompu, puisque, une cinquantaine d'années plus tard, Arioviste ne se présente pas en Gaule en étranger. Il parle le gaulois en homme qui le sait, qui a l'habitude de se servir de cette langue (1).

II

Les Cimbres et les Teutons.

Un calme relatif s'était rétabli depuis plus d'un siècle dans la région d'où étaient parties les principales expéditions des Belges, quand une autre masse de peuples se mit en mouvement. C'étaient les Cimbres et les Teutons. C'étaient probablement des Germains, mais l'histoire de leur exode se rattache néanmoins à celles des migrations celtiques.

L'expédition envoyée par Auguste (2), le long des côtes de Germanie, rencontra plus tard des Cimbres, mais ce n'étaient plus que les restes infimes d'une grande nation. Ils occupaient

(1) Cés., I, 47. — (2) *Mon. Ancyr.*, *T.* V. p. 105.

alors le Jutland, la péninsule cimbrique (1). On peut supposer qu'ils étaient restés au foyer pendant que les autres couraient les aventures.

Les Teutons avaient été rencontrés par Pythéas (2). Ils tenaient le marché de l'ambre qu'ils recevaient des gens de l'île d'*Abalum* (3) (Œsel), sur la côte orientale de la Baltique, et revendaient aux marchands occidentaux. Ils habitaient sans doute les îles danoises du *sinus Codanus* de la géographie ancienne (4). Il est tout à fait vraisemblable qu'ils étaient les voisins des Cimbres, puisqu'ils ont été leurs associés, et il est certain que les uns et les autres touchaient à la mer entre l'Elbe et l'Oder (5).

Les contemporains les ont considérés comme des Celtes (6). Mais ce n'est qu'après l'invasion des Cimbres et probablement en raison du grand nombre de prisonniers laissés par eux entre les mains des Romains que ceux-ci et les Grecs ont appris à faire la distinction entre Celtes et Germains. Leurs noms ne permettent pas de les classer. Celui des Teutons a une forme celtique. Le germanique, le celtique, l'italique en possèdent en commun la racine. C'est un vieux mot qui signifiait la tribu, la ville, le peuple (7). Quant aux Cimbres, leur nom les a fait rapprocher par Posidonius des Cimmériens (8),

(1) Str., VII, 2, 1-4; P. Mela, III, 32; Plin. II, 167; IV, 95-97, 99; Tac., *Germ.*, 37; Ptol., II, II, 2, 7, 16. Cf. Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 285 et suiv.

(2) Plin., XXXVIII, 35. Cf. Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 476, 479; d'Arbois, CCCI, I, p. 19.

(3) On y trouve un village nommé *Aboul*. C'est une ville des pommiers; l'île était une île des pommes, comme l'ancienne *Abella* italique, *Abella Mallfera*.

(4) P. Mela, II, 32, 54. Après l'Elbe s'étend le *sinus Codanus*, rempli d'îles, *in ea sunt Cimbri et Teutoni*. C. Jullian, CCCXLVII, III, p. 45.

(5) P. Mela, III, 32, 54; Plin., IV 99; XXXVII, 35.

(6) Cic., *De ora .*, II, 66; *De prov. cos.*, 266; Sall., *Jug.* 114; App., *Celt.*, I, 2. Cf. Jullian, CCCXLVII, I, p. 243, n. 3; Mommsen, CCCLIX, II, p. 172; Holder, CCVII, s. v. *Cimbri*.

(7) Müllenhoff, CCCLXII, I, p. 113; d'Arbois, CCXCIX, p. 170.

(8) Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 167 et suiv.; Posidonius, dans Str., VII, 293; cf. Diod., V, 32; Plut., *Mar.*, II.

par les modernes des Kymry. Les écrivains anciens en ont connu une étymologie qui est celtique. Cimbre aurait signifié brigand (1).

Les noms des chefs teutons et cimbres rapportés par les historiens sont celtiques ou de formes celtiques (2). Un chef teuton s'appelle *Teutoboduus*; un chef cimbre, *Claodicus*. Les deux noms peuvent être celtisés. Mais un autre s'appelle *Boiorix*, le roi des Boïens; un autre *Caesorix* ou *Gaesorix*, probablement le roi des Gésates; un autre *Lugius* et son nom contient, s'il nous a été régulièrement transmis, celui d'un des plus grands dieux celtiques, Lug. Tous ces noms sont celtiques et ne peuvent être autre chose; mais cela non plus ne suffit pas.

La plupart des historiens de l'Empire les ont rangés parmi les Germains (3) et Tacite (4), qui s'y connaissait, les a classés dans le groupe des *Ingævones*, l'un des trois grands groupements des tribus germaniques. De même l'archéologie du Hanovre, du Holstein et du Schleswig (5), aux époques de Hallstatt et de La Tène, diffère entièrement de celle des régions où les noms celtiques sont abondants. L'incinération des morts y a été pratiquée d'une façon générale, alors que plus au sud l'inhumation a continué à prévaloir pendant de longues périodes. Les objets caractéristiques de la civilisation méridionale, fibules et poteries, ne s'y trouvent que sporadiquement.

Il en a été ainsi jusque vers 300. A partir de cette date, les

(1) *Cimbri lingua gallica latrones dicuntur*. FESTUS, *Epit.*, 43. MÜLLENHOFF (II, p. 11 et suiv.) suppose qu'ils ont trouvé leur nom celtique en Gaule. Le vieil irlandais possède un mot *cimb* = tribu et rançon, et un mot *cimbid* = prisonnier. D'ARBOIS (CCXCIX, p. 205 et suiv.) suppose une formation active, *Cimb-r-os*, tiré de la même racine, signifiant celui qui fait des prisonniers.

(2) MÜLLENHOFF, CCCLXII, II, p. 118; JULLIAN, CCCXLVII, III, p. 53.

(3) DOTTIN, CCCXXI, p. 21; MÜLLENHOFF, CCCXLII, II, p. 154.

(4) *Germ.*, 2. Cf. JULLIAN, CCCXLVII, III, p. 50.

(5) SCHWANTES, CXVIII, 1909, p. 140 et suiv.

portes se sont ouvertes, l'influence et les modes celtiques ont gagné vers le nord, de plus en plus prépondérantes jusqu'au moment où l'industrie gauloise est devenue l'industrie romaine. C'est vers cette date que les Cimbres commandèrent aux Scordisques ou en Gaule de la vaisselle sacrée dont le chaudron de Gundestrup, découvert chez eux, peut être considéré comme le principal monument (1). Les Cimbres étaient des Germains celtisés par le commerce ou la politique des Celtes du IIIe et du IIe siècle. De même que les Galates, ils ont pris des noms grecs, comme les Écossais et les Gallois ont porté plus tard des noms anglo-saxons ; ils ont parlé le celtique, au moins comme langue de relations. Le service de renseignements de Marius, dirigé par Sertorius, prenait la peine d'apprendre le celtique et s'en contentait (2). Il va sans dire qu'ils étaient armés à la celtique, à telles enseignes que la hache de jet des Celtes, la *cateia*, devait s'appeler le *teutonus* (3).

Il est possible que parmi les Cimbres et les Teutons il y eut des éléments celtiques. Des noms comme Boiorix et Gaesorix, qui ont un sens ethnographique, ne se donnaient peut-être pas à la légère. Mais il est certain qu'ils ont entraîné des peuples dont les uns n'étaient sans doute pas des Germains et dont les autres étaient sûrement des Celtes.

Les historiens mentionnent dans leurs rangs les *Ambrones* (4), corps d'élitede l'armée teutone. Leur nom est peut-être d'origine géographique (5). Festus (6) en fait une *gens gallica*. Les Ligures de la rivière de Gênes portaient le même nom et formaient un corps auxiliaire de l'armée de Marius (7).

(1) Voir plus haut, p. 122. — (2) MOMMSEN, CCCLIX, II, p. 172.

(3) Is. Sév., *Orig.*, 18, 7, 7; MÜLLENHOFF, CCCXLI, II, p. 115. Casques et cuirasses chez les Cimbres, PLUT., *Mar.*, 25. Cf. JULLIAN, CCCXLVI, III, p. 55; bouclier blanc des Cimbres, PLUT., *Ibid.*

(4) PLUT., *Ibid.*, 19; MÜLLENHOFF, CCCXLII, p. II, 114; JULLIAN, CXXXIV, *N GR.*, LXXII.

(5) Plusieurs rivières du domaine celtique ont porté le nom d'Ambra. L'une est affluent du cours supérieur de la Weser, l'Emmer.

(6) *Edit.* p. 17, 2 M. — (7) PLUT. *Mar.* 19.

Si leurs qualités restent douteuses, celles des Helvètes, qui suivirent les Cimbres ou furent entraînés par eux, ne l'est pas. Des tribus de cette nation, les *Tigurini* et les *Toygeni* (1), prirent part à ces campagnes.

L'histoire de l'invasion des Cimbres et des Teutons (2) donne une idée plus complète et plus exacte que celles des expéditions du IVe et du IIIe siècle de ces grandes cohues qui périodiquement se sont précipitées sur les bonnes terres de l'Europe : tantôt timides, tantôt furieuses, encombrées de bagages et de butin, tournant à la débandade, mais aussi capables d'une marche rapide et ordonnée ; tantôt conduites par des chefs d'une surprenante lucidité, tantôt paraissant abandonnées au hasard et à l'instinct.

En 113, les Cimbres, comme peut-être jadis les Celtes chassés de leurs territoires par un raz-de-marée, se mettent en marche et descendent vers le sud ou ils se heurtent aux Boïens qui les rejettent sur les Volques. Ceux-ci les rabattent sur les Taurisques du Norique. Ils avancent toujours en Pannonie, jusque chez les Scordisques ; mais, là, ils doivent rebrousser chemin, remontent dans le Norique par la Save ou par la Drave et arrivent à Noreia (Neumarkt), la capitale. Or, les Romains s'intéressaient déjà aux affaires du Norique (3). Les Cimbres trouvèrent devant eux l'armée du consul Q. Papirius Carbo. Ils la bousculèrent après un essai de négociation. Ils continuèrent néanmoins leur retraite jusqu'en Allemagne, dans la région du Mein, où ils furent rejoints par les Teutons.

Ils y restèrent de 113 à 109. Ils avaient circulé toute une année sans s'arrêter, vivant sur le pays, c'est-à-dire ravageant. Il faut se les représenter maintenant sur le Mein, colonisant, semant et récoltant. Au surplus, ces quatre années obscures

(1) JULLIAN, **CCCXLVII**, II, 61.

(2) Sur l'expédition des Cimbres et des Teutons, voir MÜLLENHOFF, II, p. 112-189 ; JULLIAN, **CCCXLVII**, III, p. 39 et suiv. ; CHAPOT, **CCCXI**, XXII, p. 13 et suiv.

(3) Voir plus haut, p. 73.

furent probablement les plus réellement efficaces de leur carrière. Ils occupaient un pays qui avait été celtique et qui dès lors cessa de l'être. C'est aussi dans le même temps qu'ils poussèrent en avant les Helvètes dont le départ changea en désert les pays gaulois situés au sud du Mein.

Lorsqu'en 109 les Cimbres et les Teutons reprirent leur marche, il est probable qu'ils laissèrent derrière eux des arrière-gardes ou des colonies (1). Leur nom est resté vivant à l'époque romaine dans la région du *limes* qu'ils occupèrent, et le souvenir de ce grand déplacement d'hommes qui avait fortement ébranlé les imaginations avait fourni une légende aux grandes enceintes du Taunus et du Westerwald (2).

La même année, Teutons et Helvètes passent le Rhin et rencontrent quelque part en Gaule le consul Silanus et son armée. Ils durent rester face à face pendant de longues semaines, puisque les Cimbres, pendant ce temps, purent envoyer une ambassade à Rome. Ils demandaient des terres comme ils en avaient déja réclamé à Carbo, mais Rome n'avait pas de territoires à leur concéder. Les pourparlers furent rompus et Silanus fut battu. Mais les Barbares n'avancèrent pas. Ils changèrent de route, et pendant deux ans on perd leurs traces. En 107, les Tigurins, opérant pour leur propre compte, descendent en Provence, rejoignent dans la Province romaine les Volques Tectosages de Toulouse qui s'étaient révoltés et assiégaient leur garnison. L'un des consuls de l'année, L. Cassius Longinus, les poursuivit, mais ils s'échappèrent le long de la Garonne. Cassius les rejoignit dans le pays des Nitobriges, aux environs d'Agen. Il fut battu et tué. Son armée dut capituler. Les Tigurins, dans cette affaire,

(1) Au Greinberg, près de Miltenberg, sur le Mein, en Franconie, texte de bornage d'un territoire teuton (I, XII, 6610; cf. J. QUILLING, LXXXV, 1914, p. 384).

(2) Dédicaces à *Mercurio Cimbriano*, au Greinberg (I, XIII, 6604, 6605; à *Mercurio Cimbrio*, au Heiligenberg, près de Heidelberg (*Ibid.*, 6402). Cf. SCHUMACHER, CCCLIX, p. 159.

étaient commandés par un homme capable, Divico, que César a connu. L'autre consul, Servilius Cepio, réussit non seulement à sauver la garnison de Toulouse, mais à se faire livrer le trésor des Tectosages, évalué à 200 000 livres d'or, qui fut acheminé sur Marseille où il ne parvint jamais, et le consul fut accusé, non sans vraisemblance, de l'avoir fait voler lui-même. On racontait que l'or de Toulouse était l'or de Delphes. Il porta malheur à Cepio.

Il semble bien que le trésor composé de monnaies, de lingots et d'un torques, découvert en 1893 à Taillac-Libourne (1), se rapporte à cette campagne des Tigurins dans le sud-ouest de la Gaule. Les monnaies qui auraient constitué leur caisse militaire se diviseraient en quelques groupes assez nombreux que l'on pourrait répartir sur la carte le long du trajet suivi par les Cimbres et les Teutons. Soixante-cinq sont des statères d'or des Bellovaques, cent quatre-vingt-quinze autres appartiendraient aux Ambari ou aux Arvernes, soixante-quinze enfin seraient des pièces à l'arc-en-ciel. Les monnaies représenteraient les parts ou les reliquats de tributs perçus cheminfaisant par la troupe des Tigurins. Celle-ci, après la bataille d'Agen, aurait gagné les côtes de l'Océan, laissant un poste à la garde du trésor, enfoui un jour de mauvaise fortune (2).

En 105, Cimbres, Teutons, Ambrons et Helvètes se retrouvent réunis et descendent le Rhône. A Orange, ils se heurtent aux deux armées romaines de Cepion, resté proconsul, et de Cn. Mallius Maximus, consul, qu'ils écrasent, Puis, de nouveau, Cimbres, Teutons et alliés se séparent. Les premiers gagnèrent l'Espagne où leurs traces se perdent. Les seconds traversèrent la Gaule du sud au nord en ravageant comme des furieux, et César a laissé à plusieurs reprises un tableau de

(1) Forrer, DXLIII, p. 316; Cartailhac, XV, p 1897.

(2) Cette hypothèse n'a pas été admise par M. Blanchet (CXXIV, XII, p. 21 et suiv.), qui croit que le trésor de Taillac représente la fortune mobilière d'un simple particulier. Cela nous donnerait une fort belle idée du capitalisme gaulois. Mais je suis fort tenté par l'ingénieuse explication de M. Forrer.

l'affreuse misère qu'ils y firent régner. Seuls les Belges purent les arrêter. Encore laissèrent-ils en Belgique, sur la Sambre, à Namur, une troupe de six mille hommes pour garder les bagages et protéger leurs lignes de communications. De cette bande se forma, cinquante ans plus tard, l'importante tribu, plus qu'à demi celtique, des Aduatuques.

Deux ans plus tard, en 103, les Cimbres, plus ou moins éprouvés par la résistance des Celtibères, reparaissent au nord des Pyrénées. Les Teutons les rejoignent quelque part en Gaule. Leurs chefs s'entendent sur un plan grandiose, raisonnable et qui fut partiellement très bien exécuté.

Cependant ils n'ont pas trouvé en Gaule ce qu'ils cherchaient. Ils n'ont pas su ou pas pu s'y établir. Le pays était trop plein ou trop bien approprié, sauf peut-être du côté des Belges que la colonie des Aduatuques ne paraît pas avoir gênés. Depuis dix ans, ils tournaient autour de l'Italie et battaient les armées romaines, mais après chaque victoire ils s'arrêtaient. Enfin, ils se décident à tenter sérieusement à s'y installer de vive force et vont l'attaquer de deux côtés. Les Teutons essaient de franchir les cols méridionaux des Alpes occidentales en suivant la Durance ; les Cimbres passent au nord des Alpes et descendent par le Brenner ; les Tigurins, à l'aile gauche, seront envoyés plus à l'est, dans le Norique, soit en réserve, soit pour amener des renforts du côté des Alpes Juliennes.

Marius battit les Teutons à Aix. Les Cimbres écrasèrent son collègue Catulus à la descente de l'Adige, mais une fois encore ils hésitèrent ou se débandèrent en Vénétie et en Lombardie, puis finalement perdirent du temps que Marius gagna. Les deux consuls réunis en finirent à Verceil, en Piémont, avec le danger cimbre. Quant aux Tigurins, ils étaient restés dans le Norique. Sylla y fut envoyé et ne semble pas avoir eu beaucoup de mal à les faire rejoindre les autres Helvètes en Suisse.

Les batailles d'Aix et de Vorceil furent d'effroyables mas-

sacres où les morts et les prisonniers se comptèrent par milliers.

Des armées entières furent anéanties et avec elles tout ce qui les suivait, femmes, enfants, vieillards, le peuple. Après la défaite d'Aix, une petite troupe de cavaliers parvint à s'enfuir et à atteindre les territoires des Séquanes qui les livrèrent. A Verceil, rien n'échappa. Ce qui resta des grandes masses amenées par les Cimbres et les Teutons fut en réalité transplanté. L'épilogue de ces destructions de peuples fut cette étrange guerre servile qui éclata trente ans plus tard. Guerre sociale sans doute, mais aussi guerre nationale conduite par des chefs gaulois, germains et thraces et qui fut pour la Rome de Sylla un aussi effroyable danger que la ruée des Cimbres au temps de Marius.

La guerre servile a cet intérêt de garantir la vraisemblance du nombre des prisonniers et aussi des chiffres généralement différents donnés pas les historiens. On parle de 300 000 Teutons à la bataille d'Aix et d'un même chiffre pour les Cimbres. C'est l'effectif des guerriers et non pas de la masse comprenant les femmes, les enfants et aussi un nombre considérable d'autres non-combattants. C'étaient des tribus, des unités sociales entières et probablement des groupes d'unités ou des grosses unités politiques. L'expédition des Cimbres et des Teutons a entraîné la presque totalité des peuples intéressés. Les Cimbres n'ont laissé chez eux, derrière eux, qu'une petite fraction rencontrée plus tard par l'expédition d'Auguste. Ils envoyèrent une ambassade à l'empereur et lui firent don d'un chaudron qui fait penser à celui de Gundestrup. Peu après, ils ont disparu.

Quant aux Teutons, il n'en est plus question dans leur pays d'origine (2). Les Ambrons eux aussi ont disparu. Pour ce qui

(1) Tac., *Germ.*, 37.

(2) Lorsque les géographes, comme Strabon, ou les polygraphes, comme Pline, mentionnent sur les côtes de la Baltique les Teutons et la part qu'il prennent au commerce de l'ambre, ils copient simplement les historiens grecs, leurs prédécesseurs.

est des Helvètes, le pays qu'ils occupèrent est désigné comme « le désert des Helvètes ». Ils l'ont vidé et il n'a pas été réoccupé aussitôt.

Cette aventure mi-celtique, mi-germanique, intéresse par sa marche hésitante, les traversées de ses peuples qui ne se sont pas toujours battus, la masse hétérogène qu'elle entraîne après elle et aussi cette préoccupation de s'établir qui paraît avoir hanté ces Barbares, bien qu'ils semblent avoir eu l'idée que leur installation entraînerait le départ des autres populations. Mais elle n'a laissé aucun établissement après elle, sauf celui des Aduatuques et peut-être celui des Teutons du Taunus. La Gaule devait être saturée d'hommes et Rome était en pleine croissance. Il fallut la dépopulation et la faiblesse du Bas-Empire pour que, cinq siècles après, des expéditions semblables aboutissent à des conquêtes et à des formations d'États. L'aventure des Cimbres et des Teutons est sans doute une image parfaite des grandes invasions antérieures, sauf le succès. Mais on peut juger de la terreur et des ravages qu'elle produisit. Le souvenir dura longtemps, car si les Ambrons ont disparu, les grammairiens latins du Bas-Empire rapportent que leur nom est resté comme un terme d'injure.

III

Conséquences de l'invasion des Cimbres et des Teutons.

L'expédition des Cimbres et des Teutons a exercé un effet considérable sur le monde celtique qu'elle a profondément bouleversé. Il n'est plus, en 103, ce qu'il était en 113.

Pendant près de quatre siècles, les Gaulois avaient vécu en cultivateurs dispersés dans les fermes et les villages ouverts (1), désertant les citadelles où les Hallstattiens, les gens de l'âge du bronze et de l'époque néolithique s'étaient enfermés au moins

(1) Voir plus haut, p. 9.

pendant de longues périodes (1). A partir de la fin du IIe siècle, la Gaule se hérisse de forteresses, grandes et petites (2), ses habitants réoccupent les oppida abandonnés. Tel est le cas du Fort-Harrouard (3). Exception faite de la rive droite du Rhin et des confins celto-ligures du Midi, les objets de La Tène III succèdent au Hallstattien dans les forts préhistoriques.

Derrière ces remparts, les Gaulois ont soutenu de longs et terribles sièges que rappelle éloquemment un discours prêté par César à l'Arverne Cintognatus pendant le blocus d'Alésia (4). Il s'est alors passé en Gaule ce qui s'est reproduit quatre siècles plus tard aux premières invasions germaniques. Les villes gallo-romaines, largement étalées dans les plaines, se sont en très peu d'années entourées de murailles construites en hâte avec les démolitions de leurs faubourgs. Dans les deux cas, une longue période de paix et de prospérité a succédé aux temps d'insécurité et de misères. Mais la Gaule avait plus de vitalité au premier siècle avant Jésus-Christ qu'au troisième de notre ère.

Aux mêmes circonstances que ces oppida qui sont des forteresses et non des villes fortes, on peut rapporter les souterrains-refuges, creusés généralement à quelque distance d'un groupe d'habitations, munis de deux ou plusieurs entrées, d'escaliers, de passages barrés de portes (5). Ils ont été utilisés à plusieurs époques et ne sont pas tous contemporains. Mais les Gaulois en avaient, témoin l'histoire du Lingon Sabinus, qui avait pu vivre dans un de ces refuges avec sa femme Éponine après l'échec de la révolte de 70 après Jésus-Christ (6).

Autre conséquence de l'invasion des Cimbres et des Teutons : les Celtes, pour le coup, ont été ramenés sur le Rhin. Dans la

(1) Voir plus haut, p. 10. — (2) Déchelette. **CXXXIX**, 1912, I, p. 101 et suiv.
(3) Abbé Philippe, **CCCCLXVII**. — (4) VII, 77.
(5) A. Blanchet, **CCCLXV**; **CXXIV**, 1910, II, p. 265; **CXX**, 1924, p. 63.
(6) Voir plus bas, p. 180.

moyenne vallée du fleuve, au nord du Mein, les villages de La Tène III sont des établissements germaniques, dont la civilisation, si elle rappelle le voisinage des Celtes, ne laisse entrevoir que des imitations (1). Les Helvètes sont partis au complet et c'est en Suisse que Divico reviendra vivre. Il en a été de même sans doute pour les Celtes du nord du Mein. Les Germains se sont avancés à leur suite entre le Rhin et la Bohême, autour de laquelle, pour quelque temps encore, reste concentrée une assez forte masse celtique. Mais celle-ci ne s'est pas rabattue sur la Gaule, elle s'est déversée sur la Celtique danubienne. La frontière orientale du domaine des Celtes, si longtemps stabilisée en Thuringe, a été tout à coup reportée sur le Rhin.

Il semble que la chose se soit faite avec une étrange facilité et, en tout cas, une grande rapidité, entre 113 et 109. Tout le système de forteresses paraît avoir été abandonné sans combat. Cette désertion était préparée de longue date par la nature même des sociétés celtiques. C'était de là qu'étaient parties tant de troupes d'hommes qui avaient été s'établir ou combattre en Gaule, en Espagne, en Italie, dans la vallée du Danube et en Orient. Si fécondes qu'aient été ces nations de la Celtique originelle, elles étaient évidemment très amoindries. Il n'y avait plus là, et surtout au nord du Mein et en Thuringe, que des fantômes de peuples qui se sont évanouis, dispersés, repliés à l'apparition de la force effective de nations maintenues jusque-là par leur prestige. Ces occupants gaulois du nord du Mein ont été bien peu de chose pour que leur place ne soit marquée ni chez les Celtes de la rive gauche qui ont pu les recueillir, ni chez les Cimbres qui ont pu les assimiler. Il serait invraisemblable que quelques mouvements de peuples ne se soient pas produits à l'intérieur de la Gaule, et l'on en a supposé un qui serait la suite de l'expédition des Tigurins, dans la

(1) SCHUMACHER, **CXVIII**, 1914, p. 277 et suiv.

vallée de la Garonne. Le nom de Vevey (canton de Genève), *Viviscus*, pourrait indiquer qu'une colonne de Bituriges *Vivisci*, c'est-à-dire de la nation établie à l'embouchure de la Garonne, aurait suivi les Helvètes dans leurs pérégrinations. Simple hypothèse d'ailleurs, car le nom peut rappeler aussi bien un établissement antérieur du même peuple que tout autre événement. Aucun fait archéologique ne permet de se prononcer.

Plus importants encore sont les séries de grands mouvements déclenchés pour plus d'un siècle par la ruée des Cimbres et des Teutons sur l'Europe occidentale.

Au départ, leurs colonnes durent remonter la vallée de l'Elbe que les Boïens leur ont barrée. Le pays était peuplé et ils n'ont probablement pas fait le vide devant eux. Ils ont traversé les tribus et les ont dépassées.

Ces peuples de l'Allemagne centrale, les Lombards, les Hermondures, les Sénons que Tacite (1) rattache au groupe des Herminones, sont alors réunis dans une confédération dont les membres se donnent le nom commun de Suèves (2) à laquelle adhèrent, mais en faisant bande à part, les Marcomans (3), les hommes de la Marche, de la bande frontière que les Germains se représentèrent comme une espèce de désert (4). Mais les Marcomans ne sont pas un peuple de vieille formation ; vraisemblablement, ils se sont formés du groupement des troupes éparses des Cimbres et des Teutons restées ou revenues dans l'ancien territoire des Helvètes. La Forêt Noire, qui en faisait l'épine dorsale, s'appelait *Abnoba* en celtique ; sous l'Empire, elle prit la désignation germanique de *Silva Marciana*, alors que le pays n'était peuplé que de nouveaux colons.

Les Suèves étaient fixés, puisqu'ils sont restés. Mais ils ne

(1) Tac., *Germ.*, 38. — (2) Jullian, CCCXLVII, III, p. 49.
(3) Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 300.
(4) Cés. (IV, 3, 2) avait entendu dire que les Suèves avaient d'un côté une marche de déserts, large environ de 600 000 pas.

l'étaient peut-être pas tout à fait comme les Celtes (1). La traversée des Cimbres et des Teutons peut avoir apporté quelque trouble dans leur vie sociale. De fait, ils se mirent en mouvement à leur tour et, quarante ans après la défaite des Cimbres, on les retrouve sur le Rhin et en Gaule.

Ils formaient alors une masse comparable à celle de la précédente invasion (2), mais, à la différence de leurs prédécesseurs, ils ont une méthode. Leur roi, Arioviste (3), ne paraît pas avoir été troublé par la politique intérieure. Il coordonne les opérations discordantes et tous les actes des Suèves paraissent procéder d'un dessein politique et de volontés suivies. Ils forment un État qui étend méthodiquement ses frontières, qui colonise et dont les établissements demeurent. Aussi bien, leur chef paraît un homme de valeur. César, qui battit Arioviste, lui rendit justice en lui prêtant des discours et des actes, d'ailleurs vraisemblables, où il y a de la clairvoyance et de grandes qualités de conducteur d'hommes. Ce n'était ni un barbare, ni un naïf (4). Il fait plutôt figure de politique et même de politique à larges horizons. Son succès l'avait amené à rêver d'une suzeraineté de la Gaule entière, qui, sans César, aurait pu devenir un État germanique au lieu d'attendre jusqu'au VI^e^ siècle.

Si l'on imagine que les Suèves ont été entraînés par Arioviste, il faut se les représenter passant, vers 75, de la vallée de l'Elbe dans celle du Mein et descendant sans résistance jusqu'au carrefour de Mayence (5). En contact avec la Gaule, ils sont amenés, entre 72 et 62, à prendre parti dans une de ces

(1) A propos des Suèves, CÉSAR (I, 37, 3) parle d'une redistribution annuelle des terres. Mais il ne faut pas attacher à ce renseignement une grande importance. César, s'il est bien renseigné, n'interprète pas toujours exactement les faits sociaux qu'il rapporte.

(2) Cent pagi pour les Suèves (CÉS., I, 37, 3; IV, 1, 4) et autant pour les seuls Sénons (TAC., *Germ.*, 39).

(3) JULLIAN, CCCXLVII, III, p. 158.

(4) CÉS., I, 44, 9 : *non se iam barbarum neque iam imperitam esse rerum.*

(5) SCHUMACHER, CXVIII, 1914, p. 273.

querelles d'hégémonie qui mit aux prises les Séquanes et les Éduens. Les premiers, plus faibles, cherchent des auxiliaires en Germanie et ramènent Arioviste avec 15 000 Suèves (1). Mais après la victoire commune, celui-ci parla en maître, réclamant le tiers du territoire séquane, et tout d'abord se servit. En fait, à partir de cette date, l'Alsace cessa de faire partie de la Séquanie et, plus au nord, les Triboques, établis dans une partie du territoire des Médiomatriques, sont probablement des Suèves d'Arioviste (2). Plus au nord encore, les villages des Némètes, autour de Spire, et des Vangions, autour de Worms, forment avec les leurs une chaîne continue de possessions germaniques (3) de Mayence au sud de Strasbourg, le long du Rhin, à cheval sur les deux rives.

Les prétentions d'Arioviste firent contre lui l'union des Gaulois. Mais il battit leur grande armée à Admagetobriga. Vainqueur, il se fit livrer des otages et imposa des tributs.

Vers le même temps, un autre peuple, les Daces (4), reprend l'attaque des Cimbres contre une autre façade de la Celtique, sur le Danube. Ce n'étaient pas des Germains, mais des Gètes et peut-être aussi des Thraces. On ignore leurs origines et les limites de leurs possessions. Au 1er siècle, ils sont cantonnés en Hongrie, sur la rive gauche de la Theiss. Leur état prit peu à peu figure et puissance. Comme chez les Suèves, apparaît, vers 82, un chef de grande envergure, Buerebistas, guide moral autant que politique (5). Leur histoire est obscure. Ils ont probablement soumis les Bastarnes, car ils ont

(1) JULLIAN, CCCXLVII, III, p. 154. Strabon (p. 192) a écrit que les Romains en voulaient aux Séquanes, parce qu'ils avaient aidé les Germains à descendre sur l'Italie. C'est peut-être au début des expéditions d'Arioviste que se réfère ce passage, si ce n'est à quelque épisode ignoré de la guerre cimbrique.

(2) STR., IV, 3, 4 PLIN., IV, 106 ; TAC., *Germ.*, 27.

(3) SCHUMACHER, CXVIII, 1914, p. 269 ; MÜLLENHOFF, CCCXLVII, II, p. 301.

(4) BRANDIS, dans CCCLXVII, IV, col. 1948; JULLIAN, CCCXLVII, III, p. 144.

(5) CCCCXVII, VII, col. 626 ; JULLIAN, CCCXLVII, III, p. 152.

pris Olbia, vers 63. Avec les Scordisques, ils avaient entretenu auparavant des relations amicales (1) et ceux-ci ne semblent pas leur avoir résisté. Mais, plus au nord, ils se heurtèrent aux Boïens et aux gens du Norique.

Les premiers avaient étendu leurs frontières jusqu'à la Theiss (2) et formaient alors une sorte de grand État composite, gouverné par un roi nommé Critasiros. La lutte s'engagea avec les Daces au sujet de la frontière de la Theiss. Critasiros fut battu et les Boïens furent poursuivis jusque sur la rive droite du Danube. Ils disparurent alors des environs de la Baltique, comme les Helvètes avaient disparu du Wurtemberg, laissant derrière eux le désert des Boïens (3).

A en croire Jordanès (4), les Daces auraient porté la guerre bien plus loin encore, jusqu'aux territoires occupés plus tard par les Francs. En tout cas, ils n'ont pas lié partie avec les Suèves (5).

Les empiétements des Suèves et des Daces sur les frontières anciennes ou nouvelles de la Celtique, en faisant pression dans les pays situés à la périphérie, déterminèrent la dernière migration des Celtes continentaux, celle des Helvètes et des Boïens.

Les Helvètes étaient en butte aux incursions et aux pilleries des Suèves, non moins directement que les Séquanes et maintenant les Éduens (6). D'autre part, plusieurs de leurs tribus étaient encore mal enracinées en Suisse et l'on comprend sans trop de peine qu'elles aient été mal satisfaites de leur établissement. Elles avaient occupé en Allemagne un pays fertile, montueux certainement, mais où les collines sont ceinturées de riches bandes de loess. Leurs villages étaient liés à la terre nourricière. La Suisse était moins grasse.

(1) Voir plus haut, p. 78. — (2) *Ibid.*
(3) Str., VII, 115; V, 2; Plin., II, 146. Cf. Jullian, CCCXLVII, III, p. 145.
(4) XI, 67. Cf. Jullian, CCCXLVII, III, p. 151.
(5) Arioviste avait épousé la sœur d'un roi du Norique, nommée Voccio (Cés., I, 53, 4).
(6) Cés., I, 40, 7.

Le récit de César (1) donne un tableau très vivant et certainement une idée de la façon très typique dont les grandes migrations se préparaient et se passaient, des conditions, des buts, des fantômes collectifs qui surgissaient, des palabres dans lesquelles le programme se décidait et le départ s'organisait. C'est un chef de clan, Orgetorix, qui prit l'initiative du mouvement. Il était puissant : il pouvait amener 10 000 clients à l'assemblée des Éduens. Mais ce ne fut pas une affaire toute simple. Orgetorix se mêlait de projets politiques, condominium à trois, Séquanes, Éduens et Helvètes, sur l'ensemble de la Gaule, puis il voulait être roi. Il s'y brisa et finit par se suicider. Les Helvètes reprirent le projet simple de l'émigration.

Ils s'étaient fixés pour but d'atteindre le pays des Santons ; peut-être le connaissaient-ils déjà (2). Ils négocièrent d'abord autour d'eux pour obtenir des renforts et réussirent à entraîner les Rauriques de Bâle, les Tubinges et les Latoviques ou Latobriges (3). Un gros parti des Boïens du Norique, parmi ceux qu'avaient sans doute chassés les Daces, se joignit également à eux. On négocia le passage avec les Éduens et les Séquanes et, après avoir brûlé les villages et les provisions, toutes les bandes se réunirent, le 24 mars 58, au nombre de 368 000 personnes, dont 263 000 Helvètes, 36 000 Tubinges, 14 000 Latobriges, 23 000 Rauriques et 32 000 Boïens (4). Cela donnait 92 000 combattants. Ce sont là des chiffres intéressants permettant de se représenter la force relative du groupement. Mais pour les Helvètes, ils ne fournissent probablement pas une idée exacte de la masse de la nation.

La place manquait dans la Celtique, où les peuples déjà tassés

(1) Cés., I, 20; Cic., *Ad Att.*, I, 19, 2. Cf. Jullian, CCCXLVII, III, p. 160.
(2) Voir t. XXI, p. 187.
(3) Ce sont d'assez petits peuples qui n'étaient pas comptés parmi les Helvètes et que l'on pourrait sans doute placer du côté des Rauriques, le long du Rhin. Ils représenteraient peut-être des restes du peuplement celtique de l'Allemagne.
(4) D'après les tablettes de recensement, écrites en grec et tombées aux mains de César (I, 29, 2-3).

avaient dû encore se serrer pour faire place aux Belges. Les plus menacés s'inquiétèrent et préparèrent une résistance.

Un fait nouveau, l'intervention d'une force étrangère pour maintenir l'ordre établi et la stabilité, ruina l'entreprise des Helvètes. César marcha contre eux. Battus chez les Éduens, ils furent renvoyés chez eux, ils n'étaient plus que 110 000 (1). Les Éduens, qui entretenaient des relations suivies avec les Boïens (2) intervinrent en leur faveur. Ils furent installés sur le bec de terre formé par le confluent de l'Allier et de la Loire, comme un élément libre du peuple éduen (3).

César, décidé à rester en Gaule, se tourna du côté d'Arioviste qui, en 59, avait fait reconnaître son titre de roi et d'ami du peuple romain par le Sénat (4). Il réunit à Bibracte une assemblée de la Gaule pour le supplier d'intervenir (5). Après quelques marches et contre-marches dans le nord de la Séquanie, César battit Arioviste en Haute-Alsace et le rejeta, lui et ses bandes, au delà du Rhin où elles cherchèrent à se caser. Mais les Triboques restèrent ainsi que les Némètes et les Vangions.

Au nord de Mayence, quelques tribus germaniques, pressées par les Suèves, cherchent à franchir le Rhin pendant les années mêmes où César fait campagne en Gaule. A la hauteur de Cologne, les Ubiens, depuis longtemps en relations avec la Gaule, furent attaqués par les Suèves, mais ils traitèrent et payèrent tribut. Plus au sud, les Usipiens et les Tunctères furent obligés de céder la place et se mirent à vagabonder à la recherche d'un territoire (6) en Allemagne d'abord, puis sur le Rhin qu'il passèrent. Ils se firent massacrer en 55.

(1) JULLIAN, **CCCXLVII**, III, p. 194.
(2) Monnaies de Gaule à Stradonitz, cf. DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, III, 2, p. 1579.
(3) CÉSAR, I, 28, 5. — (4) Cés., I, 35, 2. Cf. JULLIAN, **CCCXLVII**, III, p. 163.
(5) Cés., IV, 3, 3. Cf. MÜLLENHOFF, **CCCXLVII**, II, p. 301 ; JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 467.
(6) Cés., IV, 1, 4 ; MÜLLENHOFF, **CCCLXII**, IV, p. 419 et suiv.

César préludait ainsi au rôle de gendarme que l'empire romain a joué pendant cinq siècles sur le Rhin. Le premier il a fixé sur cette ligne la frontière provisoire de la Celtique,

A l'est de celle-ci, les Boïens occupent encore la Bohême, mais pas pour longtemps. Ils sont au centre d'un groupe de peuples restés distincts jusqu'au temps de Tacite et de Ptolémée. Ce sont les Cotini de Silésie ou de Galicie (1) qui parlaient un dialecte celtique, mais étaient tributaires des Quades et des Sarmates. Au sud, le long du Danube, les Κάρποι et les Ῥαικάται (2) sont peut-être des peuples celtiques (3), qui, avec les Tubinges et les Latobriges, représenteraient les débris des Volques, mentionnés par César pour la dernière fois (4), et peut-être aussi des Vindéliciens du plateau bavarois. Le haut Danube avait arrêté les Germains, et, comme sur le Rhin, la frontière fut immobilisée par les Romains dans la haute vallée du fleuve.

Toutes ces expéditions et tous ces mouvements de peuples n'ont guère ajouté au tableau de la Celtique que des pertes. A part le petit établissement des Boïens au Bec d'Allier, et ceux germano-celtiques des Aduatuques, Triboques, Némètes et Vangions, ces grands déplacements de populations n'ont pas laissé de colonies. Elles ont échoué, et ces derniers mouvements étaient loin d'avoir l'amplitude des premiers. Rome, d'autre part, prépare la conquête de la Gaule que suivra de près celle de la Bretagne.

(1) Tac., *Germ.*, 43; Ptol., II, 11, 12, 13, 14, 15; Jullian, CCCXLVII, I, p. 198.
(2) Ptol., II, 2, 11 Cf. Much dans Hoops, CCCXLII, IV, p. 424.
(3) Le nom des Κάρποι peut procéder de celui de la Chamb, sous-affluent du Regen, où l'on peut retrouver le celtique *Kambos*, courbé, sinueux. Celui des Ῥαικάται fait penser au gallois *rhagawd* (**racat*) qui exprime l'idée d'opposition, de combat.
(4) VI, 24. Cf. Jullian, CCCXLVII, III, p. 207, n. 3; Much dans Hoops, CCCXLII, IV, p. 425; Müllenhoff, CCCLXII, II, p. 300.

IV

Caractère des expéditions celtiques.

Les migrations de la fin du IIe et du début du Ier siècle tiennent une grande place dans l'histoire parce qu'elles sont assez bien connues, ayant été racontées par les contemporains. Mais elles ont pour nous un autre intérêt. Elles fournissent également une image transposable de ce que furent les grandes invasions qui les ont précédées et le modèle qu'elles proposent pour se les figurer n'est pas invraisemblable (1).

A l'exception du dernier déplacement des Boïens, du mouvement des Atrébates de Gaule en Grande-Bretagne, des incursions et conquêtes des Goidels dans les Iles Bretonnes, enfin de l'établissement des gens de Cornouailles en Petite-Bretagne, la plupart des peuples celtiques accomplissent alors leur étape finale. La Celtique a pris le dernier visage que lui ait connu l'antiquité, son visage de mort. Ce qui en renaîtra plus tard sera tout autre, et beaucoup plus petit. A ce moment, tout à coup, dans le temps même où elle va subir presque complètement la conquête et l'assimilation, ses traits encore obscurs apparaissent en pleine lumière et cela grâce à son vainqueur. Ses peuples sont nommés et les emplacements qu'ils occupent précisés.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire des Celtes, ils se montrent répartis à l'intérieur de grandes unités ethnographiques, confédérations de peuples voisins, unies par des alliances, des parentés et toutes les relations qui assurent la stabilisation et la permanence des groupements de tribus. Goidels, Pictes, Brittons et Belges ont eu leur période de croissance. Ils ont rayonné chacun l'un après l'autre autour du domaine

(1) L'historien allemand Niese a pu penser que l'expédition des Cimbres avait fourni la légende des premières migrations celtiques : CCCXXIV, VII, p. 613. Cf. *Z. f. d. All.*, 1868, 133 et suiv.

initial. Chaque mouvement a donné naissance à une suite d'expéditions, toutes concordantes à quelques années près, et parfois découlant l'une de l'autre.

On a tenté d'expliquer ces migrations par de brusques cataclysmes (1), des attaques (2). La raison la plus vraisemblable de ces déplacements doit être recherchée dans un excès de force et de puissance, résultant de l'accroissement de la population et de l'organisation politique de ces forces (3).

Lors de ces grands mouvements, les nations directrices paraissent avoir essaimé en se divisant d'une façon régulière. Les anciens ont comparé cette dispersion ordonnée au *ver sacrum* des Samnites (4), celui des grandes expéditions en Italie. Le « printemps sacré » était une institution italique, mais on peut légitimement penser qu'elle se répétait chez les Celtes dont certaines coutumes préhistoriques pouvaient avoir eu les mêmes effets (5).

Au surplus, les migrations celtiques aussi bien que leurs causes immédiates ont été des plus variées. Depuis le déplacement de peuples entiers jusqu'à l'émigration individuelle et souvent temporaire des bandes de mercenaires, le vagabondage des Celtes a revêtu des formes multiples, fractions d'unités sociales ou unités sociales, exodes en masse comme celui des Cimbres et des Teutons, troupes composites recrutées dans des groupes de tribus (6).

Les unités qui n'ont pas été disloquées en chemin se présentent au point d'arrivée comme des groupes homogènes quelle qu'ait été leur origine; ce sont en somme des colonies. Les unités disloquées se sont rejointes pour former des unités nouvelles. Ainsi chaque flot nouveau a non seulement modifié la structure ethnique, mais aussi la géographie politique de la Celtique agrandie : des frontières se sont déplacées, des domaines

(1) Voir t. XXI, p. 172. — (2) Les Helvètes, par exemple, voir plus haut, p. 138. (3) Voir plus bas, p. 147. — (4) Just., XXIV, 4, 1-3. — (5) Voir plus haut, p. 13. (6) Voir plus haut, p. 123 et suiv.

nouveaux se sont taillés. Chaque vague d'émigrants a laissé un dépôt distinct. En Irlande, où les éléments se sont le plus mêlés, les tribus des Goidels, des Pictes, des Gaulois, des Belges gardent leur statut particulier jusqu'en plein moyen âge. Quant à la foule proprement dite, elle se répartit en grandes divisions politiques et ethnographiques dont les plus apparentes sont la Belgique, la Lugdunaise, l'Aquitaine, correspondant toutes aux migrations successives des Celtes. Ainsi sur la carte de la Celtique apparaissent des masses qui reflètent les divisions initiales des Celtes.

CHAPITRE V

TABLEAU DE LA GAULE CELTIQUE

I

Formation des peuples gaulois.

Pendant les dernières années qui lui restent à vivre, la Celtique nous offre, dans les limites de la Gaule, son image la plus complète. Ses peuples étrangement mouvants sont condamnés, au moins dans leur plus grande masse, à une fixité presque définitive. Le moment est venu de rechercher quelles sont les positions occupées par les peuples principaux et à quel moment leurs frontières ont été définitivement établies.

Les renseignements positifs sur l'installation des peuples de Gaule font presque entièrement défaut. Les indications de l'archéologie sont également trop incertaines. L'exploration de ce qui fut la Gaule est prodigieusement incomplète et l'on est encore bien loin d'avoir retrouvé les traces de tous les établissements gaulois. Leur histoire est presque toujours impossible à suivre. D'autre part, la civilisation des pays celtiques, aux époques d'Hallstatt et de La Tène, est, dans ses grandes lignes, fortement homogène. Il manque donc d'une façon générale les renseignements nécessaires à l'étude des variations locales. Sur un certain nombre de points seulement les trouvailles sont continues jusqu'au temps de César; on peut en conclure que ces aires de peuplement ininterrompu correspondent à des peuples stabilisés. Ailleurs les découvertes sont discontinues et il y a de grandes chances pour que la population ait été elle-même profondément modifiée. L'archéologie seule est impuis-

sante à fournir un tableau de la Gaule au moment de la conquête, et c'est à la toponymie et à l'onomastique, aussi bien qu'à la carte de la Gaule romaine, qu'il faut demander les renseignements nécessaires à l'étude du peuplement.

Dans un document présenté au Sénat romain après la mort d'Auguste, 305 peuples gaulois sont énumérés (1). Mais les historiens ne donnent les dates de leur établissement dans le pays que pour un petit nombre d'entre eux : les Aduatuques vers 105, mais ce sont des Germains ; une partie des Helvètes vers 103 ; les Ménapiens en 54. Au temps de l'expédition d'Hannibal, vers 218, les Volques Tectosages et Arécomiques occupaient déjà le territoire où ils sont restés. Hasdrubal a traversé le pays des Arvernes. Il faut descendre aux environs de 125 pour savoir positivement que les Éduens sont en place. Lors de l'invasion des Cimbres, paraissent les Séquanes et les Nitobriges. Le reste de la carte politique de la Gaule est occupé par un vaste blanc.

Les 305 peuples gaulois qui ont été comptés officiellement à la mort d'Auguste ne sont pas des unités comparables, de grandeur équivalente ni de même rang. Beaucoup sont ou ont été des sous-groupes de groupes plus importants. En fait, la Gaule comptait une soixantaine de peuples, les uns petits, les autres grands, qui pouvaient se prétendre autonomes. Au centre et dans le sud-est de la Belgique, il y avait de grandes nations dont le territoire correspondait à celui de plusieurs de nos départements. La carte politique était plus morcelée sur la côte de la Manche, dans les Pyrénées et dans les Alpes.

La relation du sous-groupe au groupe, relation présente ou d'origine, est, dans quelques cas précieux, marquée par un double nom. Les Tectosages, les Arécomiques sont des Volques, mais ils sont indépendants de ceux-ci et insérés entre eux. Les

(1) JOSEPH, II, 16, 4. Au temps de César, on comptait, en Gaule, environ 330 peuples (PLUT., *César*, 15). Cf. BLOCH, dans LAVISSE, CCCCLXVII, I, 2, p. 191.

Éburovices, les Cénomans, les Andecavi, les Brannovices sont des Aulerques. Les quatre premiers forment le peuple des Aulerques, les derniers font bande à part. On trouve des Bituriges Cubi et des Bituriges Vivisci. Ces sous-groupes sont des fractions anciennes ou récentes de groupes. Elles ont pu devenir autonomes, comme les Arécomiques et les Tectosages, les Cubi et les Vivisci, les Cénomans de la Cisalpine, ou bien s'agréger à d'autres groupes, comme les Brannovices aux Éduens. Mais normalement le peuple gaulois se divise en sous-groupes.

Dans la terminologie géographique de la Gaule romaine, le sous-groupe est désigné par le mot *pagus*, tandis que le peuple dans son ensemble, à moins que ce ne soit le peuple principal, prend la désignation de *civitas*. La formation du groupe peut avoir pour origine la conquête, la vassalité, la réunion des citoyens groupés dans les sections (1), ou bien encore la consanguinité. Des peuples d'ailleurs autonomes, mais voisins, les Ambarri et les Éduens (2), les Rèmes et les Suessions (3), sont consanguins. S'agit-il dans ces divers cas de peuples qui se sont organisés en s'articulant jusqu'à se dissocier, ou qui se sont agglomérés? Les nations gauloises apparaissent constituées en groupes composites qui sont dans un perpétuel processus de formation et de dislocation. Toutefois, comme à l'intérieur des autres sociétés celtiques, il n'est pas interdit de supposer que l'association politique a d'abord pris la forme de l'affinité.

L'examen des noms de peuples montre que la colonisation celtique est le fait d'un assez petit nombre de nations qui se sont divisées en essaimant. De ces noms les uns sont inintelligibles, les autres offrent un sens assez clair. Un certain nombre relève de la géographie des pays occupés (*Taurisci*, de Tauern; *Scordisci*, du Schar-Dagh; *Ambrani*, gens de la rivière (*Amb*);

(1) Cés. (V, 39) donne une liste de peuples qui sont sous l'imperium des Nerviens : *Ceutrones, Grudii, Levaci, Pleumoxii, Geidumni*.
(2) Cés., I, 11. — (3) Cés., II, 3.

Nantuates, gens de la vallée). Les premiers se classent à première vue comme des noms anciens, les seconds comme nouveaux et adoptés. A cette deuxième catégorie se rattache toute une série d'autres noms géographiques qui ne correspondent plus au dernier habitat de ceux qui les portent : *Rauraci*, gens de la Ruhr ; *Sequani*, gens de la Seine ; noms de circonstances numériques : *Remi*, les premiers (1) ; *Vocontii*, les vingt clans (2) ; sobriquets ethniques ou noms de guerre, *Rutheni*, les blonds (3); *Leuci*, les fulgurants ; *Medulli*, les buveurs d'hydromel, etc.

Il est évident qu'il y a plusieurs couches de noms et de dates diverses. Il y en a sûrement de fort anciens et parmi eux celui des Bituriges, les rois du monde; des *Ædui*, les ardents (4) ; des *Mediomatrici*, les gens entre la Matrona et la Matra. Leur déformation prouve l'antiquité de quelques autres, *Osismi*, les gens du Finistère, qu'explique le nom d'Uxisama, l'île extrême (5). Un bon nombre ne sont pas d'une clarté parfaite, néanmoins leur inintelligibilité est une preuve incontestable de leur très haute antiquité. De ceux-ci, il reste précisément un petit nombre groupés de la façon la plus intéressante, ceux des Boïens, des Volques, des Helvètes et peut-être des Turons, c'est-à-dire des peuples restés le plus longtemps au berceau des Celtes. Chez les Belges, ceux des Nervii et des Suessiones, peut-être des Rèmes ; à l'ouest, ceux des Vénètes, des Aulerci, des Unelli, des Pictones et des Ceutrones ; au sud, ceux des Cadurci, des Gabali et des Vellavi. Ceci n'est qu'une liste provisoire, où l'on peut ajouter ou retrancher. De ces vieux peuples, les uns sont restés des nations de premier plan, les autres se sont accrochés tantôt à l'un, tantôt à l'autre de leurs voisins, tels les Parisii, oscillant entre les Suessions et les Sénons (6).

(1) **CCCXXIV**, 1911, p. 351.
(2) Irl. *riam*, avant ; gall. *rhwyt*, roi. Cf. *primi*, avec chute du *p*.
(3) JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 500, n. 5. — (4) *Aedh*, feu. — (5) *Uchel*, eau.
(6) D'ARBOIS, **CCXCIX**, p. 24.

Ce triage dispense de construire des hypothèses qui feraient venir du berceau des Celtes ou de la rive gauche du Rhin, en nations déjà constituées, les soixante *civitates* des Gaules. Volques, Boïens, Helvètes, Lémovices, Ménapiens, Turons et peut-être Aulerques et Pictons y sont restés et en sont sortis. Les autres peuples se sont formés dans la marche occidentale et méridionale de la vieille Celtique, peut-être issus de ces peuples souches.

Ainsi les grandes nations du début se sont dispersées à travers le monde celtique où une bonne partie de ces éléments se retrouvent déguisés sous des noms nouveaux. Ils avaient, semble-t-il, gardé le souvenir précis de leurs origines, puisque parfois ils ont conservé leur nom. Les peuples de seconde formation ont procédé de la même façon. Le rapprochement de tous ces noms, de certains noms de villes et de populations, ayant d'assez proches ressemblances permet de compléter l'image de cette dispersion. On trouve, en effet, des Boïens en Bohême, dans le bassin d'Arcachon, en Italie et en Galatie; des Tectosages à Toulouse et en Galatie; des Brigantes en Grande-Bretagne et à Bregenz; des Parisii et des Atrebates en Angleterre. Des Aulerques se sont détachés les Brannovices (1) entre Loire et Rhône, les Cénomans en Italie, d'autres Cénomans (2) chez les Volques Arécomiques, et des Andes en Italie. Les Sénons, qui ont beaucoup circulé, ont fondé çà et là, en Gaule, de petits établissements, Cenon, près de Bordeaux, Senon, dans la Vienne, Sénonnes, dans la Mayenne. Ils ont séjourné en Belgique. Dans le Pas-de-Calais, Sainz-lès-Haute-cloque est un ancien *Senonis;* Senon, dans la Meuse, a la même origine.

Les Caturiges (3), qui à l'origine n'ont dû former qu'un seul peuple, se trouvaient dispersés dans les vallées de l'Ornain et

(1) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 313.
(2) D'ARBOIS, CCXCIX, p. 153-153; JULLIAN, CXXXIV, 1913, p. 50.
(3) JULLIAN, *Ibid.*

de la Nère et en Italie, chacune de leurs divisions constituant des tribus de peuples ayant formé des groupes plus compacts.

Les *Medulli* (1) du Médoc et de la Basse-Maurienne peuvent être de même extraction, de même que les Ceutrones du pays nervien. Les Carnutes avaient détaché une colonie en Armorique (2); les Helvètes avaient des colonies sur la rive gauche du Rhin où l'on trouve trois *Helvetum*, en Alsace. Il est d'autre part fort possible que les *Helvii* de l'Ardèche soient une de leurs avant-gardes.

Dans le Norique vivait une tribu d'*Alauni* (3) qui avait des déesses appelées *Alounae*. Sur la côte occidentale de la Bretagne, on trouve une ville d'*Alauna* et un fleuve *Alaunus*, en Gaule du Sud-Est un *Alaunium*. Ce sont des noms sans doute à mettre sur le même plan que les Alleaume et les Allonnes de la toponomastique moderne.

Cet éparpillement donne de la vraisemblance au rapprochement que l'on est tenté de faire entre des noms qui présentent de petites différences, ceux des Pictes et des Pictons par exemple. On peut croire qu'il s'agit d'un même peuple et d'un même nom.

Dans le Calvados, on rencontre des Esuvii. Leurs voisins les Atesuii, de l'Orne, étaient comme eux des adorateurs du dieu Esus, des descendants du dieu. C'était une portion d'un même peuple et le voisinage corrobore la ressemblance des noms. Toute une série de noms de peuples et de lieux contient le mot *eburos*, l'if, l'arbre sacré entre tous, et tous doivent se raccorder. Il y avaient des Éburons entre Mein et Rhin, des Éburovices à Evreux, une Eburobriga dans l'Yonne (Arrolles), un Eburomagus dans l'Aude (Bram), un Eburodunum en Suisse (Yverdon), un autre dans les Hautes-Alpes (Embrun). Les

(1) Str., IV, 6, 8; I, xi; I, V, 7231; Plin., III, 137; Ptol., II, 10, 7; Vitruve, VIII, 3, 20.
(2) Ptol., II, 13, 2. — (3) D'Arbois, CCC, p. 49.

Éburovices sont des Aulerques ou des Belges associés aux premiers, ou des Brittons restés au milieu des Belges.

Des inscriptions des environs de Mayence, dont deux aux confins des Belges et des Bretons, mentionnent les *dii Casses*. Un petit nombre de peuples ont des noms qui contiennent cet élément : Tricasses à Troyes, Veliocasses dans le Vexin, Viducasses sur l'Orne et dans le Calvados, Baïocasses un peu plus bas.

Cet ensemble de faits appelle deux observations : la première est que les noms sont dispersés dans le sens de la marche des tribus celtiques et en éventail. Ils montrent que les établissements correspondants résultent de plusieurs expéditions, tentées dans diverses directions. La deuxième est qu'au milieu des territoires occupés par les grands peuples celtiques, sont éparpillées des dizaines et peut-être des centaines de petites colonies d'origines diverses. Les grands essaims ont fondé des colonies autonomes, les petits se sont agrégés comme sous-groupes aux grandes nations du voisinage. L'unité de ceux-ci comporte donc, l'histoire en avait conservé le souvenir, des éléments hétérogènes. Le peuplement des diverses régions de la Celtique s'est fait par entrecroisements de groupes arrivés à des dates diverses. Leur agglomération a contribué à la formation des grands peuples.

II

La constitution de la Gaule romaine (1).

La carte de la Celtique à l'époque romaine représente presque exactement l'état politique du pays au moment de la conquête. Celui-ci résulte en grande partie de la façon dont le pays a été peuplé.

Les unités politiques de la Gaule n'ont pas été brisées ; seuls

(1) Bloch, dans **CCCCLXVII**, 1, 2, p. 126 et suiv.

deux peuples, les Aduatuques et les Éburons, ne sont pas des Celtes. Ces deux peuples, ou ce qu'il en restait, ont été réunis sous le vocable et dans la circonscription des Tungri, formant probablement un sous-groupe. Cette exception confirme la règle. Les divisions politiques de la Gaule romaine sont celles de la Gaule indépendante. De même les relations entre les unités politiques de divers ordres ont été presque toujours conservées : au sud de la Garonne, où le mode de répartition des populations était assez différent du reste du pays, quelques groupes autonomes ont été fondés et le nombre des cités réduit à cinq pour être plus tard porté à neuf. Dans la vallée du Rhin, les établissements des Triboques, Némètes, Vangions et Bataves ont été érigés en cités. Dans le reste de la Gaule, un certain nombre de clientèles ont été rompues, les Morins détachés des Atrébates, les Silvanectes et les Meldi des Suessions, les Abrincatui des Unelli, les Viducasses des Lexovii, les Tricasses des Lingons, les Segusiavi des Éduens, les Bellavi et les Gabali des Arvernes. Ce processus de démembrement s'est développé pendant tout l'Empire.

La Gaule conquise a d'abord été une extension de la Province romaine (1). Dès 49 avant Jésus-Christ, elle en est détachée. Sous Auguste, la *Gallia comata* devient les *Tres Galliæ*, et cette distinction, qui s'est maintenue après divers tâtonnements et avec des subdivisions pendant toute la durée de l'Empire, préexistait certainement à l'usage qu'en fit l'administration romaine. C'est ce qui résulte d'ailleurs du texte de César (2) : *Gallia est omnis divisa in partes tres,* — à cela près que l'Aquitaine de César, limitée à la Garonne, n'est pas celle d'Auguste qui s'étendait jusqu'à la Loire, mais les onze peuples de la Grande Aquitaine, établis entre la Garonne et la Loire, les Pictons, les Santons, les Bituriges Cubi, les Lemovices, les Cadurques, les Petrucorii, les Nitobriges, les Arvernes, les

(1) JULLIAN, CCC XLVII, IV, p. 28 et suiv. — (2) I, 1.

Vellavi, les Gabales et les Rutènes, formaient à certains points de vue un groupement distinct de l'ensemble de la province (1). Le fait est attesté, en tout cas, en ce qui concerne le recrutement : sous l'empire, ces populations ont un *dilectator* spécial (2). Les cinq ou neuf peuples du nord de la Garonne formaient une autre unité, la réunion de leurs territoires constitua au IIIe siècle un district séparé des provinces gauloises (3). Dans ces deux cas, comme dans celui de la Belgique, il s'agissait de relations préétablies entre les populations prises en considération par l'administration romaine et qui finissaient par s'imposer à son respect quand elles avaient été négligées. Leur nature était comparable à celles qui faisaient de la Belgique et de l'Aquitaine, au sud de la Garonne, des régions distinctes du reste de la Gaule; unités politiques dans certains cas, ethniques au fond, différentes de véritables associations politiques créées simplement par l'alliance ou la subordination entre les nations. Les mêmes mobiles peuvent expliquer l'existence de divers petits groupements de cités voisines qui apparaissent, par exemple, pour la perception des impôts et, d'autre part, les subdivisions des provinces introduites à l'époque de Dioclétien.

En résumé, la carte politique de la Gaule romaine donne le cadre de la colonisation gauloise, mais inversement l'histoire de celle-ci doit s'expliquer.

Certains historiens (4) sont allés plus loin et ont pensé que toute la vie politique des peuples gaulois était commandée par des traditions ethniques. Au moment où commencent les opérations de César, il y avait deux groupes d'alliés, deux factions, d'une part celle des Éduens, de l'autre celle des Arvernes et des Séquanes ; la première représenterait les véritables Gaulois, la seconde les *Celticans*, c'est-à-dire d'anciens Goidels. C'est

(1) I, XIII, 1808. — (2) I, XIII, 412. Inscription d'Hasparren.
(3) Hirschfeld, *Aquitania in ræm. Zeit*, dans CXLVIII, 1896, p. 452.
(4) J. Rhys., CCXXX, p. 58.

là une erreur. Une autre serait de croire que les peuples gaulois sont répartis sur la carte dans l'ordre de leur arrivée. Les Belges, qui, les derniers, ont pris part à la grande expansion gauloise, ont des établissements principaux, par rapport à l'ancienne Celtique de Germanie, en arrière des Gaulois Brittoniques. Les Gaulois d'Italie, eux, se sont établis les uns en avant des autres dans l'ordre de leur arrivée et c'est ce qui s'est produit dans beaucoup d'autres cas. Les peuples celtiques, marchant les uns derrière les autres, ne se sont pas nécessairement toujours poussés en avant, ils se sont le plus souvent dépassés.

III

Positions des peuples gaulois.

Dans cette recherche, toutes ces dates sont interdépendantes, car la position d'un peuple conditionne celle d'un certain nombre d'autres et toutes dépendent de l'époque de l'établissement des Belges dans le nord de la Gaule. On peut donc imaginer deux systèmes chronologiques, suivant qu'on admet que leur arrivée a eu lieu vers 300, venant de la rive droite du Rhin, et refoulant devant eux les Gaulois, ou que leur installation en Belgique, chez eux, s'est faite aux environs de l'an 500.

Cette dernière hypothèse semble confirmée par les faits. Dans la Marne, l'Aisne et la Seine-Inférieure (1), on trouve des aires de peuplement appartenant au début de l'époque de La Tène et qui correspondent aux établissements des Rèmes, des Suessions, des Calètes et leurs sous-groupes, Catuvellauni, Meldi, Véliocasses du Vexin. Il en est de même en Lorraine et dans la vallée du Rhin (2), où des territoires peuplés depuis l'époque de Hallstatt peuvent être attribués respectivement aux Trévires et aux Médiomatriques (3). On se demande

(1) Jullian, CCCXLVII, II, p. 471
(2) Schumacher, CCCCIX, p. 126 et suiv.; Jullian, CCCXLVII, II, p. 477.
(3) Schumacher, CCCCIX, p. 130 et suiv.; Fuchs, CXVIII, 1915, p. 227.

d'autre part où toute la masse des peuples gaulois qui a déferlé à partir du IIIe siècle sur la vallée du Danube et l'Orient, sur l'Italie et sur la France, aurait pu trouver place en Allemagne entre la Lippe, le Rhin, le Mein et la haute Weser.

Les Belges nous ont semblé avoir été, dès leur origine, à cheval sur le Rhin et avoir occupé, depuis le Néolithique, tout le massif schisteux rhénan. Du côté de la France, ils avaient une large marche s'étendant sur l'Ardenne, les plaines belges et le rebord septentrional du bassin de Paris (1). C'est parce qu'ils pouvaient s'y étendre largement qu'ils ont été les derniers à se dépenser en expéditions lointaines.

Les Trévires (2) et les Lecques (3) sont restés en place depuis l'âge du bronze. Les Rèmes et les Suessions, détachés de la masse belge, ont constitué des établissements autonomes dans la Marne et l'Aisne au début de l'époque de La Tène, englobant ou repoussant la maigre population hallstattienne du pays. Dans le même temps se seraient formés les Calètes ayant reçu des contingents venus de Hesse (4). Les Bellovaques ne seraient venus que plus tard. Leur pays, en effet, forme un blanc sur la carte archéologique de cette période. Les Morins, Ambiens et Atrébates constituent un groupe compact qui a pu être indivis. Sous l'empire, ils forment une petite province à part au point de vue fiscal (5). Ils sont également arrivés relativement tard. Les Éburons, les Nerviens et les autres peuples de la Meuse et de l'Ardenne septentrionale étaient formés et installés avant l'invasion des Cimbres.

S'il est exact, comme le dit Strabon (6), que les Armoricains sont des Belges, la dispersion de ceux-ci serait encore plus

(1) JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 472 et suiv.; p. 479 et suiv.
(2) JULLIAN, *op. cit*, II, p. 477.— (3) *Ibid.*, II, p. 476.
(4) Peuples dont les noms comportent l'élément *casse* = Vélicasses. VENDRYES, CXL, 1923, p. 172.
(5) *Procurator ad census accipiendos trium civitatum Ambianorum, Murinorum, Atrevatum.* Inscription d'Ostie. HÉRON DE VILLEFOSSE, XCIV, LXXIII, p. 219.
(6) IV, I, 4. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 488, n. 1.

ancienne. Pythéas (1), qui a connu les Osismi, les appelait Ὠστίωνες. Il est tentant de rapprocher cette forme du nom d'Oestrymnii employé dans Avienus (2) pour désigner les promontoires occidentaux de l'Europe et les îles qui les flanquent (VI^e^ siècle).

On peut invoquer trois raisons à l'appui de cette opinion, à vrai dire d'assez faible valeur. La première repose sur les relations qui apparaissent dans l'histoire de la campagne d'Armorique, entre Armoricains, Ménapiens et Morins (3). Ils entretiennent de semblables rapports avec les habitants des vallées de l'Orne et de la Touques qui ne sont point donnés comme Belges. La seconde raison repose sur les découvertes archéologiques faites dans un pays belge, les vallées du Rhin et de la Moselle : colonnes au géant et cavalier, tambours et bases de colonnes ornées de la représentation des dieux, des ours et des saisons (4). Or des monuments semblables se retrouvent en Bretagne (5). La troisième est fournie par un texte d'Ausone, dans lequel le Belge Viridomar, vaincu et tué par Marcellus, est qualifié d'*Armoricus* (6).

Les Armoricains forment un groupe compact très distinct du reste des peuples de la Gaule celtique. La civilisation hallstattienne en Armorique offre un facies assez spécial (7). Un fait est certain : l'Armorique a contribué, dès la fin de l'époque de Hallstatt, au peuplement de l'île de Bretagne (8). Si les Belges bordaient les rivages de la Manche au second âge du fer, le peuplement breton de l'île n'a pu se faire qu'en

(1) HOLDER, CCVII, s. v. *Osismi*. — (2) V, 90-93.
(3) Cés., III, 9, 10. Cf. JULLIAN, *op. cit.*, p. 113, 227, n. 9.
(4) ESPÉRANDIEU, CCC à XV, t. VI-VIII, *passim*.
(5) Monuments de Saint-Mabo, Kerlot, Guelen. ESPÉRANDIEU, CCCXXV, 3036, 3038, 3039.
(6) *Techn poeynyon*, 10, 83.
(7) DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 2, p. 681-682; BÉNARD LE PONTOIS, CCCCLXII, p. 148 et suiv.
(8) JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 386, n. 2; ROMILLY ALLEN, CCXCVIII, p. 148 et suiv.

partant de la côte méridionale de la Manche, au delà de l'embouchure de la Seine.

De l'occupation de la Belgique par les Belges au début de La Tène, on est amené à admettre que les Gaulois brittoniques étaient installés, à la même date et depuis longtemps, sur les positions qu'ils avaient encore au temps de César. Dans les régions situées au nord de la Seine, sorte de marche des Belges, la population hallstattienne, probablement clairsemée, n'a reçu que peu de choses des industries et des modes des pays placés au sud du fleuve. La civilisation nouvelle de La Tène y a été introduite, non par de grands déplacements de tribus, mais plutôt par de petits groupes circulant dans cette zone indécise entre la Belgique et la Celtique, à travers des peuples déjà en place, mais qui tantôt comptaient comme Belges, tantôt comme Gaulois ou Bretons (1). Il y eut des luttes et surtout des luttes d'influence. Au moment où s'achève cette histoire, celle des Belges est en régression.

Il y eut cependant des populations refoulées de la zone frontière ou qui furent contraintes à émigrer : pendant la première période de La Tène, un grand peuple, les Séquanes, s'est déplacé au nord de la Gaule et un autre, les Helvètes, s'est mis en marche pour n'achever que beaucoup plus tard ses pérégrinations.

En Franche-Comté, qui avait été fort peuplée à la fin de l'époque de Hallstatt, nous avons déjà suivi insensiblement le passage de la civilisation du premier âge du fer à celle du second (2). Pendant un certain temps, ni les établissements, ni les rites funéraires n'ont changé. Les sépultures de La Tène sont creusées dans les tumulus. On observe toutefois que les plus récentes constituent de véritables charniers, ce qui indique

(1) CÉSAR (II 4, 9 ; V, 5, 2 ; VIII, 7, 4) attribue à la Belgique les Véliocasses, les Calètes et les Meldi, rangés plus tard dans la Lyonnaise. Cf. plus haut, p. 148, le cas des Parisii.

(2) Voir plus haut, p. 10.

un changement radical dans l'ethnographie. D'autre part, toutes ces tombes sont antérieures à 375 et les cimetières des époques postérieures sont presque inconnus. Le fait est que la population a changé de place. Les anciens établissements du plateau ont été abandonnés, rendus à la forêt, les hommes sont descendus dans les fonds de vallées, les plaines du nord de la Bresse qu'ils ont cultivées. Ces nouveaux venus sont arrivés des pays situés sur les bords de la Seine entre les domaines des Lingons et des Sénons. Ce sont des Séquanes. Ce n'était sans doute pas la première fois que pareille chose se produisait en Franche-Comté depuis qu'il y avait des Celtes. Les envahisseurs de la fin de l'époque de Hallstatt formaient deux groupes qui se distinguaient par leurs modes et aussi par la façon de construire leurs tumulus (1); l'un et l'autre ont dépassé le cours de la Saône (2). Les vallées du Doubs et les couloirs longitudinaux de la chaîne du Jura étaient le chemin d'accès de la Gaule centrale et méridionale pour les tribus voyageuses venant de par delà la trouée de Belfort (3).

On constate un changement semblable en Suisse, mais le problème se pose différemment. A une population hallstattienne clairsemée et relativement nomade a succédé une population assez dense concentrée et fixée (4). Les opinions diffèrent sur l'origine des nouveaux occupants et on leur refuse souvent le nom d'Helvètes avant la troisième période de La Tène (5). Mais c'est une erreur (6). Strabon (7), c'est-à-dire Posidonius, signale trois tribus chez les Helvètes, César (8) quatre, non compris les Rauriques et les autres peuples déjà nommés. Or toutes les fois qu'il est question des Helvètes de la rive droite

(1) Groupes des Moidons et groupe d'Alaise. Voir t. XXI, p. 309 et suiv.
(2) Éduens et Séquanes se sont disputés le cours de la Saône. STRAB., IV, 3, 2.
(3) JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 315, n. 5. — (4) VIOLLIER, CCCCXCI.
(5) DÉCHELETTE, CCCXLVIII, II, 3, p. 941; JULLIAN (II, p. 527 et suiv.) hésite à les mettre en Suisse avant l'expédition des Cimbres.
(6) SCHUMACHER, CXVIII, 1914, p. 230 et suiv.
(7) IV, 2, 3; VII, 2, 2. — (8) I, 12, 4, 6; 27, 4.

du Rhin seuls apparaissent les Tigurins et les Tougeni. Il y avait donc au moins, avant l'invasion des Cimbres, une tribu helvète, celle que César (1) appelle le *pagus Verbigenus* et peut-être une autre. Les Tigurins devaient avoir un pied sur la rive gauche du Rhin au nord de Zurich, et cela explique le fait de leur retour en Suisse après leurs aventures à la suite des Cimbres (2). Les Rauriques, de leur côté, auraient été en place, aux environs de Bâle, lors de La Tène II (3). Cette dernière constatation s'impose si l'on considère la station de La Tène comme un poste de douane (4). Une ligne d'établissements semblables ou tout au moins de postes militaires à Port-sur-la-Thiele, près du lac de Bienne, à la Tifenau, sur l'Aaar, à Wipfingen, sur le Limmatt, jalonnent une frontière et vraisemblablement celle des Rauriques (5). On a peine à croire que ce peuple, qui fermait le passage important du Rhin et la route de l'Aar, ait été installé avant les Helvètes.

De même l'archéologie du second âge du fer ne fournit aucune raison de distinguer la population des deux domaines helvétiques. Tout au plus dans la partie septentrionale observe-t-on l'influence de leurs voisins du nord.

Les Helvètes n'occupaient d'ailleurs pas toute la Suisse, mais seulement le plateau au nord de l'Oberland bernois. Dans la haute vallée du Rhin, il y avait d'autres peuples celtiques, les Nantuates autour de Saint-Maurice, les Veragri autour de Martigny, les Seduni autour de Sion, les Uberi dans le Haut-Valais (6). Aussi bien pendant tout l'âge du fer la civilisation de cette vallée a été entièrement différente de celle du plateau. Il s'agit donc de peuples bien distincts, mais on ne saurait y reconnaître des Gésates. L'industrie des vallées alpestres n'a rien de spécifiquement belge. Elle s'est développée chez des peuples où l'élément indigène restait sans doute important,

(1) I, 27, 4. — (2) Voir plus haut, p. 127. — (3) VIOLLIER, CCCCXCI, p. 92.
(4) Voir t. I, p. 104. — (5) VIOLLIER, CCCCXCI, p. 92.
(6) JULLIAN, II, p. 463, n. 5.

où les apports celtiques se réduisaient à de petits groupes perdus et isolés, mais dont l'influence civilisatrice allait en croissant.

Peut-on conclure de ces mouvements à des déplacements semblables des Éduens, Sénons, Carnutes et Aulerques (1) ? Le fait que Séquanes et Helvètes paraissent avoir fait bande à part parmi les autres peuples de la Celtique s'y oppose. Aucune des raisons données (2) ne sont suffisantes pour les compter effectivement parmi les Belges où César ne les a pas rangés. L'établissement des Séquanes et des Helvètes a coïncidé avec des mouvements de populations fort considérables sur les confins du monde celtique. Il s'est produit au temps de la grande invasion en Italie. Mais leurs prédécesseurs n'ont pas figuré au nombre des contingents de cette expédition (3). Les envahisseurs de l'Italie enterraient leurs morts dans des cimetières analogues à ceux de la Marne, tandis que les populations de la Séquanaise et de l'Helvétie, au début de La Tène, enterraient les leurs dans des tumulus. C'est de l'autre côté du Rhin, peut-être chez les Allobroges, qu'il faudrait en rechercher les débris, s'ils sont encore discernables.

Il ne semble pas y avoir eu de grands mouvements parmi les peuples ayant occupé l'Aquitaine au nord de la Garonne. Ce groupe comprend d'abord les Pictons, dont le nom même et la position sur la côte indiquent suffisamment l'ancienneté de leur établissement, contemporain des migrations Pictes (4). D'autre part, l'exploration archéologique a relevé quelques noyaux de population hallstattienne qui se sont perpétués. Les groupes de tumulus de l'Indre et du Cher correspondent à la masse principale des Bituriges Cubi (5), un troisième

(1) *Ibid.*, 463.

(2) PLINE (IV, 106) les range parmi les Belges. Ils ont été détachés de la Lyonnaise pour entrer dans l'organisation des confins de la Germanie où, dans l'organisation du IVe siècle, ils forment une province spéciale, la *maxima Sequanorum*. Voir plus haut l'explication de leur partialité pour les Germains.

(3) JULLIAN, CCCXLVII, I, p 315. — (4) Voir t. XXI, p. 247 et suiv.

(5) Groupes de Saint-Aoustrille et de Prunay. DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 2, p. 679.

aux Cadurques, et dans le Cantal un quatrième témoigne de l'installation des Arvernes. On en a trouvé également chez les Gabales et dans le nord du pays des Rutènes (Lozère et Aveyron) (1). Ce sont des indices sérieux de peuplement qui, malheureusement, manquent pour la plus grande partie du pays arverne, pour ceux des Lémovices (2) et des Santons (3). On ne connaît pas mieux d'ailleurs les cimetières des gens qui occupaient ces contrées à l'époque de La Tène. C'est donc aux deux premières périodes d'Hallstatt que cette partie de l'Aquitaine a dû recevoir l'ensemble de son peuplement.

Quelques-uns des éléments qui avaient pris part à la descente des peuples septentrionaux vers la région pyrénéenne et l'Espagne à la fin du premier âge du fer (4), ont également contribué à la formation des populations aquitaines. Un groupe très important sur les plateaux au sud d'Albi, un autre autour d'Agen correspondent aux Ruthènes et aux Nitobriges. Plus tard des Sénons, des Lingons se sont arrêtés sur les bords de la Garonne, sans parler des Bituriges Vivisci. Le peuplement du pays a donc été complété par des bandes qui l'ont traversé à la fin de l'époque de Hallstatt et pendant celle de La Tène, s'ajoutant aux anciennes formations politiques ou en constituant de nouvelles.

Entre Loire et Seine, le pays est tenu par les Éduens et leurs consanguins, Ambarres du Lyonnais et Séquanes du Forez, les Lingons, les Sénons, les Aulerques et les peuples de Normandie; il faut y ajouter les Carnutes et les Turons dont la position à cheval sur la Loire montre bien que la constitution donnée par l'administration romaine n'est pas une œuvre de géographes, cherchant des limites naturelles, mais témoigne du désir de se conformer à un groupement préétabli des peuples (5).

Quelques-uns sont parmi les plus anciens de la Celtique.

(1) *Ibid.*, p. 671. — (2) JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 495. — (3) *Ibid.*, p. 490.
(4) Voir t. XXI, ch. V. — (5) DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, II, 2, p. 680, 725, 728.

Mais on est fort embarrassé quand il s'agit de fixer leurs positions primitives, car trop souvent l'archéologie les ignore. Cependant là encore apparaissent quelques centres de population halstattienne; quelques découvertes d'épées de bronze dans le lit de la Seine témoignent du passage d'hommes armés (1), des *Parisii* ? Dans la Côte-d'Or, la grande épée de fer est restée en usage beaucoup plus longtemps (2) qu'en Franche-Comté, et d'autre part, quand l'épée à antennes a été adoptée, elle a été tout de suite allongée. Il s'agit donc d'une population très différente et qui est restée en place à l'époque de La Tène, utilisant les mêmes tumulus. Ceux-ci peuvent être alors considérés comme les monuments funéraires d'une partie des Éduens. Malheureusement, ni la Nièvre, ni la Saône-et-Loire ne fournissent l'équivalent.

Au nord, dans l'Yonne, l'Aube et la Haute-Marne, paraît à la fin du second âge du fer une mode qui effleura à peine le pays éduen. Les femmes ont porté des anneaux de jambe ou de cuisse en forme de turban de bronze mince, creux et godronné. A vrai dire, ce n'est pas une mode locale. On a trouvé de ces parures en Allemagne, en Vendée, apportées par le commerce ou des bandes errantes chez les Caturiges, mais ces derniers ont passé par la Meuse et la Haute-Marne, dans les environs de Paris et sur les confins du pays Sénon (3). La masse de ces trouvailles pourrait indiquer que des groupements, distincts des Éduens, existaient déjà sur le territoire des Lingons et des Séquanes.

Les Boïens mis à part, c'est parmi ce groupe de populations que se recrutèrent les bandes de l'expédition en Italie, Insubres c'est-à-dire Éduens, Cénomans et Andes, Lingons et Sénons. Avec les Bituriges et les Arvernes, ils constituent le royaume d'Ambicatus, le roi de Bourges.

(1) *Ibid.*, liste des épées, append. IV, Villeneuve-Saint-Georges et Paris.
(2) PIROUTET, XV, XXIX, p. 425.
(3) DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 2, p. 835.

Le chemin que Tive-Live (1) indique comme ayant été suivi par ces Insubres pour descendre en Italie, s'il est bien la route la plus courte pour un peuple massé de Dijon à Nevers, ne correspond pas à la position des établissements gaulois au débouché des montagnes. Leur situation indique que leurs fondateurs avaient gagné la plaine lombarde par la rive gauche du lac Majeur.

Plutôt que de prêter aux Gaulois du IVe siècle une organisation militaire trop parfaite, on pourrait plus justement expliquer une pareille concentration de forces depuis l'Anjou jusqu'à la Bohême par une intimité profonde entre les Boïens et leurs alliés Lingons, Sénons et Éduens, ayant survécu à toutes les séparations. Groupés au pied de la trouée de Belfort, ces derniers auraient atteint facilement la vallée de la Reuss. On peut à la rigueur supposer que les Insubres, organisateurs de l'expédition et les premiers à se mettre en route, étaient restés détachés du corps des Éduens en Allemagne, de même que les Cénomans et les Andes. La masse des Aulerques dans son déplacement vers l'Ouest a laissé quelques fractions en Allemagne qui participèrent aux expéditions des Volques et des Boïens.

En somme, entre Loire et Saône, les cadres du peuple celtique sont moins anciens que dans les régions situées entre la Loire et la Garonne. Ils datent au plus de la seconde période de Hallstatt. Rajeunis pendant la troisième, ils ont dû recevoir, au début du second âge du fer, au moment même où les Suessions et les Rèmes s'installaient dans l'Aisne et la Marne, des éléments importants parmi lesquels se trouvaient peut-être des Belges (2).

Lorsque les colonies fournies par ces diverses populations furent installées à l'est du Tessin, d'autres Gaulois descendirent

(1) V, 35. Voir plus haut, p. 173 et suiv.
(2) Belin, nom porté par une localité voisine d'Orléans dans l'I d'Antonin.

en Italie à travers les Alpes françaises, en remontant les vallées tributaires du Rhin jusqu'à leur origine. De l'autre côté des Alpes les vallées correspondantes furent bientôt peuplées de tribus de noms gaulois, qui, malgré leur mélange avec les Ligures du Piémont, avaient gardé quelque chose de leur origine.

Dès le début d'Hallstatt, des Gaulois avaient commencé à descendre le Rhône. Entre Valence et Avignon, sur les deux rives du fleuve, on a fouillé des tumulus contenant de grandes épées de bronze (1) ou des objets hallstattiens un peu plus récents datés par des objets grecs (2). Ces sépultures représentent un groupement celtique d'une certaine importance dans le pays des Voconces et des Cavares, peuples peut-être déjà constitués (3). L'aire d'extension de ces armes prolonge celle de la Franche-Comté et des Dombes. Elle permet de rattacher les établissements celtiques du Rhône aux anciens groupes hallstattiens d'entre Saône et Jura.

Les mobiliers des tumulus des vallées alpestres (4), au Hallstattien récent, renferment, à côté des objets particuliers à la région, des pièces empruntées aux modes de la Franche-Comté et d'au delà. L'infiltration celtique, complète au IVe siècle, se faisait sentir chez les Ligures dès ce temps-là. Il en est de même des tumulus contemporains du Chablis et du Faucigny qui sont vraisemblablement des tombeaux gaulois.

Le recul des Ibères en Languedoc, au Ve siècle, atteste qu'une puissance militaire nouvelle prévaut dans la région. Ce ne peut être que celle des Volques. Cent ans après, tout est gaulois ou celtisé, sauf sur la côte située à l'est de Marseille.

De ces Gaulois, les uns venaient de très loin ou d'assez loin, comme les Volques, leurs alliés les Cénomans, les Caturiges,

(1) DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, II, 2, p. 660 et suiv.
(2) *Ibid.*, 661, fig. 252, vase protocorinthien du tumulus des Trois-Quartiers, au Perthuis, Vaucluse.
(3) JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 517 et 514.
(4) DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, II, 2, p. 658.

les Medulli et les Centrons. D'autres étaient descendus des Cévennes, comme ces Sigovellauni du Valentinois, qui étaient un sous-groupe des Cavares, ou bien de la rive droite du Rhône, comme les Allobroges. Mais Allobroges, Voconces, Tricastins, Tritorii, Tricorii ou Cavares sont des groupes de peuples dont les noms ne fournissent aucune indication sur leur origine. On peut soupçonner qu'il y eut parmi eux des contingents belges, car il semble que les Cavares ont pris part aux expéditions du IIIe siècle.

Les peuples des Alpes faisaient bande à part. Sous l'Empire, ils constituent trois petites provinces, les Alpes Maritimes, Cottiennes, Pennines, celle-ci comprenant la Tarentaise et le Valais. Les Alpes Cottiennes correspondaient en partie au royaume de Cottiris, son dernier roi, avec Suse pour capitale. Les peuples montagnards paraissent n'avoir jamais partagé le sort de ceux de la plaine ou des larges vallées. Ils sont restés indépendants entre la Gaule cisalpine et la Province. La civilisation celtique les avait atteints en s'y modifiant et il est possible que les tribus gauloises qui ont gagné les hautes vallées ont été assimilées par eux. Leur bigarrure ethnique ne devait pas exactement ressembler à celles du Dauphiné ou de la Provence. Relations politiques, types de civilisation, caractère ethnique sont à la base de cette distinction des provinces alpestres.

IV

Physionomie de la Gaule celtique.

La physionomie politique de la Gaule qui, au temps de César, subissait encore des variations, était à peu près arrêtée depuis 400 ; dix siècles avaient été nécessaires à sa formation. Des premiers établissements celtiques de l'âge du bronze, il ne subsistait presque rien. Les Pictes seraient les seuls représentants de ces temps héroïques. L'époque de Hallstatt a laissé bien

d'autres traces et une partie des établissements alors créés ont subsisté. Pendant la première période de La Tène, la Gaule a reçu un apport considérable de colonies qui s'établirent dans les marches désertes ou mal peuplées, se glissèrent dans les interstices du peuplement et quelquefois aussi s'installèrent aux dépens des premiers occupants gaulois. Les différents bans, peuples entiers ou sous-groupes associés à des groupes précédemment établis, parcourent la Gaule en quête d'une patrie, se mêlant les uns aux autres, mais inégalement. Plus tard, sauf exceptions, la place était prise.

On a supposé que les Celtes avaient constitué une sorte d'aristocratie militaire, peu importante numériquement par rapport au reste de la population. Il y a dans cette opinion une grosse erreur sociologique sur la nature de la famille celtique.

Jusqu'au v^e^ siècle, le peuplement gaulois apparaît comme un réseau fort lâche. La Gaule avait été occupée par des Ligures et envahie au sud par les Ibères restés en place aux extrêmes sud-est et sud-ouest, plus ou moins mêlés aux Celtes. Le nombre des noms de lieu que l'on peut rattacher avec certitude à ces deux peuples est infime (1). La grande masse de ces noms qui ne sont pas d'origine latine ou germanique sont gaulois. Les noms de peuples sont gaulois et ont persisté. Cela signifie que de la Garonne et de la Durance au Rhin, les Celtes ont formé tous les cadres de la structure sociale, aussi bien que la masse de la population. Ils ont été les créateurs de l'immense majorité des marchés, des lieux de réunion, des villages, des bourgs et des villes. Ils se sont approprié le pays, mais ils l'ont changé. Qu'il soit resté parmi eux beaucoup de Ligures, cela est fort possible, mais, sauf un petit nombre d'exceptions, ils n'ont pas formé de groupes constitués. Esclaves, cultivateurs isolés, colons, ils ont adopté entièrement les

(1) A. LONGNON, CCXII; JULLIAN, CCCXLVII, I, p. 247.

usages et la langue celtiques. Ce n'est qu'en Provence ou dans les Alpes que des tribus indigènes ont pu trouver leur place dans des groupements celtiques, tels les Salyens de Marseille. Certes il y avait des étrangers dans les sociétés celtiques Le sang n'y était pas très pur et les historiens anciens ne s'y sont pas trompés. Ils ont noté les différences ethniques entre les Gaulois du continent et ceux de Bretagne (1). Mais ce n'était dans la Gaule propre que mélange de sang et les cadres étaient purement gaulois.

On a essayé d'évaluer numériquement l'importance de la population gauloise (2), en se basant principalement sur les chiffres d'effectifs donnés par César pour la levée de 52 (3). Celle-ci n'ayant pas été une levée en masse, plusieurs historiens ont fixé fort bas le chiffre total de la population. Mais on possède d'autres données. C'est ainsi que les Bellovaques ont pu mettre en ligne 100 000 hommes, ce qui suppose, au bas mot, une population totale de 400 000 individus, c'est-à-dire la population actuelle du pays.

Pour avoir une idée exacte de l'importance du peuplement de la Gaule, c'est aux statistiques modernes qu'il faut se reporter, et l'on s'en rapproche en tenant compte du nombre des unités, grandes et petites, et en multipliant les moyennes. D'après Posidonius (4). les plus fortes nations de la Gaule pouvaient lever 200 000 hommes, les plus petites 50 000. Cela fait une moyenne de 50 000 habitants par peuple, soit une trentaine de millions pour l'ensemble, chiffre encore faible, parce qu'il semble tenir compte d'un trop grand nombre de combattants. Si l'on table sur l'effectif des *pagi*, il faut en compter environ 500 et l'on arrive au même nombre. Il semble bien que la Gaule devait avoir au bas mot, population servile

(1) Str., IV, 5, 2. Cf. Lucain, *Phars.*, II, 77.
(2) Jullian, CCCXLV.I, II, p. 4 et suiv.
(3) Les Gaulois ont fait des recensements. Voir plus haut, p. 139, n. 1.
(4) Dans Diodore, V, 25, 1.

comprise, un nombre égal d'habitants à celui de la France sous le règne de Louis XIV. Dans le même temps la Grèce et l'Italie étaient assez dépeuplées, on comprend alors facilement qu'elle ait pu donner aux anciens l'idée d'une inépuisable fécondité, réservoir de torrents d'hommes qui se déversaient pour terroriser le monde.

La Gaule ainsi constituée s'orientait vers des pôles d'attraction extérieure. Depuis peu de temps, la Germanie, où s'élevaient des puissances nouvelles, instruites par elle, attirait surtout les Belges, les Séquanes et les Helvètes, en contact direct avec elle. Depuis des siècles la Grèce exerçait sur elle son influence civilisatrice et les Gaulois se retournaient vers elle avec prédilection. Dès le IVe siècle, on les traite de philhellènes, mais cette réputation connut des éclipses. Au IIIe siècle, on les trouvait très sauvages et peut-être les connaissait-on mieux. Toutefois ce philhellénisme était réel. Tout en restant eux-mêmes, les Gaulois établis en pays hellène ont emprunté beaucoup aux civilisateurs ; quant à la masse, elle subit l'influence de l'hellénisme dans la mesure de son éloignement. Les monnaies imitées des frappes grecques l'attestent aussi bien que l'art décoratif, et il reste des traces de ces produits grecs recherchés par les Gaulois, vaisseaux de bronze, vases de terre cuite, récipients d'huile et de vin.

A l'influence de l'hellénisme était venue s'ajouter celle de Rome. Négociations, intrigues et guerres y avaient contribué tour à tour, mais aussi le prestige d'une organisation et d'une culture supérieure, particulièrement attirante pour ces peuples avides, amoureux de tout ce qui n'était point celtique. Ce trait de caractère ethnique explique leur soudaine métamorphose et la continuité de leur rôle civilisateur en Europe.

L'étranger méditerranéen a toujours eu pour eux un attrait particulier (1). La civilisation de La Tène III, qui fut contem-

(1) Cæs., VI, 24, 5.

poraine de la conquête, témoigne de l'influence grandissante des arts et des industries du Midi : apparition des statuettes de bronze, développement de la fabrication de l'émail, transformation dans la technique de la poterie, effacement dans l'ornementation de la céramique et de l'orfèvrerie des caractères celtiques. Des habitudes de vie nouvelle s'annoncent. Au Beuvray, des maisons carrées à la romaine avec système de chauffage se dressent au milieu des masures gauloises. La vie urbaine commence et se développe sous l'action de Rome et de la Grèce. Les forteresses réoccupées ou construites lors de la guerre des Cimbres deviennent peu à peu des villes. Celles-ci d'ailleurs s'espacent à mesure qu'on s'éloigne des côtes de la Méditerranée. Elles abondent dans la vallée du Rhône. Il y en avait quelques-unes chez les Éduens et chez les Rèmes, mais les Bellovaques n'ont plus que des refuges temporaires. Perchées, comme Bibracte ou Gergovie, sur des plateaux rocailleux, où grimpaient d'étroites et rudes petites montées, étroites, mal bâties, boueuses surtout et pleines de fumier, elles n'étaient certes pas brillantes (1). Pourtant les Gaulois en étaient fiers, au moins de quelques-unes d'entre elles, comme Avaricum, la plus belle ville de la Gaule (2), l'ornement des Bituriges. Déjà apparaît ce patriotisme municipal qui a été l'un des traits profonds de la Gaule romaine.

Mais d'ailleurs la Gaule se modelait de lustre en lustre avec plus d'application sur ses modèles. La splendeur de Luern et de Bituit est encore une splendeur barbare. Rien de pareil n'apparaît plus à travers César chez le druide Divitiacus qui vécut longtemps à Rome et philosopha avec Cicéron, ni chez Orgétorix l'Helvète, ni chez Ambiorix l'Éburon, le plus sauvage et le plus pittoresque des chefs de partisans, ni chez Vercingétorix. Ces hommes sont bien différents de ceux qu'ont rencontrés Diodore et Posidonius, vers les années 100, mal

(1) Cic., *De prov. cos.*, 12, 29. Cf. JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 240 et suiv.
(2) Cés., VII, 15, 4.

élevés, bavards, criards et querelleurs (1). Les grands seigneurs dont César a laissé maints portraits très vivants montrent les belles et gracieuses manières qu'ont pu avoir plus tard les chefs gallois. C'étaient aussi des hommes de goût qui tenaient aux belles choses, les faisaient venir de loin et les gardaient même dans leurs bagages de campagne (2). Tels apparaissent, décrits par leur vainqueur, les chefs de la guerre de l'indépendance.

(1) JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 420 et suiv.

(2) La coupe d'argent découverte dans les fossés d'Alésia porte une inscription gauloise, peut-être le nom de son propriétaire. S. REINACH, **CCCLXXIII**, II, p. 283.

DEUXIÈME PARTIE

LA FIN DU MONDE CELTIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES ROMAINS EN ITALIE, EN ESPAGNE, EN GAULE

I

Achèvement des conquêtes romaines en Italie et en Espagne.

L'indépendance de la Celtique touche à sa fin. Au danger germanique s'en ajoute un autre plus pressant. La République romaine se prépare à achever la mainmise sur les pays gaulois. En Italie (1), il restait encore quelque chose à faire. Les quatre grands peuples gaulois avaient été écrasés, et ce qu'il en restait réduit à l'état de *civitates fœderatae*. Mais la condition des peuples celtes ou ligures de la périphérie était fort incertaine et le resta longtemps encore.

Au 1er siècle, la civilisation paysanne de la Cisalpine était encore toute gauloise et rien ne paraît y avoir bougé à l'arrivée des Cimbres. Après la fin du tumulte cimbrique, la politique de fondation de colonies reprend aussitôt. En 100, une colonie est conduite à Eporedia (Ivrée) pour surveiller le pays des Salasses. A la faveur de la guerre sociale, les villes des Insubres, des Cénomans, obtiennent en 80 par la *lex Pompeia* le droit latin. Cette faveur, certaine pour les villes englobées dans le système municipal italien, douteuse pour les habitants des

(1) Crapot, CCCXI, p. 138 et suiv.

campagnes, acheva de désarticuler les anciennes nations. Un peu plus tard, Sylla fit de la Cisalpine une province, la *Gallia Cisalpina*, rattachée en 42 à l'Italie et démembrée. La colonisation se poursuivit après la guerre civile par des expropriations, des distributions de terres aux vétérans. Les paysans gaulois furent les victimes de ces spoliations.

En Espagne (1), la chute de Numance marque la fin de l'indépendance du pays. Les Celtibères épuisés avaient retrouvé assez de force pour opposer aux Cimbres une résistance victorieuse. Mais bientôt après les révoltes recommencent contre Rome. En 90, les Arévaques se soulèvent ; de 81 à 73, Sertorius groupe toute l'Espagne derrière lui. Mais il s'agit toujours de Celtibères et non plus de Celtes. Et ces soubresauts de l'indépendance ne sont plus que des épisodes de l'histoire politique romaine.

II

La conquête de la Gaule (2).

L'installation des Romains en Cisalpine et en Espagne, après la première guerre punique, devait les amener fatalement à s'occuper de leurs communications avec ces provinces par les côtes de Provence et le Languedoc. Malgré sa résolution de limiter ses ambitions aux Alpes et aux Pyrénées, le Sénat fut obligé d'intervenir en Gaule. Son alliée de tout temps, Marseille, avait besoin de secours ; d'autre part, à la fin du IIe siècle, on se trouvait à Rome en présence de solutions nouvelles à donner aux problèmes sociaux. Il s'agissait de distribuer des terres, de fonder des villes, de coloniser.

En 154 et 125, les Salyens ayant attaqué Marseille, deux expéditions furent envoyées contre eux, la seconde commandée par le consul M. Fulvius Flaccus, l'ami des Gracques. Les

(1) Chapot, CCCXI, p. 182.
(2) Jullian, CCCXLVII, III ; Chapot, CCCXI, p. 13 et suiv. ; p. 38 et suiv.

Romains s'installaient dans le pays et les territoires furent dès lors réduits en province. Le proconsul C. Sextus Cabrinus y fonda au bord du Rhône la ville d'Aquæ Sextiæ, sinon une colonie, du moins une garnison.

Les chefs des Salyens vaincus se réfugièrent chez les Allobroges qui avaient partie liée avec le roi des Arvernes, Bituit, fils de Luern. C'en fut assez probablement pour que les Éduens aient recherché l'alliance romaine.

Passant des Salyens aux Allobroges, l'un des consuls de 122, M. An. Domitius Ahenobarbus, remonta le Rhône avec une petite armée, tout en négociant. A Vindalum, au confluent du Rhône et de la Sorgue, il tomba sur les Allobroges. Mais Bituit avait levé 20 000 hommes. Il passa le Rhône sur un pont doublé d'un pont de bateaux et descendit le fleuve à la poursuite des Romains que rejoignit G. Fabius Maximus amenant de nouvelles troupes. Bituit fut battu et Fabius poursuivit la guerre chez les Allobroges. Domitius réussit sans doute à soustraire à l'influence des Arvernes le pays des Cavares, des Helviens, des Arécomiques et une partie de l'Albigeois, qui furent réunis à la Province. Les Volques Tectosages de Toulouse en firent partie avec l'euphémisme d'« alliés ». Toulouse avait une garnison romaine quand les Helvètes parurent aux environs.

Bituit voulut traiter en personne au nom des Arvernes et des Allobroges. Domitius l'envoya au Sénat qui l'interna à Albe où vint le rejoindre son fils Comm. La Tour Magne, à Nîmes, représente le trophée érigé par Domitius après sa victoire. Mais le monument le plus durable ce fut la Province elle-même transformée. Les Domitii et les Fabii en furent les patrons et les Allobroges furent les hôtes et les amis de Domitius. De grands travaux, tels que la via Domitia, furent entrepris.

Peu de temps après parurent les Cimbres que la Gaule centrale, après la destruction de l'empire arverne, était impuissante

à arrêter. De petites révoltes procurèrent encore des triomphes faciles, puis l'histoire de la Province rentre dans les cadres de l'histoire politique de la République romaine.

En 75, Pompée la traversa pour porter la guerre contre Sertorius en Espagne. Il est suivi par M. Fonteius qui rétablit l'ordre chez les Voconces et les Volques. Le prestige de la littérature a fait de celui-ci le type d'un administrateur à la main lourde et de peu de scrupule. Mais a-t-il agi autrement que Claudius en 64 et Murena en 63? Toujours est-il que les Allobroges, qui en ces circonstances paraissent avoir gardé le plus de vitalité, lui intentèrent un procès devant le Sénat en 63. Leurs délégués se trouvèrent à Rome mêlés à la conjuration de Catalina, qu'ils trahirent contre de belles promesses qui ne furent pas tenues. Puis les Allobroges se soulevèrent et tombèrent sur Vienne. C. Promptinus réprima la révolte si habilement que pendant les campagnes de César ils ne bougèrent plus.

C'est au fond une histoire bien connue (1) que celle de Fonteius. Il y eut d'abord des expropriations. Des colons et des garnisons furent installés à Vienne et à Toulouse dans la ville gauloise. Ensuite il arriva une série de faits qui se produisent toujours au contact de deux economies et deux organisations politiques dont la plus forte est fondée sur l'argent. Alors paraissent les financiers. Les Gaulois en avaient, mais pas assez pour ne pas souffrir de la fiscalité romaine. Ils empruntèrent et furent liés. Le pire est que les gouverneurs allaient s'y trouver mêlés. On s'enrichissait en Gaule. Mais la Province n'était pas réellement appauvrie. C'était l'un de ces pays agricoles où une bonne récolte rétablit tout d'un coup l'équilibre financier. Des cultures riches, la vigne, l'olivier s'y introduisent justement. Les Romains les interdirent. Elles prospéraient donc. Rome d'ailleurs, qui paraît avoir eu la main

(1) Cic., *Pro Font.*, I, 2.

si lourde pour certaines choses, l'eut légère pour d'autres. Elle laissa aux Gaulois leur organisation politique et leurs usages. C'est le temps où les députés allobroges en pantalon et en blouse remplissent le forum de leur exubérance. Cinquante ans la Gaule narbonnaise s'oppose à la *Gallia braccata*, on y porte la toge, on y parle latin. Dès 83, les Helviens sont admis à la cité romaine. Les chefs romains ont trouvé parmi ces provinciaux des agents et aussi des amis, comme l'Helvète C. Valerius Prunella auquel César rendit un précieux hommage d'amitié. Enfin la Narbonnaise fournit des troupes et resta fidèle.

Hors de la Province, ils avaient également des amis chez les Éduens, chez les Nitobriges. De toute la Gaule accouraient à Rome les bannis de bonne maison. Il y eut même des traités avec un certain nombre de nations gauloises où il était stipulé que la République s'abstiendrait de recevoir les exilés (1).

De ce qui se passait alors dans l'intérieur, on ne connaît que quelques noms, celui de Celtill, père de Vercingétorix, mis à mort pour avoir aspiré à la tyrannie, celui de Divitiacus, roi des Suessions, qui fit une ou plusieurs expéditions en Grande-Bretagne et parut avoir sous ses ordres une espèce de confédération belge.

L'aventure de Celtill est par elle-même caractéristique de la crise politique dans laquelle César a trouvé la Gaule à son arrivée dans le pays. Les vieilles royautés celtiques sont en voie de décomposition et à cela l'influence du Sénat romain n'a sans doute pas été indifférente. Dans le même temps d'autres royautés sont sur le point de se reconstiuer sous le même titre, mais fatalement d'essence différente. La lutte politique était violente. D'autre part, après la destruction du royaume arverne, la Gaule était entrée dans une période de dissémina-

(1) Cic., *Pro Balbo*, 14, *e*.

tion politique qui n'était pas encore terminée. Un groupement subsistait autour des Arvernes; un autre s'était fait autour des Éduens, se refaisait autour des Séquanes. Mais tout cela était instable et incohérent. Les grands peuples faisaient une politique de prestige. César sut profiter des fautes qu'elle entraînait, elle fut pour lui l'un de ses instruments préférés ; il en fit autant que d'opérations militaires. S'il réussit, avec une soixantaine de mille hommes, à mener à bien cette difficile conquête d'un grand pays, riche en hommes, avec un passé glorieux, c'est qu'il eut toujours en Gaule des alliés, des amis, des espions, qui furent aussi des traîtres, comme l'Éduen Dumnorix. César eut toujours des intelligences avec l'ennemi, un service de renseignements qui n'eut que de rares défaillances; mais il eut aussi des amis comme les Pictons, les Lingons et surtout les Rèmes.

Toutes les faiblesses politiques, toutes les tares apparaissent clairement dans les *Commentaires*. Mais on y voit autre chose. La société gauloise avait des forces latentes de coordination qui se sont mises à jouer fort énergiquement mais un peu tard, et avec un relatif succès, mais trop court. Le rassemblement de l'armée de secours pendant le siège d'Alésia avec tout ce qu'il suppose de délibérations, d'échanges de courriers, de circulation de troupes, est une opération remarquablement conduite et qui suppose une habitude et des règles (1). Vercingétorix sut utiliser en maître ces institutions et César lui a rendu justice comme historien. Il l'a dressé au seuil de notre histoire et à la fin de l'histoire des Gaulois comme un merveilleux symbole de patriotisme, jeune, beau, éloquent, modeste, sachant apprendre, s'exprimant comme un vieux soldat, curieux sans doute de toute la civilisation nouvelle, mais conscient et jaloux de son pays jusqu'au sacrifice. Il s'en fallut de très peu que César n'échouât et il ne l'a pas dissimulé. Comme la Grande

(1) JULLIAN, **CCCXLVII**, III, p. 415 et suiv.

Celtique avait manqué, au temps d'Hannibal, la chance d'être dans le monde antique une sorte de grande confédération mal cohérente, la plus petite Celtique qu'était la Gaule a manqué avec Vercingétorix l'occasion d'être, à côté de la République romaine, le prototype de nos grandes nations.

La conquête dura huit ans. Après la première année (1), employée à contenir les Helvètes et à chasser Arioviste au delà du Rhin, il y eut quatre années d'affaires partielles, attaques et soulèvements incohérents du côté des Gaulois; entreprises de conquêtes territoriales et promenades militaires de la part des Romains. A la fin de 54, éclate le premier soulèvement concerté et ce fut, de 53 à 51, les plus dures années de la guerre, d'une véritable guerre nationale chez les Gaulois, avec de grands succès en 52. La chute d'Alésia termina la série des opérations, mais tout n'était pas fini. La campagne de 51 se passa en efforts dispersés mais partout répétés de la part des Gaulois et, à la fin de l'année, la Gaule était soumise.

C'est un des lieux communs de l'histoire que de s'étonner de la rapidité de cette soumission. Mais la Gaule n'avait même pas alors acquis le minimum d'une structure d'État sans laquelle ne saurait se constituer une nation. Ce n'étaient pas les quelques institutions communes, ni les tentatives de collaboration plus ou moins cohérentes qui ont pu donner au peuple gaulois le sentiment d'une solidarité nécessaire, leur imposant envers cette patrie que nous leur prêtons généreusement, mais qu'ils ne connaissaient certes pas, des devoirs d'amour et de sacrifice. La Gaule n'avait pas eu le temps de faire les longues et douloureuses expériences communes qui sont nécessaires pour élaborer le patriotisme d'une nation.

Pour Vercingétorix et ses amis, il est probable qu'il y avait une Gaule, une patrie gauloise; ils avaient également un grand amour de l'indépendance politique soutenu par la foi en

(1) JULLIAN, CCCXLVII, IV, p. 21.

leur pays. Ce fut l'honneur de la Gaule d'avoir pu produire de tels hommes. Le reste s'accommoda de concilier les destinées de sa petite nation, de sa petite patrie particulière avec les dominations étrangères. Mais par ailleurs la grande masse gauloise n'avait pas la foi qui fait les nations; elle n'avait pas la foi dans la langue qu'elle abandonna, dans sa religion qu'elle transposa, dans ses institutions qu'elle s'empressa de transformer à la romaine. Elle avait foi au contraire dans la civilisation qui était celle de Rome et dans le prestige de son vainqueur. L'empire romain a plus fait pour faire de la Gaule une patrie que la république romaine et César ne firent pour la détruire.

Il y eut cependant une centaine d'années où la soumission de la Gaule put paraître précaire, où se produisirent périodiquement de petites affaires, dont la plus grave est à vrai dire le fait de l'armée romaine et de la succession impériale, mais où néanmoins fut prononcé le nom de la liberté.

Dès avant la mort de César, en 46, les Bellovaques s'étaient révoltés; en 44, c'est le tour des Allobroges; en 33, 30, des Aquitains et des Morins. Tous ces faits sont mal connus: quelques dates et quelques allusions; l'histoire certaine en échappe totalement.

De 25 à 7, une suite de petites campagnes amena la soumission des tribus alpines (1). Puis les affaires s'espacent, deviennent plus graves et changent de caractère.

L'administration romaine, surtout fiscale, ne resta pas toujours aussi légère que dans les premières années. L'opération du cadastre, commencée en 27, en précisant les droits de propriété, en a lésé beaucoup. Il se reproduisit dans la nouvelle province ce qui s'était jadis produit en Narbonnaise à propos de la perception des impôts : des colères, des complots, des rébellions et même des rébellions militaires. En 21 après J.-C.,

(1) JULLIAN, *Ibid.*, p. 69 et suiv.

sous Tibère, une révolte éclate. On y trouve mêlés deux citoyens romains, deux Julii, un Trévire, Florus, et un Éduen, Sacrovir, tous deux chefs de cohortes de l'armée régulière (1).

Des faits plus graves se produisirent quand finissait Néron en 68. La Lyonnaise avait alors comme gouverneur C. Julius Vindex, un Aquitain de race royale, citoyen de fratche date. Vindex s'associa à Galba, légat d'Espagne, et se déclara contre Néron. Agissait-il ainsi en Romain qu'il était devenu, ou en Gaulois qu'il était encore? En tout cas il eut les Gaulois avec lui. Battu à Besançon par les troupes de Germanie restées fidèles à Néron, il se tua. Lors de l'anarchie militaire qui suivit la mort de Néron, on trouva des Gaulois dans les divers partis. Au moment où Vitellius tenait sa cour à Lyon éclata dans le pays boïen un soulèvement d'un genre nouveau. Il a pour chef un paysan Mariccus, qui fait figure de prophète, se proclame champion des Gaules, et se dit dieu. Est-ce là un premier exemple de ces vagues de fond que l'histoire de France a répétées, croisades de pauvres, jacqueries? En Gaule, comme en Cisalpine, les pauvres ont eu à se plaindre; la romanisation a été lente chez eux et il se peut que, dans ces circonstances, l'esprit national se soit cristallisé dans ce milieu. Le mouvement échoua piteusement.

Ce n'était que le deuxième acte. A Rome, le Capitole venait de brûler. La nouvelle avait été exploitée comme présage par l'opposition religieuse des druides qui s'étaient mis à prêcher la guerre sainte. Il n'y avait plus qu'à grouper les mécontents. Ce fut la révolte de Civilis, des Trévires Tutor et Classicus, du Lyonnais Sabinus. Civilis avait près de lui une prophétesse, Velléda, qui vivait chez les Bructères. Ce devait être une Germaine, mais son nom paraît bien être celtique, curieux témoignage du croisement du celtisme et du germanisme. Ces quatre associés étaient tous des commandants réguliers de

(1) Pour tout ce qui suit, voir JULLIAN, IV, p. 158 à 209.

cohortes, des officiers de carrière. Classicus s'affubla de la pourpre et se fit proclamer *imperator Galliarum*. Sabinus se prétendait descendant de César.

Mais alors se produisit un fait d'une portée beaucoup plus grande que la fondation de l'empire gaulois. La cité des Rèmes semble avoir pris sur elle de convoquer, comme au vieux temps, une assemblée des cités de Gaule. Elle se réunit en pleine autonomie, semble-t-il, et discuta de l'indépendance, dont la thèse fut soutenue par Tullius Valentinus, un Trévire, tandis que celle de la paix et de la soumission était défendue par le Rème Julius Auspex. Si la Gaule se déclara, par la voix de ses délégués, satisfaite de la condition que lui avait faite César, c'est qu'elle n'existait pas encore. L'assemblée envoya aux Trévires, au nom des Gaulois, l'ordre de déposer les armes et des offres d'intercession. La sagesse de Cérialis fit le reste. Classicus et Tutor disparurent, Sabinus se cacha, avec sa femme Eponine, dans un refuge souterrain. Ils finirent par être pris et furent mis à mort tous les deux.

Cette fois, c'en était bien fini de la vieille Gaule indépendante. C'était quelque chose de nouveau qui commençait.

III

Romanisation de la Gaule (1).

Au moment où se réunissait cette assemblée organisée par les Rèmes, la Gaule était déjà aux trois quarts romanisée. Habillement, vaisselle, mobilier, bijouterie sont à la mode romaine. On y parle latin ; on y a dès lors une culture latine.

Sans doute la Gaule a reçu d'assez nombreux colons italiens, installés surtout en Narbonnaise, sur le Rhin et à Lyon, puis un petit nombre de marchands syriens et grecs. Mais ces éléments nouveaux sont insuffisants pour expliquer la rapidité

(1) Jullian, **CCCXLVII**, IV, V, VI ; Chapot, **CCCXI**, p. 347 et suiv., 359 et suiv.

de l'assimilation du pays, et il faut bien supposer que la Gaule a mis toute sa bonne volonté à se romaniser toute seule. Le développement brusque de la vie urbaine a favorisé cette transformation. Pendant tout le premier siècle, il s'est fait une dépense de bâtisse qu'on peut comparer à celle qui s'est reproduite en France depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^. Les peuples gaulois sont devenus des *civitates* et se sont identifiés avec elles. Les cités ont pris le nom des peuples dont elles étaient les capitales. Or, il n'y avait pas d'autre modèle de vie urbaine et d'organisation municipale que le modèle romain.

L'accession généralisée au droit de cité produisit avec une ampleur multipliée les mêmes effets qu'en Narbonnaise. Sous Claude, les sénateurs gaulois, citoyens romains, sont admis au Sénat de Rome. Plus tard l'édit de Caracalla complète l'assimilation en étendant le droit de cité aux classes inférieures de la population.

Or, en ces temps où le monde n'était plus peuplé que de citoyens romains, la jurisprudence atteste par des déclarations répétées que les coutumes provinciales issues des droits anciens étaient respectées (1). Et cependant, d'une survivance quelconque, d'une coutume juridique gauloise, nous n'avons pas plus de trois témoignages. C'est peu, car les Gaulois avaient un droit.

La religion nationale ne fut jamais abolie ni persécutée. Le culte de ses dieux se poursuivait même sous l'égide du culte impérial. Mais ses dieux se déguisaient peu à peu à la romaine ; même ceux de la maison, du foyer et de la flamme prenaient des noms de dieux romains, et souvent leurs figures, à part quelques effigies originales. De l'énorme tradition gauloise dont parle César, qu'est-il resté? Rien ne s'est produit qui ressemble à l'effort des Irlandais pour recueillir et cataloguer leurs

(1) ULPIEN au *Digeste* ; JULLIAN, IV, p. 278.

vieux poèmes. Nous ne savons rien ni de l'histoire ni de la théologie que ce qu'ont bien voulu nous en dire les Grecs et les Latins ou ce qui est resté de Trogue Pompée ; quelques recettes de cuisine et de magie recueillies par Pline ou par Marcellus de Bordeaux. Rien de plus. Il est vrai que l'empire a persécuté les Druides. Ils ont été poursuivis peut-être non sans raisons politiques, en vertu des lois relatives aux sacrifices humains, aux meurtres et à la magie (*Lex Cornelia de Sicariis*) par Tibère et par Claude. A cette date, si l'on prend à la lettre un passage de Pomponius Mela (1), ils auraient encore continué en secret l'enseignement de la jeunesse. Ils se sont sans doute ralliés aussi, puisqu'il n'est plus question de leur opposition au IIe siècle et que nous trouvons leurs descendants au temps d'Ausone, parmi les professeurs de l'École de Bordeaux. Pour les seuls cas où ils avaient frappé, les Romains avaient évidemment frappé juste, car les Druides seuls étaient en position d'opposer une résistance à l'entraînement de toute la Gaule vers la latinité.

En résumé, toutes les parties hautes de la civilisation gauloise, celles qui font qu'un peuple n'est pas une masse amorphe de paysans, sont tombées. Il n'en reste que les parties basses et, en plus d'assez nombreuses habitudes et de quelques techniques importants, les superstitions populaires, la magie. C'est la civilisation de l'élite qui remplit les fonctions supérieures. Cette tradition était entretenue par l'école, par les grandes écoles qui ont succédé aux écoles des Druides mais qui étaient tout autre chose et dont nous avons vu la première fonctionner à Autun dès Tibère. La langue gauloise ne subsistait qu'à l'état de dialecte gaulois paysan en voie de réduction constante et qui n'a pas résisté beaucoup à la domination romaine.

La Gaule qui se formait sous la tutelle des institutions romaines était fort différente de la Gaule qui avait succombé

(1) P. Mela, III, 2, 19.

avec Vercingétorix. Elle n'avait plus la même âme de peuple. Elle continua à changer très rapidement. Elle apparaît tout autre qu'elle n'était au temps de l'Assemblée de Reims, quand elle se trouva tout d'un coup, dans la deuxième moitié du IIIe siècle, pour seize ans, maîtresse de ses destinées.

L'épisode vaut la peine qu'on s'y arrête.

Après la mort d'Alexandre Sévère, l'empire romain retomba dans l'instabilité dynastique qu'il avait déjà connue plusieurs fois. Entre 253 et 255, des bandes d'Alamans et de Francs percèrent la frontière, pénétrèrent peut-être déjà jusqu'en Auvergne. Ces incursions de barbares, même faites par de petites forces, détruisirent pour longtemps la belle sécurité où prospérait la Gaule. Il fallut se protéger et se défendre; c'est alors que les villes se resserrèrent et se fortifièrent en quelques années comme au temps des Cimbres. En 258, l'empereur Gallien avait envoyé en Germanie son fils Valérien, mais le commandement réel de la frontière appartenait au Gaulois Marcus Cassianus Latinus Postumus. Les légions du Rhin répétant ce qu'elles avaient déjà fait, voulurent avoir leur empereur et choisirent Postumus. Le jeune Valérien fut pris à Cologne. Gallien essaya deux ou trois vaines attaques, Postumus s'en tint systématiquement à la Gaule. Il ne semble avoir eu aucune prétention sur l'ensemble de l'empire; il ne semble même pas avoir cherché à se détacher du reste du monde romain. Rien ne paraît changé en Gaule; il n'est sur-tout pas question d'indépendance. Il semble qu'il ait institué une combinaison de fortune analogue à la division de l'empire qui eut lieu plus tard sous Dioclétien. Cette combinaison se montra bonne et salutaire. L'ordre et la sécurité furent rétablis. D'innombrables monnaies attestent cette époque; elles sont d'un meilleur poids. C'est un signe de bonne et honnête administration, de santé économique. Mais ses légions se fatiguèrent de lui, elles le massacrèrent. Ses successeurs Lelianus et Victorinus disparurent à leur tour. Les Germains

franchirent la frontière. A ce massacre échappait la femme de Victorinus, Victoria. Elle était sans doute gallo-romaine de bonne famille. A travers le peu que nous savons de cette histoire, elle fait plutôt bonne figure. On la comparait à sa contemporaine, Zénobie. Elle avait la faveur des soldats. On dit qu'elle aurait pu garder l'empire. Elle le fit donner à un de ses parents, C. Pius Esurius Tetricus, qui garda ce titre de 268 à 274. Il avait été gouverneur d'Aquitaine: ce n'était pas un militaire, mais ce devait être un excellent administrateur. Après un esclandre de l'armée du Rhin, tout rentra dans l'ordre. Victoria mourut et Tetricus continua à régner, pacifique jusqu'à ce qu'Aurélien eût le temps de s'occuper de l'Occident. Tetricus ne fit rien pour se défendre. Son armée battue, il rentra même dans les cadres de l'armée impériale. Cette carrière donne une idée très claire de ce qu'était cet empire romain des Gaules. Régime essentiellement transitoire qui n'était pas destiné à survivre aux circonstances où il s'était formé.

On peut se demander, toutefois, s'il n'en est pas resté quelque chose, un souvenir, dans les insurrections de Bagaudes (1) qui vont commencer dix ans après, en 283. Bagaudes, c'est un nom gaulois, avec un premier élément analogue à l'irlandais *baga* qui signifie combat, bataille. Ce sont des paysans. Leurs mouvements sont partiels ; ils ne forment pas d'armée ; ils appartiennent aux couches inférieures de la population, celles qui sont restées plus celtiques, et où l'usage même de la langue persistait, nous le savons par des contemporains. Nous pouvons nous figurer ce qu'étaient devenues les campagnes de Gaule pendant ces années consécutives d'invasions et de pillages. Le fisc alternait avec le barbare. On comprend leurs révoltes. En 283, ils élirent même des empereurs, Aelianus et

(1) Bagaudes est un nom gaulois comportant une terminaison comme *auda* de Alauda, qui suit le premier élément analogue à l'irlandais *baga*. Cf. JULLIAN, CXXIV, 1920, p. 107 et suiv.

Amandus. Ils tinrent la campagne jusqu'en 285. Chose à noter, battus par Maximim, Aelianus et Amandus sont devenus des martyrs et des espèces de saints (Vie de saint Babolin). Ceci jette un faible jour sur l'importance et la popularité du mouvement, qui d'ailleurs continua. Le brigandage dura et le nom de Bagaudes y resta attaché. Renforcés par tous les mécontents, et il y en avait, ils arrivaient à former de petits États analogues à ceux que les Germains commençaient à former en Gaule.

Mais ce qui ressort avec vraisemblance et clarté, non plus de l'histoire au jour le jour des événements, mais des institutions et des opinions de la Gaule d'alors, c'est que, au-dessus de la vie municipale et des habitudes qu'elle avait créées, l'organisation romaine avait doté la Gaule de formations provinciales, d'habitudes de vie régulière par grandes unités. Les trois, les quatre provinces étaient encadrées dans la Gallia. Il y avait des frontières fixes, des douanes aux frontières, et une armée qui défendait la plus exposée. Il y avait un système de routes ; il y avait surtout une hiérarchie, des capitales, de la subordination, de la fixité et de l'accord. C'était tout ce qui avait manqué aux Gaulois... Le pays prenait ce qu'il n'avait pu prendre, un air de personne morale. C'est à partir du IVe siècle que la Gallia apparaît ainsi dans la littérature avec ses traits nouveaux, dans Rutilius Numatianus, dans Ausone, dans Avitus. Sidoine Apollinaire a même parlé de *patria nostra* et désormais il en a toujours été ainsi jusqu'au jour où la douce France s'est substituée dans le langage populaire à la Gallia des écrivains de langue latine (1). Peut-être même ces malheurs du IIIe siècle avaient pu commencer à compléter par la souffrance du pays l'éducation politique du peuple de la Gaule. Ils lui avaient donné ces rides vénérables que les hommes ont toujours aimé voir au visage de la mère-patrie.

(1) CCCLVII, *Poetæ latini ævi Karolini*, p. 367-368. Hymnes *de martyribus Agennensibus*.

IV

La Celtique danubienne.

Voilà pour la Gaule propre. Il y avait encore une autre Gaule, celle du Danube, qui se trouvait dans la dépendance de la province de l'Illyricum, comme la Gaule dans la dépendance de la Narbonnaise. César avait obtenu dans sa province l'Illyricum comme il avait obtenu la province de Gaule. Il l'avait surveillée. Il avait par exemple séjourné en Dalmatie pendant une partie de l'hiver de 57 à 56. Les choses pouvaient se passer de ce côté-ci comme en Gaule. Passage de troupes vers la Macédoine comme de l'autre côté vers l'Espagne. La politique romaine avait des intelligences dans le Norique ; l'influence romaine s'y exerçait ; on imitait des monnaies consulaires, signe que les marchands latins circulaient et commerçaient dans le pays (1).

Auguste hérita du programme que César n'avait pas accompli. La mort de Burebistas, la dislocation de la sorte d'empire qu'il s'était créé, une série de campagnes conduites par les meilleurs généraux d'Auguste de 35 à 9 avant Jésus-Christ, Agrippa, Drusus et Tibère, amenèrent au Danube les frontières de l'empire (2), interposant ainsi entre l'Italie et la Germanie une large zone de sécurité et assurant à l'empire une belle voie de communication. Or, à ce moment même, les Germains arrivaient au milieu de ces Gaulois encore établis sur la rive gauche du Danube. C'est à ce moment que, selon nous, les Marcomans se transportent en Bohême à la place des Boïens (3).

(1) Deniers romains et copies des monnaies consulaires. Forrer, DXLIII, p. 120, 124, 127.

(2) Jullian, CCCXLVII, IV, p. 100 et suiv.

(3) La question de cette date est importante au point de vue archéologique, car elle permet de dater le trouvailles du Hradisht de Stradonitz et la civilisation de la Tène III qui s'y trouve aussi brillamment représentée qu'au Mont Beuvray. Il ressort très clairement du texte de César (I. 5) que les Boïens du Norique, qui se sont associés aux Helvètes et qui ont fini en Gaule, n'étaient qu'une fraction du peuple dont la majeure partie était restée en Bohême et qui

Les renseignements donnés sur les campagnes des généraux d'Auguste entre le Danube et l'Elbe confirment notre opinion : Drusus a rencontré les Marcomans sur le Mein supérieur et les a battus (10 av. J.-C.). En 8, L. Domitius Ahenobarbus (1) part du Danube pour gagner l'Elbe et établit dans leur pays, alors inoccupé, une troupe d'Hermandures, venus d'on ne sait où, et peut-être délogée elle-même par les Marcomans en émigration.

Ceux-ci doivent avoir déménagé en 9 et s'être installés après cette date en Bohême sous la conduite d'un chef fameux, Marbod. Les Boïens qui restèrent se vidèrent par essaimage, disparurent, peut-être absorbés par les Marcomans, et ne laissèrent qu'un nom, celui du pays. Ainsi les Celtes achevaient de s'aligner sur le Danube comme sur le Rhin au moment même où s'achevait la soumission à Rome des colonies danubiennes. Ils ne laissent au nord que des éléments perdus. Des deux côtés l'empire romain défendait la frontière.

Des deux côtés, les généraux d'Auguste la passèrent. Nous retrouvons Marbod en 6 après Jésus-Christ, en face de Tibère qui essaye d'attaquer la Bohême par le sud. Mais l'Illyricum était peu sûr. Vide de troupes, une révolte s'y produisit et Tibère crut avantageux de traiter avec Marbod. Celui-ci en porta la peine. Il fut chassé par les Marcomans et se réfugia chez les Romains qui le reléguèrent à Fréjus.

Strabon (2), qui écrivait peu de temps après, parle de la Pannonie comme d'un pays ruiné. Elle n'avait pas encore réparé les méfaits de la conquête que la Gaule avait alors effacés depuis longtemps. Elle les répara plus tard, et les ruines romaines de la vallée du Danube ne donnent pas une impression de pénurie.

s'émigra que vers l'an 8. ALMGREN, LXXXV, 1913, p. 265 et suiv.; D'ARBOIS, CCXCIX, II, p. 11.

(1) MÜLLENHOFF, CCCLXII, IV, p. 44.

(2) VII, 3, 5, 11.

En tout cas, il ne s'est pas produit dans cette région de formation sociale analogue à celle que nous allons montrer et qui se produisit en Gaule. C'est peut-être que la société indigène sur le Danube ne put prendre, grâce à sa civilisation romaine, conscience de son unité.

CHAPITRE II

LES ROMAINS EN BRETAGNE

I

La Bretagne avant la romanisation.

Les historiens nous apprennent que Comm, l'Atrébate dont nous avons parlé plus haut et qui fut l'une des figures les plus remarquables de la guerre des Gaules, après avoir servi César, prit parti ensuite contre Rome avec une détermination farouche à la suite d'un différend avec un officier de l'armée romaine qui l'avait trahi. En 51, Comm se retira en Bretagne avec une partie des siens, continuant la colonisation entreprise par les Belges dans le sud de la Bretagne. Il fit frapper des monnaies avec des caractères latins. Comm eut trois fils qui régnèrent en Bretagne (1).

La Bretagne échappait encore à la conquête romaine : la civilisation celtique s'y maintint ; l'art celtique y dura (2) ; l'ornementation y évolua avec goût ; l'art de l'émaillerie s'y développa, produisant des émaux de couleurs associées. Rapidement d'ailleurs les œuvres de cet art s'éloignèrent des modèles classiques de l'art celtique ; la fantaisie décorative s'y donna libre cours, la technique restant excellente. Le foyer de cet art comme de toute la civilisation de Grande-Bretagne

(1) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 168 ; Jullian, CCCXLVII, II, p. 470.

(2) E.-A. Parkin, CCCCXLVI, Londres, 1915, p. 101 ; Reg. A. Smith, *On late celtic antiquities discovered at Welwyn*, dans CXXII ; S. Reinach, CXXXIX, 1925, 172. Cf. R.-Q. Collingwood, CCCCXX, Londres, 1923 ; cf. Bushe-Fox, *Excavations of the late celtic at Swentling, Kent*, CXXVI, 1925.

fut au sud de l'Ile, dans une région limitée au nord par une ligne qu'on pourrait tirer entre le canal de Bristol et le Wash ; ce n'est que là qu'on a trouvé du monnayage celtique.

La Bretagne avait quelques villes, villes ouvertes ou *oppida* : Londinium qui était le port des Cantii ; Camulodunum, la forteresse des Trinovantes ; Eboracum, la capitale des Brigantes. Ptolémée n'en mentionne pas plus d'une soixantaine et, dans ce nombre, beaucoup n'étaient sans doute que des refuges ou des marchés. La Bretagne ne paraît pas avoir été aussi avancée que la Gaule pour ce qui est de l'organisation de la vie urbaine.

Il n'est jamais question de flottes bretonnes : les deux expéditions de César auraient été à la merci de ces flottes. Mais il est probable que le monopole des Vénètes s'étendait à la Bretagne (1).

II

La conquête romaine.

La Bretagne demeura en paix jusqu'au temps de Caligula, époque où les Romains firent une expédition. La résistance fut conduite comme au temps de César par le roi des Trinovantes et par le successeur de Cassivellaunus, Cunobelinus, le Cymbeline de Shakespeare (2). Les Romains revinrent ensuite sous Claude en 43, pour la première fois, avec le désir arrêté de rester. D'année en année ils avaient appris à mieux connaître la Bretagne. Plautius, le commandant en chef de l'expédition, était remarquablement informé. Le prétexte de l'expédition fut le refus de livrer des déserteurs (3). Les deux fils de Cunobelinus, Togodumnus et Caraticus, étaient à la tête des adversaires des Romains. Camulodunum fut pris, le

(1) D. Lloyd, CCCCXXXVIII, 41. — (2) *Ibid.*, 47.
(3) Windisch, *Das Keltische Britannien bis zu Kaiser Arthur*, p. 14; Tac., *Agr.*, 14.

sud de l'île réduit en province. Dans cette campagne, le futur Vespasien fit la conquête de l'île de Wight, *Vectis* (1). Les premiers successeurs de Plautius, dans une série de campagnes que Tacite se contente de résumer, essayèrent d'élargir la nouvelle province, au nord, du côté des Brigantes, à l'ouest, du côté de la mer d'Irlande et des Silures. Caraticus se réfugia chez la reine des Brigantes qui le livra. Il fut mené à Rome où il présenta si éloquemment sa défense au Sénat qu'il fut remis en liberté.

Les Romains fondèrent une colonie à Camulodunum et un système de petits forts du côté de l'Ouest, regardant la Cornouailles ou les Silures, sur les derniers contreforts des plateaux crayeux.

Un grave échec fit appeler en 57 un général de valeur, Suetonius Paulinus. Celui-ci organisa une expédition contre le sanctuaire druidique de l'île d'Anglesey, qualifiée l'asile des transfuges. Les Druides ont été en Bretagne un élément de résistance (2). Un soulèvement général rappela Suetonius Paulinus : les Trinovantes avaient repris Camulodunum et massacré la colonie ; une légion avait été détruite. Suetonius Paulinus, après avoir évacué Londres et Verulam, remporta une victoire décisive qui sauva les établissements romains (3).

Après quelques années d'incertitude, Vespasien, qui connaissait le pays, fit reprendre la conquête. Les Brigantes et les Silures furent battus chacun à leur tour (4). Puis vint le fameux Agricola, beau-père de Tacite, qui gouverna la Bretagne de 78 à 86. Grâce à lui et à son gendre, la conquête de l'île est classique presque comme celle de la Gaule. Il avait fait campagne sous Suetonius Paulinus et visa l'île d'Anglesey. Puis

(1) Dion Cass., IX, 210; Suet., *Vesp.*, 4 ; Eutrope, VII, 19; cf. Bruton, CCCCX VI, 208-210; Windisch, p. 15.

(2) Tac., *Ann.*, XIV, 29 et 30; cf. Windisch, *Das Keltische Britannien bis zu Kaiser Arthur*, p. 17.

(3) Tac., *Ann.*, XIV, 32; Windisch, *ibid.*, p. 18 et 19.

(4) Windisch, *ibid.*, p. 19 et 20.

il poussa au nord et d'année en année alla plus loin. Dans sa troisième année de campagne il atteignit le Firth of Tay, *æstuarium Tanaum*, c'est-à-dire l'emplacement du futur *vallum* d'Hadrien. Plus tard il fit une première édition du *vallum* d'Antonin, entre la Clyde et le Firth of Forth. A partir de sa sixième année de commandement il dépassa son *vallum*, soit avec sa flotte, soit avec son armée de terre, mais sans s'établir (1).

Hadrien et Antonin le Pieux font construire ensuite chacun leur *vallum*. Sous Commode, le futur empereur Pertinax réprime une sédition. Septime Sévère fait plus tard une expédition en Calédonie dont nous ne savons rien (2).

La Bretagne est conquise, à l'exception de cette Calédonie mystérieuse et de la partie centrale du Pays de Galles occupée par les Ordovices et les Demetaci qui vont être renforcés par des colonies irlandaises.

L'administration romaine y a appliqué la même politique d'assimilation qu'en Gaule, encore qu'avec quelques variantes et un moindre succès. Tacite en fait honneur à Agricola ; il tentait ses administrés par les commodités de la civilisation romaine et par la vie urbaine. Il avançait de l'argent pour faire bâtir, créait des écoles, imposait des modes. L'archéologie nous montre une Bretagne vivant en partie dans des bâtiments à la romaine. Les villes y poussent (on a les restes d'une trentaine), moins spontanément qu'en Gaule, puisque les camps légionnaires ont constitué en Bretagne des villes. La IIe légion était cantonnée à Isca Silurum, Carlion, le camp de la légion ; la VIe à Eboracum (York) ; la XIVe à Uriconium (Shrewsbury) ; la XXe à Deva (Chester). Au VIIe siècle, l'*Historia Brittonum* de Nennius nous donne une liste de vingt-six villes dont le nom est précédé de *Cair*, dérivé de *Castrum*.

(1) Tac., **CCCCXXVII**, Oxford, 1923; cf. Macdonald, **CCCCXL**, p. 111-138.

(2) Windisch, *Das Keltische Britannien*, p. 42-48. Cf. Paus., VII, 31.

Ce sont des villes de garnison, où les soldats étaient, semble-t-il, plus mêlés à la population qu'en Gaule (1).

Dans ces villes on parlait latin. Le latin était la langue officielle, celle des inscriptions. Mais tandis qu'en Gaule le latin a survécu à la domination romaine, en Bretagne il a cédé avec elle ; il en est resté beaucoup dans le vocabulaire des Gallois ; mais le breton a subsisté. On peut se demander quelles sont les raisons de cette persistance (2).

La principale est que la romanisation fut en Bretagne beaucoup moins générale et beaucoup moins profonde qu'en Gaule. On a certes trouvé en Bretagne les restes d'un nombre considérable de villas romaines fort luxueuses, qui confirment les indications de Tacite et la romanisation de la noblesse bretonne. C'est à cette même noblesse qu'il faut attribuer les installations permanentes plutôt qu'aux fonctionnaires romains qui passaient, ou aux colons qui devaient être surtout de petites gens. Mais les témoins de la civilisation romaine en Bretagne sont très nettement localisés d'une part dans le voisinage des garnisons du Nord, d'autre part sur la côte sud, dans le Kent, le Sussex, l'île de Wight, et enfin dans les régions agricoles du Gloucesterhire et du Lincolnshire qui paraissent avoir été les centres d'approvisionnement de l'armée romaine (3).

Quant aux villes, un fait est à noter : c'est le manque d'inscriptions municipales de quelque importance. C'est que le pays est resté militaire et d'administration entièrement militaire jusqu'au temps de Dioclétien. Les noms de peuples ont disparu ; les petites nations bretonnes n'ont pas été comme en

(1) WINDISCH, *ibid.* p. 46-48 ; SAGOT, CCCCLIV. Cf. LOTH, dans CXL, 1914, p. 109 ; DREXEL, *Denkmäler der Brittonen am Limes*, LXVI. 1922, p. 31 ; HAVERFIELD et MACDONALD, CCCCLXXI ; LETHABY, CCCCLXXII. ; COLLINGE, CCCCLIX ; FABRICIUS, *Neuere Arbeiten über die britannischen Limites*, LXVII, 1923, p. 79.

(2) BUDINSKY, CXCII.

(3) COLLINGWOOD, CCCCXX ; TAYLOR, CCCCLX ; MACDONALD, *The building of the Antonine Wall*, dans LXXVIII, 1921 ; N. MILLER, CCCCXLII.

Gaule la base de l'organisation politique et territoriale du pays. En tout cas, chacune ne s'est pas concentrée dans une ville comme en Gaule et n'a pas été étayée par sa ville. Chaque province du temps de Dioclétien correspond à un groupe de petites nations, par exemple la Flavia Cesariensis, groupe des *Iceni*, *Trinovantes*, *Cantii*, *Regni*, et *Atrebatii*.

III

L'Armée de Bretagne. — Arthur.

A la fin du IIIe siècle, dans la *Notitia Dignitatum*, nous voyons qu'il y a en Bretagne quatre grands dignitaires, dont deux militaires. L'un commande la flotte et porte le titre de *Comes littoris saxonici*, ce qui prouve que les invasions saxonnes ont commencé près de deux siècles avant Hangist et Horsa ; il a sous ses ordres la IIe légion. L'autre porte le titre de *dux Britanniarum* ; il a sous ses ordres la VIe légion et pour tâche de faire front aux attaques répétées des gens du Nord que les remparts d'Hadrien et d'Antonin n'arrêtent plus, Calédoniens, Pictes ou Scots, et aussi des gens de l'Ouest. Les forces militaires de Bretagne sont prises entre ces deux groupes d'ennemis et tournées tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, tantôt vers les deux (1). Ces personnages, laissés aux confins de l'empire, de l'autre côté de la Manche, livrés à leurs propres ressources, deviennent peu à peu indépendants de fait. Ils ont aussi cherché l'indépendance complète ; il y eut des révoltes. D'autres furent candidats à l'empire et passèrent la mer. La légende y ajouta. L'attitude des chroniqueurs comme le pseudo-Nennius et plus tard Gaufrei de Mon-

(1) Lloyd, CCCCXXXVIII, 59 ; Windisch, *Das Keltische Britannien*, p. 43 et suiv. et p. 57. Cf. Ridgeway, *Nial of the nine hostages, Phil. Soc. Cambridge*, 1924, p, 14 ; R.-G. Collingwood, *The Roman evacuation of Britain*, LXXIX, XII, 1922, p. 74-88.

mouth est tout à fait curieuse. L'usurpateur et le révolté sont pour eux le personnage sympathique. Pour eux, ce ne sont pas des Romains, mais des Bretons. Dans le curieux ouvrage de Gildas, intitulé *De excidio et conquestu Britonniæ* (1), on trouve d'ailleurs déjà des traces du même état d'esprit, et l'*Historia Brittonum* de Nennius reproduisant tel passage de Gildas en modifie et en amplifie encore le caractère (2).

Au temps de Dioclétien, en 286, le *comes litoris Saxonici*, Carausien, se révolte et prend la pourpre. Il est assassiné par un de ses lieutenants (3). Un peu plus tard Constance Chlore fait campagne en Bretagne contre les Pictes et meurt à York en 306. Les attaques des Pictes se répètent ; ils parviennent jusqu'à Londres ; et Ammien Marcellin, qui est le grand historien de cette époque, nous montre Théodose le Grand faisant campagne contre les Pictes de 364 à 366. Quelques années après, la Bretagne produit un nouveau prétendant, Maxime, qui

(1) Publ. par MOMMSEN dans **CCCLVII**, XIII, *Chronica minora*, III, p. 1 et suiv. Voir FARAL, **CCCCXXVI**, I, p. 39. Sur les sources de la vie de Gildas, voir LOT, *Mélanges d'histoire bretonne, Études et documents*. Paris, 1907. Gildas est mort en 569 ou 570.

(2) La question de la composition de la compilation connue sous le nom d'*Historia Brittonum* attribuée à Nennius, et de la personnalité de son auteur supposé, a fait l'objet d'une série de travaux importants et de controverses. L'étude la plus récente est celle de M. FARAL, *op. cit.*, II, p. 56-224, qui a tenté une restitution critique du texte au tome III de son ouvrage. MOMMSEN avait publié ce texte **CCCLVII**, XIII, *Chronica minora*, III, p. III, 59. Mgr. DUCHESNE, dans **CXL**, XVII, p, 15, avait fait un premier classement des versions qui demeure très remarquable. ZIMMER a consacré un travail important à Nennius Vindicatus dont il a admis l'existence et à qui il a attribué l'ensemble de la rédaction primitive de l'œuvre. Ce texte, d'après M. Faral, serait postérieur à 687 et antérieur à 801. En tout cas, il renferme des traditions qui sont d'origine plus ancienne et se rapportent probablement au sud de la Grande-Bretagne.

Sur Gaufrei de Monmouth, qui écrit vers le second quart du XII^e^ siècle, voir FARAL, **CCCCXXVI**, II, et du même auteur une restitution critique de son *Historia Britonniæ* au tome III de son livre. En même temps que l'étude de M. Faral est parue par les soins de MM. GRISCOM et JONES (Londres 1929) une édition et une traduction du texte de Gaufrei précédées d'une étude sur cet auteur. Cf. également l'important travail de BRUCE, *The evolution of Arthurian Romance*, Göttingen, 1923, 2 vol. Cf. *infra*, p. 322.

(3) EUTR., IX, 22; OROSE, VII, 25; WINDISCH, *Das Keltische Britannien*, p. 43.

devait être le *dux Britanniarum*. En 387 il quitte la Bretagne avec son armée qui est dispersée et anéantie par Théodose. Or Maxime est sans doute entré dans la légende qui nous montre un empereur de Rome de ce nom attiré en Bretagne par une merveilleuse beauté entrevue en songe ; il s'y oublie ; Rome se révolte ; il la reconquiert, et ses troupes de Bretons ne reviennent pas en Bretagne. C'est le sujet d'un des Mabinogion, intitulé le « Songe de Maxen Wledig » (1).

Un vers de Claudien donne à penser que Stilichon a défendu la Bretagne contre les Pictes et les Saxons. Il y avait en tout cas encore des troupes en Bretagne sous Honorius (2), et elles y font trois empereurs successifs, Marcus, Gratien et Constantin III. Celui-ci, comme Maxime, quitte l'île et combat en Gaule contre Stilichon. Il eut un détachement en Espagne commandé par son fils Constant. Pendant ce temps il semble que les villes de Bretagne aient réussi à organiser leur autonomie. L'historien Zosime cite une curieuse circulaire d'Honorius qui leur était adressée à elles et les priait d'aviser elles-mêmes à leur défense (3). Mais les liens qui se relâchaient n'étaient pas rompus et il semble qu'en 446 les Bretons vinrent en Gaule au secours d'Aetius. La Bretagne faisait encore partie théoriquement de l'empire quand, en 537, Bélisaire la cédait aux Goths, chassés de l'Aquitaine par Clovis.

Pendant la période des premières invasions saxonnes la fonction de *dux Britanniarum* paraît n'avoir pas cessé d'exister. Nous connaissons deux *duces* historiques. Il y en a deux autres qui sont surtout légendaires. Ces personnages portent dans Nennius le titre de *reges*. Ils portent en gallois le même titre que Maxen Wledig.

Les deux *duces* historiques sont Guortigernus ou Vortigern, qui était bien un Breton, et Aurelius Ambrosius, de famille romaine ou très romanisée, dont le père aurait été consul.

(1) Windisch, *ibid.*, p. 44 ; cf. Loth, CCLXX, t. I, p. 219.
(2) Windisch, *ibid.*, p. 45. — (3) Zosime, VI, 10, 2.

Celui-ci est le personnage sympathique pour Gildas et les chroniqueurs latins et gallois (1).

Les deux *duces* légendaires sont Uther Pendragon, le père d'Arthur, et Arthur lui-même. Les Triades du livre rouge de Hergest font d'Uther Pendragon le frère d'Emreis, c'est-à-dire d'Ambrosius, et le fils de Kustennin Vychan, c'est-à-dire Constantin le Petit, l'usurpateur Constantin III. La conquête de Rome est un des épisodes essentiels de la légende d'Arthur qui symbolise et représente non seulement la lutte de la Bretagne contre les gens du Nord et les Saxons, mais encore la Bretagne redressée contre Rome et la soumettant (2).

(1) WINDISCH, *ibid.*, p. 38; cf. GILDAS, XIV.
(2) WINDISCH, *ibid.*, p. 52. Cf. FARAL, CCCCXXVI et BRUCE, *op. cit.*

CHAPITRE III

FIN DE LA BRETAGNE ET DE L'IRLANDE CELTIQUES

(SAXONS, SCOTS ET SCANDINAVES)

I

Les invasions germaniques.

Les historiens attribuent à Vortigern la responsabilité d'avoir introduit les Saxons en Grande-Bretagne (1). Il les aurait appelés en 449 pour l'aider contre les Pictes. Une fois de plus nous voyons les Celtes jouer ce jeu de faibles qui consiste à se mettre dans les mains d'un ennemi pour se sauver d'un autre. Vortigern aurait épousé une fille de Hangist et donné en échange l'île de Thanet et la côte de Kent. L'alliance de Vortigern et des Saxons aurait fini par une trahison de ceux-ci qui dans un festin auraient massacré une foule de Bretons.

Vortigern se réfugia dans le pays de Galles chez les Ordovices, dont le pays portait alors le nom de Venedotia (Gwyned). Gwyned avait une dynastie de princes belliqueux qui avaient leur capitale à Aberffraw dans l'île d'Anglesey. Ces rois de Gwyned, formés par des luttes ininterrompues contre les Irlandais et les Pictes, paraissent avoir relevé après Ambrosius ou Arthur les *duces Britanniarum* et fait figure de rois en Bretagne (2).

(1) Lloyd, **CCCXXXVIII**, 79. Cf. A.-W.-Wad. Evans, *Les Saxons dans l'Excidium Britanniæ*, **LVI**, 1916, p. 322. Cf. *R. C.*, 1917-1919, p. 283. Cf. F. Lot, *Hangist, Horsa, Vortigern et la conquête de la Grande-Bretagne par les Saxons*, dans **CLXXIX**.

(2) Lloyd, **CCCCXXXVIII**, p. 105.

C'est à ce moment que paraît avoir prévalu l'appellation de Kymry qui est devenu le nom national des Bretons. Les Kymry, ce sont les tribus qui combattent côte à côte, sous le commandement d'un chef appelé *guledy*, contre les Irlandais, les Pictes ou les Saxons. Le pays de ces Kymry, en breton d'alors *Combrog*, s'appelle la Cambrie (1).

Un siècle après la fondation de ce premier établissement du Kent, les Saxons progressent rapidement. En 577 ils atteignent la vallée de la Severn, et séparent définitivement le pays de Galles de la Cornouailles. Vers 600 la fondation d'un royaume de Mercie enferme les Bretons dans les montagnes du pays de Galles, où ils se maintiennent d'ailleurs (2). D'autres royaumes se fondent au nord, qui, réunis dans le royaume de Northumbrie, atteignent la mer d'Irlande et, à partir de 613, coupent le pays de Galles d'un groupe de Bretons restés au nord sur les confins du pays picte, où ils continuent à former un royaume : le royaume de Strathclyde ou de *Cumbria*, avec la citadelle de Dumbarton à l'embouchure de la Clyde, qui ne fut démolie que plus tard dans l'attaque des Scandinaves d'Irlande (3).

L'introduction du christianisme en Bretagne contribua fortement à dénationaliser les Celtes qui s'y trouvaient. Certes les Saxons n'étaient pas chrétiens quand ils s'établirent dans l'île, et au temps de Bède les Bretons avaient de la peine à les considérer comme des chrétiens. Mais la mission réformatrice d'Augustin, envoyé en Bretagne en 596 par saint Grégoire, choquait déjà l'opinion bretonne par l'impartialité sympathique que l'on témoignait vis-à-vis des nouveaux convertis saxons. En Bretagne, en raison de la rapide conversion des Saxons et du bon accueil qu'ils reçurent de l'Église, la résistance celtique n'eut rien à espérer du christianisme (4).

Dès la fin du VI^e^ siècle la partie était perdue. La Bretagne celtique s'était émiettée.

(1) *Ibid.*, p. 79 et 84. — (2) *Ibid.*, p. 93. Cf. WINDISCH, p 62.
(3) *Ibid.*, p. 103. — (4) *Ibid.*, p. 86 et 96.

II

Le peuplement de l'Armorique.

L'émigration vers l'Armorique avait commencé de très bonne heure. A en croire Gildas qui fut l'un des émigrés et finit sa vie sur les bords du Morbihan, elle aurait immédiatement suivi l'établissement des premiers Saxons. En effet, un évêque des Bretons, Mansuetus, figure au concile de Tours de 461 et l'on peut se demander si les Bretons qui combattaient sur la Loire contre les Wisigoths, en 468 et 472, pour le compte d'Aetius sous un chef nommé Riotimus, étaient des Bretons de la Grande ou de la Petite Bretagne ou Armorique. Celle-ci était, selon Procope, un des pays les plus déserts de la Gaule; il y avait beaucoup de place à y prendre (1).

Les Bretons ne se contentèrent pas de remplir des cadres vides. Ils colonisèrent réellement et fondèrent des États, où ils restèrent groupés. Une partie de l'Armorique s'appela Domnonée et fut peuplée de Domnonii de Cornouailles; une autre Cornavia, elle, était peuplée de Cornavii de Lancastre. Ils eurent des rois. A l'histoire de Cadualla, dernier des rois de Gwyned qui fit encore une certaine figure au début du VII^e^ siècle, est mêlé un *Salomo rex armoricanorum Brittonum*, qui est contemporain de Dagobert (2).

Il y eut probablement plus d'une émigration. Gaufrei de Monmouth en place une en 664. Après des années de défaite, de famine et de peste, Cadwalladr, fils de Cadwallo, se serait réfugié en Armorique. L'histoire ajoute que cette fuite marqua la fin des rois bretons et le triomphe des Anglais.

L'histoire de la Bretagne celtique est encore plus vague que celle de l'émigration. La légende en dit plus que l'histoire, car

(1) Loth, CCCCLXXX. Cf., du même, *La vie la plus ancienne de saint Samson*, dans CXL, 1923, p. 1 et 8. Cf. Windisch, p. 57.

(2) Loth, *op. cit.* Sur l'Armorique celtique, voir Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907.

elle ne tarit pas sur les parentés et collaborations des héros et chevaliers des deux Bretagnes : Tristan est un Breton ; Lancelot est venu de France à la cour d'Arthur ; Arthur a détruit le démon du mont Saint-Michel et Merlin fait la navette entre les deux pays. Cette tradition n'est pas dépourvue de signification. La Petite Bretagne en effet n'a cessé de regarder vers la Grande, reliée à elle par sa marine ressuscitée, jusqu'au moment où elle se trouva en contact avec le corps même de la France, d'une France qui n'était plus ni germanique ni celtique, mais qui était la France, et qui l'assimila tout doucement.

III

Les Celtes indépendants d'Écosse et d'Irlande.

Les incursions perpétuelles des Pictes qui troublèrent la Grande-Bretagne au IVe et au Ve siècle paraissent témoigner d'un renouveau de vitalité. Mais si nous savons les dates de leurs expéditions, nous manquons de renseignements sur les Pictes eux-mêmes comme sur les Calédoniens d'Ecosse. Nous savons seulement que les Pictes avaient fondé dans l'Ulster irlandais des établissements à partir du IVe siècle et qu'ils étaient des guerriers redoutables (1).

En Irlande, au contraire, une suite d'événements politiques s'est produite qui ont donné une sorte d'organisation, d'ailleurs très morcelée encore, à cette espèce de pot-pourri ethnique comprenant des aborigènes, des Goidels, des Pictes, des Bretons, des Belges (2) dont nous avons donné plus haut une idée. Cette organisation a abouti vers le temps de saint Patrick à l'institution de la royauté suprême d'Irlande, la royauté de Tara. La force et la santé qu'elle a données à l'Irlande se sont employées en expéditions au dehors et exprimées en civilisation au-dedans. C'est la période de l'histoire d'Irlande où se

(1) Eoin Mac Neill, CCCXLI, p. 141.
(2) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 109. — (3) *Ibid.*, p. 133-140.

situe tout ce qu'il y a d'historique dans les deux cycles d'épopées irlandaises, le cycle d'Ulster et celui de Leinster.

Sur ces événements nous manquons de documents directs, et les écrivains grecs et latins qui en sont contemporains ont à peu près ignoré l'Irlande. Nous devons nous déclarer satisfaits d'avoir reçu d'eux quelques renseignements de bonne qualité. La moitié des seize peuples côtiers nommés par Ptolémée sont identifiés à nouveau, et un passage du polygraphe Solin, qui nous apprend qu'il n'y a pas de serpents en Irlande, repose sur une tradition authentiquement irlandaise. Car les Irlandais ont fait gloire, selon le cas, à saint Patrick ou à Finn Mac Cumhaill d'avoir débarrassé l'île de serpents (1). — L'Irlande avait ses exilés qui renseignaient bien les chefs ou les gouverneurs romains auprès desquels ils se trouvaient. Nous n'avons que des bribes de ce qu'ils ont pu raconter

Nous avons au contraire une masse considérable d'informations indirectes fournies par les textes épiques, les légendes locales, les lois et enfin les Annales. Celles-ci sont des documents à n'utiliser qu'avec la plus prudente critique. Les parties anciennes des listes dynastiques et généalogiques sont composites, et il faut noter d'une façon générale que les Annales ne mentionnent guère que des événements exceptionnels qui sortent de l'ordre normal des habitudes, et qu'elles donnent par conséquent une assez fausse idée de l'histoire vraie. Toutes ces données ont d'ailleurs été mises en œuvre avec un rare talent par M. Eoin Mac Neill dans les derniers chapitres de ses *Phases of Irish History* (2).

Bien que les Romains n'aient pas connu l'Irlande, ils y ont été connus et leur influence s'y est fait sentir. L'Irlande était en relations commerciales plus ou moins suivies avec la Bretagne et avec la Gaule qui lui envoyait du vin. Un témoin curieux de cette influence est encore ici l'alphabet. Les Irlan-

(1) Joyce, CCCCXXXIV, II, 514.
(2) Mac Neill, CCCCXLI, p. 178 et 190.

dais ont inventé un alphabet de leur composition où les lettres sont représentées par des traits placés au-dessus ou au-dessous ou en travers de la ligne perpendiculaire ou obliquement par rapport à celle-ci. Cet alphabet compte les vingt lettres suivantes: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, L, M, N, O, Qu, R, S, T, U, V, NG. Il n'y avait ni de signe correspondant à X, ni de signe correspondant à Y. Une seule lettre, NG, manque à l'alphabet latin. Si les Irlandais avaient imaginé leur alphabet, ils auraient évidemment représenté les aspirantes qui doublent chacune de leurs muettes, dentales, labiales ou gutturales. Or ils n'ont même pas pris celles du grec. C'est donc l'alphabet latin qui a servi à l'analyse des sons, laquelle a été faite cependant de façon originale : distinction de l'u-voyelle et de l'u-consonne, classification des sons ; la langue est celle des inscriptions oghamiques à ce moment qui a précédé celui des plus anciennes phases chrétiennes de l'Irlande et des plus anciens écrits ; et d'autre part quelques inscriptions oghamiques sont des inscriptions chrétiennes. L'usage des oghams se place entre une fin qu'il faut placer vers le VI^e^ siècle et un début qu'il faut placer sans doute vers le II^e^ ou le III^e^ siècle (1).

Une nouveauté que présente l'Irlande pendant les premiers siècles de notre ère pourrait bien, elle aussi, d'après M. Mac Neill, être due à l'imitation romaine. Ce sont les troupes de *fianna*, c'est-à-dire les troupes permanentes de soldats professionnels, qui ont leur épopée dans le cycle dit de Leinster ou de Finn, et qui ont si fort manqué plus tard à l'Irlande. Étrangères à l'organisation militaire celtique primitive, ces troupes auraient été levées à l'imitation des institutions militaires romaines (2). En tout cas ce sont elles qui ont fourni les éléments de puissance que nous verrons à l'œuvre.

L'évolution politique de l'Irlande se place entre deux termes : l'existence de cinq royaumes égaux et autonomes au temps

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 171 et suiv. — (2) *Ibid.*, p. 150.

de Conchobar mac Ness, roi d'Ulster (le roi de l'épopée de l'Ulster, dont les annales font avec plus ou moins de véracité un contemporain de Jésus-Christ) et la fondation du royaume de Meath comme domaine d'un roi suprême avec Tara comme capitale en 483. Une date intermédiaire se détache dans la suite des annales, c'est le règne de Cormac Mac Art, roi de Connaught vers 275, qui conquiert Tara. A cette conquête de Tara par Cormac est attachée l'idée de la fondation d'une royauté suprême au profit des rois de Connaught.

Le temps de Conchobar est appelé *Aimser na Coicedach*, « le temps des cinq cinquièmes ». L'Irlande était divisée entre les royaumes d'Ulster, de Connaught, de Leinster du Nord, de Leinster du Sud et de Munster. Tara appartenait au Leinster du Nord, l'Ulster était fort étendu vers l'ouest. Les frontières du Munster avec le Connaught et le Leinster ont un peu varié; mais ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut chercher de grands changements, c'est bien du côté des frontières de l'Ulster et du Leinster avec le Connaught (1).

L'épopée d'Ulster nous montre précisément l'Irlande entière liguée contre ce malheureux pays sous la conduite des rois de Connaught. Peu à peu le Connaught gagne vers l'est aux dépens de l'Ulster qu'il réduit aux comtés de Down et d'Antrim, et du Leinster du Nord qu'il finit par absorber tout entier. Ces agrandissements fondent son hégémonie; il comprend finalement la moitié de l'Irlande (2).

Vers 150, en effet, les gens du Connaught occupent Uisneach. A cette date, le royaume de Conchobar est déjà méconnaissable; il est d'ailleurs presque entièrement picte. Une deuxième étape est marquée par l'occupation de Tara par le roi Cormac. Une troisième étape est marquée par la destruction du royaume d'Ulster par des exilés du Connaught dont nous savons la dramatique histoire. Le royaume unique d'Ulster est divisé en

(1) Mac Neill, CCCCXLV, p. 100 et suiv.
(2) Mac Neill, CCCCXLI, p. 129.

deux : le royaume d'Argialla et l'Ulster proprement dit. Vers 400, au temps de Niall aux neuf otages, l'Ulster est encore réduit au sud-est, tandis que les fils de Niall lui enlèvent ce qu'il gardait au nord-ouest dans le comté de Donegal. L'année 483 est marquée par la bataille d'Ocha qui amène la séparation de la royauté du Connaught d'avec la royauté suprême qui est attachée à la possession du royaume de Meath avec Tara.

A ce moment l'Irlande compte non plus cinq mais sept royaumes (1), à savoir : Meath, Connaught, Ailech, Oriel ou Argialla, Ulster, Leinster et Munster. Les six derniers sont subordonnés au royaume de Meath. C'est ainsi que saint Patrick trouve l'Irlande organisée quelques années après. La royauté de Tara était encore assez indécise pour que le saint établît sa résidence non pas à Tara, mais à Armagh (2). Le Leinster n'était pas encore, après des siècles, résigné à sa déchéance, puisqu'il attaquait encore de temps à autre le Connaught et le royaume de Meath. Mais toutefois l'unité était virtuellement faite. Les Irlandais réprésentèrent l'Irlande ou sa royauté sous la forme d'une princesse sublime qui est l'épouse mythique ou métaphysique du roi de Tara ; cette conception s'exprima dans des poèmes d'une beauté parfois merveilleuse. D'autre part, la distinction des Goidels et de ces *Ailhechta tuatha* dont nous avons déjà parlé où se trouvaient confondus tous les groupes non goidéliques est allée s'effaçant, à telles enseignes que l'on a fait figurer dans la liste des grands rois préhistoriques un Ivernien, Ederscel. Et pourtant c'est à la fin du 1er siècle que s'était produite cette fameuse révolte, d'ailleurs éphémère, des tributaires qui expulsa en Grande-Bretagne la dynastie de Connaught, peut-être un peu après le temps d'Agricola. Mais la dynastie expulsée revint avec Tuathal Teachmar, plus puissante que jamais.

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 113-117.
(2) Mac Neill, CCCCXLI, p. 160.

Tendance vers l'unité dont le sentiment se faisait de plus en plus profond, fusion des races, tels sont les résultats de l'évolution politique de l'Irlande que nous venons de retracer.

IV

Les incursions des Scots.

Les Irlandais s'étaient battus pendant quatre siècles : cette lutte avait été une école, école de guerre et d'audace. D'autre part, il y avait eu parmi eux des vaincus. Des groupes avaient été déplacés. Les Desi, qui habitaient aux environs de Tara, furent réduits au vagabondage par les conquérants du Connaught. Ainsi l'Irlande paraît avoir eu un trop-plein d'hommes et d'activité à répandre au dehors (1).

A partir du IIIe siècle, les Romains établis en Bretagne eurent à se mettre en garde contre les incursions des Irlandais. Ils sont désignés par les écrivains du Bas-Empire sous les noms d'*Hiberni*, d'*Attecotti*, de *Scotti*. Le nom de Scotti est devenu un des noms propres des Goidels d'Irlande. Celui d'*Attecotti* est resté limité aux documents de ce temps. Le nom de Scottus appartient à l'onomastique gauloise et paraît désigner des escarmoucheurs, des coureurs (2).

Les Irlandais ne s'arrêtaient pas à la Grande-Bretagne ; ils allaient sur le continent. Saint Jérôme (3) parle des incursions des Attecotti qui étaient des hommes barbares auxquels il prête des cruautés et des mœurs abominables. Ils coupaient, prétend-il, les seins des femmes et s'en repaissaient et vivaient en promiscuité. Ils descendaient à l'embouchure de la Loire et brigandaient dans le pays. Mais quelquefois ils étaient en nombre et Stilichon eut à lutter contre une véritable invasion

(1) Mac Neill, **CCCCXLI**, p. 188.

(2) Haverfield, *Ancient Rome and Ireland*, **LXII**, XXVIII, 1913, p. 8. Cf. Zimmer, **CLVIII**, 1891, p. 280; cf. Lloyd, **CCCCXXXVII**, 51. et Mac Neill, **CCCCXLI**, p. 148.

(3) Jérome, *Contra Jovin.*, II. Cf. Mollenhoff, **CCCLXII**, II, p. 183.

irlandaise. On les enrôla parfois au service de Rome : la *Notitia dignitatum* signale des *Attecotti* juniores, seniores. Ammien Marcellin parle d'une troupe de police qui portait le nom d'*Ariani* (1). C'étaient des vigiles, des guetteurs irlandais (en irlandais le mot *aire* signifie garde, guetteur). Les Scots se fixèrent en colonies : le village d'Ecuisses en Saône-et-Loire est un ancien *Scotiæ* (2).

Les annales et les documents irlandais nous montrent l'autre face de ces aventures. Il s'agit non plus de bandes de pillards, mais d'expéditions de guerre conduites par des rois. La plus ancienne de ces expéditions est attribuée au roi Crimthann Nia Nair, qui aurait régné entre 74 et 90 sur toute l'Irlande. Les conquêtes attribuées à Crimthann le Grand, qui aurait régné de 366 à 379, coïncident curieusement avec le commandement et les victoires de Théodose, père de Théodose le Grand (3). Aux campagnes de Stilichon, tant en Bretagne qu'en Gaule, correspondent les expéditions du fameux roi Niall aux Neuf otages. Il ravagea le nord de la Bretagne, dépeupla le pays, fit des milliers de prisonniers parmi lesquels se trouva peut-être saint Patrick qui fut, comme on sait, esclave en Irlande. En 405 Niall fut assassiné par un roi de Leinster. Son successeur aurait également guerroyé en Gaule (4).

En même temps les Irlandais s'établissaient en Bretagne et sur toutes les avancées de la côte Ouest. Entre 250 et 300 les Desi occupent le pays de Dyved (5). Puis les Ui Liathain, une des principales branches des Eogannacht de Munster, s'éta-

(1) Ammien Marcellin, XXVIII, 3, 8, a d a 319 ; Mac Neill, CCCCXLI, p. 151.
(2) Cf., sur ces établissements, Mac Neill, CCCCXLI, p. 144.
(3) Joyce, CCCC [illegible] XI , I, 73-74.
(4) Mac Neill, CCCCXLI, p. 157 ; Joyce, CCCCXXXIV, 1, p. 74.
(5) Joyce, CCCCXX IV, 1, 79, et Mac Neill, CCCCXLI, p. 155. Cf. Windisch, *Das Keltische Britannien*, p. 27. Cf. Les Irlandais (Desi) en Dyfed, dans CXL, 1917-1919, p. 315. Cf. Kuno Meyer, *Early relations between Gaels and Brythons*, dans CCIV, 1897, p. 59-195.

blissent en Cornouailles (1). Au nord, les Dal Riada de l'Ulster occupent l'Argyllshire et les îles voisines (2). Dans le pays de Galles, les Goidels occupèrent en outre Anglesey et presque tout le pays de Gwyned. Leur occupation est jalonnée par des inscriptions oghamiques, par des noms : Cerrig y Gwyddell (les Rois des Goidels) (3). Ils s'installèrent et s'entendirent avec les indigènes restés sur place. Il y eut des intermariages, des associations. Cette communauté de vie s'est perpétuée dans l'intime mélange des traditions irlandaises et bretonnes, dont les Mabinogion gallois ou la légende de Tristan sont des témoignages frappants.

Les Bretons d'ailleurs rendirent à l'occasion aux Irlandais leurs procédés (4). En 250 nous voyons une armée de Bretons amenée en Irlande par un prétendant à la royauté suprême, Lugaidh Mac Conn. Saint Patrick parle d'un certain Coroticus qui faisait en Irlande des razzias de prisonniers. Or Coroticus n'est autre que Cereddig ap Cunedda, le fils et successeur de Cunedda qui vers 400 reconquit sur les Irlandais le pays de Gwyned. Un petit-fils de Cunedda Mailcom, qui mourut en 547, reconquit Dyved. Il semble en tout cas qu'à partir du milieu du v[e] siècle les rois d'Irlande aient renoncé aux grandes expéditions. Les Bretons avaient regagné du terrain en Galles et en Cornouailles.

V

Les Scots en Écosse.

Les Goidels gardèrent de leurs conquêtes d'alors l'île de Man et l'Écosse. Ils ont laissé à l'île de Man son dialecte goidélique, entretenu par des relations constantes avec la côte d'Irlande.

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 156. — (2) *Ibid.*, p. 156.
(3) Joyce, CCCC XXIV, I, 78. Cf. John Rhys, *Three ancient inscriptions from Wales*, dans CCCLVI, p. 227. Cf. Windisch p. 27.
(4) Joyce, CCCCXXXIV, I, 78, et J. Loth, CXL, XVIII, p. 304.

Ils ont fondé en Écosse un État qui est allé croissant et qui absorba définitivement les Pictes et les Calédoniens, si toutefois ceux-ci étaient distincts.

Le premier débarquement paraît dater de la première moitié du IIIe siècle. Conaire II, qui était un roi de Munster mais qui figure sur la liste des rois suprêmes d'Irlande de 212 à 220, avait un fils Cairbre Riada, qui, une famine ayant éclaté en Munster, partit avec les siens pour s'établir au nord de l'Irlande en Ulster. Une partie des Dal Riada y restèrent, dans le comté d'Antrim. Une autre partie passa la mer et s'établit en Argyllshire. Telle est selon la tradition l'origine du double royaume de Dal Riada. En 470, Fergus Mac Erc, roi des Dal Riada d'Ulster et descendant de Cairbre Riada, passa en Écosse avec ses frères. Ce fut sans doute une tentative pour réunir les deux moitiés de la tribu. C'est la date officielle de la fondation du royaume des Scots et de sa dynastie. Cette tentative réussit et un double royaume fut ainsi fondé ; l'île de Man y fut rattachée.

Ce double royaume constituait un cas intéressant pour le droit public irlandais, cas qui ne fut résolu qu'en 575 à l'assemblée de Druim Ceta, assemblée fameuse présidée par saint Colomban et qui résolut encore d'autres problèmes de droit public. Le roi des Scots de Bretagne échappa à l'autorité du roi suprême d'Irlande. Pour le royaume irlandais des Dal Riada, une solution mixte fut adoptée : il devait servir le roi d'Irlande avec ses forces de terre, le roi des Scots avec ses forces de mer (1).

La colonie écossaise des Dal Riada fut longtemps assez modeste. A la fin du VIIe siècle elle était limitée au comté d'Argyll et aux îles voisines. A l'est, les Pictes descendaient jusqu'au Firth of Forth. Au sud, les Bretons occupèrent la côte ouest jusqu'au delà de Dumbarton, laissant un petit

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 194, 599. Cf. CXL, XXXIX, 388. Cf. Alan Orb, CCCCXIII, et Joyce, CCCCXXXIV, I, 79.

groupe de Pictes isolés dans le Galloway. Mais à ce moment le royaume Scot se mit à grandir. Au temps de Bède les Scots avaient pris la place des Pictes dans les environs du Firth of Forth.

L'Irlande s'est identifiée avec le christianisme, tant et si bien qu'elle l'a substitué lui-même aux anciens héros de son culte pour exprimer en lui son âme nationale. Saint Patrick est devenu véritablement le héros national de l'Irlande (1).

Le christianisme y était arrivé certainement avant lui. Si l'on en croit saint Jérôme, Pélage, dont la carrière s'est déroulée au IVe siècle, était un Irlandais, gonflé de bouillie (porridge) irlandaise. La chronique de Prosper d'Aquitaine mentionne en 431 l'envoi par le pape Célestin Ier d'un certain Palladius aux Scots qui croyaient en Dieu. Or c'est en 432 au plus tôt que se place l'arrivée de saint Patrick en Irlande (2). Zimmer, dans un travail dont nous avons parlé sur les relations de la Gaule et de l'Irlande, suppose ingénieusement que de 419 à 507, entre le moment où les Wisigoths s'établirent dans la partie septentrionale de l'Aquitaine, et celui où Clovis rétablit un peu d'ordre en Gaule après les années troublées du Ve siècle, les lettrés de Gaule, et surtout d'Aquitaine, trouvèrent un refuge en Irlande. C'est possible, mais mal établi (3). En fait, ni le latin de saint Patrick, ni celui de saint Colomban qui illustra au siècle suivant l'Église d'Irlande, ne montrent qu'ils aient été les disciples des lettrés d'Aquitaine et de leur préciosité (4). Mais au surplus, s'il est à peu près certain que saint Patrick n'a pas été le premier apôtre de l'Irlande, il est hors de doute qu'après lui le christianisme avait cause gagnée.

On constate, immédiatement après, quelques faits d'impor-

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 159. Cf. Czarnowski, CCCCXXXIII ; Newport J. D. White, CCCCXLII.
(2) Mac Neill, CCCCXLI, p. 162. — (3) *Ibid.*, CCCCXLI, p. 165.
(4) *Ibid.*, CCCCXLI, p. 166.

tance. Il n'est plus du tout question en Irlande de diversité ethnique que dans le passé de la légende. Il n'y a plus que des Gaedhil, qu'ils soient Iverniens, Pictes, Gaulois ou Belges d'origine. M. Eoin Mac Neill, qui a insisté avec raison sur la question des tribus sujettes, *aithechta luatha*, pense qu'à cette date la distinction exprimée par l'opposition des mots *soer*, libre, et *doer*, non libre, correspond surtout à la différence de condition des artisans, auxquels s'applique également le mot *soer*, et des cultivateurs, distinction semblable à celle qui s'est établie sur le continent entre bourgeois et vilains. Il s'agit là de différences sociales et non de différences ethniques (1).

D'autre part, saint Patrick paraît s'être appliqué particulièrement à lutter contre l'esclavage, en particulier contre l'esclavage des prisonniers de guerre et contre la guerre. Il a prêché d'exemple pour la fraternité chrétienne. Esclave en Irlande, il a été rappelé lui-même en Irlande par des voix inspiratrices. En fait, le succès de sa prédication est attesté par l'arrêt de la course. Plus d'expéditions, partant plus de troupes permanentes : l'institution des *fianna* tombe en désuétude. Deux siècles après, Bède le Vénérable, racontant une descente en Irlande faite en 684 par les gens du Northumberland, montre ceux-ci tombant sur un peuple inoffensif (2).

Enfin la surabondance d'activité dont j'ai parlé trouva un autre emploi : la prédication chrétienne. Saint Colomban et les moines d'Iona vont coloniser le continent, ils y fondent des monastères, Luxeuil, Saint-Gall, où se conservent de très précieux manuscrits irlandais (3).

L'Irlande devint, à partir du VI^e^ siècle, un foyer de culture chrétienne, école de doctrine théologique et de morale. La substance des premiers pénitentiels est irlandaise. Bède nous

(1) *Ibid.*, CCCCXLI, p. 229. — (2) *Ibid.*, p. 109.
(3) *Ibid.*, p. 167. Voir DOM GOUGAUD, CCCCXXVIII, et LLOYD, CCCCXXXVIII. p. 109.

apprend qu'une foule de jeunes Anglais suivaient l'enseignement de saint Finan et de saint Colman. Plus tard Alcuin correspond avec le monastère de Clonmacnois (1).

Mais la culture chrétienne de l'Irlande nous apparaît dès lors comme une fleur de sa civilisation nationale. Saint Patrick avait attiré à lui l'une de ces classes d'intellectuels, celle des poètes. Le christianisme leur fournit une écriture autre que les oghams. Dès le temps de saint Patrick on se mit à recueillir par écrit les vieilles épopées. Nous verrons plus tard qu'on attribue à Loegaire, le roi d'Irlande contemporain de saint Patrick, l'honneur d'avoir ordonné le recolement de ces épopées. C'est un fait de l'histoire des Celtes comparable à ce que fut pour celle des Grecs la mise en écrit des poèmes homériques. A partir du VII^e^ siècle aussi les grammairiens irlandais se mettent à vanter et à cultiver leur langue. Tout ce mouvement procède lui aussi de Saint Patrick (2).

VI

L'Irlande chrétienne jusqu'aux incursions scandinaves.

C'est vraiment l'âge d'or de l'Irlande qui commence avec le christianisme et qui dure environ trois siècles. Trois siècles de continuité, de tranquillité, de prospérité et d'unité, ce que n'eut jamais aucun autre peuple celtique. Le résultat est que l'Irlande eut le temps de s'achever et qu'il y a aujourd'hui une nationalité, plus exactement une nation irlandaise qui a survécu, seule entre les nationalités celtiques, aux persécutions et aux catastrophes.

Ce n'est pas que tout ait été doré en cet âge d'or. L'Irlande souffrit de la disparition des milices guerrières mercenaires qui lui constituaient une sorte d'armée de défense et d'attaque.

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 242. — (2) *Ibid.*, p. 167.

Elle souffrit également de ses lois de succession. Elle souffrit enfin de la concurrence que le pouvoir ecclésiastique fit au pouvoir de l'État. Il y eut des guerres intérieures, des compétitions entre gens de Leinster et gens de Connaught et entre les familles issues des rois du Connaught en compétition pour la royauté suprême. Mais ces luttes se réduisaient à d'assez petits incidents. L'histoire de ce temps, d'ailleurs, est purement anecdotique.

L'une de ces anecdotes raconte l'abandon de Tara, siège de la royauté suprême d'Irlande, sous le règne de Diarmait Mac Cearbhail, arrière-petit-fils de Niall, dans des circonstances qui paraissent vraiment légendaires. La ville aurait été maudite et abandonnée en 545. En réalité, la capitale de Tara ne fut point détruite et peut-être même pas maudite. Car en 780 un concile y fut tenu. Mais Tara, en fait, était un point de rassemblement pour les fêtes, un camp militaire également, plutôt qu'une ville. Or les temps étaient changés. Cruachain dans le Connaught, Ailinn dans le Leinster, qui étaient comme Tara de grands camps, furent abandonnés également. L'organisation militaire disparaissait. D'autre part, si national qu'ait été le christianisme irlandais, il ne pouvait faire autrement que de modifier le vieux système des fêtes, de laïciser leurs théâtres habituels à moins qu'il ne les consacrât. Or saint Patrick ne s'était pas établi à Tara, mais à Armagh. Il semble d'ailleurs que la royauté suprême n'était plus liée indissolublement à la possession de Tara (1).

VII

Les incursions scandinaves.

Le développement de l'Irlande et de sa civilisation dans une paix évangélique et monacale suivant les voies tracées par saint Patrick fut définitivement compromis à la fin du

(1) Mac Neill, *op. cit.*

VIII[e] siècle par un nouveau mouvement de peuples. C'est à la fin du VIII[e] siècle que les peuples de la péninsule scandinave, bientôt suivis par ceux du Danemark, se mettent en mouvement. En fait, les opérations des Normands ou hommes du Nord eurent un caractère plus systématique et mieux ordonné qu'on ne l'imagine. Ce furent des expéditions de conquête et de colonisation, au cours desquelles de véritables États furent fondés : ces États se fédérèrent entre eux et s'unirent à la mère-patrie. Des plans grandioses de vastes dominations maritimes furent par instant sur le point d'être réalisés.

Les Scandinaves apparurent vers 790 dans les archipels septentrionaux des Iles Britanniques et sur les côtes d'Irlande. Quelques dizaines d'années après les premières pirateries, ils ont occupé les îles et les péninsules : en 841 ils établissent à Dublin une station fortifiée, et vers le même temps une autre à Annegassar, dans le comté de Louth. A Dublin ils sont installés entre Leinster et Meath et mettent à profit leur hostilité. Ils s'introduisent ainsi dans les affaires intérieures de l'Irlande. Ils y ont pris pied. Au X[e] siècle les conventions, les intermariages multipliés complètent l'installation des Scandinaves. De temps à autre arrivent aux conquérants scandinaves des renforts ou des chefs nouveaux, ou la visite d'une flotte norvégienne qui vient établir ou rappeler l'autorité d'un roi lointain. A partir de 863, c'est Harold aux beaux cheveux qui eut le temps pendant son long règne, qui dura trois quarts de siècle, de constituer et de consolider son empire (1).

Le succès des Scandinaves fut compromis par la rivalité des Norvégiens et des Danois. Ceux-ci apparaissent en Irlande dès 851, ils sont désignés dans les Annales sous le nom de païens noirs. D'autre part, l'Irlande, qui avait été surprise par les incursions scandinaves alors qu'elle se trouvait dépourvue d'organisations militaires, eut grand'peine à se ressaisir. Mais

(1) MAC NEILL, CCCCXLI, p. 248-253.

en 870 tout le nord de l'Irlande paraît s'être débarrassé des Normands. A partir de cette date la lutte se concentre surtout dans les provinces du Sud; les rois de Cashel y ont un rôle considérable avec des succès divers.

Les Irlandais d'ailleurs paraissent n'avoir jamais dû mêler leurs guerres civiles à cès luttes nationales. Le Leinster est en guerre avec le Munster; le bon roi-évêque de Cashel, Cormac, y trouve la mort en 908. Dans le Munster, les deux familles rivales des Eygannach et des Dal Cais luttent pour la royauté. Vers l'an 1000 les Dal Cais sont au pouvoir avec Brian Boromha. Celui-ci est une des figures qui se détachent de l'histoire d'Irlande. Politique avisé, temporisateur, il aspire à la royauté suprême, mais se contente d'exercer une hégémonie réelle. C'est l'Irlande entière qu'il mène derrière lui en 1014 à la bataille victorieuse de Clontarf. Le roi de Dublin, Sigtrygg, a appelé le comte des Orkneys, Sigurd. Le choc fut décisif : Brian gagna la bataille, mais périt. De ce fait le prestige des hommes du Nord était brisé. Une tentative du roi de Norvège, Magnus, en 1103, échoua pareillement (1).

En Écosse, les incursions des Scandinaves profitèrent au petit royaume des Dal Riada qui leur fit une résistance victorieuse : elles affaiblirent surtout les Pictes au nord et les Angles au sud. Les Scots, bien établis dans l'intérieur, s'y concentraient, s'y fortifiaient et se préparaient à prendre la succession de leurs voisins. Au milieu du IXe siècle le royaume des Pictes cessa d'exister et fut absorbé par celui des Dal Riada. En 870 les rois scandinaves de Dublin, Olaf et Ivar, prirent Dumbarton. Mais dès la fin du IXe siècle le royaume Scot s'étendait dans l'ancien domaine des Bretons aux dépens des Angles, au sud de l'Ecosse actuelle. La colonisation qui suivait la conquête est attestée par la diffusion des noms de lieux gaéliques dans toute l'Écosse. Le gaélique gagnait éga-

(1) Mac Neill, CCCCXLI. p. 253-280. Cf. Vendryès, dans CXL, 1920-1921, p. 348.

lement dans les colonies scandinaves des îles et de la côte ouest. Il s'était développé là de petits États, comté des Orcades, royauté des Hébrides, royauté de l'île de Man, plus ou moins étroitement soumis aux rois de Norvège (1). Les Danois qui vinrent après les Norvégiens créèrent en 980 un royaume danois des Hébrides qui paraît avoir cessé en 1005. Certains de ces petits royaumes restèrent dans l'allégeance des rois de Norvège, comme celui fondé par Sumarlidi dans l'Argyll et les Hébrides qui ne se détacha de cette allégeance norvégienne qu'en 1269; le royaume des Orkneys resta norvégien jusqu'en 1470, date à laquelle le roi d'Écosse Jacques III l'acquit par mariage. Il fallut encore de longs siècles pour que les Hébrides et les Orkneys devinssent définitivement écossais.

Quant au pays de Galles, il fut aussi touché par les Scandinaves, mais ceux-ci n'y firent pas d'établissements. Les Gallois ne profitèrent ni de cette relative tranquillité, ni de la pression plus forte que les Scandinaves exerçaient sur les Anglo-Saxons pour reconquérir le terrain perdu. Parfois, notamment au temps d'Alfred le Grand, les Gallois luttèrent contre les Danois aux côtés des Anglo-Saxons; une certaine assimilation avait fini par se produire: les rois de Galles entraient dans le cercle de l'allégeance des rois Anglo-Saxons; au x^{e} siècle, en temps de paix, ils se rendaient aux conseils de ceux-ci; Hywell le Bon nomme un de ses fils Edwin. Le Pays de Galles ne réussit donc pas à constituer un État fort et vraiment durable, malgré des efforts momentanés comme ceux d'Hywell le Bon pour unifier tout le pays (2).

Il faut reconnaître toutefois que ce sont les Celtes qui, dans le monde occidental, résistèrent le mieux à l'assaut scandinave que leur résistance, plus que celle d'aucun autre peuple, contribua à briser. De ce fait ils jouèrent un grand rôle.

(1) Mac Neill, CCCCXLI, p. 211 et 206.
(2) Lloyd, CCCCXXXVIII, p. 112-129.

VIII

La guerre de l'indépendance.

1° *Le Pays de Galles.*

Les Normands, qui à la suite de Guillaume le Conquérant prirent la place, en 1066, des Anglo-Saxons, surent mieux que ceux-ci réduire et assimiler les États celtiques des Iles Britanniques ; en fait, ils s'étaient francisés en deux générations. Leur entreprise ne ressemble plus aux mouvements d'expansion des Scandinaves que nous avons décrits plus haut. Ce fut un acte de politique, servi par l'intérêt d'une foule aventureuse. Le but était d'agrandir des possessions, de gagner des terres féodales. Les Celtes des îles étaient les dissidents du monde occidental, et ils eurent contre eux le pape, c'est-à-dire la tête de cette société créée par le brassage des éléments germaniques dans l'empire romain enfin christianisé. Les Normands conquirent définitivement le pays et le transformèrent très vite. Il se passa, toutes proportions gardées, un fait tout à fait semblable à ce changement d'aspect qui nous a surpris dans la Gaule romaine. Les Normands étaient de grands bâtisseurs, dans un temps où l'on a bâti prodigieusement. Partout où ils ont mis le pied, ils ont bâti églises, châteaux et villes, et partout ils ont été imités, changeant du tout au tout l'aspect du pays.

Les Gallois, ayant pris parti, attirèrent sur eux le Conquérant qui vint opérer le long de la frontière en 1070 et chargea les comtes de Chester et de Shrewsbury de les réduire peu à peu. Au début du XII^e^ siècle, les Gallois gardaient encore les hauteurs, les Normands occupaient les côtes et les vallées. Les Gallois prirent parti à la mort d'Henri I^er^ contre Étienne de Blois et les partisans de Mathilde, fille du roi défunt. Ils prirent parti contre Jean sans Terre ; puis, en 1258, contre Henri III et pour Simon de Montfort. En fait, les rois et les

princes de Galles au XII^e^ et au XIII^e^ siècle reconnaissaient la suzeraineté des rois normands. Mais ils se révoltaient souvent : Édouard III, en 1282, ayant réduit une de ces révoltes, garda le titre de prince de Galles pour l'héritier de la couronne d'Angleterre (1).

Un personnage symbolise assez bien l'évolution historique : c'est Gérald le Gallois, *Giraldus Cambrensis*, fils d'un baron normand et d'une mère galloise, qui étudie en France, devient fonctionnaire d'Henri II et nous laisse une série de livres, l'*Itinéraire de la Cambrie* et la *Conquête de l'Irlande*, qui témoignent d'une réelle connaissance des choses celtiques et d'un intérêt parfois inamical pour elles.

C'est autour des rois Plantagenêts, peut-être à la cour d'Henri II, dans le milieu de Gérald et de Gautier Map, que se développe la légende arthurienne (2) ayant comme noyau, d'une part, un récit gallois qui, d'après Gérald, avait pour auteur un certain Bledri, Bledherius fabulator et, d'autre part, les traditions de l'abbaye de Glastonbury.

Les Bretons s'étaient soumis rapidement : il semble que la sympathie s'établit assez aisément entre les Normands et eux.

2° *L'Écosse.*

Le royaume gaélique d'Écosse et l'Irlande ne tombèrent pas dans les bras des Normands avec cette rapidité. En Écosse, le roi Malcolm avait recueilli et pris sous sa protection la famille royale anglo-saxonne et en 1067 épousé Marguerite, petite-fille du roi Edmond, qui devait être sainte Marguerite d'Écosse, et exerça une influence considérable dans un sens d'ailleurs peu favorable au celtisme. Grâce à elle et à la plupart des successeurs de Malcolm, l'élément anglo-saxon gagna en Écosse, dans la langue et dans les institutions. Mais ni Guillaume le Conquérant ni ses successeurs n'entamèrent l'Écosse. Même le dernier

(1) LLOYD, CCCCXXXVIII, p. 150-199.
(2) Cf. FARAL, *op. cit.*, et BRUCE, *op. cit.*

roi Dal Riada Alexandre III, qui mourut en 1285, s'empara d'une partie des possessions normandes du Nord-Ouest. Malgré l'extinction de la dynastie et les rivalités de ceux qui prétendaient lui succéder, ni Édouard Ier ni Édouard II ne réussirent à s'emparer du pays et Robert Bruce résista victorieusement à Bannockburn. Mais, gagnée progressivement par le contact, l'Écosse, de moins en moins celtique, fut acquise complètement quand la dynastie des Stuarts monta avec Jacques Ier sur le trône d'Angleterre (1).

Ce n'est pas dire que l'esprit d'indépendance disparut dans le pays de Galles et en Écosse; l'originalité de ces pays subsista. Mais la capacité et le goût de former un corps de nation indépendante avait disparu.

3° *L'Irlande* (2).

Le cas de l'Irlande fut tout autre (3). Elle avait échappé aux Scandinaves, mais dans un état de misère morale et matérielle qu'atteste saint Bernard, ami de l'Irlandais saint Malachie. Un mouvement de réformation cistercienne se produisit au début du XIIe siècle, mais se heurta à un mouvement autonome de réformation dans les monastères irlandais et correspondant à une renaissance des écoles. L'entourage cistercien d'Henri II en prit ombrage et le roi proposa au pape Adrien IV d'aller conquérir l'Irlande pour la réformer. Le pape s'attribuait des droits sur l'Irlande en vertu de la fameuse donation de Constantin qui est d'ailleurs apocryphe. Il donna carte blanche au roi d'Angleterre. Une fois de plus la conquête normande réalisait l'assimilation des dissidents de l'Occident.

Une armée de Normands, de Flamands, de Gallois débarqua en Irlande en 1169. Henri II y vint lui-même en 1171. L'Irlande avait encore un roi suprême, Rory An Ruaichu O'Connor. Ce fut le dernier des rois suprêmes, car il dut

(1) Mac Neill, CCCCXLI. p. 203 et suiv.
(2) *Ibid.*, CCCCXLI, p. 300-322. — (3) Mac Neill, CCCCXLI, p. 309.

reconnaître la suzeraineté du roi d'Angleterre. Mais l'Irlande n'était encore qu'entamée. Les envahisseurs n'avaient guère réellement conquis que les comtés de Dublin, de Meath, de Kildare et de Louth. Henri II laissa le soin d'achever la conquête à quelques grands feudataires, les Fitz-Gerald, les familles de Courcy, de Burgh, qui avaient à s'assurer la possession réelle de leurs fiefs. Ils profitèrent des rivalités dynastiques, des guerres civiles, eurent toujours des partisans irlandais et réussirent à conclure des accords et des alliances matrimoniales avec les familles des chefs irlandais. Ils construisirent des châteaux forts, et parfois, comme à Down-patrick, transformèrent des monastères fortifiés en châteaux.

A partir de 1255 on constate une série d'échecs des conquérants; la conquête recule. Il se produit contre elles une réaction nationale qui dure jusqu'aux Tudors : la famille des De Burgh, ayant voulu s'emparer effectivement des comtés d'Ulster et de Connaught qui lui avaient été attribués, se heurta à la formation d'une coalition irlandaise ; à celle-ci participèrent les rois de Thomond et de Connaught, et celui de Tir-Eoghain (Tyron), Brian O'Neill qui prit la tête de la résistance. Les Gall-Gaidhil des Hébrides leur fournirent un noyau de troupes permanentes. Les Irlandais cherchèrent dès lors des alliés et des chefs à l'extérieur : en 1263 ils s'adressèrent au roi norvégien Hakon qui se trouvait alors aux Hébrides ; en 1314 ils s'adressèrent au roi d'Écosse, Robert Bruce qui leur envoya son frère (1).

Dans les premières années du XIV^e^ siècle le fils de Brian O'Neill écrivit à l'un des successeurs d'Adrien IV pour déclarer nulle la suzeraineté des Plantagenets sur l'Irlande, et que celle-ci avait le droit de choisir son propre souverain. En même temps les feudataires établis en Irlande devenaient parfois irlandais. Les conquérants se conformèrent à l'usage

(1) MAC NEILL, CCCCXLI, p. 323 et suiv.

irlandais selon lequel les enfants étaient élevés hors de la maison, en nourrice : leurs enfants furent placés chez des Irlandais, ainsi se créèrent de véritables liens auxquels s'ajoutèrent les alliances matrimoniales. Les anciennes familles irlandaises reconstituèrent les royaumes : de véritables fêtes nationales furent convoquées : en 1351 par O'Kelly pour célébrer la restauration de son royaume ; en 1433 par Margaret, fille d'O'Carroll, roi d'Eile et veuve d'O'Connor, roi d'Offaly (1).

Cette situation dura jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, jusqu'à Elisabeth et Jacques I^er^, ou plutôt même jusqu'à Cromwell et Guillaume d'Orange. L'Irlande prit parti pour les Stuarts ; elle fut soumise, mais non assimilée et toujours prête à renaître. C'est alors que commence cette interminable série de brutalités, d'expropriations étendues sous la direction inconsciente et maladroite de légistes qui prépara la réaction de l'Irlande d'aujourd'hui.

IX

Conclusion de cette histoire.

Telle fut l'histoire des Celtes : Des groupes de tribus aryennes qui ont pris conscience de leur originalité et couvert par leurs migrations la moitié de l'Europe. Ils y ont été vaincus et se sont confondus en de nouvelles nations. Dans les Iles ils ont résisté. Puis ils y ont reculé. Ils se sont repliés sur eux-mêmes ; ils ont été partiellement assimilés par l'Empire romain. Ce qui a survécu à la chute des États celtiques bretons a été absorbé par les Normands, les derniers des Germains qui aient émigré. Il ne reste qu'une petite nation indomptable et vigoureuse, tout au bord de leurs premières conquêtes, et en arrière de celles-ci, en Écosse, au pays de Galles, en Bretagne française, des communautés de langue celtique qui n'ont plus figure de nations.

(1) *Ibid.*, CCCCXLI, p. 344.

TROISIÈME PARTIE

LA CIVILISATION DES CELTES

CHAPITRE PREMIER

OBJET ET MÉTHODE D'UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DES CELTES

Nous avons essayé de dégager les traits essentiels de l'histoire des Celtes. Mais une autre question se pose devant nous à propos des peuples celtiques : il faut rechercher quels sont les liens qui unissent les hommes dans les cadres de la société, comment sont constitués les familles et les clans ; comment les hommes s'approprient la terre, en totalité ou en partie, en possession précaire ou en propriété permanente et absolue, en indivision ou individuellement, en lots équitablement répartis ou en tenures aristocratiques ; quel est leur droit ; quels sont leurs dieux ; quels sont leurs prêtres ; comment ils commercent, ils circulent, ils construisent. Structure de la société. Droit privé ; Droit public et institutions politiques ; Religion ; Economie et technologie ; Morphologie ; Arts et littérature. Voilà autant de chapitres d'une description de la société celtique.

I

Bases de l'étude comparative de la civilisation celtique.

Nous nous occuperons certes des Celtes de l'antiquité, mais pas seulement des Celtes de Gaule. Nous comparerons, tous ensemble, Gaulois, Irlandais et Bretons.

Avant d'aborder une étude de ce genre, il nous faut tout

d'abord répondre à une objection qui se présente naturellement à l'esprit : pour faire une description comme celle que nous allons tenter, il nous faut tirer des lumières des textes littéraires, des épopées ou des résumés d'épopées irlandaises ou galloises qui nous sont parvenues, des lois galloises et irlandaises, pour éclairer les trop rares passages que les auteurs anciens nous ont laissés sur les institutions et la vie de la Gaule.

On objectera alors (telle était la pensée de Fustel de Coulanges) que ces deux séries de renseignements sont de dates trop différentes. Les documents irlandais ne peuvent pas matériellement avoir été mis par écrit avant la conversion de l'Irlande au Vᵉ siècle. Une préface du *Senchus Mor*, le plus important des traités de droit irlandais, en attribue la rédaction à une commission convoquée par le roi Loegaire et dont aurait fait partie saint Patrick. L'auteur anonyme du livre d'Aicill, qui vient ensuite en importance, le fait remonter au IIIᵉ siècle, mais il ne fut certainement pas rédigé alors, et d'ailleurs le texte ancien est tellement concis qu'il est impossible de le comprendre sans la glose qui ne peut avoir été rédigée qu'au IXᵉ ou au Xᵉ siècle, car elle suppose l'usage du penny qui n'a été introduit en Irlande qu'à cette époque. La rédaction des plus anciennes épopées irlandaises ne remonte pas plus haut. Il en est à peu près de même des textes gallois. La rédaction des lois est attribuée par les préfaces au roi Hywell le Bon qui régnait dans la première moitié du Xᵉ siècle. Quant aux Mabinogion gallois, la rédaction n'est pas postérieure à la première partie du XIIᵉ siècle, mais elle l'est certainement à la conquête normande (1). Il y a donc, *grosso modo*, une dizaine de siècles d'intervalle moyen entre les renseignements qui nous ont été fournis sur les Celtes continentaux et ceux que nous ont donnés eux-mêmes les Celtes des îles.

Mais quelle était la nature de ces documents? En Irlande pour

(1) Lors, CCLXX, t. I, p. 44.

ce qui est de la mythologie et des récits héroïques, il s'agit d'une tradition conservée oralement, comme les poèmes de nos Druides de Gaule, qui a été mise par écrit parce qu'elle commençait à s'oublier, et au moment où l'introduction d'une tradition nouvelle, celle du christianisme, menaçait de précipiter cette désuétude. On raconte que pour le plus important de ces poèmes, le *Tain Bo Cuailnge*, l'enlèvement des Vaches de Cooley, il a fallu appeler les Ombres au secours du rédacteur : le héros Fergus, l'un des acteurs de cette épopée, serait sorti de son tombeau pour la raconter (1). Quant aux Mabinogion gallois, leur contenu est fait de mythologie depuis longtemps périmée et plus ou moins transformée en contes ou en romans. Mais de part et d'autre la substance des récits est antérieure à la rédaction d'un assez grand nombre de siècles.

Il en est de même pour les lois. Ni en Irlande, ni en Galles ce ne sont des textes législatifs. Ce sont des coutumes. Or la coutume n'a rigoureusement pas de date en elle-même. La date est celle de l'état des sociétés auquel elles correspondent.

C'est pourquoi il n'y a aucune raison pour ne pas se servir des documents irlandais et gallois parce qu'ils ont été rédigés plus tardivement. Avec eux on peut reconstituer l'image de temps beaucoup plus anciens : il suffit de tenir notre sens critique en éveil à leur égard, comme d'ailleurs à l'égard des écrivains anciens qui ne comprenaient pas les institutions qu'ils décrivaient.

II

Solidarité des sociétés celtiques. — Rôle du druidisme.

Par contre, il y a des raisons qui nous poussent à mener de front l'étude de toutes les patries du monde celtique. En effet,

(1) Windisch, CCXCV ; *Tain*, Introd., p. LIII. Cf. d'Arbois, dans XXXII, XL, p. 152 ; cf. Zimmer, LXXXIII, XXVIII, p. 426 et suiv.

elles communiquaient, elles étaient liées, elles devaient se ressembler entre elles. Voici déjà un fait qui donne à penser. C'était au temps des premières campagnes romaines en Asie Mineure qui suivirent la deuxième guerre punique ; la ville de Lampsaque envoya à Rome, en 197/6, des ambassadeurs. Ils débarquèrent à Marseille qui était alliée des Romains ; ils y attendaient sans doute recommandations et informations. Le Sénat de Marseille leur donna entre autres choses comme viatique pour leur voyage de retour une lettre publique de recommandation pour les Galates Tolostoages, cantonnés à l'ouest des Tectosages, dans la vallée du Sangaria, et séparés de Lampsaque par le royaume de Pergame avec lequel, nous le savons, ils entretenaient de bons rapports. Les Massaliotes, en relation avec les Gaulois de Gaule, s'en prévalaient sans doute auprès des Tolostoages dont les Lampsakéniens devaient solliciter les bons offices, soit en vue de recruter des mercenaires, soit pour les détourner d'en fournir à Antiochus III. Ces faits sont relatés par une inscription en l'honneur des ambassadeurs que M. Holleaux a récemment commentée. Ils montrent que les Grecs de Marseille et de Lampsaque savaient trouver entre les peuples celtiques de régions très éloignées une solidarité dont les Romains, quelques années plus tôt, avaient fait l'expérience quand ils envoyaient des ambassadeurs solliciter la neutralité des Volques au moment du passage d'Hannibal (1).

Cette solidarité des peuples celtiques éloignés s'expliquait suffisamment par le sentiment de la parenté, de l'origine commune, s'exerçant dans un monde qui n'était pas infiniment étendu et dont toutes les parties communiquaient. Mais les Celtes avaient au moins une institution qui pouvait assurer leur liaison effective : c'était le sacerdoce des druides, classe de prêtres expressément chargée de la conservation des traditions.

(1) Holleaux, **CCCXL**, II, *Lampsaque et les Galates en 197/6*.

Les druides n'étaient pas une institution des petits peuples celtiques, des tribus, des *civitates* ; ils étaient, dans le monde celtique, une institution en quelque sorte internationale et dont les circonscriptions coïncidaient avec les grands groupements ethniques ou territoriaux que constituaient l'Irlande, la Bretagne, la Gaule. César nous a indiqué que les Druides de Gaule étaient en relation avec ceux de Bretagne, et la tradition irlandaise atteste les rapports des druides d'Irlande avec ceux de Bretagne. Il est certain que le sacerdoce druidique, pourvu, comme nous le verrons plus tard (1), d'une doctrine juridique, d'une doctrine morale, d'une doctrine de l'immortalité de l'âme et d'une autorité que tous reconnaissaient, s'étendait à la plus grande proportion du monde celtique ; il est absolument invraisemblable qu'il ne se soit pas répandu dans l'ensemble de ce monde. En fait, les liens du peuple celtique ont été assurés par la diffusion du druidisme : nous pouvons être sûrs que ces peuples ont dû à ces instructeurs professionnels des idées morales, des conceptions sur la vie future, des traditions mythologiques, des pratiques rituelles, des solutions juridiques communes, c'est-à-dire que des principes semblables ont partout réglé ou réformé la structure et le fonctionnement de la société.

III

Sociétés celtiques et sociétés indo-européennes. — Les Celtes et le monde indo-européen.

Au cours de cette description nous aurons l'occasion de comparer entre eux non seulement les divers peuples et institutions celtiques, mais de les comparer avec divers peuples méditerranéens ou germaniques avec lesquels ils ont été en relations, auxquels ils ont emprunté et qui leur ont emprunté.

(1) Cf. *infra*, chap. III.

Nous avons déjà parlé à deux reprises de l'influence exercée par les Celtes et en particulier les Gaulois en Germanie. Le germanique a emprunté au celtique des termes importants de la langue de la politique, du droit, de l'économie, le nom du roi, de la fonction, de l'otage, de la valeur.

Quant aux Italiotes qui ont formé avec les Celtes un groupe jusqu'à l'indivision duquel nous avons fait remonter cette histoire, ils ont évolué rapidement. Ils ont emprunté une foule de mots à leurs voisins méditerranéens ; ils sont devenus citadins comme les Grecs et les Étrusques. Ils sont en somme, par rapport aux Celtes, au point de vue des institutions, dans une position comparable à celle des Gaulois de Gaule par rapport aux Irlandais. Par exemple, ils ont inventé l'État ; ils ont eu la notion claire de la *respublica*, dont les plus avancés des Celtes n'ont jamais eu certainement qu'une conception assez vague. Leurs institutions nous donnent l'idée d'un terme de l'évolution sociale auquel les Celtes ne seraient parvenus que s'ils étaient restés indépendants. Mais il demeure bien des éléments de civilisation qui rappellent le passé de l'indivision italo-celtique. Par exemple le nom latin du roi, *rex*, est identique à celui du *rix* des Celtes, mais il a été réduit par les Romains à sa fonction religieuse. Le nom de la tribu latine, *tribus*, autre institution en voie de fossilisation, est probablement identique à celui du *tref* gallois (irlandais *trib*) qui figure dans le nom de *Atrebates*.

Il est un autre groupe indo-européen auquel le groupe celtique est lié par des rapports et des analogies vocabulaires d'un type particulier : c'est le groupe indo-iranien. En particulier, ces analogies se marquent dans le vocabulaire religieux et le vocabulaire politique : M. Vendryès a attiré l'attention sur ce point (1).

Mais nous avons encore de part et d'autre des scrupules

(1) XCIII, 1918, t. XXI, p. 265-285.

religieux, des pratiques identiques, des institutions semblables qui ne sont pas désignés par les mêmes mots. Par exemple, à Kildare, les nonnes de Sainte-Brigitte — qui, elle, succédait à une ancienne déesse — évitaient avec la même attention que les mages persans de souiller de leur souffle la flamme du feu sacré qu'elles entretenaient (1).

De même dans le droit irlandais le demandeur ne peut pas faire un commandement de saisie sur une personne qui lui est supérieure, qui est par rapport à lui *nemed*, c'est-à-dire sacrée (noble, filé, clerc). Il va s'asseoir devant sa porte et patiemment se met à jeûner. La personne contre laquelle on jeûne est tenue, sous peine de disqualification, de donner le gage désiré. Cette procédure de coercition par des moyens mystiques n'est autre que le *dhârṇa* des Hindous qui se pratiquait couramment dans l'Inde entière encore à la fin du XVIII^e^ siècle. Le sens de *dhârṇa* paraît être le même que celui du latin *capio*, prise de possession. Dans le *dhârṇa* le brahmane va s'asseoir et jeûner à la porte du défendeur jusqu'à ce que le demandeur ait obtenu satisfaction; il a sous la main du poison, un poignard ou tout autre moyen de suicide, pour le cas où l'on essayerait de lui faire violence. Celui qui laisserait mourir le jeûneur laisserait retomber sur sa tête pour l'éternité un crime capital. Le *dhârṇa* paraît avoir été employé comme la vieille *pignoris capio* du droit romain. Il est permis de croire que le *dhârṇa* est très ancien, même si ses formules écrites sont relativement récentes (2).

Une ressemblance plus saisissante encore est fournie par l'existence des Druides. Rien ne ressemble plus aux Druides que les Brahmanes de l'Inde et les Mages de l'Iran, si ce n'est le Collège des Pontifes à Rome et les Flamines qui y étaient

(1) *R. E. G.*, 1915, p. 189.

(2) SUMNER MAINE, CCCLII, p. 40, 291 et 297. Cf. CCXLVII, *Senchus Mor A. L. I.*, 113) et D'ARBOIS, CCXLVII (*Droit*), I, 269 et II, 46. Cf. JOYCE, CCCCXXXIV, t. I, p. 205.

agrégés. Le *flamen* porte le même nom que le *brahmane* ; M. Vendryès a montré l'analogie des termes relatifs aux prêtres, aux sacrifices. Il s'agit non seulement de sacerdoces comparables, mais de sacerdoces identiques, qui ne se sont bien conservés qu'aux deux extrémités des peuples indo-européens. Entre les deux avaient subsisté des débris de pareils sacerdoces, en Thrace et chez les Gètes par exemple.

Toutes ces identités prouvent que les institutions auxquelles même des textes de basse époque font allusion sont de très haute antiquité. Notre analyse viendra d'ailleurs confirmer ce fait.

IV

Sociétés celtiques et sociétés de caractère plus primitif. — Pratiques remontant au delà du groupement indo-européen.

En plus de ces restes d'un passé indo-européen commun aux divers rameaux issus de cette souche, les institutions celtiques nous offrent des survivances curieusement conservées d'un passé profondément préhistorique. Les sociétés indo-européennes, autant qu'on peut essayer de se les représenter aux temps lointains où leurs membres ont commencé à s'éloigner les uns des autres, étaient déjà des sociétés d'un type élevé : elles avaient des chefs, des prêtres, un droit formel ; leur organisation familiale suppose l'évolution d'un long passé. Mais ces sociétés ont évidemment traversé cette étape sociale où les hommes sont groupés dans des clans, groupes politico-domestiques de parents, où la parenté est constituée par la notion d'une commune origine, et souvent par cette participation à la nature d'une espèce vivante ou d'une chose, que l'on désigne par le nom de totémisme. Cette espèce ou cette chose est conçue comme parente des hommes et leur fournit leurs ancêtres mythiques, leur nom et leur blason. Dans cet état de société, toute la vie sociale est pour ainsi dire concentrée, sans différenciation de politique, de religion, de droit et

même d'économie, dans la vie du clan et les cérémonies qu'elle comporte (1) En fait, les sociétés européennes avaient dépassé depuis longtemps ce stade.

Et pourtant on peut retrouver, chez les Celtes, dans un état de conservation saisissant, trois systèmes d'institutions ou de rites qui correspondent à des formes de la vie archaïque : d'abord la chasse aux crânes ; ensuite l'alliance par le sang ; enfin le système du don.

1° *La chasse aux crânes.*

Qu'est-ce que la chasse aux crânes ? Les Gaulois (2) coupaient les têtes des ennemis morts. Posidonius, qui a voyagé en Gaule, raconte que les cavaliers les suspendaient au cou de leurs chevaux, ou les clouaient à la charpente de leurs maisons comme des trophées de chasse (3), ou les préparaient et les embaumaient. Posidonius ajoute que ses hôtes lui montraient volontiers ces trophées, et qu'ils se vantaient des grosses sommes qu'offraient les familles des vaincus pour les racheter. On a retrouvé dans l'oppidum celtibère du Puig-Castelar, près de Barcelone, des crânes humains percés d'un clou (4) ; des têtes coupées sont figurées sur des monnaies et sur des monuments gaulois (par exemple à Entremont, dans les Bouches-du-Rhône). Les Irlandais avaient les mêmes habitudes (5) ; une bataille est une moisson de têtes (*ár-cenn*). Les Annales dites des Quatre Maîtres racontent que le roi d'Irlande Aed Finnliath, ayant battu les Danois en 864, fit amonceler les têtes coupées. Quand le fameux roi-évêque Cormac fut tué, en 908, quelqu'un lui coupa la tête et l'offrit au roi victorieux Flann

(1) Voir CCCLX.

(2) CXL, 1919, p. 274. Cf. Adolphe Reinach, dans CXL. Cf. Amm. Marc., XXVII, 4, à propos des Scordisques qui emplissent les crânes comme vases à boire, et Tit. Liv., XXIII, 24, à propos des Boii.

(3) Diod., V, 29, 4 et 5, et Str., IV, 4, 5.

(4) Déchelette, CCCXVI I, II, 3, 946.

(5) Joyce, CCCCXXXIV, I, 150. Cf. Eleanor Hull, CCLXII, 75.

Sina, qui d'ailleurs la rendit honorablement au parti de Cormac. Cette récolte de trophées pouvait être obligatoire et rituelle : c'était lorsque les jeunes gens arrivaient à l'âge d'homme et sortaient de leur école d'instruction militaire : chaque fois qu'un jeune homme d'Ulster partait pour la première fois en guerre, il devait passer la frontière du Connaught et essayer d'y tuer un homme. C'est ce que fit le héros Cuchulainn (1).

De cette coutume nous retrouvons le parallèle exact dans une coutume tout à fait générale dans tout le monde austro-asiatique, depuis l'Assam jusqu'à la Papouasie. Par exemple à Bornéo, chez les Dayaks : la chasse aux crânes y est la consécration de l'initiation des jeunes gens groupés en classes d'âge, en hétairie d'éphèbes, et vivant dans la Maison des hommes. Ils partent en chasse, et quand ils ont rapporté leurs trophées, ils ont fait leurs preuves, ils peuvent entrer dans la vie des hommes faits et se marier ; de même que Cuchulainn, ayant fait ses preuves, peut épouser Emer.

2° *L'alliance par le sang.*

Une autre institution a persisté chez les Celtes : l'alliance par le sang. L'historien Giraldus Cambrensis rapporte que les Irlandais scellaient leurs ligues par un rite d'alliance par le sang, chaque partie buvant quelques gouttes de sang de l'autre. Quoi qu'on en ait dit, d'autres textes attestent la réalité de cette coutume : saint Cairnech ayant réussi à liguer les Hy Neill et les Cian Nachta, fit mêler dans un vase du sang des deux tribus pour écrire le traité qui par là était inviolable (2). Des faits analogues sont relatés pour les insulaires écossais, mais pour les Gaulois nous ne possédons aucun texte.

Or, l'alliance par le sang est une institution bien connue ;

(1) Joyce, **CCCCXXXIV**, I, 99. Cf. le *Coir Anmann*, dans **CCXCV**, III, p. 405.

(2) Giraldus Cambrensis, *De Coquestu*, III, XXII. Cf. *Silva Gadelica*, 413 ; et *R. C.*, XIII, 78 ; cf. Joyce, **CCLXVI**, II, 463 ; et Martin, **CCLXXI**, p. 109.

c'est l'un des premiers faits qui aient été étudiés et interprétés par la science s'appliquant aux matériaux fournis par l'ethnographie. Robertson Smith (1) attirait déjà l'attention sur ces faits il y a un demi-siècle. L'alliance par le sang, si petite que soit la quantité de sang utilisée, a pour but de faire courir le même sang dans les veines des parties intéressées et en conséquence de créer ou de confirmer entre elles une parenté. Ce rite sanglant, en Irlande, sert à confirmer un contrat qu'il rend plus solennel et auquel il donne un sens mystique. Mais il est une relique d'un état plus ancien, l'état segmentaire de la société, où il n'y avait pas de contrat exprès, et où les relations juridiques des hommes se confondaient avec les relations de parenté.

3° *Le potlatch.*

Un troisième système de faits et de rites s'est conservé dans les institutions celtiques, c'est ce que nous appelons le système du don ; il appartient à un ordre de faits sur lesquels l'attention n'a été appelée que récemment, par M. Mauss (2) dans les *Mémoires de l'Année sociologique* et dans un certain nombre d'articles, et qui sont désignés sous le nom de *potlatch.*

Dans les Romans de la Table Ronde, nous trouvons qu'un grand nombre d'épisodes commencent de la façon suivante : un chevalier ou une demoiselle arrive à la cour d'Arthur, se présente au roi et lui demande un don sans dire lequel ; le roi promet ; il doit tenir. Or il s'agit généralement d'un service aventureux ou périlleux soit du roi, soit d'un chevalier : Arthur est libéral et tient à sa réputation ; sa table est ouverte et il

(1) CCCLXXXIV et CCCLXXXIV'.

(2) Voir MAUSS, dans [illegible], nouv. sér., t. II : *Le Don.* Cf. MAUSS, *Une forme ancienne de contrats chez les Thraces*, CXX[illegible]V, 1921, p. 988. Cf. aussi DAVY, dans CCCXVI. Tous ces faits sont groupés sous le nom de potlatch, emprunté au vocabulaire chinook du nord-ouest de l'Amérique, où ces phénomènes ont atteint un degré particulier de développement. Cf. H. HUBERT, *Le système des prestations totales dans les littératures celtiques*, dans CXL, XLIII (1925), p. 330-335. Cf. H. HUBERT et M. MAUSS, dans CXL, 1926.

comble son entourage de dons magnifiques. Des épisodes correspondants se retrouvent dans la littérature irlandaise et dans la littérature galloise : par exemple dans le *Tochmarc Etaine* (1) (la cour faite à Etain), un des plus jolis récits irlandais : Etain est une déesse, épouse du dieu Mider, qui s'est réincarnée et a épousé le roi Eochrid Airem. Un jour arrive Mider ; il propose au roi une partie d'échecs. Le roi accepte. On parle d'enjeu. Mider offre cinquante chevaux ; le roi offre tout ce que voudra son partenaire. Il perd. Mider demande Etain. Le roi réclame une revanche qui est fixée à un an d'intervalle. Mider revient ponctuellement et, ayant gagné, enlève son enjeu au bout d'un terme d'un mois.

Dans les Mabinogion l'histoire de Pwyll tourne autour d'un pareil épisode. Pwyll est le dieu des enfers ; il va épouser la déesse Rhiannon. Au milieu du banquet surgit un personnage Gwawl, qui est un dieu de la lumière. Il demande un don ; Pwyll l'accorde, et c'est Rhiannon qu'il réclame. Là encore on prend un délai. Mais cette fois au bout d'un an passé Pwyll apparaît aux noces de son rival et réclame un présent ; il ne demande qu'à remplir un petit sac qu'il a dans sa main ; mais tout y passe, même Gwawl qui reçoit la bastonnade (2).

En fait, le don suppose une contre-partie. Le don est obligatoire, mais il oblige le solliciteur, et tout ce monde féerique qui tourne autour d'Arthur, des chevaliers de la Table Ronde, d'écuyers, de dames et même de démons se trouve entraîné dans une ronde extraordinaire de cadeaux, de services où chacun lutte de générosité et de malice, souvent par les armes. Les tournois font certainement partie de ce vaste système de concurrence et de surenchère que nous retrouverons également dans les contes irlandais groupés autour du personnage de Finn et de ce qu'on a appelé le cycle de Leinster ou cycle ossianique (3).

(1) Windisch, CCXCV, I, p. 127, Cf. d'Arbois, CCL, p. 218 et suiv.
(2) Loth, CCLX, I, p. 26-63. — (3) Cf. *infra*, chap. V.

Mais le don, s'il dépend du sollicité, ne doit pas être quelconque ; il doit être proportionné à sa condition et la dépasser quelque peu ; celui qui donne est mis au défi d'être généreux ou de pouvoir l'être, et répond au défi. Un troisième trait à noter, c'est la sanction des obligations consenties : qui ne tient pas ses engagements perd la face, perd son rang. C'est ce que dit Rhiannon à Pwyll quand celui-ci hésite à tenir sa promesse. La partie lésée ou déçue a prise sur son partenaire, sur sa liberté et sur sa vie.

A ces thèmes de romans et de mythes ont correspondu des pratiques effectives ; et il en est resté quelque chose dans tous les pays celtiques. En Irlande, l'hommage se réalise par un échange de dons entre le supérieur et l'inférieur (1). Le chef supérieur donne un présent qui s'appelle le *tuarastal* ; l'acceptation est signe d'allégeance ; le chef inférieur rend un présent de bétail. Mais il y a normalement d'ailleurs surenchère dans l'échange de ces présents qui crée chez les Gaulois, en Bretagne et en Irlande la clientèle. L'Irlande entière s'est trouvée engagée dans un cycle indéfini de prêts obligatoires et d'emprunts de bétail à intérêt usuraire qui affectent la condition des personnes en la faisant changer de rang social.

Ces faits s'expliquent si on les rattache à l'état social d'où ils sont issus. Les sociétés à base de clans se divisent en groupes opposés, mais unis parce qu'ils échangent les femmes ; cette division est aussi fondamentale que la loi d'exogamie. Souvent les clans sont répartis en deux groupes, sans doute les deux anciens clans primaires qui sont désignés d'ordinaire sous le nom de phratries. Les phratries, unies entre elles par cet échange constant de prestations que constitue la fourniture des femmes de l'une à l'autre, le sont encore de maintes autres façons, mais toujours sous la forme de prestations, de services, tant dans la vie laïque et quotidienne que dans la vie mystique,

(1) Cf. Joyce, CCCCXXXIV.

sociale et religieuse. Dans cet échange de prestations les fournitures d'objets se développent, sans préjudice d'ailleurs des prestations de services. Les échanges cérémoniels de cadeaux ont une telle importance dans ces sociétés qu'ils arrivent à se faire pour eux-mêmes, à constituer à eux seuls des occasions de fête, créant la surenchère, le défi, l'ostentation et la concurrence d'individus et de groupes. Il faut se représenter ces sociétés réunies l'hiver, et concentrant sur cette période leur liturgie, employant une bonne partie de la mauvaise saison en échange de festins ostentatoires préparés à l'avance et en un continuel jeu de bourse qui se porte toujours à la hausse, et où gains et pertes se soldent en valeurs sociales, considération, rang, possession de blasons.

C'est cette institution même du potlatch dont nous retrouvons la trace indiscutable dans deux récits celtiques, l'un irlandais, l'autre gallois. Le *Festin de Briccriu* nous raconte comment ce personnage invite à son festin (*fled*) le roi Conchobar et les siens (1). La fête se passe en compétitions, mêlées de défis, pour la préséance et la *part du héros* entre les héros et les femmes des héros. A la fin, la préséance reste à Cuchulainn et au groupement d'Emain Macha. De même dans les Mabinogion c'est l'histoire de Kuhlwch et d'Olwen, fille d'un monstre, Yspadadden. Kuhlwch apprend que sa femme prédestinée est Olwen ; il se rend à la cour d'Arthur ; il lui demande un don qu'il obtient : c'est l'aide nécessaire pour entreprendre sa brigue. Accompagné des compagnons d'Arthur, Kuhlwch se rend auprès d'Yspadadden, qui pose ses conditions : il s'agit de lui apporter pour la fête des noces un certain nombre d'objets. Ces objets sont gagnés. Kuhlwch tue le père d'Olwen (2), et l'épouse. On le voit, les sources, même tardives, la littérature et le droit celtique, même recueillis très tard, contiennent très authentiquement des traces importantes de droit et d'institu-

(1) D'Arbois, CCXLVIII, V, p. 80-147 ; Windisch, CCXCV, I, p. 235-311.
(2) Loth, CCLXX, I, p. 175-283.

tions d'un état bien antérieur à celui des sociétés celtiques elles-mêmes. Il n'y a donc aucune raison de douter de l'excellence et de l'autorité des sources galloises et irlandaises, et nous pouvons nous en servir pour constituer une image, composite certes, mais assez précise des sociétés celtiques.

CHAPITRE II

LA STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ CELTIQUE : LES DIVISIONS DE LA SOCIÉTÉ LE DROIT CIVIL ET LA PROPRIÉTÉ LE DROIT PÉNAL LES INSTITUTIONS POLITIQUES

I

Caractère segmentaire de la société celtique et caractère politico-domestique de ses institutions.

Dans la société celtique, l'État reste en général rudimentaire et presque indifférencié. Le roi n'a jamais été que le chef direct d'une petite unité avec des pouvoirs définis limités et personnels sur les autres éléments de son royaume. Quand les rois ont disparu en Gaule, ils ont été remplacés par des corps aristocratiques de magistrats qui n'ont pas constitué de républiques.

Les cellules des sociétés celtiques sont de l'ordre politico-domestique ; leurs fonctions politiques sont de la même nature que la famille. Il n'y a pas d'État qui intervienne dans leur administration ni dans les transactions entre elles, ni de ministère public pour le châtiment des fautes (1). Les sociétés celtiques sont à l'état tribal et n'ont qu'un droit privé. Les contestations n'y comportent que des arbitrages. Il appartient à l'offensé de contraindre l'offenseur à l'arbitrage. Les torts ne comportent que la vengeance privée ou la compensation. Le droit celtique repose sur l'arbitrage, la composition, la saisie. Le système de

(1) Cf. Sophie Bryant, *Liberty, order and law under native irish rule, a study in the book of the ancient laws of Ireland*, Londres, 1923.

composition a été particulièrement codifié et développé par l'établissement de tarifs fixés et coordonnés selon la qualité des personnes ayant droit au paiement des dommages et la nature des fautes et offenses. Les tarifs des compositions ont divisé, comme stéréotypé les inégalités de la société celtique (1).

Des inégalités s'introduisaient par en haut du fait des chefs, des familles des chefs en qui s'incorporait tout ce que ces sociétés étaient capables de concentrer de puissance publique. D'autres inégalités se constituaient par en bas, en partie en vertu du jeu circulaire des vengeances privées et des tarifs ruineux de compensation. Il se constituait ainsi une classe de gens hors la loi, d'*outlaws*, de bandits. Les hors la loi se fixaient quelque part dans la dépendance et sous la protection des chefs riches et puissants. Les endettés étaient dans la dépendance de leurs créanciers. Le monde celtique trouvait dans ses institutions des raisons internes d'évolution qui l'amenaient, après avoir constitué des aristocraties, à créer des plèbes qui tendaient à devenir des démocraties.

II

Les divisions de la société.

1° *La tribu.*

La tribu constitue dans la société celtique le groupement de cellules qui représente la première unité sociale se suffisant à elle-même. En effet, ni les clans ni les familles ne se suffisent : le clan a besoin d'un autre clan qui lui fournisse ses femmes et lui rende d'autres services indispensables. Il en est de même de la famille. En Irlande, l'unité s'appelle *taath*, au pluriel *tuatha* (2). L'équivalent a existé en Gaule où il est attesté par

(1) D'Arbois, CCXLVIII, VIII, ch. I, p. 1 et suiv., et Joyce, CCCCXXXV.

(2) Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 39. Cf. Czarnowski, CCCCXXIII.

le nom du dieu Teutatès, qui est vraisemblablement le *genius* de la *tuath* ; par les mots *toutio* sur une inscription de Briona qui paraissent signifier citoyen ; par le mot *toutiorix* qui paratt signifier roi de la *tuath* ; le mot existe également en osque et en ombrien. Nous sommes en présence d'un mot du vocabulaire occidental indo-européen (1).

Les membres de la *tuath* sont putativement des parents, solidaires, nourris du même lait, vivant sur un même sol. Ils descendent d'un même ancêtre, et cette descendance est indiquée par le nom qui est un gentilice, ou un collectif, ou un nom composé indiquant la descendance. Si l'ancêtre, et c'est le cas le plus fréquent, est historique, l'histoire à laquelle il appartient touche à la légende.

M. Eoin Mac Neill (2) s'est élevé contre cette conception de la *tuath*. Pour lui, il ne s'agirait que d'une méthode onomastique désignant par le nom de la famille régnante tout un territoire et les gens qui y vivent ; il a montré que, par exemple, les Ui Maine comprenaient des gens de races hétérogènes et de conditions inégales groupés sous l'autorité de rois descendant de Maine Mor. Mais M. Mac Neill ne voit pas que si, même dans le cas d'une *tuath* très évoluée comme les Ui Maine, les territoires — et les groupements correspondants — sont encore désignés par des gentilices, c'est qu'ils sont théoriquement peuplés par des groupes de parents qui étaient à proprement parler des tribus.

L'équivalent de la *tuath* en Gaule est probablement le *pagus* des *Commentaires* et de la Gaule romaine. Les écrivains grecs les désignent sous le nom de φῦλα ou φυλαί par opposition aux *civitates*, qu'ils désignent par ἔθνη. Les *pagi* font leurs affaires eux-mêmes encore sous l'empire romain. Dans la Gaule indépendante, s'ils suivent la politique de la *civitas*, les citoyens restent groupés par pays. L'armée des Helvètes marche par

(1) Czarnowski, CCCCXXIII, p. 231, n. 1.
(2) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 350 et 358. Cf. *Ibid.*, p. 293 et 277.

pagi, comme en Irlande l'armée de la reine Medb (1). Le nom de l'unité correspondante dans le pays de Galles est *cantref*, c'est-à-dire les cent *trefs*, les cent communes ou mieux encore les cent unités d'exploitation et de culture. La notion de tribu, au sens sociologique, suppose une limitation ; les membres de la tribu ne doivent pas être trop nombreux, ni le territoire trop vaste pour qu'ils puissent, dans une certaine mesure, vivre ensemble et se réunir périodiquement. Le mot gallois *cantref* suppose également une limitation sur le sol et le voisinage d'autres cantrefs. L'irlandais a, semble-t-il, en plus du mot *tuath*, un équivalent du mot *cantref*, c'est le *tricha ced*, trente centaines, c'est-à-dire trente groupes de cent feux (2).

D'une façon générale, il est permis de penser que l'installation sur le sol et le tassement de la population ont dû stéréotyper l'organisation un peu lâche de la tribu et favoriser les éléments territoriaux de sa définition aux dépens de l'élément parenté.

2° *Le clan.*

Il s'est trouvé que les ethnographes et les sociologues ont emprunté au vocabulaire celtique le mot qui désigne le *clan* : c'est un mot goidélique qui ne désigne pas un type d'unité d'une grandeur et d'une forme définissables. Il signifie descendant ou descendance. Par exemple au pluriel, en irlandais, *clanna Morna* signifie les descendants de Morann, mais les *clanna Morna* peuvent constituer indifféremment ce que les sociologues appelleraient tribu, famille ou peut-être clan. De même en gallois le mot équivalent *cenedl* signifie nation, tribu, famille.

Or il se trouve que le clan, au sens employé par la sociologie contemporaine (3), n'existe pas, ou n'existe plus comme insti-

(1) Czarnowski. CCCCXXII, p. 232, n. 3 et 4.
(2) Czarnowski. CCC XXIII, p. 232.
(3) Voir Davy et Moret, CCCLX.

tution dans les pays celtiques. Un mot emprunté au vocabulaire celtique et d'ailleurs de sens assez vague a servi à désigner une institution qui était déjà presque entièrement disparue dans les civilisations celtiques. Il en est résulté quelque confusion dans les descriptions des sociétés que nous étudions (1).

Le clan, au sens celtique du mot, est donc quelque chose de très différent du clan normal et en particulier totémique. Un bon nombre de *tuatha* irlandaises se sont formées autour de familles historiques qui sont des branches collatérales de familles royales. C'est le cas de toute la série des Ui Neill. Dans ce cas c'est une famille perpétuée et grossie qui a formé le noyau de la tribu. Les clans celtiques sont des familles ou des tribus conçues comme des familles, ou du point de vue des familles ; ils sont donc quelque chose tout différent du clan totémique.

Toutefois certains renseignements donneraient à penser qu'il n'en a pas toujours été ainsi : la *tuath* ou tribu d'Erainn comprenait vingt-quatre *forsloinţe* ou dissémination, groupées deux par deux en douze *aicme* ou souches (2). La tribu des Soghan comprise dans le territoire des *Ui Maine* comprenait six clans (3). Il a donc dû y avoir des clans à l'intérieur de la tribu, mais il faut reconnaître que dans la société celtique il ne demeure aucun droit du clan en dehors du droit de la tribu et du droit de la famille.

Toutefois il demeure dans les institutions celtiques des reliques du clan totémique. M. Salomon Reinach (4) s'est efforcé de retrouver dans les interdictions alimentaires et dans les cultes d'animaux encore en vigueur chez les Celtes des

(1) Tel est le cas de celle de sir Paul Vinogradoff, CCCXC.
(2) Windisch, CCXCV, p. 832, n. 3.
(3) O'Donovan, *Hy Many*, p. 70. Cf. Czarnowski, CCCCXXIII, p. 248. Cf. Joyce, CCCC XXIV, I, p. 167.
(4) Dans son article sur les survivances du totémisme chez les Celtes, CXL, XXI, réimprimé au tome Ier, CCCLXXIV.

restes du totémisme primitif : c'est ainsi qu'une tribu du Connaught, le clan Coneely, ne devait pas manger de phoques (*coneely* signifiant phoque), et l'on racontait que les ancêtres de la tribu avaient été transformés en phoques (1).

Mais surtout il a subsisté dans les sociétés celtiques (et cet argument est singulièrement plus important) des restes d'organisation normale de clans. L'histoire du Munster nous présente deux dynasties royales, les Clanna Darghthine et les Clanna Dairenne, qui alternent au pouvoir à chaque génération, qui se marient entre elles et mettent respectivement les enfants en pension l'une chez l'autre. Ces deux dynasties sont l'une par rapport à l'autre dans la relation de deux clans exogames appartenant à deux phratries différentes, surtout si l'on suppose que la filiation s'y soit faite en ligne utérine (2). Cette filiation utérine, d'autre part, posait un problème difficile en ce qui concerne l'éducation et la préparation des enfants en vue de l'initiation. En effet, l'enfant appartenait au clan de la mère, mais celle-ci vivait dans le clan du père ; on le renvoyait dans le clan de sa mère, au moins pqur un assez long temps. On réunit aussi souvent les enfants d'un clan sous la garde de personnages qualifiés dans une grande maison, la maison des hommes. L'institution avait d'ailleurs un autre objet, c'était de mettre ces grands garçons en surveillance et à l'abri des femmes qu'ils ne doivent pas épouser.

Cette institution qu'on appelle généralement du nom anglo-normand de « fosterage », s'est maintenue en pays celtique : nous trouvons les enfants confiés à des parents nourriciers, à l'égard desquels ils contractent de véritables liens de parenté, attestés par le fait qu'un certain nombre de personnages portent dans l'indication de leur filiation le nom de leur père nourricier et que des obligations juridiques réciproques, comparables à celles de la parenté, lient le père nourricier

(1) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 126 Cf. Conrady, CCCCXXI.
(2) Czarnowski, CCCCXXVIII, p. 255.

à son pupille. Elle s'appelle en Irlande l'*altram* (1). Elle présente des formes variées suivant le choix de l'*alte* ou du père nourricier : on recherchait comme pères nourriciers soit les membres de la famille maternelle, soit les membres de ce que nous appellerions les classes intellectuelles, druides ou *filid* (2). Les exemples d'enfants élevés par la famille maternelle sont nombreux : tel est le cas du roi Muircertach mac Erca qui passe son enfance en Écosse chez son grand-père maternel. Tel est aussi le cas des deux dynasties de Munster dont nous avons parlé plus haut. Les exemples d'enfants élevés par les druides et les *filid* sont plus nombreux : Cuchulainn, les deux filles du roi Loegaire converties par saint Patrick. L'institution tendit à prendre l'aspect de véritables écoles : le druide Cathba instruit cent élèves en même temps que Cuchulainn. Et le roi d'Irlande Conn aux cent batailles a une garde composée de cinquante frères de lait qui sont évidemment ses compagnons d'enfance et d'éducation. De même César et Pomponius Mela notent l'affluence des jeunes gens autour des druides. Or le sacerdoce des druides, dont nous constatons l'action civilisatrice et éducative, est, nous le verrons plus loin, un clan ou un groupe de clans transformé en société secrète (3).

On peut donc démontrer que les institutions celtiques comportent des restes nombreux de l'organisation par clans ; la mentalité qui s'est manifestée ailleurs dans le totémisme survivait encore chez les Celtes ; elle a contribué à donner à la tribu d'une part, à la famille de l'autre, des traits qui ressemblent à s'y méprendre à ceux des vieux clans, et elle leur a donné ce goût des emblèmes, des couleurs, des blasons qui ont toujours attiré l'attention sur les clans celtiques.

(1) D'Arbois, CCXLVIII (*Droit*), I, p. 112, 187, et II, p. 36. Cf. Czarnowski, CCCCXXVIII, p. 257, et Sumner Maine, CCCLIII, p. 242.
(2) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 18. — (3) Cf. *infra*, chap. III.

3° *La famille.*

La famille est le groupe d'hommes qui ont des ancêtres certains, connus ou remémorés, mais généralement assez proches, dont ils descendent directement. La famille s'appelle en irlandais *fine*. L'existence du mot correspondant en gaulois est attesté par le nom propre Venicarius. Il a été remplacé en gallois par le mot *toullu* qui signifie à proprement parler « les occupahts de la maison » (*ty*, maison ; *llu*, hôte). Le mot appartient au groupe indo-européen occidental : en allemand *Wini* signifie ami. Le mot *fine* désigne à la fois en Irlande la grande famille de plusieurs maisonnées et la petite famille ou maisonnée ; il contient l'idée de solidarité juridique qui constitue l'essence de ces groupes de parenté. Cette famille, qui présente les caractères généraux de la famille agnatique indivise et de la famille patriarcale indo-européenne, présente toutefois sur certains points des survivances saisissantes de la famille utérine (1).

4° *Le mariage et la filiation.*

Les écrivains anciens ont trouvé chez les Gaulois des héros de morale en action, en particulier pour ce qui est de la famille et du mariage (2). Ils nous ont laissé une belle idée de la fidélité et de la dignité matrimoniales chez les Gaulois. En revanche, les passages où des écrivains anciens parlent des Celtes insulaires et de leur état matrimonial nous en donne une idée profondément différente. Les littératures irlandaise et galloise laissent des sentiments assez mêlés. Il y a dans la littérature irlandaise un magnifique chant d'amour et de fidélité conjugale, c'est le morceau intitulé « l'Exil des fils d'Uisnech » (3). Mais par ailleurs et dans l'ensemble, les mœurs sexuelles parais-

(1) Voir d'Arbois, CCXLVIII (*Droit*), I, p. 185, et Joyce, CCCCXXXIV, I.
(2) *Ibid.*, I, p. 219-229. Cf. Albert Bayet, *La morale des Gaulois*, Paris, 1930.
(3) D'Arbois, CCXLVIII, I, p. 217-319.

sent assez relâchées. Elles s'expliquent en réalité, nous allons le voir, par la persistance d'institutions anciennes dont le sens est perdu et qui souvent sont en conflit les unes avec les autres.

Strabon (1) nous dit que les Irlandais se vantaient de leur dérèglement et qu'ils ne connaissaient ni mères ni sœurs. Or Strabon, en ce qui concerne le nord de l'Europe, copie Pythéas dont les renseignements sont souvent puisés à de bonnes sources. Mais Pythéas pouvait bien avoir entendu raconter une histoire du genre de celle de Conchobar et de sa sœur Dechtire, ou celle de Clothree (2). Celle-ci, qui fut la mère de Medb, la reine de Connaught, avait trois frères trimaux qui disputaient à leur père la royauté d'Irlande. Avant la bataille elle se fit faire par eux trois un fils qu'elle aurait épousé (3).

César (4) nous donne des renseignements plus précis. Les Celtes de Grande-Bretagne auraient une femme à dix ou douze ; le groupe de maris serait constitué de frères, pères ou fils ; les enfants appartiennent à un titulaire nominal qui a contracté le mariage et amené la femme dans la maison. On serait tenté de penser au premier abord qu'il s'agit là d'un groupe de parents de clan qui ont en commun les mêmes femmes comme celles-ci ont les mêmes maris. Mais sans doute s'agit-il là en réalité d'une forme de polyandrie adaptée à la vie en commun d'un groupe assez considérable dans une grande maison : une exploitation commune qui n'est pas assez riche pour entretenir un grand nombre de femmes, et qui peut-être n'a pas besoin du travail des femmes parce qu'il fait peu d'agriculture. On rapporte des faits comparables du nord de l'Inde et des Slaves du Sud. Le passage de César, tout à fait vraisemblable, ne

(1) Str., IV, 5, 4. Cf. Saint Jérôme, *Adversus Jovinianum*, II, 7. Cf. Dion Cass., LXII. 6, 3, et LXXVI, 12, 2.

(2) Ces histoires ont été placées plus près de nous par les annalistes irlandais. Elles remontent, en réalité, à un fonds très antique.

(3) C&C XXXIX, p. 15. Cf. Vendryès, dans *IFA*, 21 juin 1923.

(4) Cés., *B. G.*, V, 14.

signale pas la survivance d'un état très ancien des institutions matrimoniales, mais une façon un peu particulière d'appliquer les régles de la famille celtique.

Et pourtant nous avons dans la littérature épique, l'histoire et le droit des Celtes, des souvenirs ou des restes importants de la famille utérine.

La filiation de personnages comme Cuchulainn et Conchobar est indiquée par le nom de leur mère. Aussi bien étaient-ils de naissance irrégulière et précisément le droit irlandais attribuait à la famille de la mère les enfants nés hors mariage. Lorsque le mari d'autre part est un étranger, n'ayant pas de famille en Irlande, la petite famille qu'il fonde est agrégée à la famille de sa femme ; elle s'appelle la famille bleue, *glas-fine*, parce que le mari est censé être venu par mer (1) ; on dit alors que le « mariage » est « de l'homme » et le « bien » « de la femme ». Nous avons des exemples de succession en ligne maternelle et même de matriarcat dans les familles régnantes légendaires d'Irlande (2) et dans les familles régnantes historiques de Bretagne (3). Le droit celtique supposait des capacités politiques reconnues aux femmes. Plutarque, dans son traité sur les vertus des femmes, nous les montre aplanissant des conflits, intervenant dans les assemblées délibérantes, constituées comme arbitres par un traité entre Hannibal et les Volques (4). Strabon, d'après Posidonius, nous montre les prêtresses armoricaines indépendantes de leurs maris (5).

On a fait remarquer que les femmes celtiques ont porté la culotte. Les Gauloises l'ont portée effectivement, comme l'atteste une statue conservée au British Museum (6). Les Gauloises ont accompagné leur mari à la guerre. Les Irlandaises ont eu des obligations militaires corrélatives à leurs droits à la

(1) D'Arbois, CCXLVIII (*Droit*), I, 187. — (2) *Ibid.*, I, 237.
(3) Joyce, CCCCXXXIV, I, 41, cite l'exemple de Macha Mongruad, fondatrice légendaire d'Emain.
(4) Plut., *De mul. virt.*, 24, 66. — (5) Str., IV, 4, 6.
(6) A.-J. Reinach, CVII, XVIII (?).

propriété foncière. Elles n'en ont été exemptées que par le christianisme et par étapes. L'une des étapes a été le rachat du service militaire par l'abandon de la moitié des biens à la famille (1). C'est un des épisodes du dépouillement plus ou moins complet de la femme par l'homme qui a partout accompagné la perte du privilège qu'avait antérieurement la femme de créer la filiation.

La famille normale des Celtes, en dépit de ces faits exceptionnels, et de ces reliques du passé, est une famille presque purement agnatique. Les femmes y sont l'instrument d'une parenté naturelle, mais non plus de la parenté civile ; le fils de la fille ne fait pas partie de la lignée de son grand-père, sauf dans un cas : celui où un homme qui n'a pas d'héritier mâle marie sa fille en se réservant l'enfant à naître qui devient juridiquement non plus son petit-fils, mais son fils (2).

Cette famille est groupée autour d'un foyer qui a été le centre de son culte et n'a pas cessé de tenir une place centrale dans la représentation de son essence et de son unité. Elle a pratiqué comme la famille latine le culte de ses morts et de ses ancêtres, mais de ce culte nous avons perdu la trace. Le père de famille est maître chez lui, maître de la maison et des siens (3). César et le jurisconsulte Gaius (4) ont noté qu'il exerçait en Gaule la *patria potestas* à la romaine. Il avait, dit César, droit de vie et de mort sur ses enfants. Les droits irlandais et gallois témoignent des mêmes pouvoirs. Ils diffèrent sur l'âge de l'émancipation. En droit irlandais la *patria potestas* n'a pas d'autre terme que la mort du père ou son incapacité. En droit gallois du Nord, l'émancipation se produisait à la date du service militaire, c'est-à-dire à quatorze ans. Mais il y a lieu de noter que dans ce cas le fils sortait de la tutelle du père

(1) Joyce, CCCCX · X V, II, N.
(2) Czarnowski, CCCCXXIII, p. 239.
(3) CCXLVI , VII, p. 244-247. Cf. Havet, *Les institutions et le droit spéciaux aux Italo-Celtes*, dans CXL XXVIII, p. 113 et suiv.
(4) Cés., *B. G.*, VI, 19, et Gaius, *Institutionum comment.*, I, 51, 52, 55.

pour entrer dans la clientèle du chef à qui il avait été présenté (1).

Suivant César, le mari gaulois aurait eu le même pouvoir à l'égard de sa femme qu'à l'égard de ses enfants. Dans les familles nobles, après la mort du *paterfamilias*, les femmes tombaient sous la main de ses proches qui pouvaient, en cas de mort suspecte, les mettre à la torture ou les faire périr (2). Ce pouvait être un moyen de régler les successions des veuves sans enfants. Mais, en fait, la situation était moins simple. Les femmes mariées pouvaient avoir des biens ; on leur devait des comptes. Mais César lui-même indique dans le même passage que les femmes étaient loin d'être complètement dans la *manus* du mari : la femme apportant une dot, constituée en *pecunia*, on en fait l'estimation ; le mari double la dot et ainsi est constitué un fond ; on en tient la comptabilité et on en garde le *fructus*, le croît. Le survivant devient propriétaire des deux parts et de toute la somme des produits antérieurs. Quelle que soit la nature des biens auxquels César fait ici allusion, le passage atteste la possibilité d'une gestion en commun ou équitablement justifiée de ces biens communs (3).

Or ce texte s'accorde avec les droits irlandais et gallois où nous retrouvons la dot et le douaire. La femme dont le mariage fait l'objet de ces arrangements patrimoniaux est de la même condition que son mari (4). En thèse générale, une femme est incapable de contracter, en droit irlandais, sans le consentement de son mari, sauf dans les cas où ils ont exactement la même fortune. Le début de la fameuse épopée, l'enlèvement des Vaches de Cooley, est une longue discussion entre la reine Medb et son mari Ailill sur l'étendue de leur fortune et par conséquent de leurs droits (5). Il y avait donc dans la famille celtique la place d'une matrone, *cet muinter*, la première

(1) D'Arbois, CCXLVIII, I, pp. 242, 245, 247. — (2) Cés., VI, 19.
(3) Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 407.
(4) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 231, et Joyce, II, p. 8. — (5) *Ibid.*, I, p. 229.

de la *familia*. Toutefois la condition de cette matrone était plus indépendante que celle de la matrone remariée. A cet égard, la famille celtique présente un aspect d'évolution moins avancé de la famille paternelle que la famille romaine.

Les sociétés celtiques tendaient évidemment vers la monogamie, mais la polygamie y était admise (1). Il n'y avait normalement dans une famille qu'une matrone, mais il y avait d'autres femmes esclaves ou épouses. Le mariage de la matrone comportait l'achat, mais les rites de l'achat se simplifiaient pour les femmes de condition inférieure. Les concubines, en irlandais *ben urnadma*, s'achetaient aux grandes foires de l'année pour un an. Grâce à cette limitation de temps, la femme échappait à la *manus* de l'homme. Mais ce mariage dans la pratique durait souvent plus qu'un an (2).

Comme à Rome, les formes purement civiles du mariage avaient supplanté chez les Celtes les formes religieuses et anciennes. Gérald de Cambrie atteste la pratique d'un genre de mariage semblable chez les Gaulois, où l'achat n'était qu'une location, et qui constituait un véritable mariage à l'essai, car il ne devenait définitif qu'après la naissance d'enfants (3). Or ce type de mariage a été pratiqué dans les familles de chefs écossais jusqu'à la fin du moyen âge. Le divorce était admis même par consentement mutuel ; le droit canon lui-même dut l'admettre. En Irlande, dans le droit ancien, la femme sortant du mariage gardait jusqu'aux produits de son travail domestique (4).

En ce qui concerne les enfants, l'*altram* parait à la fragilité du mariage. La condition de la mère n'influait pas sur la condition des enfants ; les effets de la filiation paternelle étaient absolus.

(1) D'Arbois, CCXLVIII (*Droit*) I, p. 216. Cf. Whitley Stokes, CCLXXXVIII, p. 52-56 ; CCLXIX, p. 35-36. Cf. Joyce, II, 7.
(2) D'Arbois, CCXLVII, *Dr.*, I, p. 227 ; CCXLVI, II, p. 380, et II, p. 390.
(3) Giraldus Cambrensis, *Descriptio Kambriæ*, II, 6. Cf. Vinogradoff, CCCXC, I, p. 246.
(4) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 228.

5° *Extension de la famille.*

Chez les peuples celtiques, la famille est une grande famille, remontant assez haut dans la lignée des ancêtres et composant un groupe considérable d'agnats. Cela est vrai de la Gaule comme de l'Irlande et du pays de Galles. La famille irlandaise en particulier comporte quatre groupes de parents portant les dénominations suivantes : *gelfine*, *derbfine*, *iarfine*, *indfine* (1). La *gelfine* est la famille de la main (geil), la *derbfine* la famille certaine, la *iarfine* la famille lointaine, l'*indfine* la famille de la fin. La *gelfine* comprend *ego*, le père avec son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils et le fils de celui-ci. La *derbfine* comprend l'aïeul, dans la ligne directe, et dans la ligne collatérale l'oncle, le cousin germain et le cousin issu de germain. La *iarfine* comprend dans la ligne directe le trisaïeul, puis en ligne collatérale le grand-oncle et deux degrés de cousinage constitués par les fils et petits-fils de celui-ci. L'*indfine* comprend dans la ligne directe le trisaïeul, et dans la ligne collatérale l'arrière-grand-oncle et deux degrés de cousinage constitués par les fils et petits-fils de celui-ci. Tous ces parents sont des agnats; mais parmi ces degrés successifs de parenté qui se constituent autour d'*ego*, seuls ceux de la *gelfine* et ceux de la *derbfine* constituent la famille *sensu stricto* (2).

Dans les clans gaéliques d'Écosse la parenté est encore plus large et plus étendue en remontant dans la lignée des ancêtres et en descendant dans les branches collatérales (3). Quant à la famille gauloise, il est infiniment probable qu'elle s'est constituée sur un type analogue.

Le lien de famille s'exprime ou se révèle dans la solidarité

(1) D'Arbois, CCXLVII, I, p. 185 et suiv.
(2) D'Arbois, CCXLVII, *Dr.*, I, 188. Cf. Sumner Maine, CCCLII, p. 216, et Vinogradoff, CCCXC, I, p. 305.
(3) Meitzen, CCCLIV, I, p. 205.

qui constitue aux membres de la famille des devoirs et des droits réciproques (1); toute la famille est responsable des crimes commis par un de ses membres ; elle participe alors selon les rangs de ses membres aux indemnités de composition (2). Mais la solidarité est plus étroite à l'intérieur de la *derbfine*. Le meurtre est interdit à l'intérieur de cette famille restreinte ; le meurtrier d'un parent de cette catégorie est exclu des avantages de la parenté tout en restant soumis à une partie des charges. En fait, la *gelfine* et la *derbfine* contituent la famille normale (3).

6° *L'héritage.*

La mode de transmission de la succession et de l'héritage s'explique par cette organisation de la famille; cela est vrai en particulier dans le cas de la transmission d'un bien non divisible, la royauté. D'une façon générale, un roi n'a pas pour successeur son fils. C'est que son fils n'était pas désigné par la filiation de la *derbfine* pour être son héritier. Il était peut-être son plus proche parent naturel, mais non pas son plus proche parent civil. Ce plus proche parent c'était son frère cadet ou tel et tel représentant de la même génération que lui-même ou d'une génération antérieure dans la *derbfine*. D'autre part, la royauté était héréditaire, mais l'hérédité s'exerçait par choix entre un groupe d'héritiers présumés égaux qui comprenait les agnats vivants du roi défunt, c'est-à-dire ses oncles et ses cousins (4). L'histoire irlandaise est illustrée de tragédies de famille qui témoignent des efforts faits par les familles royales pour échapper à ces règles.

Pour assurer la régularité de la succession, on s'était avisé en

(1) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 181. Cf. *Domesday Book*, I, 179.
(2) D'Arbois, CCXLV I, *Dr.*, I, p. 66.
(3) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, 6 . Cf. Senchus Mor, I, 182 et 280. Cf. CC & LVII, IV, p. 284.
(4) Voir, par exemple, l'ordre des successions dans la famille royale d'Eochaid, entre 398 et 533. Cf. Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 230 et 294.

Irlande de désigner l'héritier d'avance, dans la liste des agnats, bien entendu. Il portait le titre, difficile à expliquer, de *tanaiste*, et il jouait le rôle de lieutenant de son prédécesseur. Il y avait des *tanaistes* à tous les étages de la royauté, depuis la tribu jusqu'à la royauté suprême, et même dans certaines familles nobles, en un mot pour toutes les indivisions. Ce système de succession s'appelle *tanistry* (1).

Les biens divisibles étaient partagés de façon à tenir compte des agnats selon un système désigné par le mot anglais de *gavelkind* (2); partagés en *gavel*, c'est-à-dire par portions, constituées soit en comptant les héritiers par têtes (*per capita*), soit en les comptant par souches (*per stirpes*). Le droit de tester existait dans le droit celtique. Mais il semble qu'il y ait été introduit surtout par le christianisme et sous l'influence de la loi romaine (3). A cet égard, la puissance du père de famille irlandais ou gallois nous apparaît comme très inférieure à celle du père de famille romain. Il n'est que l'usufruitier du bien de famille dont il doit compte à ladite famille et n'a pas théoriquement le pouvoir de disposer. Mais ce droit, il l'a pris peu à peu.

Le chef de famille fait souche de nobles (4). Le chef de la *fine* irlandaise est un noble; il est moins certain que le chef de la famille galloise le soit également. Le chef de la *fine* joue un rôle politique, juridique, militaire, il représente la famille, il est son porte-parole et son chef de guerre. En Gaule, le chef de famille, si nous en jugeons par l'Éduen Dumnorix, paraît avoir eu la tutelle des femmes de sa famille qui n'étaient pas en puissance de mari (5). Mais le chef de famille était choisi, en

(1) SUMNER MAINE, CCCLII, 201. Cf. SPENCER, CCCCLVIII.

(2) MACKAY, *Notes on the Custom of Gavelkind in Kent, Ireland, Wales and Scotland*, dans CXXV, XXXII, 1898, p. 133 et suiv. Cf. CCXLVII, IV, p. 284-295; I, p. 250; III, p. 331.

(3) VINOGRADOFF, CCCXC, I, 289.

(4) CCXLVI, IV, p. 346, 348 et 62. Cf. CZARNOWSKI, p. 246.

(5) JULLIAN, CCCXLVII, II, 407. Cf. CÉS., I, 18, 6, 7.

Irlande, dans le pays de Galles, parmi tous les ayants-droit de la famille en tenant compte de ses richesses, de sa popularité, de sa force. Il lui manquait peut-être la prédestination mystique qu'aurait pu lui donner une filiation plus stricte.

En somme, la famille celtique est essentiellement un groupe assez indivis d'agnats beaucoup plus nettement caractérisé comme tel que le groupe d'agnats romain, puisque la succession y était dévolue aux agnats au lieu d'être dévolue aux fils et que, abstraction faite de la constitution de la propriété, les agnats y étaient rangés par génération et par classe d'âge, ce qui explique, si cela ne la justifie pas, la confusion que l'on a faite parfois entre le clan celtique et les clans totémiques.

Mais cette famille était en train d'évoluer, de faire une place croissante à la parenté naturelle. Même dans le cas des familles royales d'Irlande, nous voyons les rois travailler pour l'avenir de leur fils ou leur petit-fils et, peu à peu, réussir de plus en plus fréquemment à leur assurer directement la couronne (1). L'évolution se produisit dans le même sens en Gaule, où par exemple Comm l'Atrébate eut pour successeurs ses propres fils (2).

7° *Les éléments flottants.*

Il n'y a pas de société sans éléments flottants : à côté des Celtes il y avait des indigènes, peu nombreux pour la Gaule en dehors de l'Aquitaine et de la côte de Provence, très peu nombreux au Pays de Galles — où les textes nous renseignent de façon précise sur les conditions de la conquête des Cymry au VI[e] siècle, — assez peu nombreux également en Irlande. Il y avait des esclaves, peu nombreux également, car les Gaulois faisaient peu de prisonniers. Il y avait surtout les déclassés,

(1) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, *Sp.* 114, 238, 290.
(2) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, 97.

les désencadrés qui étaient sortis de la famille, puis de la tribu, après un crime, pour échapper à la responsabilité d'une dette ou pour d'autres raisons. César indique qu'ils étaient nombreux en Gaule. Ils jouent un rôle important en Irlande (1). Il y avait enfin les intellectuels, druides, poètes, bardes.

Une partie (esclaves, affranchis) de ces éléments ont été encadrés dans les familles qui disposaient d'ailleurs du moyen légal de l'adoption (2). Une partie a réussi à former des familles du même type que les familles irlandaises ou galloises et jouissait d'un statut légal analogue après un stage. Une partie constituait des tribus vivant dans la dépendance des tribus libres. Mais la plus grande partie se groupait autour des chefs et des nobles : ces hétairies, ces compagnonnages, frappèrent les premiers écrivains grecs en contact avec les Gaulois (3). Le chef gaulois est entouré de porte-boucliers et de porte-lances; César nous parle du dévouement des *soldurii*. Les chefs auxquels il a affaire ont d'immenses clientèles qui forment de petites armées (4). En Irlande, des clients se groupent autour des nobles (5).

Tous ces éléments flottants ont leur place dans la plèbe dont parle César à propos des sociétés celtiques. On sait que César distingue trois ordres : les druides, les *equites*, la plèbe. Mais l'auteur latin a confondu dans cette plèbe les familles libres, exception faite de leurs chefs et des familles fondées par ceux-ci, avec une autre couche de familles. Cette seconde classe s'était formée à la suite d'une évolution qui s'est produite au contact de la terre.

(1) Sumner Maine, CCCLII, p. 173.
(2) Joyce, CCCXXXV, I, 166. Cf. Sumner Maine, CCCLII, p. 231; cf. sur l'affranchissement, Cés., V, 45.
(3) Polybe, II, XVIII, et Diod., V, 29, 2. Cf. d'Arbois, CCXLVIII, p. 62.
(4) Fustel, CCCXXIV, p. 27 et 195; Cés., *B. G.*, VI, 15; cf. Cés., VII, 40; III, 22; I, 18; et Diod., V, 29.
(5) Sumner Maine, CCCLIII, p. 273.

III

Le sol et la propriété.

Les Celtes ont toujours été très mobiles et par conséquent assez faiblement enracinés là où ils étaient arrêtés (1). Mais le sol avait sa place dans les conceptions sociales des Celtes. Nous avons déjà signalé un mot commun aux langues italo-celtiques représenté par le latin *tribus*, par le gaulois *tref*, portion de la tribu, et l'irlandais *treb*, maison : ce mot désigne essentiellement un groupe d'hommes qui défriche une certaine quantité de territoire, il désigne aussi le territoire occupé par lui. En vieux slave *trèbiti* signifie « il défriche ». La tribu habite une clairière, elle est entourée d'une marche. De bonne heure les peuples, et en règle générale les groupes sociaux celtiques s'efforcent de définir leurs frontières, notamment en Grande-Bretagne, en Irlande, par des fossés, des haies, des murs (2). En Gaule, la frontière est marquée par des postes de douane ou de garde, et des marches (3). L'administration romaine en hérita, et ces limites pour les évêchés et les bailliages se sont en partie maintenues jusqu'à une époque récente.

Nous pouvons voir dès lors comment les éléments de la tribu, c'est-à- dire les familles, s'installent sur le territoire; comment s'est faite l'appropriation du sol par les hommes, individus et familles. De longues discussions se sont élevées jadis entre Fustel de Coulanges et d'Arbois de Jubainville (4) qui, interprétant les textes de César et descendant vers le moyen âge, se demandaient s'il y avait eu appropriation individuelle ou propriété collective. En fait, les deux types de

(1) Voir le récit de la migration des Helvètes dans César.
(2) Joyce, C CCXX XV, II, p. 266. Cf. Eoin Mac Neill, CCCXLI, p. 131, et CXL, t. XXXVII, p. 367.
(3) I, XIII, 6127. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 58, n. 2.
(4) D'Arbois, CCXLVIII, *Propr.*, p. 104.

propriété ont coexisté, comme d'ailleurs à notre époque : de plus, il est vrai que le sol était divisé en biens de grande famille qui ont été accaparés ensuite par des individus chefs de cette famille. Chez les Celtes des îles et en Gaule avant César, la part de la propriété collective était plus grande. Un traité de droit irlandais déclare que l'observance de règles communes en agriculture est une des institutions fondamentales de l'Irlande (1). Il ressort également des droits irlandais et gallois que le labourage avec la grande charrue à huit bœufs demandait la coopération de plusieurs ayants-droit (2). Toutefois, en règle générale, le village chez les Celtes n'est pas par destination normale le possesseur effectif de son terroir.

En Irlande, c'est à la tribu que la propriété éminente de la terre appartient. Ce n'est, semble-t-il, que postérieurement que le pays se couvrit de haies. On peut se représenter une tribu de pasteurs, disposant d'un vaste territoire, groupant les troupeaux de ses familles, et celles-ci s'établissant à leur guise et sur un sol non disputé. Tels les historiens anciens nous ont montré les Gaulois d'Italie ; tels auraient été au début tous les Celtes (3).

Mais un pareil état d'indivision suppose des disponibilités d'espace indéfinies et une vie presque uniquement pastorale. Or les Celtes ont été de grands agriculteurs. Après avoir dit que les Gaulois de la Cisalpine vivent uniquement de viande, Polybe (4) nous décrit un pays qui regorge de grain ; c'est ce qu'il avait vu ; le reste était une tradition. La Gaule était une

(1) SUMNER MAINE, CCCL'I, p. 101. — (2) Cf. DOTTIN, CCCXXII, p. 185.
(3) POL., II, 17. Cf. D'ARBOIS, CCXLVIII, p. 61, 69, 100. Cf. JOYCE, CCCCXXXIV, I, p. 184, et LLOYD, CCCCXXXVIII, p. 138. Voir EOIN MAC NEILL, CCCC LI, p. 351 ; les annalistes fixent au règne d'Aodh Slaine, vers 600 après J.-C., la création des haies qui séparent les propriétés. Et un passage de l'histoire de Cuchulainn indique qu'en des temps anciens les cavaliers pouvaient courir librement sans être arrêtés par des haies. Voir le texte intitulé *Compert Conculaind*, dans WINDISCH, CCXCV, I, p. 136.
(4) Voir plus haut, p. 27.

terre à blé, l'armée d'Alésia mourait de faim parce qu'elle manquait de grain et l'Irlande a dû manger de tout temps autant d'orge que de viande. Une agriculture développée suppose un peu de fixité. D'autre part, des éleveurs ont dû savoir de tout temps qu'une vache avait besoin d'une certaine quantité de fourrage par jour, été et hiver, ce qui devait les conduire à proportionner la terre au bétail et, partant, à la répartir. Nous trouvons en fait la terre celtique divisée en biens de famille. Voyons de quel genre de famille.

Le bien de famille en irlandais s'appelle *baile* (1). Le mot est un vieux mot celtique commun qui du gaulois a laissé un héritier, le français bailliage. Il y avait 30 *baile* dans une tribu : à la *baile* correspondent normalement 300 vaches et 1 000 à 1 400 hectares. La *baile* est divisée en quatre quartiers, ceux-ci divisés à leur tour en quatre maisonnées (2). Tandis que la *baile* tend à devenir une unité administrative, le quartier garde son caractère de bien foncier. L'Irlande est un damier dont les cases sont les quartiers qui ont une grandeur de 65 à 130 hectares. Ils ont été subdivisés, agglomérés, mais ils sont fixés.

Le Senchus Mor nous dit que les membres de la *fine* ont une seule maison, un seul lit (3). Strabon (4) nous dit que les Bretons vivaient dans des sortes d'enclos, de kraals ronds, qui servaient aussi de parcs à bétail. Les relevés topographiques d'Irlande montrent précisément à l'intérieur des quartiers des cercles qui pouvaient avoir été l'habitation commune des gens de la baile ou du quartier. Souvent les grandes familles avaient des *dun* et des *rath*, maisons fortifiées ou ensemble de maisons à enceinte de pierre (5). Le toit de la

(1) CXL, XXXIX, p. 57. Cf. Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 372.
(2) Meitzen, CCCL V, I, p. 175.
(3) Czarnowski, CCCCXXXIII, p. 246. Cf. Senchus Mor, I, p. 122, 130, 132, et CCXLVII, IV, p. 374.
(4) Str., IV, 5. — (5) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, II, 1.

maison est supporté par deux rangées de trois colonnes, en irlandais *gathel*, en gallois *gavel*. Le milieu forme une salle commune, avec le foyer ; les deux côtés forment quatre divisions divisées elles-mêmes en quatre. Là sont les lits. La maison abrite seize ménages : elle est à l'image de la famille. Et les Gallois ont pris à la maison les termes divers, etc., qui désignent les divisions de la propriété territoriale (1). Ces biens de famille étaient des propriétés collectives de la grande famille. La possession de la terre était soumise à l'extinction de chaque génération à une redivision. Le Gallois libre paraît avoir eu un droit imprescriptible à une part de la terre tribale dans la portion de la famille et il semble que ce soit une prescription impérative de la loi de donner la *tref* de terre, c'est-à-dire environ deux hectares, à chaque personne libre de la famille qui arrive à l'âge d'homme.

Le système paraît avoir continué à fonctionner dans le pays de Galles jusqu'au XIV^e^ siècle sans trop d'accrocs. Les principaux furent la donation aux Églises par lesquelles un père de famille donnait à une église une portion de sa terre à charge d'en réserver l'exploitation à ses propres descendants (2). Le pays de Galles avait dans ses montagnes beaucoup de disponibilités. Il n'en fut pas de même en Irlande : le système de division de la propriété foncière s'y montra moins souple et ce fut la grande famille qui s'altéra jusqu'à n'être qu'une espèce de division territoriale de la *tuath* (3).

La famille se scinda. Dans certains cas, pour combler les vides, elle dut faire appel à des étrangers (4). Ou bien elle dut multiplier les parts de telle sorte qu'elles devinssent trop petites. Les *baile* crurent en nombre. Il en résulta des émigrations

(1) D'Arbois, CCXLVIII, *Propr.*, XXV ; Nisbleth, CCCCXLIV ; Joyce, CCCCXXXIV, I, 89 ; Meitzen, CCCLIV, I, p. 184 ; Vinogradoff, CCCXC, I, p. 309 ; Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 196.
(2) Meitzen, CCCLIV, I, p. 196.
(3) Czarnowski, CCCCXXIII, p. 218.
(4) Meitzen, CCCLIV, I, p. 187 et 202.

nombreuses et des transplantations de groupes qui contribuèrent à altérer le caractère de la *tuath* (1).

1° *Raisons de la constitution d'une aristocratie foncière.*

Le jeu des institutions que nous avons décrites aurait pu produire une société d'égaux-pauvres. Il s'est développé au contraire dans les sociétés celtiques une aristocratie, une ploutocratie, tandis que le libre contribule était ravalé progressivement au rang de tenancier et même de tenancier servile (2). Le fait a quatre raisons : 1° la coutume des apanages donnés aux rois, aux chefs de famille et aux *tanaistes* des différentes catégories (3); 2° l'accaparement de terres non appropriées par les chefs; 3° le développement de la richesse mobilière; 4° la substitution de relations contractuelles de type féodal aux relations statutaires des hommes à l'intérieur des groupes. Le droit éminent de la tribu à la terre a été accaparé par des individus. De ce fait, la propriété foncière est devenue de collective individuelle, mais aristocratique.

1° Le territoire tribal comprenait la mense du chef, les portions appropriées par les familles et divisées en bailes, une proportion de pâturages disponibles; enfin les landes, les marais, les parties rocailleuses. Les contribules avaient une jouissance limitée d'une partie de ces communaux. Or, non seulement les rois, mais les nobles se sont taillé dans le territoire tribal non approprié des biens privés qui s'ajoutent à leur part de biens de famille. Les tenanciers qui s'y sont établis à terme sont en réalité les tenanciers du roi et des nobles.

(1) MEITZEN, CCCLIV, I, p. 196.

(2) SENCHUS MOR, III, p. 52 cf. II, p. 282, et III, p. 39?; cf. CZARNOWSKI, CCCCXXIII, p. 242; cf. JOYCE, CCCXXXIV, I p. 186, et d'ARBOIS, CCXLV I, *Dr.*, II, 78; cf. D'ARBOIS, CCXLVII, *Dr.*, II, p. 2; CCXLVII, IV, p 68 et 159.

(3) SENCHUS MOR, dans CCCXLVII, II, p. 280; cf. CZARNOWSKI, p. 235, n. 5, et JOYCE, CCCCXXXIV, I, p. 147.

2° L'inégalité de la richesse mobilière a contribué également à créer une aristocratie. La richesse est une richesse en bœufs, que l'homme riche fait paître sur les communaux qu'il tend à s'approprier (1). Mais son troupeau croissant, il prête du bétail et ses débiteurs lui constituent une clientèle. On prête du bétail *libre*, c'est-à-dire sans changement de condition pour l'emprunteur, et du bétail *serf* avec changement de condition. Les débiteurs recherchent le bétail serf aux dépens de leur liberté, car le prêt est alors économiquement plus avantageux. Il se constitua ainsi en Irlande une catégorie de personnages qui portaient ainsi le nom de *bó-aire*, nobles de bœufs (2). D'autre part, l'action de la composition et de ses lourds tarifs dans une société engagée dans l'engrenage de la vendetta, l'action des dettes contractées pour payer les prix du sang creuse de nouvelles inégalités. L'ensemble de la société se classe peu à peu d'après une échelle de vassalité et de clientèle (3). Au temps de César, les chefs de famille devaient avoir leur grande famille parmi leurs débiteurs et clients, et c'étaient eux seuls qui constituaient la chevalerie des *equites* (4). Comme le chef de famille de Gaule, le chef de famille gallois seul sert à cheval. Les parents, dépossédés de leurs droits collectifs, hypothéqués ou non, sont restés en général sur le domaine. Nos villages pour une part sont les domaines des nobles celtiques, les *fundi* gallo-romains.

Ainsi le régime tribal des Celtes devint peu à peu un régime aristocratique féodal. Mais ce qu'il y a d'aristocrate en eux, ils l'ont tiré d'eux-mêmes.

(1) Cés., *B. G.*, VI, 22, 3; VI, 11, 4; I, 4, 2. Cf. Sumner Maine, p. 159; cf. d'Arbois CCXLVIII, *Dr.*, I. p. 119; CCXLVI, II, p. 206, 222 et 126. Cf. Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 188.

(2) Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 158.

(3) D'Arbois, CCXLVII, *Dr.*, I, p. 105. Cf. Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 157, et Sumner Maine, CCCLVIII, p. 136 et 131.

(4) Cés., *B. G.*, VI, 15. Cf. d'Arbois, *Propr.*, p. 52. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 69.

2° *Régime de culture.*

Les biens de famille irlandais et gallois et leurs subdivisions sont entourés de haies, de fossés, de levées de terre. Il n'y a que des rudiments de villages aux carrefours (1). C'est encore le cas de notre Bretagne et de notre Vendée, et plus ou moins de la France du Centre. Au contraire, dans le nord et l'est de la France, nous trouvons de grands villages, peu de fermes isolées, peu de haies, et les champs dévalent les pentes en bandes parallèles. Cet aspect correspond à un passé où a joué le système de la communauté de village avec ses champs alternés, non appropriés, mais simplement lotis. Or le même système de champs se retrouve en Irlande et en Galles autour des villes et des gros bourgs; on l'appelle en gaélique *rumrig*, division en champs allongés. Ces villes et ces bourgs sont des formations postérieures, nous l'avons vu.

Les deux modes d'occupation sont d'origine celtique et ils correspondent l'un et l'autre à une répartition du sol tribal en bien de famille. Mais le système du parc correspond à une économie pastorale, le système du champ à une économie agricole.

IV

Le droit pénal.

Comme nous l'avons dit au début du présent chapitre, l'État celtique ne comporte pas de magistrats, mais seulement des arbitres : druides à l'origine, *filid*, prudhommes ou brehons. Ceux-ci n'interviennent que s'ils sont sollicités par les deux parties ou l'une au moins d'entre elles. Normalement celui contre lequel la loi a été enfreinte a le droit de se faire justice lui-même (2).

(1) Meitzen, **CCCLIV**, I, p. 214. Cf. Joyce, II, p. 264.
(2) Sophie Bryant, *Liberty, order and law under native Irish Rule*, Londres, 1923, p. 259.

Le paiement d'une composition est à la base même du droit pénal celtique. C'est aussi le moyen d'éviter l'effusion du sang.

Cette composition est déterminée par le rang de la victime, qu'il s'agisse de meurtre, de blessures ou d'injustice. Pour des hommes libres de classe supérieure, au prix du corps s'ajoute le prix de l'honneur proportionnel à la dignité de la victime (1). Encore au XVI^e^ siècle en Irlande, quand un homme était assassiné, le brehon faisait conclure une transaction entre le meurtrier et les parents du mort, en sorte que moyennant une indemnité (l'*eric* qui désigne la composition), le crime est éteint (2). Dans la Gaule du temps de César, les druides fixent les *poenas*, c'est-à-dire, semble-t-il, la composition payée par le défendeur, s'il perd son procès et s'il est solvable, ou que paie sa famille à défaut de lui, si elle n'est pas insolvable elle-même : ils fixent du même coup le supplice qu'il subira en cas d'insolvabilité. Les druides fixent également ce que les Latins appellent les *praemia*, c'est-à-dire la somme que se partagera la famille du mort et que recevra la personne blessée ou injuriée. La composition ne répare pas seulement le dommage mais paie l'honneur outragé et enrichit l'individu ou la famille lésée (3). Pour échapper à la composition, du paiement de laquelle sont tenus, comme il a été dit au début de ce chapitre, tous les membres de la famille, le coupable ou même parfois une partie ou la totalité de la famille désireuse de se soustraire à cette responsabilité collective s'exile. Nous avons indiqué plus haut l'importance de l'exilé dans la société celtique (4).

Pour le meurtre de l'homme libre, le prix du corps (irlandais *dire*) est de sept femmes esclaves (5). A ce prix s'ajoute le prix de l'honneur (*essachlann* ou *log eneich*). Celui-ci est gradué selon le rang des individus tués ou lésés : il y a un

(1) D'ARBOIS, I, p. 76, 190. — (2) *R. C.*, t. IX, p. 143.
(3) D'ARBOIS, p. 82 sq. — (4) *Ibid.*, p. 83.
(5) Dans *Ancient law of Ireland*, t. III, p. 70.

prix de l'honneur du roi de *tuath*, fixé en Irlande à sept femmes esclaves ou vingt et une vaches, ou trente-cinq bêtes à cornes de valeur moyenne (1). La légende veut que ce chiffre ait figuré parmi les enseignements du fameux roi Cormac Mac Airt. D'après le *Senchus Mor* le prix de l'honneur du roi de province est fixé à vingt et une femmes esclaves ou soixante-trois vaches ou cent cinq bêtes à cornes de valeur moyenne. Enfin le prix de l'honneur du roi suprême atteint vingt-huit femmes esclaves, ou quatre-vingt-trois vaches, ou cent quarante bêtes à cornes de valeur moyenne (2).

Des tarifs de compensation sont prévus pour les prix de l'honneur des diverses catégories d'*aire* ou hommes libres.

Des notions analogues se retrouvent au pays de Galles, où le *gwyneb gwarth* (qui signifie en langue galloise prix du visage) paraît correspondre assez exactement à l'*essachlann* ou prix de l'honneur irlandais (3).

Entre la date de l'obligation de comparaître devant l'arbitre et l'échéance de cette obligation s'étend un délai de quarante jours. Passé le délai, le plaignant a le droit de procéder à la saisie immobilière après accomplissement de certaines formalités.

Ce sont des arbitres qui fixent la composition. Nous verrons le rôle à cet égard des druides, et des *filid*, associés, subordonnés, rivaux puis successeurs des druides dans leurs attributions arbitrales et judiciaires. La composition est due par la famille au sens étroit, *gelfine* ; si celle-ci ne peut à elle seule la parfaire, la responsabilité s'étend à la famille plus étendue (*derbfine*), et ainsi de suite jusqu'à l'*iarfine*.

A côté du droit pénal privé fondé sur la composition et dont l'exercice est réglé par l'arbitrage, il y a quelques rudiments

(1) *Ibid.*, t. IV, p. 346.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 224 et 226. Cf. t. I, p. 230, t. IV, p. 236, t. III, p. 42.
(3) J. Loth, *Les Mabinogion du Livre Rouge de Hergest*, Paris, 1913, t. I, p. 127, note 2. Cf. D'Arbois, *Études sur le droit celtique*, t. I, p. 134-135 et 153.

d'un droit pénal public marqué par l'intervention croissante des grandes assemblées qui tendirent à constituer une sorte de tribunal suprême de conciliation, et à juger des offenses contre l'État ou ce qui en tenait lieu.

V

Les institutions politiques.

1° *Les rois et l'évolution de la royauté.*

Les sociétés celtiques avaient reçu par héritage du passé indo-européen, pour désigner les chefs d'une certaine dignité, le mot *rix* qui fait pendant au latin *rex* et au *rajaḥ* des Hindous. Les Celtes avaient donc des rois avant de s'être beaucoup éloignés de leurs parents indo-européens (1). En Irlande il y avait toute une hiérarchie de rois échelonnés depuis le roi de la *tuath* jusqu'au roi suprême d'Irlande (2). Chez les Gaulois continentaux les écrivains latins signalent des *reges* et des *reguli*. Ces derniers étaient sans doute les petits rois des *pagi*, c'est-à-dire des *tuatha*, des tribus (3).

Les rois d'Irlande (4) nous apparaissent comme des personnes sacrées, douées de pouvoirs mystiques qui dépassaient de beaucoup leur puissance politique réelle. Sous le règne de Cormac Mac Airt, dit un poème irlandais, le monde fut heureux et plaisant : il y avait neuf noix sur chaque rameau et neuf rameaux sur chaque branche. Le roi est un chef incarnant les pouvoirs mystiques des clans. Un bon roi rend la terre fertile, est un gage d'abondance, de prospérité, de sécurité (5).

(1) D'Arbois, *ibid.*, t. I, p. 192.
(2) Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 41, 599. Cf. d'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 105.
(3) Polybe, III, 50; Jullian, CCCXLVII, II, p. 39.
(4) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 26. Cf. CXL, XXIX, p. 5.
(5) CXL, XXIX, p. 21. Cf. Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 55 et 56.

Il est en relation avec l'ordre de la Nature ; ses mouvements sont liés au mouvement du soleil (1). Ses vertus mystiques sont protégées par des tabous, des *geasa* ; il ne doit faire aucun travail, aucune besogne servile, il lui est défendu d'élever des porcs, bien que la domestication de cet animal soit un des dons des héros ; il lui est défendu de labourer, bien qu'il soit le fertilisateur par excellence (2). Son intégrité physique est le gage de ses vertus : Cormac Mac Airt ayant perdu un œil fut déposé. Le roi répond sur sa tête des succès attendus de lui (3). Il en était de même chez les Gaulois continentaux : le suicide de Brennus après Delphes correspond au suicide du roi de Connaught, Aicill Inbanna, après sa défaite (4). Dejotarus, roi-devin des Galates, est un roi du même type (5).

La relation de ces rois avec leurs sujets a été certainement représentée à l'origine sur le modèle de la relation du chef de famille ou de clan à sa famille ou à son clan. Le roi en Irlande apparait dans son rôle de père de famille quand il perçoit une redevance, appelée l'anneau de la jeune fille, pour le mariage des filles de la tribu (6). En droit irlandais, le chef tient lieu de famille à ceux qui n'en ont pas (7).

Le roi est chef d'une lignée royale dans une société composée de lignées. Les rois, au moins en Irlande et au pays de Galles, paraissent avoir gouverné leur royaume à la façon de pères de famille. Le roi est élu par les *aire*, les nobles. Tant en Gaule d'ailleurs qu'en Irlande, l'élection ne se passait pas toujours sans troubles. La royauté est donc à la fois de droit divin et d'élection (8).

L'existence de plusieurs familles royales, de même origine ou rivales, compliquait le problème de la succession. Parfois,

(1) CXXXIV, 1917, p. 37. — (2) Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 60 ; cf. I, p. 55.
(3) Sumner Maine, CCCLI I, p. 37. — (4) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 532.
(5) Jullian, CCCXLVII II, p. 44. Cf. [illegible]XI, VI, p. 168.
(6) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 7. — (7) D'Arbois, CCXLVIII, I, p. 63.
(8) Jullian, CCCXLVII, II, p. 44. Cf. Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 14. Cf. Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 353.

en particulier dans le cas des rois suprêmes d'Irlande, la royauté était attribuée alternativement aux deux familles paternelle et maternelle. Dans d'autres cas (la liste des rois suprêmes en présente cinq de 565 à 664), les ambitions rivales étaient satisfaites par l'association de deux rois à la souveraineté (1). L'élection n'allait pas sans cérémonies divinatoires qui faisaient participer les dieux à l'opération, et elle était compliquée par des cérémonies d'inauguration. Il y avait une pierre d'inauguration : siège de pierre ou pierre à empreinte sur laquelle le roi pose les pieds. Le nouveau roi, sans armes et tenant à la main une baguette blanche, faisait plusieurs tours, écoutait la lecture des lois faite par le *file* (ou poète) royal et prêtait serment (2).

Une fois intronisé, le roi avait tous les pouvoirs, religieux, judiciaires, militaires ; il jouissait de droits régaliens qui s'ajoutaient aux revenus de la mense royale (3) et vivait aux dépens de ses sujets dans ses tournées officielles. Il avait une suite régulière, une cour (4) ; il était traditionnellement hospitalier et tenait table ouverte (5). Souvent il voyageait et était l'hôte de ses vassaux.

L'Irlande avait un très haut idéal de la royauté (6), idéal de loyauté, d'équité, de fidélité aux lois, de science et de pondération. Les instructions légendaires du roi Cormac Mac Airt à son fils Cairbel sont un exposé de cet idéal (7).

Au moment où César conquit la Gaule, la royauté y subissait la même crise qu'elle avait subie, plusieurs siècles auparavant, en Italie et en Grèce. Il ne subsistait plus de rois que chez les Nitiobrages et chez les Sénons (8). En Grande-Bretagne.

(1) *Ibid.*, I, p. 45. — (2) *Ibid.*, I, p. 45. — (3) *Ibid.*, I, p. 50. Voir Cés., VI, 15.
(4) *Ibid.*, I, p. 61. — (5) *Ibid*, I, p. 48. — (6) CCXLVII, IV, p. 51.
(7) Cf. SUMNER MAINE, CCCLII, p. 134, et JOYCE, CCCCXXXIV, I, p. 67. Voir, dans l'éd. et trad. de KUNO MEYER, *Tecosca Cormaic*, R. I. A., CCCI, série XV (1909), les instructions de Cormac. Cf. MAC NEILL, CCCCXLI, p. 320.
(8) JULLIAN, dans XXXIV, 1919, p. 104. Voir, dans JUSTIN, XLIII, 3, 8, et CÉSAR, V, 24 et 26; III. 22, les textes sur les rois gaulois.

par contre, l'institution était intacte (1). Les démolisseurs des royautés gauloises étaient les chefs des grandes familles, les patriciens, comme il est évident chez les Arvernes et les Éduens. Les familles royales participaient au gouvernement avec les autres familles aristocratiques. Vers le temps de César, des efforts se font pour créer des royautés d'un type nouveau : Vercingétorix réussit chez les Arvernes là où son père Celtillus avait échoué ; il s'appuie sur la foule des désencadrés ; ceux-ci forment la troupe des compagnons enrôlés par un chef riche et puissant. C'était, pourrait-on dire, des royautés démocratiques (2). César au début favorisa le rétablissement de royautés, jusqu'au moment où le succès de Vercingétorix lui révéla la force latente des masses auxquelles la royauté pouvait donner un principe d'unité (3).

Il semble que l'autorité royale s'était maintenue plus forte chez les Celtes insulaires qu'en Gaule où maint État, comme la république des Éduens, donnait un spectacle d'anarchie. Les Gaulois s'efforcèrent d'établir des constitutions (4) et des magistrats qui chez les Éduens, les Séntons, les Césariens portaient le titre de *vergobret* (5) (*vergo*, efficace ; *breto*, jugement) et exerçaient le pouvoir exécutif. Chez quelques peuples il y avait à côté un chef militaire (6). Chez les Éduens le vergobret, à l'expiration de sa charge, devenait chef militaire.

2° *Les corps publics et les assemblées.*

L'assemblée des hommes libres exerçait encore une part de la souveraineté dans la Gaule qu'a connue César (7) : il nous

(1) Diodore, V, 21 (d'après Pytheas).
(2) Fustel, CCCCLXV, p. 42.
(3) Voir sur Vercingétorix : Jullian, CCCXLVII, III, 45 et 197 ; Cés., *B. G.* VII, 4, 1. Cf. Jullian, *Ibid*, III, p. 138 et 315.
(4) Cés., *B. G.*, VII 32 et 33. — (5) *Ibid.*, VII, 20 ; I, 16. Cf. Jullian, II, p. 46.
(6) *Ibid.*, VII, 4 ; VII, 6 ; VII, 57, 3 ; IV, 17, 2. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 203.
(7) Dottin, CCCXXII, p. 1?, 5 et suiv. ; Cés., V, 27, 8. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 57.

parle du *publicum concilium*, qui devient dans certains cas l'*armatum concilium* quand il s'agit de désigner le chef de guerre. Les textes irlandais, moins précis, nous parlent surtout des assemblées de fête.

En Gaule fonctionnaient des conseils restreints que les Romains ont assimilés à leur Sénat (1). Était-ce l'assemblée des chefs de tribus ou celle des anciens magistrats ? En tout cas c'était un conseil d'administration des patriciens, qui assurait la continuité politique des républiques gauloises. Car, si anarchiques qu'elles paraissent, elles n'avaient rien abdiqué de leurs ambitions nationales. Elles avaient une politique d'expansion et de prestige ou une politique de sécurité et une diplomatie. César nous fait assister en détail aux péripéties de cette politique et met en scène des personnages qui ne manquaient ni de talent, ni d'idées, ni de caractère.

3° *La nation.*

Le lien qui réunit les éléments constituant la nation, individus ou groupes secondaires, est très lâche. Une loi irlandaise dit : « Celui-là n'est pas un roi qui n'a pas d'otage dans ses chaînes ». Il y avait à Tara une maison des otages. La fidélité des groupes associés et réunis sous le roi suprême était garantie par ces otages (2). Elle devait être précaire. Rien de semblable chez les Celtes au caractère défini perpétuel qu'a chez nous l'union des hommes dans un État ou une nation. Le héros Fergus quitte l'Ulster et s'établit en Connaught sans déméríter. L'État n'encadre pas les hommes de leur naissance à leur mort.

César nous représente tous les peuples dévorés d'activité politique et divisés par les partis (3) L'Irlande ne nous représente rien de pareil. C'est que l'évolution aristocratique de la Gaule était beaucoup plus avancée : tribus et clans s'étaient

(1) D'ARBOIS, CCXLVIII, *Propr.*, p. 57. Cf. DOTTIN, *Ibid.*, p. 172, et JULLIAN, *Ibid.*, II, p. 48.
(2) JOYCE, CCCXXXIV, I, 53. — (3) CÉS., *B. G.*, VI, 11.

effacés dans les *pagi* et les *fundi*; les *civitates* se superposaient aux *pagi*; le compagnonnage et la territorialité étaient les principes de la nouvelle organisation. Une véritable révolution sociale et politique avait nivelé les rangs inférieurs des sociétés réunies sur le même territoire et les avait profondément séparées des degrés supérieurs de la hiérarchie sociale (1). En Irlande et au pays de Galles subsistaient des groupements d'étrangers non assimilés, des tribus ou des clans sujets, vassaux, qui restaient en dehors de la société politique formée par les Celtes et les Gallois de plein droit.

4° *L'armée.*

L'armée n'est pas permanente. Elle est une levée faite en temps de guerre, en vertu des obligations statutaires de certains membres de la société. La cavalerie est une troupe noble. Le noble qui sert est à cheval ; il combat avec ses serviteurs à pied (2). A côté de lui figurent des cavaliers salariés s'enrôlant à titre individuel (3). Le reste de la troupe marche par *pagi* sous la direction de ses chefs naturels (4). Chez les Gallois et les Irlandais, au contraire, les chefs combattent sur des chars ou à cheval, mais avec les leurs. Ils ne s'en détachent pas pour former une cavalerie. Les Celtes insulaires marchent donc par tribus et clans avec leurs emblèmes et signes (5). Et c'est par tribus également que marchent les troupes permanentes et mercenaires d'Irlande, les *Fianna* (6).

5° *La nation, les rapports des peuples celtiques, l'empire celtique.*

Le groupement ou la subdivision des unités sociales ne se fait pas au hasard, mais sur une sorte de rythme ou de loi

(1) Voir Cés., *B. G.*, I, 4, et I, 18. Cf. JULLIAN, **CCCXLVII**, III, p. 120, et DOTTIN, C. **XXII**, 175.
(2) JULLIAN, **CCCXLVII**, III, p. 352. — (3) Cés., *B.G.*, I, 18, 5; VII, 91, 5.
(4) *Ibid.*, II, 28, 2. Cf. JULLIAN, II, p. 50. — (5) JOYCE, **CCCLXXXIV**, I, p. 91.
(6) *Ibid.*, I, p. 87 et 93.

numérique. De là vient la conception tout idéale des cinq royaumes d'Irlande, c'est-à-dire des quatre royaumes d'Ulster, Connaught, Leinster et Munster, avec le royaume central de Meath, contenant l'*omphalos*, le nombril, le pays central, le point de divergence des grandes routes (1). L'Irlande a rêvé d'une organisation quadripartite de l'État et de la nation faisant pendant à l'organisation quadripartite de la famille. Au pays de Galles, cette organisation a été réalisée par le groupement des quatre tribus : Gwynedd, Powys, Deheubarth et Morganwy (2). En Gaule, elle est attestée par le nom de Petracorii (3). Cette division, qui paraît avoir été pour les Celtes la forme idéale de la société (quatre est le chiffre parfait), semble venir de plus loin. C'est en effet la division théorique d'une société composée de deux phratries de chacune deux clans, liées respectivement par des intermariages et des échanges de prestations.

Les sociétés politiques des Celtes étaient composées d'éléments autonomes juxtaposés ; en pratique, ces éléments hétérogènes se sont fréquemment agrégés. Nous voyons dans César les peuples gaulois, qui sont eux-mêmes des agglomérations de *pagi*, s'agglomérer en groupements compacts. Par exemple, dans l'armée de secours d'Alésia nous voyons les Cadurques, les Gabales, les Vellaves confondre leurs contingents avec ceux des Arvernes (4), les Segusiaves, les Ambivarètes, les Aulerques Brannovices avec ceux des Éduens. Ce n'était pas un rassemblement de circonstance, mais le résultat d'accords anciens et profonds. César définit ces associations de peuples gaulois comme des parentés ou des clientèles. La notion de clientèle est définie dans un certain nombre de cas par celle d'*imperium* (5) ; les peuples clients étaient les sujets des peuples

(1) Loth, CXXXIV, XVII, p. 193-206. Cf. CXL, XXVII, 1917, p. 142.
(2) Lloyd, CCCCXXXVIII, p. 131. Cette division correspondait à celle des quatre évêchés.
(3) Loth, CXXXIV, 1916, p. 289.
(4) Bloch, CCCCLXVII, p. 79. Cf. Rhys, CCXX, p. 60.
(5) Fustel, CCCCLXV, p. 69. Voir Cés., *B. G.*, VII, 75, 2.

patrons ; la clientèle était une relation de la nature et de la parenté (1). Il y avait ainsi entre les peuples de Gaule un véritable réseau de liens. En dehors de ces liens il y avait des hiérarchies, des hégémonies (2), des assemblées (3). De même en Irlande les quatres grands royaumes étaient subordonnés à la royauté suprême, de façon d'ailleurs assez lâche. Mais toujours leur union restait conçue sur le même principe de la parenté et de la clientèle. Les royaumes du Nord et de l'Ouest étaient dits milésiens, c'est-à-dire parents. Le Leinster était (4) tributaire, donc client.

Il semble que les Celtes soient arrivés à la notion d'empire. Quand ils apparaissent dans l'histoire romaine, Tite-Live nous dépeint une sorte de grand royaume dont le souverain était un Biturige, c'est-à-dire un roi du monde, Ambigatus. Il envoie ses deux neveux faire deux grandes expéditions impériales, l'une en Germanie, l'autre en Italie. Il est vain de se demander si l'empire d'Ambigatus a existé (5). Il est certain qu'il a été conçu par les Celtes, car c'est à une tradition celtique que se réfère Tite-Live. De cette tradition l'Irlande nous offre l'équivalent ; elle se considère comme un microcosme, image du plus grand univers. Elle a adopté avec passion l'idée du roi du monde apportée par un saint Jérôme ou un Orose (6). Mais les Celtes, à défaut de la création d'un empire, se rallièrent volontiers à l'idée impériale.

(1) JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 442. CÉS., *B. G.*, II, 14, 2; VII, 5, 2; VI, 4, 2; VII, 75, 2.

(2) JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 543; CÉS., V, 3, 1; VII, 64, 8; III, 8, 1.

(3) TIT., XXI, 20, 3; JULLIAN, CCCCXLVII, III, p. 223. La première assemblée générale de la Gaule se tint à Bibracte en 58 av. J.-C., après le départ des Helvètes.

(4) E. MAC NEILL, CCCCXLI, p. 238.

(5 D'ARBOIS, *L'empire celtique au IV^e^ siècle avant notre ère*, dans CXLI, XXX (1886), p. 35-41, a cru à la réalité d'Ambigatus. M. Jullian a montré l'invraisemblance de cette tradition. JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 544.

(6) MAC NEILL, CCCCXLI, p. 270.

CHAPITRE III

LA STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ CELTIQUE
(suite)
LA RELIGION DES CELTES ET LE SACERDOCE DES DRUIDES

I

Le sacerdoce des druides est une institution panceltique.

La religion est encore un élément de l'organisation sociale. La religion celtique en particulier apparaît comme telle, car son aspect le plus intéressant et le plus saisissant a été la constitution du sacerdoce des druides, l'organisation d'une société religieuse qui a fait du groupe des peuples celtiques un peuple cohérent.

Tout d'abord le sacerdoce des druides est une institution panceltique, ciment de la société celtique. Il y avait des druides en Irlande. Par contre, au pays de Galles, les druides d'aujourd'hui ne sont qu'une restitution archéologique. Mais il y avait des druides en Grande-Bretagne, dont César atteste la puissance (1). Et la Gaule avait les siens. S'il n'est pas question de druides pour les établissements celtiques d'Espagne, d'Italie, de la vallée du Danube et de Galatie, ce silence des textes ne paraît pas suffisant pour nier l'existence des druides parmi ces groupes. Et s'il est vrai que le latin *vates* soit un emprunt au celtique, les Gaulois d'Italie avaient avec eux des personnages comparables aux druides, qui portaient le nom de *vates* et étaient organisés comme eux.

(1) Cés., *B. G.* VI, 18. Cf. d'Arbois, CCXLVIII, I, et Dottin, CCCXXIII, p. 38.

César nous dit que le druidisme était originaire de Grande-Bretagne, plus précisément que les druides de Gaule se rendaient en Grande-Bretagne pour visiter des sanctuaires et des écoles de renom. Le druidisme de Grande-Bretagne n'était pas moins fameux en Irlande, et les druides d'Irlande allaient y compléter leur instruction. Est-ce à dire que le druidisme, étranger à l'ensemble des Celtes, s'est formé chez les Bretons de Grande-Bretagne (1)? Rien ne permet de l'affirmer.

Certains savants, partant de cette idée que le druidisme avait son origine à l'ouest des pays celtiques, ont nié qu'il fût celtique (2). Ils ont voulu le rattacher aux populations que les Celtes ont trouvées établies à l'ouest de l'Europe, à celles qui avaient construit les monuments mégalithiques. En réalité, l'étude analytique et comparative de l'institution du sacerdoce druidique montre qu'elle est essentielle à l'organisation des sociétés celtiques. L'histoire montre au surplus assez clairement que le druidisme a été dans les sociétés celtiques un élément de résistance aux Romains en Gaule et en Grande-Bretagne, au christianisme en Irlande, et qu'il a été visé comme tel par la persécution en Gaule, par les campagnes des généraux romains contre les sanctuaires en Grande-Bretagne, par une sorte de déclassement en Irlande (3). Il fut un élément de résistance parce qu'il fut un élément de cohésion. Les voyages des druides, leurs rencontres cimentaient l'union des peuples celtiques et le sentiment de leur parenté, dont leur unité aurait pu sortir.

(1) DEBJARDINS, dans CCCCLXXIV, II, p. 519, note l'absence de mentions relatives aux druides pour l'Aquitaine et la Narbonnaise et les pays voisins du Rhin.

(2) RHYS, C CCLI (4e éd., 1908), p. 9. Cf., du même, CCLXXXII, p. 216. Une thèse analogue a été soutenue par M. POKORNY, *Der Ursprung des Druidenthums*, C, 88, 1 (Vortrag), trad. dans CXXIX, 1910, p. 589 et suiv.

(3) TAC., *Ann.*, IV, 30, le récit de l'expédition de Suetonius Paulinus contre l'île d'Anglesey. Cependant, FUSTEL, dans CCCLV, p. 103, nie que les druides aient été persécutés en Gaule. Mais D'ARBOIS a prouvé le contraire, CCXLVIII, *Droit*, I, p. 172 et suiv.

II

Caractère et fonctionnement du sacerdoce des druides.

Les druides nous sont connus par de longs passages d'historiens et de polygraphes grecs et latins, César (1), Diodore (2), Strabon (3), Ammien Marcellin (4), qui dérivent tous de Posidonius et de Timagène. Ces écrivains énumèrent les fonctions et attributions des druides.

Pour l'Irlande, un grand nombre de textes épiques nous parlent des druides. Et d'autre part nombreux sont les textes de lois relatifs aux fonctions et attributions des *filid* (poètes et lettrés), qui constituent une corporation parallèle à celle des druides, jusqu'à un certain point rivale, que le christianisme avait laissée en place, tandis qu'il avait ravagé les druides (5). Mais les deux corporations étaient voisines, complémentaires, associées plus anciennement dans leurs organisations et leurs privilèges. La littérature et les lois de l'Irlande n'ayant été rédigées qu'après introduction du christianisme et par des *filid*, ceux-ci y ont été mieux traités que leurs confrères. Mais si l'on n'hésite pas à reconstituer ce qui nous manque pour les druides avec ce que nous savons des *filid*, on obtient une image des druides d'Irlande qui ressemble, trait pour trait, à celle des druides de Gaule. Contrôle d'exactitude pour l'un et l'autre portrait, présomption très forte que nous avons affaire à une institution commune qui répond au plus lointain passé des deux peuples. Les variantes latines du nom font remonter à une déclinaison identique à celle du nom irlandais des druides (*drúi*, *druad*). Les anciens ont rapproché ce nom du nom du chêne (6) ; pour eux les druides sont des dryades, des prêtres

(1) Cés., VI, 13 et 14. — (2) Str., IV, 197. — (3) Diod., VII, 31.
(4) Amm. Marc., XV, 9, 8 (d'après Timagène).
(5) Voir un exposé de la question dans Joyce, CCCXXXIV, I, 322.
(6) Allen W. Bird, *A note on druidism*, XIX, 1922, p. 152, 4. Cf. *Ibid.*, p. 155.

du chêne (δρῦς). Dans le pays de Galles, le nom récent des druides, *derwydd*, a été restauré sur le nom du chêne, *derw*. Mais aujourd'hui, après MM. Thurneysen et d'Arbois, les celtistes rapprochent plutôt *drûi* de *sûi*, sage ; ces mots seraient composés d'un élément qualificatif *su* (= bien) ou *dru* qui signifierait fort, et d'un deuxième élément, racine verbale, *uid*, savoir, qui entre précisément dans la composition de noms sacerdotaux en germanique, en slave et dans les langues baltiques. Les druides seraient les très sages ou les très savants, les devins (1).

De toute façon, il est certain qu'en Gaule les druides sont liés au chêne dont ils cueillent le gui et dont ils mangent les glands pour acquérir leurs pouvoirs divinatoires. En Irlande, c'est le noisetier et le sorbier qui leur sont voués ; certaines noisettes sont révélatrices. Les druides d'Irlande sont munis de baguettes taillées de leur arbre favori, à l'aide desquelles ils exercent le pouvoir, ou de rameaux d'argent figurant les branches d'un arbre sacré, ou d'un arbre de vie qui se trouve dans l'autre monde. Les druides sont attachés à ces arbres comme les clans totémiques à leurs totems (2).

Certains prêtres appelés *gutuatri* sont affectés à un sanctuaire (3). Mais ce pouvait fort bien être des druides, car Ausone nous parlant d'un de ces prêtres ajoute qu'il était de famille druidique : *stirpe Druidarum satus*. Les druides constituaient un grand clergé susceptible de multiples fonctions spéciales (4).

Chez la plupart des peuples indo-européens les fonctions religieuses étaient partagées entre les rois et des spécialistes. A Rome, le *rex* et le *flamen* avaient chacun la sienne. Le roi

(1) Mac Bain, p. 141. Cf. Pedersen, I, 175. Cf. d'Arbois, CC, p. 1.
(2) Luc., *Phars.*, I, 53; Tac., *Ann.*, XIV, 30; Plin., XVI, XLIII, 249.
(3) Loth, dans CXL, XXVIII, 118. Cf. Holder, I, col. 2046, et d'Arbois, C XCIX, p. 32.
(4) Tit. Liv., XXIII, p. 24.

irlandais a son druide qui vraisemblablement tient de lui sa délégation (1). M. Jullian a considéré, à tort semble-t-il, les druides de Gaule comme des rois-prêtres et l'assemblée des druides comme celle des rois des *pagi* (2).

En Gaule, les druides assistent aux sacrifices, publics ou privés ; ils en sont les ordonnateurs. peut-être les sacrificateurs et les ministres, au moins dans certains cas exceptionnels quand il s'agit de sacrifices humains ou du sacrifice des taureaux blancs lors de la cueillette du gui (3).

Mais la principale de leurs fonctions religieuses est la divination. Les druides sont des devins et des voyants. Cicéron, dans son *De divinatione*, évoque la figure de Divitiacus, qui fut pourtant surtoût un politique, en raison de sa science augurale servie par sa connaissance des hommes (4). En Gaule une partie des sacrifices humains, en Irlande ceux des sacrifices où les druides sont les sacrificateurs, sont des sacrifices mantiques. Les textes irlandais nous montrent les druides en action, prophétisant, interprétant les présages, usant de la roue de divination. Les druides sont des hommes de science ; mais ce sont aussi des hommes de Dieu, en relation immédiate avec les divinités et qui peuvent parler en leurs noms. Ils agissent aussi sur la fatalité des prédéterminations en imposant à ceux qui les consultent des règles positives ou des interdictions rituelles, (les *geasa* qui tiennent une si large place dans la littérature épique irlandaise) ou'en déterminant les jours à choisir et ceux à éviter pour les actes envisagés (5).

(1) Voir JOYCE, CCCXXXIV, I, p. 238.

(2) Cf. JULLIAN, CCCXLVII, II ; CÉS., VI, 1", 5, et IV, 4, 4.

(3) CÉS., IV, p. 16 ; STR., IV, 4, 5 ; DIOD., V, 31, 4, et V, 32, 6 ; POSID., dans *F. H. Gr.*, I. 261. Cf. d'ARBOIS, CCXLVIII, I, p. 151. Cf. FRAZER, CCCXXXII, p. 234.

(4) CIC., *De div.*, I, 41, 90 ; CÉS., VI, 13, et TAC., VI, 13 ; TAC., *Hist.*, IV, 54 ; cf. DION CHRYS., *Or.*, 49 ; MELA, III, 19.

(5) DIOD., V, XXXI, 4 ; STR., IV, 198. Cf. JOYCE, CC CXXXIV, I, p. 229 et D'ARBOIS, CC CI, p. 99. Cf. WINDISCH, CCXCV, p. 69 et 70. Cf. CZARNOWSKI, CCCCXIII, p. 95. Cf. TAIN, I, 10, 70.

Entre ces fonctions complémentaires de la religion et la magie, la différence est assez incertaine. Les druides de Gaule ont certainement glissé dans la magie; ceux d'Irlande l'ont toujours pratiquée avec des procédés dont les descriptions restent obscures (1).

Les druides ont également des fonctions juridiques, ainsi que l'atteste César, qui nous dit qu'ils ont à prononcer sur presque tous les litiges publics et privés. Dans le droit privé, ils s'occupaient des affaires de meurtre et d'héritage et des contestations relatives à la propriété. En matière de droit des gens (c'est probablement ce que César entend par litiges publics) ils interviennent comme arbitres dans les contestations entre groupes politiques. En Irlande, les mêmes pouvoirs judiciaires, ceux des *brehons*, sont exercés par des *filid*; on peut supposer à bon droit qu'ils ont passé des druides à ceux-ci. Nous voyons ces derniers en scène dans les livres de droit dont ils ont été les rédacteurs. Ce sont des jurisconsultes, des arbitres et des avocats plutôt que des juges. Ils donnent des consultations fondées sur des précédents interprétés à la lumière de l'équité. Ils interviennent comme arbitres dans des affaires de droit privé, par exemple pour régler par des compensations des litiges issus de dommages qui mettent en jeu la vengeance privée. Dans l'évolution du droit celtique, les pouvoirs publics de l'État ont fini par dépasser ceux des druides et des *brehons*. Le roi et l'assemblée jugent; le *brehon* propose le jugement, donne un avis. Il semble toutefois qu'en Gaule et en Irlande les druides et les *brehons* puissent lancer l'interdit contre ceux qui n'acceptent pas leur décision; les *filid* y ajoutent des sanctions magiques (2).

(1) Plin., XVI. 249; XXIV, 62, 63; XVI, 95; XXIX, 12 et 52; Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 245, 227, 247. Cf. *Silva Gadelica*, II, p. 85 et 516.

(2) Cés., VI, 13; Diod., V, 31; Str., IV, 4, 4; Senchus Mor, CCXLVII, I, p. 22, 80, 86. Cf. O'Curry, CCCCXXXII, II, p. 20; d'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 294 et 315; Sumner Maine, CCCLII, I, p. 4, 21 et 25; CCXLVII, I, p. 788 et I, p. 250; d'Arbois, CCC, Druides, p. 103; Sumner Maine, CCCLIII, p. 51 et suiv.; d'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 271 et 270.

Les druides ont aussi des privilèges et une autorité de nature politique. César nous dit qu'ils sont exempts de service militaire et d'impôt. Cependant nous voyons des druides, comme le Gaulois Divitiacus, ou Cathba, le druide du roi Conchobar, qui combattent. Mais c'était volontairement et sans obligation.

En Irlande, d'autre part, les *filid* avaient une sorte de sauf-conduit permanent, même pendant les guerres intestines qui ravageaient l'Irlande; ils avaient de ce fait un rôle intertribal. En Irlande chaque roi, petit ou grand, avait auprès de lui un druide qui était son conseiller politique. César atteste l'autorité et la situation sociale des druides, qu'il range sur le même plan que les *equites*. Beaucoup sont issus de familles royales ou aristocratiques. Dans l'ordre de préséance observé à Tara, les *filid* qui ont remplacé les druides s'échelonnent sur les mêmes rangs que des nobles (1).

Nous avons indiqué plus haut que les druides jouent le rôle d'éducateurs de la jeunesse. César nous montre qu'ils poussent parfois au pouvoir leurs élèves. Cette fonction éducatrice est essentielle ; peut-être est-ce la seule qui ait eu, dans l'organisation des sociétés celtiques, un caractère constitutionnel. Les druides se sont survécu en Gaule comme professeurs d'écoles supérieures ; en Irlande, les *filid*, qui se sont substitués à eux dans ces fonctions éducatrices, ont fondé et légué au christianisme des écoles qui ont traversé le moyen âge. Ainsi les druides et leurs successeurs ont exercé en permanence une faction civilisatrice dans les sociétés celtiques (2). Mais avant d'y enseigner les lettres classiques, ils y ont répandu des idées qu'il faut définir.

(1) Cés., VI, p. 14; D'ARBOIS, CCCCXLVIII, I, p. 126 et 342. Cf. Livre de Leinster, p. 29; TAIN, I, 4723 et suiv.; IL, 93; DION CHRYS., *Or.*, 49; JOYCE, CCCCXX - IV, I, p. 237.

(2) Cés., VI, 14, 2. 3; MELA, III, 18; TAC., *Ann.*, III, 43; TAIN L. NA H UIDRE, p. 61, 1, 21, 23 ; IL, 64, 2, 10, 13 ; KUNO MEYER, dans CXL, XI, p. 442-453. Cf. d'ARBOIS, CCC, *Druides*, p. 115, et CCXLVIII, *Droit*, I, p. 389; CCXLVII, II, p. 150-155; CZARNOWSKI, CCCCXXIII, p. 291 et 294.

Enseignement purement oral, aussi bien en Irlande jusqu'au christianisme qu'en Gaule, il est présenté comme l'exposé d'une tradition : celle-ci avait pris forme dans d'innombrables poèmes appris par cœur. Ils comprenaient sans doute : des exposés épico-historiques sur l'origine de la race, que l'on peut se représenter par le *Lebhar na Gabala* ; peut-être des digressions cosmologiques, comme il y en a dans le *Senchus Mor* ; certainement des voyages dans l'Autre Monde comme la littérature des *Imrama* (voyages) (1). Enfin dans tout cela se développait une doctrine. Les écrivains anciens, somme toute assez bien renseignés par de bons observateurs, nous en ont donné une idée en quelques mots courts mais pleins de sens. Ils ont classé les druides parmi les philosophes mystiques qui ont voisiné avec les vieux philosophes grecs auquels est rapporté l'honneur d'avoir élaboré la doctrine de l'immortali é de l'âme.

Les druides avaient une doctrine complète de cette immortalité, avec une morale, une vue générale du monde, une mythologie, un rituel et des rites funéraires appropriés (2). Ils enseignaient que la mort n'est qu'un déplacement et que la vie continue avec ses formes et ses biens dans un autre monde, le monde des morts, qui régit les morts et rend des vivants. C'est un monde de vie constituant un réservoir d'âmes disponibles. Un capital constant et roulant d'âmes est distribué entre les deux mondes appariés et les échanges entre les deux se font vie par vie et âme par âme. Mais d'autre part il semble que le capital d'âmes ne soit pas limité à l'espèce humaine, et que les âmes passent par migration d'une espèce à l'autre. Les druides paraissent avoir cru à la métempsychose, dont des traces se retrouvent dans les mythes et les contes (3). Avec

(1) Diod., IV, 56. Voir *supra*, chap. VI.

(2) Cés., VI, 14, 5, 6, et VI, 16; Str., IV, p. 4, 4; Amm. Marc., XV, 9, 8; Diog. Lært, *Proœm.*, 5; Diod., VI, xxvii, 6; Luc., I, 450; Mela, III, 19, et III, 2, 19; Valère Maxime, II, 6, 10

(3) Czarnowski, CCCCXXIII, p. 156 et suiv. Cf. Windisch, CCXCV, I, p. 117. Cf. Nutt, dans CCLXXIV, II, p. 96.

quelques notions de physique et d'astronomie, appliquées dans la construction des calendriers, avec quelques connaissances sur les plantes et leurs propriétés (qui sont passées aux médecins), avec quelques recettes magiques, ce bagage d'idées philosophiques constitue le fonds de la sagesse des druides, qui n'a pas peu contribué à l'éducation spirituelle des Celtes (1).

Les druides forment un *ordre* dans la société celtique, mais cet ordre constitue une confrérie (*sodaliciis adstricti consortiis*), une société d'individus exerçant collectivement une fonction sociale. L'organisation druidique chevauche sur les tribus et les États; les druides d'Irlande forment un seul groupe; ceux de Grande-Bretagne tournent les yeux vers le sanctuaire de Mona (Anglesey); ceux de Gaule vers le sanctuaire carnute (2). Tous ces groupes se tendent la main. Les collèges druidiques se recrutent par l'enseignement et se cooptent; mais il y a des familles druidiques. Il devait y avoir des initiations, une préparation, des degrés dont nous retrouvons la trace chez les *filid*. Il semble qu'il y ait eu en Gaule et en Irlande des druidesses, mais nous ne pouvons déterminer avec certitude si elles appartenaient réellement au collège des druides ou si ce nom leur était donné par analogie en raison de leurs talents de magiciennes. En tout cas les druides forment un collège dispersé dont les membres, répartis dans les cadres politiques de la nation, exercent les fonctions les plus variées. Le collège prend conscience de son unité dans ses sanctuaires, ses écoles, ses assemblées, comme l'assemblée du pays carnute qui se tenait en Gaule, et qui était à la fois un concile et un congrès corporatif des druides.

Les auteurs anciens mentionnent, à côté des druides, d'après

(1) Pomp. Mela, II, 2; Str., IV, 197, et IV, 4 4; CCXLVII, I, p. 22; Plin., XVI, p. 250; Cés., VI, 18; Windisch, CCXCV, I, p. 215, et d'Arbois, CCXLVIII, I, p. 141. Cf. Sumner Maine, CCCLII, p. 34; Joyce, CCCCXXXIV, I, 230.

(2) Joyce, I, p. 223; O'Curry, CCCXXXII, II, 182; Jullian, *R.E.A*, 1919, p. 109.

Posidonius et Timagène, les bardes qui sont des poètes de caractère populaire et de technique moins raffinée, et les *vates*, qui sont des poètes devins et des ἐξηγηταί (1). En Irlande, il est question de bardes ou de chantres (*cèinte*), de *filid* et de druides ; les *filid* comme leurs équivalents gallois sont sensiblement les équivalents des *vates* de Gaule : plusieurs corporations ont été réunies sous ce titre (2) ; elles étaient anciennement subordonnées aux druides qu'elles éclipsèrent ensuite avec l'avènement du christianisme.

III

Les druides et les autres confréries religieuses indo-européennes.

La description du collège des druides évoque tout naturellement celle des autres collèges analogues de l'antiquité : d'abord ceux des Romains (3) (Flamines, Augures, Vestales, Frères Arvales, Luperques) ; mais l'organisation romaine du sacerdoce était à la fois réduite en ce qui concerne le nombre des membres de chaque confrérie et multipliée en ce qui concerne le nombre des confréries elles-mêmes. D'autre part les anciens ont été frappés par la ressemblance de la doctrine des druides avec celle des syssities pythagoriciennes qui s'étaient développées chez les Doriens de l'Italie méridionale (4). Il est extrêmement probable que les Doriens, avant

(1) Cés., VI, 13 ; Amm. Marc., XV, 9, II, 8 ; Stokes, *Tripartite Life*, p. 285, 326. Cf. Dottin, **CCCXXII**, p. 54, et Czarnowski, **CCCCXXIII**, p. 287 et 278. Cf. d'Arbois, **CCXLVIII**, I, p. 234.

(2) Diod., V, 31 ; Str., IV, p. 4, 4 ; Cés., VI, 13 ; Amm. Marc., XV, 98 ; Ath., IV, 37, et VI, 49 ; Luc., I, 44, 7 ; Joyce, **CCCCXXXIV**, I, p 223 et 230 ; Czarnowski, **CCCCXXIII**, p. 227, 278 et 82 ; d'Arbois, **CCXLVIII**, I, p. 196.

(3) D'Arbois, **CCC**, p. 9 ; Schrader, *Aryan Religion*, dans **CCCXXXVI**, II, p. 43.

(4) Plin., XXX, 5 ; Clément, *Strom.*, I, 15. *Fragmenta Hist. G.* (d'après Alexander Polyhistor, écrivain du Ier siècle), III, 233 ; Amm. Marc., XV, 9, 8 ; Val. Max., VI, p. 6, 10. Cf. Delatte, *Études sur la littérature pythagoricienne*, dans *Bibl. de l'École des H. É.*, 1915, p. 217.

de descendre vers la Grèce et ensuite vers l'Italie, s'étaient trouvés en Europe centrale assez près des Celtes. D'ailleurs la région qui s'étend du Moyen Danube à la mer Égée, d'où les Doriens sont venus, a été une pépinière de formations analogues aux sociétés pythagoriciennes. C'est là que l'orphisme, que les anciens ont rapproché du pythagorisme, eut son origine (1). L'orphisme comportait un culte du dieu ou héros Gète, Zalmoxis, une confrérie de prêtres, une doctrine de l'immortalité, un mythe de la descente aux enfers et, comme le rituel des druides, des sacrifices humains (2). En Thrace, chez les Satres, il y avait une confrérie de prêtres portant le nom de Besses qui exploitait un oracle de Dionysos, dieu thrace (3). Nous nous trouvons là en présence d'une même famille de cultes, dont les sociétés parmi lesquelles ils se pratiquent restent spectatrices, le rôle actif étant tenu par des confréries d'initiés.

D'autre part, à l'orient de l'aire d'extension des Indo-Européens nous retrouvons des sociétés de prêtres, tout à fait comparables par leur crédit et leur extension aux druides : ce sont les mages iraniens et les brahmanes de l'Inde. Les Druides ne paraissent différer de ces derniers que parce qu'ils ne constituent pas une caste fermée. Nous avons déjà rappelé les analogies du vocabulaire religieux entre les deux branches extrêmes des sociétés indo-européennes (Italo-Celtes d'un côté et Indo-Iraniens de l'autre) (4).

Cette série de rapprochements prouve avec évidence que le druidisme appartient aux éléments proprement indo-européens, et que ses origines remontent au plus lointain passé des sociétés indo-européennes. Mais on peut encore remonter plus haut.

(1) Diod., III, 65, 6. Cf. d'Arbois, CCCI, I, p. 296.
(2) Hér., IV, 94 ; Str., VII, 35. Cf. Dottin, CCCXXII, p. 58.
(3) Hér., VII, 3 ; Str., VII, p. 3, 3; Dion Cass., 51, 25 et 54, 34 ; Apollodore, III, 5, 1 et 2; Macrobe, I, 18, 11; *Fr. H. G.*, III, 641, 20. Cf. d'Arbois, CCCI, I, p. 292-296, et Farnell, V, p. 102.
(4) Voir *supra*, III, chap. 1, et Vendryès, dans XCIII, XX, 6, 265.

Sir James G. Frazer et à sa suite M. Jullian ont pensé que le druidisme dérivait de cette sorte de sacerdoce décrite par le *Golden Bough* et qui est celle des rois-prêtres-dieux, à la façon du prêtre de Nemi dont Sir James G. Frazer a fait l'exemple central de sa grande œuvre (1). En réalité, le druidisme est tout autre chose. Dans les différents types de sociétés sacerdotales que nous venons de considérer, l'exercice collectif des fonctions spirituelles est essentiel à la nature de l'institution. C'est donc à un type de collectivité et non à une catégorie d'individus qu'il faut essayer de remonter. Or les rois-prêtres-dieux sont une catégorie d'individus.

Mais les formes de ces collectivités, de ces confréries, que nous avons passées en revue, sont aussi différentes les unes des autres que le sont les sociétés qui les présentent : les unes sont de simples collèges, d'autres des collèges à initiation, d'autres des sociétés à base de parenté (caste ou familles sacerdotales).

Or une comparaison avec des faits non indo-européens nous donnera la clef de ces institutions en nous montrant des collectivités tout à fait comparables à celles des druides et des brahmanes et dont la place dans l'évolution du totémisme est fort claire, ce sont les soi-disant sociétés secrètes de la Colombie Britannique et de la Mélanésie qui sont en réalité des confréries (2). Ces confréries se sont constituées à côté des clans totémiques et à leur image. L'origine de chaque société secrète remonte à une révélation qui figure dans des mythes analogues à ceux d'un Zamolxis ou d'un Pythagore. Elles se recrutent par cooptation et qualifient par des initiations leurs membres appartenant à des générations successives. Leur activité se concentre sur les périodes de fêtes dont les

(1) FRAZER, CCCXXXII, p. 82, 129, 218, 225, 228; JULLIAN, dans CXXXIV.

(2) HUTTON WEBSTER, *Primitive Secret Societies*; BOAS, *Social organization and secret societies of the Kwakiutl* (faits nord-américains). Cf. FRAZER, CCCXXXII, III, p. 449, 459, 490. Sur l'interprétation, voir DURKHEIM, dans XIII, III, p. 336; DAVY, CCCXVI, p. 201 et 328, et CCCLX, p. 118.

membres de la confrérie sont les acteurs. Elles assument ainsi des fonctions en déshérence dans des sociétés où le totémisme était en voie de désorganisation. Ce sont de pareilles confréries qui sont à l'origine du brahmanisme et du druidisme.

Cette influence druidique se heurta toujours à des oppositions, en Gaule à la jalousie des *equites* qui explique en partie le déclin rapide du druidisme, en Irlande à l'hostilité de certains rois. Des textes nous parlent aussi de l'incrédulité de Cormac Mac Airt. L'élévation des *filid* aux dépens des druides fut sans doute favorisée par ces oppositions. Les *filid* eux-mêmes ne durent qu'à l'intervention de saint Colomban à l'assemblée de Druim Ceta, en 574, le maintien d'une partie de leurs prérogatives, héritage du druidisme (1).

IV

Ce que la religion des Celtes doit au druidisme.

Un caractère nous frappe tout d'abord dans la religion des Celtes : c'est l'éminente dignité des rites agraires, mis au premier plan de la vie religieuse avec leurs mythes. La fécondité, la fertilité, la vie ont toujours été la préoccupation dominante de ces confréries orgiastiques, et toujours elles ont tendu la main, par-dessus les religions politiques, au pasteur et au paysan. En second lieu, l'élaboration dans la religion d'un système métaphysique et moral : la préoccupation de l'âme, de son origine et de sa destinée, le monde des âmes et des morts, le mythe de l'au-delà sont au premier plan des représentations, comme les rites agraires au premier plan du rituel.

V

Unité des religions celtiques.

L'existence d'un sacerdoce panceltique, remontant aux origines de la race, devait assurer aux religions des divers

(1) Joyce, CCCCXXXIV, I, p. 456.

peuples celtiques une certaine unité. A vrai dire, elle ne saute pas aux yeux. C'est que les diverses religions celtiques ne nous sont pas connues par des documents de même nature ; et c'est que le développement des différents peuples celtiques n'a pas été égal ni simultané partout. Ainsi la Gaule, au temps de César, était plus avancée que l'Irlande. D'autre part, pour la Gaule, où les témoignages proviennent des géographes grecs, nous connaissons assez bien le rituel solennel, mais pas du tout la mythologie ; pour l'Irlande, où nos sources sont des poèmes épiques et lyriques recueillis postérieurement à la mort de la religion celtique, nous avons au contraire un ensemble de contes et de légendes, sans savoir rien de précis du rituel. Quant à la littérature galloise, c'est un miracle qu'elle contienne des éléments de religion brittonique : elle s'est formée dans un pays chrétien, romanisé, puis colonisé par des Irlandais.

Malgré ces difficultés, nous retrouvons les signes d'une identité profonde. Les Celtes britanniques de Gaule, de Grande-Bretagne et de la Vallée du Danube étant de même famille et unis par mille liens divers, ont eu des dieux communs ou de même nom, et la liste en est longue. Mais les Goidels et les Celtes brittoniques insulaires ou continentaux en ont eu également. Si le nombre en est plus restreint, ce sont des dieux importants. C'est Lug, le grand dieu solaire, éponyme dans *Lugdunum* et représenté en Espagne par les Lugones(1). C'est Taranis, le dieu de la foudre (2), représenté en Irlande par un héros peu connu, Tornà. Esus, dieu gaulois, figure dans le nom théophore irlandais Eogan (= Esugenos). Goibniu, le dieu-forgeron des Goidels, a un pendant brittonique dont le nom est représenté par le nom théophore de Gobannilio, l'oncle de Vercingétorix.

Au nom du dieu gaulois et breton Camulus correspond le

(1) Loth, *Le dieu Lug, la Terre Mère et les Lugones*, dans CXXXIX, II, 1914, p. 203-210. Cf. CXL, XII, p. 52.
(2) Luc., *Phars.*, I, 444. Voir Mac Culloch, CCCVIV, p. 20-48.

nom du héros irlandais Cumal, père de Finn. A la déesse goidélique Brigitte correspondait une *Brigantia* brittonique (1). Il est préférable de s'abstenir de chercher des homonymes aux dieux irlandais parmi les personnages des Mabinogion gallois, en raison des emprunts que les Gallois ont pu faire aux traditions irlandaises. Mannawyddan n'est autre que le dieu de la mer Manannan. A l'aide de tout cet ensemble de faits on peut se représenter un vieux fonds de cultes et de mythes communs inégalement bien conservés.

VI

Étages des religions celtiques.

On s'est souvent efforcé de distinguer dans les religions celtiques les éléments d'origine aryenne et ceux qui appartiennent aux habitants antérieurs de l'Irlande. Pour M. Cook, les dieux aryens seraient les dieux du ciel, de la lumière, du soleil, dieux du ciel orageux comme Taranis, ou du ciel lumineux comme Lug. Le culte du chêne et du gui seraient aussi aryens (2). Les dieux non aryens seraient les dieux et surtout les déesses sombres et les dieux de la végétation. Ainsi s'expliquerait que les dieux du monde souterrain et ceux de la lumière paraissent engagés, dans les mythologies irlandaises et galloises, dans des luttes furieuses. Mais ces théories ne voient pas que ces luttes mythologiques sont imposées aux dieux par les rôles dramatiques qu'ils tiennent dans les fêtes saisonnières. Ces cultes ne sont nullement le souvenir de combats historiques, mais la transposition mythologique d'un rituel. On pourrait dire que ces luttes de dieux sont des synthèses de fonctions diverses antithétiques ou successives.

(1) Cés., VI, 17 ; Cormac, 23 ; Holder, CCVII, *s. v.* ; d'Arbois, CCXLVIII, II, p. 273.

(2) Arthur B. Cook, dans LXIV, XVII, p. 80. Cf., du même, *Zeus : a study in ancient religion*. Londres, 3 vol. 1914-1925. Cf. Rhys, dans CCCLXXXII.

En fait, les éléments ethniques des peuples celtiques ont été fondus de bonne heure, et les différences que présentent les listes de dieux dressées pour les diverses parties de l'Irlande ne nous apprennent rien jusqu'ici. Il faut reconnaître d'ailleurs que l'étude de ces panthéons locaux est encore à ses débuts.

De toute façon les Celtes ont dû beaucoup à leurs prédécesseurs : ils se sont servis des monuments mégalithiques. Les grands tumulus ou chambres funéraires de New Grange en Irlande (Brugh na Boyne) ont été considérés comme la demeure de dieux, et révérés comme sanctuaires. Les douze pierres qui formaient les satellites de l'idole irlandaise *Cromm Cruaich* sont les piliers d'un cromlech. En Grande-Bretagne et sans doute en Gaule les Celtes ont pareillement adopté les monuments mégalithiques ; mais en fait nous ignorons ce qu'ils ont réellement emprunté aux prédécesseurs de leurs civilisations (1).

Du vieux fonds la trace la plus intéressante est, nous l'avons vu, le druidisme même. Peut-on remonter encore plus haut, jusqu'au totémisme? Les Gaulois avaient des animaux-dieux : le cheval de Neuvy en Sullias ; *Rudiobos*, le mulet de Nuits (2) ; *Segomo*, le serpent à tête de bélier reproduit sur les monuments de Marilly, de Paris, de Reims ; des dieux anthropomorphes qui ont quelque chose d'un animal-dieu, comme le dieu à corne de cerf, Cernunnos, comme le March aux oreilles de cheval des Bretons (3) ; des animaux sacrés affectés à certains dieux comme le cheval d'Epona (4), le chien du dieu au maillet (5), l'ours de la déesse Artio (6), le sanglier de la Diana

(1) Squire, CCCCLIX, p. 38 ; cf. Stokes, dans CXLXI, 35, et Kuno Meyer, CCLXXIV, app. B au *Voyage of Bran*.
(2) Loth, *Le dieu gaulois Rudiobos, Rudianos*, CXXXIX, p. 195, 2, 210.
(3) Squire, CCCCLIX, p. 327.
(4) Espérandieu, CC XAV. Cf., sur Epona, H. Hubert, dans XV, XXXII, 1922, p. 291-292. Hubert, *Le mythe d'Epona*, dans CLXXXIV, 1925, p. 187-1911, article reproduit dans la brochure CCXLIV.
(5) Hubert dans CXXXIX, 1915. — (6) Reinach, CCCLXXIII.

Arduinna (1). Mais animal-dieu ne signifie pas nécessairement totem ; souvent les animaux représentés rappellent sur les monuments les éléments populaires des mythes, et ceux-ci peuvent remonter au totémisme, mais ceci sans que nous sachions par quel chemin. La littérature irlandaise fournit une liste de héros qui ont des affinités animales, parmi eux le plus célèbre, Cuchulainn, le chien de Culann, auquel il était interdit de manger du chien, et Oisin dont la mère fut changée en biche et qui est un faon. Nous retrouvons des traces d'emblèmes animaux de clan, des interdictions alimentaires. Mais ce ne sont en tout cas que les survivances d'un passé depuis longtemps remplacé. Au cours de l'évolution qui s'est produite se sont formés des héros, héros civilisateurs ou fondateurs de groupes sociaux dont les uns peuvent avoir été d'anciens totems, dont les autres peuvent avoir été pourvus d'emblèmes totémiques. Une chose est certaine : dans les sociétés celtiques, à la place du totem du clan, nous trouvons le héros du clan, de la tribu, de la nation.

VII

Organisation politico-domestique et culte des héros.

Ce culte des dieux-héros correspond très exactement à l'organisation politico-domestique fort dispersée de l'Irlande ; on sait que la Gaule au moment de la conquête tendait vers un état social différent. En Irlande, au contraire, à la dispersion normale de la société correspondait le caractère du culte : les grandes fêtes saisonnières de la vie agricole marquaient une concentration momentanée (2).

Non seulement la mythologie irlandaise a pu être présentée

(1) Kruger, *Diana Arduinna*, LXXXI. I, 1917, p. 4.

(2) Voir Hubert, CCCXLIII, et *Le culte des héros et ses conditions sociales Introduction* à Czarnowski, CCCCXXIII, *Revue de l'histoire des religions*, t. LXX, p. 1-20, et LXXI, p. 193-247.

sous la forme d'une histoire où plusieurs générations d'envahisseurs (1), dont les principales sont celles des Fomore (2) et des Tuatha Dé Danann (3), ont disparu les unes après les autres, mais partout où il est question de ces Fomore et de ces Tuatha Dé Danann, ils nous sont représentés comme des personnages ayant vécu sur terre et s'étant retirés dans la mort. Or les dieux et précisément les grands dieux sont comptés parmi ces catégories d'esprits: Ler (4), Nuadu (5), Manannan (6), Dagda (7), Brigitte (8), Ogme (9) parmi les Tuatha Dé Danann, d'autres parmi les Fomore (10) ; Lug entre les deux. Ils habitent dans des tombeaux, qui sont de vrais tombeaux mégalithiques (11). Ainsi les dieux sont des personnes surhumaines et non des personnes surnaturelles ; il en est de même de tous les dieux et en particulier des dieux locaux, attachés à un territoire ou à un accident du sol ; ils y sont liés par leur tombeau, par le souvenir de leur mort. Les Celtes se sont plus à ces représentations funèbres : on pourrait dire que leur panthéon est un cimetière (12).

Ces dieux et leurs mythes ont subi un processus général de rajeunissement qui les a situés dans une histoire de plus en plus récente et les a rapprochés des communautés humaines. Ce rajeunissement des mythes est très caractéristique. Un récit célèbre de la littérature irlandaise nous raconte la façon dont le dieu Mider, l'un des Tuatha Dé Danann, habitant du tombeau de Bregleita, tenta de reprendre sa femme Etain au roi d'Irlande Eochaid Airein, contemporain de César dans les annales. Le nom de cette Etain se retrouve dans le sud de

(1) Voir Squire, *op. cit.*, et d'Arbois, *Cours de littérature celtique*, CCC. Cf. *supra*, chap. IV.
(2) Squire, CCCCLIX, p. 68-18.
(3) *Ibid.*, p. 7 , 140 etc. ; cf. d'Arbois, CCXLVIII, p. 11, 155.
(4) *Ibid.*, p. 136.
(5) D'Arbois, II, p. 155 ; cf. Rhys, CCLXXXI, p. 122.
(6) Squire, CC CLIX, p. 60-61. — (7) *Ibid.*, p. 54 et 78.
(8) D'Arbois, CCXLVIII, II, p. 378. — (9) Squire, CCCCXLIX, p. 122.
(10) *Ibid.*, p. 143. — (11) *Ibid.*, p. 140. — (12) Joyce, CCCCXXXIV.

l'Ulster (1). Le dieu Nuadu est rajeuni par la légende qui en fait le grand-père de Finn (2). Les dieux engendrent des fils ou des petits-fils : Cuchulainn est issu de Lug (3) et Mongan de Manannan. D'autres se réincarnent : une tradition veut que Mongan se soit réincarné en Finn. La littérature mythico-héroïque d'Irlande présente un chassé-croisé de dieux qui remontent à la vie humaine et d'hommes qui vont visiter le monde des dieux et des morts ; les uns et les autres se confondent sous les espèces des héros.

Les dieux figurent dans les généalogies. La race entière prétend descendre du grand dieu Bile, père de Mile, l'ancêtre des derniers conquérants, qui était une sorte de dieu des morts (4). De même les Gaulois, selon César, prétendaient descendre de Dispater (5). Les forts, lieux de ralliement des tribus et des familles, sont bâtis sur des hauteurs qui sont des tombeaux. La résidence des rois de Leinster est bâtie sur le tumulus du Fir-Bolg Slanga (6).

La religion de l'Irlande est celle des groupes politico-domestiques qui composent la société ; ceux-ci se rallient autour de leurs ancêtres qui sont des héros et des dieux ; leurs cultes sont des cultes d'ancêtres ; les fêtes de ceux-ci sont des commémorations. Le type du héros absorbe toute la mythologie ; celui du saint lui a succédé, et M. Czarnowski a pu démontrer que l'immense popularité de saint Patrick, qui fait en Irlande figure de héros national, complétait l'évolution de la religion nationale ancienne.

(1) SQUIRE, **CCCCXLIX**, p. 332, l. 117 *a*.
(2) KUNO MEYER, **CCCXXIV**, II. Cf. EOIN MAC NEILL, *Duanaire Finn*, t. VII des publications de **CCLXV**. Introd., p. XLIII et suiv.
(3) WINDISCH, *op. cit.* — (4) SQUIRE, **CCCCXLIX**, p. 121, 122, 153.
(5) RHYS, **CCLXXXII**, p. 90-91. Cf. CÉS., VI, 17, 18.
(6) JOYCE, **CCCCXXXIV**.

VIII

Les fêtes.

Les tribus irlandaises vivaient normalement dispersées, et les sanctuaires étaient en même temps des champs de foire sans rien qui impliquât un culte permanent. La population se réunit au centre politique et religieux des tribus qui est le lieu où sont les tombeaux des ancêtres et aux dates des fêtes (1). Il y en avait quatre principales : le premier novembre, *Samhain* (2), marque la fin de l'été (*Samos*) et probablement le début de l'année. Six mois plus tard, le 1er mai, au commencement de l'été (*cèt-saman*), tombe la fête de Beltene, ou du feu (*tein*) de Bel ou Bile (3). Entre les deux se placent à trois mois d'intervalle les fêtes : de *Lugnasad* (4) (mariage de Lug), la mieux décrite de toutes, le 1er août, et celle de *Oimelc* ou *Imbale* le 1er février, qui fut continuée par la fête de Sainte-Brigitte. *Samhain* se célébrait surtout à Tara (5), *Beltene* à Uisnech (6), *Lugnasad* à Tailtiu (ces trois villes sont dans le royaume central de Meath). Mais pour *Lugnasad* on la célébrait aussi à Emain Macha en Ulster et à Carman en Leinster (7). Ces quatre fêtes déterminaient dans l'année quatre saisons de trois mois ou quatre-vingt-cinq jours qui paraissent avoir été coupées par d'autres fêtes les séparant en deux périodes de quarante-cinq jours chacune. Le souvenir de ces dernières n'est rappelé que par des fêtes de quelques grands saints irlandais qui tombent parfois aux mêmes dates,

(1) *Ibid.*, II, p. 389, et 447-449. — (2) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 317.
(3) *Ibid.*, I, p. 297. Cf. Henderson, CCCCXXXIII, p. 187.
(4) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 441, I. p. 215-216 *a* ; Rhys, VIII.
(5) Joyce, II, p. 436.
(6) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, 302. Cf. Loth, *L'Omphalos chez les Celtes*, dans CXXXIV, 1915, p. 192.
(7) Rhys, CCLXXXII, p. 414; Loth, *R. A.*, II, 1914, p. 216. *Metrical Dindsenchas*, III, 57 ; Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 439 ; Rhys, VIII, p. 17, 27, 55 et 57.

la Saint-Finmian en décembre, et surtout la Saint-Patrick les 15, 16 et 17 mars. Ces fêtes étaient au tout premier plan de la vie et de la pensée des Irlandais. Il en est continuellement question dans la tradition — de caractère très historique — et dans la littérature épique. D'autre part tout ce qui est légende ou mythologie tourne autour des dates de fêtes et une grande partie de ces mythes se résout en mythes de fêtes. Ces fêtes étaient des foires, des assemblées politiques ou judiciaires et aussi des occasions de divertissements et de jeux dont quelques-uns, comme les courses, étaient d'origine religieuse (courses de chevaux à Tailtiu et à Emain Macha, courses de femmes à Carman). C'était surtout des assemblées religieuses. Elles se déroulaient dans une atmosphère de mythe et de légende. Le jour de Beltene commémore le débarquement des premiers envahisseurs de l'Irlande, les fils de Partholon ; le premier feu, celui d'Uisnech, fut allumé par leurs derniers successeurs. Plus tard, dans la plaine d'Uisnech, le roi Diarmaid mac Cerbhail, vers le milieu du VI^e^ siècle, vint assiéger la maison d'un certain Flann, qui se noya dans une cuve pendant que sa maison brûlait ; la fête commémore et expie sa mort (1). A *Lugnasad* moururent les femmes de Lug ou sa nourrice Tailtiu ; la magicienne Carman venue de Grèce comme les Fomore, les gens de l'autre monde, périt aussi à cette date prisonnière des Goidels ; au temps de Conchobar la déesse Macha, qui avait vaincu à la course les chevaux du roi, mourut en mettant au monde deux enfants (2). A *Samhain* se livra entre les Fomore et les Tuatha Dé Danann la grande bataille des dieux, la bataille de Mag Tured. A cette date aussi le roi Muiccetach Mac Erca, ayant enfreint les défenses imposées par une fée qu'il avait épousée, fut assailli par les fantômes et pendant que la fée mettait le feu à son palais, se noya comme

(1) D'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, p. 299 sqq. Cf. Joyce, CCCCXXIV.
(2) Loth, dans CXXXIX, II, 1914, p. 217, 220; Rhys, VIII, p. 19, 55 et CCLXXXI, p. 414.

Flann dans un tonneau (1). Le héros Cuchulainn lui-même meurt le premier jour d'automne. Les périodes de fêtes sont des périodes pendant lesquelles les esprits sont lâchés, le miracle est attendu et normalement réalisé.

Au pays de Galles, l'année est rythmée de la même façon qu'en Irlande : aux Calendes de mai et aux Calendes de novembre. Il en est de même en Gaule : à travers le calendrier de Coligny nous distinguons les deux grandes saisons *Samonos* et *Giamonos* (2). Les grands sanctuaires isolés des montagnes, ceux du Donon et du Puy-de-Dôme attestent l'existence de fêtes analogues dans la Gaule à un moment de son histoire. Pendant longtemps la Gaule n'a pas connu de sanctuaires permanents.

IX

Comment la religion avait évolué.

La Gaule avait déjà beaucoup évolué en partant du fond commun celtique.

Elle avait déjà sans doute des temples, et nombreux. En tout cas, la civilisation romaine la couvrit de bâtiments religieux (3). Mais ce qui prouve l'originalité du temple gaulois, c'est que, parmi ces temples de l'époque romaine, il y en a d'un type si particulier qu'il faut recourir, pour en rendre compte, à l'hypothèse d'un héritage gaulois. Le temple de Vésone à Périgueux, celui de Janus à Autun, n'ont rien de commun dans l'architecture antique. On les a rapprochés des petits *fana* carrés, entourés d'un péristyle, que l'on a

(1) Rhys, CCLXXXII, p. 390. Cf. d'Arbois, CCXLVIII, *Dr.*, I, p. 317; sans doute à la fin de la fête mettait-t-on le feu à ces sanctuaires temporaires. Ce rite est évoqué par les histoires de Flann et de Muiccetach.

(2) Rhys, VIII.

(3) De Vesly, CCCCLXXXIX; Wheeler, *A Romanoceltic Temple near Harlow and a note on the type*, dans XVI, 1928, p. 301.

étudiés dans la vallée du Rhin et en Normandie. Figurons-nous des bâtiments à deux étages de toits, dont le premier couvre un péristyle, c'est-à-dire des bas côtés, et le deuxième une partie centrale qui culmine, c'est-à-dire une nef.

Les auteurs qui traitent de la religion des Celtes commencent toujours par nommer leurs dieux. Lucain nous nomme une triade de dieux gaulois, Teutatès, Esus et Taranis (1). On sait que les littératures irlandaise et galloise nomment par triades les dieux et les héros. César nous donne un renseignement de grande valeur quand il énumère les noms des dieux gaulois non pas avec leurs noms celtiques, mais avec leurs noms romains : Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Joignons-y le Dispater qu'il mentionne ailleurs. Or ces dieux sont précisément ceux que nous trouvons représentés dans l'archéologie de la Gaule romaine par des monuments de toute sorte : inscriptions, statuettes de bronze, sculptures de pierre. A notre avis, César a consigné un travail de rapprochement qui s'était probablement déjà fait en partie dans l'esprit de la Gaule. D'ailleurs les noms des dieux gaulois subsistèrent sous forme d'épithètes ajoutées aux noms latins (2) : Mercurius Cissonius, Mars Caisivus, Mars Caturix, etc. Il s'est produit en tout cas après la conquête une sorte de classification des divinités par types fournis par le panthéon latin. On a parfois hésité sur l'étiquette : un même dieu a pu devenir tour à tour Mercure, Mars ou Dispater. D'autre part, les dieux se sont vulgarisés. Qui reconnaîtrait le noble Lug, le vainqueur de la bataille de Mag Tured, dans le petit Mercure à la bourse pesante, ou le dieu des Morts, brasseur de bière mystique, dans le dieu au maillet, bonhomme et familier patron des tonneliers, marié à une Fortune paisible et

(1) Luc., *Pharс.*, I, 444.
(2) Toutain, dans *Revue hist. des relig.*, LXXIV, 1916, p. 373.

sans caractère (1)? Figures banales, anodines, qui ressemblent à nos saints de village. Le héros a été remplacé en Gaule par le génie domestique qui a pris une figure classique dont Rome fournissait le type avec des moyens de reproduction. La dissolution des groupes politico-domestiques et leur remplacement par des groupes territoriaux supprimaient la raison d'être du héros-dieu.

X

Le rituel.

Les religions celtiques sont des religions à sacrifices, dont le rituel est malheureusement très mal connu. Les sacrifices étaient sanglants ou non sanglants; ces derniers étaient des offrandes de prémices. Les auteurs anciens signalent chez les Gaulois des sacrifices humains et des massacres de prisonniers présentant un caractère sacrificiel (2). En Irlande, les mentions de sacrifices humains sont extrêmement rares : on pourrait citer le sacrifice des nouveau-nés à l'idole Crum Cruaich (3). Le rituel des sacrifices comportait chez les Celtes des substitutions de victimes, comme le montre l'histoire de la déesse Becuma, mariée à un roi d'Irlande et dont la malchance était pour le pays une cause de stérilité. Il fallut expier par le sacrifice d'un enfant fils d'une vierge; mais la mère obtint qu'on sacrifiât en place de l'enfant une vache, et le sacrifice obtint son effet (4). Il est à croire que les sacrifices humains dont on a fait grief aux Celtes ont été relativement peu sanglants : la victime était une victime divine qui mourait transcendentalement. A lire la longue suite des morts de héros commémorés par les

(1) H. Hubert, *Une nouvelle figure de dieu au maillet*, dans **CXXXIX**, 1915, I, p. 26-39.
(2) **CXXXIV**, 1913, p. 432; RP, 1908, p. 343; d'Arbois, I, 154; Joyce, **CCCCXXXVIII**, I, 239. Cf. Eriu, II, 86, et III, 155.
(3) Squire, **CCCCLIX**, p. 38. — (4) Czarnowski, **CCCCXXIII**, p. 123.

fêtes, on ne peut s'empêcher de penser que les légendes ont été précédées par des mythes de sacrifices divins renouvelés sous les espèces des victimes humaines, animales, végétales. Les histoires de maisons brûlées le jour de la fête ou de héros brûlés dans leurs maisons ce jour-là se relient au même ordre de faits. Ces sacrifices de fêtes qui apparaissent également sous d'autres figures, jeux, courses où le vainqueur mourait et était la victime, étaient des sacrifices agraires dont l'objet unique était d'entretenir la vie de la nature et d'assurer la fertilité des champs.

Le sacrifice reste au premier plan de la religion celtique. Mais le pouvoir de la formule, de l'incantation, même du simple poème manié par l'homme à pouvoir, druide ou *file*, grandit avec le temps. Les religions des Celtes des Iles en particulier se distinguent par la place faite à l'enchanteur : chez les Bretons, Merlin et Taliessin sont des héros fameux. Avec eux, les pouvoirs glissent à la magie.

XI

Les figurations.

Les images qui nous sont restées des dieux purement celtiques sont relativement rares : quelques bronzes, quelques monnaies, le vase de Gundestrup conservé au musée de Copenhague, reproduit comme types divins : le dieu cornu, le dieu à la roue, le dieu au maillet, le tricéphale, le serpent à tête de bélier, la matrone Epona, etc.

Il nous reste par contre d'assez nombreuses sculptures d'époque gallo-romaine qui représentent les mêmes dieux et quelques autres plus ou moins bien identifiés.

XII

La mythologie.

Les Celtes ont eu une mythologie riche et colorée, beaucoup mieux conservée chez les Gaëls et les Gallois que chez les

Gaulois; elle nous a été transmise par des récits épiques bâtis sur des canevas qui formaient le bagage commun des récitateurs professionnels, par des traditions locales d'un intérêt plus particulier qui constituèrent en Irlande la littérature des *dinnsenchas* (1), tradition des lieux (enfin par des séries d'allusions) dans les énumérations classificatoires que sont les triades galloises. Ces éléments sont presque tous incorporés dans des cycles : en Irlande cycle mythologique, cycle de l'Ulster, cycle de Finn ou des héros de Leinster ; dans le pays de Galles, cycle mythologique et cycle d'Arthur. Dans ces différents cycles évoluent des familles divines : en Irlande Fomore et Tuatha Dé Danann ; chez les Gallois familles de Pwyll, de Don et de Beli ; beaucoup de ces traditions racontent l'origine des grandes fêtes, le nombre des variantes montre qu'elles étaient vivantes. Toute une série de mythes d'origine sont liés aux lieux saints et aux fêtes (2).

Un groupe considérable est formé par les récits qui racontent un voyage au pays des bienheureux ou des morts. Un héros, que ce soit Bran, fils de Febal, ou Cuchulainn, ou Connla, ou Oisin, est attiré parfois par une mystérieuse beauté : il s'embarque sur une barque magique, souvent en bronze. Il rencontre Manannan, dieu de la mer et des morts, soit en route, soit à son arrivée dans un pays merveilleux où il est accueilli à bras ouverts. Il se lasse à la fin de ce séjour, veut revenir. C'est finalement pour mourir (3). Ce genre de récits s'est prolongé par la littérature des voyages chrétiens de Maelduin (4) ou de saint Brandan (5), visiteurs d'îles merveilleuses.

Des récits d'un deuxième genre racontent la descente du héros, par exemple : comment Conn pénétra dans un *sidh* ou

(1) Gwynn, CCLXI. — (2) Voir *infra*, chap. V.

(3) Voir, en particulier, l'admirable Voyage de Bran, CCLXXIV, édité et traduit par Kuno Meyer, et enrichi de commentaires par Nutt.

(4) D'Arbois et Loth, dans CLXLVIII, t. V, *L'épopée celtique en Irlande*, I, p. 449-500.

(5) *Ibid.*, Cf. Gustav Schirmer, CCLXXXVI, 1888, p. 17-26.

lertre de Tara (texte intitulé « l'Extase du Champion »), et rendit visite au dieu Lug (1). Une descente à Cruachan est décrite dans un prologue de la *Tain* qui s'appelle l'Expédition de Nera dans l'autre monde (2). Une troisième série de récits nous est conservée par les versions du Purgatoire de saint Patrick (3). Le héros descend dans une caverne qui est un véritable sanctuaire; il s'y endort et a la révélation des épreuves du Purgatoire. Il paraît probable que derrière ces légendes se trouve le mythe d'une initiation. Enfin une quatrième série comprend des attaques contre l'autre monde, des raids dont l'objet est d'en rapporter des objets merveilleux comme le chaudron inépuisable que Cuchulainn conquiert deux fois. Un chaudron du même genre est enlevé dans les légendes galloises par Pwyll et Arthur (4) ; Pwyll rapporte en même temps l'élevage du porc, et son troupeau lui est disputé par une autre famille de dieux, celle de Gwynn. Il s'agit en l'espèce de mythes de héros civilisateurs qui tiennent en même temps les rôles de dieux agraires et de rois des morts. Tous ces récits font partie d'un cycle plus vaste qu'on pourrait appeler celui des mythes de la mort dans lesquels l'origine même de la race est rattachée au monde des morts par un processus perpétuel d'échanges entre ce monde et le monde des vivants.

Toute cette mythologie celtique est une mythologie héroïque. De leurs dieux les Celtes ont fait des héros et le type même des ancêtres de leurs clans et de leurs familles. Il ont représenté dans la vie de ces héros l'état de leur peuple et l'essentiel de leurs traditions religieuses : quoi qu'en pensent un certain nombre des érudits modernes qui ont appliqué leur analyse au cycle

(1) Squire, CCCCXIX, p. 201. Cf. O'Curry, CCLXXVIII, app. CXXVIII.
(2) R. Thurneysen, CCLXXXIX, p. 811-817.
(3) Ch. de Felice, CC XXVI, Paris, 1906.
(4) Voir sur Pwyll, Joseph Loth CCLXX, I, p. 81-117. *Cf. ibid.* p. 307 et sur le chaudron magique, Squire. CCCCLIX, p. 273. Nous croyons qu'on peut trouver dans ces légendes le prototype celtique des légendes de la quête du Graal.

arthurien (1), ce dernier plonge par ses racines dans le même milieu et la même tradition que les autres cycles héroïques du monde celtique. Arthur traverse les mêmes aventures et ses compagnons accomplissent les mêmes exploits et les mêmes *quêtes* que Finn et ses *fianna* ou que les autres héros celtiques. Par le héros ainsi s'est maintenue et transmise la tradition des dieux celtiques.

(1) Notamment MM. Bruce, Faral et Wilmotte dans les ouvrages cités. Cf. *infra* p. 332.

CHAPITRE IV

LE CADRE DE LA VIE SOCIALE

La société celtique vit dans un cadre qu'elle s'est créé en partie à elle-même : espace, temps, nombre.

I

L'ESPACE; LES CULTURES; L'HABITATION ET LA RÉPARTITION DE LA POPULATION.

On peut se faire une idée de l'espace, du paysage où se mouvaient nos sociétés celtiques en interprétant les traits que présentent aujourd'hui les mêmes espaces. Des cultures nouvelles s'y sont introduites. Il n'y avait pas en Gaule nos longs rideaux de peupliers qui donnent à notre pays l'unité de sa physionomie. Mais l'aspect d'un pays cultivé — et les pays celtiques l'étaient — résulte principalement de la configuration des champs, qui résulte elle-même de la conception de la propriété foncière. Le droit s'inscrit sur le sol. Les Celtes avaient un système d'arpentage en Irlande comme en Gaule (1). Nous avons encore l'arpent gaulois (*arepennum*) et la lieue galloise (*leuga*) (2); les agents du fisc romain qui ont dressé le cadastre ont reçu le vocabulaire gaulois. Nous avons encore en France deux types de champs, celui du champ fermé, et celui du long champ ouvert. Au premier type correspond le paysage de haies; au second le paysage de plaines ou de coteaux dont la surface unie est marquetée par les bandes changeantes des

(1) JULLIAN, CCXLVII, II, 394, et IV, 283.
(2) CXXXIX, 1914, II, p. 137, sur la lieue gauloise. V. p. 4.

cultures qui dévalent sur le sol. Comme nous l'avons déjà dit, le premier type se rencontre en Irlande, dans le pays de Galles, en Angleterre, dans notre Bretagne, en Vendée, dans l'ouest de la France et dans une partie du nord-ouest de l'Allemagne ; le deuxième domine au nord de la Seine jusqu'au Rhin. Le premier type correspond à l'installation de groupes familiaux isolés et de biens de famille, le second à l'existence de communautés de village exploitant suivant des règles communes, en particulier pour les assolements, avec des partages possibles, un sol possédé en commun. Les deux systèmes ont existé chez les Celtes : l'aire d'extension du premier correspond à leurs plus anciens établissements en Gaule et dans les Iles ; celle du second à leurs derniers établissements en Gaule et à leurs établissements rhénans.

On a relevé des traces de cultures préhistoriques dans les forêts, autour des établissements hallstattiens. Ces traces de culture sont des vallonnements parallèles, constituant d'anciens champs, marqués en relief comme des bandes de jardin, probablement cultivés à la bêche ou à la houe ; c'est ce que les archéologues allemands appellent les *Hochäcker*, les champs élevés (1). D'une façon générale la culture est descendue vers les plaines et s'est étendue aux dépens du marécage et de la forêt marécageuse. Le défrichement s'est étendu dans les vallées : la forêt a gagné sur les hauteurs. Mais l'aspect général a peu changé depuis le temps de César. La population gauloise telle que nous la décrit Polybe (2) vit dispersée dans les cultures, plus dispersée encore d'une part dans les pays où prédomine le régime du parc et d'autre part dans la saison des pâturages. De même qu'une partie de nos villages, qui portent des noms de propriétés, de *fundi*, ont pour origine des *villa* gallo-romaines,

(1) Weber, *Neue Beobachtungen zur Alterfrage der Hochäcker*, dans **LXXXIII**, XXIX, 1908, p. 17. Cf., du même, *Das Verhalten der Hochäcker*, dans **XX**, 1906, et **CXXXI**, XXVII. Cf. *Pr. Z.*, 1911, p. 189.

(2) Voir *supra*, p. 255.

on doit se représenter le village gaulois comme un petit groupement de cabanes abritant les cousins ou les serviteurs d'un noble personnage autour de sa maison ; c'est une *villa* (1). Il y avait en Gaule des agglomérations campagnardes dont l'importance est d'ailleurs attestée par celle des cimetières (2).

A côté de ces établissements ouverts, les Celtes avaient des établissements fortifiés : l'Irlande était hérissée de petites forteresses, bâties sur des hauteurs, appelées *raths* ou *duns*, auxquelles est attaché le nom des familles épiques. Ce sont, nous l'avons vu, des forteresses privées ; ce sont aussi des refuges (3). Dans les plaines où se tiennent les assemblées d'Irlande, les *raths* ne sont occupés que temporairement. Mais en Gaule, pays plus évolué, on tendait à y résider : à Gergovie, la noblesse arverne avait ses résidences comme notre noblesse de province eut ses hôtels dans les villes où elle avait ses intérêts (4). La ville se développa en Gaule autour de l'oppidum ; elle eut même sa banlieue. L'*oppidum* gaulois fut en principe un chef-lieu de *civitas* ou de *pagus* (5) ; mais certains *oppida* gardèrent leur caractère de places fortes. L'*oppidum* était établi en général sur des hauteurs isolées ayant vue sur l'horizon, parfois (à Lutèce ou Melun) dans des îles faciles à défendre. Dans leur recherche de sécurité, les Celtes renouvelèrent à la fin de l'époque de La Tène la tradition des constructions de palafittes ; un exemple en est offert par le village lacustre de Glastonbury, qui a fait l'objet de fouilles (6). Tantôt on fit des constructions en pilotis, tantôt des îles artificielles

(1) **LXXX**, 1911, p. 118. — (2) D'Arbois, **CCXCIX**, *Celles*, p. 06.

(3) **LXXX**, 1911, p. 118. — (4) Jullian, **CCCXLVII**, II, p. 62.

(5) D'Arbois, **CCCXLVII**, *Propr.* Cf. **CIX**, 1910, p. 723; **CXXIV**, 1912, p. 205: cf., sur les fouilles de Sos, oppidum situé dans le Lot-et-Garonne, **CXXXIV**, 1913, 81 (?). Cf. Hamilton Thompson, **CCCCLXI**; **CCCLXXXIV**, p. 122. Cf. Philipon, *Le gaulois duros*, dans **CXL**, 1909, p. 73, et Dottin, **CCCXXII**, p. 332.

(6) **CXXXIV**, 1912. Cf. *The Glastonbury Lake village*, dans *Gl. Antiquarian Society*, 1911. Cf. Déchelette, III, p. 974-977.

construites en cadre de charpente avec remplissage de pierres.

A part quelques maisons de pierre à la romaine, qui ont été fouillées au mont Beuvray, les constructions de la ville et de la campagne étaient généralement couvertes de chaume et construites en bois (1). Il y avait des cabanes rondes et des maisons quadrangulaires. Au 1er siècle avant notre ère la charpente était clouée, les parois en branchages entrelacés recouvertes d'un enduit d'argile. La ferme était plutôt un groupe de cabanes qu'une grande maison. Les Celtes engrangeaient les provisions dans des silos qui se sont développés en caves maçonnées. En même temps ils ont su bâtir des constructions en pierre sèche dont les exemples sont nombreux en Irlande et en Écosse : elles ont des murs à doubles parements remplis de blocage, où la couverture est faite de voûtes en encorbellement. On bâtit ainsi de petites huttes circulaires en ruches d'abeille, des chapelles quadrangulaires, des galeries et des chambres de garde dans les *duns* irlandais, enfin en Écosse les *Brochs*, tours circulaires avec une cour centrale. Ces tours présentent des escaliers à l'intérieur des murs, des galeries et des chambres voûtées (2).

Les nœuds de route fixaient des établissements ; les peuples s'établissaient le long d'un fleuve et, une fois établis, s'associaient en vue du libre passage ou de l'exploitation des péages, comme les Senons avec les Parisis et les Éduens (3). Les forteresses se fondaient sur les péninsules. Les voies naturelles, dont quelques-unes étaient des voies internationales comme la route de l'étain, recevaient un minimum d'aména-

(1) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 65; Cés., V, 43, et VIII, 5; cf. Macleod, *Further notes on the antiquities of Skye*, CXXXIV, XLVI, 1911-1912, p. 202.

(2) Elizabeth Sloat, *Some Shetland Brochs*, CXXIV, 1911-1912, XLVI, p. 94.

(3) Str., IV, 3, 2, et IV, 1, 14. Cf. Jullian, CCCXLVII, II, p. 223.

gement (1). Il y avait des gués, des ponts, des ports auxquels aboutissaient des pistes, qui étaient aménagées en digues dans les régions de marais (2). Ainsi se développait sur le damier du cadastre la vie des sociétés celtiques, le long des voies de communications qui formaient les veines et les nerfs des établissements (3).

II

Le temps et le nombre.

Les mouvements de cette vie étaient encadrés dans l'année, rythmés par les occupations saisonnières, par les dates d'assemblées et par le cycle des mois. Le calendrier de Coligny nous montre qu'au calendrier de saisons qui paraît avoir été le calendrier populaire de l'Europe septentrionale, les Celtes avaient superposé un calendrier d'abord lunaire, puis mis d'accord avec le cours du soleil, au moyen d'intercalations. Les mois sont restés des lunaisons, mais des lunaisons décalées; la configuration intérieure du mois a été modelée, semble-t-il, sur un autre principe, celui qui fait diviser l'année en demi-année et la saison en demi-saison. Les Celtes ont adopté la quinzaine et nous l'ont laissée : ils ont coupé les mois en deux moitiés marquées approximativement à l'origine par la pleine lune ; dans le calendrier de Coligny, la deuxième est désignée par le nom *atenoux* (? cf. gallois *athnugud*, renouvellement). L'expression irlandaise, les trois quinzaines, d'une part montre que la quinzaine est une unité et d'autre part que le système des demi-saisons de quarante-cinq jours subsistait à côté du système des mois.

Les Celtes comptaient par lunes et par nuits. Il semble aussi que l'année irlandaise commençait par sa moitié sombre, à sa

(1) Jullian, **CCCXLVII**, III, p. 17. Cf. Cés., II, 5, 6.
(2) **CIX**, 1911, p. 55-56.
(3) Pol., III, 42, 2; Str., IV, 1, 11. Cf. Jullian, **CCCXLVII**, II, p. 228, et Joyce, **CCCCXXXIV**, II, p. 393 et 399.

fête de Samhain (1er novembre). Le calendrier de Coligny semblerait indiquer un début de l'année entre mai et juin. Mais on sait que dans toute l'Europe du Nord on a hésité entre les fêtes du printemps et celles de l'automne comme point de départ de l'année.

D'une façon générale, tout ce qui se compte dans la vie sociale, tout ce qui se répète ou se divise, s'ordonne suivant une loi numérique et des nombres favoris : périodes de trois et de neuf nuits, cycles de trois et sept ans, divisions en deux, trois, douze et surtout quatre parties.

CHAPITRE V

LES ACTIVITÉS SOCIALES

Il ne s'agit pas ici de refaire le tableau de la vie sociale des sociétés celtiques, tracé pour la société gauloise par M. Jullian au tome III de son *Histoire des Gaules*, et pour l'Irlande par Joyce qui nous a donné une excellente et précieuse *Histoire sociale de l'Irlande*. Il s'agit non de décrire mais de dégager les traits essentiels qui font l'originalité de ces sociétés, de montrer le degré de leur développement au moment où s'est arrêtée leur évolution autonome, de dégager en particulier les caractères originaux de leur activité économique et technique.

Parmi ces activités il en est, le droit et la religion, que nous avons décrites en parlant de la structure de la société. Il en est une autre, la guerre, que nous avons étudiée en racontant l'histoire des Celtes. Les Celtes aimaient les armes, et la guerre tenait dans leur vie sociale une place formidable. La paix était précaire et troublée par les vendettas et les compétitions, à l'intérieur des familles et de famille à famille. Ici c'est de l'activité économique et technique qu'il y a lieu de parler.

I

L'économie des sociétés celtiques.

Les monnaies gauloises (1).

Avant de se servir régulièrement de numéraire frappé à la façon des Grecs, les peuples celtiques ont essayé de diverses

(1) Sur la monnaie gauloise en général, voir A. Blanchet, CCCVI; R. Forrer, DXLII; Déchelette, II, 3, p. 1557 et suiv.

sortes de monnaies. Les Bretons, au temps de César (1), utilisaient encore des barres ou des anneaux de cuivre ou d'argent d'un poids déterminé. On a trouvé en assez grande quantité, soit en dépôts, soit dispersée, de la monnaie de fer, sous forme de barres dont les poids sont des multiples ou des sous-multiples d'une livre de 309 grammes et dont le poids moyen est celui d'une mine de 618 grammes (2). Déchelette a cru démontrer que les Gaulois avaient employé des broches-monnaies (3), comme jadis les Grecs.

Les monnaies frappées ne sont pas entrées dans l'usage des Celtes avant le IIIe siècle avant Jésus-Christ. A partir de cette date ils ont été abondamment pourvus de pièces d'origine grecque et les ont multipliées pour leur usage par des contre-façons. Les Celtes du Danube et d'Orient ont copié les tétradrachmes et les statères d'argent de Tarse, de Thasos, de Byzance, des dynastes péoniens et surtout des rois de Macédoine ; ceux d'Occident, les drachmes de Marseille et des colonies de Rhodes et d'Emporion. Un monnayage d'or s'y est ajouté, procédant surtout des fameux Philippes, arrivés par Marseille et imités jusqu'en Bretagne ; des statères d'Alexandre ont également atteint les pays celtiques par la Rhétie. Plus tard, des modèles romains ont renouvelé ce monnayage de métaux précieux auquel s'était ajouté de bonne heure, mais toujours sur les mêmes données, un numéraire très varié et très abondant de bronze ou de potin.

Les Celtes n'ont pas seulement imité les types de leurs monnaies ; ils ont encore adopté les modules et les poids de leurs modèles. D'une façon générale, les pièces d'argent, en Orient, procèdent du tétradrachme, celles d'Occident de la drachme et les pièces d'or du statère d'or. Le monnayage gaulois est donc un prolongement du monnayage grec. Il en

(1) Cés., *B. G.*, V, 12, et III, 21.
(2) Déchelette, CCCXVIII, II, 3, p. 1558 et fig. 720.
(3) Déchelette, CXLIII, 1911, p. 1 et suiv.

est même à tous les points de vue une contrefaçon. Exécution, poids, qualité du métal se sont avilis et la dépréciation est allée si vite qu'il est évident que les émissions monétaires n'étaient pas soumises à un contrôle régulier. Il est fort possible en effet que le droit de battre monnaie n'ait pas été un droit régalien, et cependant il semble bien que des peuples l'aient exercé. Sur certaines monnaies récentes des Meldi, des Mediomatrici et des Lexovii apparaît le mot *Arcantodan* qui doit désigner un magistrat monétaire (1).

Cependant, soit que le numéraire restât rare, soit que la mauvaise qualité de la monnaie en ait découragé l'usage économique, l'ancienne façon d'apprécier les valeurs ne disparut pas complètement. Le rapport de sens *pecunia-pecus* se retrouve en effet en bas-breton, où le mot *saout*, vache, vient de *soldus* (2); mais ici le rapport est inversé et c'est la monnaie qui a donné son nom à l'animal qui servait de moyen d'apprécier les valeurs. Au reste, le commerce que l'on peut supposer entre la Gaule et l'Irlande n'y a pas introduit la monnaie. On ne trouve pas de pièces frappées dans ce pays avant le VII^e^ siècle, et le nom qui les désigne, *pinginn* (3), est d'origine anglo-saxonne. Il y avait en guise de monnaie des *standard values* : épingles d'or, du poids d'une once (*briar*), anneaux ou colliers d'or, anneaux ouverts (dits fibules), eux aussi de poids déterminé et qui jouaient le rôle de lingots. Mais dans la pratique du droit et probablement du commerce, les prix étaient comptés en bétail ou en esclaves.

Il ne devait pas en être autrement en Gaule, malgré l'existence de la monnaie. Celle-ci cesse en effet d'exister dans le commerce dès que l'on est obligé de vérifier à chaque fois le titre et le poids, et il est évident que les manieurs d'argent en

(1) LOTH, **CXXXIV**, 1919, p. 268. — (2) LOTH, **CXXXIV**, 1916, p. 281.
(3) JOYCE, **CCCCXXXIV**, II, p. 381; cf. RIDGEWAY, *The origin of*....

Gaule devaient avoir souvent la balance à la main (1). Cependant la circulation monétaire fut très active. La diffusion des types par les copies gauloises en est une preuve : mais la composition des trésors où les espèces régionales sont dans la proportion des quatre cinquièmes prouve qu'elles n'ont servi que dans une mesure limitée aux paiements de pays à pays (2). Il est également peu probable que la mauvaise monnaie des Celtes ait jamais servi à régler des transactions commerciales entre les pays celtiques et les pays étrangers (3). Toutes les fois d'ailleurs qu'il est question d'échanges monétaires entre Celtes et non-Celtes, il s'agit de la solde de mercenaires ou de subventions politiques. En fait, certaines émissions gauloises qui nous sont connues, monnaies de Vercingétorix, de la ligue contre Arioviste ou les Helvètes, ont été faites pour des fins politiques.

Même réduite à ces usages, la monnaie n'en eut pas moins, et cela dès le début, un rôle dans l'économie générale, par le seul fait de son accumulation. Elle n'a certes pas constitué le capital dont elle a été d'ailleurs la meilleure mesure, mais elle a été l'instrument de la formation du capital mobilier qui est en partie fait de crédit, de croyance à un pouvoir. La monnaie, à toutes les phases de son histoire, a toujours été un signe du pouvoir dont la puissance d'achat n'a été qu'une des manifestations. Si la Gaule est devenue assez rapidement, après la conquête, un pays de capital mobilier, c'est que l'évolution qui s'est immédiatement dessinée sous l'Empire romain avait commencé aux temps de l'indépendance.

(1) Balances du Beuvray, de Gergovie. DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 8, p. 1578, n. 2.

(2) FORRER, DXLIII (liste des lieux de provenance des monnaies celtiques). Cette liste indique qu'une partie des achats faits par les marchands méditerranéens chez les Celtes était payée en monnaie grecque, et que les intermédiaires indigènes réglaient en or les produits qu'ils étaient chargés de procurer à ces négociants.

(3) BLANCHET, CCCVI, II, p. 517.

Il ne faut pas nous représenter les sociétés celtiques comme des groupes de guerriers spécialisés qui auraient laissé les femmes vaquer aux soins du bétail et des champs avec l'aide de captifs. En Irlande il était interdit au roi de toucher la charrue et de surveiller ses étables. Mais c'était uniquement parce qu'il était le roi ; tous les autres hommes prenaient leur part du travail de leurs fermes ; seul le roi devait se tenir en réserve. L'économie celtique était donc avant tout une économie rurale (1) : plutôt pastorale en Irlande, dans une partie de la Grande-Bretagne, chez les Celtes d'Espagne, plutôt agricole chez les Gaulois et les Belges. Il est probable que l'agriculture gagna dès l'époque de Hallstatt. Les Celtes pratiquèrent l'assolement, inventèrent la grande charrue à deux roues, traînée par plusieurs paires de bœufs ; cette charrue, que Pline appelle *ploum*, permit l'exploitation des terres lourdes (2).

Ils orientèrent leur économie rurale vers le marché (3), ne la confinant pas dans l'exploitation. Cette économie visa à l'échange, à la vente, à l'exploitation. L'Italie connaissait au temps de Caton le lard des Gaules qui remplissait ses saloirs ; au temps de César et de Varron, les jambons des Gaules étaient fameux. Le rapide développement de la culture de l'olivier et de la vigne dans la Provence montre que l'agriculture gauloise sut s'adapter immédiatement aux demandes d'un marché international (4). Dès que la culture de la vigne eut été introduite en Gaule, le vin de Gaule voyagea vers la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le commerce rural eut pour organes les marchés et les foires (5).

Ce développement du marché donna à la société celtique des spécialistes du commerce et des spécialistes des industries (6) : c'est le développement du commerce qui y fit naître

(1) Voir le témoignage de Pythéas dans DIOD., V, 21.
(2) PLIN., 18, p. 172, ed. Roth, p. 288. — (3) JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 239.
(4) PLIN., X, 53 ; XIX, 8 ; XI, 240. — (5) CÉS., IV, 2, 1.
(6) JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 237. Cf. STR., IV, 2, 1.

l'industrie. Déjà les Celtes de l'âge de bronze avaient dépassé le niveau de l'économie familiale. Une maisonnée celtique se faisait une partie de son matériel et racommodait ses outils, mais elle les achetait au dehors. Et les artisans celtiques étaient répandus au dehors comme le forgeron Hélicon qui, établi à Rome, y appela Brennus (1). Le nombre des métiers se développa avec la vie urbaine aux dépens du travail familial; la bourgeoisie se forma des déchets de l'organisation tribale. Parmi ces déchets il y avait les esclaves, qui constituèrent une part importante de la main-d'œuvre industrielle. Mais il y avait aussi des travailleurs libres qui se louaient: Strabon, d'après Posidonius, nous cite un habitant de Marseille qui louait des hommes et des femmes pour des travaux de terrassement (2). C'est surtout le travail libre qui a fait les métiers de la Gaule, patrons et ouvriers. En Irlande, les gens de métier formaient des groupements (3) qui aspiraient à se modeler sur le collège des *filid*. Une partie considérable de la société, la majeure partie peut-être de cette plèbe amorphe dont parle César, s'est reconstituée socialement sur la base des métiers. La vie économique était devenue pour les sociétés celtiques un principe d'organisation.

L'État intervint alors dans l'organisation du commerce et de l'industrie par les impôts et les péages, en créant des marchés et en assurant leur police. La tenue des grandes foires nécessitait des trêves. On aperçoit là les linéaments d'un droit du marché qui a dû être assez complexe.

Le commerce intérieur du monde celtique nous est mal connu avant le moyen âge (4) où nous avons des témoignages formels des relations commerciales qui unissaient l'Irlande et la Gaule qui n'était plus celtique. Par contre, le commerce entre la Gaule et les pays méditerranéens est attesté par mainte

(1) Plin., XII, 5. — (2) Str., III, 4, 7.
(3) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 75 et 82.
(4) Zimmer, dans CXLVIII, 1909, p. 369-400. Cf. Tac., *Agr.*, 24.

découverte d'objets grecs ou italiens dans des tombes ou établissements celtiques (1). Déchelette a donné l'inventaire de ces objets : couronnes d'or, miroirs, hydres de bronze, coupes de céramique peinte. Les marchands grecs, italiens ou gaulois remontaient le Rhône et ses affluents et apportaient en particulier les amphores à vin et le matériel des buveurs aux foires de Franche-Comté, de Bourgogne et du Rhin. Les Celtes appréciaient le vin (2). Ils s'acquittaient de leurs achats en donnant en échange de nombreux objets parmi lesquels des étoffes, des vêtements de laine en particulier. Nous connaissons d'autre part le commerce et le transit de l'étain breton qui débarquait à l'embouchure de la Loire et était acheminé par portage jusqu'à la vallée du Rhône (3). Sans doute les esclaves étaient-ils fournis par les Celtes comme marchandise d'échange (4). Les pays celtiques d'autre part étaient riches en or (5) : les Helvètes avaient à cet égard une réputation bien établie (6). L'or échangé joua pour les Celtes avant la lettre le rôle de monnaie.

II

La technologie.

Les littératures celtiques offrent un tableau assez vivant de l'activité industrielle des Celtes. Le Mabinogion de Manawyddan, fils de Llyr (7) est particulièrement riche en enseignements sur les métiers exercés dans les bourgades et les villages. Manawyddan, dieu de la mer, et Pryderi, fils de Pwyll, seuls survivants d'une hécatombe de dieux, se retirent en Dyved ; mais, un jour, un enchantement transforme le pays en désert et les contraint au départ. Ils s'installent alors à Hereford où ils ouvrent un atelier de sellerie et réussissent si

(1) V. p. 4.
(2) Müllenhoff, II, p. 137 ; Jullian, CCCXLVII, II, p 225 ; Cés., XI, 22, 3.
(3) Lloyd, CCCCXXXVIII, *Hist. W.*, p. 41.
(4) Diod., V, 26. — (5) Déchelette, CCCXVIII, II, 3, p. 1207.
(6) Str., IV, 3, 3, et VII, 2, 2. — (7) J. Loth, CCLXX, t. I, p. 151, 599.

bien qu'ils enlèvent aux selliers de la ville toutes leurs pratiques. Ceux-ci complotent de les tuer ; les deux héros vont chercher fortune ailleurs. Ils s'établissent fabricants de boucliers et pareille aventure leur arrive. Dans une troisième ville ils essaient de la cordonnerie et s'associent à un orfèvre dont Manawyddan apprend le métier, mais de là, une fois encore, ils doivent s'enfuir. Les mythologies celtiques ont connu d'autres dieux industrieux (1), des personnages possesseurs ou fabricants d'outils merveilleux (2). Dans le culte, ces grands artisans sont les protecteurs des métiers groupés en corporations semblables à celles du moyen âge, exclusives comme elles et accueillant fort mal les étrangers (3).

Manawyddan avait appris les métiers d'orfèvre et de cordonnier au cours de ces pérégrinations. Précisément, l'émaillerie et la cordonnerie sont deux techniques où les Celtes ont excellé, et la première est peut-être de toutes les industries gauloises celle que l'on connaît le mieux (4). Au Mont-Beuvray (5), émailleurs et forgerons avaient installé leurs ateliers dans de pauvres échoppes aux murs de pierres sèches et aux toits de chaume. Si leurs établissements étaient misérables, leur outillage était assez perfectionné. Leur industrie était spécialisée, semble-t-il, dans la fabrication des boutons de bronze émaillé (6), qui devaient avoir un assez large

(1) Ainsi Goibniu, le forgeron ou le tonnelier, a laissé derrière lui l'une des figures les plus populaires du folk-lore irlandais, le Goban Saer, l'universel artisan.

(2) Cf. le roman gallois de *Kulhwch et Olwen*. *Loth*, CCLXX, t. I, p. 243, 599.

(3) Les Mabinogion font vivre ces héros au milieu des gens de métier. Mais l'état social qu'ils décrivent n'est pas celui du moyen âge ; il nous reporte au temps de la conquête romaine de la Bretagne. Manawyddan décore, en effet, les parties métalliques des selles qu'il fabrique avec de l'émail bleu (J. Loth, CCLXX, p. 46), qui est plutôt l'émail celtique de Grande-Bretagne que l'émail français du XII^e^ siècle.

(4) Déchelette, CCCXLIII, II, 3, p. 1547 et suiv.

(5) J.-G. Bulliot, CCCLXIX.

(6) Le costume gaulois comportait des boutons. Un des types de blouses en usage était boutonné de haut en bas par devant ; de plus, comme les manches sont représentées ouvertes, il est probable que celles-ci étaient également boutonnées (cf. relief de Dijon, Espérandieu, CCCXV, 3473, 3475).

marché et se vendre en grandes quantités aux foires de Bibracte.

Dans les régions minières, on rencontre un autre type d'établissements industriels, isolés, mais groupés par pays. Ce sont les châtelliers, ateliers fortifiés, encombrés par les buttes de scories des ferrières (1).

La fabrication et la décoration des objets de métal semblent avoir été pratiquées industriellement par les Celtes. L'histoire de l'Helvète Hélicon (2) montre qu'ils eurent de bonne heure la réputation d'y être passés maîtres. Ils ont exporté jusqu'en Germanie leurs lingots de fer brut (3). Pour le traitement du minerai (4), la préparation et les diverses qualités du métal, leurs procédés paraissent avoir été aussi savants et aussi perfectionnés que ceux employés par les autres métallurgies antiques. La littérature irlandaise a laissé des descriptions magnifiques des armes de ses guerriers (5) et les fouilles ont donné des exemplaires qui témoignent d'un savoir et d'un goût parfaits (casques d'Amfreville, de la Gorge-Meillet, de Berru, boucliers de Battersea et de la Tamise) (6). Tous les procédés techniques qui peuvent s'employer pour la décoration du métal, dorure, émaillage, gravure à la pointe et à l'eau forte (7), ont été utilisés par les Celtes. Ces pratiques, que des dieux comme Manawyddan pouvaient s'approprier très rapidement, supposent pour les hommes une initiation professionnelle et des traditions de métier.

La cordonnerie paraît, elle aussi, avoir été un des métiers qui ont parlé à l'imagination des Celtes, puisque des dieux y ont excellé. Les cordonniers gaulois qui ont imposé au monde

(1) Ces établissements n'ont encore été étudiés que dans les vallées tributaires de la Basse-Loire (L. MAITRE, dans CXXXIX, I, 1919, p. 234 et suiv.; cf., du même, dans *BAC*, 1905, p. XLIV).

(2) PLIN., *H. N.*, XII, 11. — (3) KOSSINNA, dans LXXXV, 1915, p. 117.

(4) Four de coupellation. BUSHE-FOX,, CCCVIII, p. 72. DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 3, p. 1539 et suiv.

(5) TAIN, éd. Turneysen, p. 889. — (6) Voir t. XXI, p. 117, fig. 6, p. 151, fig. 33.

(7) DÉCHELETTE, CCCXVIII, II, 3, p. 1148.

romain la mode de la *caliga*, la botte celtique (1), valaient sans doute plus que d'autres. Les étoffes des tisserands avaient connu le même succès, mais on ignore encore ce qu'étaient les lainages et les toiles que la Gaule vendait à l'Italie (2).

A côté de ces industries du métal, du cuir, de la laine ou du lin, il faut encore faire une large place à celles de la chaudronnerie et de la tonnellerie, lorsqu'on essaie de se représenter ce qu'étaient les métiers celtiques dans l'ensemble du travail antique. Les Gaulois ne furent pas seulement de remarquables cavaliers, fort attentifs à l'équipement de leurs montures (3), ils ont également contribué, plus que tout autre peuple en Europe, à l'utilisation du cheval attelé. Ils ont inventé un char de guerre, l'*essedum* (4) ; leurs types de voitures, le *carpentum*, le lourd charriot de voyage, la *theda*, le *cissum*, le cabriolet à deux roues ont été adoptés par les Latins qui ont également gardé leurs noms. De tous ces véhicules, il ne nous reste que des figures (5) et des quantités considérables de pièces de fer (6) dont la complication même témoigne de mille et une inventions.

La tonnellerie gauloise dont il nous reste des tonneaux entiers, et la boissellerie qui ne nous a laissé que des débris insignifiants, sont des industries qui ont prospéré de toute antiquité dans les pays du nord de l'Europe, où les hommes ont pu étudier une matière première si abondante et la choisir selon ses qualités. La part d'invention des Celtes est attestée par le nom du tonneau qui paraît emprunté aux langues celtiques (7).

Inventeurs en boissellerie et en charronnerie, inventeurs en

(1) JULLIAN, **CCCXLVII**, II.
(2) Toiles des Cadurques, JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 272, 525, n. 5.
(3) Mors spéciaux aux Celtes : ARR., *Ind.*, 16, 10 ; HORACE, *Od.*, I, 8, 6. Cf. DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, II, 3, p. 1199-1202.
(4) JULLIAN, **CCCXLVII**, II, p. 187, 234. — (5) ESPÉRANDIEU, **CCCXV**.
(6) DÉCHELETTE, **CCCXVIII**, II, 3, p. 1197-1199.
(7) *Tunna* (bas-latin). MAC-BAIN, **CLXXXIX**, p. 382. Tonneaux de l'époque romaine découverts en Hollande (**CXXXIX**, 1918, p. 249).

émaillerie, les Celtes ont été également des inventeurs dans la fabrication de divers outils dont nous ne connaissons pas les plus compliqués (1). L'outillage agricole leur doit un certain nombre d'inventions nouvelles, la grande faulx pour les foins, des types de herse et la grande charrue, et même une moissonneuse (2). Il ne faut pas oublier le tamis en boisselleric et la cotte de mailles en métallurgie (3). Ainsi non seulement les Celtes avaient pratiqué avec adresse la plupart des techniques industrielles des anciens, mais encore ils y avaient apporté une originalité et un esprit inventif qui ne peut s'expliquer qu'en raison de la très grande place que l'industrie tenait dans la vie sociale soit pour les besoins qu'elle avait à satisfaire, soit pour la qualité de ceux qui s'y appliquaient.

III

L'activité esthétique : l'art celtique.

D'une manière générale, l'art des Celtes n'est pas autre chose qu'un art décoratif (4). Le genre de décoration que les artisans celtiques appliquaient à leurs œuvres n'a pas, en règle générale, de caractère significatif, à l'exception de quelques pièces d'usage religieux ; on n'y trouve ni représentations figurées ni symboles. D'une manière générale, ce sont : ornements géométriques sans caractère rituel, feuillages stylisés, rinceaux etc. Sauf pour quelques objets religieux comme le vase de Gundestrup, le dieu de Bouray, celui de Stuttgart, l'art qui

(1) La *terebra gallica*, tarière à mèche en spirale (Plin., *H.N.*, XVII, 15). L'abondance des outils découverts dans les tombes et dans les *oppida* témoigne de l'habileté des forgerons gaulois (cf. Déchelette, CCCXVIII, II, 3, p. 1352 et suiv.).

(2) Charrue à quatre roues (Plin., *H. N.*, XVIII, p. 48) ; moissonneuse (*Ibid.*, p. 72) ; la herse (Jullian, CCCXLVII, II, p. 276).

(3) Tamis (Jullian, *op. cit.*, II, p. 277) ; cotte de mailles (Déchelette, II, 3, p. 1155).

(4) Cf. Romilly Allen, CCXCVIII, et Max Verworn, CCCLXXXIX, Berlin, 1919.

les a embellis ne leur a ajouté que de la beauté. De presque toutes les catégories d'objets fabriqués ils ont fait des œuvres d'art, par exemple de la plus modeste fibule. L'épée la moins décorée avait une bouterolle élégante : boucliers, casques, poteries étaient décorés. Les artisans celtiques avaient le goût du beau et on peut dire qu'ils avaient du goût. L'art des Celtes s'est complu dans les ornements curvilignes, dont il a emprunté les éléments à la palmette grecque.

Les Celtes, dans leur ornementation, décomposent en le stylisant le modèle choisi. Les artistes gaulois ou irlandais n'ont pas le goût du réalisme (1). La stèle d'Entremont, celui de tous les monuments de la Gaule indépendante où, sous l'influence des Grecs d'ailleurs, la forme humaine et animale est traitée avec le plus de liberté, encadre des cavaliers dans un rinceau décoratif. Les figures extérieures du vase de Gundestrup sont traitées en pur décor. L'art celtique se complut à de larges plans en relief, observant un juste équilibre des pleins et des déliés dans les ornements, et un juste équilibre des champs et des ornements qui s'y détachent. Dans la Gaule romaine, des artisans fondirent en bronze ou taillèrent dans la pierre des figures humaines à l'image des Romains : art fait de bonhomie et d'adresse. Les Celtes ont eu toujours le goût des belles armes, des beaux bijoux, des beaux vêtements aux couleurs brillantes. L'art décoratif des Celtes est un art de bonne qualité ; ce n'est pas un art puissant. Le génie celtique devait s'épanouir davantage dans une autre forme de l'activité esthétique : la littérature.

IV

La littérature celtique.

Il est bien difficile de se faire une idée d'ensemble de la littérature des Celtes, puisque seuls de ses monuments ceux

(1) CXL, 1911, p. 215, 599.

qui proviennent des Celtes insulaires nous sont parvenus. Il y a dans la littérature une telle part de modes et de goûts changeants qu'il est tout à fait téméraire d'essayer de se représenter une littérature grâce à une autre, de quelques siècles plus jeune, même recueillie chez un autre peuple de même souche.

Or la première inconnue du problème que pose la description de l'activité littéraire des Celtes, c'est le manque de tout renseignement positif sur la littérature des Gaulois continentaux. Ceux-ci étaient grands causeurs, curieux des choses de l'esprit (1). Des hommes comme Dejotarius et Divitiacus frappèrent par leur culture l'élite des intellectuels romains. Les druides jouissaient d'une réputation de philosophes. Et des Gaulois comme Vercingétorix donnèrent les preuves d'une intelligence large et élevée dans le domaine politique. Enfin la Gaule romanisée fournit du premier coup tant de professeurs, de grands avocats, d'éminents administrateurs, qu'il faut bien supposer une préparation antérieure des Gaulois. Ceux-ci ont eu la littérature de leurs *vates*, des traditions épiques comme celle d'Ambigatus que Tite-Live nous a transmise ; ce fragment d'une histoire des origines de la race devait faire pendant aux histoires d'origines incorporées dans le *Lebhar Gabala* (2). Mais cette tradition était celle d'une société : celle-ci, comme nous l'avons dit, était en voie de disparition quand survint la conquête romaine. La société gauloise était déjà coupée en deux morceaux : une noblesse qui était au-dessus d'elle et un peuple qui était au-dessous. Cette révolution facilita l'abandon et la perte de la tradition nationale.

L'Irlande d'ailleurs subit une évolution assez analogue. Au VII^e^ siècle, sa vieille littérature était quelque peu tombée dans l'oubli, peut-être discréditée par le christianisme ou supplantée. Les grandes histoires ecclésiastiques et surtout

(1) DIOD., V, 31, 1. Cf. JULLIAN, CCCXLVII, II, p. 360.
(2) Voir D'ARBOIS, CCL. *Le cycle mythologique irlandais.*

l'hagiographie fournissaient aux Irlandais nouveaux convertis un élément nouveau qui les tentait. Mais on fit aussi effort pour sauver la tradition. Ce fut l'œuvre surtout de la corporation des *filid* intéressée à la conservation de ces récits : leur chef Senchans Torpeist qui vivait au temps du roi de Connaught, Guaire Aidne (mort en 659) s'efforça de rassembler les fragments de la *Tain* (1). Une légende atteste la difficulté de l'entreprise : le fils de Senchans, Muirgen aurait évoqué l'âme du héros Fergus (2). Mais la tradition rafraîchie ne se perdit plus, et le christianisme, qui avait fait alliance avec les *filid*, l'entretint.

Les Bretons avaient sacrifié toutes leurs traditions littéraires et étaient romanisés. Les Mabinogion, qui constituent la partie la plus ancienne de la tradition galloise, ne peuvent remonter que par bribes au delà de la conquête par les Irlandais de la côte occidentale de la Grande-Bretagne. Aussi contiennent-ils une masse de traditions irlandaises. Quant au reste de la tradition qui s'est ralliée autour d'Arthur, il date de la conquête saxonne, s'il est vrai qu'Arthur soit un personnage historique qui a évolué en héros national. A vrai dire, ce nouveau cycle de traditions contient encore à l'état d'allusions, des noms isolés, des thèmes mythiques, quelques restes d'une tradition plus antique. Mais ici la tradition celtique a été sauvée par les conquérants, surtout par les Normands qui ont fait passer dans la littérature l'histoire du héros des vaincus en l'adaptant ainsi (3). Les Gallois ont reconstitué leur littérature, les Irlandais l'ont retrouvée, mais celle des Gaulois s'est perdue. L'essentiel nous manque et le plus ancien.

Une deuxième inconnue du problème, c'est ce qu'on pourrait appeler la littérature dramatique. Que les fêtes soient composées en Gaule de représentations dramatiques, la chose est attestée par la création, en Gaule, dès les premiers lustres

(1) THURNEYSEN, CCLXXXIX.
(2) Voir *supra* chap. Ier de la troisième partie.
(3) Cf. RHYS, CCLXXXI.

de l'empire, d'un nombre considérable de théâtres et d'arènes : les uns situés sur des lieux qui étaient ceux de grands pèlerinages, comme Saint-Cybard d'Aixe et Champlieu ; les autres trop grands pour les villes auprès desquelles ils se trouvaient et qui ne pouvaient être remplis que par des foules attirées du dehors par les jeux.

Il est certain également que les fêtes irlandaises comportaient des représentations d'un caractère dramatique, comportant des jeux qui sont une façon de drame. Des légendes de héros y étaient attachées et commémorées. Mais de ces représentations dramatiques nous n'avons pas le moindre scénario. C'est tout un côté de l'activité créatrice chez les Celtes qui nous échappe.

Contentons-nous donc de ce que nous avons, c'est-à-dire de la littérature écrite irlandaise et galloise. La littérature, irlandaise en particulier, bien qu'elle n'ait pu prendre la forme écrite qu'au VII^e^ siècle tout au plus, contient des éléments anciens souvent difficiles à comprendre. Elle peut nous donner une idée de son passé (1).

Elle se compose en majeure partie de chansons de geste en prose mêlée de vers dont les sujets sont épiques et mythologiques. En Irlande, les chansons de geste sont classées et cataloguées : elles portent des titres qui les définissent par catégorie. C'étaient des prises de ville, de maison, des festins (comme celui de Briccriu) ; il y avait la série des batailles (*Cath Muighe Tuired*), celle des demandes en mariage (*Tochmarc Emere*, *Tochmarc Etaine*), celle des razzias (*Tain*) ; celle des enlèvements (comme l'histoire de Grainne) ; celles des voyages de l'autre monde (comme le voyage de Bran). Ces récits étaient répartis en trois cycles : cycle mythologique

(1) Voir O'CURRY, CCLXXVIII ; D'ARBOIS, CCXLVIII, et en particulier CCXL.X ; R.-I. BEST, *Bibliography of Irish Philology and Literature*, Dublin, 1913 ; KUNO MEYER, *Addenda to the Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande*, dans CXL. DOUGLAS HYDE, *Story of early gaelic literature*, Dublin, 1920.

et deux cycles héroïques, ceux d'Ulster et de Leinster (1).

Le cycle mythologique, c'est l'histoire des dieux et des invasions qui se sont succédé en Irlande. Les versions qui nous sont parvenues ont subi bien des avatars. L'un de ces derniers, c'est l'enchaînement d'une grande partie de ces récits dans le livre des invasions, *Lebhar na Gabala* ; un remaniement fait par O'Clery date d'une époque toute récente, 1631 (2).

Le cycle d'Ulster est celui dont les héros principaux sont Cuchulainn et le roi Conchobar. La principale geste de ce cycle est la *Tain Bo Cuailnge*, qui a plus de six mille lignes. Elle raconte une épouvantable guerre entre les héros d'Ulster et le reste de l'Irlande, conduite par la reine Medb qui fut provoquée par l'enlèvement d'un taureau merveilleux. Nombre de morceaux fameux qui nous sont parvenus isolés se relient à cette épopée centrale : par exemple la naissance de Conchobar, la conception de Cuchulainn ; la maladie de Cuchulainn, l'histoire des amours du héros avec la déesse Fand ; l'histoire de l'intoxication des Ulates qui obligea Cuchulainn à défendre seul l'Ulster pendant quelques jours. C'est la partie la plus ancienne de cette littérature épique. Mais tout ce cycle a été rajeuni par ses remanieurs, de même que les annalistes placent le roi Conchobar vers le début de l'ère chrétienne (3).

(1) Squire, CCCCLIX ; Douglas Hyde, CCLXIV, Londres, 1899. Cf. Kuno Meyer, *The death Tales of the Ulster heros*, dans *R. I. A.*, CCX I, vol. XIV, et d'Arbois, CCXLVIII.

(2) Squire, CCCCLIX, p. 61-135 ; d'Arbois, CCXLVIII, II, p. 155 ; Rhys, CCLXXXII, p. 146.

(3) Les principaux textes relatifs au cycle d'Ulster sont réunis par Windisch, *Irische Texte*, I, Leipzig, 1880. On trouvera une traduction des plus importants dans d'Arbois, CCXLVIII, V, *L'épopée celtique en Irlande*, Paris, 1892. Consulter, sur le cycle d'Ulster, Eleanor Hull, CCLXI.I, Londres, 1898 ; Thurneysen, CCXC, Berlin, 1901 ; Nutt, [illegible] LXXVI, Londres, 1900 ; Lady Gregory, CCLIX, Londres, 1902 ; L. Winifred Faraday, CCLVIII, Londres, 1904 ; Windisch, CCXCV , Leipzig, 1905 ; Eoin Mac Neill, *Relations of the Ulster epics to History*, dans CXI, février 1907 ; Joseph Dunn, *The ancient Irish epic tale Tain Bo Cuailnge*, Londres, 1914 ; et surtout l'admirable étude de Thurneysen, CCLXXXIX, qui porte à la fois sur la constitution, le texte et l'interprétation de l'ensemble du cycle.

Le cycle de Leinster est celui de Finn ; il porte aussi le nom de cycle Ossianique ; il se rapporte à Finn, à son fils Oisin ou Ossian, à leur famille et à leurs compagnons, les Fianna. Il est représenté dans les anciens manuscrits par un assez petit nombre de récits complets, et surtout par des allusions et des énumérations de sujets de récits qui attestent l'existence des éléments essentiels du cycle vers le VII[e] siècle. Finn est placé par les annalistes en 200 après Jésus-Christ, mais ces localisations dans l'histoire faites longtemps après coup n'ont pas trop grande importance. Toutefois le cycle paraît dans sa forme primitive correspondre à un état de civilisation et d'organisation sociale datant à peu près de cette époque. Il s'est développé plus tardivement que le cycle d'Ulster, mais il n'a cessé de vivre dans le folklore de l'Irlande et de l'Écosse gaélique. Les origines en sont très anciennes. Il est vraisemblable que Finn est un dieu chasseur et particulièrement chasseur de sanglier comme les héros types des Celtes, désigné par une épithète, le blond, issu de la famille des dieux de la mort, identique au Gwynn gallois. Mais ce cycle n'est pas arrivé à la cohésion du cycle d'Ulster (1) encore qu'il ait été le cycle

(1) On trouvera les principaux textes anciens de ce cycle datés et en partie traduits dans le beau travail de KUNO MEYER, *Fianaigecht*, dans les publications de la Royal Irish Academy, CCX I, XVI, Dublin, 1910. Beaucoup de textes, généralement de dates plus récentes, sont rassemblés et traduits par STANDISH O'GRADY, dans la CCLXXIX. Enfin, un grand nombre de textes, d'ailleurs précieux, ont été publiés, souvent un peu hâtivement et d'après des recensions récentes, dans les six volumes des CXCII, à Dublin, de 1855 à 1861. M. EOIN MAC NEILL a édité, avec une importante introduction, un recueil de poèmes se rapportant à ce cycle dans son *Duanaire Finn*, au tome VII de CCCXV. Un grand nombre de contes se rattachant à ce cycle ont été rassemblés dans les principaux recueils de contes des pays gaéliques, notamment dans trois des volumes publiés sous le nom de *Waifs and Strays of Celtic Tradition, Argyllshire series* : MAC INNES et NUTT, *Folk-and Hero Tales* ; MACDOUGALL et NUTT, *Folk- and Hero Tales* ; J.-F. CAMPBELL et NUTT, *The Fians*, Londres, 1891. Ces trois volumes sont munis de commentaires intéressants de Nutt. A consulter également : J.-F. CAMPBELL, CCL[V ; CURTIN, CCLV ; T. CROFTON CROKER, CCLVII. Signalons un recueil de ballades et poésies populaires en gaélique dans J.-M. CAMPBELL, [CLIII, et dans l'édition, d'ailleurs bien imparfaite, du livre du doyen de Lismore (recueil fait au XVI[e] siècle), par SKENE (Edimbourg, 1862). Cf., sur ces ballades et sur la manière dont elles ont

épique des *flannas* ou troupes mercenaires d'Irlande, et qu'il ait été adopté par les poètes et les conteurs populaires.

La pièce principale et la plus précieuse de la littérature galloise est constituée par le recueil de schèmes de récits épiques qu'on appelle *Mabinogion* (1), pluriel de *Mabinogi* qui signifie en gallois apprenti littéraire. Quatre de ces récits destinés à « l'apprentissage littéraire » méritent plus spécialement le nom de Mabinogi ; le livre Rouge de Carmarthen les appelle les quatre branches du Mabinogi. C'est de la mythologie héroïsée, nourrie de légendes du Sud du pays de Galles. Le premier raconte l'histoire de Pwyll, prince de Dyved, et dieu des morts ; le second, celui du mariage de Branwen, fille de Llyr, dieu de la mer, à un roi d'Irlande ; le troisième, dont le héros est Manawyddan, fils du même Llyr, continue les précédents ; le quatrième est consacré à Math, fils de Mathonwy. Cinq autres récits appartiennent au cycle d'Arthur : mais trois de ces récits ont derrière eux les premiers poèmes français de la Table Ronde (2). Un autre, intitulé Kuhlwch et Olwen, est vraiment d'inspiration galloise. Deux autres sont attenants : le songe de Maxen ou Maxence et un récit mythologique appelé

été utilisées par Macpherson, STERN, dans **CLXXIII**, VII, p. 51 et suiv. Quelques textes se rapportant au cycle de Leinter sont traduits par d'Arbois, *l'Épopée celtique en Irlande*. Joyce a donné, de quelques-uns des plus beaux contes de ce cycle, une traduction adaptée, mais, dans l'ensemble, charmante et fidèle dans ses *Old Celtic Romances*.

Sur l'ensemble de l'interprétation du cycle, voir N. NUTT dans les appendices joints au recueil de contes cité plus haut ; RHYS, **CCCXXXII**, p. 355 et 553 ; SQUIRE, p. 201-216. Ces auteurs croient à l'ancienneté et à l'origine mythologique du cycle. M. EOIN MAC NEILL, dans son introduction au *Duanaire Finn* cité plus haut et dans **CCCCXLI**, se montre partisan d'une date plus récente. ZIMMER avait rapproché, notamment dans ses **CCXLVI**, ce cycle de l'époque des invasions scandinaves.

(1) **CCLXXXIV**, Londres, 1887 ; LOTH, Les Mabinogion du Livre rouge de Hergest, Paris 1913, 2 vol. Cf. Lady GUEST, **CCLX**, 3 vol., Llandovery, 1849 ; John RHYS, **CCLXXXII** ; John RHYS, **CCLXXXIII**, 1901 ; SKENE, **CCLXXXVII**, 2 vol., Édimbourg, 1868 ; John RHYS, **CCCXXXII**, Oxford, 1891.

(2) JESSIE WESTON, **CCXCIV** ; NUTT, **CCLXXVII**, Cf FARAL, **CCCCXXVI**, BRUCE, *The evolution of Arthurian Romance*, Göttingen, 1923, et WILMOTTE, *Le poème du Gral et ses auteurs*, Paris, 1930.

Lludd et Lleweylis, doublet de l'histoire de Manawyddan.

Les grands manuscrits gallois contiennent en outre des poèmes, dont beaucoup sont fort anciens, attribués à quatre bardes, Aneurin, Taliesin, Myrddin (l'enchanteur Merlin) et Llywarch Hen. Ils semblent représenter la tradition du nord des pays britanniques.

A toute cette littérature romanesque et poétique il faut ajouter une littérature qui pourrait s'appeler *gnômique* : en Irlande celle des *accallamh*, dialogues ou colloques (1) : dialogue d'Oisin et de saint Patrick, dialogues des vieillards, des deux sages qui se rattachent aux cycles romanesques. Au pays de Galles la littérature des Triades donne sous forme gnômique des énumérations d'allusions. Dans les deux pays les annales fleurirent ; en Irlande se développa une littérature d'antiquaires, celles des dictionnaires et des recueils de traditions locales et d'étymologies (*Dindsenchas*) (2). Laissons de côté, bien entendu, la littérature chrétienne.

Un fait doit être noté. Les cycles d'Ulster et de Leinster qui ont survécu sont formés par les traditions de ceux des royaumes d'Irlande qui ont eu le moins de succès politique, aux dépens desquels les autres se sont étendus, et qu'ils ont considérés parfois comme peuplés d'étrangers : en réalité, ce qui nous est arrivé c'est une tradition intertribale, oublieuse des luttes intestines ; les choix de récits se sont faits d'après des critères esthétiques. Il en est de même dans le pays de Galles où les traditions du Dyved, pays conquis, se sont conservées avec le plus de netteté. En fait, ces littératures sont déjà des littératures nationales.

Partant de ces données, il nous est possible de retrouver dans une certaine mesure les caractères communs des

(1) Voir, notamment, CCLXXIX, I et II.

(2) Voir SQUIRE, CCCCLIX ; DOUGLAS HYDE, *op. cit.* ; LOTH, *op. cit.* ; Ed. GWYNN, *The Metrical Dindsenchas*, Dublin, 1903, CCLXI, VIII.

anciennes littératures celtiques et les caractères distinctifs de l'activité intellectuelle des Celtes.

La littérature des Gaulois était une littérature orale ; celle des Irlandais et des Gallois l'était également. Toute littérature orale est une paraphrase de thèmes et de centons connus. Comme les mémoires les plus solides ne sont pas de capacité infinie, ces thèmes étaient en petit nombre. La littérature populaire est pauvre, malgré le nombre infini des recueils de folklore ; la littérature orale participe de la littérature populaire. Elle est peu variée. En Irlande, le chef des *filid*, l'*ollamh*, devait savoir trois cent cinquante histoires, deux cent cinquante grandes et cent petites. Nous avons les catalogues de ce savoir des *filid*. Il semble que le texte en prose des gestes irlandaises était un canevas permettant toutes les fantaisies ; le texte en vers constitue les parties arrivées à plus de fixité, ce sont en général des morceaux de bravoure. La tradition orale s'est continuée bien au delà du moment où elle a été fixée par l'érudition. Quelques-uns des morceaux les plus fameux et les plus touchants de la légende héroïque ou du cycle mythologique même, auxquels les anciens textes ne font que des allusions, n'ont été développés que par des poèmes récents du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle : telle est l'histoire des fils de Lèr changés en cygnes par leur marâtre. On peut dire à ce point de vue que Macpherson restait dans la tradition celtique. Seulement, il prenait plus de liberté que les arrangeurs ordinaires.

La littérature celtique était essentiellement une littérature poétique : les Irlandais ont vraisemblablement inventé indépendamment la rime (1). Les récitateurs celtiques ajoutaient au vers la musique, comme les jongleurs du moyen âge. La harpe était leur outil professionnel. La profession littéraire était exercée par des clans de spécialistes hiérarchisés. Il ne

(1) Joyce, CCCCXXXIV, II, p. 499-501.

faut pas se représenter la poésie celtique comme un lyrisme coulant à flots, mais comme des exercices minutieux de lettrés un peu pédants. Et pourtant la littérature celtique s'est popularisée plus qu'aucune autre. La nation entière est entrée dans le cercle des lettres autrement qu'en spécialistes : c'est souvent parmi des hommes sortis du peuple que se sont recrutés quelques-uns des meilleurs poètes celtiques modernes. La littérature romanesque également s'est popularisée. Nulle part les contes oraux ne contiennent plus de souvenirs de la littérature héroïque. De la littérature aux contes populaires et vice-versa, en pays celtique, l'échange est continu.

Cette littérature (1) a une qualité dramatique singulière : non seulement les récits épiques sont singulièrement intéressants, animés, mouvementés, mais leurs personnages sont des caractères : Cuchulainn, Emer, Conchobar, le druide Cathbad sont des figures vivantes. Les Celtes ont fourni à la littérature universelle les types de Tristan et d'Yseult, sans parler d'Arthur et de ses compagnons. Tristan et Yseult, c'est une histoire cornique dont Diarmaid et Grainne sont les pendants irlandais (2) : leur aventure est celle des amants éperdus qui se sont enfuis dans la forêt où ils sont poursuivis par Finn, le mari de Grainne. Il est difficile de penser que les conteurs gaulois n'aient pas eu la même aptitude à la narration dramatique que leurs confrères des Iles. Et l'on songe à la suite qu'ils ont eue vraisemblablement dans la littérature française ou franco-latine, en particulier à la longue suite de chroniqueurs qui depuis Grégoire de Tours, en passant par les moines de Saint-Denis, ont fait de l'histoire de France la plus belle narration historique du monde.

D'autre part, si les littératures celtiques ne sont pas les

(1) Sur le caractère général de la littérature celtique, voir MATTHEW ARNOLD, CCLI ; Ernest RENAN, CCLXXX ; MAGNUS MAC LEAN, *The Literature of the Celts*, Londres, 1902 ; NUTT, CCLXXV, 1899.

(2) JOYCE, CCLXVII, p. 274-350. Cf. CCXCII, III.

seules dont les héros sont d'une part baignés dans le merveilleux, et de l'autre liés à une chaîne de fatalités et de responsabilités qui ne se rompt jamais, du moins ont-elles tiré de ces deux éléments des effets esthétiques incomparables. Le fantastique est toujours présent, les dieux ou les fées sont derrière la porte; on ne sait jamais à qui on a affaire, homme ou esprit; l'homme est souvent un réincarné et il arrive qu'il s'en souvienne. Le monde mystérieux qui fait le monde du décor, c'est le monde des morts; l'idée de la mort domine tout, et tout la découvre. Toute la littérature celtique suggère le mystère avec une rare puissance d'évocation. Et c'est également parce que cette littérature porte en elle un sens caché qu'elle tourne facilement à l'humour. Il y a dans la littérature celtique une veine humoristique, que nous retrouvons jusque dans deux des plus beaux de ses produits anciens, le *Festin de Bricriu* (1) et *Kuhlwch et Olwen* (2).

V

Tableau de la vie celtique. La morale de l'honneur.

Essayons de nous représenter, pour finir, les Celtes de loisir et en paix, par exemple attablés à l'un de ces banquets dont nous avons eu des descriptions pittoresques pour l'Irlande dans le *Festin de Bricriu*, pour les Gaulois dans Athénée. Nous avons la bonne fortune que les Gaulois aient paru assez pittoresques aux anciens pour valoir la description ou l'image. Les Gaulois sont assis en cercle dans une construction ronde, le chef ou l'invitant au milieu, à égale distance de tous les égaux.

(1) Voir, sur les éditions et la composition de ce texte, Thurneysen, **CCLXXXIX**, p. 445 et suiv. Le texte est édité par Windisch au tome I^er^, p. 235, des CCXCV. Stern a donné une édition, d'après un autre manuscrit, dans la *ZCP*, IV, 143, et Henderson, une édition d'ensemble, en 1899, dans le second volume de **CCLXV**; d'Arbois l'a traduit à la page 81 de *l'Épopée celtique en Irlande*.

(2) Voir tome I de la traduction des *Mabinogion*, par Joseph Loth, **CCLXX**, p. 243-599.

Si ce sont des nobles, les hôtes sont avec eux, derrière eux, les uns assis, les autres debout, suivant leurs rangs et leurs fonctions, écuyers ou serviteurs. En Irlande, l'arrangement diffère: l'édifice est quadrangulaire et compartimenté, chacun y a sa place hiérarchique. Les femmes sont à part, mais elles paraissent à leur heure. L'étranger est accueilli, car l'on est hospitalier (1). L'assistance est propre et bien vêtue. Les Celtes ont grand soin de leur personne et n'ont pas peur de se baigner. Ils sont rasés, sauf la moustache; les cheveux portés demi-longs sont relevés sur le front, quelquefois ils sont teints ou plutôt décolorés; le savon, *sapo*, est une invention celtique et servait à cette opération (2). Des tatouages ou des peintures du corps complètent la parure (3). Les hommes portent des pantalons dont la forme varie selon les régions, des blouses et des manteaux agrafés ; les chaussures sont des chausses et non des sandales. Les couleurs des vêtements sont vives et variées ; les Gaulois avaient même des étoffes à l'écossaise. Il se peut que des règles tribales aient présidé à la coloration de ces costumes comme encore de nos jours. Et les hommes portent les armes.

Le mobilier est pauvre (4) : les convives sont assis par terre sur des bottes de roseaux (5). Si les sièges n'étaient pas inconnus, ils étaient rares. Il y avait des tables basses sur lesquelles étaient disposés les viandes et les pains. Le repas paraît surtout composé de viandes de boucherie et de venaison. Celle-ci était abondante, car le gibier foisonnait, les Celtes étaient grands chasseurs et bien outillés pour la chasse ; ils avaient des chiens courants fameux. Le poisson figure aussi sur la table. Les viandes étaient rôties et débrochées sur les tables ou bouillies et puisées dans les chaudrons avec des

(1) Diod., V, 28, LL. — (2) Plin., XXVIII ; Diod., V, XXVIII, p. 270.
(3) Déchelette, CCCXVIII, II, 3, p. 1206; Is. Sév., 19, 23. Cf. XIII, XII, 1918, p. 73.
(4) Plin., VIII, 73, et XIX, 2. Cf. Giraldus Cambrensis, I, 3.
(5) Diod., VI 28.

crochets de fer (1). Les Celtes cuisaient aussi la viande à l'étouffée sur des pierres chauffées dans des trous creusés dans la terre. A ce menu ils ajoutaient du « porridge », du brouet d'avoine ou d'orge. D'après le témoignage de Posidonius, les Gaulois prenaient la viande avec les doigts et y mordaient à belles dents; de temps en temps ils se servaient d'un petit couteau pour couper un tendon ou une articulation qui résistait. Le repas était arrosé de bière ou de vin (2). Le vin venait anciennement d'Italie ou de Grèce dans des amphores; on le buvait à la grecque avec l'attirail compliqué des buveurs grecs. Plus tard les Gaulois produisirent leur vin eux-mêmes et l'exportèrent. La bière était fabriquée avec du blé ou de l'orge; des herbes y entraient, semble-t-il, pour lui donner du goût. Elle se buvait fraîche, quand elle venait d'être brassée. Outre la bière, ils fabriquaient de l'hydromel.

Les convives buvaient beaucoup et les cervelles s'échauffaient (3). L'ivresse était un des vices des Celtes et souvent les choses tournaient mal, puisqu'on avait des armes sous la main. Mais les occasions de querelle se présentaient dès le début du repas. Il y avait une hiérarchie de morceaux qui correspondait à la hiérarchie des personnes et personne n'aurait consenti à n'être pas servi selon son droit; un mauvais morceau mal placé pouvait être une injure grave. Mais beaucoup pouvaient prétendre aux meilleurs et il n'était pas facile de les satisfaire. Dans le festin de Bricriu, Bricriu veut amener ainsi les héros à s'entre-tuer. Il leur offre un banquet. Il y avait un « morceau du héros », un premier morceau. A qui l'attribuer? Tous se lèvent et vont se battre. Les femmes s'en mêlent. On se prête à des épreuves dont Cuchulainn sort triomphant.

(1) Déchelette, **CCCXVIII**, II, 3, p. 1028. Cf. Joyce, **CCCCXXXIV**, II, p. 123.

(2) Athen., IV, 152; Dioscoride, II, p. 110. Cf. Windisch, **CCXCV**, I, p. 319-320. Cf. Vendryès, *Les vins de Gaule en Irlande*, dans **CXL**, XXXVIII, 1920, p. 19.

(3) D'Arbois, **CCXLVIII**, I, p. 297.

Les Celtes étaient gens susceptibles, et cette susceptibilité s'irritait en compagnie. Il s'y ajoutait d'ailleurs le souvenir des vieilles querelles plus ou moins bien réglées.

Nous avons choisi cet exemple avant tout parce que les convives y donnent en spectacle le principe même de la vie sociale et de la vie morale chez les Celtes, l'*honneur*. Les traits de morale en action que les auteurs grecs ont rapportés des Celtes, l'histoire de Chininara qui jette aux pieds de son mari la tête du centurion qui l'a violée, celle de Kamma qui s'empoisonne avec son persécuteur devant l'autel de Diane, relèvent de cette morale de l'honneur. Les Celtes ont été de médiocres citoyens, et ce fut un principe de leur faiblesse. Mais il y avait dans ce raffinement de la morale de l'honneur un principe de civilisation qui n'a pas arrêté son développement lors de la chute politique des sociétés celtiques. Les Celtes l'ont légué à leur descendance.

CONCLUSION

L'HÉRITAGE DES CELTES

La singulière destinée des Celtes les avait portés en quelques siècles à travers la plus grande partie de l'Europe dont ils avaient conquis et colonisé un bon tiers : Iles Britanniques, France, Espagne, Plaine du Pô, Illyrie, Thrace et Galatie, Vallée du Danube, sans oublier l'Allemagne, presque jusqu'à l'Elbe, qui était leur berceau. En moins de temps encore, ils avaient perdu tous leurs domaines continentaux et une partie des Iles : ici soumis, là chassés, mais en tout cas politiquement destitués. Puis il y avait eu un répit. Mais à partir du VI^e^ siècle les États indépendants dans les Iles avaient subi des assauts incessants auxquels ils avaient succombé. Un seul ressuscite, c'est l'Irlande. Les créations politiques des Celtes sont parmi les grandes faillites de l'ancienne histoire de l'Europe. Le rôle historique des peuples celtiques, exception faite des Irlandais, auxquels l'avenir est rouvert, est chose du passé. J'ai essayé de donner le sentiment que ce rôle avait été considérable et qu'il en était resté beaucoup. — Leurs adversaires ont eu ce même sentiment ! Qu'on essaie en effet de se figurer ce que serait l'histoire des Celtes si César n'avait pas raconté la résistance de Vercingétorix et si les Anglo-Normands n'avaient pas adopté Arthur. Mais aussi quels témoignages relativement faibles les Celtes nous ont laissés d'eux-mêmes, si on les compare à ce qui reste des Égyptiens, des Grecs, des Romains et même des Germains. Certains peuvent craindre peut-être encore, quand on se trouve en présence de cette histoire, qui a laissé si peu de monuments et que pourtant nous sommes tentés de nous

figurer grande, d'être victimes d'un mirage produit par l'imagination des Grecs et des Latins, ou par la fantaisie archéologique des celtisants. Une dernière vérification s'impose, celle du langage.

Il existe encore des langues celtiques, mais elles ne sont plus pour ainsi dire des langues de plein exercice, suffisant complètement à la vie sociale de toute une société et d'autre part se suffisant à elles-mêmes. L'irlandais est bien redevenu une langue officielle de l'État irlandais, l'Irlande étant redevenue une communauté politique. Mais beaucoup de patriotes irlandais ont dû réapprendre leur langue. L'exemple du breton est plus saisissant encore : langue populaire pour une partie décroissante de la population ; langue savante ou plutôt poétique pour un certain nombre d'amateurs d'antiquités. A différents degrés, toutes les langues celtiques en étaient là. La différence que nous constatons en faveur de l'irlandais et du gallois vient de l'existence dans les deux pays d'une tradition littéraire plus ancienne et plus riche. Ces diverses langues ont fait de larges emprunts à toutes celles qui leur ont apporté des existences nouvelles, le latin en particulier. Leur autonomie relative est à la mesure de la résistance qu'ont opposée aux assimilateurs les peuples qui les parlaient. Elles ne se sont pas maintenues dans leur indépendance et leur dignité première.

Mais les langues celtiques ne sont encore parlées que dans une infime partie des pays où les Celtes ont laissé des descendants. Il est resté des quantités considérables de Bretons en Grande-Bretagne après les conquêtes romaine, anglo-saxonne et normande. Il en reste de même en Gaule, où ils ont formé le fond de la population. Il en est certainement resté beaucoup en Espagne et dans l'Italie du Nord. Mais il est intéressant de constater combien le bas-latin et le français ont conservé des restes du gaulois.

Si vite en effet que le latin se soit répandu en Gaule, le gau-

lois n'en a pas disparu comme par enchantement (1). Un prédicateur comme saint Irénée était encore obligé de l'apprendre à la fin du IIe siècle (2) ; l'empereur Alexandre Sévère paraît l'avoir compris (3). Au temps d'Ulpien (début du IIIe siècle) on pouvait rédiger certains actes en celtique (4). Saint Jérôme, au IVe siècle, était en état de comparer le parler de Trêves à celui des Galates. Sulpice Sévère au Ve siècle a peut-être su un peu de celtique (5) ; Ausone, Grégoire de Tours, Fortunat, Marcellus de Bordeaux (6) en ont connu chacun quelques mots. Des inscriptions corroborent ces témoignages : le celtique est resté en usage assez longtemps, mais dans des milieux de plus en plus restreints. Mais en abandonnant leur langue, l'immense majorité des Gaulois gardèrent leur manière de parler et un grand nombre de mots dont le latin ne donnait pas l'équivalent.

C'est ainsi que le gaulois avait perdu l'*u* ; les Gaulois ne reprirent pas l'*u* latin et le prononcèrent *u* (7). Dans la syllabe *um*, au génitif pluriel, à l'accusatif masculin des thèmes en *u* ou au nominatif et à l'accusatif neutres des mêmes thèmes, ils lui donnèrent un son voisin de l'*o* qui assimilait ces finales aux finales celtiques en *om*. Ils disaient *dominom*. De même, ils conservèrent certaines manières de former les noms spéciales à leur ancienne langue qui formait des adjectifs en *-acos*. On forma, en Gaule, des noms de *fundi* et quelques autres en *acus* (8). Des mots passèrent dans le vocabulaire latin comme *cantus*, jante de roue en fer, du gaulois (9) *cantos* (gallois, *cant*, cercle) (10). D'autres se maintinrent dans le latin des Gaules :

(1) Loth, LVIII, 1916, p. 169, et Babut, *Le celtique en Gaule au début du Ve siècle*, dans CXLI, 1910, p. 287-292.
(2) Irénée, *Contra hæreses*, I, préface.
(3) *Vie d'Alexandre Sévère*, p. 60. — (4) Ulpien, *Digeste*, XXXII, 11.
(5) Sulp. Sev., *Dial.*, I, p. 27, 1-4.
(6) *IC*, 1904, p. 351. Voir CXXXIV, et Meillet, dans *Revue de linguistique*, 1914, p. 99-100.
(7) Meillet, dans XLVII, 1922, 5. Cf. *Ibid.*, XXI, I, 1918, p. 40.
(8) Eoin Mac Neill, CCCCXLI, p. 152.
(9) Schœll, *Zur lateinischen Wortforschung*, dans LXXI, XXXI, p. 319.
(10) CXL, 1918, p. 240.

esox, le saumon (gall. *ehawk*, irl. *eo*) ; *cavannus*, le hibou (gall. *caan*). Une bonne partie de ces reliques resta aux langues romanes et en partie au français, même en laissant de côté les noms géographiques, noms propres ou noms communs, qui restent dans les langues comme des fossiles. Le gaulois a laissé aux langues romanes des noms de plantes comme celui de la verveine, des noms d'animaux comme celui de l'alouette et un bon nombre de noms celtiques. La cloche porte un nom celtique (bas-latin *clocca*, vieil irl. *cloc*) : les animaux portaient des clochettes, mais en Irlande n'en portaient que ceux qui appartenaient aux personnes *nemid*, c'est-à-dire sacrées. La cruche est de même origine (irl. *creccon*, gall. *crochan*). Le mot *barre* vient du gaulois, comme le mot *tringle*, comme le mot *barque*, comme le mot *berret* et *barrette* ; comme les mots *cheminée* et *chemin*, comme le mot *bief*. M. Dottin a tracé de ces emprunts un tableau aussi complet que possible, mais l'inventaire n'est pas achevé, et les recherches faites dans les patois grandiront le nombre de ces emprunts.

Somme toute, il est resté du gaulois dans les langues romanes des éléments importants. Quand un peuple adopte progressivement la langue de civilisation d'un autre peuple qui le domine, la substitution n'est jamais intégrale ; les deux langues se mêlent. Le latin a dû se parler en Gaule comme le français en Périgord. On passe d'abord d'une langue à l'autre ; un moment vient où on les mélange. Toutes proportions gardées, le français se trouve par rapport au gaulois dans la même situation que le patois anglais des Lowlands par rapport au gaélique.

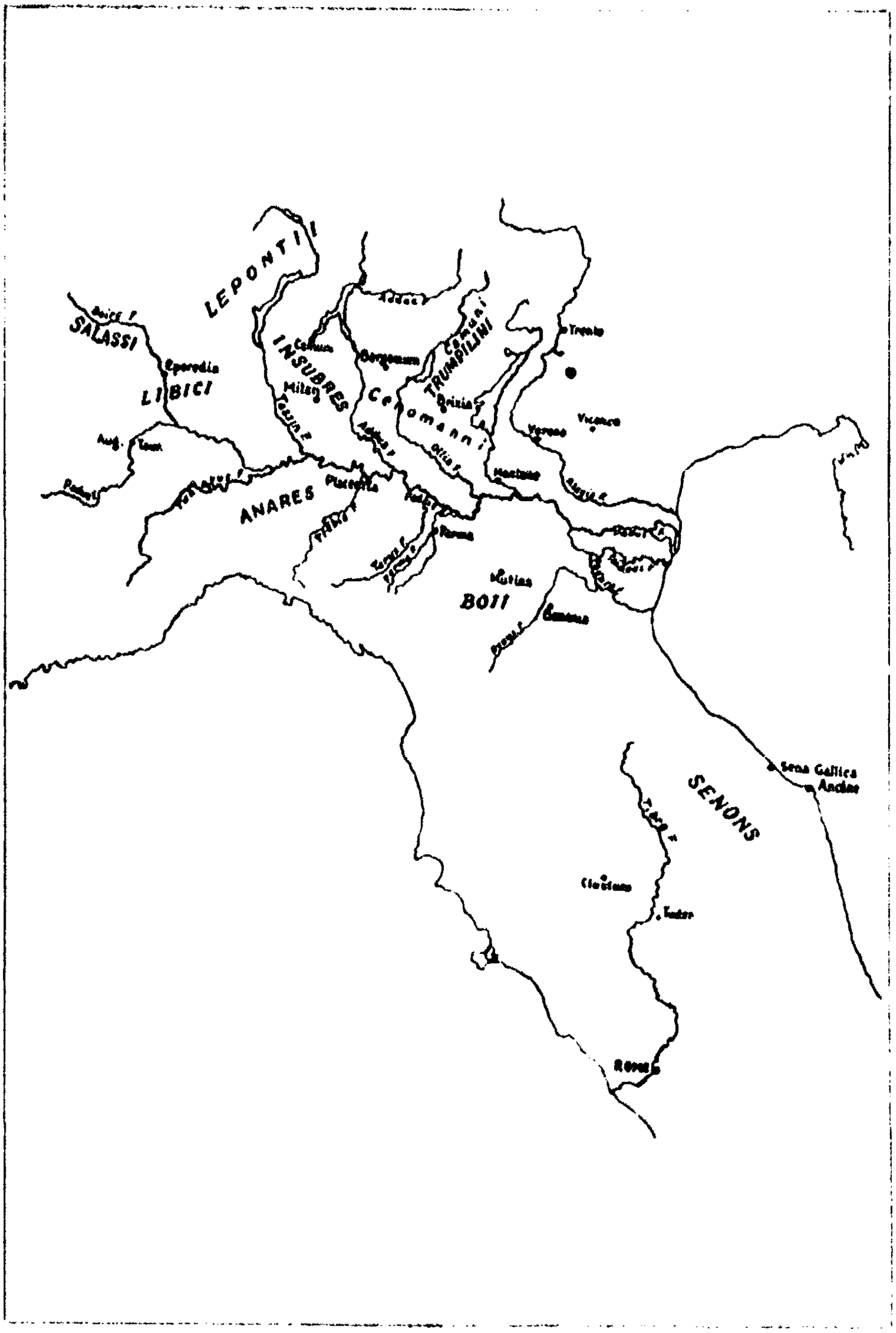
Les langues celtiques ont donc subsisté de deux manières, soit avec leur structure, mais en admettant de nombreux éléments étrangers, soit comme éléments désintégrés dans des langues d'autres structures. Partout il en est resté quelque chose, mais ce n'étaient que des restes d'une vie en voie de réduction jusqu'à la résurrection de l'irlandais, parce que les sociétés celtiques ne se sont pas perpétuées en nations et

en États celtiques. C'est l'État irlandais qui sauvera la langue.

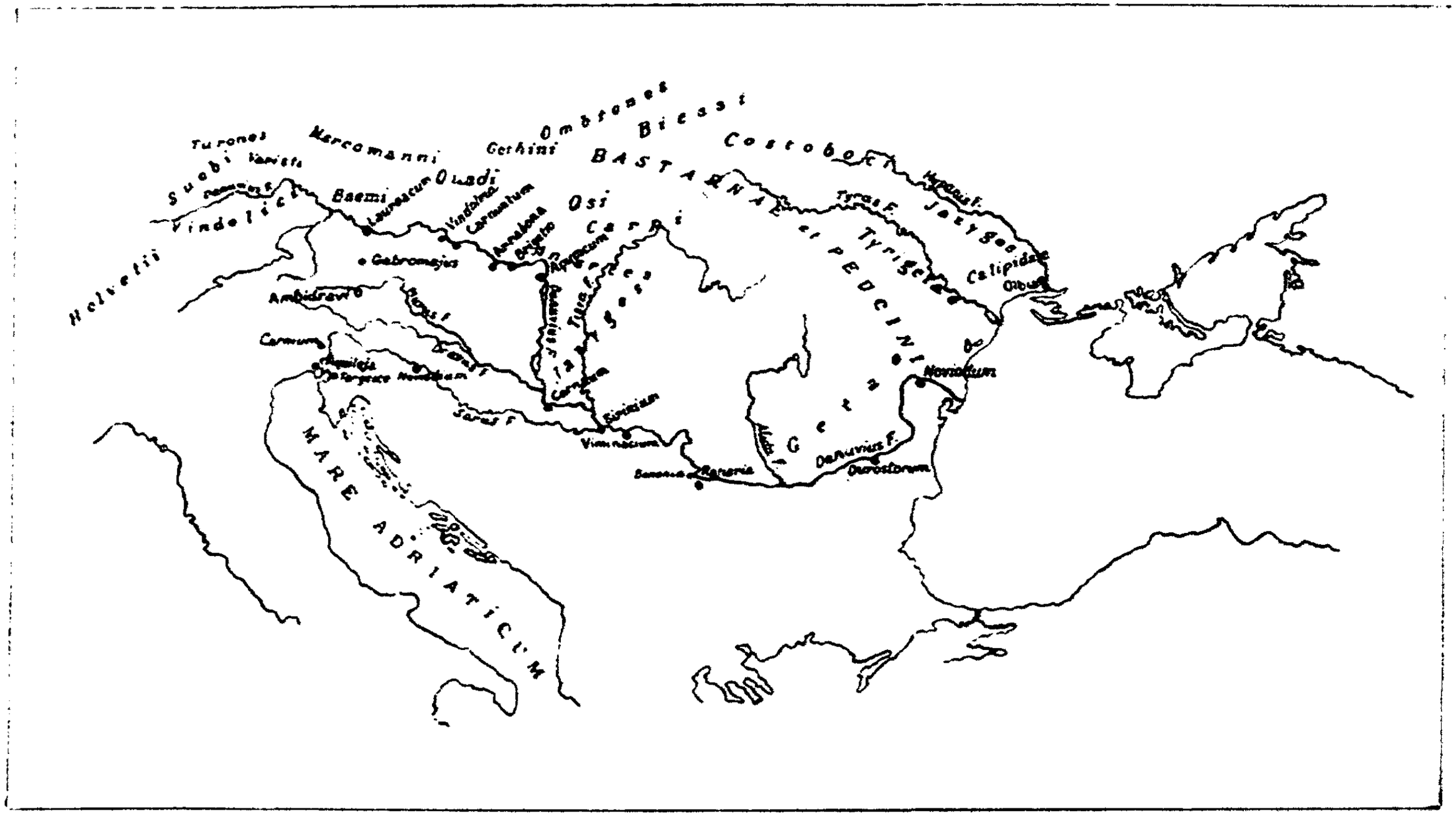
***

Tel a été, disions nous, le sort singulier des Celtes : ils n'ont pu créer d'États durables, et leurs langues ne se sont maintenues que d'une façon tout à fait partielle et diminuée. Mais cette race originale et vigoureuse, si elle a échoué dans ses créations politiques, faute surtout d'avoir eu la notion de l'État et le sens suffisant de la discipline, a fourni à la civilisation, à la technologie, à l'art et surtout aux lettres des apports d'une signification considérable. Les artisans de La Tène étaient des maîtres dans le domaine des arts et métiers en général et de l'orfèvrerie en particulier ; de même les premiers conteurs des épopées celtiques révélaient un sens de la poésie héroïque, celui d'un merveilleux mêlé d'humour, enfin une conception dramatique de la fatalité qui n'appartiennent en propre qu'aux Celtes. Gaston Paris remarquait avec profondeur que le roman de Tristan et d'Yseut rend un son particulier, qui ne se retrouve guère dans la littérature du moyen âge, et il l'expliquait par l'origine celtique de ces poèmes. C'est par Tristan et par Arthur que le plus clair et le plus précieux du génie celtique s'est incorporé à l'esprit européen. Et cette tradition s'est conservée par la série innombrable des poètes et des écrivains fils d'Irlande, d'Écosse, du pays de Galles ou de notre Bretagne qui ont illustré et honoré les lettres anglaises ou françaises en y apportant le génie de leur race.

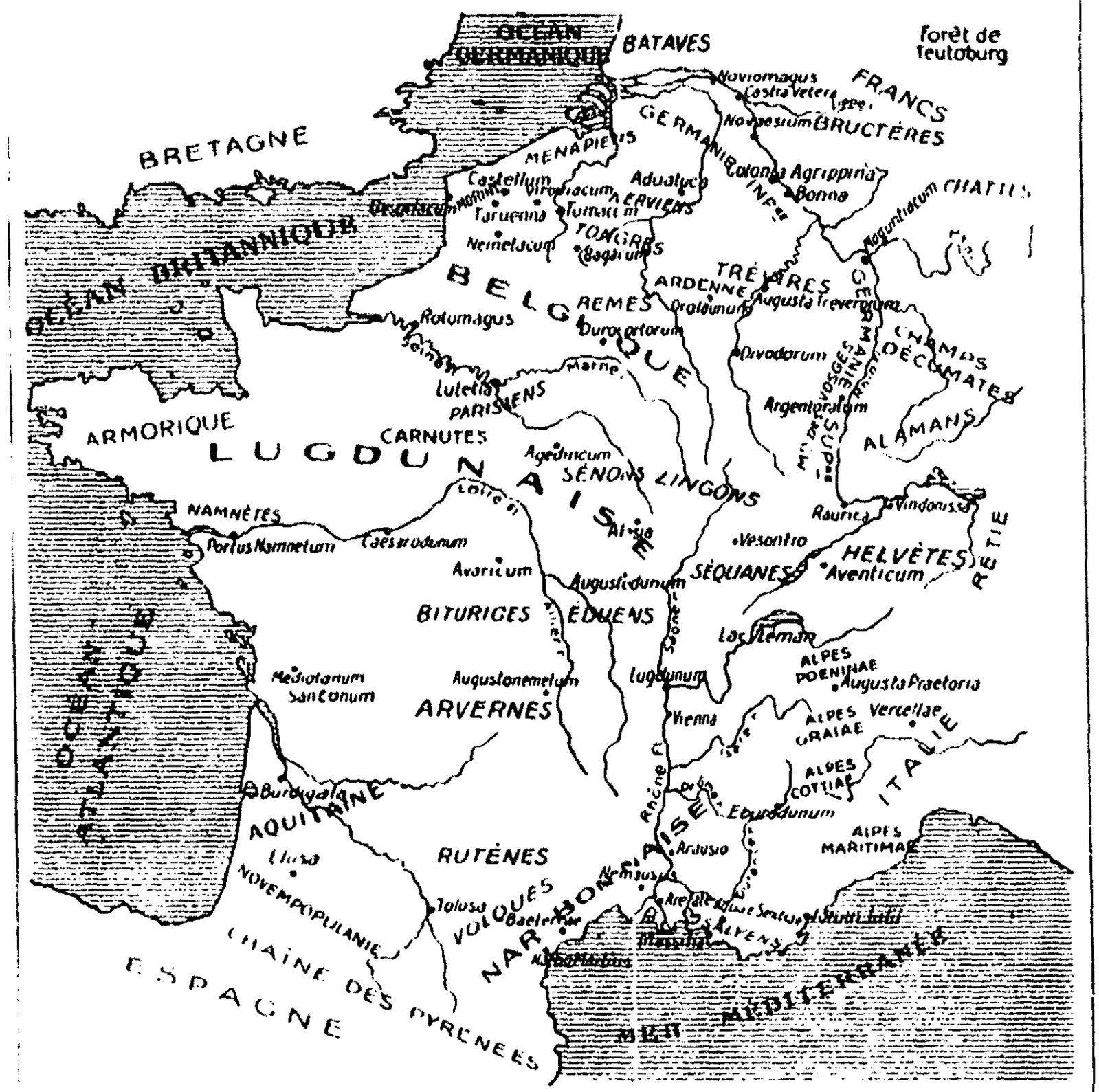
Nous disions plus haut que les historiens de la France qui ont écrit une histoire singulièrement belle portaient en eux l'esprit de la race celtique. Mais l'histoire même qu'ils écrivaient, l'histoire de ce peuple indestructible de paysans, de guerriers et d'artistes, avec ses gloires et ses tumultes, ses espoirs et ses élans, ses discordes et ses renaissances, n'est-ce pas l'histoire d'une nation dont le sang et l'ossature ont été constitués essentiellement par l'apport celtique ?



CARTE I. Celtique cisalpine.



CARTE 2. — Celtique danubienne.



CARTE 3. — Gaule.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

Les auteurs grecs et latins sont désignés par les abréviations courantes. — F.H.G. désigne les *Fragmenta historicorum græcorum* de Carolus Müller (coll. Didot).

II. — INSCRIPTIONS

Corpus inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate Academiæ regiæ borussicæ, Berlin, 1863 sq. I
Ephemeris epigraphica II
A. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, Vienne, 1875-1878. III
G. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum græcarum*, 2e édit. Leipzig, 1898 ; 3e édit., 1915-1923 IV
F. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, Paris, 1921..... V
Sir John Rhys, *The Celtic inscriptions of Gaul and Italy*, Londres 1910..... VI
— *Gleanings in the Italian Field of Celtic epigraphy*, Extrait de **CXXI**, 1914 VII
— *Notes on the Coligny Calendar*, Londres, 1910..... VIII

III. — PÉRIODIQUES

Abhandlungen der königlichen preussischen Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Klasse, Berlin IX
Abhandlungen der naturhistorischen Gesellschaft zu Nürnberg, Nuremberg X
Annales de la Faculté des sciences de Marseille..... XI
Annales de la Société Éduenne, Autun..... XII
Année (L') sociologique, Paris..... XIII
Anuari de l'Institut d'Estudis catalans, Barcelone XIV
Anthropologie (L'), Paris..... XV
Antiquaries Journal (The), Londres..... XVI
Anzeiger für schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses), Zurich XVII
Archæologia or miscellaneous tracts relating to Antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, Londres... XVII[a]

Archæologia Cambrensis, Cambridge..... XIX
Archæologischer Anzeiger, Berlin..... XX
Archæologiai értesitö, Buda-Pesth..... XXI
Archeologo portugues (O), Lisbonne XXII
Archiv für Anthropologie, Braunschweig..... XXIII
Archiv für slavische Philologie, Berlin..... XXIV
Archives suisses d'anthropologie générale, Genève..... XXV
Association française pour l'avancement des sciences, Comptes rendus des Congrès annuels, Paris..... XXVI
Atti della reale Accademia dei Lincei, scienze morali, Rome..... XXVII
Atti della Soc. arch. e B. Arti di Torino, Turin XXVIII
Bericht der römisch-germanischen Kommission des kaiserlichen archäologischen Instituts, puis : deutschen Arch. Instit., Francfort-sur-le-Mein XXIX
Berliner philologische Wochenschrift, Berlin XXX
Berliner Monatschrift, Berlin..... XXXI
Bibliothèque de l'École des Chartes, Paris XXXII
Biblos..... XXXIII
Boletin de la Academia de la Historia, Madrid..... XXXIV
Boletin de la Sociedad Española de Excursiones, Madrid..... XXXV
Boletin de la Sociedad geográfica, Madrid XXXVI
Bonner Jahrbücher, Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande, Bonn..... XXXVII
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, Paris..... XXXVIII
Bulletin de correspondance hellénique, Athènes XXXIX
Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne XL
Bulletin de la Société d'anthropologie, Paris XLI
Bulletin de la Société anthropologique de Bruxelles..... XLII
Bulletin de la Société archéologique du Finistère, Quimper.. XLIII
Bulletin de la Société archéologique de Provence, Marseille . XLIV
Bulletin de la Société d'émulation du Doubs, Besançon..... XLV
Bulletin de la Société Jersiaise, Jersey XLVI
Bulletin de la Société de linguistique, Paris XLVII
Bulletin de la Société préhistorique francaise, Paris..... XLVIII
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre..... XLIX
Bulletin anthropologique et biologique de Lyon L
Bulletin hispanique, Bordeaux LI
Bullettino dell'Instituto di correspondenza archeologica, Rome. LII
Bullettino di paletnologia italiana, Parme LIII
Cahiers d'histoire et d'archéologie d'Alsace, Strasbourg LIV
Cechiset Revue, Prague..... LV
Celtic Review..... LVI
Classical Review, Londres..... LVII
Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris..... LVIII
Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques..... LIX
Congrès préhistorique de France, C. R. des sessions, Paris..... LX
Congrès archéologique de France..... LXI

English historical Review, Londres..... LXII
Eriu, Dublin..... LXIII
Folklore (The)..... LXIV
Fundberichte aus Schwaben, Stuttgart..... LXV
Geographical Journal..... LXVI
Germania. Korrespondenzblatt der römisch-germanischen Kommission des deutschen archäologischen Instituts, Francfort-sur-le-Mein..... LXVII
Giornale storico e letterario della Liguria..... LXVIII
Globus, Brunswick..... LXIX
Hermes, Berlin..... LXX
Indogermanische Forschungen, Strasbourg..... LXXI
Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts, Berlin..... LXXII
Jahrbuch der Gesellschaft für lothring. Geschichte und Altertumskunde, Metz..... LXXIII
Jahrbuch des städtischen Museums für Völkerkunde zu Leipzig..... LXXIV
Journal Asiatique, Paris..... LXXV
Journal (The) of the Anthropological Institute of Great Britain, Londres..... LXXVI
Journal of Committee Studies (voir CXXVI)..... LXXVII
Journal of Hellenic Studies, Londres..... LXXVIII
Journal of Roman Studies, Londres..... LXXIX
Journal of the royal Society of Antiquaries of Ireland, Dublin ... LXXX
Korrespondenzblatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie und Urgeschichte, Brunswick et Munich..... LXXXII
Kühn's Zeitung..... LXXXIII
Mainzer Zeitschrift, Mayence..... LXXXIV
Mannus, Berlin..... LXXXV
Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'Homme, Paris..... LXXXVI
Mémoires de l'Académie des sciences, Paris..... LXXXVII
Mémoires de la Société d'anthropologie, Paris..... LXXXVIII
Mémoires de la Société d'émulation du Jura, Lons-le-Saunier..... LXXXIX
Mémoires de la Société archéologique de Montpellier..... XC
Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, Toulouse..... XCI
Mémoires de la Société archéologique de Bretagne, Rennes XCII
Mémoires de la Société de linguistique, Paris..... XCIII
Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, Paris..... XCIV
Mémoires de la Société archéologique lorraine et du Musée historique lorrain, Nancy..... XCV
Mémoires de la Société préhistorique suisse, Zurich (voir CI)... XCVI
Memorias de la Sociedad española de antropologia, etnografia y prehistoria, Madrid..... XCVII
Memoirs of the Anthropological Society, Londres..... XCVIII
Memorias de la Junta superior de Excavaciones y Antigüedades. Madrid..... XCIX
Mittellungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien..... C

Mitteilungen der Anthr. Gesellschaft, Zurich CI
Mitteilungen des deutschen archaologischen Instituts, Athenische Abteilung, Athènes CII
Id., Römische Abteilung, Rome CIII
Mitteilungen der prähistorischen Commission der kais. Akademie der Wissenschaften, Vienne CIV
Mitteilungen (wissenschaftliche) aus Bosnien und Herzegowina, Vienne CV
Monumenti antichi pubblicati per cura della R. Academia dei Lincei, Milan CVI
Monuments Piot, Paris CVII
Musée Belge (Le), Liége et Paris CVIII
Musée Neuchâtelois, Neuchâtel CIX
Nassauische Annalen CX
New Ireland Review, Dublin CXI
Notizie degli scavi di antichità, Rome CXII
Nouvelles Archives des missions scientifiques, Paris CXIII
Orientalische Literaturzeitung, Berlin CXIV
Památky archæologické, Prague CXV
Philologica, Journal of comparative philology, Londres CXVI
Portugalia, Porto (1899-1908) CXVII
Prähistorische Zeitschrift, Berlin CXVIII
Pro Alesia, Paris CXIX
Pro Nervia, Bavay CXX
Proceedings of the British Academy, Londres CXXI
Proceedings of the Royal Irish Academy, Dublin CXXII
Proceedings of the Society of Antiquaries of London CXXIII
Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, Dublin CXXIV
Rassegna delle scienze geologiche, Rome CXXV
Records of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London CXXVI
Report of... the British Association, Londres CXXVII
Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, classe di scienze morali, storiche e filologiche, Rome CXXVIII
Reports of the Smithsonian Institute, Washington CXXIX
Revue d'anthropologie, Paris CXXX
Revue de l'Instruction publique en Belgique, Bruges CXXXI
Revue de Nîmes CXXXII
Revue de phonétique, Paris CXXXIII
Revue des Études anciennes, Bordeaux CXXXIV
Revue des Études grecques, Paris CXXXV
Revue des questions scientifiques, Paris CXXXVI
Revue du Mois, Paris CXXXVII
Revue anthropologique, Paris CXXXVIII
Revue archéologique, Paris CXXXIX
Revue celtique, Paris CXL
Revue historique, Paris CXLI
Revue numismatique, Paris CXLII
Revue préhistorique (La). Annales de palethnologie, Paris CXLIII
Rheinisches Museum für Philologie, Francfort-sur-le-Mein CXLIV
Rivista archeologica della provincia di Como CXLV

Rhodania, Vienne CXLVI
Scottish Review, Edimbourg CXLVII
Sitzungsberichte der koenig. preussischen Akademie der Wissenschaften, Berlin CXLVIII
Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften zu Wien, philos. hist. Klasse, Vienne CXLIX
Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de la Provence. Volume du Centenaire CL
Sonderhefte des österr. arch. Instituts, Vienne CLI
Symbolæ Osloenses, Oslo CLII
Syria, Paris CLIII
Transactions of the honourable Society of Cymmrodorion CLIV
Travaux de la section numismatique et archéologique du musée de Koloszvar CLV
Trabalhos da Sociedade portugueza de Antropologia e Etnologia, Porto CLVI
Trierer Jahresberichte, Trèves CLVII
Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, Berlin CLVIII
Veröffentlichungen des oberhessischen Museums und der Sammlungen zu Giessen, Abteilung für Vorgeschichte CLIX
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Bonn CLX
Wiener Studien, Vienne CLXI
Indogermanisches Jahrbuch CLXII
Wochenschrift für klassische Philologie, Berlin CLXIII
Wörter und Sachen CLXIV
Württembergische Vierteljahrsschriften für Landesgeschichte, Stuttgart CLXV
Zeitschrift der deut. Morgenländischen Gesellschaft, Leipzig CLXVI
Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, Berlin CLXVII
Zeitschrift für deutsche Altertumskunde CLXVIII
Zeitschrift für Ethnologie, Berlin CLXIX
Zeitschrift für romanische Philologie, Halle CLXX
Zeitschrift für celtische Philologie CLXXI
Zeitschrift für Sozialwissenschaft CLXXII
Zeitschrift für vergleichende Literaturgeschichte, Berlin CLXXIII
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen, Berlin CLXXIV

IV. — VOLUMES DE MÉLANGES

Festgabe für Hugo Blümner, Zurich, 1914 CLXXV
Festschrift W. Stokes, Leipsig, 1900 CLXXVI
Festschrift zur Feier des fünfundsiebzigsjährigen Bestehens des röm. germ. Centralmuseums zu Mainz, 1902 CLXXVII
Heilbronner Festschrift CLXXVIII
Mélanges Ch. Bémont, Paris, 1913 CLXXIX
Mélanges R. Cagnat, Paris, 1912 CLXXX
Mélanges L. Havet, Paris, 1909 CLXXXI
Essays and studies presented to William Ridgeway, Cambridge, 1918 CLXXXII

Mélanges de Saussure, Paris, 1908 CLXXXIII
Mélanges Vendryes, Paris, 1925 CLXXXIV
Opuscula archaeologica Oscari Montelio dedicata, Stockholm, 1913. CLXXXV
Recueil d'études égyptologiques dédiées à la mémoire de J. F Champollion, Paris, 1922 CLXXXVI
Recueil Kondakow, Prague, 1926 CLXXXVII

V. — LINGUISTIQUE

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Éléments de grammaire celtique*, Paris, 1903 CLXXXVIII
A. MC BAIN, *An etymological dictionary of the Gaelic language*, 2e édit., Inverness, 1911 ..... CLXXXIX-CXC
E. BERNEKER, *Slavisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1908 1913 CXCI
BUDENSKY, *Die Ausbreitung der lateinischen Sprache*, Berlin, 1881. CXCII
FYNES CLINTON, *The Welsh vocabulary of the Bangor district*, Oxford, 1913 CXCIII
Corpus glossariorum latinorum CXCIV
CRAMER, *Rheinische Ortsnamen*, Düsseldorf, 1901 CXCV
G. DOTTIN, *La langue gauloise*, Paris, 1920 CXCVI
— *Manuel d'irlandais moyen*, vol. I, *grammaire*, Paris, 1913 CXCVII
E. ERNAULT, *Glossaire moyen-breton*, Paris, 1895-1896 CXCVIII
F.-N. FINCK, *Die Araner Mundart*, Marburg, 1899 CXCIX
F. FISCHER, *Die Lehnwörter der Altnordischen Palestra*, 1909. CC
J. FRASER, *History of Etymology*, Oxford, 1923 CCI
P. GILES, *Manual of comparative philology*, Londres, 1901 CCII
H.-C. GILLIES, *Elements of gaelic grammar by Alexander Stewart*, Londres, 1902 CCIII
VAN GINNEKEN, *Principes de linguistique psychologique*, Paris, Amsterdam, Leipzig, 1907 CCIV
R. HENEBRY, *Contribution to the Phonology of the Desi Irish*, Greifswald, 1901 CCV
Abbé HERMET, *Les graffites de la Graufesenque*, Rodez, 1928 .. CCVI
E. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipsig, 3 vol., 1896 CCVII
J. MORRIS JONES, *A welsh grammar, historical and comparative*, Oxford, 1913 CCVIII
H. KEIL, *Grammatici latini*, Leipzig, 1857-1880 CCIX
F. KLUGE, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 6e édit., Strasbourg, 1899 CCX
— *Vorgeschichte der altgermanischen Dialekte*, dans H. Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, t. I, 1901 CCXI
A. LONGNON, *Noms de lieux anciens de la France*, Paris, 1926 CCXII
J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890 CCXIII
— *Vocabulaire vieux-breton* (Bibl. E. H. E. VI), Paris, 1884 CCXIV
B.-A. STEWART MACALISTER, *Studies in Irish Epigraphy*, 3 vol., Londres, 1897-1907 CCXV
A. MEILLET, *Les dialectes indo-européens*, Paris, 1922 CCXVI
— *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 3e édit., Paris, 1912 CCXVII
— et M. COHEN, *Les langues du monde*, Paris, 1924 CCXVIII

H. Molloy, *A grammar of the Irish language*, Dublin, 1867..... CCXIX
Meredith Morris, *A glossary of the Demetian dialect*, Tonypandy, 1910 CCXX
J.-H. Moulton, *Two lectures on the science of language*, Cambridge, 1903..... CCXXI
W. Meyer, *Fragmenta Burana*, Berlin, 1901..... CCXXII
Ed-W. Byron Nicholson, *Keltic researches: studies in the history and distribution of the ancient goidelic languages and peoples*, Londres, 1904 CCXXIII
— *Sequanian: first steps in the investigation of a newly discovered ancient European language*, Londres, 1898..... CCXXIV
O'Donovan, *A grammar of the Irish language*, Dublin, 1845..... CCXXV
Gerald O'Nolan, *Studies in modern Irish*, Dublin, 1919..... CCXXVI
Holger Pedersen, *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, 1909-1913..... CCXXVII
E.-C. Quiggin, *A dialect of Donegal*, Cambridge, 1906..... CCXXVIII
D. Reid, *A course of gaelic language*, Glasgow, 1902..... CCXXIX
J. Rhys, *Celtæ and Galli*, Londres, 1905..... CCXXX
Th. Rowland, *A grammar of the Welsh language*, Wrexham, s. d., 4e édit..... CCXXXI
Whitley Stokes, *The Irish Glossair*..... CCXXXII
A. Sommerfelt, *Dé en Italo-celtique, son rôle dans l'évolution morphologique des langues litao-celtiques*, Oslo, 1920..... CCXXXIII
— *The dialect of Fora, Co Dongal*, Oslo, 1922..... CCXXXIV
Wh. Stokes et J. Strachan, *Thesaurus palæo-hibernicus*, 2 vol., Cambridge, 1901-1903..... CCXXXV
Wh. Stokes, *Three Irish glossaries*, Londres, 1862..... CCXXXVI
— et Bezzenberger, *Urkeltischer Sprachschatz*, Gœttingue, 1894. CCXXXVII
— — *Beiträge für die Kunde der indogermanischen Sprachen*, Gœttingue, 1877-1900 CCXXXVIII
— *Wortschatz der keltischen Spracheinheit, urkeltischer Sprachschatz*, Gœttingue, 1894..... CCXXXIX
Thurneysen, *Keltoromanisches*, Halle, 1884..... CCXL
Fr. Vallée, *La langue bretonne et le français*, 4e édit., Saint-Brieuc, 1916 CCXLI
J. Vendryes, *Grammaire du vieil irlandais*, Paris, 1908..... CCXLII
A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2e édit., Heidelberg, 1910..... CCXLIII
— *Ueber älteste sprachliche Beziehungen zwischen Kelten und Italiker*, Insbruck, 1917, ... CCXLIV
E. Windisch, dans Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, 2e édit., 1905, p. 390-394..... CCXLV
H. Zimmer, *Keltische Beiträge, Studien*, dans CLXXIV, 1888... CCXLVI

VI. — LITTÉRATURES CELTIQUES

Ancient laws of Ireland, 4 vol., Dublin, 1865-1879 CCXLVII
H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, 12 vol., Paris, 1883-1902..... CCXLVIII
— *Essai d'un catalogue de la littérature épique d'Irlande*, Paris, 1883 CCXLIX

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris..... CCL
MATTHEW ARNOLD, *The study of celtic literature*, Londres, 1891... CCLI
R.-J. BEST, *Bibliography of Irish Philology and Literature*, Dublin, 1913..... CCLII
J.-F. CAMPBELL, *Leabhar na Feinne*, Londres, 1872 CCLIII
— *Popular tales of Highlands*, Edimbourg, 1870..... CCLIV
CURTIN, *Hero tales of Ireland*, Londres, 1894..... CCLV
Domesday Book CCLVI
T. CROFTON CROKER, *Fairy Legends and traditions of the South of Ireland*, Londres, non daté CCLVII
L. WINIFRED FARADAY, *The Cattle Raid of Cuailnge*, Londres, 1901. CCLVIII
Lady GREGORY, *Cuchulainn of Muirthermne*, Londres, 1902..... CCLIX
Lady GUEST, *The Mabinogion Llandovery*, 1849, 8 vol. CCLX
Ed. GWYNN, *The metrical Dindsenchas* (Todd Lectures, VIII), Dublin, 1903 CCLXI
E. HULL, *A text book of Irish literature*, Dublin, 1906 CCLXII
— *The Cuchulain Saga in Irish literature*, Londres, 1898 CCLXIII
DOUGLAS HYDE, *A literary history of Ireland*, Londres, 1899..... CCLXIV
Irish Texts Society (Publication de l'), Dublin CCLXV
JOYCE, *The origin and history of Irish names of places*, Dublin, 1869. CCLXVI
— *Old celtic romance*, Londres, 1879 CCLXVII
R.-A. STEWART MACALISTER et JOHN MAC NEILL, *Leabhar na Gabhâla, The Book of*..... CCLXVIII
Lives of Saints from the Books of Lismore, éd. W. Stokes, Oxford, 1890 CCLIX
J. LOTH, *Les Mabinogion*, Paris, 1913, 2 vol..... CCLXX
MARTIN, *Description of the Western Isles*, Londres, 1716..... CCLXXI
KUNO MEYER, *Fianaigecht*, Dublin, 1901 CCLXXII
— *Totenklage um König Niall Noigiallach*, dans CLXXVI..... CCLXXIII
— et NUTT, *Voyage of Bran*, Londres, 1895-97, 2 vol..... CCLXXIV
NUTT, *Celtic and medieval Romance*, Londres, 1899..... CCLXXV
— *Cuchulain the Irish Achilles*, Londres, 1900..... CCLXXVI
— *The legend of the Holy Grail*, Londres, 1902..... CCLXXVII
E. O'CURRY, *Lectures on the manuscript materials of ancient Irish history*, 8 vol., Dublin, 1861..... CCLXXVIII
STANDISH O'GRADY, *Silva Gadelica*, 2 vol., Londres, 1892..... CCLXXIX
E. RENAN, *La poésie des races celtiques*, Paris..... CCLXXX
Sir JOHN RHYS, *Studies in Arthurian Legend*, Oxford et New-York, 1891..... CCLXXXI
— *Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by Celtic heathendom* (Hibbert Lectures), Londres, 1886..... CCLXXXII
— *The Mabinogion*, Londres, 1901..... CCLXXXIII
— — éd. RHYS et EVANS, Londres, 1897..... CCLXXXIV
Sanas Cormaic, édit. K. MEYER, Halle, 1912..... CCLXXXV
G. SCHIRMER, *Zur Brendanus Legende*, Leipzig, 1888..... CCLXXXVI
SKENE, *Four ancient books of Wales*, Edimbourg, 2 vol., 1868..... CCLXXXVII
WH. STOKES, *Three middle irish Homilies*, Calcutta, 1877 CCLXXXVIII
N. THURNEYSEN, *Die irische Helden- und Königssage bis zum siebzehnten Jahrhundert*, Halle, 1921..... CCLXXXIX
— *Sagen aus dem Alten Irland*, Berlin, 1901..... CCXC

Todd Lectures, Dublin, 1910..... CCXCI
Transactions of the Ossianic Society, Dublin, 1855-61..... CCXCII
Waifs and Strays of Celtic tradition, Argyllshire series, 3 vol., Londres, 1890-1891..... CCXCIII
Jessie Weston, *King Arthur and his Knights*..... CCXCIV
E. Windisch, *Irische Texte*, Leipzig, 1880..... CCXCV
— *Die Altirische Heldensage, Táin Bo Cuailnge, nach dem Buch von Leinster*, Leipzig, 1905..... CCXCVI

VII. — OUVRAGES GÉNÉRAUX

Nils Åberg, *Das nordische Kulturgebiet in Mitteleuropa während der jüngeren Steinzeit*, Upsal, Leipsig, 1918..... CCXCVII
J Romilly Allen, *Celtic art in pagan and christian times*, 2e édit., Londres, 1912..... CCXCVIII
H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'an 100 avant notre ère*, Paris, 1904..... CCXCIX
— *Les Druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, Paris, 1906..... CCC
— *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., 2 vol., Paris, 1894. CCCI
E.-C.-R. Armstrong, *Guide to the collection of Irish antiquities. Catalogue of Irish gold ornaments in the collection of the royal Irish Academy*, Dublin, 1920..... CCCII
A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, Paris, 1873..... CCCIII
P. Bienkowski, *Les Celtes dans les arts mineurs gréco-romains*, Cracovie, 1928..... CCCIV
P.-R. von Bienkowski, *Die Darstellungen der Gallier in der hellenischen Kunst*, Vienne, 1908..... CCCV
A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905..... CCCVI
Boas, *The Social organization and the secret societies on the Kwakiutl Indians*, Washington, s. d..... CCCVII
Bushe-Fox, *Excavations at Hengistbury Head, Report*, dans CXXVI, 1915..... CCCVIII
A. del Castillo Yurrita, *La cultura del vaso campaniforme*, Barcelone, 1928..... CCCIX
E. Cavaignac, *Histoire du Monde*, Paris..... CCCX
V. Chapot, *Le monde romain*, 22e vol. de l'*Évolution de l'Humanité*, Paris, 1927..... CCCXI
A. B. Cook, *The european Skygod*, extrait de LXIV, 1904..... CCCXII
Corpus vasorum antiquorum..... CCCXIII
Mac Culloch, *The religion of ancient Celts*, Édimbourg, 1911... CCCXIV
Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877-1919..... CCCXV
G. Davy, *La foi jurée*, Paris, 1922..... CCCXVI
J. Déchelette, *La collection Millon, Antiquités préhistoriques et gallo-romaines*, Paris, 1913..... CCCXVII
— *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, 4 vol., Paris, 1908-1914..... CCCXVIII
Delatte, *Études sur la littérature pythagoricienne*, Bibl. E. H. E., Paris, 1915..... CCCXIX
J. Deniker, *Les races et les peuples de la terre*, Paris, 1900..... CCCXX

G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe*, Paris, 1916..... CCCXXI
— *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, Paris, 2e édit., 1915 CCCXXII
— *La religion des Celtes*, Paris, 1904..... CCCXXIII
M. Ebert, *Reallexikon der Vorgeschichte*, Berlin, 1924-1929..... CCCXXIV
Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule*, Paris, 1907-1930 CCCXXV
S. Feist, *Kultur, Ausbreitung und Herkunft der Indogermanen*, Berlin, 1913 CCCXXVI
C. de Felice, *L'autre monde, mythes et légendes. Le purgatoire de Saint-Patrice*, Paris, 1906..... CCCXXVII
H.-J. Fleure, *The races of England and Wales*, Londres, 1923 .. CCCXXVIII
V. Föhr-Mayr, *Hügelgräber auf der Schwäbischen Alb*, 1892..... CCCXXIX
R. Forrer, *Reallexikon der prähistorischen, klassischen und frühchristlichen Altertümer*, Stuttgart, s. d..... CCCXXX
G. Fougères, R. Grousset, P. Jouguet, J. Lesquier, *Les premières civilisations*, vol. 1 de *Peuples et Civilisations*, Paris, 1926..... CCCXXXI
J. Frazer, *Les origines magiques de la royauté*, Paris, 1920..... CCCXXXII
— *Le totémisme*, Paris, 1898 CCCXXXIII
Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'Ancienne France*, 2e édit., Paris, 1922 et suiv..... CCCXXXIV
A. Götze, *Führer auf die Steinsburg bei Römhild*, dans CXVIII, 1921-1922..... CCCXXXV
Hastings, *Encyclopædia of religion and ethics*, 1910, Edimbourg. CCCXXXVI
O. Hirschfeld, *Timagenes und die gallische Wandersage* (*Kleine Schriften*, Berlin, 1913)..... CCCXXXVII
H. Hirt, *Die Indogermanen, ihre Verbreitung, Urheimat, und ihre Kultur*, 2 vol., Strasbourg, 1905..... CCCXXXVIII
Hœrnes-Menghin, *Urgeschichte del bildenden Kunst*, 3e édit., Vienne, 1925..... CCCXXXIX
M. Holleaux, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle avant J.-C.*, Paris, 1921..... CCCXL
L. Homo, *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain*, dans *l'Évolution de l'Humanité*, t. XVI, Paris, 1925.... CCCXLI
J. Hoops, *Reallexikon der germanischen Altertumskunde*, Strasbourg, 1904..... CCCXLII
H. Hubert, *Le culte des Héros et ses conditions sociales*, Paris, 1925. CCCXLIII
— *Divinités gauloises. Sucellus et Nantosuelta, Epona, dieux de l'autre monde*, Mâcon, 1925..... CCCXLIV
A. Jardé, *La formation du peuple grec*, dans *l'Évolution de l'Humanité*, t. X, Paris, 1923..... CCCXLV
C. Jullian, *De la Gaule à la France*, Paris, 1922 CCCXLVI
— *Histoire de la Gaule*, Paris, 1920 et suiv., 3e édit. CCCXLVII
F. Kaufmann, *Deutsche Altertumskunde*, 2 vol., Munich, 1913-1923. CCCXLVIII
Keane, *Man, past and present*, Cambridge, 1899..... CCCXLIX
J. Kemble, *Horae ferales or Studies in the archæology of the Northern nations*, Londres, 1863 CCCL
O. Leuze, *Die römische Jahrzahlung*, 1909..... CCCLI
H. Sumner Maine, *Lectures on the early history of Institutions*, 8 vol., Londres, 1875..... CCCLII

MEITZEN, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, Berlin, 1895 CCCLIII
E. MEYER, *Geschichte des Altertums*, 3e édit., Stuttgart CCCLIV
— *Histoire de l'Antiquité*, t. I. *Introduction à l'étude des Sociétés anciennes*, Trad. fr. de M. David, Paris, 1912 CCCLV
KUNO MEYER, *Miscellanea hibernica*, Urbana, 1916 CCCLVI
O. MONTELIUS, *Die älteren Kulturperioden in Orient und Europa, I. Die Methode*, Stockholm, 1913 CCCLVII
T. MOMMSEN, *Monumenta Germaniæ historica*, Berlin CCCLVIII
— *Histoire romaine*, Traduction C.-A. Alexandre, 8 vol., Paris. 1863-1872 CCCLIX
A. MORET et G. DAVY, *Des clans aux empires*, dans *l'Évolution de l'Humanité*, t. VI, Paris, 1923 CCCLX
A. MUCH, *Kunsthistorischer Atlas*, Vienne, 1889 CCCLXI
MÜLLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, 2e édit., Berlin, 1890 et suiv CCCLXII
R. MUNRO, *Les stations lacustres de l'Europe aux âges de la Pierre et du Bronze*, Paris, 1907 CCCLXIII
LUBOR NIEDERLÉ, *Manuel de l'antiquité slave*, 2 vol., Paris, 1923-1926 CCCLXIV
B. NIESE, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten*, 2 vol., Gotha, 1893-1908 CCCLXV
E.-A. PARKIN, *An introduction to the study of prehistoric art*, Londres, 1915 CCCLXVI
H. PAUL, *Grundriss der germanischen Philologie*, 3 vol., Strasbourg, 2e éd., 1901 et suiv CCCLXVII
PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopädie der Klass. Altertumswissenschaft*, Berlin, 1893 et suiv CCCLXVIII
E. PHILIPON, *Les peuples primitifs de l'Europe méridionale*, Paris, 1925 CCCLXIX
RANKE, *Der Mensch*, Leipsig, 2 vol., 2e édit., 1890 CCCLXX
RIDGEWAY, *The origin of tragedy*, Cambridge, 1910 CCCLXXI
S. REINACH, *Description raisonnée du Musée des Antiquités nationales. II. Bronzes figurés*, Paris, 1895 CCCLXXII
— *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, t. I, 2e édit., 1926; t. II, 1924 CCCLXXIII
— *Cultes, mythes et religions*, 4 vol., Paris, 1905-1912 CCCLXXIV
— *Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola*, Paris, 1889 CCCLXXV
— *Répertoire de peintures grecques et romaines*, Paris, 1922 CCCLXXVI
— *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, 7 vol., Paris, 1897 et suiv CCCLXXVII
W. Z. RIPLEY, *The races of Europe*, Londres, 1900 CCCLXXVIII
ROGET DE BELLOGUET, *Ethnogénie gauloise*, 2e édit., Paris, 1872 CCCLXXIX
ROSCHER, *Lexikon der Mythologie*, Leipzig, 1884 et suiv CCCLXXX
F. SCHRADER, *Die Indogermanen*, 1911 CCCLXXXI
— *Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde*, 2e édit., Berlin, 1917-1928 CCCLXXXII
C. SCHUCHARDT, *Alt-Europa*, Strasbourg et Berlin, 1919 CCCLXXXIII

REGINALD A. SMITH, *Guide to early Iron age antiquities, British Museum*, 2e édit., Londres, 1925 CCCLXXXIV

ROBERTSON SMITH, *Kinship and marriage in early Arabia*, Cambridge, 1885 CCCLXXXV

— *Lectures on the religion of the Semites*, Edimbourg, 1889 ..... CCCLXXXV *bis*

J. TAYLOR, *L'origine des Aryens*, trad. H. de Varigny, Paris, 1895. CCCLXXXVI

A. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, Paris, 1877, 10e éd..... CCCLXXXVII

J. TOUTAIN, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 3 vol., Paris, 1907-1920 CCCLXXXVIII

M. VERWORN, *Keltische Kunst*, Berlin, 1919..... CCCLXXXIX

P. VINOGRADOFF, *Historical jurisprudence*, Oxford, 1920..... CCCXC

VIII. — GERMANIE

G. BEHRENS, *Bronzezeit Süddeutschlands* (Katalog d. röm.-germ. Central Museums, 6), Mayence, 1916..... CCCXCI

GÖTZE, HÖFER et ZSCHIESCHE, *Die vor- und frühgeschichtlichen Altertümer Thuringens*, Wurzburg, 1909..... CCCXCII

V. GROSS, *La Tène. Un oppidum helvète*, Paris, 1886..... CCCXCIII

G. GRUPP, *Kultur der alten Kelten und Germanen*, Munich, 1905... CCCXCIV

G. KOSSINNA, *Die deutsche Vorgeschichte* (Mannus-Bibliothek, 9), Berlin, 2e édit., 1925..... CCCXCV

— *Ursprung und Verbreitung der Germanen in vor- und frühgeschichtlicher Zeit* (Mannus-Bibliothek, 6), Leipzig, 1926..... CCCXCVI

W. KRAUSE, *Die Keltische Urbevölkerung Deutschlands*, Leipzig, 1906..... CCCXCVII

PH. KROPF, *La Tènezeitliche Funde an der keltisch-germanischen Völkergrenze zwischen Saale und Weisser Elster* (Mannus-Bibliothek, 5), Würzburg, 1911..... CCCXCVIII

L. LINDENSCHMIT, *Die Altertümer unserer heidnischen Vorzeit*, Mayence, 1858-1911 CCCXCIX

O. MONTELIUS, *Chronologie der ältesten Bronzezeit in Nord-Deutschland und Skandinavien*, Brunswick, 1900..... CCCC

Nationalmuseet Bog Spaeldne Fund fra de Seneste, Copenhague, 1925..... CCCCI

J. NAUE, *Die Bronzezeit in Oberbayern*, Munich, 1894 CCCCII

— *Die Hügelgräber zwischen Ammer- und Staffelsee*, Stuttgart, 1887..... CCCCIII

E. NORDEN, *Die germanische Urgeschichte in Tacitus Germania*, Berlin, 1922 CCCCIV

A. NORDEN, *Kivike graven och andra fornminnen i Kivikstrakten*, Stockholm, 1926..... CCCCV

P. REINECKE, *Zur Kenntnis der La Tène Denkmäler der Zone nordwärts der Alpen* dans *Festschrift des röm. germ. Centralmuseums zu Mainz*, Mayence, 1902..... CCCCVI

F.-A. SCHAEFFER, *Les tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau*, 2 vol., Haguenau, 1926-1930..... CCCCVII

N. SCHUMACHER, *Materialen zur Besiedelungs-Geschichte Deutschlands* (Katalog des röm.-germ. Centralmuseums, 5), Mayence, 1918 CCCCVIII

N. SCHUMACHER, *Siedelungs- und Kulturgeschichte der Rheinlände, I. Die Vorrömische Zeit*, Mayence, 1922..... CCCCIX
— *Verzeichniss der Abgüsse und wichtigeren Photographien mit Gallier Darstellungen*, Mayence, 1911..... CCCCX
E. WAGNER, *Hügelgräber und Urnenfriedhöfe in Baden*, Carlsruhe, 1895..... CCCCXI

IX. — CELTIQUE INSULAIRE

J. ABERCROMBY, *A study of the bronze age pottery of Great Britain and Ireland and its associated grave-goods*, Oxford, 1912..... CCCCXII
ALAN ORR ANDERSON, *Early sources of Scotish history A. D. 500-1286*, Edimbourg, 1922, 2 vol..... CCCCXIII
ANDERSON, *Scotland in Pagan Times*, 2 vol., Edimbourg, 1883-1886..... CCCCXIV
L.-AL.ARMSTRONG, *Archæological notes from Ireland*, 1909-1910. CCCCXV
BRUTON, *The Caratacus stone on Exmoor*..... CCCCXVI
A. BULLEID et G. GRAY, *The Glastonbury Lake village*, Glastonbury, 1911..... CCCCXVII
G. COFFEY, *The bronze age in Ireland*, Dublin, 1913..... CCCCXVIII
COLLINGE, *Roman York*, Oxford, 1927..... CCCCXIX
R. COLLINGWOOD, *Roman Britain*, Oxford, 1923..... CCCCXX
CONRADY, *Geschichte der Clanverfassung in dem schottischen Hochlande*, Leipzig, 1898..... CCCCXXI
E. O'CURRY, *On the manners and customs of the ancient Irish*, 3 vol., Londres, 1873..... CCCCXXII
ST. CZARNOWSKI, *Saint Patrick et le culte des héros en Irlande*, Paris, 1919..... CCCCXXIII
A. EVANS, *Ancient Stone Implements*, Londres, 1897..... CCCCXXIV
— *Ancient Bronze Implements*, Londres, 1898..... CCCCXXV
FARAL, *La Légende arthurienne*, 3 vol., Paris, 1929..... CCCCXXVI
FURNEAUX et ANDERSON, *Tacite, Agricola*, Oxford, 1923..... CCCCXXVII
DOM GOUGAUD, *Les chrétientés celtiques*, Paris, 1911..... CCCCXXVIII
W. GREENWELL, *British Barrows*, Oxford, 1877..... CCCCXXIX
E. GUAST, *Origines celticæ*, Londres, 1883..... CCCCXXX
HAVERFIELD et MACDONALD, *The Roman occupation of Britain*, Oxford, 1924..... CCCCXXXI
HENDERSON, *Survival in belief among the Celts*, Glasgow, 1911. CCCCXXXII
F. RICE HOLMES, *Ancient Britain and the invasion of Julius Cæsar*, Oxford, 1907..... CCCCXXXIII
D.-W. JOYCE, *A social history of ancient Ireland*, 2 vol., Londres, 1903..... CCCCXXXIV
G. KEATING, *The history of Ireland*... New-York, 1866..... CCCCXXXV
A. KEITH, *The Antiquity of Man*, Londres, 1905..... CCCCXXXVI
LETHABY, *Roman London*, Londres, 1924..... CCCCXXXVII
J.-E. LLOYD, *A History of Wales*, Londres, 1911..... CCCCXXXVIII
R.-D.-S. MACALISTER, *Ireland in Pre-Celtic Times*, Dublin et Londres, 1921..... CCCCXXXIX
MACDONALD, *The Agricolan occupation of North Britain*..... CCCCXL
EOIN MAC NEILL, *Phases of Irish history*, Dublin, 1919..... CCCCXLI

N. Miller, *The roman fort at Balmuildy of the Antonine Wall*, Glasgow, 1912 CCCCXLII
Newport (J.-D.-White), *St Patrick, his writings and life*, Londres, 1920..... CCCCXLIII
Ninteeth, *Land tenure in Ireland*..... CCCCXLIV
O'Donovan, *The tribes and customs of Hy Many*, Dublin, 1843. CCCCXLV
E.-D. Parkin, *An introduction to the study of prehistoric art*, Londres, 1915..... CCCCXLVI
H. Peake, *The Bronze age and the Celtic world*, Londres, 1922 ... CCCCXLVII
J. Pokorny, *The origin of Druidism* (*Ann. Report of Smith. Institute*, 1911)..... CCCCXLVIII
Sir John Rhys, *Lectures on Welsh Philology*, Londres, 1879..... CCCCXLIX
— *Celtic Folk-Lore*, 2 vol., Oxford, 1901..... CCCCL
— *Early Britain, Celtic Britain*, 3e éd., Londres, 1904..... CCCCLI
— *The Welsh people*, Londres, 4e édit., 1906..... CCCCLII
H. Leroux, *L'armée romaine de Bretagne*, Paris, 1911..... CCCCLIII
F. Sagot, *La Bretagne romaine*, Paris, 1911..... CCCCLIV
W.-F. Skene, *Celtic Scotland*, 3 vol., Edimbourg, 1876-1880..... CCCCLV
— *Chronicles of Picts and Scots*, 1867..... CCCCLVI
— *The Highlanders of Scotland*, 2vol., Edimbourg, 1836..... CCCCLVII
E. Spenser, *View of the state of Ireland*, Dublin, 1713..... CCCCLVIII
Squire, *The mythology of the British Islands*, Londres, 1905..... CCCCLIX
Taylor, *The Roman villa at North Leigh*, Oxford, 1923..... CCCCLX
Hamilton Thompson, *Military architecture in England during the middle ages*, Oxford, 1913..... CCCCLXI
Kenney, *Sources for the early history of Ireland*, New-York, 1929. CCCCLXI *bis*

X. — GAULE

J. Beaupré, *Les études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902*, Nancy, 1902 CCCCLXII
Ct. Bénard Le pontois, *Le Finistère préhistorique*, Paris, 1929 .. CCCCLXIII
A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907.... CCCCLXIV
— *Les souterrains-refuges de la France*, Paris, 1927..... CCCCLXV
Bleicher et J. Beaupré, *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France*, Nancy, 1896..... CCCCLXVI
G. Bloch, *La Gaule romaine* (*Histoire de France* d'E. Lavisse, t. I, 2), Paris, 1901 CCCCLXVII
De Bonstetten, *Note sur les armes et les chariots de guerre découverts à Tiefenau, près de Berne, en 1851*, Lausanne, 1892. CCCCLXVIII
J.-G. Bulliot, *Mémoire sur l'émaillerie gauloise à l'oppidum du Mont-Beuvray*, Paris, 1872..... CCCCLXIX
P. du Chatellier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes et Quimper, 2e édit., 1907..... CCCCLXX
— *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, Paris, 1897..... CCCCLXXI
J. Déchelette, *Les fouilles du Mont-Beuvray de 1897 à 1901*, Paris, 1904..... CCCCLXXII
— *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 2 vol., Paris, 1904..... CCCCLXXIII
E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, Paris, 1876-1893. CCCCLXXIV

FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule romaine*, Paris, 1891..... CCCCLXXV
H. DE GÉRIN-RICARD, *Le sanctuaire pré-romain de Roquepertuse*, Marseille, 1928..... CCCCLXXVI
G. GOURY, *Les étapes de l'Humanité*, 2 vol.. Nancy, 1911..... CCCCLXXVII
A. GRENIER, *Les Gaulois*, Paris, 1924..... CCCCLXXVIII
T. ISCHER, *Die Pfahlbauten des Bielersees*, Biel, 1928..... CCCCLXXIX
J. LOTH, *L'émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle*, Rennes, 1883..... CCCCLXXX
— *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907..... CCCCLXXXI
MARTEAUX et LEROUX *Les Fins d'Annecy*, Annecy, 1913..... CCCCLXXXII
F. MORBAU, *Collection Caranda aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque*, Saint-Quentin, 1877, 1881, 1887..... CCCCLXXXIII
L. MOREL, *La Champagne souterraine*, Reims, 1898..... CCCCLXXXIV
NICAISE, *L'époque gauloise dans la Marne*, Reims, 1886..... CCCCLXXXV
B. PEYNAU, *Découvertes archéologiques dans le Pays de Buch*, Bordeaux, 1926..... CCCCLXXXVI
Abbé PHILIPPE, *Cinq ans de fouilles au Fort-Harrouard*, Rouen, 1927..... CCCCLXXXVII
Général POTHIER, *Les tombes du Plateau de Ger*, Paris, 1900..... CCCCLXXXVIII
L. DE VESLY, *Les Fana*, Rouen, 1910..... CCCCLXXXIX
D. VIOLLIER, *Essai sur les fibules de l'âge du fer trouvées en Suisse. Essai de typologie et de chronologie*, Zurich, 1907..... CCCCXC
— *La cimetière gallo-helvète d'Andelfingen*, Zurich, 1912..... CCCCXCI
— *Essai sur les rites funéraires en Suisse des origines à la conquête romaine* (*Bibl. de l'Éc. des H.-Études, sciences relig.*, vol. XXIV, 1), Paris, 1911..... CCCCXCII
— *Les civilisations primitives de la Suisse. Sépultures du II^e âge du fer sur le plateau suisse*. Genève, 1916..... CCCCXCIII
P. VOUGA, *La Tène*, Leipzig, 1923..... CCCCXCIV

XI. — PÉNINSULE IBÉRIQUE

N. ÅBERG, *La civilisation énéolithique dans la péninsule ibérique*, Paris, 1921..... CCCCXCV
G. BONSOR, *Les colonies agricoles préromaines dans la vallée du Bétis*, Paris, 1899..... CCCCXCVI
G. BONSOR et THOUVENOT, *Nécropole ibérique de Setefilla*, Paris et Bordeaux, 1929..... CCCCXCVII
P. BOSCH-GIMPERA, *La arqueologia pre-romana hispanica*, Barcelone, 1920..... CCCCXCVIII
— *Los Celtas y la civilizacion celtica en la peninsula iberica*, Madrid, 1923..... CCCCXCIX
— *Els Celtes y la cultura de la primera edat del ferro a Catalunya*, Barcelone, 1924..... D
— *La ceramica iberica*, Madrid, 1915..... DI
— *Ensayo de una reconstruccion de la etnologia prehistorica de la peninsula iberica*, Santander, 1923..... DII
— *El problema etnologico vasco y la arqueologia*, Saint-Sébastien, 1923..... DIII
— *La prehistoria de los Iberos y la etnologia vasca*, Santander, 1926. DIV
— *Prehistoria catalana*, Barcelone, 1919..... DV

P.-A. Boudard, *Numismatique ibérique*, Paris, 1859..... DVI
E. Cartailhac, *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, Paris, 1886..... DVII
Marquis de Cerralbo, *El Alto Jalon*, Madrid, 1909..... DVIII
J. Déchelette, *Essai sur la chronologie préhistorique de la péninsule ibérique*, Paris, 1909..... DIX
Fontes Hispaniæ antiquæ, *Avieni Ora Maritima*, édit. A. Schulten et P. Bosch, Barcelone-Berlin, 1922..... DX
R. Lantier, *El santuario ibérico de Castellar de Santisteban*, Madrid, 1917..... DXI
Leite de Vasconcellos, *Religioes da Lusitania*, 4 vol., Lisbonne, 1904 et suiv..... DXII
A.-A. Mendes-Corrêa, *Os povos primitivos da Lusitania*, Porto, 1924..... DXIII
P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, 2 vol., Paris, 1902-1904..... DXIV
L. Pericot, *La prehistoria de la peninsula iberica*, Barcelone, 1923. DXV
E. Philipon, *Les Ibères*, Paris, 1909..... DXVI
A. Schulten, *Hispania*, Barcelone, 1920..... DXVII
— *Numantia, eine topographisch-historische Untersuchung* (*Abhandl. d. Göttinger Ges. d. Wiss.*, 1905)..... DXVIII
— *Numantia, I. Die Keltiberer und ihre Kriege mit Rom*, Munich, 1914..... DXIX
— *Tartessos*, Hambourg, 1922..... DXX
H. et L. Siret, *Les premiers âges du métal dans le Sud de l'Espagne*, Paris, 1887..... DXXI
L. Siret, *Questions de chronologie et d'ethnographie ibérique*, Paris, 1913..... DXXII
— *Villaricos y Herrerias*. Madrid, 1908..... DXXIII
Estacio da Veiga, *Antiguedades monumentaes do Algarve*. 4 vol., Lisbonne, 1886-1891..... DXXIV

XII. — ITALIE

Brizio, *Il sepolcreto di Monteforlino*, dans CVI..... DXXV
P. Castelfranco, *Cimeli del museo Ponti nell' Isola Virginia* (*Lago di Varese*), Milan, 1913..... DXXVI
Fr. von Duhn, *Italische Gräberkunde*, 1 vol., Heidelberg, 1924.. DXXVII
P. Ducati, *Storia di Bologna, I. I Tempi antichi*, Bologne, 1928. DXXVIII
A. Grenier, *Bologne villanovienne et étrusque*, Paris, 1912..... DXXIX
A. Issel, *La Liguria preistorica*. Gênes, 1908..... DXXX
A. Magni, *Le necropoli ligure-gallice di Pianezzo nel canton Ticino*, Milan, 1907..... DXXXI
C. Marchesetti, *La necropoli di S. Lucia presso Tolmino*, Trieste, 1886..... DXXXII
Milani, *Studi e materiali di archeologia e numismatica*..... DXXXIII
O. Montelius, *La civilisation primitive en Italie depuis l'introduction des métaux*. I. *Italie septentrionale*..... DXXXIV
— II. *Italie centrale*. — Stockholm, 1904 et 1910..... DXXXV
B. Modestow, *Introduction à l'histoire romaine*, Paris, 1907..... DXXXVI
H. Nissen, *Italische Landeskunde*, Berlin, 1902..... DXXXVII

C. Pauly, *Altitalische Forschungen*, 3 vol., Leipzig, 1885-1891... DXXXVIII
F.-E. Peet, *The stone and bronze ages in Italy and Sicily*, Oxford, 1909 ..... DXXXIX
Sergi, *Arii e Italici*, Turin, 1898 ..... DXL
Ulrich, *Gräberfeld Bellinsona*..... DXLI

XIII. — CELTIQUE DANUBIENNE

A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, 1894..... DXLII
R. Forrer, *Keltische Numismatik der Rhein- und Donauländer*, Strasbourg, 1908..... DXLIII
P. Jouguet, *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, dans *l'Évolution de l'Humanité*, t. XV, Paris, 1926... DXLIV
Meulis, *Rætia*..... DXLV
A. Odobesco, *Le trésor de Petrossa*, Paris, 1889..... DXLVI
V. Parvan, *Dacia*, Cambridge, 1928..... DXLVII
— *Getica*. Bucarest, 1926..... DXLVIII
Pič, *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*, Leipzig, 1906..... DXLIX
W. Radimsky, *Nekropola na Jezerinama u Pritoci cid Bisca*, extrait de *Glasnik Zemaljskog museja u Bosni i Hercegovini*, Sarajevo, V, 1893..... DL
Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*, Paris, 1890..... DLI
H. Richly, *Bronzezeit in Böhmen*. Vienne, 1891..... DLII
Ridgeway, *Early age of Greece*, Cambridge, 1901..... DLIII
P. Stebelin, *Geschichte der kleinasiatischen Galater*, Leipzig, 1907 DLIV
A. Stocky, *La Bohême à l'âge de la pierre*, Prague, 1924... DLV

INDEX

ABNOBA, 135.
ABOUL, 124.
ABYDOS, 63.
ACICHORIUS, 48, 54.
ACCO, 95.
ADMAGETOBRIGA, 137.
ADRASTE, 86.
ADUATUQUES, 116, 130, 141, 146.
ÆLIANUS, 184.
ÆMILIUS (L.), 85.
AGATHOCLE, 106.
AGRICOLA, 191.
AILECH, 205.
Aire, 264, 266.
AISNE, 4.
ALAMANS, 183.
ALAUNI, 150.
ALESIA, 133, 176, 258.
ALEXANDRE, 42, 77.
ALEXANDRE POLYHISTOR, 282.
ALIOBRIX, 53.
ALLEN (R.), 317.
ALLIA, 14.
ALLOBROGES, 98, 160, 173, 178.
ALPES, 17-8, 24, 87.
ALMGREN, 187.
Alphabet, 201.
ALSACE, 4, 8, 137.
Altram, 244, 250.
AMANDUS, 185.
AMBARRES, 23 129, 147, 161.
AMBIDRAVI, 69.
AMBIENS, 116, 155.
AMBIGATUS, 13, 39, 162, 272.
AMBIORIX, 189.
AMBON, 95.
AMBRANI, 147.
AMBRONES, 126, 129, 131.
AMPHIARAOS, 86.
AMMIEN MARCELLIN, 207, 231, 275, 280.
AMYNTOS, 42, 319.
ANANES, *ANARES*, *ANAMARES*, 22, 31.
ANCÔNE, 21, 34.
ANDES, 163.
ANEROESTUS, 85.
ANGLESEY, 191, 198, 208, 274.
ANGLETERRE, V. Bretagne, 5, 46.
ANNEGASSAR, 214.
ANTARIATES, 41, 46, 48, 77.
ANTARICUS, 41.
ANTIGONE GONATAS, 50, 54, 68.
ANTIGONOS, 57.
ANTIOCHUS le Grand, 103.
ANTIOCHUS HIÉRAX, 56.
ANTIOCHUS SOTER, 56.
ANTONIN le Pieux, 192.
APATRIDA, 73.
APENNIN, 15 17 83.
APOLLODORE 283.
APOLLON 49, 55.
APPIEN, 13, 23, 42, 48, 84, 92.
APULÉE, 15.
AQUILÉE, 100.
ARAVISCI, 70.
ARBOIS (D') DE JUBAINVILLE, 11, 22, 23, 26, 28-9, 32, 41, 48, 54 59, 69, 74, 79, 83, 100, 124, 148, 50, 187, 225, 234, 239, 245, 249, 256, 260...
Arcentodan, 309.
Archéologie, 80, 120, 145.
ARÉCOMIQUES, 146-9, 173.
AREVACI, *ARÉVAQUES*, 93, 172.
ARGIALLA, 205.
ARGYLL, 216.
ARIMINIUM, 84-5, 99.
ARIOVISTE, 117, 136, 140, 177.
Aristocratie, 260.
ARISTODEMOS, 79.
ARISTOTE, 113.

ARMAGH, 218.
Armées, 255, 270, 315.
Armes, 2, 35 44, 65, 87.
ARMORICAINS, 116, 121, 125-6.
ARMORIQUE, 200.
Art décoratif, 2, 189, 315.
ARRETIUM, 83.
Artémis, 66, 75.
Arthur, 194, 201, 218, 233, 298, 320, 324, 332, 336.
ARVERNES, 23, 129, 152, 161, 176, 268, 271.
ARYENS, 221.
Assemblées, 268.
ATEGNATOS, 32.
ATESUII, 150.
ATHÉNÉE, 41, 51, 65.
ATIS, 84.
ATRÉBATES, 116, 142, 155, 194.
ATTALE, 57, 104, 111.
Attecotti, 206.
AUAROS, 95.
AUDOLEON, 77.
AUGUSTE, 146, 186.
AUGUSTIN, 199.
AULERQUES, 23, 27, 148-9, 151, 160, 163, 271.
AULU-GELLE, 13, 36.
AURELIUS AMBROSIUS, 196.
AUSONE 182, 276, 384.
AUTRICHE, 40, 43, 69, 72.
AUTUN, 182.
AVARICUM, 169.
AVITUS, 185.
AZOV, 54, 72.

BABUT, 334.
BABYLONE, 42.
BAGAUDES, 184.
BAGICUNI, 30.
Baile, 258.
BAIN (Mc), 276.
BÂLE, 7.
BALKANS, 46.
BALTIQUE, 124.
Barrows (long, round), 5.
BASTARNES, 108, 137.
BAUER (A.), 108.
BAYET (A.), 245.
BÊDE, 119, 210.
BELGES, 80..., 116, 119, 130, 144, 150, 154-5, 189, 201.
BELGIDA 92.
BELGIQUE, 153.
BELIA, 163
BELINUS, 71.
BÉLISAIRE, 196.
BELLI, 93.
BELLOVAQUES, 116, 129 155 167, 178.
BELLOVÈSE, 13, 17.
BELTZ (R.), 110, 122.
BÉNARD LE PONTOIS, 156.
BERGAME, 21, 27.
BERGÈRES-LES-VERTUS, 6.
BERNARD (Saint), 219.
BERNE, 7.
BERRU, 4.
BERRY, 9.
BERTRAND (A.), 23, 87.
BEST (R.), 321.
BEUVRAY, *BIBRACTE*, 169, 304.
BIENKOWSKY, 58.
Bijoux, 33.
Bile, 291-2.
BINACHETTI, 22.
BIRD (A. W.), 275.
BITUIT, 169, 173.
BITURIGES, 28, 92, 135, 148, 152, 160, 272.
BLANCHET (A.), 52, 78, 129, 183, 307, 310.
BLEDRI, 213.
BLOCH, 146, 151, 271.
BOEREBISTAS, 137.
BOHÊME, 110, 134, 149, 186.
BOIENS, 17, 20, 28-4, 26, 54, 70, 84, 99, 108, 114, 138, 149, 179 186.
BOIORIX, 126.
BOLGIOS, 47, 80.
BOLOGNE, *BONONIA*, 20-1, 28, 33, 52, 100.
BORDEAUX, 92.
BOSCH GIMPERA, 89, 94.
BOSNIE, 51.
Boucliers, 36.
BOURGOGNE, 4, 8.
Brahmanes, 229, 283.
BRANNOVICUS, 149.
Brehons, 278.
BRENNUS, 48-9, 52, 54, 59, 81. 266.
BRESCIA, 20, 27.
BRETAGNE, 2, 8, 45, 70, 989.
BRETONS, 223.
BRIAN BOROMHA, 295.
BRIAN O'NEILL, 220.
BRICRIU, 65, 328-30.
BRIGANTES, 111, 149, 190.
Brigetio, 71.
BRIONA, 31.
Britolagai, 53.
BRITOMARUS, 85.
BRITTONS, 116, 142, 151.
Brochs, 304.
Bronze, 115.
BRUCE, 195.
BRUTON, 191.
BRUCTÈRES, 179.
BUDINSKY, 193.
BRYANT (S.), 288, 262.
BULGARIE, 47.
BULLIOT, 314.
BUREBISTAS, 186.
BURGONDIONES, 111,
BUSHE-FOX (J.-P.), 189. 315.
BYZANCE, 68.

CADURQUES (CADURCI), 148, 152, 161, 271.
CADWALLO, CADWALLADR, 200.
CAIRNECH (Saint), 232.
CALADUNUM, 91.

CALÉDONIE, 192, 194, 201.
CALÈTES, 154, 157.
CALLIMAQUE, 55.
CALLION, 48.
CAMBAULÈS, 47.
CAMBRIE, 199.
CAMILLE 36.
CAMODUNUM, 53.
CAMPANIE, 15, 38.
CAMPBELL (J.-M.), 323.
CAMULODUNUM, 190.
CAMULUS, 286.
CANNES, 99.
CANOSSA, 15, 32.
CANTII, 190, 194.
CAPEDUNUM, 71.
CARACALLA, 181.
CARATICUS, 190.
CARAUNIOS, 95.
CARINTHIE, 44, 69, 70.
CARLION, 192.
CARNI, 40.
CARNUNTUM, 71.
CARNUTES, 23, 160.
CAROS, 95.
CARPETANI, 93.
CARTHAGE, 96, 106.
CASSI, 111.
CASSIUS LONGINUS, 128.
CASSIVELLAUNUS, 190.
CASTELFRANCO, 31.
CATHBA, 244.
CATON, 18, 22, 30.
CATULLE, 28.
CATULUS, 130.
CATURIGES, 28, 30, 149, 164.
CATUVELLAUNI, 116, 154.
CAUARI, 79.
CAVAIGNAC, 15.
CAVARENO, 29.
CAVARES, 164, 173.
CELTES, *passim*.
CELTIBÈRES, 89, 93..., 102, 130, 172.
CELTICANS, 153.
CELTILL, 175.
Celtique (langue), 126, 333.
CELTOLIGURES, 22.
CELTOSCYTHES, 118.
CÉNOMANS, 17, 20, 23, 27, 29, 85, 100, 149, 162, 164, 171.
Céréales, 100.
CÉRIALIS, 180.
CERRALBO 90.
CÉSAR, 70, 79, 87, 112, 116, 119, 129, 133, 135-6, 138-40, 147, 158, 156, 168 170, 176, 186, 190, 227 240, 244, 246, 255, 268..., 302, 311.
CEUTRONES, 28, 98, 147, 165.
CHAMPAGNE, 8, 9, 21.
CHANTRE (E.), 7.
CHAPOT, 127, 171, 180.
Charrue, 9.
CHATEAU-SUR-SALINS, 10.
CHININARA, 331.
CHIUSI, 14.
Christianisme, 210, 217, 275, 282.
CICÉRON, 100, 104, 169, 175, 277.
CIMBRES, 109, 118, 128, 125..., 142, 146, 149.
Cimetières, 3-7, 22, 29, 31, 44, 54, 62 72, 90, 157, 290.
CIMMÉRIENS, 124.
CINTOGNATUS, 133.
CISRHENANI, 117.
CIVILIS, 179.
Civilisation, 32-9, 44, 65, 115, 145, 180, 186, 188, 193, 223...
Civitas, 147, 171 181, 227, 240, 270, 303.
Cités grecques, 39 ; italiennes, 39.
Clan, 241.
CLASSICUS, 179.
CLAUDIEN, 196.
CLITOPHON, 55.
CLOVIS, 196.
CLUJ, 73.
CLUNIA, 91.
CLUSIUM, 33.
COLIGNY (Calendrier de), 305.
COLLINGE, 193.
COLLINGWOOD (R.-G.), 189, 193.
COLMAN (Saint), 212.
COLOMBAN (Saint), 209, 285.
COMANA, 75.
COMANTORIOS, 52.
CÔME, 21, 27, 31, 101.
COMM, 254.
CONAIRE, 290.
CONCHOBAR, 204, 246-7, 322.
CONN, 244.
CONRADY, 243.
CONSTANTIN, 219.
COOLEY, 225, 249.
CORMAC, 215, 231, 255-6, 287.
CORNAVII, 200.
CORNELIUS NEPOS, 11, 18.
CORNOUAILLES, 142, 208.
COSTA DE BEAUREGARD, 76.
Costume, 2.
Cotini, 141.
COTTO, 109.
COUISSIN (P.) 65, 90.
Crânes (chasse aux), 231.
CRIMTHANN, 207.
CRITASIROS, 133.
CROFTON, 323.
CROKER, 323.
CROTONE, 15.
CUBI 160.
CUCHULAINN, 232, 236, 247, 257, 289, 294, 322.
CUCULLAE, 70, 91.
CUMAL, 287.
CUNEDDA, 208.
CUNOBELINUS, 190.
CURRY (O'), 278, 281, 321.

Cymbeline, 190.
CZARNOWSKI (S.), 25, 210, 239..., 277.

DACES, 73 105, 137-8.
DANEMARK, 124 125, 214.
DANUBE, 2, 40-7, 52, 69..., 161, 186.
DAUPHINÉ, 8, 22.
DAVY (G.), 233, 241, 284.
DÉCHELETTE, 2-9, 43, 54, 73, 76, 79, 90, 114, 140, 156, 164, 231, 307, 314, 329.
DÉJOTARUS, 104 266, 319.
DELATTE, 282.
DELPHES, 40, 48, 105, 129.
DENYS Ier de Syracuse, 15.
DENYS, 12, 14.
Derbfine, 251, 264.
DESI, 207.
DESJARDINS, 274.
DEVA, 192.
Dhârna, 229.
Dieux, 55, 125, 150-1, 181, 234, 283, 286..., 313.
DIOCLÉTIEN, 193.
DIODORE, 15, 26, 42-3, 47-9, 92, 97, 106, 231, 268, 275, 278, 311, 329.
DIOGÈNE LAERCE, 280.
DION CASSIUS, 38, 196, 246.
DION CHRYSOSTOME, 277.
Dionysos, 283.
DIOSCORIDE, 330.
Dispater, 291, 295.
DITTEMBERGER, 53, 63, 66.
DIVICO, 129, 134.
DIVITIACUS, 119, 169, 277, 319.
DOMASZEWSKI, 62.
DOMITIUS, 173, 187.
DOMNONII, 200.
Don, 233...
DONOVAN (O'), 242.
DORIENS, 282.
DOTTIN, 9, 26, 32, 34, 37, 41, 111, 257, 268, 335.
DREXEL, 74, 122.
Droit, 224-5, 229, 262.
Druides, 37, 182, 191, 225, 255, 263, 273.
DRUSUS, 187.
Duanaire Finn, 323.
DUCHESNE, 195.
DUHN (von), 15, 19, 22, 24, 29, 31, 33, 70.
DUMNORIX, 176, 253.
Dun, 303.
DUNN (J.), 322.
DURBACH, 55.
DURKHEIM (E.), 284.
DUROSTORUM, 52.

EBERT, 9, 15, 19, 22, 24, 29, 33, 66, 70.
EBORACUM, 190, 192.
EBUROBRIGA, 150.
EBURODUNUM, 150.
EBUROMAGUS, 150.
ÉBURONS, 116, 119, 150, 155.
EBUROVICES, 150.
Économie, 311.
ÉCOSSE, 201, 218.
EDERSUL, 205.
ÉDUENS, 23, 26, 98, 137-8, 140, 147-8, 153, 160, 162, 169, 175, 268, 271, 304.
EDWIN, 216.
ÉGYPTE, 62.
ELITOVIUS, 17.
EOCHAID, 252.
Épées, 35-6, 44, 89, 115.
ÉPHORE, 92-3.
ÉPIGONOS, 57.
Épona, 96, 288.
Épopées, 224, 321.
ÉRATOSTHÈNE, 93.
ERAVISCI, 70.
Erii, 263.
ERIU, 296.
ESPAGNE, 12, 5, 46, 82, 89, 102, 96, 172.
ESPÉRANDIEU, 156, 288, 314, 316.
ESTE, 34.
ESTLEDUNUM, 91.
Esus, 295.
ESUVII, 150.
Ethnographie, 76.
ÉTIENNE (de Byzance), 62.
ÉTRUSQUES, 14-5, 21, 29, 31, 38, 83, 85, 228.
Etymologicum magnum, 51.
EUGANÉENS, 29.
EUMÈNE, 57.
EUSTHATE, 87.
EUTHYDÈME, 68.
EUTROPE, 191, 195.
EVANS, 198.
EVGANNACH, 215.

Famille, 238, 245.
FARADAY (W.), 322.
FARAL, 195, 218, 300, 324.
FELICE (de), 299.
Fer, 159, 162-3, 315.
FERGUS, 269.
FERGUS MC ERC, 209.
FESTUS, 125-6.
Fianna, 211, 270.
Fibules, 90, 110, 121.
Filid, 244, 262, 275, 278, 281, 312, 320.
Fine, 245, 258.
Finn, 323.
FINN MAC CUMHAILL, 202.
FINAN (Saint), 212.
FINNOIS, 112.
FISCHER (F.), 41.
FLAMANDS, 219.
Flamen, 229-30, 276, 282.
FONTEIUS, 174.
FORRER (R.), 52, 68, 70, 73, 77, 129, 186, 307, 310.

Fosterage, 243.
FRANCE, 11, 185.
FRANCHE-COMTÉ, 48, 157, 164.
FRANCS, 188.
FRAZER (J.), 277, 283.
FRIOUL, 46.
FUCHS, 154.
Funéraires (rites), 2, 9, 6.
FUSTEL DE COULANGES, 224, 255-6, 268, 271 274.

GABALES, 148, 153, 271.
Gaélique, 205.
GABROMAGUS, 70.
GAEDHIL, 211.
GAELS, 297.
GAESORIX, 126.
GAIUS, 248.
GALATES, 53..., 102, 226, 266.
GALLES, 216..., 159, 271.
GALLIEN, 183.
GALLO-ROMAINS, 151.
GALLOIS, 217..., 297, 320.
GAROFALO (F.-P.), 47.
GAUFREI de Monmouth, 194.
GAULE, 10, 115, 130, 145, 167, 257, 266, 333.
GAULOIS, 10..., 121, 223, 319.
GEIDUNA, 147.
Gelfine, 251, 264.
GERALD de Cambrie, 218, 232, 250, 329.
GERGOVIE, 169.
GERMAINS, 82, 88, 92, 108, 117, 118, 134, 179, 186, 228.
GÊSATES, 87, 119, 159.
GÈTES, 230, 283.
GILDAS, 195, 196.
GIUBIASCO, 22, 31.
Gladius, 35.
GOETZE, 113.
Goibnice, 286.
GOIDELS, 109, 116, 142, 158, 202, 205, 208, 286.
GORDIUM, 66.
GOTHS, 196.
Graal, 299.
GRADY (O'), 323.
GRAVIACÆ, 70.
GRÈCE, 40, 46, 48, 66, 90.
Grecque (langue), 63.
GREGORY, 322.
GRENIER, 12, 21.
GRIMBERGER (von), 70.
GRISOM, 195.
GRUAZ, 4.
GRUDII, 147.
GUILLAUME le Conquérant, 218.
GUORTIGERNUS, 196.
GWINED, 198.
GWYNN, 298, 323, 325.

HADRA, 62, 64, 80.
HADRIEN, 192.
HALLSTATT, 1, 27, 43, 76, 113, 125, 132, 157, 164-5.
HAMILCAR, 97.
HANGIST, 194.
HANNIBAL, 87, 93, 102, 177, 226, 247.
HANOVRE, 125.
HAROLD, 214.
HASDRUBAL, 97, 99, 146.
HASPARREN, 153.
HAVERFIELD, 193.
HAVET, 248.
HÉBRIDES, 216, 220.
HÉLICON, 315.
HELVÈTES, 24, 120, 128, 134, 138, 143, 150, 157, 160, 240, 256.
HELVIENS, 173.
HENDERSON, 297.
HENRI II, 219.
Héraclès, 68, 77.
Héritage, 252.
HERMANDURES, 135, 187.
HÉRON DE VILLEFOSSE, 155.
Héros, 289.
HERZÉGOVINE, 51.
HESSI, 111.
HIBERNI, 206.
HIRSCHFELD (O.), 11, 153.
HITTITES, 76.
HŒRNES, 43.
HOLDER, 40, 124, 156, 287.
HOLLEAUX, 226.
HOLMES (RICE), 74.
HOMO, 12, 15, 83, 86, 102.
HONGRIE, 69, 73, 137.
HONORIUS, 196.
HOOPS, 141.
HORACE, 316.
HORNING (H.), 120.
HORSA, 194.
HOWELL, 224.
HRADISCHT' DE STRADONITZ, 186.
HUBERT (H.), 90, 233, 283, 296.
HULL (E.), 231, 322.
HYDE (D.), 321.
HYLLOI, 51.
HYWELL, 216.

IAPODES, 71, 105.
Iarfine, 251, 264.
IBÈRES, 89, 264.
ICENI, 194.
IDRIA, 44.
ILLYRICUM, 186.
ILLYRIENS, 41, 51..., 71, 73, 77, 106, 121.
Imrama, 280.
Incinération, 3, 31.
INDE, 246, 283.
Indfine, 251.
INDO - EUROPÉENS, 227, 283.
Inscriptions, 31-2.
INSUBRES, 17, 19, 23, 27, 31, 84, 86, 101, 163, 171.
IRÉNÉE, 334.

IRLANDAIS, 181, 228.
IRLANDE, 46, 59, 101, 201, 219, 257, 259, 266, 269, 276, 319-20, 332.
ISIDORE (de Séville), 329.
ISTER, 53.
ITALIE, 2, 11, 82, 121.
ITALIOTES, 228.
Italiques (langues), 85.
ITSVAN (K.), 78.
IVAR, 215.
IVERNIENS, 211.

JACQUES III, 216.
Janus, 294.
JARUBINETZ, 54.
JÉRÔME (Saint), 55, 64, 81, 206, 210, 246, 272, 334.
JONES, 195.
JORDANÈS, 138.
JOSEPH, 146.
JOUGUET, 47, 54.
JOYCE, 202, 207, 229, 231, 239, 244, 248, 259, 261, 265..., 309, 324, 330.
JULLIAN, 10-1, 17, 24, 27, 38, 47-8, 51, 54, 75, 85-8, 92, 97, 99, 101-7, 117, 126-7, 135, 140, 148, 152, 154..., 170, 176, 249, 253, 261, 265.
JUSTIN, 8, 13, 21, 29, 37, 40, 47, 50, 56, 65, 79, 143.
JUTLAND, 124.

KABAROI, 53.
KAMINA, 66.
KARO (G.), 57.
Κάρποι, 141.
KAUAROS, 52-3, 67.
Κελτος, 80, 120.
KERETHRIOS, 47.
KLUGE (F.), 111.
KOSSINNA (G.), 57, 315.
KRUGER, 289.
KYMRY, 125, 199, 254.

Lancelot, 201.
LAMPSAQUE, 226.
LANG, 81.
LANTIER, 94.
LATIUM, 38.
LATOBRIGES, *LATOVIQUES*, 139, 141.
LAURIACUS, 70.
LAEVI, 22.
LEAN (M. MAC), 327.
Lebhar na Gabala, 280, 319, 322.
LECQUES, 110, 155.
LEINSTER, 202, 204, 213, 291, 328.
LELIANUS, 185.
LEMOVICES, 152, 161.
LEONNORIOS, 54, 56.
LEUKON, 95.
LEUCI, 148.
LEUZE (O.), 13.
LEVACI, 147.
LEVII, 83.
LEXOVII, 309.
LIBYPHÉNICIENS, 94.
LIGURES, 24-5, 28-9, 164.
LINGONS, 17, 20, 23, 92, 133, 158, 162, 176.
LLOYD (D.), 190, 198, 206, 218, 257, 271, 313.
LOEGAIRE, 224, 244.
LOMBARDS, 135.
LONDINIUM, 190.
LONGNON (A.), 166.
LORRAINE, 4, 8.
LOT, 195.
LOTH (J.), 193, 200, 208, 224, 234, 264, 271, 286, 292, 309, 334.
LOUTARIOS, 54, 56.
LUCAIN, 276, 286, 295.
LUCIEN, 56, 64.
LUERN, 65, 169, 278.
LUGAIDH MAC CONN, Lug, 125, 286, 292, 208.
LUGDUNAISE, 144.
LUGOVES, 96, 286.
LUSITANI, 93, 95.
LUSONES, 93.
LUXEUIL, 211.
LYSIMACHEIA, 50, 54.
LYSIMAQUE, 77.

Mabinogion, 196, 208, 224, 234, 264, 287, 313, 319, 324.
MACDONALD, 193.
MACÉDOINE, 40, 42, 46, 50.
MACKAY, 253.
MACLEOD, 304.
MACPHERSON, 224.
MACROBE, 283.
MAGNÉSIE, 103.
MAGNI (A.), 31.
MAGNUS, 215.
MAGON, 99.
MAÎTRE (L.), 315.
MAINE (SUMNER), 229, 251, 255, 261...
MALCOLM, 218.
MAN, 209.
MANAWYDDAN, 313.
MANSUETUS, 200.
MANTOUE, 21.
MAP (GAUTIER), 218.
MARBOD, 187.
MARCELLUS, 156, 182, 334.
MARCOMANS, 111, 135, 186.
MARICCUS, 179.
MARIUS, 130, 131.
MARNE, 3, 4, 6, 10.
MARSEILLE, 68, 80, 172.
MARSTRANDER (C.-J.), 34.
MARTIN, 282.
MASCIACUS, 70.
MATUCAIUM, 70.
MAUSS (M.), 233.
MAXIME, 195.
MAYENCE, 136, 151.
MAZARBOTTO, 15.
MEATH, 205, 271.
MEDB, 241, 249.
MÉDIOMATRIQUES, 116, 137, 154, 309.
MEDULLI, 23, 80, 98, 148, 150.
Mégalithes, 286.

MEILLET (A.), 334.
MEIN, 127, 184, 187.
MEITZEN, 258-9, 262.
MELDI, 116, 154, 157, 309.
MEMNON, 54.
MÉNAPIENS, 116, 121, 146, 156.
Mercure, 128.
Merlin, 201, 325.
Métallurgie, 315.
Métiers, 313.
METULLUM, 71.
MEYER (Ed.), 12, 22.
MEYER (Kuno), 207, 267, 279, 288, 298, 321.
Migrations, 143.
MILAN, 14, 27, 86.
MILANI, 88, 85.
MILLER (N.), 193.
MITHRIDATE, 75, 108.
MODÈNE, 27, 32, 99.
MOLISTOMOS, 42.
MOMMSEN, 112, 124, 126, 195.
MONETIUM, 71.
Monnaie, 68, 77, 115, 308.
MONTELIUS, 19, 31, 34.
Morale, 328.
MORET, 241.
MORINS, 116, 155-6.
Morts, 328.
MUCH, 29, 141.
MÜLLENHOFF, 11, 22, 30, 109, 111, 120, 124, 134, 140, 187, 206, 313.
MÜLLER (H.), 7, 10.
MUNSTER, 204, 209, 271.
MUTTENZ, 7.
Mythes, 289, 290, 297, 314, 321.

NANTUATES, 148, 159.
NAPLES, 81.
NEILL (Eoinn Mc), 117, 189, 201, 240, 254, 256, 265, 272, 291, 312, 323, 334.
NÉMÈTES, 137, 141.
NENNIUS, 192, 194.
NÉRON, 179.
NERVIENS, 116, 118, 147-8, 155.
NIALL, 205, 207.
NICOMÈDE, 54.
NIESE, 11, 51, 142.
NISSEN, 27-8, 32.
NITOBRIGES, 152, 161, 175.
NONSBERG, 29.
NOREIA, 70.
NORIQUE, 40, 69, 78, 127, 150, 186.
NORMANDS, 215, 217, 219, 320.
NORVÉGIENS, 214.
NOVIODUNUM, 52.
NUMANCE, 172.
NUTT, 298, 322, 324.

OCHA, 205.
ODOBESCO (A.), 75.
ŒSTRYMNII, 156.
OLAF, 215.
OLBIA, 53, 108, 138.
OMBRIENS, 38.
Or, 82.
ORCADES, 216.
ORDOVICES, 198.
ORE (A.), 209.
ORETANI, 93.
ORGÉTORIX, 139.
ORIEL, 205.
ORKNEYS, 216.
ORNAVASSO, 22, 31, 101.
OROSE, 74, 87, 95, 195, 272.
Orphisme, 283.
ORTIAGON, 67.
OSI, 70.
OSISMII, 148.
OSSIAN, 323.
OSUNA, 90.

Pagus, 147, 167, 240, 265, 270, 277, 303.
PANNONIE, 40, 71, 79.
PANNONIOS, 41.
PARIS (G.), 336.
PARIS (P.), 90, 94.
PARISET, 7.
PARISII, 116, 148, 304.
PARKIN (E.-A.), 189.
PARME, 100.
PARTHÉNIOS, 79.
PARVAN, 73-5, 77.
PATRAOS, 77.
PATRICK (Saint), 201, 208..., 224, 291, 293, 299.
PATSCH, 51.
PAULY-WISSOWA, 11, 42.
PAUSANIAS, 46, 48, 53, 55, 80.
PEDERSEN, 31, 276.
Peinture, 81.
PÉLAGE, 210.
PERGAME, 56.
PÉRICOT, 89.
PERSÉE, 107.
PETRUCORII, 152, 271.
PHILIPON (E.), 28, 31, 308.
PHILIPPE, 42, 77, 108, 133.
Phratries, 235.
PHYROMAKOS, 57.
PICTES, 142, 150, 165, 194, 198, 201.
PICTONS, 150, 152, 160, 176.
Pinginn, 309.
PIROUTET (M.), 10, 162.
PITTIONI (R.), 72.
PLAISANCE, 99.
PLAUTIUS, 190.
PLEUMOXII, 147.
PLINE, 13, 22, 28, 30, 57, 69, 70, 80, 92, 109, 116, 160, 276, 311, 315, 329.
PLUTARQUE, 13, 14, 50, 65..., 118, 247.
PÔ, 18-22, 25, 78, 85.
POKORNY, 28, 31, 274.
Politique, 88-9.
POLLIEN, 87.
Polyandrie, 246.

POLYBE, 13, 14, 17, 22-3, 34, 39, 67, 82, 87, 97, 100, 106, 109, 255, 257, 265, 302, 305.
POLYENUS, 46, 48, 68.
POMPÉE, 174.
POMPONIUS MELA, 118, 120, 182.
PORTUGAL, 91.
POSIDONIUS, 112, 124, 158, 167, 169, 247, 275.
POSTUMIUS (L.), 99.
POSTUMUS, 183.
Poterie, 2, 94.
Potlatch, 65.
PROCOPE, 200.
PROPERCE, 49.
Propriété, 256.
PROTOGENES, 53.
PROVENCE, 8, 10, 22.
PTOLÉMÉE, 53, 69, 70, 114, 116, 141, 150, 202.
— Keraunos, 47, 62, 109.
PUIG-CASTELAR, 231.
PULSZKY (F. de), 73.
Puniques (guerres), 96.
PWYLL, 234, 299, 324.
PYRRHUS, 50, 84.
PYTHAGORE, 239, 282-3.
PYTHÉAS, 118, 121, 124, 156, 246, 311.

QUILLING (J.), 128.

RADEMACHER, 9, 116.
Ῥαχάται, 141.
RAPHIA, 62.
Rath, 303.
RAURACI, 148.
RAURIQUES, 139, 158.
READ, 76.
REGNI, 194.
REINACH (A.-J.), 36, 45, 56, 62..., 81, 86, 231, 247.
REINACH (S.), 57, 62, 75, 170, 189, 242, 288.
REINACH (Th.), 104.
REINECKE (P.), 9, 36, 43, 73-4, 79.
Religion, 37, 66, 95, 181, 229, 273.
RÊMES, 116, 147, 154, 163, 176, 180.
REMÈTES, 111.
RENAN (E.), 327.
Respublica, 228.
RETOGENES, 95.
RHÈTES, 29, 41, 73, 78.
RHIN, 3, 8, 23, 112, 121, 128, 133, 137, 154, 159, 164.
RHÖN, 113.
RHÔNE, 5, 87, 94, 98, 169.
RHYS (sir John), 28, 31, 34, 88, 153, 208, 274, 287, 292, 320, 324.
RIDGEWAY, 194, 309.
RITTERLING, 70.
ROEDIGER (L.), 73.
ROME, 13-4, 16, 83, 141, 175, 197.
ROSTOWZEV, 75.
Roue, 44.
Royauté, 175, 196, 201, 228, 265, 272.
RUSSIE, 54, 76.
RUTHÈNES, 148, 153.

SABINUS, 133, 179.
SAGOT, 193.
SALASSI, 22.
SALLUSTE, 124.
SALLUVII, 17, 22, 30.
SALYES, 22.
SALYENS, 167, 172.
SAMNITES, 83, 148.
SAMNIUM, 38.
SANTONS, 139, 152.
SAÔNE, 3, 7.
SAXONS, 194, 198...
SAXE, 113.
SCHIRMER (G.), 298.
SCHOLER, 71.
SCHOELL, 334.
SCHRADER (O.), 282.
SCHULTEN (A.), 41, 83, 92, 97, 102.
SCHUMACHER, 2, 110, 113, 120, 134, 136, 137, 154, 158.
SCHWANTES, 125.
SCORDISQUES, 51, 59, 71, 75, 126-7, 138, 147, 231.
SCOTS, 194, 206.
Scutum, 36.
SCYLAX, 20, 41, 51.
SCYMNUS, 51.
SEBELDUNUM, 91.
SEDUNI, 159.
SEEBOHM, 259.
SEGUSIAVES, 271.
SÉLEUCIDES, 62.
SÉLEUCUS II, Callinique, 56.
SENA GALLICA, 84.
Senchus Mor, 224, 252, 258, 260, 264, 278.
SÉNONS, 18, 21, 23, 26-7, 32-3, 84, 135, 146, 149, 158, 160, 162, 304.
SENTINUM, 83.
SENTONS, 268.
SEPTIME SÉVÈRE, 192.
SÉQUANES, 24, 137, 146, 153, 157-8, 162, 176.
SERTORIUS, 172.
SHAKESPEARE, 190.
SIDOINE APOLLINAIRE, 92, 185.
SIGOVÈSE, 13, 40, 109.
SIGTRYGG, 215.
Sigurd, 215.
SILANUS, 128.
SILURES, 191.
SILVANECTES, 116.
SINGIDUNUM, 71.
SIRET (L.), 89, 90.
SITONES, 109.
SKENE, 324.
SKIRE, 54, 108.
SLAVES, 246.
SLOAT (E.), 304.
SMITH (R.-A.), 76, 189, 233.
Société, 238..., 301....
SOLIN, 202.
SOSTHÊNE, 47.
SPENCER, 253.
Spina, 20-1.
SQUIRE, 288, 299, 322.

STAHELIN, 47, 50, 54, 58-9.
STERN, 328.
STŒNI, 29.
STRABON, 37, 53, 64, 66, 71, 79, 92-3, 100, 112, 116, 131, 137, 150, 155, 158, 246-7, 258, 275, 304.
STRATHCLYDE, 199.
STRATONIKOS, 57.
SUESSIONS, 92, 116, 147-8, 154, 163.
SUÈVES, 135.
SUISSE, 7, 9, 30, 138.
SUMARLIDI, 216.
SYLLA, 103, 172.

Table Ronde, 324.
TACITE, 71, 116, 125, 131, 135, 141, 191, 274, 312.
Tàin bo Cuailnge, 38, 225.
TALTO, 109.
Tanaiste, 253, 260.
Tanistry, 253.
TARA, 201, 213, 269, 279, 292, 299.
Taranis, 286, 295.
TARCANOS, 68.
TAICONA, 41.
TARACENA (AGUIRRE, B.) 94.
TARTESSIENS, 97.
TAURINI, 24.
TAURISCI, 69, 89, 147,
TAYLOR (I.), 193.
TECTOSAGES, 49, 58, 97, 103, 119, 129, 146, 149, 173, 226.
TÉLAMON, 85, 89, 90,
TÈNE (La), 1, 27, 39, 43.
TÈNE (La) I, 31, 34, 43-4, 110.
TÈNE (La) II, 44, 46, 65, 72, 90, 112, 115, 120, 121, 159.
TÈNE (La) III, 115, 133, 186.
Tétrarchie, 59.
TETRICUS, 184.
Teutatès, 71, 240, 295.
TEUTONS, 109, 118, 123..., 143.
THÉODOSE, 207.
THÉOPOMPE, 41.
THIERRY (A.), 46-7, 54, 62.
THOMPSON (Hamilton), 303.
THRACE, 46-7, 50, 52.
THRACES, 90, 105, 230.
THURINGE, 110, 113, 134.
THURNEYSEN, 276, 299, 320, 322, 328.
TIGURINI, 127-9, 159.
TIMAGÈNE, 11, 60, 275.
TITE-LIVE, 2-23, 32, 37, 40, 50, 54-5, 58, 82, 87, 108, 163, 272, 319.
TITTI, 93.
Tochmarc Etaine, 234.
TODI, 32.
TOGODUMNUS, 190.
TOLISTOAGES, 57, 226.
TOLISTOAIGI, 58 (= *TOLISTOBOGI*).
TOLISTOBOII, 66, 68, 80, 103.
Totémisme, 230, 242, 288.
TOYGENI, 127, 159.
TRANSYLVANIE, 108.
Treb, 256.
Tref, 228, 241, 256.
TRENTE, 29.
TRÉVIRES, 81, 116, 119, 154, 171.
TRIBOCCI, 111, 141.
Tribus, 228, 239, 256.
TRICASSES, 151.
TRICASTINI, 98, 165.
TRICORII, 165.
TRINOVANTES, 190, 194.
Tristan, 327, 336.
TRITORII, 165.
TROCMES, 103.
TROGUE-POMPÉE, 11, 50.
TRUMPILINI, 29.
Tuarastal, 235.
Tuath, 240, 242, 259, 265.
TUATHALTEACHMER, 205.
TUBINGES, 139, 141.
TURONES, 114.
TUTOR, 179.
TYLE, *TYLIS*, 52.

UBERI, 159.
UBIENS, 140.
ULRICH, 18.
ULPIEN, 179, 334.
ULSTER, 202, 204, 271, 322.
UNGER, 13.
URICONIUM, 192.
USIPIENS, 140.
UTHER PENDRAGON, 197.

VACCAEI, 93.
VALÈRE MAXIME, 280.
VALÉRIEN, 183.
VALERIUS CORVUS, 38.
VANGIONS, 137, 141.
VARRON, 35-6.
VASSEUR, 8.
VELIOCASSES, 116, 151, 154, 157.
VELLAVI, 141, 153, 271.
VELLÉDA, 179.
VELLICA, 92.
VENDON, 71.
VENDRYES, 31, 35, 155, 215, 228, 246, 330.
VENEDOTIA, 198.
VENÈTES, 14, 20, 24, 34-5, 41, 69, 85, 130, 190.
VERAGRI, 159.
VERCEIL, 130.
VERCINGÉTORIX, 169, 175, 183, 268, 319.
VERCONZARNA, 34.
Vergobret, 268.
VÉRONE, 28-9.
Verrerie, 39.
VERTAMOCORI, 22, 30.

VERWORN (M.), 317.
VESLY (de), 294.
Vésone, 294.
VESPASIEN, 191.
VETTONES, 93.
VICENCE, 27.
VIDUCASSES, 151.
VIENNE, 70, 78, 174.
VIMINACIUM, 71.
VINDEX, 179.
VINOGRADOFF, 242, 250, 251, 253.
VIOLLIER, 4, 7, 158.
VIRGILE, 70, 87.
VIRIDOMAR, 86, 156.
VITRUVE, 150.
VOCONCES, 98, 148, 164-5 174.
VOLQUES, 92, 97, 114, 118, 146, 168, 173, 174, 226.
VOLTERRA, 90.
VORTIGERN, 196, 198.

WALDE (A.), 36-7.
WEBER, 302.
WEBSTER (Hutton), 284.
WESTON (J.) 324.
WHEELER (E. M.), 294.
WIGHT, 195.
WILMOTTE, 300, 324.
WINDISCH, 190-6, 207, 225, 234, 242, 257, 277, 322, 328.
WLEDIG (Maxen), 196.

Yseult, 327.

ZAHN (R.), 66.
Zalmoxis, 283.
ZAMA, 103.
ZÉNOBIE, 184.
Zeus, 77, 287.
ZIMMER (H.), 195, 206, 210, 225, 312, 324.
ZOSIME, 196.
ZURICH, 7.

TABLE DES CARTES

1. Celtique Cisalpine..... } 336-337
2. Celtique Danubienne..... } 336-337
3. Gaule..... } 336-337

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'expansion des Celtes à l'époque de La Tène.

Chapitre premier. — Les Celtes en Italie 1

I. La civilisation de La Tène. Élargissement des établissements gaulois en Gaule, 1. — II. La grande invasion gauloise en Italie, 11. — III. Comment se fit l'invasion, 17. — IV. L'établissement des Gaulois dans la vallée du Pô. Sa solidité, 25. — V. Civilisation, 32. — VI. Les premiers établissements gaulois dans les Alpes orientales et le bassin moyen du Danube, 40.

Chapitre II. — Les Celtes dans le domaine oriental 46

I. Les Gaulois dans la péninsule des Balkans, 46. — II. Les Galates en Asie Mineure, 54. — III. Mercenaires gaulois en Égypte. La civilisation des Galates. 61. — IV. La Celtique danubienne, 69. — V. Composition de l'expédition celtique, 81.

Chapitre III. — Les Celtes dans le domaine occidental. Italie et Espagne 82

I. Les Belges en Italie, 82. — II. Les Belges en Espagne. Les Celtibères, 89. — III. Les Celtes pendant les guerres puniques, 95.

Chapitre IV. — Les Celtes dans le domaine occidental. Germanie et Gaule 108

I. Celtes et Germains, 108. — II. Les Cimbres et les Teutons, 123. — III. Conséquences de l'invasion des Cimbres et des Teutons, 132. — IV. Caractère des expéditions celtiques, 142.

Chapitre V. — Tableau de la Gaule celtique 145

I. Formation des peuples gaulois, 145. — II. La constitution de la Gaule romaine, 151. — III Po ition des peuples gaulois, 154. — IV. Physionomie de la Gaule celtique, 165.

DEUXIÈME PARTIE
La fin du monde celtique.

CHAPITRE PREMIER. — Les Romains en Italie, en Espagne et en Gaule 171

I. Achèvement des conquêtes romaines en Italie et en Espagne, 171. — II. La conquête de la Gaule, 172. — III. La romanisation de la Gaule, 180. — IV. La Celtique danubienne, 186.

CHAPITRE II. — Les Romains en Bretagne 189

I. La Bretagne avant la romanisation, 189. — II. La conquête romaine, 190. — III. L'armée de Bretagne. Arthur, 194.

CHAPITRE III. — Fin de la Bretagne et de l'Irlande celtiques (Saxons, Scots et Scandinaves) 198

I. Les invasions germaniques, 198. — II. Le peuplement de l'Armorique, 200. — III. Les Celtes indépendants d'Écosse et d'Irlande, 201. — IV. Les incursions des Scots, 206. — V. Les Scots en Écosse, 208. — VI. L'Irlande chrétienne jusqu'aux incursions scandinaves, 212. — VII. Les incursions scandinaves, 213. — VIII. La guerre de l'indépendance, 217 : 1° *Le pays de Galles*, 217; 2° *L'Écosse*, 218; 3° *L'Irlande*, 219. — IX. Conclusion de cette histoire. 221.

TROISIÈME PARTIE
La civilisation des Celtes.

CHAPITRE PREMIER. — Objet et méthode d'une étude sociologique des Celtes 223

I. Bases de l'étude comparative de la civilisation celtique. 223. — II. Solidarité des sociétés celtiques. Rôle du druidisme, 225. — III. Sociétés celtiques et sociétés indo-européennes. Les Celtes et le monde indo-européen, 227. — IV. Sociétés celtiques et sociétés de caractère plus primitif. Pratiques remontant au delà du groupement indo-européen, 230 : 1° *La chasse aux crânes*, 231 ; 2° *L'alliance par le sang*, 232 ; 3° *Le potlatch*, 233.

CHAPITRE II. — La structure de la société celtique : Les divisions de la société. Le droit civil et la propriété. Le droit pénal. Les institutions politiques. 238

I. Caractère segmentaire de la société celtique et caractère politico-domestique de ses institutions, 238. — II. Les divisions de la société, 239 : 1° *La tribu*, 239 : 2° *Le clan*, 241 ; 3° *La famille*, 245 ; 4° *Le mariage et la filiation*, 245; 5° *Extension de la famille*, 251 ; 6° *L'héritage*, 252 : 7° *Les éléments flottants*, 254. — III Le sol et la propriété, 256 : 1° *Raison de la constitution d'une aristocratie foncière*, 260. 2° *Régime de culture*, 262. — IV Le droit pénal, 262. — V. Les institutions politiques, 265 : 1° *Les Rois et l'évolution de la*

royauté, 265 ; 2° *Les corps publics et les assemblées*, 268 ; 3° *La nation*, 269 ; 4° *L'armée*, 270 ; 5° *La nation, les rapports des peuples celtiques, l'empire celtique*, 270.

CHAPITRE III. — La structure de la société celtique (*suite*). La religion des Celtes et le sacerdoce des druides 273

Le sacerdoce des druides est une institution panceltique, 273. — II. Caractère et fonctionnement du sacerdoce des druides, 275. — III. Les druides et les autres confréries religieuses indo-européennes, 282. — IV. Ce que la religion des Celtes doit au druidisme, 285. — V. Unité des religions celtiques, 285. — VI. Étages des religions celtiques, 287. — VII. Organisation politico-domestique et culte des héros, 289. — VIII. Les fêtes, 292. — IX. Comment la religion avait évolué, 294. — X. Le rituel, 296. — XI. Les figurations, 297. — XII. La mythologie, 297.

CHAPITRE IV. — Le cadre de la vie sociale 301

I. L'espace ; les cultures ; l'habitation et la répartition de la population, 301. — II. Le temps et le nombre, 305.

CHAPITRE V. — Les activités sociales 307

I. L'économie des sociétés celtiques. *Les monnaies gauloises*, 307. — II. Les techniques, 313. — III. L'activité esthétique : l'art celtique, 317. — IV. La littérature celtique, 318. — V. Tableau de la vie celtique. La morale de l'honneur, 328.

CONCLUSION. — L'héritage des Celtes 332

BIBLIOGRAPHIE 337

INDEX 355

TABLE DES CARTES 365

5367-32. Corbeil. — Imp. Crété.

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

PREMIÈRE SECTION

Introduction (Préhistoire, Protohistoire) ; Antiquité.

* Vol. 1. — **La Terre avant l'Histoire** (*Les origines de la Vie et de l'Homme*), par Edmond PERRIER. 18e mille.

* Vol. 2. — **L'Humanité préhistorique** (*Esquisse de Préhistoire générale*), par Jacques DE MORGAN. 17e mille.

* Vol. 3. — **Le Langage** (*Introduction linguistique à l'Histoire*), par J. VENDRYES. 15e mille.

* Vol. 4. — **La Terre et l'Évolution humaine** (*Introduction géographique à l'Histoire*), par Lucien FEBVRE, *avec le concours de* L. BATAILLON. 11e m.

* Vol. 5. — **Les Races et l'Histoire** (*Introduction ethnologique à l'Histoire*), par Eugène PITTARD. 12e mille.

* Vol. 6. — **Des Clans aux Empires** (*L'organisation sociale chez les primitifs et dans l'Orient ancien*), par A. MORET et G. DAVY. 11e mille.

* Vol. 7. — **Le Nil et la Civilisation égyptienne**, par A. MORET. 13e mille.

* Vol. 8. — **La Mésopotamie : les Civilisations babylonienne et assyrienne**, par L. DELAPORTE. 11e mille.

* Vol. 9. — **La Civilisation égéenne**, par G. GLOTZ. 14e mille.

* Vol. 10. — **La Formation du Peuple grec**, par A. JARDÉ. 11e mille.

+ Vol. 11. — **Le Génie grec dans la Religion**, par L. GERNET et A. BOULANGER.

* Vol. 12. — **L'Art en Grèce**, par A. DE RIDDER et W. DEONNA. 11e mille.

* Vol. 13. — **La Pensée grecque et les origines de l'Esprit scientifique**, par L. ROBIN. 11e mille.

* Vol. 14. — **La Cité grecque** (*Le développement des Institutions*), par G. GLOTZ. 9e mille.

* Vol. 15. — **L'Impérialisme macédonien et l'Hellénisation de l'Orient**, par P. JOUGUET. 7e mille.

* Vol. 16. — **L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain**, par Léon HOMO. 9e mille.

* Vol. 17. — **Le Génie romain dans la Religion, la Pensée et l'Art**, par Albert GRENIER. 9e mille.

* Vol. 18. — **Les Institutions politiques romaines : de la Cité à l'État**, par Léon HOMO. 6e mille.

* Vol. 19. — **Rome et l'organisation du Droit**, par J. DECLAREUIL. 9e mille.

* Vol. 20. — **L'Économie antique**, par J. TOUTAIN. 7e mille.

* Vol. 21. — **Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène**, par Henri HUBERT.

* Vol. 21bis. — **Les Celtes à l'époque de la Tène et la civilisation celtique**, par Henri HUBERT.

* Vol. 22. — **Le Monde romain**, par Victor CHAPOT. 7e mille.

Vol. 23. — **La Germanie**, par Henri HUBERT.

* Vol. 24. — **La Perse antique et la Civilisation iranienne**, par Clément HUART. 9e m.

* Vol. 25. — **La Civilisation Chinoise. La vie publique et la vie privée**, par Marcel GRANET. 6e mille.

+ Vol. 25bis. — **La Pensée Chinoise**, par Marcel GRANET.

+ Vol. 26. — **L'Inde**, sous la direction de Sylvain LÉVI, par P. MASSON-OURSEL, H. DE WILLMANN-GRABOWSKA et Ph. STERN.

* Volumes parus. + A paraître prochainement.

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

DEUXIÈME SECTION

Origines du Christianisme et Moyen âge.

* Vol. 27. — **Israël, des origines au milieu du VIII[e] siècle**, par AD. LODS. 5[e] mille.
+ Vol. 28. — **Des prophètes à Jésus**, par AD. LODS et CH. GUIGNEBERT.
+ Vol. 29. — **Jésus et la naissance du Christianisme**, par CH. GUIGNEBERT.
Vol. 30. — **La Formation de l'Église et le développement du Christianisme**, par CH. GUIGNEBERT.
* Vol. 31. — **La Fin du Monde antique et les débuts du Moyen Age**, par F. LOT. 7[e] mille.
Vol. 32. — **L'Empire d'Orient et la Civilisation byzantine**, par CH. DIEHL.
Vol. 33. — **Charlemagne et l'Empire carolingien**, par LOUIS HALPHEN.
Vol. 34. — **La Dissolution de l'Empire carolingien et le Régime féodal**, par F. LOT.
Vol. 35. — **Les Origines du Monde slave : *Slaves, Germains et Byzantins***, sous la direction de PAUL BOYER, par PIERRE CHASLES, L. EISENMANN, H. GRAPPIN et TESNIÈRE.
Vol. 36. — **L'Islam et Mahomet**, par GAUDEFROY-DEMOMBYNES.
Vol. 37. — **L'Islam en marche**, par L. BARRAU-DIHIGO.
Vol. 38. — **La Chrétienté et l'idée de Croisade**, par PAUL ALPHANDERY.
Vol. 39. — **La Théocratie et l'Organisation de l'Église**, par R. GÉNESTAL.
Vol. 40. — **L'Art du Moyen Age et la Civilisation française**, par G. HUISMAN.
Vol. 41. — **Les Monarchies féodales en Occident (*France, Angleterre, Espagne*)**, par CH. PETIT-DUTAILLIS et GUINARD.
Vol. 42. — **Le Début des monarchies modernes en Occident**, par CH. PETIT-DUTAILLIS, DUPONT-FERRIER et GUINARD.
Vol. 43. — **L'Organisation du Droit**, par ED. MEYNIAL.
Vol. 44. — **Les Origines de l'économie européenne (*V[e]-XII[e] siècles*)**, par MARC BLOCH.
Vol. 45. — **De l'Économie urbaine et seigneuriale au capitalisme financier (*XIII[e]-XV[e] siècles*)**, par MARC BLOCH.
Vol. 46. — **Le Commerce maritime. Les Sociétés marchandes**, par F. BOISSONNADE.
Vol. 47. — **La Philosophie du Moyen Age**, par ÉMILE BRÉHIER.
Vol. 48. — **La Science du Moyen Age**, par ABEL REY.
Vol. 49. — **Les Forces nouvelles dans l'Europe orientale et septentrionale**, sous la direction de PAUL BOYER.
Vol. 50. — **La Préparation du génie moderne dans la littérature et l'art de l'Occident**, par R. SCHNEIDER et G. COHEN.
Vol. 51. — **L'Apparition du livre**, par LUCIEN FEBVRE.

* Volumes parus. + A paraître prochainement.

Voir le programme de la 1re section au verso

5367-7-32. — CORBEIL, IMPRIMERIE CRÉTÉ.